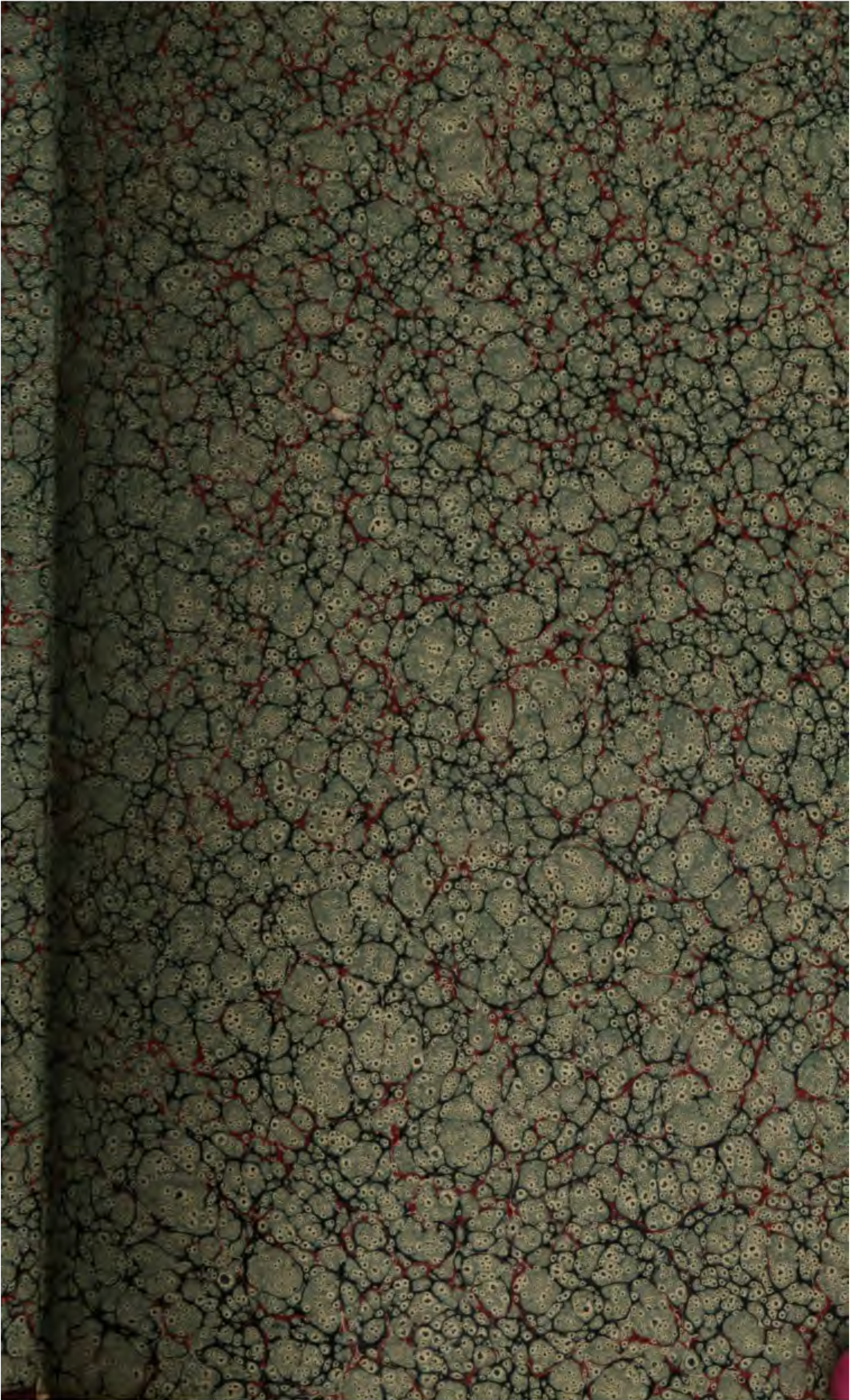



DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



HISTOIRE

UNIVERSELLE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

HISTOIRE

UNIVERSELLE,

PAR

CÉSAR CANTU,

SOIGNEUSEMENT REMANIÉE PAR L'AUTEUR,
ET TRADUITE SOUS SES YEUX,

PAR EUGÈNE AROUX,
ANCIEN DÉPUTÉ;

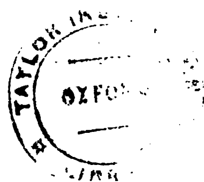
ET PIERSILVESTRO LÉOPARDI.

Tome Neuvième.

PARIS,

CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, 56.

M DCCC LIV.


TAYLOR
OXFO

HISTOIRE UNIVERSELLE.

LIVRE X.

DIXIÈME ÉPOQUE (800-1096).

SOMMAIRE.

Louis le Débonnaire et ses enfants. — Les Carlovingiens en France. — Incursions des Sarrasins. — Les Normands en France; conversion de la Scandinavie. — Les Normands en Angleterre. — Les Normands en Italie. — Les Slaves. Les Normands et les Slaves en Russie. — Race finnoise; Hongrois. — Fin des Carlovingiens; Capétiens. — Féodalité. — Italie. — Royaume de Germanie, Othon le Grand; les Italiens. — Les Othon; maison de Franconie. — L'Église. — Grégoire VII. — Empire d'Orient; schisme. — Espagne; le Cid. — Empire arabe. — Les Turcs; l'Inde. — Culture intellectuelle des Orientaux; Ferdoucy. — Lettres et sciences. — Beaux-arts. — Épilogue.

CHAPITRE PREMIER.

LOUIS LE DÉBONNAIRE ET SES FILS.

On a coutume de dire que l'édifice construit par Charlemagne s'écroula après lui, comme il arriva de celui de Napoléon, dont la chute permit à la révolution, jusque-là arrêtée un moment par un bras si vigoureux, de reprendre librement sa course triomphale. Sans doute, l'influence de Charlemagne fut due en grande partie à ses qualités personnelles; son génie lui avait inspiré l'idée de s'opposer aux nouvelles invasions des Germains et des Arabes, ainsi qu'au morcellement intérieur de l'Europe, en formant un grand tout des États chrétiens, en soumettant les races étrangères, en extirpant les croyances ennemies, en employant la guerre offensive et la conquête. Avec un esprit supérieur à son temps, avec une activité prodigieuse, qui lui

imposait comme une nécessité de coordonner, de réformer, il se servit des débris de la civilisation romaine, de la liberté des peuples restés sur le sol germanique, des nouvelles institutions de ceux qui l'avaient quitté, pour élever un État réunissant les formes de l'ancienne administration impériale, la *puissance de la cour*, comme disaient les contemporains, les assemblées nationales de la Germanie et le patronage militaire. Il fut tout ensemble chef de guerriers, président des champs de mai, empereur romain; et le fardeau ne parut pas au-dessus de ses forces. Mais, parmi ses fils, lequel était capable de gouverner un empire qui s'étendait de l'Elbe à l'Èbre, de la mer du Nord à la Calabre? Lui-même n'avait-il pas déjà senti la secousse donnée par le Septentrion aux chaînes sous lesquelles il le tenait courbé? N'avait-il pas rencontré en Corse les vaisseaux des Arabes d'Espagne courant la Méditerranée, depuis qu'il leur avait fermé tout autre chemin? Et les autres Arabes de Kairouan pouvaient-ils se soustraire à la famine autrement qu'en se livrant à la piraterie? Charles avait comprimé les nations; maintenant les nations vont réagir.

Le lien d'unité qu'il avait imposé devait donc se relâcher; mais il n'est pas vrai pour cela qu'il n'en restât rien. Ce qui tirait sa vie de l'activité du monarque périt; il n'y eut plus un centre d'où partît et où remontât tout le mouvement : les assemblées générales devinrent plus rares et moins puissantes; les *missi dominici*, l'administration uniforme, le pouvoir unique qui était accepté par tous déchurent; mais on vit subsister ce qui était local, à savoir les comtes, les ducs, les vicaires, les centeniers, les bénéficiers, ainsi que l'ordre dans lequel le gouvernement central avait disposé la propriété et les magistratures, en les arrachant à la confusion où elles étaient précédemment, et en les poussant vers l'indépendance héréditaire, c'est-à-dire vers la féodalité. L'impulsion qu'il avait donnée aux intelligences dura aussi, et elles continuèrent après lui à s'avancer dans la voie des progrès; enfin l'empire d'Occident, bien qu'affaibli, n'en continua pas moins d'exister.

Les deux invasions menaçantes ont été arrêtées, l'une aux Pyrénées, l'autre au Weser; et des débris du vaste empire il se forme des royaumes capables de faire face à l'ennemi, n'étant plus obligés de se tenir constamment sur la défensive pour garantir un territoire aux frontières mobiles, mais se donnant des institutions plus ou moins régulières, à l'abri de confins dé-

terminés. De nouveaux barbares surviennent, mais par mer : redoutables plutôt à raison de ravages partiels que par les effets durables de leurs incursions, ils peuvent bien affliger les nations, mais non les détruire.

Charles avait prévu ce nouveau fléau. Nous avons déjà dit que, se trouvant dans la Narbonnaise, quelques pirates normands poussèrent audacieusement leurs barques jusque dans le port; mais, instruits bientôt de sa présence, ils remirent sur-le-champ à la voile. Charles, appuyé sur le balcon, d'où ses regards s'étendaient sur la mer, resta quelque temps silencieux en laissant couler ses larmes; puis, s'adressant à ses leudes étonnés : *Savez-vous*, dit-il, *pourquoi je pleure? Ce n'est pas que je craigne ces gens-là; mais je m'afflige de ce que, moi vivant, ils aient osé aborder sur ce rivage; et ma douleur est d'autant plus grande que je prévois combien de maux ils causeront à mes fils et à leurs peuples* (1).

Charles avait à s'effrayer plus encore des périls intérieurs que de ceux du dehors. Son coup d'œil pénétrant n'avait pas manqué de reconnaître combien les grands étaient portés à attirer à eux toute la propriété, soit en dépouillant par la fraude ou par la violence ceux qui dépendaient d'eux, soit en les surchargeant de corvées et de services militaires, afin que, réduits aux abois, ils invoquassent la servitude comme refuge. Il était possible de régler cette disposition, non d'y mettre obstacle. Il avait réuni des nations d'origine diverse; mais si les Mérovingiens n'avaient pas réussi à fondre les Francs avec les Gaulois et les Aquitains, ni même les Francs de Neustrie avec ceux d'Austrasie, il était plus difficile encore d'effacer les indestructibles barrières du Rhin et des Alpes; et il n'était pas croyable que les peuples assujettis de la Saxe, de la Bretagne, de la Bavière, de l'Espagne, de l'Italie se fussent identifiés avec les conquérants, et bien moins encore les tributaires qui habitaient sur l'Oder, sur la Theiss et sur le Garigliano. Le partage fait par Charles affaiblissait les siens, et en même temps il ne remplissait pas les vœux, ne satisfaisait pas au besoin des races : or, c'est en conformité de ces vœux et de ces

(1) Chron. Mon. S. Gall. II, 22. *Scitis, o fideles mei, quod tantopere ploraverim? Non hoc timeo quod isti magis mihi aliquid nocere prævaleant; sed nimium contristor quod, me vivente, ausi sunt littus istud attingere; et maximo dolore torqueor quia prævideo quanta mala posteris meis et eorum sint facturi subjectis.*

besoins que nous verrons bientôt l'empire se dissoudre, la féodalité l'emporter sur la monarchie, l'unité faire place au morcellement, chaque baron se faire le centre d'une société restreinte et presque indépendante, les grands et les évêques occupés non plus à protéger le trône des Carlovingiens, mais à s'en disputer les débris.

Les avantages d'un grand empire ne saurait être compris qu'à l'aide de raisonnements subtils et de combinaisons d'association d'une portée supérieure aux idées simples de nations nouvelles, étrangères aux habitudes d'union, n'ayant que des rapports sociaux limités et peu nombreux. Son mécanisme compliqué laisse les peuples ou tyrannisés par les gouvernants, ou négligés par le monarque éloigné d'eux, à moins que la direction ne lui soit imprimée par une administration beaucoup mieux réglée qu'elle ne saurait l'être dans un État de formation récente, où manque encore l'expérience. Tant que les comtes, les *missi dominici*, les évêques, les *scabini* reçurent l'impulsion de Charlemagne, ils se murent avec harmonie et rapidité; lorsqu'il ne fut plus là pour la donner, son habileté incomparable ne pouvant se transmettre avec le titre impérial, cette machine trop rapidement assemblée, et poussée par un bras hardi sur une route non encore aplanie, dut naturellement s'écrouler. Malheureux le roi qui arrive au moment où va éclater une révolution dont il n'est pas cause et qu'il est impuissant à réprimer comme à diriger (1)!

Tel fut le sort de Louis le Débonnaire, sous lequel se fractionna l'empire de Charlemagne en trois grands royaumes, d'Italie, de France et de Germanie, sans compter ceux de moindre étendue, les uns et les autres d'une durée plus ou moins courte. Les différentes nations avaient perdu leurs familles princières : les chefs saxons avaient été convertis au christianisme ou exterminés; le dernier roi lombard était mort dans le cloître de Corbie; la dynastie des Agilolfinges s'était éteinte violemment dans la personne de Tassillon. Elles cherchèrent donc des chefs ailleurs, et les fils mêmes de Louis se présentèrent comme tels. Ils parurent se mettre à la tête d'une rébellion parricide, quand ils ne faisaient que réaliser le vœu de peuples aspirant à une existence nationale.

En Italie, le sceptre passe des Carlovingiens dans des mains

(1) Louis XVI, etc.

italiennes, auxquelles il est bientôt arraché par les étrangers. Les Saxons, qui se substituent en Allemagne à la race de Charles, ont les plus grandes peines à établir quelque accord entre les différentes populations teutoniques qui aspirent au commandement et les tribus slaves destinées à obéir; ils attirent à la Germanie ce titre d'empire que Charles avait fait revivre, et qui s'y conserva jusqu'à nos jours pour s'éteindre aux mains de François II, devenu François Ier, empereur d'Autriche (1). La France elle-même échappe à la descendance de Pepin, qui disparaît au fond des cloîtres, où elle avait laissé mourir les Mérovingiens.

Les premières bandes des barbares ont à peine reçu des habitudes d'ordre par la civilisation qu'il en apparaît d'autres derrière elles, les Slaves au nord-est, les Normands au nord-ouest, et par eux sont fondées deux grandes puissances, la Russie et l'Angleterre. La division empêche de résister à leur invasion, et il en résulte des divisions nouvelles.

Le pouvoir de Mahomet s'est affaibli dans l'Arabie; mais il acquiert dans la Perse une force à laquelle ce pays ne s'était jamais élevé depuis le temps de Cyrus. D'autres musulmans menacent l'Italie et l'empire d'Orient, débris languissant de l'ancienne civilisation, placé sur les confins d'une barbarie nouvelle; ceux d'Espagne, arrêtés par les Cantabres, se livrent à la culture des arts et des sciences qui adoucissent leurs mœurs.

Au milieu de ces événements grandit l'autorité ecclésiastique, qui domine seule le bouleversement, et parvient à régénérer les familles et les sociétés. Les pontifes arrivent à l'apogée de leur puissance. Tel est le tableau que nous nous efforcerons de tracer.

Louis, fils de Charlemagne, mérita mieux le surnom de Pieux, qui lui fut donné par ses contemporains, que celui de Débonnaire, que lui a maintenu la postérité (2). D'un caractère bien-

(1) En 1806, il renonça au titre d'empereur romain, et prit celui d'empereur héréditaire d'Autriche (François Ier).

(2) Les Italiens l'appellent, à la manière latine, *Pio*, dans le sens de doux, comme Virgile en parlant d'Énée; les Allemands entendent ce surnom dans le sens religieux, et le traduisent par *Fromm;* les Français, par DÉBONNAIRE.

Les historiens de ce temps sont :

THEGANUS, *De gestis Hlodovici*. De bonne foi, quoique parfois peu impartial.

ASTRONOMUS, *De vita Hlodovici Cæsaris*. « Cette biographie de Louis le

veillant, il eut les mœurs et les vertus d'un particulier, et manqua des qualités nécessaires à l'homme public pour faire le bien qu'il désirait. Élevé avec soin par saint Guillaume de Toulouse, il eut pour la religion un amour fervent et candide, au point de considérer les prêtres comme supérieurs à toute grandeur humaine. Son père le força de se livrer de bonne heure aux affaires, et lui confia le gouvernement de l'Aquitaine, où il montra tant d'affection pour le peuple que les Francs en éprouvèrent de la jalousie; et un sentiment de justice lui fit restituer aux grands de ce pays les biens immenses dont les avaient dépouillés son aïeul et son père. Par une précaution délicate, il séjournait alternativement en plusieurs endroits durant l'hiver, afin que sa résidence n'imposât à aucune de ces villes un fardeau trop onéreux. Il soulagea ses sujets de plusieurs impôts, et les exempta de fournir des fourrages aux troupes, quoiqu'ils ne cessassent jamais de se plaindre.

Jeune encore, il exerça son courage contre les Arabes d'Espagne, ennemis de la religion et du pays, et leur enleva Barcelone. Parvenu au trône, il renvoie dans le cloître les moines Adalhard et Wala, neveux et ministres de Charlemagne. Gémissant des exemples d'incontinence donnés par son père et par

Débonnaire par l'Astronome, écrivain du neuvième siècle, est, dit l'abbé Le Gendre, ce que nous avons de meilleur sur le règne de ce prince. »

NITHARD, *De dissentionibus filiorum Ludovici Pii*. Il était proche parent de Charlemagne, et partisan de Charles le Chauve.

ERMOLDUS NIGELLUS, *Carmen in honorem Ludovici*.

M. Pertz, bibliothécaire du roi de Hanovre, a publié dans les *Monumenta Germaniæ* (vol. V), parmi beaucoup d'autres documents relatifs à cette époque, la chronique de FLODOARD, contemporain des derniers Carlovingiens et de Hugues Capet, retrouvée par lui en Hollande.

RIMBERT, archevêque de Hambourg au temps de Louis le Germanique, dans sa Vie de saint ANSCARIUS.

Le MOINE DE SAINT-GALL, qui écrit d'après la tradition vulgaire.

RODOLPHE DE FULDE, *Annales saxonnes*. Le seul qui paraisse avoir lu Tacite.

ABBON DE SAINT-GERMAIN, *De bellis Parisiacis*. Il raconte le siége de Paris par les Normands.

REGINON, *Chronique jusqu'à l'an* 907.

Les lettres des empereurs et rois, de Servatus Lupus, d'Hincmar, et les Capitulaires.

Voyez aussi F. FUNK, *Ludwig der Fromme, Geschichte der Auflosung des grossen Frankanreichs*; Francfort, 1832. Nous recommandons surtout l'*Histoire du moyen âge* de M. DES MICHELS, dont on ne saurait assez apprécier l'ordre dans l'exposition des faits.

ses sœurs, il fait arrêter les complices de ces princesses, et veut qu'elles-mêmes se rendent dans des monastères, pour y vivre des riches revenus assignés à chacune d'elles par Charlemagne. Il expulse du palais cette tourbe de femmes (1) qui avaient changé le château de Héristal en un harem d'empereur byzantin ou de calife; cependant il garde à la cour et laisse sur le trône d'Italie ses frères naturels.

De toutes parts s'élèvent des plaintes, comprimés jusqu'alors par la puissance du grand empereur ou par l'éclat de ses victoires; et Louis prend à tâche d'y faire droit. Déjà, pour restituer aux Aquitains ce qui leur avait été ravi indûment, il s'était réduit à un tel dénûment que, suivant l'expression d'un de ses biographes, il ne lui restait plus à donner que sa bénédiction (2). Il délivra les Saxons et les Frisons de la loi tyrannique qui laissait les évêques et les gouverneurs désigner arbitrairement les héritiers, et leur rendit le droit de succession; ils devinrent de la sorte aussi dévoués à son égard qu'ils s'étaient montrés hostiles à son prédécesseur. Il assura aux chrétiens d'Espagne, réfugiés dans les Marches, les terres que leur avait assignées Charles et que leur contestaient les ministres impériaux (3).

Pepin et Lothaire, ses fils, furent envoyés par lui, l'un en Bavière, l'autre en Lorraine, avec mission de veiller de près au bien de ces deux provinces, et de faire qu'il leur restât au moins l'apparence d'un gouvernement propre. Les commissaires impériaux ayant trouvé en inspectant les provinces une masse d'abus, de spoliations, de vexations envers les personnes, il voulut y remédier; et afin que les grands ne convoitassent pas les propriétés d'autrui, il leur fit des largesses sur ses biens personnels; il défendit aussi de faire des legs aux églises au détriment des proches parents (4).

Il fit une tentative pour réduire les monnaies à l'uniformité

(1) *Moverat ejus animum jamdudum, quamquam natura mitissimum, illud quod a sororibus illius in contubernio exercebatur paterno; quo sola domus paterna inurebatur nævo... Misit qui aliquos, stupri immanitate et superbiæ fastu, reos majestatis caute ad adventum usque suum observarent. — Omnem cœtum femineum, qui per maximus erat, palatio excludi judicavit, præter paucissimas. Sororum autem quæque in sua, quæ a patre acceperat, concessit.* ASTRON., c. 21, 23.

(2) Idem, c. 7.

(3) *Capitul., pro Hispanis.*

(4) *Capitul.* de 816.

dans toute l'étendue de l'empire (1). Louis prit sous sa protection les Juifs dispersés dans l'univers et accablés d'opprobre par l'ignorance ou par une superstition cruelle (2). Moins maltraités grâce à lui, ils continuèrent le commerce que seuls, on peut le dire, ils entretenaient avec l'Orient. D'autres marchands furent aussi encouragés, bien que la prospérité du commerce fût gravement entravée par les priviléges accordés aux navires de l'Église, qui parcouraient, affranchis de tous droits, les côtes et les fleuves.

Le nouvel empereur se montra docile envers l'Église, et il seconda le zèle de ses chefs pour la purger des mauvaises herbes, qui ne portent ni fleur ni fruit. Étienne IV, appelé à la papauté en remplacement de Léon III, après avoir fait jurer au peuple romain fidélité à Louis, envoya des ambassadeurs pour s'excuser d'avoir pris possession de la tiare sans attendre qu'il eût confirmé son élection. Il vint ensuite le trouver en personne, et, dans la ville de Reims, il mit sur la tête de *l'élu du peuple et de l'oint du Seigneur* une riche couronne qu'il avait apportée de Rome. L'empereur, lors de leur première entrevue, se prosterna trois fois devant le saint-père, et renouvela la donation faite par Charlemagne ; mais ensuite il adressa ses plaintes au peuple romain, quand, Étienne étant mort après un règne fort court,
817. Pascal Ier fut élu et intronisé sans attendre la sanction impériale.

Dans deux conciles tenus à Aix-la-Chapelle, il s'efforça de rétablir la discipline ecclésiastique, et d'amener à l'unité, ce qui était le but de son père, les ordres religieux, en imposant à tous la réforme de saint Benoît d'Aniane (3). Il fit même par-

(1) « Au sujet de la monnaie, ayant déjà prescrit, il y a trois années, que toutes les monnaies particulières eussent à disparaître, nous voulons désormais qu'il soit connu de tous, afin que sans aucune excuse on puisse arriver promptement à cette réforme, que nous avons décidé de donner jusqu'à la fête de saint Martin pour l'exécution de ce commandement, qui est confiée à chaque comte dans sa circonscription. En conséquence, à partir de ce jour aucune autre monnaie ne sera reçue que celle de notre royaume. » Ap. CANCIANI, III, 176.

(2) Agobard écrivit à Louis une violente diatribe, *De insolentia Judæorum; Script. rer. fr.*, t. VI, p. 363. L'évêque de Toulouse pouvait souffleter trois fois par an l'avocat des Juifs. V. S. THEODORI, ap. *Script. rer. fr.*, t. IX, p. 115.

(3) *Lodovicus fecit componi ordinarique librum, canonicæ vitæ normam gestantem; misit... qui transcribi facerent... itidemque constituit Benedictum abbatem, et cum eo monachos strenuæ vitæ, qui per omnia monachorum euntes redeuntes monasteria, uniformem cunctis traderent*

venir à chaque supérieur de couvent un poids et une mesure pour la ration journalière des moines. Il ordonna qu'un dixième du revenu de l'église épiscopale fût consacré à l'entretien des pauvres et à secourir les voyageurs. Il imposa aux chanoines l'obligation de travailler et d'instruire les jeunes gens, ceux qui végètent dans de stériles loisirs étant indignes de vivre aux dépens de l'Église. On n'aurait plus dû voir, aux termes de ses décrets, de couvents de femmes gouvernés par des clercs, ni ceux de l'un et de l'autre sexe confiés à la direction de personnes laïques, qui ne tardaient pas à en faire des propriétés privées; les évêques auraient dû cesser de chausser l'éperon et de ceindre l'épée (1). Sachant aussi combien la liberté des élections était chose importante, il laissa au clergé et aux moines le soin de choisir les évêques et les abbés, loi que Charlemagne s'était imposée, mais qu'il avait souvent violée.

Il détermina ce que les monastères devaient à l'État comme propriétaires de terres. Sur les quatre-vingt-quatre plus considérables disséminés tant en France qu'en Allemagne, quatorze furent astreints au service militaire et à des subsides en argent; seize étaient tenus à de simples dons; les autres ne devaient que des prières (2).

Les hommages qui de toutes parts affluaient aux pieds de Louis semblaient favoriser les heureux commencements de ce règne. Bernard vint le premier d'Italie pour renouveler en personne le serment de fidélité envers son oncle; Grimoald reconnut qu'il tenait de lui la principauté de Bénévent, et promit en tribut six mille sous d'or; les princes danois le choisirent pour prononcer comme arbitre dans les différends nés au sujet de la succession du terrible Godefried; les Wilses s'en remirent à lui du soin de décider entre deux fils de leur krol, qui se disputaient la couronne. Les Slaves orientaux et les Obotrites lui rendirent hommage; il renouvela la paix ou plutôt la trêve avec le calife de Cordoue. L'empereur Léon l'Arménien l'appelait de Byzance pour le secourir contre les Bulgares, et déterminait avec lui les confins entre les Dalmates romains sujets

monasteriis, tam viris quam feminis, vivendi secundum regulam sancti Benedicti incommutabilem morem. ASTRONOM., c. 28; ap. *Script. rer. fr.*, VI, p. 100.

(1) Voyez les actes de ce concile, et les lettres de Louis, ap. *Script. rer. francic.*, t. VI, p. 334.

(2) *Constit. de monasteriis*, de 817.

Partage. de l'empire grec, et les Dalmates slaves relevant de l'empire franc.

Préludes trompeurs de prospérité! Les promesses, perfides ou vaines, ne tardèrent pas à faillir. Les grands, refrénés jusqu'alors dans leurs tendances arbitraires, se préparèrent à défendre par la force une tyrannie dont ils tiraient leur puissance et leurs richesses; et la conduite de Louis leur vint en aide.

A l'exemple de son père, et pour mieux pourvoir au gouvernement, il résolut de partager l'empire et de s'associer un de ses fils. Après avoir consulté la diète à ce sujet, après être resté trois jours en prières, à jeûner et à distribuer des aumônes, il donna à Pepin, son second fils, le royaume d'Aquitaine, avec la Gascogne, la Marche de Toulouse, Carcassonne, Autun, l'Avallonnais et le Nivernais; à Louis, le troisième, la Bavière, en y joignant la Bohême, la Carinthie et l'Avarie; Lothaire, l'aîné, fut destiné à porter le titre d'empereur et à régner sur l'Italie après la mort de son père, avec la suprématie sur les royaumes de ses frères, pour qu'il n'y eût en définitive qu'un seul État, et non trois. Les princes ne pouvaient faire la paix ou la guerre sans son consentement, ni céder des places, ni conclure des mariages; il devait être leur héritier, au cas où ils mourraient sans enfants; s'ils en laissaient, au lieu de partager le royaume entre eux, le peuple devait élire l'un d'eux, et Lothaire le reconnaître en lui assurant l'intégrité de ses États. Si, de son côté, Lothaire mourait sans postérité, la nation pouvait conférer la couronne impériale à l'un de ses frères, à des conditions propres à garantir l'unité et le salut commun (1).

Déplorable arrangement, qui, en associant l'indivisibilité de l'empire avec le droit électif du peuple, préparait des dissensions inévitables. Le premier à entrer en lice fut Bernard : malgré sa naissance illégitime, les serments prêtés à Louis et la constitution elle-même, qui attribuait la prééminence au frère sur le petit-fils, il prétendit à l'empire comme né du second fils de Charlemagne et comme roi d'Italie. Il y fut poussé par les Italiens, qui, mécontents de se trouver réunis à un empire étranger, formèrent une ligue de princes et de villes, et, fortifiant les passages qui donnaient accès dans leur pays, élevèrent pour la première fois ce cri d'affranchissement qui ne

(1) *Charta divisionis*, ap. *Scrip. rer. francic.*, t. IV.

cessa plus, quoique toujours en vain, de protester contre la domination des barbares.

Bernard passa les Alpes avec ses alliés; mais à peine les Francs s'approchèrent-ils que toute cette ardeur s'évanouit, à tel point qu'il fut obligé de se confier à l'impératrice Hermengarde et de se jeter aux pieds de l'empereur. Transféré à Aix-la-Chapelle, Bernard fut condamné à mort par les grands vassaux, ainsi que ses amis, lâchement dénoncés par lui-même. Anselme, archevêque de Milan, Wolvode et Théodulfe, évêques de Crémone et d'Orléans, furent dégradés dans un synode, puis envoyés en exil. Théodulfe s'y livra à la poésie, ne cessant de se lamenter comme Ovide, de protester de son innocence, et de se plaindre que les garanties accordées au serf le plus vil fussent refusées à un évêque (1). Il oubliait qu'il s'agissait d'un crime d'État.

L'empereur fit grâce de la vie aux autres; mais, à la suggestion d'Hermengarde, il permit qu'on leur brûlât les yeux avec un fer rouge. Bernard succomba dans les tourments, et l'empereur pleura sur lui. 818.

Devenu soupçonneux, il relégua dans des monastères les fils naturels de Charlemagne, qui lui avaient été recommandés tendrement par son père; mais il en éprouva bientôt du repentir, et voulut en faire publiquement pénitence. Il convoqua dans le palais d'Attigny les grands et les évêques; et, après 822.
s'être accusé publiquement de cruauté, d'inertie, de négligence, il demanda pardon à Dieu et à la nation. On n'avait jamais vu, depuis Théodose, un monarque céder ainsi à l'empire de la conscience; mais cet acte d'humilité magnanime parut de la faiblesse. Les évêques songèrent à abuser d'un pouvoir dont ils connaissaient désormais l'importance; les grands jugèrent que la majesté de l'empire était avilie, et qu'il avait été fait insulte à l'équité prétendue de la condamnation émanée d'eux; les fils de Louis perdirent tout respect pour leur père, et de cet acte commence la décadence des Carlovingiens.

Louis, après la mort d'Hermengarde, avait épousé Judith, 819.

(1) *Servus habet propriam, et mendax ancillula legem,*
Upilio, pastor, nauta, subulcus, arans.
Proh dolor! amisit hanc solus episcopus, ordo
Qui labefactatur nunc sine lege sua.
Non ibi testis inest, judex nec idoneus ullus...
Carmen ad Ajulfum episc.

qui, parmi les jeunes filles réunies de ses vassaux, lui avait paru la plus attrayante. Née d'une mère saxonne et d'un comte bavarois, elle sembla venger sur les Francs les maux des deux nations dont elle tirait son origine. Instruite dans les lettres, cultivant les arts (1), la musique, la danse, elle soumit son époux à l'influence des Méridionaux, pour lesquels il avait déjà du penchant, ce qui acheva de le rendre odieux aux Francs. Bernard, duc de Septimanie, fils de saint Guillaume de Toulouse, qui avait été le précepteur de Louis, fut appelé dans le conseil, et devint le favori de Judith : bientôt les trois frères naturels de l'empereur furent élevés aux plus hautes dignités ecclésiastiques; Wala et Adalhard furent rappelés de leur
823. retraite, et le premier placé près de Lothaire, à qui l'Italie avait été assignée, et qui se fit couronner à Rome par le pape Pascal.

Un quatrième fils, qui depuis fut Charles le Chauve, étant né à Louis de son mariage avec Judith, il ne voulut pas qu'il fût
828. moins bien traité que ses frères; il lui conféra donc à Worms le titre de roi et la souveraineté de l'Allemagne (l'Alsace et la Souabe), de la Rhétie et de la Bourgogne helvétique, détachées de la portion de Lothaire. Celui-ci y avait donné son consentement; mais il en eut bientôt regret, et s'unit à ses frères pour traverser les projets paternels; ainsi s'accrurent les animosités. Les supplices étaient impuissants à réprimer les soulèvements : les Bretons s'insurgeaient dans l'Armorique, les Basques s'alliaient avec les Sarrasins, les Slaves septentrionaux avec les Danois, ceux de la Pannonie avec les Bulgares.

Au sein même de la France étaient les Bretons, « nation « farouche, chrétienne de nom seulement, étrangère à la foi et « au culte de l'Évangile, ne s'inquiétant ni des orphelins, ni « des veuves, ni des églises; où le frère a commerce avec la « sœur et ravit la femme de son frère; tous vivant dans l'inceste

(1) *Si agitur de venustate corporis, pulchritudine superas omnes quas visus vel auditus nostræ parvitatis comperit reginas... In divinis et liberalibus studiis, ut tuæ eruditionis cognovi facundiam, obstupui.* L'évêque FRICULFE, ap. *Script. rer. francic.*, VI, 335; et WALAFRID, ibid., 268 :

Organa dulcisono percurrit pectine Judith.
O si Sapho loquax, vel nos inviseret Holda,
Ludere jam pedibus...
Quidquid enim tibimet sexus substraxit egestas
Reddidit ingenii culta atque exercita vita.

« et dans les souillures ; habitant au milieu des bois, couchant « dans des cavernes comme des bêtes féroces, ne subsistant « que de rapines (1). » Quand Louis envoya vers Morman, leur prince, qui avait pris le nom de roi, pour l'inviter à se soumettre, il répondit au porteur du message : *Va, et dis à ton maître que je n'habite pas sur un territoire qui lui appartienne, et que je ne veux pas de ses lois. Si les Francs me déclarent la guerre, je me prépare à les recevoir.* Morman fut tué dans une bataille ; son successeur promit fidélité au roi des Francs, et fut assassiné. Si les Bretons se tinrent parfois tranquilles chez eux, ils ne furent jamais pacifiques.

Les Basques avaient reconquis leur indépendance aussitôt 824.
après la mort de Charlemagne, et ils se soutinrent dans la Navarre contre les armes de Louis, qui ne furent pas d'abord plus heureuses que celles de son père à Roncevaux. Ils finirent pourtant par être mis en déroute, et les Arabes, qu'ils avaient appelés à leur secours, furent repoussés. Les Slaves, défaits aussi, furent contraints de marcher contre les Danois. Les Obotrites, les Sorabes, les Wilses subirent le joug des Francs, et leurs chefs vinrent déposer leur hommage aux pieds de Louis.

Les Romains, qui n'enduraient qu'avec dépit la dépendance où ils étaient placés à l'égard d'un empereur barbare, cherchèrent plusieurs fois à s'en affranchir par des soulèvements et par des complots, dont Lothaire, par prudence, ne voulut pas les châtier. Treize vaisseaux normands firent un tel butin sur trois cents lieues de côtes qu'ils durent mettre leurs prisonniers à terre. Puis ils menacèrent de nouveau le pays, dont ils ne s'éloignèrent qu'en voyant les populations armées en masse pour les repousser. A la guerre se joignaient la famine et la peste pour ravager la France, en proie au *triple fléau du Dieu trois fois Dieu* (2).

Le peuple accusait le roi de ces désastres. Les grands voyaient avec envie Bernard régner en maître sur l'esprit de l'empereur, qui, en outre de son comté de Barcelone, l'investit des fonctions de chambellan et de celles de gouverneur du jeune Charles le

(1) Poëme d'HERMOLDUS NIGELLUS, v. 43-54, inseré par D. Bouquet dans sa *Collection des Historiens de France*, tome V ; Nigellus est d'accord avec les récits contemporains.

(2) .... *Trini terna flagella Dei.*
Chron. episc. Albig.

Chauve, dont la médisance publique lui attribuait la naissance. Ils se liguèrent donc contre ce favori avec ceux qui avaient secondé dans sa rébellion Bernard, roi d'Italie, seigneurs dépouillés pour la plupart, comtes et évêques ambitieux. A leur tête était Wala, abbé de Corbie, qui voulait ou feignait de vouloir sauver le trône menacé. Ainsi se manifestait cet esprit de division réprimé avec peine jusqu'alors et qui devait finir par dissoudre l'empire.

823. Les deux empereurs, voyant l'orage gronder, ordonnèrent, par un ban, à tous les arimans (1) de se tenir en armes prêts à marcher pour repousser les ennemis. Des commissaires envoyés par eux dans les différentes provinces furent chargés de s'adresser aux hommes les plus influents, et de les obliger par serment à déclarer s'il était venu à leur connaissance, en ce qui concernait les comtes et les autres officiers, quelques actes contraires au bien public et à l'honneur des souverains. Des prières et un jeûne de trois jours furent ordonnés. Les évêques reçurent l'invitation de se réunir en concile pour trouver remède aux maux publics, occasionnés par la colère de Dieu contre des tyrans qui cherchaient à troubler la paix des chrétiens et à désunir l'empire.

Mais beaucoup, dans le clergé même, s'occupaient de tirer parti des troubles; les grands étaient enhardis par la peur du monarque; et, afin de déterminer ses fils eux-mêmes à faire cause commune avec eux, ils leur persuadèrent que Judith pouvait les faire dépouiller en faveur de Charles; que Bernard n'avait pas d'autre but, et qu'ils devaient délivrer leur père de la tyrannie de cet ambitieux. Ils furent écoutés; la faction grandit, et la guerre civile éclata.

830. Il fut facile de décider l'armée rassemblée contre les indomptables Bretons, et qui s'apprêtait malgré elle pour une expédition sans gloire ni butin, à diriger ses armes d'un autre côté. Pepin amena de l'Aquitaine ses troupes sur Orléans, ville principale de la Gaule romaine, et de là à Compiègne, où les princes s'étaient donné rendez-vous. Bernard s'enfuit dans son duché, Judith dans un couvent, et Louis arrêté fut confié à la garde de Lothaire jusqu'à ce qu'il eût été prononcé sur son sort dans l'assemblée générale.

Les moines qui lui avaient été donnés pour compagnons se

(1) Nous rappelons que c'était une certaine classe d'hommes libres.

firent médiateurs entre lui et ses adversaires, lorsqu'il leur eut promis de relever l'honneur de l'empire et la dignité du culte. Ils amenèrent un rapprochement entre l'empereur, Pepin et Louis de Bavière; Lothaire lui-même ne sut pas résister à la voix paternelle, et leur réconciliation, jointe aux bonnes dispositions des Germains en faveur de Louis, apaisa le soulèvement.

L'empereur commua en une réclusion dans des cloîtres la peine de mort prononcée contre les chefs de la révolte : ce fut autant d'ennemis pour l'avenir. Judith reprit le rang d'impératrice, après avoir attesté son innocence par un serment prêté sur les saintes reliques. Bernard demanda à prouver la sienne l'épée à la main, mais personne ne releva le gant; les trois fils rebelles retournèrent dans leurs royaumes avec le pardon de Louis.

Peu de temps après, Pepin et Bernard reprirent leurs projets ambitieux. Tous deux furent mis en jugement, et déclarés, Bernard coupable de félonie, Pepin indigne du trône. L'empire dut être partagé entre Lothaire et Charles; mais le nom du premier ne figura pas dans les actes publics, et une partialité aussi évidente pour le fils du second lit ne pouvait qu'amener la guerre. Pepin s'étant échappé insurge les Aquitains, et appelle ses frères aux armes; Wala et d'autres grands s'élancent hors du cloître, et le peuple les seconde, séduit par de belles promesses. Agobard, le meilleur écrivain du temps, fut chargé de rédiger la proclamation en accusant la cour, et en invitant chacun à combattre pour Dieu, le roi et la monarchie : *Juste Seigneur du ciel et de la terre, pourquoi as-tu permis que ton serviteur l'empereur descendît à une telle négligence que de fermer ses yeux aux maux qui l'entourent, d'aimer qui le hait et de haïr qui l'aime? Selon des personnes bien instruites, il a près de lui quelques ambitieux qui veulent exterminer ses fils pour s'emparer de l'empire et se partager le royaume. Ce royaume, si Dieu n'y pourvoit, tombera aux mains des étrangers, ou sera divisé entre plusieurs tyrans* (1).

Les trois frères se trouvèrent réunis près de Rothfeld dans la haute Alsace, en un lieu nommé depuis le champ du Mensonge (*Lugenfeld, locus mentitus*); et le pape Grégoire IV, venu

(1) AGOBARD, *Liber apologeticus*, apud *Scriptores rer. francic.*, t. VI, p. 249.

d'Italie avec Lothaire, prononça l'excommunication contre ceux qui n'obéiraient pas à ce prince : il écrivit, en outre, avec hauteur aux évêques demeurés fidèles à Louis, ce qui fit que le monarque, qui s'était mis en marche contre les rebelles, fut retenu par des scrupules de conscience. Le pontife se rendit lui-même à son camp pour entendre sa justification; mais la désertion de l'armée fit soupçonner de la part de Grégoire de secrètes menées. Louis tomba alors dans un tel abattement qu'il dit au petit nombre de ceux qui lui restaient fidèles : *Allez-vous-en avec mes fils; je ne souffrirai pas que personne perde la vie à cause de moi.*

Il se livra à ses ennemis avec sa femme et avec l'enfant de sa prédilection. Judith fut envoyée dans un cloître; le royaume fut partagé entre les trois frères, et Louis fut conduit par l'empereur Lothaire à Compiègne pour y être jugé par l'assemblée, qui lui enjoignit d'abdiquer. Sur son refus, il fut livré au pouvoir ecclésiastique, pour être dégradé solennellement.

Nous avons déjà vu un synode déposer le roi Wamba; mais en Espagne ces réunions étaient de vraies assemblées nationales, représentant le vœu suprême, c'est-à-dire celui du peuple. Cet acte ne saurait non plus être confondu avec la déposition prononcée par certains pontifes, comme celle de Henri par Grégoire VII, ou de Frédéric par Innocent III. Il constitue une iniquité inexcusable; non que l'autorité ecclésiastique ne pût, selon le droit du temps, déposséder un souverain, mais parce que Louis fut condamné pour des fautes dont la preuve n'existait pas, sur lesquelles même il ne fut pas entendu; et parce qu'il avait déjà fait pénitence volontaire de celles qu'il avait réellement commises, devant le concile d'Attigny, sans recevoir l'imposition des mains et sans revêtir l'habit de pénitent.

Les prêtres, ayant conçu de l'arrogance à cause de l'humiliation à laquelle l'empereur s'était alors soumis spontanément, voulurent cette fois faire étalage de leur autorité suprême dans une circonstance solennelle. L'empereur déposé ayant été conduit dans l'église Saint-Médard de Soissons, on lui mit dans la main un écrit longuement rédigé, contenant les chefs d'accusation portés contre lui et qui en substance le constituaient coupable de sacrilége et d'homicide : on lui reprochait d'avoir violé les conseils paternels et ses propres serments en maltraitant ses frères et en laissant tuer son neveu; causé du scandale et troublé les consciences de ses sujets en exigeant d'eux un

serment différent de celui qui avait été prêté à ses fils après le traité conclu avec eux, d'où il résultait que les parjures retombaient sur lui; d'avoir appelé aux armes en carême, et convoqué l'assemblée nationale pour le jeudi saint; d'avoir banni et spolié plusieurs fidèles tant laïques qu'ecclésiastiques venus pour lui exposer la vérité; d'avoir ordonné enfin des expéditions sans le consentement de la nation; en prenant ainsi sur lui la responsabilité des dommages qui en avaient été la conséquence (1).

Louis se confessa en pleurant devant Ebbon, archevêque de Reims, et implora la pénitence publique pour réparer les scandales qu'il avait causés. On lui ôta le baudrier militaire, et on le revêtit du cilice, cérémonie qui le rendait pour toujours inhabile à régner (2). Il fut ensuite conduit par son fils en cet état d'abaissement dans cette même ville où Charlemagne lui avait mis la couronne sur la tête.

Tout le monde compatit au sort de l'infortuné monarque. Lothaire, qui s'était fait l'instrument de la dégradation de son père; Ebbon, qui, tiré de la servitude et revêtu du manteau archiépiscopal par Louis, venait de le couvrir d'un cilice (3), inspiraient un sentiment d'horreur. Le peuple murmurait, les grands conjuraient. Louis de Bavière et Pepin d'Aquitaine, rougissant de la honte paternelle et jaloux de Lothaire, qui marchait au pouvoir suprême, élevèrent la voix pour exprimer l'indignation commune. Lothaire, afin d'éloigner son père des fidèles Germains, le transféra à Paris; mais ceux-là même qu'il y convoqua comme vassaux se déclarèrent ses ennemis; le sang était prêt à couler quand Lothaire s'enfuit. Louis demeura donc 834.
libre, mais il ne voulut pas reprendre le pouvoir impérial avant 2 mars
que le baudrier de guerre lui eût été rendu par l'Église. La

(1) *Acta exauctorationis Ludovicii Pii*, apud *Scriptores rer. francic.*, VI, 245.

(2) C'était une loi du royaume. Voyez Baluzii *Capitul.*, I, 980.

(3) *Hebo, Remensis episcopus, qui erat ex originalium servorum stirpe. Oh! qualem remunerationem reddidisti ei! Vestivit te purpura et pallio, et tu eum induisti cilicio... Patres tui fuerunt pastores caprarum, non consiliarii principum... Sed tentatio piissimi principis... sicut et patientia beati Job. Qui beato Job insultabant reges fuisse leguntur; qui istum vero affligebant legales servi ejus erant ac patrum suorum. Omnes enim episcopi molesti fuerunt ei, et maxime hi quos ex servili conditione honoratos habeat, cum his qui ex barbaris nationibus ad hoc fastigium perducti sunt.* Theganus, c. 44.

cérémonie accomplie, il remonta sur le trône, en y apportant l'indulgence et l'oubli. Judith fut rendue à la couche royale, Louis et Pepin à la Bavière et à l'Aquitaine; Lothaire, resté seul
835. en armes, fut vaincu et épargné.

Afin d'humilier Lothaire et de récompenser ses deux frères, les provinces restées disponibles furent partagées entre eux et Charles. Il n'est fait aucune mention, dans l'acte qui fut dressé, ni de l'Italie ni de Lothaire, à qui elle avait été dévolue, pas plus que d'un empereur présomptif ou de soumission due par les princes à leur frère aîné. Louis se réservait la faculté d'accroître ou de diminuer les possessions de ses fils, selon les circonstances (1).

838. 3 novembre. Quand l'empereur, à la mort de Pepin, eut assigné l'Aquitaine à Charles, son fils préféré, Louis de Bavière courut aux armes pour obtenir toute la Germanie, sur la droite du Rhin. L'empereur s'associa encore une fois Lothaire, pour s'en faire un appui contre Louis, à la condition toutefois qu'il partagerait ses États avec le fils de Judith. Un nouveau partage fut fait alors dans la diète de Worms. Il y eut deux royaumes, ayant pour confins la Meuse, le Jura et le Rhône. Lothaire choisit la partie
839. orientale, Charles la Neustrie et l'Aquitaine; la Bavière seule restait à Louis.

Celui-ci, ne pouvant se résigner à ce traitement, appelle à son aide les Saxons et les Thuringiens, afin de former un noyau de nations allemandes, en même temps que les Aquitains, prétendant avoir un roi national, proclament un fils de Pepin. Louis le Débonnaire se vit donc forcé de reprendre les armes contre son propre sang; mais, avant la fin de cette guerre, il expira dans une île du Rhin, près de Mayence. Cédant aux prières de l'archi-chapelain Drogon, son frère naturel, il pardonna à ses enfants : *Je pardonne à Louis*, dit-il; *mais qu'il songe à lui-même, lui qui, foulant aux pieds la loi de Dieu, a traîné son père au tombeau par ses cheveux blancs.*

En voulant combiner l'unité de l'empire avec le système de division en usage sous les Mérovingiens, Louis avait suscité toutes ces guerres civiles; et les grands en profitèrent pour accroître leur pouvoir au détriment de l'autorité royale. Elles ne finirent pas avec lui, parce que ce n'étaient plus des querelles de famille. Lothaire restait en armes, il est vrai, en présence de Louis;

(1) *Præceptum duc. Ludovici, de divisione regni.* Apud *Scriptores rer. francic.*, VI, 411.

mais derrière eux campaient deux races ennemies : avec celui-ci les Germains, avec celui-là les Italiens et les Romains de la Narbonnaise et de l'Aquitaine. Tous étaient mus par une pensée nationale, celle de détruire l'unité qui avait été l'œuvre de Charlemagne.

Lothaire, une fois couronné empereur, quitte à la hâte l'Italie, pour que les pays de l'autre côté des Alpes ne se portent à rien de contraire à ses intérêts. En même temps qu'il flatte Charles, à qui il promet de le traiter en fils, il soutient le fils de Pepin, qui peut lui prêter appui sans lui donner ombrage. La faction de ce prince, qui avait repris vigueur en Aquitaine, seconda Lothaire dans ses projets. Entrant dans la Neustrie, il attira à lui les seigneurs; et Charles, après avoir eu beaucoup de peine à tirer sa mère de Bourges, se trouva réduit à un petit nombre de partisans. Mais ceux-ci, faisant preuve d'une fidélité désormais trop rare, jurèrent de mourir plutôt que de l'abandonner. Bien que réduits à ne posséder que leurs armes et le cheval qu'ils montaient, ils parvinrent à se soutenir. Louis, qui avait réparé ses pertes, se réunit à Charles, dont le courage ne se démentit pas. L'empereur ayant refusé de s'en remettre, pour statuer sur leurs différends, à la décision d'un concile d'évêques et de laïques, ils se trouvèrent en présence à Fontenay ou Fontanet, près d'Auxerre, d'un côté Louis de Bavière et Charles le Chauve, de l'autre Lothaire et Pepin; et ils en appelèrent au *jugement de Dieu*. La bataille entre les descendants des Welches et ceux des Teutons, qui devait décider de l'indépendance des nations agrégées à l'empire, tourna en faveur de Louis et de Charles. Mais des deux côtés tomba un nombre égal des plus vaillants guerriers; et l'Europe, épuisée de braves, resta exposée aux incursions de nouveaux ennemis (1). Tandis que

Bataille de Fontenay. 841. 25 juin.

(1) *Tant y eut d'occis de chascune partie, que mémoire d'homme ne recorde mie qu'il y eust oncques en France si grande occision de chrestiens.* Chronique de Saint-Denys (*Scriptores rer. francic.*, VIII, 127).

Angilbert, poëte et guerrier, qui se trouva à la bataille, nous a laissé ces vers, *De bello Fontaneto :*

Maledicta dies illa !
Nec in anni circulis
Numeretur, sed radatur
Ab omni memoria.
Jubar solis illi desit
Auroræ crepusculo.

les vainqueurs, affaiblis ou étourdis de leur triomphe inattendu, perdaient trois jours en prières, en jeûnes, à partager les dépouilles et les dignités des vaincus, et à récompenser les fidèles avec les biens de l'Église, Lothaire, sans se reconnaître vaincu, recherchait l'alliance des Saxons. Il leur rendit leur culte et leurs anciennes lois, donna la liberté aux esclaves, des terres aux hommes libres; ce qui produisit un bouleversement général et une déplorable anarchie. Il ouvrit même l'empire aux Normands, en assignant en fief à Harold, leur roi, qui avait embrassé le christanisme pour l'abandonner bientôt, l'île de Walcheren et ses dépendances.

Revenu avec ces auxiliaires, il refoula Charles le Chauve des rives de la Meuse jusqu'à la Seine; mais celui-ci, reprenant l'avantage, fit sa jonction avec Louis, et tous deux, réunis à Strasbourg, sanctionnèrent leur alliance par un serment auquel ils cherchèrent à intéresser leurs peuples en le prononçant
842. non dans l'idiome du clergé, comme tous les actes d'alors, mais dans le langage vulgaire de la Gaule et de la Germanie, dont il est resté le monument littéraire le plus ancien (1).

Noxque illa, nox amara,
Noxque dura nimium,
In qua fortes ciciderunt
Prælio doctissimi!

(1) Il nous a été conservé par Nithard (*Scriptores rer. francic.*, t. VII, p. 27 et 34). Louis s'exprima ainsi :

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvamen dist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvari eo cist meon fradre Karlo et in adjudha et in cadhuna cosa, si cum hom per dreit son fradre salvar dsit, ino qui il mi altresi fazed; et ab Ludher nul plaid nunquam prendrai, qui meon vol cist meon fradre Karlo in damno sit.

Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien, et notre commun salut dorénavant, en tant que Dieu me donnera du savoir et du pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles ici présent par aide et en toute chose, comme il est juste qu'on soutienne son frère, tant qu'il fera de même pour moi, et jamais avec Lothaire je ne ferai aucun accord qui, de ma volonté, soit au détriment de mon frère Charles.

Charles répéta alors la même formule de serment, reproduite littéralement dans la langue que parlaient les peuples soumis à Louis :

In Godes nami, ind um tes christianes folches, ind unsere bedhero gehaltinissi, fon thesemo dage frammordes, so fram so mir Got gewizei indi madh furgibt so haldt ih tesan minan bruodher soso man mit rehtu sinan bruder seal, inthin thaz er mig soso ma duo; indi mit Lu-

Lothaire s'était aussi aliéné le clergé du moment où, se fiant plus dans les intrigues diplomatiques que dans la force des armes, il avait fait alliance avec les Saxons et les Arabes. « Aussi les évêques prononcèrent que le jugement de Dieu avait « rejeté Lothaire, et transféré l'empire aux plus dignes. Mais, « avant de permettre à Charles et à Louis d'en prendre posses« sion, ils leur demandèrent s'ils entendaient régner selon les « exemples de leur frère dépossédé, ou selon la volonté de « Dieu. Sur leur réponse qu'ils se régleraient eux et leurs peu« ples, de tout le savoir et de tout le pouvoir que leur accor« derait Dieu, selon sa sainte volonté, les évêques reprirent : « *Au nom de l'autorité divine, prenez le royaume et gouver« nez-le selon la volonté de Dieu. Nous vous le conseillons, « nous vous y exhortons, nous vous le commandons.* Les deux « frères choisirent chacun douze des leurs, à l'arbitrage des« quels ils s'en remirent pour le partage du royaume (1). » 843.

Mais le royaume était alors menacé de toutes parts : l'Aquitaine était en proie à la guerre civile; les Bretons et les Normands dévastaient la Neustrie; les Sarrasins, le duché de Gothie, la Provence et l'Italie; les Saxons s'insurgeaient au delà du Rhin; les Slaves épiaient l'occasion de se jeter sur leur proie. A la même époque, un hiver des plus rigoureux amena la famine; les seigneurs qui avaient assisté à la bataille de Fontenay en avaient gardé une impression de terreur; les peuples gémissaient harassés de tant de guerres intestines. La paix fut donc conclue à Verdun; l'empereur se contenta d'un tiers de l'héri- Traité de Verdun. 843.

theren inno kleinnin thing ne geganga zhe minan willon imo ce scadhen weren.

Chacun des deux peuples fit ensuite dans sa langue le serment suivant :

Si Lodhuvigs sagrament que son fadre Karlo jurat, conservat, et Karlus, meos sendra, de suo part non lo stanit, si io returnar non lint pois, ne io ne neuls cui eo returnar int poiz in nulla adjudha contra Lodhuvig nun li iver.

Si Louis garde le serment qu'il a prêté à son frère Charles, et si Charles mon seigneur, de son côté, ne le tient pas; si je ne puis l'y ramener, ni moi, ni aucun autre de ceux que je puis y ramener, je ne lui donnerai aucune aide contre Louis.

Oba Karl then eid then er sineno bruodher Ludhwige gesuor geleistit; in Luduwig min herro then er imo gesuor forbrihchit, ob ina ih nes irwenden ne mag, nah ih, nah thero, nah hen [then ih es irwenden mag, windhar Karle imo ce follusti ne wirdhit.

(1) NITHARD, l'un des commissaires désignés, liv. IV, ch. 1.

ritage paternel et de quelque peu de territoire en sus, sans prétendre à aucune supériorité qui pût diminuer l'indépendance de ses frères.

Dans ce partage, une portion de la France revint à chacun des trois frères, la partie orientale restant séparée entièrement de la partie occidentale, bien que leurs habitants conservassent l'ancien nom national jusqu'à l'instant où il fut remplacé par d'autres dénominations particulières. Les Gaulois adoptèrent celui de Français; les Lombards, celui d'Italiens; les différents peuples germaniques, celui d'Allemands, qui d'abord indiquait les tribus suèves. L'étrange configuration du royaume de Lothaire, qui, comprenant Rome et Aix-la-Chapelle, serpentait entre les possessions de ses frères, tenait ceux-ci dans la sujétion, mais ne lui permettait ni d'acquérir de la force ni de fondre en une seule nation des peuples divers.

Chacun des trois souverains courut dans le pays qui lui était échu en partage, pour y apaiser les troubles survenus. Les Saxons avaient chassé leurs seigneurs pour revenir à leurs anciennes lois, en exécution des promesses de Lothaire; et, s'étant alliés avec les Esclavons, ils menaçaient le nom chrétien ainsi que les États de Louis; mais celui-ci réprima leur audace en faisant mettre leurs chefs à mort. Lothaire tomba sur les vassaux de la Meuse, qui s'étaient déclarés pour Charles. Celui-ci envoya des troupes pour renverser Pepin II; et pour se concilier les vassaux de la Neustrie, qui presque tous étaient redevables de leurs bénéfices au comte Adelard, il épousa Irmintrude, nièce de cet ancien ministre.

Les vassaux étaient en réalité des ennemis qui survivaient après chaque paix, et avaient perdu l'habitude d'obéir : tout château abritait un rebelle ou un contumace, et il devenait impossible de faire la guerre et d'administrer. Sur ces entrefaites, les Lombards de Bénévent s'insurgeaient; les Arabes Aglabites (1), maîtres de la Sicile, faisaient de nouveau entendre à Rome les menaces de l'Afrique, tandis que d'autres ravageaient la Provence. A l'exemple des Saxons, les Slaves relevèrent la tête, quelques-uns envahissant le Frioul, tandis que les Moraves, les Bohêmes, les Obotrites paraissaient se préparer à venger sur les Francs orientaux leurs défaites précédentes; mais

(1) Descendants d'Aglab. C'est le nom d'une dynastie arabe qui régna jusqu'en l'an 298 de l'hégire, époque où elle fut chassée par les Fathimites.

Louis profita de leurs divisions pour les défaire et les soumettre.

La politique faisait taire par intervalles les ressentiments entre les fils de Louis le Débonnaire, et les amenait à réunir leurs efforts pour triompher des révoltés. Ils se promirent notamment, dans la diète de Mersen, de se soutenir réciproquement contre leurs ennemis, de respecter les droits héréditaires de leurs fils, à la condition que ceux-ci reconnaîtraient la suprématie de leurs oncles. Il fut convenu, en outre, que les vassaux ne pourraient être dépossédés; que le peu d'hommes libres qui restaient seraient jugés d'après les anciennes lois; mais qu'ils devraient aussi se recommander à un seigneur, dont ils ne se détacheraient que par de justes motifs.

Ils cherchaient, par cet enchaînement de sujétions, à tenir le pays tranquille; mais on y voit apparaître l'accroissement de la puissance des seigneurs, qui secouaient de plus en plus le joug, et qui, enhardis par les priviléges obtenus, réprouvaient les rois dans leurs actes; si bien que Charles et Lothaire furent réduits tous deux à déclarer publiquement, à Liége, qu'ils avaient mal gouverné jusqu'alors, et qu'ils se comporteraient mieux à l'avenir.

Les rois tentèrent de s'opposer, à l'aide de quelques capitulaires, au démembrement de leur autorité; et une charte de réforme donnée par Charles, dans laquelle il cherche à remédier aux causes de la guerre, mérite une mention particulière. Elle prescrit de restituer aux églises leurs biens et leurs priviléges; il y est recommandé au peuple de respecter le roi et les seigneurs; aux évêques et aux vassaux, de s'opposer aux associations illégales qui sapent la monarchie; la promesse est renouvelée aux grands de ne pas les dépouiller de leurs bénéfices, sinon *par droit et jugement*. Permis à chacun de choisir la loi qu'il veut suivre; mais ce fut une inspiration malheureuse que d'associer les évêques à l'autorité séculière, comme garantie de concorde, et d'inviter tout fidèle à dénoncer les erreurs dans lesquelles le roi pourrait tomber.

Cette dernière mesure ouvrait une immense carrière à des réclamations sans résultat; et de leur côté ni les évêques ni les comtes ne secondaient le roi pour assurer la paix. Les premiers réunissaient des conciles, et prononçaient des harangues pleines de l'esprit évangélique, mais sans autre conclusion que d'exhorter le roi à restituer aux églises et aux monastères les biens distribués à des laïques, réclamations qui alarmaient les pos-

sesseurs de ces terres. Les comtes s'étaient tout à fait séparés de la couronne, et les trois monarques frères demeurèrent dans une alternative continuelle de réconciliations et de guerres.

855. Soit lassitude, soit remords, Lothaire se retira dans l'abbaye de Prum (1), pour s'occuper de son salut. Mais dans son dernier acte de souveraineté il méconnut encore la volonté de son père, qui avait statué que les possessions de Lothaire ne devraient pas être partagées entre ses fils. Or, il assigna à Louis II le royaume d'Italie et la couronne impériale; à Lothaire II, l'Austrasie en deçà du Rhin, qui de son nom fut appelée Lorraine (*Lotharingia*) (2); à Charles, les provinces du Rhône formant jadis le royaume de Bourgogne, qui fut alors appelé royaume de Provence (3).

Ces trois fils de Lothaire ne suivirent que trop cet instinct de discordes domestiques inné dans leur famille; les deux aînés se mirent en devoir de dépouiller le plus jeune. Mais les Bourgui-
863. gnons, désirant conserver leur indépendance, le soutinrent durant les alternatives de querelles, de concussions, d'accords et de violations de la foi jurée qui se succédèrent.

Enfin Charles de Provence mourut sans enfants; et son héritage fut partagé entre ses frères Louis II et Lothaire II, qui prirent le Rhône pour limite.

Le règne du roi de Lorraine fut troublé par une passion déréglée : épris de Valdrade, sa concubine, et voulant la faire monter sur le trône, il répudia Theutberge en l'accusant d'inceste et de stérilité, et en alléguant qu'il l'avait épousée uniquement par crainte de sa famille. Un concile fut réuni, et, circonvenu par des intrigues, il s'égara dans ses décisions. Enfin le pape Nicolas Ier, informé de la vérité, casse ce qui a été fait, et, proclamant qu'il faut résister aux rois quand ils ne gouvernent pas selon la justice, il cite Lothaire pour qu'il ait à se disculper. Ce prince, obéissant à sa conscience ou à la prépondérance que les papes avaient acquise dans le monde entier, se rendait à Rome avec sa complice, lorsqu'il apprit la mort de Nicolas. Ce n'est que quatre ans après qu'il eut une entrevue avec son successeur Adrien II. Ce pontife reçut le pénitent au mont Cassin, et lui fit jurer que sa rupture avec Valdrade se-

(1) Aujourd'hui dans les États prussiens, province rhénane.

(2) Cette province fut divisée ensuite en Lorraine de la Moselle, qui est la Lorraine actuelle, et en basse Lorraine, qui devint les Pays-Bas.

(3) Lyonnais, Genève, Dauphiné, Savoie, Provence.

rait sincère et sans retour; puis, après l'avoir confessé et absous, il lui donna la communion, en le menaçant de mort s'il avait fait un faux serment. Mais Lothaire, en revenant, mourut 869.
à Plaisance; et l'on vit dans cette fin prématurée le châtiment 8 août.
du parjure.

Bien que le pape eût enjoint aux Lorrains de se soumettre à Louis II, sous peine d'excommunication, son décret resta sans valeur, et la succession de Lothaire fut disputée entre ses frères et Charles le Chauve, qui enfin s'en empara. Il obtint aussi la couronne impériale lorsque la descendance du fils aîné de Louis le Débonnaire fut éteinte.

Le royaume de Charlemagne est désormais séparé nettement en trois États : la France, l'Allemagne, l'Italie (1); et, de même qu'à la chute de Napoléon (le parallèle revient fréquemment entre ces deux grands hommes) les nations recouvrèrent leur indépendance, ou en conçurent l'espoir, de même les peuples contemporains de Charlemagne se virent avec joie rendus à une existence propre. Ce démembrement ne pourrait être déploré que par ceux qui aiment les vastes États, et qui, par intérêt ou par système, demeurant attachés au passé, réputent anarchie la dissolution des grandes monarchies. Une répugnance mutuelle entre les races associées sans fusion sépara les peuples, mais ne les morcela pas encore. Les principaux devinrent un centre pour

(1) Tableau synchronique des trois royaumes principaux :

ALLEMAGNE.	ITALIE.	FRANCE.
888. ARNULF reçoit l'hommage des rois de France, d'Italie, de Bourgogne; donne la Lorraine à son fils naturel ZIENTWBOLD.	888. BÉRENGER I[er], duc de Frioul, et Guy, duc de Spolète, se disputent la couronne impériale. 891. GUI est couronné empereur à Rome, et s'associe son fils LAMBERT. 894. ARNULF, appelé à Rome, est contraint de se retirer.	888. EUDES, comte de Paris, couronné roi à l'exclusion de Charles le Simple. Il soumet RAINULF, roi d'Aquitaine, et se reconnaît vassal d'ARNULF. 893. CHARLES LE SIMPLE est sacré à Reims, et se déclare prétendant.
896. Arnulf accourt d'Italie contre les Moraves, et fait alliance avec les Hongrois. 899-911. LOUIS L'ENFANT, dernier des Carlovingiens en Germanie.	896. Il revient, et est couronné empereur. LAMBERT se réconcilie avec BÉRENGER. Anarchie.	896. CHARLES et EUDES s'accordent. 928. CHARLES demeure seul roi; mais il est dépossédé par les grands feudataires.
911-918. CONRAD de Franconie. 919-936. HENRI I L'OISELEUR. 939-973. OTHON LE GRAND.	911-919. CONRAD, empereur. 923. RODOLPHE II de Bourgogne. 952. OTHON épouse ADELAÏDE, veuve de Lothaire. 963. Il est couronné empereur.	922. ROBERT, duc de France, est élu roi. 923. RODOLPHE de Bourgogne. 936. LOUIS d'Outre-mer. 954. LOTHAIRE.
973. OTHON II.	973. OTHON II, empereur, épouse THÉOPHANIE de Constantinople.	
983. OTHON III.	983. OTHON III, empereur.	986. LOUIS le Fainéant. 987. HUGUES CAPET. 996. ROBERT II.
1002. HENRI II.	1002. HENRI I[er] empereur.	1031. HENRI I. 1060. PHILIPPE I.

les autres, et au système personnel qui domina à l'avénement de Charlemagne succéda par degrés l'unité territoriale. Cependant les barons s'agitent de toutes parts pour conquérir l'indépendance; de tous côtés se montrent de nouveaux barbares; partout grandit la puissance papale. Ce sont là des faits qu'il nous faut envisager séparément.

CHAPITRE II.

LES CARLOVINGIENS EN FRANCE. (843-986.)

A Charles le Chauve commence la série des rois de France dans la signification actuelle de ce titre. Ce prince réunit à une grande ambition dans ses entreprises l'incapacité de les diriger. Lâche dans la soumission, enfant dans la résistance, faible dans la main du clergé, nul lorsqu'il s'en détache, son règne est sans
843-846. cesse troublé par des incursions extérieures et par des discordes intestines. Les Normands s'avancèrent jusqu'à Nantes et à Bordeaux, qu'ils prirent; ils menacèrent Paris, et s'offrirent comme auxiliaires à Pepin II. Ce prince, dépouillé lors du traité de Verdun, avait eu recours aux armes; il fut aidé par le duc des Gascons, qui s'était rendu indépendant en Navarre, et par Bernard, duc de Septimanie, qui, après avoir été cause des troubles précédents, s'armait, à l'instigation d'Abd-el-Raman II, contre un roi qui passait pour son fils. Quoi qu'il en soit, Charles le surprit, et le fit condamner à mort. Pepin obtint de garder la Septimanie, une grande partie de l'Aquitaine et une indépendance à peine voilée par l'hommage. Mais comme il ne pouvait rester en repos, Charles invita ses frères à joindre leurs efforts aux siens, et le rejeta au delà des Pyrénées. Charles ne se fut pas plutôt éloigné que Pepin reparut et reprit le pays, aidé des Saxons, des Arabes et des Normands, avec lesquels il s'était allié; on disait même qu'il avait renié le Christ et juré sur un cheval par le nom de Wodan (1). Les Aquitains, indignés, se soulevèrent contre lui, et le livrèrent à Charles, qui le

(1) Le même qu'Odin, le premier des dieux du Nord.

fit tonsurer et renfermer dans le monastère de Saint-Médard, à Soissons. 853.

Mais les Aquitains, pour ne pas retomber sous la sujétion d'étrangers, demandèrent pour roi Louis, fils du roi de Germanie ; puis Pepin, s'étant enfui du cloître, ranima le zèle de ses partisans. Charles mit aussi son fils en avant comme troisième prétendant ; et pendant dix ans les forces et les vœux des Aquitains furent divisés entre ces princes, appuyés par des alliés aussi redoutables pour les amis que pour l'ennemi. Enfin Pe- 864.
pin, pris de nouveau et jugé comme traître à sa patrie et à sa foi, fut renfermé dans un monastère, et la couronne d'Aquitaine fut donnée aux fils de Charles le Chauve; mais leur autorité fut peu assurée au milieu de ces comtes de Poitiers, de Toulouse, de Barcelonne qui aspiraient à une existence indépendante.

Les Bretons s'agitaient aussi sous leur duc Noménoé, qui à Bretagne.
la paix refusa de renoncer à l'indépendance acquise durant la guerre, et favorisa les rébellions des autres. Après s'être emparé 845.
de Rennes, d'Angers, du Mans, et avoir vaincu Charles, il songea à se faire roi, et s'adressa à cet effet au pape Léon IV, qui l'autorisa seulement à ceindre son front du cercle d'or, selon l'usage des ducs. Mécontent de ce procédé, il devint hostile au 848.
clergé, détacha sa province de l'Église de Tours, et se mit à guerroyer de plus belle ; mais la mort l'arrêta à Vendôme. Ses fils Erispoé et Salomon eurent le titre de roi ; mais, à leur 851.
mort, Charles abolit de nouveau ce royaume.

Cependant à l'intérieur tout baron aspirait à devenir un petit roi, sans se soucier de paraître à la cour du monarque, où l'on voyait, au lieu des anciens leudes, des Aquitains, des Irlandais et des Lombards; et la puissance du clergé s'en augmentait. Les principaux propriétaires étaient les abbés des monastères (1), autour desquels se formaient des villages et des bourgades ; les siéges épiscopaux donnaient du lustre aux villes : aussi les regards se tournaient-ils plutôt vers Reims au nord et vers Lyon au

(1) Vandergisile, comte des Gascons, fait don à l'église d'Alaon de tous les biens appartenant à sa famille dans le canton de Toulouse, l'Angenois, le Quercy, le pays d'Arles, de Périgueux, la Saintonge, et le Poitou, c'est-à-dire dans le tiers de la France. L'abbaye de Saint-Riquier possédait la ville de ce nom, avec treize autres, trente villages et des fermes innombrables. Les offrandes faites annuellement au tombeau de ce saint s'élevaient, chaque année, à près de deux millions. *Acta SS. ordinis S. Bened.*, sect. IV, p. 104.

midi que vers Laon, dont la crainte des incursions normandes avait fait choisir les hauteurs pour la résidence des rois. Les évêques et les moines avaient joué le principal rôle dans les discordes fraternelles des descendants de Charlemagne; ils avaient dirigé les assemblées, rédigé les traités, dans lesquels se trouve toujours quelque stipulation pour les convents, avec des exhortations en faveur des orphelins. Ce pouvoir, acquis sans le secours des armes, croissait de jour en jour, parce que le clergé seul offrait l'exemple de l'ordre au milieu du bouleversement général.

Ce fut moins pourtant par dévotion que par la force des circonstances que Charles abandonna aux évêques une part de l'autorité temporelle. Il conféra aux prêtres un droit d'inquisition contre les malfaiteurs (1), qu'ils durent traduire devant les évêques en cas d'endurcissement. Il recommandait à ceux-ci de moraliser les brigands qui infestaient le royaume, et, s'ils persistaient, de lancer contre eux l'anathème; il ordonnait l'emploi des reliques et des serments contre les voleurs : pauvre autorité royale, n'attendant de secours que du pouvoir ecclésiastique ! Cependant il arriva plus d'une fois que les évêques empêchèrent une injustice ou une guerre; et, placés entre la monarchie qui périssait, la féodalité qui s'élevait et la papauté qui grandissait, ils soutinrent les rois.

Hincmar. 806-882. Hincmar, né dans la France septentrionale, et tiré du monastère de Saint-Denis par Louis le Débonnaire, pour s'occuper de la réforme des monastères et remplir près de lui les fonctions exercées dans les cours par les religieux, avait contribué à l'élévation de Charles, qui le nomma à l'âge de trente-neuf ans archevêque de Reims. Il en occupa le siége pendant trente-neuf ans, assista à trente-neuf conciles qu'il présida pour la plupart, écrivit une infinité de lettres aux principaux personnages du temps, et de plus il nous a laissé soixante-dix ouvrages, indépendamment de ceux qui ont péri. Il ne se montra ni servile envers les Carlovingiens dans leur puissance ni arrogant à leur égard lorsqu'ils furent malheureux. Doué d'une vive intelligence pratique, il se gardait de sacrifier à une logique rigoureuse la

(1) *Ut unusquisque presbyter imbrevitet in suu parochia omnes malefactores, et eos extra Ecclesiam faciat.. Si se emendare noluerint, ad episcopi præsentiam perducantur.* Capit. Caroli Calvi, apud *Scriptores rer. francic.*, VII, 630.

possibilité des applications et les choses du moment; aussi donna-t-il des conseils qui auraient pu empêcher la monarchie de s'écrouler. On l'a souvent comparé à Bossuet pour sa condescendance sans bassesse envers les rois, et pour son opposition sans schisme envers les papes. De même que l'évêque de Meaux a écrit la *Politique sacrée,* Hincmar composa un livre *De persona regis et de regio ministerio,* pour expliquer à Charles le Chauve ce verset : *J'interrogerai les princes sur ma loi.* Bossuet admet que *Dieu forme les princes guerriers*, Hincmar amène le christianisme à justifier les guerres, tous deux se prêtant au caractère belliqueux du roi auquel ils s'adressent et à l'esprit de leur siècle. Les Carlovingiens étaient faibles, et par ce motif Hincmar modère leur disposition à la clémence, en leur rappelant que Dieu n'épargna pas son propre fils, tandis que Bossuet, sous un roi qui s'irrite des obstacles, élève au ciel la clémence, *joie du genre humain et gloire d'un prince.* Hincmar sut aussi résister avec énergie aux rois qui prétendaient donner les évêchés, et voulaient que les Églises se soumissent à eux. L'évêque de Lorraine, dévoué à l'empereur Lothaire, avait soutenu que le roi ne dépendait que de Dieu, et que les évêques ne pouvaient l'excommunier. « Parole non de catholique, dit « Hincmar, qui combat cette doctrine, mais de blasphémateur « plein de l'esprit du démon. David, roi et prophète, ayant « péché, fut repris par Nathan, son inférieur : il sut qu'il était « homme, et revint au salut par une pénitence rigoureuse. Saül « apprit de Samuël qu'il était déchu du trône. L'autorité aposto- « lique prescrit aux rois d'obéir à ceux qui sont au-dessus « d'eux dans le Seigneur. »

Il va même jusqu'à attaquer l'autorité royale dans sa base d'hérédité : « Nous savons avec certitude que la noblesse pater- « nelle ne suffit pas pour assurer les suffrages du peuple aux « fils des princes quand les vices l'ont emporté sur les priviléges « naturels; et le coupable est alors privé non-seulement de la « dignité de son père, mais encore de la liberté. »

C'était avec cette hauteur que les évêques s'adressaient aux rois. Ainsi Hincmar se rendit, à la tête d'une députation du clergé, près de Louis de Bavière pour le dissuader d'occuper la Neustrie, et offrir le pardon à l'envahisseur armé, à la condition qu'il ferait pénitence des maux qu'il avait causés au royaume. Le récit que les évêques firent au concile, à leur retour, est une singulière révélation de la puissance ecclésiastique : « Le

roi Louis nous donna audience à Worms le 4 juin, et nous dit : *Je vous prie, si je vous ai offensés, de me le pardonner, afin que je vous parle avec sécurité.* Hincmar, qui s'était placé le premier à sa droite, répondit : *Nous aurons donc bientôt fait, puisque nous venons précisément vous offrir le pardon que vous demandez.* Grimoald, chapelain du roi, et l'évêque Théodoric, ayant fait quelques observations à Hincmar, il repartit : *Vous n'avez rien fait contre moi qui m'ait laissé dans l'âme un ressentiment condamnable ; autrement, je n'oserais m'approcher de l'autel pour offrir le sacrifice au Seigneur.* Théodoric reprit : *Faites donc comme le seigneur roi vous en prie, et pardonnez-lui.* Hincmar dit alors : *Quant à moi et à ma propre personne, je vous ai pardonné et vous pardonne. Mais en ce qui concerne les offenses contre l'Église qui m'est confiée et contre mon peuple, je ne puis que vous donner des conseils et vous offrir le secours de Dieu, afin que vous obteniez son absolution, si vous le voulez.* Les évêques s'écrièrent : *Vous dites bien !* et tous nos frères s'étant trouvés d'accord en cela, cette indulgence seule lui fut accordée, et rien de plus. Car nous nous attendions qu'il demanderait nos conseils sur le salut qui était offert, et alors nous lui aurions suggéré sa conduite, selon la teneur de l'écrit qui nous avait été donné ; mais il nous répondit, de son trône, qu'il ne traiterait point au sujet de cet écrit avant de s'être consulté avec ses évêques. »

Quand Charles le Chauve porta plainte devant le concile de Toul contre Wenilon, qui, après avoir été nommé par lui à l'évêché de Sens, s'était fait son adversaire pour favoriser Louis le Germanique, le roi s'exprima ainsi : « Par son élection et « celle des autres évêques, et avec la volonté, le consentement « et les acclamations des autres fidèles de notre royaume, We« nilon, dans son propre diocèse, dans la cité d'Orléans, dans « la basilique de Sainte-Croix, en présence des autres ar« chevêques et évêques, m'a consacré roi, selon la tradition ec« clésiastique ; et, en m'appelant à régner, il m'a oint du saint « chrême, m'a donné le diadème et le sceptre royal, et m'a « fait monter sur le trône. Après cette consécration je ne pou« vais être renversé du trône, ni supplanté par personne, du « moins sans avoir été entendu et jugé par les évêques, par « le ministère desquels j'ai été consacré roi, et qui ont été « nommés les trônes de Dieu. Dieu repose sur eux, et c'est par « eux qu'il prononce ses décrets ; j'ai toujours été et je suis

« encore à présent prêt à me soumettre à leurs corrections pa-
« ternelles et à leurs jugements (1). »

Est-il possible d'avouer en termes plus humbles la suprématie que le droit public d'alors attribuait à l'autorite ecclésiastique sur le pouvoir laïque? Les évêques concouraient en effet, avec les grands, à élire le roi et à lui imposer la constitution; s'il la violait, ils le tenaient pour déchu; l'observait-il, ils l'assistaient de leurs conseils, d'hommes et d'argent.

Mais ils étaient impuissants, par leur éducation et par leur ministère, à refréner les incursions ennemies; et Hincmar lui-même en faisait l'aveu au pape : *Le peuple se plaint de nous, et dit* : *Défendez par vos prières le royaume contre les Normands et les autres envahisseurs, sans vous mêler de notre défense; et si vous voulez notre bras, donnez-nous un roi capable de nous garantir des payens* (2).

Le clergé se déclare donc lui-même non moins incapable que le roi de faire face à des dangers imminents. Aussi voit-on dans les mouvements de chacun le découragement qui naît de la disproportion entre le but et les moyens d'y parvenir.

Quand Lothaire III mourut, les Lorrains, voulant un chef plus en état de repousser les Normands, demandèrent pour les gouverner Charles, qui, ayant de plus en sa faveur le testament de Louis le Débonnaire, fut proclamé roi de Lorraine par les évêques.

Louis le Germanique consentit d'abord à un partage, dans lequel Charles eut la partie occidentale et méridionale, où se trouvaient Lyon, Besançon, Vienne, Viviers, Uzès, Toul, Verdun et Cambrai. Mais son ambition lui fit envahir la Provence; et ayant occupé le Viennois, il en investit Boson, son favori, abbé de Saint-Maurice dans le Valais, chambellan réservé à de plus grands honneurs. Traité de Mersen. 870. 9 août.

Quand le pape invita les grands à faire rendre la Lorraine à celui qui en était l'héritier légitime, Hincmar adressa au pontife une lettre qui fut considérée comme le premier fondement des libertés gallicanes. Et le même pontife ayant appelé devant son tribunal un évêque déjà condamné par un concile, Hincmar

(1) BALUZE, *capit.* de l'année 859, p. 127. — Hincmar écrivait à Louis III : *Ego cum collegis meis et cæteris Dei ac progenitorum vestrorum fidelibus,* VOS ELEGI *ad regimen regni, sub conditione debitas leges servandi.* HINCMAR. Voyez MICHELET, *Histoire de France,* t. I, p. 387.

(2) HINCMARI *Ep., ann.* 870, *R. Fr.*, VII, 340.

lui répondit au nom de Charles : *Hé quoi! quand jamais a-t-on entendu dire qu'un roi dût envoyer à Rome un homme jugé légalement? Roi de France et issu de sang royal, je ne suis pas considéré comme le vicaire des évêques, mais comme le maître de cette terre. Saint Léon et le concile de Rome ont écrit que les rois, établis par Dieu pour commander sur la terre, ont accordé aux évêques de régler les affaires selon les décrets souverains. A plus forte raison ne sont-ils pas les fermiers des évêques* (1).

Adrien apaisa chez Charles cet accès de fermeté par des paroles conciliatrices, et en lui promettant l'empire s'il survivait à Louis; ce qui arriva. Charles le Chauve passa alors les Alpes, et, comme Charlemagne, il reçut dans Rome la couronne impériale le jour de Noël, puis, à son retour, celle d'Italie.

875. Charles le Chauve, empereur.

Revenu en France, il fit sanctionner par son clergé ses nouveaux honneurs. Prenant alors en mépris, par un orgueil puéril, les usages, la manière de se vêtir et le langage des Francs, il se montrait dans l'église, aux jours de fête, avec la dalmatique, une ceinture tombant jusqu'aux pieds, la tête enveloppée de soie et ornée du diadème (2).

Charles chercha aussi à étendre son royaume jusqu'au Rhin; mais Louis dit le Saxon, fils du Germanique, s'avança contre lui les armes à la main. Le jugement de Dieu se manifesta en sa faveur dans les épreuves du fer rouge, de l'eau bouillante et de la croix, mais plus encore dans la victoire de Meyenfeld.

Charles, ayant acheté lâchement la paix des Normands au prix de cinq mille livres d'or, et la fidélité douteuse des barons moyennant des priviléges, avait passé les Alpes, quand il apprit que Carloman, son neveu, s'avançait à la tête des Bavarois et des Slaves. Il se décida alors à revenir sur ses pas, ou même il prit la fuite. Mais il mourut au pied du mont Cenis; et Louis le Bègue, qui, depuis dix ans, régnait dans l'Aqui-

(1) HINCMARI *Epist.*, *ann.* 872, t. II, p. 701.

(2) *Ann. Fuld.*, ap. *Script. rer. francic.*, VII, 181. Baluze, dans les *Notes aux capitulaires*, p. 1280, donne quelques anciennes effigies des rois francs. Dans le nombre est celle de Charles le Chauve; il est sur le trône royal avec la couronne d'or aux quatre fleurons, dont le cercle est orné de perles et de pierres précieuses : il s'en échappe, au-dessus des oreilles, deux branches se terminant en fleurs qui se replient autour de la tête et tombent en manière de bandelettes.

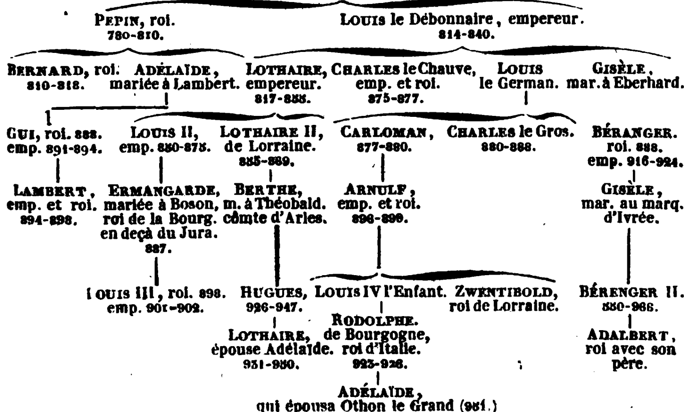
taine, dont son frère rebelle avait été dépouillé, mit sur sa tête la couronne paternelle (1). 877. 6 octobre.

La même fatalité qui avait poussé les Mérovingiens à des guerres fratricides, semblait peser sur les Carlovingiens, dont l'histoire est un tissu de trahisons et de combats entre parents. A la mort de chaque prince s'élèvent des querelles pour sa succession; parfois les grands appellent au trône un étranger ou un de leurs pairs, qui peu après laisse le champ libre à d'autres prétendants. Rien ne pouvait être plus favorable aux seigneurs pour les aider à s'affranchir de la domination des rois, qui, impuissants à les réprimer, étaient réduits à les flatter.

Louis le Bègue distribua à ses partisans des abbayes, des Louis le Bègue. 877.
comtés, des bénéfices, tant pour les récompenser que pour s'en faire un contre-poids aux grands seigneurs des provinces. Mais ceux-ci, mécontents, formèrent une ligue. Le roi, renfermé dans le château de Compiègne, dut alors étendre ou confirmer leurs franchises, promettre et donner une grande partie des domaines royaux, ainsi que des abbayes; et ils finirent par consentir à ce qu'il fût couronné. Le nouveau roi reconnut dans cette solennité l'élection populaire, en s'exprimant ainsi : *Moi, Louis, constitué roi par la miséricorde de Dieu et par l'élection du peuple, je promets devant l'Église, et devant tous les ordres de l'État, d'observer exactement les lois et les*

(1) *Empereurs et rois d'Italie.*

CHARLEMAGNE.
800-814.



règlements donnés par nos pères au peuple dont le gouvernement m'est confié, selon le conseil commun de mes fidèles et les inviolables décrets de mes prédécesseurs.

Les troubles intérieurs au milieu desquels il mourut, l'empêchèrent d'aspirer à la couronne impériale.

879. Une faction déclara indignes de régner Louis III et Carloman ses fils, comme nés d'une mère répudiée, et appela Louis, roi de Saxe, qui reçut l'hommage des grands à Verdun. Mais Boson, beau-frère de Charles le Chauve, et l'abbé Hugues, firent oindre les deux jeunes princes et offrir la Lorraine entière au Saxon, qui, satisfait de ce lot, retourna dans ses États, où l'armée qu'il avait mise sur pied l'aida à repousser les Normands.

Boson avait travaillé pour lui bien plus que pour ses pupilles. Il aspirait au titre de roi de la Bourgogne transjurane, qu'il gouvernait en qualité de duc. Les évêques le lui offrirent, en le remerciant d'avoir accepté la tutelle du peuple et de l'Église. Il se fit sacrer à Lyon; son nouveau royaume, qui comprenait la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais, le Vivarais, le pays d'Uzès et la Franche-Comté, eut pour se consolider, outre l'appui de Jean III, son père adoptif, et sa propre valeur et son habileté.

Les deux rois de France ayant défait les Normands près de Fontevrault et de Saucourt (1), affermi la foi chancelante de leurs vassaux, et repoussé Louis de Saxe, qui était revenu sur ses prétentions, se partagèrent le royaume. Vivant en bonne intelligence entre eux, ainsi qu'avec les rois allemands, ils s'occupèrent de réprimer les usurpations des grands, et de
882. recouvrer les domaines royaux. Mais bientôt Louis mourut d'une chute de cheval, s'étant fracassé la tête en poursuivant une jeune fille.

884. Carloman abandonna le siége de Vienne pour recueillir l'héritage de son frère. Il humilia Boson et contint les Normands; mais lui-même ne tarda pas à mourir. La couronne aurait dû revenir à Charles, fils posthume de Louis le Bègue; cependant,

(1) Le chant dans lequel cette victoire fut célébrée, nous a été conservé :

Einen Kunig weiz ich
Heisset herr Ludwig :
Der gene Gott dienet, etc.

Au nord de la Somme, on parlait donc allemand.

comme il n'avait que cinq ans, dans le besoin que le royaume éprouvait d'un vaillant défenseur, les grands l'offrirent à Charles le Gros, déjà roi de Germanie, de Lorraine, de Saxe, de Bavière, de Lombardie, et empereur. L'héritage de Charlemagne se trouva donc réuni aux mains de ce prince, dont l'impéritie aurait eu déjà trop d'une seule couronne. Après avoir acheté bassement la paix des Normands de la Meuse en se rendant leur tributaire, il maria Gisèle (*Gizla*), fille de Lothaire II, à Godefroy, leur chef, qu'il fit ensuite assassiner. Il en résulta que ses compagnons s'unirent aux Normands de la Seine pour assaillir Paris. Charles marcha contre eux, et campa sur les hauteurs de Montmartre; mais, abandonné par ses vassaux, il acheta leur retraite à prix d'argent, et en leur permettant d'aller ravager la Bourgogne. Tant de lâcheté mit en relief la généreuse résistance opposée à l'ennemi par Eudes, comte de Paris. Charles d'ailleurs s'était aliéné le peuple; il avait irrité les ecclésiastiques en les contraignant de contribuer pour la rançon payée à Godefroy. Le mécontentement alla si loin, qu'il fut déposé comme empereur; et, bien qu'il lui restât la France et l'Italie, il vécut impuissant et méprisé. Il se déshonora même dans son intérieur, en accusant l'évêque Luitard d'adultère avec sa femme, qui se justifia en jurant non-seulement qu'elle était chaste, mais intacte même de la part de son époux. Ses panégyristes ne trouvent eux-mêmes à admirer que sa résignation dans les revers qui affligèrent la fin de ce règne. « C'était un spectacle de pitié propre à montrer « le néant des choses humaines, que de voir ce Charles sur qui « la fortune avait accumulé sans combats ni dangers tant de « royaumes, qu'il ne le cédait à aucun monarque, depuis Char- « lemagne, pour la dignité, le pouvoir, la richesse; que de le « voir désormais offert par elle comme un exemple de la fragi- « lité humaine, en lui enlevant tout à coup et avec ignominie « les prospérités dont elle l'avait comblé sans mesure. Tombé « du trône dans l'indigence, réduit à pourvoir à ses besoins de « chaque jour, il supplia Arnulf de lui accorder de quoi vivre, « et en obtint quelques revenus en Allemagne pour son entre- « tien. Charles mourut quelques jours avant les ides de janvier, « et fut enseveli dans le monastère de Reichenau. Prince très- « chrétien, ayant la crainte de Dieu, et, gardant au fond de « son cœur les commandements de l'Église, il fut libéral d'au- « mônes, occupé sans cesse à prier et à psalmodier; c'est « pourquoi toute chose arriva d'abord selon son désir. Dépouillé

Charles le Gros.

« ensuite de tous ses biens, il supporta cette épreuve avec « résignation, pour mériter la couronne immortelle (1). »

888. Le royaume de Charlemagne fut alors démembré tout à fait, et les Francs allemands restèrent divisés des Francs latins (2). La stérilité de huit rois et la fin rapide de six avaient jusqu'alors remédié au partage entre les Carlovingiens, conclu à Verdun. Mais cette fois toutes les nations qui avaient obéi à Charlemagne élurent des rois nationaux, sans égard à la descendance de ce monarque. Le titre d'empereur fut disputé entre Gui, duc de Spolète, et Bérenger, duc de Frioul. Eudes, comte de Paris, fut porté au trône de France, et reconnu par les évêques ainsi que par Arnulf, roi de Germanie, à la condition toutefois qu'il se reconnaîtrait son vassal.

Cette puissance, si formidable il y avait à peine un demi-siècle, était donc descendue bien bas. Les contemporains, qui déploraient cette prompte décadence, considéraient l'époque précédente, non-seulement comme héroïque, mais comme prodigieuse; et ce fut alors que l'on commença à accumuler sur Charlemagne et ses paladins ce luxe de fictions merveilleuses, comme si l'on eût voulu stimuler par leur exemple la nonchalance de leurs successeurs. Le moine de Saint-Gall racontait à Charles le Gros, pour le faire rougir, que Pepin le Bref avait abattu d'un coup de cimeterre la tête d'un lion; que Charlemagne avait exterminé en Saxe tout ce qui dépassait la hauteur de son épée; que ses soldats enlevaient sept, huit, et jusqu'à neuf barbares enfilés sur leur lance comme des grenouilles (3); que Louis le Débonnaire brisait, pour se jouer, les glaives des Normands; il ajoutait que Charlemagne ayant envoyé vers un de ses fils renfermé dans un monastère, pour lui demander comment il fallait gouverner, celui-ci, pour toute réponse, se mit à arracher les orties et les mauvaises herbes.

Mais la leçon que le moine de Saint-Gall voulait donner à ses contemporains était tardive. Les mauvaises herbes avaient jeté d'assez profondes racines pour étouffer la monarchie au pied de laquelle elles avaient pris naissance. Chaque fois qu'il

(1) *Annales Metens.*, *anno* 887; ap. *Script. rer. francic.*, VIII, 67.

(2) *Hic divisio facta est inter Teutones-Francos et Latinos-Francos.* Chon. regn. Franc. ap., *Script. rer. francic.*, VIII, 231.

(3) *Quid mihi ranunculi isti? Septem vel octo, vel certe novem de illis hasta mea perforatos et nescio quid murmurantes, huc illucque portare solebam* Moine de Saint-Gall., II, 20.

arrivait aux rois d'avoir besoin du bras ou de l'argent des seigneurs, ils devaient leur prodiguer les privilèges au détriment de la couronne, et une concession en entraînait bientôt une plus grande.

On sent, dans les capitulaires émanés des successeurs de Charlemagne, que la puissance royale tombe. Ne dérivant plus de l'empereur seulement, divergeant dans leur but, ce sont souvent des questions ou des conseils, des actes des évêques ou du pape, des conventions entre princes dans leurs querelles si fréquentes, ou même des transactions avec les seigneurs. Au lieu d'embrasser les intérêts généraux, ils s'arrêtent souvent à des intérêts particuliers; ils se bornent à faire droit sur des griefs, en s'exprimant avec cette hésitation qu'inspire l'incertitude de l'obéissance. Déjà, par l'édit de Mersen, Charles
le Chauve avait donné garantie aux seigneurs pour l'inamo- 847.
vibilité de leurs fonctions publiques, et obligé tout homme libre à se mettre sous le patronage d'un seigneur, éteignant ainsi le peu qui restait de la liberté germanique, et constituant une noblesse dominante. L'autorité royale parut se relever
quelque temps après, quand le même monarque, pourvoyant 864.
par l'édit de Pistes (1) à chaque branche de l'administration, s'exprima en roi, et ordonna que tous les châteaux élevés sans le consentement du souverain fussent démolis; mais il
ne fut pas écouté. Nous le voyons, dans un autre capitulaire, 865.
s'efforcer d'empêcher les réunions séditieuses, sévir contre les crimes politiques, et appeler les citoyens à défendre la paix publique. Au lieu de recourir toutefois à des moyens efficaces pour s'assurer leur assistance, il se borna à exiger, des hommes libres et des centeniers, des serments sur les reliques. Or ces serments, prêtés partout, furent bientôt violés, en même temps que les ordres qu'il donnait pour l'abolition des péages nouveaux et des corvées trop onéreuses restaient méconnus.

Lorsque ensuite il voulut conduire en Italie les seigneurs, peu disposés à entreprendre une expédition lointaine et sans profit, au moment où les Normands se montraient si redoutables,
Charles, pour les décider, leur sacrifia, par l'édit de Kiersy sur Capitul. de Kiersy. 877.
l'Oise, les plus beaux privilèges du royaume. Ainsi, non content

(1) Cet édit de Pistes, en 37 articles, qui rappelle les Capitulaires, renferme notamment un règlement sur la fabrication et la valeur des monnaies qui est un des plus anciens et des plus curieux monuments de notre législation.

d'assurer de nouveau à ses vassaux leur rang et leurs fonctions, il leur permit de les transmettre à leurs fils et même à des parents. Il garantit, en outre, à tous les fils des comtes qui le suivraient en Italie, la survivance de la dignité paternelle. Il déclara même alors, pour lui et ses successeurs, que les fidèles pourraient résister à main armée à l'ordre du roi, quand il leur commanderait une chose injuste. De ce moment les seigneurs deviennent propriétaires et maîtres de leurs dignités comme de leurs fiefs, et le système féodal s'affermit sur les ruines du pouvoir royal.

Les usurpations ne firent depuis lors qu'aller croissant, et quelques seigneurs secouèren toute dépendance. Boson transmit à ses fils la Bourgogne transjurane, que le comte Rodolphe Welf, couronné ensuite à Saint-Maurice dans le Valais, rendit indépendante du Jura aux Alpes Pennines. La Navarre se proclama libre sous Fortunio, fils de Garcias Ximenès, qui avait commencé cette révolution. Les autres seigneurs employaient leur bras à la défense du pays, puis ils se servaient des armes qu'ils avaient dirigées contre l'ennemi pour s'affranchir eux-mêmes; ils se conciliaient ainsi la faveur du peuple, qui retrouvait en eux, avec satisfaction, la vigueur qu'avaient perdue les Carlovingiens dégénérés. Les Sarrasins rencontraient pour s'opposer à eux, sans parler des deux nouveaux royaumes de la Provence, le Roussillon affranchi par Gérard, célèbre dans les romans de chevalerie, l'évêché de Grenoble, la vicomté de Marseille. La famille de Waïfre ou Guaifer s'était relevée dans la Gascogne; dans l'Aquitaine, c'étaient les maisons de Gothie, de Poitiers et de Toulouse; Reinier, premier comte de Mons ou du Hainaut, dispute la Lorraine aux Allemands, et laisse son nom dans le roman du *Renard* comme type de l'astuce qui l'emporte sur la force brutale; les comtes ou, comme on les appelait alors, les *forestiers* de Flandre, et ceux de Vermandois, combattent contre les Belges et les Allemands.

Mais les batailles les plus terribles sont contre les Normands et contre les Sarrasins, dont nous allons retracer successivement les expéditions.

CHAPITRE III.

INCURSIONS DES SARRASINS.

Charlemagne, dont l'épée redoutable avait arrêté les hordes errantes, mais sans pouvoir ou sans savoir leur opposer une digue suffisante, n'eut pas plutôt fermé les yeux, que la Scandinavie lança au dehors ses formidables pirates; les Slaves sortirent de leur obscurité; les Hongrois, race étrangère aux nations germaniques, poussèrent leurs coursiers contre les frontières de l'empire carlovingien.

Ces peuples ne trouvaienit pas, comme au déclin de l'empire des Romains, des peuples qui, affaiblis par la servitude et par les vices qu'elle engendre, regardaient avec indifférence les efforts tentés par une métropole éloignée; mais des générations jeunes, armées pour défendre leurs foyers, et associées dans l'unité puissante du christianisme. L'âme se réjouit à observer comment elles parvinrent soit à repousser les agresseurs, soit à les policer et à en faire des instruments de cette civilisation qu'ils menaçaient.

Un réveil énergique dans l'empire byzantin parut avoir détourné de la Grèce les Arabes, qui s'étendirent vers la Perse. En France, ils avaient été arrêtés par Charles Martel; puis les comtes d'Aquitaine, de Barcelone, de Navarre, veillaient sur cette frontière, secondés en outre par l'intrépidité des Basques, par le royaume d'Oviédo, qui grandissait, et plus encore par la discorde qui s'était mise entre les nouveaux maîtres de l'Espagne. De même qu'on avait vu les Francs combattre sous les enseignes d'émirs révoltés contre les khalifes, les Arabes vinrent soutenir les comtes rebelles contre les Carlovingiens et dévaster le pays. Mais bientôt Barcelone devint pour eux une barrière qu'ils ne dépassèrent plus; et si parfois quelque bandes de coureurs poussa jusque sur le sol français, il n'en résulta qu'un dégât passager, bien vengé du reste par les chrétiens.

Mais des pirates sarrasins sortaient désormais des ports d'où jadis faisaient voile les flottes puniques; et parcourant la Méditerranée, qu'ils regardaient comme leur domaine, ils interrompaient tout commerce. Tantôt se jetant sur les côtes, tantôt

d'assurer de nouveau à ses vass ... ils menaçaient les pro-
il leur permit de les transm ... ...acrèrent la garniso
parents. Il garantit, en outr ... ...ustin et occupè-
suivraient en Italie, la su- ... ...araisse pas
déclara même alors, por ... de la po-
pourraient résister à r ... ...ie de
leur commanderait u- ... it-
gneurs deviennent ... ...
comme de leurs fief ... ...harlemagne,
du pouvoir royal ... ...s Baléares et les au...

Les usurpatio ... ...r dans leurs eaux une flotte
quelques seigr ... ...sseurs. Mais, trop faible sans
à ses fils la ... ...a pas la Corse et la Sardaigne de
Welf, cou- ... ...s Sarrasins; et avant de mourir il put
indépend ... ...t Centumcellæ (3) avaient été pillées par
clama l- ... avait à peine succédé à son père, que des am-
comm ... ...aient de Cagliari implorer son assistance (4). Mais
leur ... ...uère à leur accorder que de la pitié. Cependant les
qu' ... continuèrent la guerre contre les Sarrasins de Sardaigne;
r ... comte de Gênes recouvra la Corse, et Boniface, marquis de Toscane, conjointement avec Bernard son frère, ayant débarqué entre Utique et Carthage, leur livra sur le rivage cinq combats, dans lesquels il demeura vainqueur (5); mais son courage ne fut point secondé, et d'ailleurs les Sarrasins ne se laissaient pas abattre par des défaites.

Ces incursions ne ressemblaient point à celles des Septentrionaux. Les indigènes autrefois s'étaient mis à couvert des barbares, en se retirant du côté de la mer. Maintenant les Sarrasins les refoulent dans l'intérieur des terres, en portant sur les côtes l'attaque et le ravage. Maîtres des grandes îles et du détroit de Gibraltar, les Sarrasins dominèrent dans le bassin occidental de la Méditerranée, comme ils le faisaient déjà dans le bassin oriental; ainsi se trouvait remis en question le problème qui

(1) REINAUD, *Invasions des Sarrasins en France, en Savoie, en Suisse*, etc.; Paris, 1836.

(2) Cette ville, de la régence de Tunis, fut pendant plusieurs siècles la capitale de l'Afrique musulmane.

(3) Aujourd'hui, *Civita-Vecchia*.

(4) ÉGINHARD, *ad annum* 815 ou 820.

(5) L'ASTRONOME, *de Vita Ludov.*, c. 42.

avait été résolu par la d ... i furent vaincus. Les uns
ou de l'Occident appa ... échappèrent à la mort
La Provence se tr ... ns. Cet exploit valut à
ès les première ... la Gaule resta, après
Lérins, f ... e des Sarrasins.
arseille ... es montagnes, re-
r la ... it disparu; une
... es, qui devin-
us (1), ... ir. Le reste,
cédentes s'étaie ... que le cime-
chesse du sol et des habi ... pas à of-
depuis lors perdues pour l'histoire. ... urs, qui
margue leur point de relâche, pour s'e ... et qui
Rhône, dont l'embouchure n'était pas encore ... s du
fois ils pillèrent la ville d'Arles. Mais quand ils y ... une
ques années après, Gérard de Roussillon les surprit, ... n-
déroute, et non moins actif que vaillant, il leur ôta l'en...
revenir à la charge.

La nécessité de s'opposer à ces ennemis toujours menaçants servit de prétexte à Boson pour se faire roi de Provence. Mais lorsqu'il eut cessé de vivre et que Gérard se fut fait moine, les Sarrasins se représentèrent, non plus pour piller, mais pour conquérir. Cela nous paraît plus vraisemblable que le récit de Luitprand (2). Selon lui, vingt Sarrasins venant d'Espagne, poussés par hasard sur la côte de Provence, surprient Fraxinet (3) dont ils égorgèrent les habitants; puis, s'étant fortifiés dans cette position inaccesible, ils secondèrent les paysans d'alentour dans leurs massacres fratricides, et dévastèrent tout le pays situé derrière eux. Aidés de nouveaux compagnons, ils dominèrent militairement le pays, sans dépendre ni des khalifes d'Espagne, ni des émirs d'Afrique. La flotte romaine, qui était mouillée dans le port de Fréjus, encore ouvert à cette époque, n'échappa aux flammes que par la fuite. Les Sarrasins de Fraxinet franchirent les Alpes maritimes restées sans défense, et, mettant le feu à Acqui et à d'autres villes, ils semèrent

(1) Les religieuses du monastère de Saint-Victor, dans les faubourgs de cette ville, se coupèrent le nez, pour échapper à la brutalité des mécréants; delà vint à ce monastère le nom de *Denarrados*.

(2) Liv. I, c. I.

(3) *Fraxinetum*, aujourd'hui le bourg de *la Garde-Fresnet*, au sud de Draguignan (Var).

remontant le cours des fleuves, partout ils menaçaient les propriétés et les personnes (1).

S'étant jetés sur la Sardaigne, où ils massacrèrent la garnison, les Sarrasins enlevèrent le corps de saint Augustin et occupèrent un certain nombre de postes, bien qu'il ne paraisse pas qu'ils se fussent emparés de l'île entière. Une partie de la population fut emmenée en Afrique, où elle fonda la colonie de Sardonia, dans les environs de Kairouan (2); le reste des habitants se réfugia dans les montagnes. Alors les villes tombèrent en ruines; les routes et les aqueducs se dégradèrent. Charlemagne, après avoir pris les armes pour leur enlever les Baléares et les autres grandes îles de cette mer, fit croiser dans leurs eaux une flotte destinée à repousser les envahisseurs. Mais, trop faible sans
810. doute, cette flotte n'empêcha pas la Corse et la Sardaigne de retomber au pouvoir des Sarrasins; et avant de mourir il put apprendre que Nice et Centumcellæ (3) avaient été pillées par les pirates. Louis avait à peine succédé à son père, que des am-
815. bassadeurs venaient de Cagliari implorer son assistance (4). Mais il n'eût guère à leur accorder que de la pitié. Cependant les papes continuèrent la guerre contre les Sarrasins de Sardaigne; le comte de Gênes recouvra la Corse, et Boniface, marquis de Toscane, conjointement avec Bernard son frère, ayant débarqué entre Utique et Carthage, leur livra sur le rivage cinq combats, dans lesquels il demeura vainqueur (5); mais son courage ne fut point secondé, et d'ailleurs les Sarrasins ne se laissaient pas abattre par des défaites.

Ces incursions ne ressemblaient point à celles des Septentrionaux. Les indigènes autrefois s'étaient mis à couvert des barbares, en se retirant du côté de la mer. Maintenant les Sarrasins les refoulent dans l'intérieur des terres, en portant sur les côtes l'attaque et le ravage. Maîtres des grandes îles et du détroit de Gibraltar, les Sarrasins dominèrent dans le bassin occidental de la Méditerranée, comme ils le faisaient déjà dans le bassin oriental; ainsi se trouvait remis en question le problème qui

(1) REINAUD, *Invasions des Sarrasins en France, en Savoie, en Suisse*, etc.; Paris, 1836.

(2) Cette ville, de la régence de Tunis, fut pendant plusieurs siècles la capitale de l'Afrique musulmane.

(3) Aujourd'hui, *Civita-Vecchia*.

(4) ÉGINHARD, *ad annum* 815 ou 820.

(5) L'ASTRONOME, *de Vita Ludov.*, c. 42.

avait été résolu par la destruction de Carthage, à qui de l'Orient ou de l'Occident appartiendrait la souveraineté des mers.

La Provence se trouvait surtout exposée à leurs incursions, et, dès les premières qu'ils y firent, ils détruisirent le monastère de Lérins, foyer d'activité et de science, ainsi que les colonies marseillaises d'Antibes, de Saint-Tropez et d'Hyères. Se tenant sur la mer entre Toulon et Nice, et enhardis par le succès, ils attaquèrent les villes. Marseille fut saccagée deux fois en dix ans (1); et ces contrées, dans lesquelles les généra- 838-848.
tions précédentes s'étaient efforcées d'allier, en quelque sorte, la richesse du sol et des habitants avec la beauté du ciel, sont depuis lors perdues pour l'histoire. Ils firent de l'île de la Camargue leur point de relâche, pour s'élancer de là le long du 852.
Rhône, dont l'embouchure n'était pas encore obstruée, et deux fois ils pillèrent la ville d'Arles. Mais quand ils y revinrent quelques années après, Gérard de Roussillon les surprit, les mit en déroute, et non moins actif que vaillant, il leur ôta l'envie de revenir à la charge.

La nécessité de s'opposer à ces ennemis toujours menaçants servit de prétexte à Boson pour se faire roi de Provence. Mais lorsqu'il eut cessé de vivre et que Gérard se fut fait moine, les Sarrasins se représentèrent, non plus pour piller, mais pour conquérir. Cela nous paraît plus vraisemblable que le récit de Luitprand (2). Selon lui, vingt Sarrasins venant d'Espagne, poussés par hasard sur la côte de Provence, surprient Fraxinet (3) dont ils égorgèrent les habitants; puis, s'étant fortifiés dans cette position inaccesible, ils secondèrent les paysans d'alentour dans leurs massacres fratricides, et dévastèrent tout le pays situé derrière eux. Aidés de nouveaux compagnons, ils dominèrent militairement le pays, sans dépendre ni des khalifes d'Espagne, ni des émirs d'Afrique. La flotte romaine, qui était mouillée dans le port de Fréjus, encore ouvert à cette époque, n'échappa aux flammes que par la fuite. Les Sarrasins de Fraxinet franchirent les Alpes maritimes restées sans défense, et, mettant le feu à Acqui et à d'autres villes, ils semèrent

(1) Les religieuses du monastère de Saint-Victor, dans les faubourgs de cette ville, se coupèrent le nez, pour échapper à la brutalité des mécréants; delà vint à ce monastère le nom de *Denarrados*.

(2) Liv. I, c. I.

(3) *Fraxinetum*, aujourd'hui le bourg de *la Garde-Fresnet*, au sud de Draguignan (Var).

l'épouvante en Italie. Postés sur les Aples et fortifiés dans le monastère de Saint-Maurice, ils se jetèrent de là, durant un demi-siècle, sur la Bourgogne, sur l'Italie et jusque sur la Souabe, interrompant le commerce, attaquant et exterminant les pieuses caravanes, composées surtout d'Anglo-Saxons qui se rendaient en pèlerinage au seuil sacré des apôtres ; ils mirent Gênes à feu et à sang, et offrirent ce nouvel appât à l'avidité d'autres aventuriers d'Espagne ou d'Afrique (1).

Hugues, roi d'Arles eut recours, pour se débarrasser de ces voisins incommodes, à l'empereur Romain Ier, au neveu duquel il maria sa fille Berthe, et les vaisseaux byzantins, les seuls qui pussent alors tenir tête à ces pirates, lancèrent le feu grégeois sur leurs galères. Quand ils virent que la mer leur était fermée, ils abandonnèrent Fraxinet, et se retirèrent dans la forêt qui s'étend en arrière, et qui a conservé leur nom (forêt des Maures). Hugues, n'osant pas s'y aventurer pour les en chasser, traita avec eux, et leur promit amitié à la condition qu'ils se chargeraient de défendre les Alpes helvétiques contre Bérenger, son rival, qui se préparait à attaquer l'Italie. Ils revinrent donc à Fraxinet, et reprirent le cours de leurs brigandages, sans pour cela empêcher Bérenger d'aller soutenir ses prétentions au délà des Alpes.

Conrad, qui succéda à Hugues sur le trône d'Arles, laissa aux Sarrasins les places dont ils étaient en possession; mais Berthe, sa mère, suppléant par son activité à l'indolence de son fils, veillait sur les ennemis, et élevait des châteaux pour les empêcher de s'agrandir. Puis, soit effet de son habileté, soit hasard, une bande de Hongrois vint donner au milieu de ces africains, et les uns et les autres se détruisirent mutuellement.

Quelques seigneurs recherchèrent l'appui des Sarrasins pour se rendre indépendants; d'autres prirent les armes contre eux, pour se créer une seigneurie des terres dont ils les auraient chassés. Mayeul de Valensole, issu d'une famille illustre, à qui sa piété et son savoir avaient valu le titre d'abbé de Cluny, tomba dans les mains de ces mécréants à son retour de Rome, et sa rançon lui coûta toutes les richesses de son monastère. L'indignation causée pas cet événement ranima la haine généreuse de la domination étrangère. Le comte Guillaume ayant réuni les seigneurs, dont les forces se perdaient à agir isolément,

(1) LUITPRAND, IV, 2.

les conduisit contre les Sarrasins, qui furent vaincus. Les uns furent noyés dans la mer, les autres n'échappèrent à la mort ou à la servitude qu'en se faisant chrétiens. Cet exploit valut à Guillaume le nom de Père de la patrie, et la Gaule resta, après deux siècles et demi, délivrée de la présence des Sarrasins. 927

Les indigènes, qui s'étaient réfugiés dans les montagnes, revinrent sur le sol paternel dès que le fléau eut disparu; une bonne partie des terres furent données aux églises, qui devinrent de nouveau l'asile de la charité et du savoir. Le reste, subdivisé et cultivé par des mains libres, attendu que le cimeterre arabe avait exterminé les feudataires, ne tarda pas à offrir de nouveau l'aspect de la prospérité. Les seigneurs, qui avaient combattu pour la délivrance de la contrée, et qui maintenant avaient droit à l'hommage, appelèrent des gens du dehors pour la peupler, et cultiver les terres moyennant une légère redevance; les habitants se formèrent alors en communes, et jouirent de franchises dont ils donnèrent l'exemple à ceux qui les avoisinaient (1).

De temps à autre cependant on vit encore les barbaresques faire des incursions sur ces rivages, jusqu'au moment où Louis XIV creusa le beau port de Toulon, et en fit un arsenal ma-

(1) « Cette population de propriétaires cultivateurs, qui ne connut jamais le poids du joug féodal, a toujours conservé l'amour du travail et la sobriété, qui sont pour elle des vertus nécessaires; elle a toujours ignoré cette servilité obséquieuse qui vit encore dans les campagnes de la vieille France; et le souvenir des musulmans n'a pas peu contribué à nourrir parmi elle cette ferveur de croyance, que n'a pas attiédie une récente et douloureuse persécution. Ce souvenir vit encore en Provence dans les classes les plus ignorantes et les moins soucieuses des temps passés. Il n'est pas de laboureur qui n'ait, au moins une fois dans sa vie, heurté avec sa bêche quelqu'une de ces larges briques sous lesquelles reposent les générations africaines qui ont dominé sur la Provence; et lorsque le voyageur demande ce que furent les ruines qu'il aperçoit sur la montagne, les femmes et les enfants lui répondent : *C'est là qu'était notre village du temps des Sarrasins.* Au milieu de ces ruines s'élève ordinairement une chapelle confiée à la garde d'un pieux ermite; cette chapelle fut jadis l'église du village qui n'est plus. Elle semble protéger les cendres des ancêtres, que leurs descendants vont visiter chaque année, le jour où la fête de la paroisse vient leur rappeler ce pieux devoir. Cette commémoration de la vieille patrie précède toujours des jeux, où la gaîté préside, excitée par le son d'un instrument sarrasin (le tambourin), et il n'est pas rare qu'une danse de même origine (la mauresque) donne encore plus de solennité à la fête. Ces fêtes religieuses et ces bruyantes joies sont le plus vivant témoignage de la dominaton étrangère et de la glorieuse délivrance. » DES MICHELS, *Hist. gén. du moyen âge*, t. 2, p. 398

ritime. Mais ce n'est que dans ces dernières années que la bannière française, arborée sur les murs d'Alger, a garanti pour toujours la tranquillité des côtes de la Méditerranée.

Les invasions si étendues et si prolongées des Sarrasins ne permettent pas de croire qu'ils aient pu tirer de la lisière de l'Afrique septentrionale un si grand nombre d'hommes; il est plutôt à supposer que beaucoup, parmi ceux qui étaient opprimés en Europe, se joignirent à eux, notamment les Slaves, vaincus sur plusieurs points, et toujours avides d'aventures et de butin. L'usage inhumain de vendre les esclaves semble s'être ravivé alors, et beaucoup de vaincus étaient exposés sur les marchés, surtout en France. Les Sarrasins les achetaient pour en faire des eunuques; et, cette voie une fois ouverte à un lucre ignoble, ils accoururent se fournir de ces malheureux à l'embouchure de tous les fleuves, où on les amenait du centre de la Germanie. Verdun en Lorraine était un atelier très-actif de mutilations de ce genre; et, bien que les ecclésiastiques fulminassent contre un pareil trafic, on enlevait jusqu'à des enfants baptisés; les Vénitiens n'étaient pas des derniers à l'exercer. Le pape Zacharie leur racheta, en 750, beaucoup de jeunes garçons qu'ils emmenaient hors de l'Italie; et, en 776, on mit le feu, dans le port de Civita-Vecchia, aux navires grecs qui allaient mettre à la voile avec un chargement de cette nature. Ces enfants, qui grandissaient dans l'islamisme, remplissaient les rangs des ennemis de la chrétienté, ainsi que quelques prisonniers adultes, qui rachetaient leur vie au prix de leur foi encore mal affermie.

Sicile. La fertile Sicile n'était jamais tombée sous la domination des Lombards; l'empire grec, qui en tirait des grains, la faisait gouverner par un patrice; il ne savait pas la défendre, et pourtant il prétendait qu'elle lui fournît, à elle seule, autant que jadis l'Italie entière. Lors de la désastreuse visite de Constantin dans l'île, outre la spoliation qu'elle eut à souffrir, il lui fallut encore subvenir à l'entretien de la cour. L'Église romaine, qui y avait de vastes propriétés, en exportait chaque année une grande quantité de produits, sans jamais y envoyer rien. Mais quand la guerre des images eut éclaté, ces grands biens firent retour au fisc, et la Sicile fut soumise à la juridiction spirituelle du patriarche de Constantinople.

Les empereurs tenaient beaucoup à cette île, qui, indépendamment de sa richesse, était comme une sentinelle avancée

dans le voisinage des domaines qui leur restaient en Calabre.
Mais la mer étant sillonnée continuellement par des navires
francs et sarrasins, la sujétion des patrices y devenait moindre
de jour en jour, et leur dépendance ne consistait guère que
dans le payement des impôts. Elpidius, l'un d'eux, qui avait 781.
voulu lever la tête contre Irène, se réfugia chez les Sarrasins,
qui, à sa suggestion, firent plusieurs débarquements en Sicile,
sans toutefois s'y établir à demeure.

Euphémius, tribun, c'est-à-dire gouverneur de l'île au nom
de Michel le Bègue, s'étant épris d'une jeune fille consacrée au
Seigneur, l'enleva; et l'empereur, bien qu'il se fût rendu cou-
pable d'un sacrilége pareil, ordonna qu'on fît subir au tribun
un châtiment sévère. Euphémius se mit en état de défense; 827.
mais, voyant l'inégalité de ses forces, il se rendit près de Ziadet-
Allah-ben-Ibrahim, roi aglabite de Kairouan, à qui il promit
foi de vassal et un tribut s'il l'aidait à conquérir sa patrie et le
titre d'empereur. Le prince musulman lui confia cent voiles
et dix mille combattants commandés par l'émir Abd-el-Cam, qui,
ayant débarqué en Sicile, y bâtit une ville de son nom (*Alcamo*),
près des ruines de Ségeste. Euphémius, proclamé roi de l'île,
espérait que ses complices lui ouvriraient les portes de Syra-
cuse, quand, s'étant avancé seul près des murailles, il fut tué
par deux frères de celle qu'il avait outragée.

Les Siciliens, reprenant alors courage pour sauver leur pa-
trie, défont les Sarrasins restés sans appui; mais bientôt l'en-
nemi revient à la charge, et demeure maître de la partie occiden-
tale de l'île. Palerme, après un siège qui coûta la vie a plus de
cinquante mille de ses habitants, devint la résidence des émirs
envoyés par les princes de Tunis, pour achever la conquête et 831.
gouverner le pays. Mahomet, fils d'Abd-Allah-ben-Aglab, pre- 832.
mier émir, tua neuf mille Romains à la bataille d'Enna, dont 846.
le château fut pris par son successeur Al-Abbas, qui fit con-
struire dans l'île la première mosquée. Le patrice Théodote était 855.
tombé sur les remparts de Messine. Syracuse rappela, par une
résistance héroïque et désespérée qui dura dix mois, les temps
où elle brisait la puissance d'Athènes; mais la lâcheté du na- 878.
varque Adrien rendit inutiles tant d'efforts. Les chefs des as-
siégés furent massacrés; la plèbe fut transportée en Afrique
pour y pleurer sa liberté, sa patrie; et la ville, avec ses temples
magnifiques, fut réduite en ruines (1).

(1) THEODOSII *monachi Epist., de excidio Syracusarum*. R. Ital. Scr. I,

Enorgueillis par cette conquête, les émirs refusèrent obéissance aux princes aglabites; mais lorsque, vingt-cinq ans après, ceux-ci les eurent domptés, Ibrahim, roi de Kairouan, dé-
903. barqua en personne dans la Sicile, et prit Taormine, défendue en vain par d'étroits défilés, par des hauteurs escarpées, et par le fort que les anciens rois avaient élevé au-dessus de la ville. Les Sarrasins construisirent sur cet emplacement le bourg et le fort de Mola. A la même époque, d'autres Sarrasins ravageaient Lemnos, dont ils enlevaient toute la population. Quand les villes de la Calabre envoyèrent demander humblement pardon à Ibrahim d'avoir prêté appui aux rebelles, le roi africain leur enjoignit de se préparer à l'esclavage, et d'annoncer son arrivée *dans la cité du vieux Pierre*.

Cosenza néanmoins l'arrêta sur la route; et comme il mourut sur ces entrefaites, la discorde se mit entre les vainqueurs, les fils des premiers conquérants ne se trouvant pas liés envers les rois fatimites de Tripoli, qui avaient usurpé le trône des Aglabites. De là une guerre durant laquelle les chrétiens renouvelèrent, de temps à autre, de généreuses tentatives pour secouer un joug détesté : les Agrigentins surtout, qui se soutinrent quatre ans, et furent à la veille de prendre Palerme; mais, vaincus à la fin, ils baignèrent de leur sang les débris de leur ancienne magnificence.

Italie. L'Italie devait donc concevoir de vives appréhensions au sujet de ces dangereux voisins, qui, après avoir déjà maintes fois pillé ses côtes, la menaçaient, de Palerme, d'agressions nouvelles et plus terribles. Les ducs de Bénévent et les villes de la Campanie, que ne protégeaient plus les Grecs, au lieu de se mettre d'accord pour pourvoir à la sûreté commune, se fai-
842. saient la guerre, et allèrent même jusqu'à réclamer l'assistance des musulmans dans leurs inimitiés. Ceux d'Afrique occupèrent Bari, ceux d'Espagne Tarente, mêlant leur sang à celui des chrétiens dans ces luttes fratricides.

D'autres s'étaient établis dans l'île de Ponza; mais Sergius,

deuxième partie, p. 262. — *Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aglabites*, etc., par Ibn-Khaldoun, qui écrivait à Tunis de 1352 à 1406, et que de Hammer a appelé le Montesquieu arabe. M. Noël DES VERGERS, membre corespondant de l'Institut, en a donné le texte et une traduction. On y voit la lutte des Berbères contre les Aglabites, et comme épisode la domination de ceux-ci en Sicile. — T. G. WENRICH, *Rerum ab Arabibus in Italia insulisque adjacentibus, Sicilia maxime, sardinia atque Corsica, gestarum commentarii*; LEIPZICK, 1845.

consul de Naples, ayant réuni les bâtiments de Gaëte, de Sorrente, d'Amalfi, les en chassa. L'émir revint pour laver cette honte. Après s'être emparé du château de Misène, il débarqua à Centumcellæ (Civita-Vecchia), et marcha droit sur Rome. Ignorant l'ancienne gloire de cette métropole du monde et détestant sa grandeur nouvelle, il incendia les faubourgs (1), et profana l'église des Saints-Apôtres. Léon IV fut élu tumultueusement au siége vacant; et le nouveau pontife, s'étant mis à la tête des troupes et des citoyens, ranimés par son noble courage, repoussa les Sarrasins jusqu'à la mer. Il entoura ensuite d'une double muraille la basilique de Saint-Pierre et le quartier du Vatican, appelé depuis *Cité Léonine* (Civitas Leonina). Il fortifia aussi Orta et Ameria, réunit dans la nouvelle ville de Léopolis les habitants de Centumcellæ, et établit à Porto une colonie de Corses, qui jurèrent de vivre et de mourir sous l'étendard de saint Pierre. 845.

Les Sarrasins se dirigèrent alors sur Fondi, qu'ils saccagèrent et d'où ils emmenèrent en esclavage ceux des habitants qu'ils ne massacrèrent pas. Ayant mis le siége devant Gaëte, ils repoussèrent jusqu'au mont Cassin une armée de Spolétains envoyée contre eux par Lothaire; et le berceau des bénédictins périssait si un torrent n'eût débordé. Gaëte fut sauvée par la valeur de Césaire, jeune fils du consul Sergius, qui entra dans le port avec les flottes de Naples et celles d'Amalfi, destinées au commerce, mais toujours prêtes à défendre la patrie commune.

Les Sarrasins s'éloignaient chargés de butin, quand ils furent surpris par une violente tempête qui les engloutit tous (2). Mais d'autres pillaient Luni et les côtes de la Ligurie; d'autres encore, la Calabre, la Pouille, et pénétraient dans le duché de Bénévent. Louis II s'en vint contre eux, à la prière de l'évêque de Capoue 850.

(1) L'incendie de Borgo-Vecchio a fourni le sujet d'un des tableaux de Raphaël au Vatican.

(2) « Au moment où ils approchèrent de Palerme, ils rencontrèrent une barque dans laquelle se trouvaient deux hommes, l'un vêtu en clerc, l'autre en moine, qui dirent aux musulmans : *D'où venez-vous, et où allez-vous? — Nous revenons de la ville de Pierre; nous avons saccagé son oratoire, ravagé le pays, battu les Francs, brûlé les couvents de Saint-Benoît. Et vous, qui êtes-vous? — Qui nous sommes? tout à l'heure vous le saurez.* Et aussitôt éclata une tempête furieuse, qui engloutit tous les vaisseaux. » *Hist. monachi anonymi*, apud MURATORI, II, 266.

et de l'abbé du mont Cassin; et, après avoir tué l'émir Amalmater, il se fit livrer par force tous les Sarrasins qui se trouvaient dans Bénévent, et ils eurent la tête tranchée. Mais tandis qu'il perdait le temps à rétablir la paix entre les ducs de Bénévent et de Salerne, les musulmans, plus audacieux que jamais, dévastèrent le Midi. Un tremblement de terre ayant renversé les murailles d'Isernia, le farouche Massar, que l'on excitait à profiter de l'occasion pour se procurer un butin facile, répondit : *Hé quoi! le Seigneur est irrité contre cette ville, et je voudrais aggraver ses maux!*

L'empereur Louis en agit moins généreusement lorsque Massar tomba en son pouvoir; car il ordonna son supplice. Mais un chef encore plus terrible que ce musulman, Soldan vint renforcer Bari, d'où il repoussa tous les assaillants; puis il réduisit en cendres Alife, Telesia, Sepino, Boviano, Isernia, Venafro, et fit grâce à Bénévent moyennant un tribut. Le mont Cassin fut défendu par ses nombreux vassaux; et les bénédictins du Vulturne se rachetèrent au prix de trois mille pièces d'or.

Ces exploits accomplis, Soldan sort de Bari avec trente-six vaisseaux, et va dévaster l'Illyrie grecque, pillant les villes qui s'étaient soutenues contre les Slaves. Mais les Ragusains prolongèrent assez leur résistance pour que Basile le Macédonien envoyât à leur secours une flotte, devant laquelle s'enfuirent les Sarrasins.

Les Italiens s'aperçurent que le seul moyen de purger leur sol de la présence de l'étranger était l'union. Louis publia le ban de guerre, qu'il adressa à tous les comtes, vassaux et hommes libres : « Que quiconque possède en biens meubles la valeur de « son wehrgeld se rende à l'armée : les pauvres défendront les « côtes et les places frontières; les prélats, les comtes ou gas- « talds, sortiront avec tous leurs *ministériels*, sans réserve ou « privilége; les évêques ne laisseront chez eux aucun laïque; « les hommes libres qui refuseront de prendre les armes per- « dront biens et patrie; les comtes et vassaux, leurs honneurs « et bénéfices. Il en sera de même des comtes, seigneurs, abbés « et abbesses qui n'enverraient pas à l'armée leurs vassaux et « serfs. Les comtes veilleront à ce que la population se renferme « dans les châteaux; que tout homme de guerre apporte avec « lui une armure complète, des vêtements pour un an, et des « vivres jusqu'à la récolte. Celui qui dérobera des armes ou des « animaux domestiques payera triple composition, et sera con-

« damné à l'*harnescar* (1), au fouet si ce sont des esclaves. « L'effraction, l'adultère, l'incendie et l'homicide seront punis « de mort. »

Toute l'Italie fut en armes. Louis se rendit au mont Cassin pour demander les prières des religieux; mais il fut d'abord contraint de combattre les Campaniens, sur la foi desquels il ne pouvait compter; et la ruine de Capoue lui servit à effrayer les autres. Il ravagea le territoire de Naples, qui, avec l'indifférence d'une cité occupée uniquement de faire prospérer son commerce, était aussi remplie de Sarrasins que Palerme, et fournissait à l'ennemi des armes, des vivres, un asile même. Marchant ensuite contre les musulmans, il les repoussa de place en place, et les réduisit à n'avoir plus sur la terre ferme que
Tarente et Bari. Mais, la flotte grecque qui lui avait été promise 867.
n'arrivant pas, il fut contraint de rétrograder. Les Sarrasins le
poursuivirent à leur tour, et s'avancèrent jusqu'au monastère 868.
de Saint-Michel, sanctuaire des Lombards, sur le mont Gargano. Cependant l'armée que Louis avait laissée dans la Pouille ne cessa de les harceler. Bari fut reprise trois ans après, et Soldan ne fut redevable de la vie qu'à la générosité de Louis.

Ce prince envoya alors assiéger Tarente, en pressant l'empereur Basile de lui prêter le secours de sa flotte, pour nettoyer la mer Tyrrhénienne des bâtiments ennemis. Mais les Grecs s'attribuant le mérite de la victoire, que s'arrogeaient à tort, disaient-ils, des barbares obéissant au faux empereur d'Occident, Louis leur répondit : « Semblables en nombre aux saute- « relles qui obscurcissent l'air, vous avez fait de grands prépa- « ratifs il est vrai; mais, tombant comme celles-ci après un vol « très-court, vous avez abandonné le champ de bataille pour dé- « pouiller les chrétiens de l'Esclavonie, nos sujets. Nos guer- « riers étaient peu nombreux, parce que, las d'attendre, je les « renvoyai, n'en retenant que l'élite, et le blocus fut continué. « Nous vainquîmes les trois plus puissants émirs des Sarrasins, « nous épouvantâmes les infidèles; et si vous m'aviez secondé « par mer, nous aurions recouvré la Sicile. Frère, hâte les se- « cours maritimes que tu as promis, respecte tes alliés, et défie- « toi des flatteurs. »

Basile, se considérant comme insulté par le ton de cette lettre

(1) A porter ... les épaules, à la vue de toute l'armée. Les prêtres porta...

et par le titre de frère, ne répondit pas à l'appel qui lui était fait, et l'expédition avorta. Les Francs, habitués en Italie à s'aliéner après la victoire ceux-là même au profit desquels ils avaient vaincu, irritèrent à tel point les Bénéventins par leurs excès, qu'Adelgise, leur duc, se déclara pour les empereurs d'Orient, qui recouvrèrent alors les principales villes de la Calabre, du Samnium et de la Lucanie. Louis étant accouru pour s'opposer à cette trahison fut fait prisonnier (1).

Ces victoires tournèrent au profit des Sarrasins, qui envoyèrent de Sicile une armée immense à Salerne, et marchèrent
872 sur Capoue, pour venir en aide à leurs colonies ravivées. Celle de Tarente reprit Bari. La Pouille fut parcourue par les musulmans; et si Naples, Gaëte, Amalfi, n'étaient pas leurs alliées,

(1) Alors fut composé ce chant :

Audite, omnes fines terræ, horrore cum tristitia,
Quale scelus fuit factum Benevento civitas.
Lhuduvicum comprenderunt, sancto pio Augusto.
Beneventani se adunarunt ad unum consilium,
Adalferio loquebatur, et dicebant principi :
Si nos eum vivum dimittemus, certe nos peribimus.
Scelus magnum preparavit in istam provinciam,
Regnum nostrum nobis tollit, nos habet pro nihilum.
Plura mala nobis fecit : rectum est moriad.
Deposuerunt sancto pio de suo palatio ;
Adalferio illum ducebat usque ad pretorium,
Ille vero gaude visum tamquam ad martyrium.
Exierunt Sado et Saducto, inoviabant imperio ;
Et ipse sancte pius incipiebat dicere :
Tamquam ad latronem venistis cum gladiis et fustibus.
Fuit jam namque tempus vos allevavit in omnibus,
Modo vero surexistis adversus me consilium,
Nescio pro quid causam vultis me occidere.
Generacio crudelis veni interficere,
Ecclesiæque sanctis Dei venio diligere,
Sanguine veni vindicare quod super terram fusus est.
Kalidus ille temtador, ratum atque nomine
Coronam imperii sibi in caput ponet, et dicebat populo :
Ecce sumus imperator, possum vobis regere.
Læto animo habebat de illo quo fecerat ;
A demonio vexatur, ad terram ceciderat,
Exierunt multæ turmæ videre mirabilia.
Magnus Dominus Jesus Christus judicavit judicium :
Multa gens paganorum exit in Calabria,
Super Salerno pervenerunt, possidere civitas.
Juratum est ad sancte Dei reliquie
Ipse regnum defendendum, et alium requirere.

elles ne leur étaient pas ennemies. Louis, qui avait recouvré la liberté, leur fit de nouveau la guerre; mais il vit, avant de mourir, les Sarrasins, maîtres de l'Italie méridionale, menacer d'incendier Bénévent. Lors de la prise de Salerne, un émir installa son lit sur la table de l'autel, et chaque nuit, il y sacrifiait la virginité d'une religieuse, jusqu'au moment où une poutre tomba sur lui, et l'écrasa. Pendant le siége de Bénévent, un citoyen 874.
qui s'était glissé en bas des murailles pour aller demander de l'assistance, est pris à son retour. Les Arabes lui font de magnifiques promesses pour le déterminer à tromper les siens, et des menaces terribles s'il refuse : amené au pied des remparts, il s'écrie : *Courage, tenez bon ! il vous arrive des libérateurs. Je vais périr, mais je vous recommande ma femme et mes enfants.*

Les musulmans, d'accord avec les indigènes, purent s'établir 875.
sur la côte de la Campanie; et Soldan, sans tenir compte du pardon obtenu, reparut plus terrible que jamais. Les monastères du mont Cassin et de Vulturne, mal défendus par les prières et par les vassaux, furent livrés aux flammes. Le pays des fiers Sabins ne sut rien opposer à ces incursions dévastatrices. Elles vinrent ravager jusqu'aux délicieux coteaux de Tivoli, jusqu'aux rives sacrées du Tibre; et durant deux années les campagnes de Rome restèrent stériles pour leurs habitants épouvantés.

Jean VIII chercha à réveiller le courage et la compassion chez le vain et inepte Charles le Chauve, à qui il écrivait avec emphase : « Le sang chrétien coule, et ceux qui échappent au « feu ou au glaive sont entraînés esclaves dans un éternel exil. « Villes, bourgs, villages, périssent, et sont vides d'habitants; « les évêques, dispersés, ne trouvent de réfuge qu'au seuil des « apôtres, laissant leurs églises servir de repaire aux bêtes « fauves. C'est vraiment l'heure de s'écrier : Heureuses celles « dont les flancs sont stériles et dont les mamelles n'ont pas al« laité ! Qui me donnera des ruisseaux de larmes pour pleurer « la ruine de la patrie? La reine des nations, la mère des « Églises, est désolée et solitaire. Oh ! jour de tribulation et « d'angoisse ! jour de misère et de calamités ! » Il adressait les mêmes instances à d'autres princes, pour qu'ils n'eussent pas à laisser l'Italie dans l'esclavage de la race d'Agar. Charles commanda au duc de Spolète de porter secours au pape; mais le comte de Naples, sourd aux menaces et aux excommunications, refusa de rompre l'alliance qu'il avait conclue avec les musulmans. Rome ne put donc échapper au péril qu'en se sou-

mettant à un tribut annuel, et elle vit les barons d'alentour s'allier avec les Sarrasins, dans le but d'établir leur domination sur Rome même.

Par bonheur, les Sarrasins de Sicile en étant venus à une rupture avec ceux d'Afrique, durent suspendre leurs expédi-
878. tions après avoir emporté Syracuse. Alors les Grecs, encouragés par ces dissensions et par l'anarchie qui suivit la mort de Charles, crurent le moment opportun pour l'emporter tant sur les Occidentaux que sur les musulmans, et recouvrer l'Italie.
880. Leur flotte parut bientôt sur les côtes orientales, et le navarque Nazare détruisit celle qui défendait Palerme. Les villes du littoral de la Lucanie et de la Pouille se trouvèrent ainsi délivrées, et Reggio, Tarente, Bari, changèrent de maîtres, non sans souffrir de nouveaux dommages.

Cependant les Siciliens et les Italiens ne cessaient pas de s'employer à l'expulsion des Sarrasins. Aténulfe, prince de Bénévent et de Capoue, fit, de concert avec toutes les villes de la
900. Campanie, un effort vigoureux qui ne fut pas couronné de succès. Enfin la seule voix qui pût appeler la chrétienté à se réunir pour une même entreprise se fit entendre, et Jean X réussit à associer l'Orient et l'Occident pour ce prélude des croisades. Constantin Porphyrogénète expédia, sous les ordres d'un patrice, une flotte à laquelle se rallièrent celles des républiques italiennes, en même temps que les Lombards se joignirent aux troupes grecques de débarquement. De son côté, le pape s'avança à la tête des vassaux de l'empereur Bérenger. Les Sarrasins, assiégés vers le Garigliano, se défendirent trois mois. Quand il ne leur fut plus possible de résister, ils mirent le feu à leur colonie, et tentèrent de s'enfuir à la faveur de la confusion; mais ils furent pris et exterminés. La domination des musulmans en Italie se trouva ainsi détruite, ce qui ne les empêcha pas d'y reparaître de temps à autre; ils s'y établirent même encore, soit
969. sur le mont Gargano, d'où le pape Jean XIV les débusqua avec l'aide du roi dalmate Sviatopolk (1), soit à Reggio et à Cozenza, où ils eurent trop souvent occasion de se rassasier du sang italien, toutes les fois qu'ils y furent appelés par des discordes intestines.

Tandis que la flotte des Pisans réduisait dans Reggio les Sarrasins de la Calabre, Benoît VIII, meilleur guerrier que pape,

(1) PLATINA, *Vita Joh. XIII* (XIV).

réunissait tous les évêques et les vicomtes des églises, et marchait contre ceux qui s'étaient cantonnés à Luni. La bataille 1016.
dura trois jours; et le quatrième, les infidèles furent mis en déroute. On trouva dans le butin un diadème évalué mille livres d'or, dont le pape fit présent à l'empereur Henri II, et parmi les prisonniers, la femme du chef sarrasin, qui fut mise à mort. Son mari, irrité, envoya au pape un sac de châtaignes, comme symbole de l'armée avec laquelle il ne tarderait pas à revenir : le pape lui en réexpédia un de millet, pour indiquer avec combien de guerriers il se proposait de l'assaillir. En effet, à sa suggestion, les flottes de Pise et de Gênes abordèrent en Sardaigne, et, favorisées par la population chrétienne, en chassèrent les Sarrasins. Mais comme ils revenaient d'Afrique chaque printemps, qu'ils surprirent et saccagèrent Gênes, s'emparèrent de Tarente, et plus tard vinrent jusque sous les murs de Salerne, les chrétiens, pour en finir, firent une descente en Afrique, se rendirent maîtres de Bone, menacèrent Carthage, et Musett (***Moug-héïd-édim***) fut obligé de faire la paix. Peu d'années après, ayant demandé des secours aux Maures d'Espagne, il fit voile vers la Sardaigne, et s'en empara, à l'exception de Cagliari. Tandis que les Pisans étaient allés combattre les Sarrasins en Calabre, Musett surprit leur ville pendant la nuit; et il l'aurait emportée, si une femme, nommée Kinzica, appelant le peuple aux armes, ne l'avait mis à même de repousser l'ennemi (1). Les nobles et les feudataires de Pise fournirent des navires et des soldats; la république de Gênes, les Malaspina, marquis de Lunigiana, et le comte de Mutica, en Espagne, équipèrent une flotte, qui vainquit les Sarrasins et emmena Mu- 1050.
sett prisonnier : la Sardaigne fut partagée entre les vainqueurs.

En 1063, les Pisans revinrent en Sicile; étant entrés dans le port de Palerme, ils brûlèrent cinq bâtiments de transport sur six qu'ils y trouvèrent, et emmenèrent avec eux celui qui était le plus richement chargé. Ce fut avec le produit de cette proie qu'ils commencèrent à élever leur cathédrale (2). Les Sarrasins renoncèrent à la conquête de l'Italie; mais dans la suite un

(1) Ce fait, s'il est vrai, donna naissance à la fête du Pont, bataille qui se livrait sur le pont de l'Arno, et qui, de figurée qu'elle était, tournait trop souvent à la réalité.

(2) Cette expédition des Pisans et les autres précédemment rapportées, résultent d'inscriptions tracées dans leur cathédrale.

empereur chrétien, Frédéric II, en prit à sa solde pour les opposer au pape.

La Corse porte encore dans ses armes un Maure, les yeux bandés, indice de l'ancienne domination; et la tradition veut qu'un Romain, du nom de Colonna, l'ait reconquise sur les Sarrasins pour s'en faire un royaume.

Sicile. En Sicile, la flotte qui avait été envoyée par Constantin Porphyrogénète fut défaite après quelques avantages; alors les Sarrasins, pour se venger, en quelque sorte, des espérances qu'elle avait fait concevoir aux chrétiens, emmenèrent de l'île, en Afrique, trente des habitants les plus considérables, et firent circoncire quinze mille enfants, avec le fils de leur émir. Nicé-
963. phore Phocas tenta de recouvrer la Sicile; et Manuel, son cousin, prit Syracuse, Himera, Taormine, Lentini. L'ennemi était déjà réduit à se réfugier dans les montagnes, quand Manuel osa s'aventurer dans les défilés, où il fut vaincu, fait prisonnier, et mis à mort. L'émir Aboul-Cassan reprit toutes les villes conquises, et rasa jusqu'aux fondements la généreuse Taormine (1).

Les Siciliens ne continuèrent pas moins de tenir tête aux étrangers, dont ils tuèrent même l'émir dans une bataille. Mais, malgré les inimitiés des Sarrasins entre eux, la conduite incertaine des Grecs, tantôt alliés, tantôt ennemis des uns ou des autres, prolongea les misères de l'île, incapable de repousser, à l'aide de ses seules ressources, un ennemi qui, comme Antée, tirait toujours de nouvelles forces de la Libye, sa terre natale.

Gouvernement. Les gouverneurs grecs s'étaient retirés sur le continent de l'Italie, en y transportant le nom de Sicile, d'où vient celui des Deux-Siciles. Les Sarrasins sortaient souvent de Palerme et de leurs autres forteresses pour dévaster les campagnes, détruire les moissons, enlever les esclaves et les indigènes. Lorsque ensuite une ville se rendait, ils la forçaient, ou d'embrasser la foi de Mahomet, ou de payer tribut au vainqueur. La première

(1) Au milieu des ruines qui attestent d'une façon si déplorable l'ancienne magnificence de Taormine, le théâtre est surtout remarquable pour les voûtes et les niches qui, disposées avec beaucoup d'art pour multiplier la voix des acteurs, répètent encore le cri d'admiration des étrangers et le gémissement des Italiens. L'œil y jouit d'un spectacle sans pareil, en suivant d'un côté la pente qui va s'inclinant jusqu'à la mer, et de l'autre la colline qui s'élève jusqu'aux cimes fumantes du mont Gibel, dont le nom atteste encore la domination sarrasine (*Gebel*).

fougue de la conquête une fois passée, ils se contentaient du tribut. Il est rapporté en effet que les Arabes laissèrent aux villes qui se rendirent leurs anciennes institutions, qu'ils prenaient le conseil des évêques pour les lois à établir (1), et que les ducs conservèrent la juridiction criminelle jusqu'au temps des princes de la maison de Souabe. Un émir commandait à toute l'île; un alcade, dépendant de lui, commandait dans chaque ville ou district, et les cadis y rendaient la justice : despotisme fractionné, et par cela même plus oppressif.

Il est probable que les institutions données à ce royaume s'étendirent aussi aux autres pays soumis aux Fatimites. Il serait donc très-important de les retrouver. Celles que publia l'abbé Vella, comme faites en l'an 216 de l'hégire, avec l'intervention des plus éclairés parmi les vaincus, furent d'abord accueillies comme authentiques par les érudits, et Canciani les inséra dans son Recueil des lois des barbares; mais on reconnut ensuite que ce document était supposé. Réduits dès lors à une extrême disette de renseignements, nous dirons que l'île qui, depuis les Carthaginois, avait formé deux provinces, celle de Syracuse et celle de Palerme, fut alors divisée en trois vallées, dont chacune contenait plusieurs districts.

Les revenus de l'État consistaient dans un tribut payé par les possesseurs de terres, que les vainqueurs soumirent à une taxe dite *getia*, en abolissant celle que les Romains avaient établie sur les animaux servant aux travaux des champs. Les terres enlevées aux Grecs ne furent pas réservées comme domaine public, mais partagées entre les soldats les plus méritants, la plus grande part revenant aux blessés, au gouverneur et aux trois capitaines des provinces.

Ces possessions, à la différence des fiefs, pouvaient être aliénées avec certaines formalités, et moyennant le consentement du seigneur principal.

La propriété, les successions, et en général l'état civil,

(1) Fr. Testa, *Diss. de ortu et progressu juris siculi.*

Alphonso Airoldi, *Cod. diplom. della Sicilia sotto il governo degli Arabi*, t. I, 1re partie, p. 384, note.

Ebn Khaldoun, *Hist. de l'Afrique sous la dynastie des Aglabites, et de la Sicile sous la domination musulmane.* Texte arabe et français, par Noel des Vergers; Paris, 1841.

Carmelo Martorana, *Notizie storiche dei Saracini siciliani*; Palerme, 1832.

furent réglés de telle sorte que les Normands trouvèrent peu à y changer. La servitude des colons, à la manière romaine, disparut avec les anciens maîtres du sol. Il en résulta que le travail de bras libres effaça les traces de la fainéantise grecque. Beaucoup de terrains furent défrichés ; le coton, le mûrier, la canne à sucre (1), le frêne qui produit la manne, le pistachier, furent introduits et cultivés. De somptueux édifices s'élevèrent, enrichis de marbres et de mosaïques ; et aujourd'hui encore la tradition indique les vastes jardins de l'émir, avec leurs viviers de marbre (*mar morto*). C'était ainsi que les Aglabites, puis les Obéïdites, profitaient de la paix, qui continua longtemps, les empereurs d'Orient et les États d'Italie n'ayant pas de forces suffisantes pour la troubler.

Mais les Arabes avaient beau l'enrichir des fruits de l'Asie et de l'Afrique, élever les eaux par les canaux souterrains pour en fournir aux habitations et en arroser les jardins, la Sicile, qui se souvenait d'avoir été chrétienne et italienne, ne pouvait se résigner à une domination qui offensait et l'orgueil national et l'honneur domestique. Les Sarrasins étaient donc obligés d'élever, pour leur sûreté, de nombreuses fortifications, désignées encore aujourd'hui par le nom de *Cala* ou de *Calata*. Les monuments de l'ancienne grandeur du pays se changèrent en citadelles, et, abrités dans les temples de Sélinonte, dans le théâtre de Taormine, les brigands d'Afrique harcelaient les patriotes siciliens, et s'élançaient pour enlever des femmes et des enfants destinés au service ou à la garde du sérail.

Ce fut un malheur pour les Arabes de Sicile de s'être détachés des Fatimites d'Afrique ; car, faute alors d'un chef commun, ils se divisèrent ; chacun voulut être maître, et s'empara d'une contrée dont il se fit le tyran. Ebn-el-Thammouna, qui dominait sur Syracuse et Catane, avait épousé Maïmouna, sœur d'Ali-ben-Naamh, seigneur d'Enna et de Girgenti. Un jour qu'il s'était enivré, il lui fit ouvrir les veines ; mais lorsqu'elle fut guérie, non sans peine, elle s'enfuit vers son frère

(1) La canne à sucre prospéra en Sicile. En 1419, l'université de Palerme affectait des eaux à sa culture ; en 1449, Pierre Speciale en plantait les environs de Ficarazzi ; en 1550, un voyageur décrit comme en pleine activité les fabriques de sucre. Il y en avait principalement à Carini, Trabia, Buonfornello, Roccella, Pietro-di-Roma, Malvicini, Olivieri, Casalnuovo, Schiso, Casalbiano, Verdura, Sabuci, Modica. Frédéric II obligea les juifs venus du Garb à cultiver, près de Palerme, l'indigo et d'autres plantes exotiques.

qui défit et déposséda son bourreau. Ebn-el-Thammouna se réfugia près du Normand Roger, dont la vaillance devenait de plus en plus célèbre dans la Calabre, et l'excita à tenter la conquête de l'île. L'aventurier normand l'écouta volontiers; et bien que les Sarrasins reçussent quelques secours de l'Afrique, son courage infatigable sut les dompter. Syracuse fut prise en 1088; trois ans après, Enna et Girgenti tombèrent en son pouvoir. Beaucoup de riches musulmans quittèrent le pays; ceux qui demeurèrent conservèrent leurs biens et l'exercice de leur culte, mais ils furent privés de certains droits, comme d'avoir des boutiques, des moulins, des fours et des bains publics.

CHAPITRE IV.

NORMANDS. *Islande.* — *Edda.* — *Sagas* (1).

Parmi les peuples venus de l'Asie pour occuper le nord de l'Europe, et désignés par le nom commun de Teutons ou de Daces (*Deutsch*), ceux qui se transplantèrent sur le territoire de l'em-

(1) *Chroniques anglo-normandes. Recueil d'extraits et d'écrits relatifs à l'histoire de Normandie et d'Angleterre pendant les onzième et douzème siècles, publié, pour la première fois, d'après les manuscrits de Londres, de Cambridge, de Douai, de Bruxelles et de Paris*; par FRANCISQUE MICHEL. Rouen, 1836.

DEPPING, *Hist. des expéditions maritimes des Normands*; Paris, 1826, 2 vol. in-8.

MALLET, *Introduction à l'Hist. de Danemark.*

CH. COQUEREL, *Résumé de l'Hist. de Suède;* deuxième édit., 1825.

LICQUET, *Hist. de Normandie;* Rouen, 1835.

GRABERG DE HENSÖ, *Essai sur les Scaldes.*

RHUS, l'*Edda.* Dans l'Introduction, il fait un exposé des mœurs de la Norwége et l'Islande.

HEIBERF, *Mythologie du Nord, d'après l'Edda et les poésies d'Oelenschläger;* Copenhague.

Edda rhythmica, seu antiquor, vulgo sœmundina dicta; Copenhague, 1837.

EDELESTAND DU MÉRIL, *Prolégomènes à l'Hist. de la poésie scandinave;* Paris, 1839.

BERGMANN, *Poëmes islandais.* Traduct. de la *Voluspa,* du *Wafthrudnismale* et du *Lokassena.* L'Edda entière a été traduite en français par mademoiselle DU PUGET; 1840.

X. MARMIER, *Histoire de la littérature en Danemark et en Suède* 1840.

et de l'abbé du mont Cassin; et, après avoir tué l'émir Amalmater, il se fit livrer par force tous les Sarrasins qui se trouvaient dans Bénévent, et ils eurent la tête tranchée. Mais tandis qu'il perdait le temps à rétablir la paix entre les ducs de Bénévent et de Salerne, les musulmans, plus audacieux que jamais, dévastèrent le Midi. Un tremblement de terre ayant renversé les murailles d'Isernia, le farouche Massar, que l'on excitait à profiter de l'occasion pour se procurer un butin facile, répondit : *Hé quoi ! le Seigneur est irrité contre cette ville, et je voudrais aggraver ses maux !*

L'empereur Louis en agit moins généreusement lorsque Massar tomba en son pouvoir; car il ordonna son supplice. Mais un chef encore plus terrible que ce musulman, Soldan vint renforcer Bari, d'où il repoussa tous les assaillants ; puis il réduisit en cendres Alife, Telesia, Sepino, Boviano, Isernia, Venafro, et fit grâce à Bénévent moyennant un tribut. Le mont Cassin fut défendu par ses nombreux vassaux; et les bénédictins du Vulturne se rachetèrent au prix de trois mille pièces d'or.

Ces exploits accomplis, Soldan sort de Bari avec trente-six vaisseaux, et va dévaster l'Illyrie grecque, pillant les villes qui s'étaient soutenues contre les Slaves. Mais les Ragusains prolongèrent assez leur résistance pour que Basile le Macédonien envoyât à leur secours une flotte, devant laquelle s'enfuirent les Sarrasins.

Les Italiens s'aperçurent que le seul moyen de purger leur sol de la présence de l'étranger était l'union. Louis publia le ban de guerre, qu'il adressa à tous les comtes, vassaux et hommes libres : « Que quiconque possède en biens meubles la valeur de « son wehrgeld se rende à l'armée : les pauvres défendront les « côtes et les places frontières; les prélats, les comtes ou gas- « talds, sortiront avec tous leurs *ministériels*, sans réserve ou « privilége ; les évêques ne laisseront chez eux aucun laïque ; « les hommes libres qui refuseront de prendre les armes per- « dront biens et patrie; les comtes et vassaux, leurs honneurs « et bénéfices. Il en sera de même des comtes, seigneurs, abbés « et abbesses qui n'enverraient pas à l'armée leurs vassaux et « serfs. Les comtes veilleront à ce que la population se renferme « dans les châteaux; que tout homme de guerre apporte avec « lui une armure complète, des vêtements pour un an, et des « vivres jusqu'à la récolte. Celui qui dérobera des armes ou des « animaux domestiques payera triple composition, et sera con-

« damné à l'*harnescar* (1), au fouet si ce sont des esclaves.
« L'effraction, l'adultère, l'incendie et l'homicide seront punis
« de mort. »

Toute l'Italie fut en armes. Louis se rendit au mont Cassin pour demander les prières des religieux; mais il fut d'abord contraint de combattre les Campaniens, sur la foi desquels il ne pouvait compter; et la ruine de Capoue lui servit à effrayer les autres. Il ravagea le territoire de Naples, qui, avec l'indifférence d'une cité occupée uniquement de faire prospérer son commerce, était aussi remplie de Sarrasins que Palerme, et fournissait à l'ennemi des armes, des vivres, un asile même. Marchant ensuite contre les musulmans, il les repoussa de place en place, et les réduisit à n'avoir plus sur la terre ferme que Tarente et Bari. Mais, la flotte grecque qui lui avait été promise 867.
n'arrivant pas, il fut contraint de rétrograder. Les Sarrasins le poursuivirent à leur tour, et s'avancèrent jusqu'au monastère 868.
de Saint-Michel, sanctuaire des Lombards, sur le mont Gargano. Cependant l'armée que Louis avait laissée dans la Pouille ne cessa de les harceler. Bari fut reprise trois ans après, et Soldan ne fut redevable de la vie qu'à la générosité de Louis.

Ce prince envoya alors assiéger Tarente, en pressant l'empereur Basile de lui prêter le secours de sa flotte, pour nettoyer la mer Tyrrhénienne des bâtiments ennemis. Mais les Grecs s'attribuant le mérite de la victoire, que s'arrogeaient à tort, disaient-ils, des barbares obéissant au faux empereur d'Occident, Louis leur répondit : « Semblables en nombre aux saute-
« relles qui obscurcissent l'air, vous avez fait de grands prépa-
« ratifs il est vrai; mais, tombant comme celles-ci après un vol
« très-court, vous avez abandonné le champ de bataille pour dé-
« pouiller les chrétiens de l'Esclavonie, nos sujets. Nos guer-
« riers étaient peu nombreux, parce que, las d'attendre, je les
« renvoyai, n'en retenant que l'élite, et le blocus fut continué.
« Nous vainquîmes les trois plus puissants émirs des Sarrasins,
« nous épouvantâmes les infidèles; et si vous m'aviez secondé
« par mer, nous aurions recouvré la Sicile. Frère, hâte les se-
« cours maritimes que tu as promis, respecte tes alliés, et défie-
« toi des flatteurs. »

Basile, se considérant comme insulté par le ton de cette lettre

(1) A porter une selle sur les épaules, à la vue de toute l'armée. Les prêtres portaient un missel.

des vassaux appelés *herses* (1), et conduisaient à la guerre les hommes libres, les *bœndes*. Les rois étaient élus, selon les circonstances, dans certaines familles issues d'Odin. Les jeunes gens de race royale qui restaient sans domaines se mettaient à faire la course, avec le titre de rois de la mer (*sækongar*), ou prenaient le commandement de quelque station maritime sur les côtes pillées par leurs compagnons, avec le titre de *wikings*.

Les rois de Danemark, qui se vantaient de descendre de Skiold, fils d'Odin, étaient aussi tout à la fois pontifes, juges
590. et généraux. Différents chefs, s'étant rendus indépendants, livrèrent le pays à l'anarchie jusqu'au moment où Widfame les subjugua tous, et étendit ses conquêtes sur le sol même de la Suède. Cette grandeur dura peu, et le royaume alla déclinant
794. jusqu'à Lodbrog Ragnar, qui fut pris et tué par le Saxon Œlla.
833-936. Gorm le Vieux, son neveu, réunit les différents États danois,
936-985. sur lesquels régna son fils Harald à la Dent Noire (*Blaatand*).

En Suède, Yngling, petit-fils d'Odin, fonda le temple national d'Upsal, où ses descendants régnèrent heureusement jusqu'à Yngiald, qui, attaqué par le Danois Widfame, mit le feu à la ville, et se brûla avec sa famille. Un de ses successeurs, Harald
863-933. aux Beaux Cheveux (*Häarfäger*), réunit les principautés de la Norwége en un seul royaume, qu'il transmit à ses fils.

Les Normands sont le peuple qui joue le plus grand rôle dans l'histoire après les Hellènes, auxquels ils ressemblent par leur caractère aristocratique, par leurs monarchies tempérées, par un besoin d'action incessant, par l'orgueil, par l'audace, par le goût inné du luxe, qui chez eux devança la civilisation, au lieu d'en être la suite. Aussi ont-ils formé l'aristocratie des temps modernes, comme les Grecs celle des temps anciens; mais ils restèrent de beaucoup au-dessous de ceux-ci dans le sentiment de l'ordre et du beau.

Ils tenaient des Francs et des autres Germains par une stature élevée, un beau visage, un noble maintien (2). Les mœurs farouches que leur inspirait la religion d'Odin, *le père du carnage, le ravageur, l'incendiaire*, n'étaient pas tempérées chez eux par le contact de nations plus civilisées. Souillant leur culte de superstitieuses atrocités, ils sacrifiaient des hommes, et se

(1) En Allemand, *herren*, barons.
(2) ERMOLDUS NIGELLUS, *de gestis Ludov. Pii.*

formèrent les peuples connus depuis sous les noms de Sué-
de Norwégiens et de Danois; mais le temps où s'accom-
cet événement est si incertain, que les érudits ont supposé
migrations à de longs intervalles. Les nouveaux peuples se
rent avec les indigènes; les Goths, qui s'étaient fixés dans
les, prirent le nom de Danes; la population du Jutland,
ancienne sur le sol, engendra ces Saxons et ces Angles qui
quirent la Grande-Bretagne. Le mélange des Teutons et des
dinaves se fait particulièrement sentir dans les parties
ridionnales, et la distinction entre les Suédois et les Goths,
me races conquérantes et vaincues, se maintint longtemps
Suède.

Il est dit dans une saga que Thor, chef très-puissant d'une
, et prêtre dans le voisinage du golfe de Botnie, ayant
ité ses enfants à un sacrifice solennel, Nor et Gor s'y présen-
tent, mais sans leur charmante sœur Goa. Les deux frères se
irent donc à sa recherche, Nor par terre, Gor par mer. Le
emier, traversant les monts, trouva une plaine immense et
ne nation guerrière, commandée par Rolf de la montagne,
ui avait enlevé sa sœur; mais informé de sa puissance, il n'osa
affronter, et lui laissa celle dont il s'était emparé. Poursuivant
lors sa route, il découvrit le pays entre l'Océan et les Alpes
)ofrines, et l'appella *Nor-veg*, c'est-à-dire voyage de Nor.

La chasse et la pêche, auxquelles les invitaient les forêts et
es lacs de leur pays, étaient, plus que l'agriculture, l'exercice
favori des hommes du Nord. Les femmes étaient respectées
parmi eux, et apprenaient à tracer les caractères runiques,
interdits aux esclaves. Cultivant la poésie, elles s'appliquaient
plus souvent à la médecine et à la chirurgie, interprétant les
songes, prédisant l'avenir, devinant le caractère par l'inspec-
tion de la physionomie. Elles ne négligeaient pas pour cela les
soins domestiques; car les reines elles-mêmes préparaient les
aliments, brodaient, faisaient le pain et la cervoise. La femme
mariée portait à sa ceinture le trousseau de clefs, symbole de
l'autorité domestique. Si deux personnes de sexe différent, se
rencontrant en voyage, étaient réduites à partager la même
couche, l'homme plaçait son épée au milieu du lit, et c'en était
assez. Ainsi le rapportent les sagas.

Les Danois et les Scandinaves obéissaient à des rois supérieurs
(*over kongar*), et à des rois tributaires (*unter kongar*). Après
ceux-ci venaient les *iarls* ou comtes qui avaient au dessous d'eux

« vers, que l'épée frissonnait dans ma main. Vers l'orient, « nous avons vaincu huit puissants iarls; ce jour-là, l'aigle « trouva une ample pâture.....

« Nous avons combattu avec l'épée! J'ai vu près d'Aienglane (1) d'innombrables cadavres charger le pont des vaisseaux; nous avons continué la bataille six jours entiers sans que « l'ennemi succombât; le septième, au lever du soleil, nous « célébrâmes la *messe des épées* (2); Valthiof fut forcé de plier « sous nos armes.

« Nous avons combattu avec l'épée! Des torrents de sang « pleuvaient de nos armes à Barthafyrth (3); le vautour n'en « trouva plus dans les cadavres; l'arc résonnait, et les flèches « se plantaient dans les cottes de mailles; la sueur coulait sur « la lame des épées; elles versaient du poison dans les blessures, « et moissonnaient les guerriers comme le marteau d'Odin.....

« Nous avons combattu avec l'épée! Pourquoi la mort n'est-« elle pas plus près du guerrier qui se précipite sur le tranchant « des sabres? Celui qu'ils ne frappent point regrette souvent « d'avoir trop vécu, et cependant il est difficile d'exciter le lâche « à la lutte du cimeterre; le cœur lui bat en vain dans la poi-« trine.

« Nous avons combattu avec l'épée! Je tiens pour juste que, « dans la rencontre des glaives, un homme seul s'oppose à un « homme, et que le guerrier ne recule point devant un guerrier : « tel fut l'ouvrage du héros. Qui mérite l'amour des jeunes filles « se jette hardiment dans la mêlée des sabres.

« Nous avons combattu avec l'épée! Il m'est prouvé mainte-« nant que c'est le destin qui nous mène; nul n'enfreint les dé-« crets des Nornes. Je ne pensais pas que ma vie appartînt à « Œlla (3), quand je poussais mes vaisseaux sur les vagues, et « que je laissais derrière moi, dans les mers de Scotland, de la « curée pour les poissons.

(1) L'Angleterre.

(2) Cette allusion railleuse au saint sacrifice de la messe a fait douter de l'antiquité de ce chant. D'autres l'ont crue une faute des copistes, qui auraient écrit *Oddamessa* au lieu d'*Oddasenna*. Mais il n'y a rien d'étonnant à ce que vers la fin du neuvième siècle les rites chrétiens fussent connus dans le Nord.

(3) Probablement Perth, autrefois Bertha en Écosse.

(4) Roi de Northumberland. Le supplice de Ragnar eut lieu, selon la chronique saxonne, à l'embouchure de la Wear; suivant SIMÉON DUNELM, à l'embouchure de la Tyne.

« Nous avons combattu avec l'épée ! Cela me réjouit l'âme, « que le père de Baldur m'ait préparé un banc dans sa salle de « banquet ; bientôt nous boirons la bière dans le crâne de nos « ennemis ; le héros ne déplore point sa mort dans le palais du « père des mondes ; il n'arrive point à la porte d'Odin avec des « paroles de désespoir à la bouche (1).

« Nous avons combattu avec l'épée ! Bientôt les armes acérées « des fils d'Aslauga (2) recommenceraient de sanglantes ba- « tailles, s'ils savaient quels tourments me déchirent quand « ces mille serpents enfoncent leurs dards empoisonnés dans « mes chairs. La mère que j'ai donnée à mes fils leur a transmis « un noble cœur.

« Nous avons combattu avec l'épée ! La mort me saisit, la mor- « sure des vipères a été profonde : je sens leurs dents au fond « de ma poitrine. Bientôt, j'espère, le glaive me vengera dans « le sang d'Œlla ; mes fils frémiront à la nouvelle de ma mort ; « la colère leur rougira le visage ; d'aussi hardis guerriers ne « prendront point de repos avant de m'avoir vengé (3).

« Nous avons combattu avec l'épée ! Cinquante et une fois j'ai « planté ma bannière sur le champ de bataille ; au sortir de « l'enfance, j'appris à rougir ma lance ; jamais je n'ai craint « que les guerriers ne trouvassent un chef plus vaillant. Main- « tenant les Ases m'invitent à leurs banquets ; ma mort n'est « pas à plaindre.

« Il faut finir : voici les Dyses (4), qu'Odin m'envoie pour me « conduire à son palais ; joyeux, je m'en vais avec les Ases boire

(1) Telles étaient la foi, l'espérance et la charité des héros du Nord, au neuvième siècle.

(2) Ragnar eut cinq fils d'Aslauga : Yvar ou Hingvar ; Biaurn ; Hivitserk, le même probablement que des historiens nomment Hubba et Uppe ; Raugnvallth ; Sigourth.

(3) Ces vœux ne furent que trop exaucés en 867. Voyez MATHÆUS WESTM., *Flor. Hist.*, p. 314. — SIMÉON DUNELM., ap. TWYSDEN, p. 14, et J. BROMTOM., *ib.*, p. 802.

(4) Les Dyses ou Dysers, messagères d'Odin, conduisaient les âmes à son céleste palais. Une semblable mission est attribuée aux anges des chrétiens :

Droit en paradis l'emportèrent
Les anges qui le couronnèrent,
Et à Dieu puis le présentèrent,
Et moult grant joie en demenèrent.

Passion de saint Étienne, publiée par M. JUBINAL, *Mystères inédits*, t. I, p. 359.

« l'hydromel à la place d'honneur; les heures de ma vie son « écoulées, et je souris à la mort (1). »

Des gens de ce caractère bravaient également et les lances ennemies et la fureur des tempêtes. Champions (*kæmper*) dévoués à un chef (*half*), ils devaient combattre et mourir avec lui, ne pas s'abriter contre la tourmente, ne pas panser leurs blessures que la bataille n'eût cessé. Les *vierges au bouclier* les suivaient dans leurs expéditions, excitaient leur courage, et le récompensaient par des embrassements auxquels tous pouvaient aspirer.

Le roi de mer commandait le bâtiment sur les flots, et sur terre la bande armée. Il ordonnait et exécutait les manœuvres

(1) *Invitant me deæ*
Quos ex Othini aula
Othinus mihi misit.
Lætus cervisiam cum Asis
In summa sede bibam.
Vitæ elapsæ sunt horæ;
Ridens moriar.

Dans ce sourire qui brave la mort il y a quelque chose d'héroïque et de sublime.

Ainsi finit ce chant funèbre, *Lòdbrog's quida*. On attribue à Lodbrog les vingt-trois premières strophes; on croit que les suivantes furent composées après sa mort par sa femme Aslauga. La meilleure édition de ce poëte fort célèbre est celle qu'en a donnée M. Rafn avec traduction danoise, latine, française, et avec commentaire : *Krâkumâl, sive epicedium Ragnaris Lodbroci, regis Daniæ;* Copenhague, 1826.

Voy. aussi : HALLMUND, ap. *Grettisaga*, c. 49; ASBIORN PRUDI, ap. *Orm-Storolfsonarsaga*. — BARTHOLINUS, p. 158, et le *Gunnars-slagr* dans l'appendice de l'Edda, t. II. C'est partout des guerriers du Nord qui chantent en mourant.

Ainsi meurent les prisonniers sogdiens dans Quinte-Curce, VII, 10 : *Ex captivis Sogdianorum ad regem triginta nobilissimi, corporum robore eximio, perducti erant; qui, ut per interpretem cognoverunt, jussu regis ipsos ad supplicium trahi, carmen lætantium more canere cœperunt.* Châteaubriand nous dit que les sauvages de l'Amérique du Nord chantaient dans les supplices. Voy. *Atala* et *les Natchez*.

De ce mépris de la mort si énergiquement exprimé par un Scalde, il est curieux de rapprocher le témoignage que rend un poëte romain à la valeur des guerriers scandinaves :

Certe populi quos respicit Arctos
Felices errore suo, quos ille, timorum
Maximus, haud urget lethi metus; inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, et ignavum redituræ parcere vitæ.

LUCAIN, Pharsale, I, 59.

des voiles et des rames. Il lançait trois javelots à la cime du grand mât et les recevait successivement sans que son coup portât à faux; jamais il n'avait dormi sous un toit ni bu près du foyer. Obéi comme le plus vaillant à l'instant du péril, il siégeait avec les autres à l'heure du banquet, vidant à la ronde les larges coupes, où la bière fut bientôt remplacée par le vin des coteaux du Rhin. Le souvenir de leurs compagnons, qui avaient péri en si grand nombre au milieu des tempêtes, ne décourageait pas ces pirates intrépides; ils chantaient : « La force de la tempête aide « le bras de nos rameurs, l'ouragan est à notre service, il nous « jette où nous voulons aller. » Ils ensevelissaient leurs braves sur la plage que recouvre la marée, comme si le fracas des vagues devait leur être plus agréable que le silence des vallons, et leur ombre se réjouir lorsque, en se levant de sa couche humide, elle verrait les fils d'Odin de retour après de longues et périlleuses expéditions.

Le *chemin des cygnes*, comme disent leurs chants, leur fournissait ce que leur refusait la terre mal cultivée ou stérile, ou la pêche insuffisante pour remédier aux famines qui, de temps à autre, désolaient la contrée. Lors de celle qui se fit sentir dans le Jutland, sous le kongar Snio, on adopta le parti féroce d'égorger les vieillards et les enfants; mais une mère s'étant opposée avec l'énergie du désespoir à cette résolution barbare, il fut décidé que l'on tirerait au sort ceux qui devraient sortir du pays. Quelques-uns prétendent que cet usage (nous l'avons rencontré aussi chez les Sabins (1) et les Germains) fut réduit en loi; et, tous les cinq ans, les enfants mâles furent obligés de s'exiler dans chaque famille, à l'exception de l'aîné.

Peut-être sont-ce là ceux qui, au temps des Romains, infestaient les côtes de la Gaule belgique et de la Bretagne. Ces expéditions se régularisèrent par la suite, chaque pays fournissant un nombre déterminé de bâtiments; si bien que Frotho III en eut jusqu'à mille sous ses ordres. Ils s'en allaient ainsi en armes soit trafiquer dans la Baltique, soit piller sur les rivages de l'Océan, terribles par le son du cor, qu'ils appelaient tonnerre, et par leurs batons ferrés, qu'ils nommaient étoiles du matin. Devenus plus audacieux par leurs navigations, ils entreprirent des
voyages qui furent à peine renouvelés depuis l'invention de la 893.
boussole. Ils conquirent les Hébrides, à l'ouest de l'Écosse; dé-

(1) *Ver sacrum*. Voy. tome II.

872. couvrirent trente-cinq îles, qu'ils nommèrent Féroë des trou-
964. peaux de brebis (*faar*) qui en faisaient la richesse; s'établi-
rent dans les îles Shetland, renommées pour la pêche du ha-
reng, et s'emparèrent des Orcades, où ils exterminèrent les
Pètes (1) indigènes. Eric Rauda (2), faisant voile de l'Islande,
982. aussi découverte par eux, aborda sur une côte à laquelle l'herbe
qui la couvrait fit donner le nom de Groënland (pays vert) :
c'est l'île qui, dépeuplée ensuite au commencement du quin-
zième siècle, ne reçut de nouvelles colonies qu'en 1721. Leif,
983. qui y avait porté le christianisme, trouva au sud un continent
riche en blés sauvages, en plantes ressemblant à des vignes, et
dont les fleuves abondaient en saumons. Ce pays, qu'il appela
Winland (3), était probablement la Caroline, qui aurait été
connue ainsi cinq siècles avant Christophe Colomb (4).

Sous le règne d'Alfred le Grand, arriva en Angleterre Other, qui possédait sur ses domaines, compris dans le cercle polaire, vingt bœufs, autant de moutons et de porcs, six cents rennes et plusieurs chevaux pour labourer ses terres, qui jamais ne restaient en friche. Il s'était beaucoup adonné à la pêche de la baleine, et en avait pris jusqu'à soixante dans un jour, dont quelques-unes de cinquante brasses de longueur. Un certain nombre de Finnois, ses vassaux, lui payaient tribut selon leur richesse; mais c'était le plus généralement quinze peaux de martre ou de loutre, cinq rennes, une pelisse de peau d'ours, des plumes d'oiseaux, une baleine, deux câbles de cent vingt brasses faits

(1) Peut-être les anciens Pictes.

(2) C'est-à-dire *tête rousse*.

(3) La côte orientale de l'Amérique du Nord fut ainsi nommée Winland ou Winenland à cause des vignes sauvages qu'on y rencontra. HUMBOLT, *Géographie des plantes*.

(4) L'*Heimskringla* de Snorr Sturleson dit que le jour le plus court y durait huit heures; il aurait donc été à 49° d'élévation, ce qui correspondrait à Gaspé sur la rive orientale du Saint-Laurent. Les missionnaires, qui y abordèrent dans le seizième siècle, trouvèrent qu'on y adorait une croix, et que les indigènes y gardaient le souvenir d'un saint homme qui avait guéri leurs pères avec le signe de cette croix. Consulter un mémoire de M. Rafn de Copenhague, sur les voyages entrepris par le Européens dans l'Amérique septentrionale avant Christophe Colomb, inséré dans les *Nil's Register*, novembre 1828. On a trouvé en 1824, sur la côte occidentale du Groënland, à 73° de latitude nord, une inscription runique portant: *Erling Sigvalson, Biorne Hordeson et Enside Addon élevèrent ce monceau de pierres et nettoyèrent ce lieu le samedi avant gagniday* (25 avril) 1135. Voy. livre XIV du présent ouvrage.

avec du cuir de baleine. Ce héros de la mer avait doublé le cap Nord et navigué jusqu'à l'embouchure de la Dwina. Wulfstan alla d'Edabia, dans le Schleswig, à Trusc près d'Elbing. D'après les itinéraires de ces deux navigateurs, traduits par le roi Alfred à la suite de sa version de Paul Orose, le nord de l'Europe était divisé en sept pays, la Suède, la Gothie, le Danemark, la Norwége, la Biarmie ou Permie sur la mer Blanche, le Finmark ou Laponie (car la Finlande ne fut connue que dans le douzième siècle), la Queenland sur le golfe de Bothnie, que nous nommons aujourd'hui Norrland, et Ostrobothnie, et qui passait alors pour être habitée par des Amazones.

Les Normands ne manquaient pas, avant d'établir une colonie ou un point de relâche, de consulter les dieux; puis, une fois le lieu de leur nouvelle résidence déterminé, ils le consacraient en portant du feu alentour. Le chef de la colonie partageait les terres entre ses compagnons; il jouissait de la même autorité qu'il avait exercée comme roi de mer dans la traversée, et la transmettait à ses descendants. Le petit État (*härad*), composé de la bande guerrière, tenait ses assemblées (*häradsthing*) dans le temple, et son chef prononçait, comme prêtre, au nom des dieux nationaux.

Il est rapporté que Naddod, à son retour des îles Féroë, fut jeté sur des côtes arides et sauvages, qu'il nomma d'abord *Sneeland* (terre de neige); un autre leur donna plus tard le nom d'*Island* (terre de glace); cratère volcanique que les géographes modernes placent dans la région américaine. Quelques années après, quand Harald aux beaux cheveux se rendit maître de la Norwége, un certain nombre d'*unter kongars* et d'*iarls*, qui y exerçaient le pouvoir, émigrèrent dans cette île sous la conduite d'Ingolfr, en y portant leurs usages, leurs lois, leurs croyances et leur langage. Islande. 860. 900.

D'autres exilés arrivèrent ensuite de la Scandinavie dans cet asile de la liberté et de l'indépendance : orgueilleux de leur origine, ils se faisaient répéter et répétaient eux-mêmes, avec leurs généalogies, les aventures de leurs aïeux et de leurs amis. L'Islande devint ainsi un autre Scandinavie, comme si la Providence eût voulu y conserver le type de l'ancien monde septentrional.

Au bout de soixante hivers, l'île comptait autant d'habitants qu'elle en pouvait nourrir. La pêche fut pour elle une source de richesses, à une époque où le carême était observé rigoureuse-

ment, et où le banc de Terre-Neuve était encore inconnu. Ses habitants construisaient leurs navires avec le bois que les fleuves enlevaient aux forêts vierges de l'Amérique et de l'Asie septentrionale, et que la mer poussait périodiquement sur leurs rivages. Ils se gouvernaient en commun sous un magistrat électif à vie, portant le titre d'organe de la loi, *loeg-sögömadr* ou *lagman*, tout ensemble administrateur, juge et président des assemblées. Le pays était divisé en quatre provinces, subdivisées en districts, ayant chacun leurs assemblées. Les lois étaient claires et précises; et cette république, formée sous le cercle polaire par des gens ne connaissant d'autre droit que la force, offrait quelque chose de merveilleux; elle sut ainsi se maintenir indépendante durant trois siècles (1).

Lorsque ensuite des dissensions intestines et l'influence du clergé, d'accord avec celui de la Norwége, eurent déterminé les Islandais à se donner au roi de ce pays, le monarque promit de conserver les anciennes lois; puis, comme d'ordinaire, il n'en fit rien. Ils durent se contenter d'un code (1281), dans lequel leurs anciennes coutumes furent en partie mêlées aux décisions souveraines, et qui est encore en vigueur sous le nom de Gragas (2).

Le christianisme fut introduit de bonne heure en Islande par Olaf ou Olaüs, roi de Norwége : comme le peuple résistait, Olaf menaça, dans la ferveur d'une conversion récente, de mutiler ou de mettre à mort tous les habitants de l'île qui aborderaient dans ses États. La nécessité du commerce et des communications obligea donc les Islandais à recevoir un missionnaire saxon, en compagnie duquel revint un noble nommé Hialti, banni récemment pour avoir dit que Odin et Frigga étaient des idoles à tête de chien, qui aboyaient d'une façon horrible. Beaucoup se convertirent alors, mais un plus grand nombre résistèrent; et une guerre civile était près d'éclater, scandale nouveau pour cette île, quand les principaux chrétiens s'adressèrent à Thorgeir (vautour de Thor), premier magistrat du pays, en lui de-

(1) La piraterie n'y fut pas sans gloire, ni la barbarie sans culture. DES MICHELS, *Hist. gén. du moyen âge*, t. II, p. 440.

(2) HIN FORNA LOGBOK ISLENDENGA SEM NEFNIST GRAGAS. *Codex juris Islandorum antiquissimus qui nominatur Gragas, ex duobus manuscriptis pergamenis quæ sola supersunt, etc., nunc primum editus... præmissa commentatione historica et critica de hujus juris origine et indole ab* J. F. G. SCHLEGEL *conscripta;* Copenhague, 1829, 2 vol. i-4

mandant des lois pour la circonstance. Thorgeir faisait depuis quinze ans observer, par conviction et par devoir, la religion nationale. Toutefois, grandement préoccupé des innovations introduites, « il se renferma dans son logis, dit l'historien is-« landais, et s'étant jeté sur son lit, y resta la tête enveloppée, « la journée entière, dans un silence absolu. Le lendemain, il « convoqua tous les citoyens à l'assemblée législative, et, se « présentant devant eux, il dit qu'il prévoyait la ruine immi-« nente de la république si tous ne vivaient sous les mêmes « lois; les discordes intestines, l'interdiction du commerce avec « le Danemark et la Norwége lui paraissaient annoncer que « l'île redeviendrait un désert. Afin donc de prévenir ces cala-« mités, il conseilla d'embrasser la religion qui prévalait ail-« leurs; d'ordonner que tous les Islandais reçussent le baptême; « de défendre le culte public des anciennes divinités, sous peine « de bannissement, en accordant toutefois la faculté de les « adorer en secret; de ne rien changer du reste quant aux « enfants (1) et aux banquets de chair de cheval. » Les propositions de Thorgeir furent adoptées unanimement, et au bout d'un petit nombre d'hivers les Islandais s'étaient habitués aux règles du christianisme. En 1057, Isleifr fut établi comme premier évêque à Skalholt, après avoir été consacré par Adalbert, évêque de Brême. De nouvelles lois abolirent entièrement les institutions idolâtres, l'usage de manger du cheval, et de baptiser dans les eaux thermales de Langardali.

Dès l'an 999 Haller fonda une école à Haukadalr; Sœmund, une autre en 1080 dans sa retraite poétique; Isleifr, en 1057, et Ogmandr, en 1107, celles de Skalholt et de Hoolum, où l'on enseignait à lire, à écrire, le chant d'église, un peu de latin et de théologie. Les riches envoyaient leurs enfants continuer leurs études en Allemagne, en France, en Italie.

L'ancienne langue de la Scandinavie, appelée danoise (*dænsk tungu*), puis langue du Nord (*norrœna tungu, norrœnt mal*), transportée en Islande avec l'élégance que comportait la noblesse des émigrés, y fut conservée dans une pureté jalouse, tandis que les communications avec d'autres peuples l'altérèrent en Danemark et en Norwége. Quand, de nos jours, l'attention

(1) Il entendait la faculté d'exposer les enfants mal conformés. Lors des fêtes principales, on offrait à Odin, à Thor et à Fréya, 99 chevaux, 99 faucons et 99 chiens de chasse.

se reporta sur cette langue, on trouva que si la prononciation s'était quelque peu modifiée sur les côtes et dans les ports, et si certaines expressions danoises s'y étaient naturalisées, elle était dans l'intérieur des terres telle encore qu'elle y fut d'abord apportée. Il n'est pas de paysan qui n'entende les livres islandais les plus anciens. Cet idiome, d'une construction simple, n'a ni les syllabes dures des langues germaniques, ni le sifflement perpétuel de l'anglais; il est très-ingénieux à créer des mots nouveaux par la composition; il possède trois genres comme le grec, l'article déterminé comme le danois, l'affixe aux substantifs, la déclinaison pour les noms propres à la manière latine; il est franc, hardi dans sa marche, doux et sonore dans les accents, expressif dans les nuances les plus délicates de la pensée; il offre des rapports étonnants avec le grec, le persan et les langues slaves.

Runes. Les monuments littéraires les plus anciens de l'Islande sont les runes. Laissant de côté les questions agitées parmi les érudits au sujet de leur interprétation, nous nous bornerons à dire que l'alphabet runique était simple, et composé de quinze ou seize caractères, antérieurs certainement à l'époque des missions. Ils servaient à tracer des inscriptions de batailles, des épitaphes ou des calendriers, et parfois même de longues compositions.

Odin, à qui l'invention de ces lettres était attribuée, enseigna leur puissance magique pour guérir les maladies, dissiper les nuages, arrêter un dard dans son vol, briser les chaînes des prisonniers, éteindre les incendies, ranimer les morts, inspirer à volonté l'amour ou la haine.

Une *n*, dont le nom est *nath*, nécessité, tracée sur le revers de la main ou sur les ongles, préservait des trahisons féminines. Un *th*, *thur*, géant, inspirait l'épouvante à toute femme qui y jetait les yeux. La valkyrie Brunhilde promit à Sigourd de lui indiquer différentes runes : celles de la victoire, qui, tracées sur l'épée, assurent le triomphe; celles de l'amour, qui enchaînent le cœur des jeunes filles; celles de la mer, qui garantissent des naufrages. Il y avait ensuite celles qui passaient pour funestes, pour propices, pour médicinales. On en inscrivait sur la proue des navires, sur les coupes de corne, sur des baguettes, sur la personne même. Egil, à qui on présente une coupe empoisonnée, s'ouvre la veine, y trace, avec le sang qui en jaillit, des paroles runiques, et la coupe éclate en morceaux. Amené près d'une femme malade abandonnée des médecins, il la fait lever, et découvre dans son lit une baguette couverte de caractères

runiques. Lorsqu'il l'a brûlée et lui en a substitué une autre avec d'autres lettres, la malade recouvre aussitôt la santé. Les missionnaires chrétiens firent la guerre à cette superstition, qui pourtant continua jusque dans le quatorzième siècle (1).

Le pays n'ayant point de villes où les hommes et la culture intellectuelle pussent se concentrer, les habitants y vivant isolés les uns des autres et les moyens de communication étant rares et difficiles, toute émulation, toute sympathie, tout applaudissement y manquaient. Dans leur littérature, cependant, on ne trouve ni l'imitation des auteurs étrangers ou nationaux, ni l'empressement d'une génération entière à suivre les traces laissées par un homme de génie. Leur poésie est libre de réminiscences qui l'écartent de son but et née pour la nation à qui elle s'adresse; la nature du pays et l'ignorance de ce qui se passe dans les contrées voisines la préservent de la contagion du dehors. Leurs poëtes étaient appelés scaldes : ce n'étaient pas des chantres vagabonds, mais des compositeurs, des diplomates, des ambassadeurs, instruits de tout ce qui se savait ou se faisait, admis au conseil comme aux banquets des rois. Les formes de leur poésie sont exemptes de la négligence qu'on s'attend à trouver dans de premiers essais; elle procède, au contraire, avec beaucoup d'art, tellement enchaînée que les mots y répondent aux mots, les lettres aux lettres. Parfois les idées les plus simples sont voilées de mystère, et les paroles ont besoin d'être remises en ordre d'après certaines règles, moyennant lesquelles ce qui était une simple ritournelle musicale devient une strophe; et il en résulte un sens aussi artistement construit que les mots (2). Scaldes.

(1) Brynjulf, *Periculum runologicum*; Copenhague, 1823. — Liljegren, *Run-Læra*; Stockholm, 1832. Voyez le tome VI.

(2) En voici un exemple :

Haki Krahi hoddum broddum
Saerdi naerdi seggi leggi
Veiter neiter vella pella
Bali stali beittist heittist.
Haki Krahi hamde framde
Geirum eirum gotna flotna
Hreiter neiter hodda brodda
Brendist endist bale stale.

Ce qu'il faut construire ainsi :

Haki broddum saerdi leggi;
Kraddi hoddum naerdi seggi;

Ils reconnaissent comme légitimes cent trente-six variétés de vers, qui se réunissent en quatrains dont chacun est divisé en deux hémistiches de six ou de sept syllabes, celles-ci ayant trois ou quatre lettres, attendu qu'ils ne comptent pas seulement les voyelles, mais aussi les consonnes. Si le premier hémistiche commence par une voyelle, la même doit servir pour le second; s'il commence par une consonne, ce sont les deux premières qui doivent être les mêmes, sans parler de plusieurs autres lettres qu'il faut ramener. Ces retours de lettres semblables tiennent lieu de la rime, qui fut introduite en 1150 par Einar Skulason, poëte de la cour du roi de Suède Suerker. Ce qui est vraiment extraordinaire, c'est que des chefs-d'œuvre littéraires naquirent chez un peuple séquestré dans un pays aride et rigoureux, vivant de la pêche et d'un mince commerce, et pourtant adonné aussi à la jurisprudence, à l'histoire naturelle, aux mathématiques (1).

Le premier scalde dont il soit fait mention est Thorwald Hialteson, poëte d'Éric le Vertueux, roi de Suède; le dernier est Sturle Thordson, auteur d'un poëme en l'honneur de Birger Jarl, et de la *Sturlungasaga*, histoire de l'Islande et de sa propre famille. Des femmes cultivèrent aussi la poésie, et Inguna Seimond remporta la palme parmi celles qui mêlèrent anciennement leur voix à la voix des scaldes. Erpur Luitand était conduit au supplice pour crime de rébellion, quand il se mit à chanter

Veiter pella bali beittist;
Neiter vella stali heitlist.
Haki hamde geirum gotna;
Kraki framde eirum flotna;
Neiter brodda endist stale;
Heiter hodda brendist bale.

Voici maintenant le sens : « Hakon frappa les hommes avec les flèches; Kraki flatta les hommes avec l'argent; les flammes dévorèrent celui qui donnait des habits de soie; le roi que l'or rendait heureux fut frappé par l'acier.

« Hakon dompta les hommes avec l'épée; Kraki enrichit les marins avec l'or; celui qui portait l'acier tranchant périt par l'acier; celui qui répandait l'or périt par le feu. »

On trouve ainsi à l'origine de la poésie ces difficultés auxquelles elle se complaît parfois dans sa décrépitude.

(1) Einar (*Syllabus auctorum islandicorum*) compte deux cent cinquante poëtes avant la Réforme, sans y comprendre ceux qui sont moins connus.

un de ses poëmes en l'honneur du roi Hund; et le charme en fut si puissant que le peuple et les soldats demandèrent sa grâce tout d'une voix.

Le scalde Égill avait perdu depuis peu son fils Gunnar, quand Bandvar, l'aîné, fit naufrage. Le malheureux père, ayant trouvé son cadavre, le porta sur son cheval jusqu'à la colline de Skalagrim, ouvrit la colline, et l'y déposa. Il avait une chaussure étroite, et une casaque rouge serrée du haut et s'élargissant sur les flancs; son sang circula avec tant de violence que sa chaussure et sa casaque en éclatèrent. De retour au logis, il se renferma dans sa chambre, où il se coucha, et personne n'osait lui adresser un mot. Il resta ainsi trois jours sans prendre de nourriture : le troisième jour, Ausgerda, sa femme, envoya un serviteur à cheval à Torgude, fille bien-aimée d'Égill, qui s'en vint aussitôt. Sa mère lui ayant demandé si elle avait soupé, elle éleva la voix et répondit : *Je n'ai pas encore goûté de pain, et je ne mangerai plus que je ne sois rendue dans le séjour de Fréya.* Elle pria ensuite son père de lui ouvrir, *parce que*, dit-elle, *je veux que nous fassions ce voyage ensemble*. Egill la fit entrer, et elle se jeta à la renverse sur l'autre lit : *C'est bien à toi, ma fille, de vouloir être la compagne de ton père; c'est une grande preuve de tendresse. — Comment*, répondit-elle, *pourrais-je survivre à un tel malheur?* Ils restèrent muets tous deux quelque temps; puis Égill reprit : *Veux-tu prendre quelque nourriture, ma fille? — Je mâche de l'herbe marine, dans l'espoir d'abréger ainsi une vie que j'aurais horreur de voir se prolonger.* — Le père alors : *Est-ce du poison? — Oui, et il est puissant. En veux-tu aussi?* Il en prit. Peu après Torgude demanda à boire, et en proposa à son père, qui prit une corne, et avala la liqueur dont elle était pleine. *Ah! nous avons été trompés*, s'écria Torgude; *c'était du lait.* Égill frémit à ces mot et mordit la corne. Torgude reprit alors : *Que faire maintenant que notre intention est déçue? Il nous restera assez de vie pour que tu puisses composer un chant sur Bandvar, et moi je le graverai sur un bâton.* Égill essaya, et, à mesure que la composition avançait, sa douleur s'adoucissait, et son âme retrouvait du calme. Lorsqu'il l'eut terminée, il l'apporta à sa famille, s'assit sur son siége élevé, et prépara le breuvage de deuil qu'il est d'usage de boire à la mémoire des morts. Puis il renvoya Torgude de la demeure conjugale après l'avoir comblée de dons.

Ils reconnaissent comme légitimes cent trente-six variétés de vers, qui se réunissent en quatrains dont chacun est divisé en deux hémistiches de six ou de sept syllabes, celles-ci ayant trois ou quatre lettres, attendu qu'ils ne comptent pas seulement les voyelles, mais aussi les consonnes. Si le premier hémistiche commence par une voyelle, la même doit servir pour le second; s'il commence par une consonne, ce sont les deux premières qui doivent être les mêmes, sans parler de plusieurs autres lettres qu'il faut ramener. Ces retours de lettres semblables tiennent lieu de la rime, qui fut introduite en 1150 par Einar Skulason, poëte de la cour du roi de Suède Suerker. Ce qui est vraiment extraordinaire, c'est que des chefs-d'œuvre littéraires naquirent chez un peuple séquestré dans un pays aride et rigoureux, vivant de la pêche et d'un mince commerce, et pourtant adonné aussi à la jurisprudence, à l'histoire naturelle, aux mathématiques (1).

Le premier scalde dont il soit fait mention est Thorwald Hialteson, poëte d'Éric le Vertueux, roi de Suède; le dernier est Sturle Thordson, auteur d'un poëme en l'honneur de Birger Jarl, et de la *Sturlungasaga*, histoire de l'Islande et de sa propre famille. Des femmes cultivèrent aussi la poésie, et Inguna Seimond remporta la palme parmi celles qui mêlèrent anciennement leur voix à la voix des scaldes. Erpur Luitand était conduit au supplice pour crime de rébellion, quand il se mit à chanter

Veiter pella bali beittist;
Neiter vella stali heitlist.
Haki hamde geirum gotna;
Kraki framde eirum flotna;
Neiter brodda endist stale;
Heiter hodda brendist bale.

Voici maintenant le sens : « Hakon frappa les hommes avec les flèches; Kraki flatta les hommes avec l'argent; les flammes dévorèrent celui qui donnait des habits de soie; le roi que l'or rendait heureux fut frappé par l'acier.

« Hakon dompta les hommes avec l'épée; Kraki enrichit les marins avec l'or; celui qui portait l'acier tranchant périt par l'acier; celui qui répandait l'or périt par le feu. »

On trouve ainsi à l'origine de la poésie ces difficultés auxquelles elle se complait parfois dans sa décrépitude.

(1) Einad (*Syllabus auctorum islandicorum*) compte deux cent cinquante poëtes avant la Réforme, sans y comprendre ceux qui sont moins connus.

un de ses poëmes en l'honneur du roi Hund ; et le charme en fut si puissant que le peuple et les soldats demandèrent sa grâce tout d'une voix.

Le scalde Égill avait perdu depuis peu son fils Gunnar, quand Bandvar, l'aîné, fit naufrage. Le malheureux père, ayant trouvé son cadavre, le porta sur son cheval jusqu'à la colline de Skalagrim, ouvrit la colline, et l'y déposa. Il avait une chaussure étroite, et une casaque rouge serrée du haut et s'élargissant sur les flancs ; son sang circula avec tant de violence que sa chaussure et sa casaque en éclatèrent. De retour au logis, il se renferma dans sa chambre, où il se coucha, et personne n'osait lui adresser un mot. Il resta ainsi trois jours sans prendre de nourriture : le troisième jour, Ausgerda, sa femme, envoya un serviteur à cheval à Torgude, fille bien-aimée d'Égill, qui s'en vint aussitôt. Sa mère lui ayant demandé si elle avait soupé, elle éleva la voix et répondit : *Je n'ai pas encore goûté de pain, et je ne mangerai plus que je ne sois rendue dans le séjour de Fréya.* Elle pria ensuite son père de lui ouvrir, *parce que*, dit-elle, *je veux que nous fassions ce voyage ensemble*. Egill la fit entrer, et elle se jeta à la renverse sur l'autre lit : *C'est bien à toi, ma fille, de vouloir être la compagne de ton père ; c'est une grande preuve de tendresse. — Comment*, répondit-elle, *pourrais-je survivre à un tel malheur ?* Ils restèrent muets tous deux quelque temps ; puis Égill reprit : *Veux-tu prendre quelque nourriture, ma fille ? — Je mâche de l'herbe marine, dans l'espoir d'abréger ainsi une vie que j'aurais horreur de voir se prolonger. —* Le père alors : *Est-ce du poison ? — Oui, et il est puissant. En veux-tu aussi ?* Il en prit. Peu après Torgude demanda à boire, et en proposa à son père, qui prit une corne, et avala la liqueur dont elle était pleine. *Ah ! nous avons été trompés*, s'écria Torgude ; *c'était du lait.* Égill frémit à ces mot et mordit la corne. Torgude reprit alors : *Que faire maintenant que notre intention est déçue ? Il nous restera assez de vie pour que tu puisses composer un chant sur Bandvar, et moi je le graverai sur un bâton.* Égill essaya, et, à mesure que la composition avançait, sa douleur s'adoucissait, et son âme retrouvait du calme. Lorsqu'il l'eut terminée, il l'apporta à sa famille, s'assit sur son siége élevé, et prépara le breuvage de deuil qu'il est d'usage de boire à la mémoire des morts. Puis il renvoya Torgude de la demeure conjugale après l'avoir comblée de dons.

Tels sont les récits qu'on lit dans les anciennes sagas (1), dont le recueil est appelé *Edda*, nom dérivé d'une racine qui signifie aïeule ou loi (2). On prétend que la première Edda fut composée par Sœmund, au onzième siècle ; il ne paraît pas vraisemblable cependant qu'un prêtre ait voulu, un siècle à peine après l'introduction du christianisme, recueillir ces traditions mythologiques sans même y ajouter un mot d'improbation ou l'expression d'un sentiment chrétien. Cette ancienne Edda s'égara, et ne fut retrouvée qu'en 1643. Mais, vers l'an 1200, Snorre Sturleson, grammairien islandais, avait fait en prose un résumé de ce recueil, ou plutôt une seconde Edda en trois parties. La première contient l'ancienne mythologie ; la seconde, intitulée *Heimskringla* (*terrarum orbis*) des paroles par lesquelles elle commence, comprend les sagas historiques, extraites de quatorze écrivains antérieurs ; elles forment, jusqu'à l'année 1178, un cours d'histoire qui fut continué jusqu'en 1362 par Sturle Thordson, puis par un compilateur anonyme. La troisième partie, ou *Scalda*, est un vocabulaire de phrases et une espèce d'art poétique et métrique d'après les anciens modèles, où sont cités quatre-vingts scaldes, parmi lesquels on rencontre des princes et des rois.

C'est une tâche digne de la constance des érudits et qui peut être féconde que d'y chercher quelques traditions historiques, et surtout les sentiments, les croyances des peuples du Nord ; mais celui qui se met en quête du beau y trouve des images dont la teinte âpre, nébuleuse, atroce est trop différente de notre manière de sentir. Quand on rencontre des idées hardies, des expressions vigoureuses, des traits vraiment poétiques, il faut les dégager d'allusions si vagues, d'usages si disparates que l'imagination est étouffée sous un long commentaire avant que le plaisir ait pu éclore.

Dans le *Vafthrudnis-mal*, le *tote* ou géant Vafthrudnir, un des êtres qui, dès le principe des choses, possédait la sagesse, donne l'hospitalité à Odin, qui se présente à lui inconnu, et lui

(1) X. MARMIER, *Revue des deux mondes*, 1836. Dans presque toutes les langues teutoniques on trouve le mot suédois *saga* plus ou moins altéré : en danois c'est *sige* ; en hollandais, *zeggen* ; en anglo-saxon, *sæggan* ou *sægan* ; en anglais, *say* ; en allemand, *sagen*. C'est *ce qui se dit*, ce qui se transmet ; la tradition populaire.

(2) D'autres le font venir de *Odde*, nom d'une terre de Sœmund ; de *odr*, sagesse, chant, enthousiasme ; de *œdi*, enseigner, etc.

propose une lutte de doctrines, à la suite de laquelle le vaincu perdra la tête. Le géant propose une multitude de questions et d'énigmes sur la mythologie au dieu, qui les résout aussitôt. Le dieu propose à son tour des énigmes au géant, qui les explique toutes, à l'exception de la dernière, pour laquelle il s'avoue vaincu et perd son royaume.

Dans le *Lokasenna*, les dieux sont réunis par Agir à un banquet où Loki, génie du mal, espèce de Momus scandinave, dépité de ne pas avoir été convié au festin d'Oegir, se met à apostropher chacun, révélant les fautes de l'un et de l'autre avec l'effronterie du Momus de Lucien, jusqu'au moment où Thor arrête sa malignité en le menaçant de son terrible marteau.

Nous avons mis ailleurs l'Edda à contribution, pour en déduire le système religieux des anciens Germains (1), tandis que d'autres se sont efforcés de le rattacher à celui des peuples orientaux. L'Edda, au surplus, n'est pas d'accord avec elle-même dans ses cosmogonies, et c'est peut-être là un indice de la différence existant entre la doctrine indigène et celles qui, plus tard, auront été importées et fondues avec elle dans la nouvelle compilation.

Bien avant que le monde fût créé, il existait un lieu appelé *Nifelheim*, au milieu duquel était un abîme d'où s'élançaient des torrents d'eaux si froides que la glace s'accumulait sur les bords. Au midi, il y en avait un autre nommé *Muspelheim*, tout feu et lumière. A son extrémité habitait Surtur le tout-puissant, armé de la foudre, qui, à la fin des choses, viendra vaincre les autres dieux et détruire la terre par les flammes. Les étincelles qui en sortaient fondaient en les touchant les glaces du Nifelheim, et les gouttes, s'animant à mesure qu'elles tombaient, produisirent une race de géants. Ymer, le premier d'entre eux, se propagea en faisant sortir de son aisselle gauche un homme et une femme, et il se nourrit du lait d'une vache née de la glace liquéfiée, qui se repaissait en léchant les roches couvertes de givre et de sel. Le premier jour qu'elle se mit à lécher ainsi, il sortit de la pierre une chevelure d'homme, puis le lendemain la tête, puis tout le corps. Ce fut un homme robuste et beau, nommé Buré, qui engendra Borr, lequel épousa Bestla, issue du premie couple, dont il eut Odin, Vila et Vé. Ceux-ci, devenus dieux du ciel, tuèrent Ymer, dont le sang

(1) Tome VI.

produisit un déluge dans lequel se noya toute sa race, à l'exception de Bergelmer, qui, s'étant sauvé dans une barque avec sa femme, engendra une nouvelle race.

Les trois dieux, ayant pris le cadavre d'Ymer, firent la terre avec la chair; la mer qui l'entoure, ainsi que les fleuves, avec le sang; les monts avec les os, et avec le crâne la voûte du ciel, auquel ils attachèrent un certain nombre d'étincelles tirées du Muspelheim. Les dieux eurent pour habitation l'Asgard ou le Walhalla, les hommes le Midgard, sous lequel s'ouvre l'Utgard, séjour des géants primitifs (1). L'arc-en-ciel est le pont par lequel communiquent les habitants des deux premiers royaumes.

L'unité dans la création est encore ici décomposée en une trinité de démiurges, dont Odin était le plus connu. Comme créateur de l'âme humaine, il pouvait la renvoyer plusieurs fois dans des corps d'homme. La vitalité était considérée comme venant de lui, la raison de Vila, les sens de Vé. Une secte hétérodoxe vénérait Thor, protecteur des Norwégiens et des Finnois. Odin avait commis à Forsété le jugement des morts, à l'exception de ceux qui mouraient en combattant, le Walhalla s'ouvrant immédiatement pour eux. Ceux qui n'obtenaient pas l'entrée du paradis avaient pour séjour l'Helheim, monde glacé et ténébreux, ordonné comme le nôtre, dans lequel ils continuaient les occupations dont ils avaient l'habitude dans cette vie; ce qui faisait remplir les tombeaux d'armes, de bijoux et d'ustensiles divers. Là régnait Héla, déesse moitié blanche et moitié noire, comme Hécate, que parfois l'on voyait, de nuit, fendre les airs montée sur une cavale (2). Au delà de l'Helheim s'étendait un autre empire souterrain, obéissant à Ran, déesse de la mer, et à Æger, son époux, qui, avec leurs neuf fils, causaient les naufrages et cherchaient à faire sombrer les vaisseaux.

Les Scandinaves croyaient à l'inspiration de certaines femmes, les regardant même comme des divinités qui venaient assister aux accouchements. De ce nombre fut Valau-Vola, dont les prédictions sont appelées Volupsa (3), et dans lesquelles l'uni-

(1) FINN MAGNUSEN, *Eddalären og dens Oprindelse, eller nojagting;* etc., système de l'Edda et son origine, ou exposition des fables et opinions des anciens habitants du Nord, sur l'existence, la nature et la destination de la terre, etc.; Copenhague, 1824.

(2) Cette cavale s'appelait *Mare;* de là le *night-mare* des Anglais et le *cauchemar* des Français.

(3) On doit à M. Bergmann, de Strasbourg, une édition avec traduction;

vers est divisé en neuf régions. Ce nombre neuf est solennel dans les traditions des scaldes; Heimdall, protecteur de la terre, avait eu neuf mères; les Valkyries et les Dysers apparaissaient toujours aux hommes au nombre de neuf; les noces de Freïr et de Gerda durèrent neuf jours; neuf jours aussi le voyage d'Hermod à l'Helheim, pour délivrer Baldur; la grande solennité qui se célébrait à Upsal revenait tous les neuf ans; les sacrifices se comptaient et les chants se distribuaient par neuvaines; on traçait neuf sillons de charrue autour du feu sacré pour connaître l'avenir, et la Scandinavie n'a pas encore oublié son respect pour ce nombre révéré.

Le goût des récits et du merveilleux n'y cessa pas non plus avec les temps anciens et les migrations successives. Les Islandais revenant chaque année sur les côtes de la Baltique et sur celles de la Norwége, pour recueillir un héritage dans leur ancienne patrie, pour visiter des parents, pour venger une injure restée sans expiation, ravivaient les vieilles traditions et en amassaient de nouvelles. D'autres fois, c'était le marchand norwégien qui venait en Islande échanger les productions du sol natal contre les laines et le poisson du pays. Arrivant en automne, il ne repartait qu'à la saison nouvelle; accueilli en attendant dans la chaumière islandaise (*bär*), et devenu l'hôte de la famille, il s'acquittait envers elle en racontant, durant les longues soirées d'hiver, ses voyages, ses périls sur la mer orageuse, puis les exploits des rois et des héros norwégiens. De son côté, l'Islandais qui sortait de sa patrie, avait beau trouver de fertiles contrées, des beautés courtoises, des *iarls* généreux, il n'oubliait pas l'humble toit de sa cabane enfumée. Il voyait, à son retour, ses compatriotes se presser autour de lui avec une avidité naïve, pour entendre des récits qui semblaient les transporter, d'un pays dépourvu de tout agrément naturel, dans les champs de l'imagination. Quand un bâtiment abordait, tous accouraient sur le rivage, s'informant d'où il

notes et glossaires, de trois poëmes de l'Edda. Elle porte le titre de *Poëmes islandais* (Voluspa, Vafthrudnis-mal, Lokasenna); Paris, imp. roy., 1838. — La Voluspa, ou visions de Vola, représente la mythologie scandinave, de l'origine des choses jusqu'à la destruction et à la renaissance du monde, chantée par la prophétesse Vola, en montrant que la justice finit par triompher de la force et de l'astuce; tout y est sombre et moral, et semble annoncer la chute des dieux scandinaves. Nous avons parlé tout à l'heure du Lokasenna et du *Vafthrudnis-mal*, ce dialogue si curieux entre Odin et le iote Vafthrudnir.

venait, si ceux qui le montaient n'avaient rien à raconter de la Suède, de la Norwége et du Danemark. De cette manière les traditions de ces pays venaient chaque année s'amasser dans cette île comme dans des archives de famille, en se revêtant de ce vague, de cet idéal qu'elles empruntaient à l'éloignement, mais en conservant, même assez tard, le caractère primitif, qui se trouvait altéré sur le continent par le contact des peuples germaniques.

Ces traditions donnèrent naissance à d'autres sagas ou chants historiques, recueillis de ville en ville de la bouche de scaldes voyageurs dans la cabane du pêcheur, comme sous la tente du guerrier et dans la salle du prince, puis répétés devant un auditoire attentif.

Bien qu'ils ne fussent pas sacrés comme le barde, ni privilégiés comme les anciens scaldes, ces rapsodes du Nord étaient partout bien accueillis; et lorsqu'ils avaient réveillé à la cour le souvenir des antiques héros, le prince leur faisait don de l'anneau d'or et de l'épée ciselée. Thorstein étant allé visiter Harald, roi de Norwége, lui raconta une histoire qui dura trois jours; et le roi lui ayant demandé où il l'avait apprise, *Dans mon pays*, répondit-il. *Je vais chaque année à l'Alting, et j'y recueille les récits de notre célèbre Haldor* (1).

Les sagas sont donc des traditions orales, simples de forme comme de sujet, transmises de père en fils, œuvre de la famille et du peuple. En aucun pays elles ne furent aussi nombreuses ni aussi durables qu'en Islande. Torfée en compte cent quatre-vingt-sept; Muller en a analysé cent cinquante-six (2), et il croit que les premières, qui contiennent les chants des scaldes, remontent au douzième siècle; les autres ne vont pas au delà du dix-septième. Tandis qu'ailleurs les traditions sont le résultat de patientes recherches de la part des érudits, elles sont

(1) TORFÉE ou TORFASON, historiographe du Danemark au dix-septième siècle.

(2) *Saga bibliotek med Anmerkuinger og indledende afhandlinger*; Copenhague, 3 vol. in-8°. Cet ouvrage comprend le résultat des recherches antérieures, surtout de celles faites par Magnusen, qui avait réuni tous les manuscrits inédits épars chez les prêtres et chez les paysans islandais. Il en avait fait don, en mourant, à l'université, avec une somme pour les publier et pour l'entretien de deux étudiants islandais s'occupant des antiquités du Nord. En 1772, une commission royale fut instituée pour la publication de ces manuscrits; et il en résulta l'édition des Sagas avec la version latine. D'autres savants, danois surtout, se sont livrés à ce genre d'études.

là le livre des familles. Dans l'étroite cabane de l'Islandais, tous se livrent à leur travail autour de la lampe alimentée par l'huile de baleine, tandis que le maître du logis, assis près de la lumière, se met à lire les sagas en les accompagnant d'explications et de commentaires pour les jeunes gens et les serviteurs. C'est un mérite de plus pour celui qui sait déclamer d'une manière pathétique, et un plus grand encore si le *thulr* (le lecteur) y joint la connaissance du passé. La jeune laitière apprend de son père à les lire l'hiver dans les étables, afin de pouvoir les redire en plein air quand revient le tardif printemps.

Les parois des maisons, les ciselures sur bois et sur acier, les dessins des tapisseries reproduisent les scènes ou les vers des sagas, qui sont ainsi conservées et répandues de mille manières.

Lors donc que la Société royale de Copenhague songea à réunir ces derniers fragments de la tradition septentrionale, vieux témoins de la civilisation et de la langue primitive du Nord, elle n'eut pas à chercher d'autres collaborateurs que les paysans islandais.

« Que saurions-nous, dit Rask (1), du développement intel-
« lectuel, de l'organisation et de l'état du Nord dans les temps
« reculés sans les sagas et le livre des lois? Là où ils ne viennent
« pas à notre secours, nous tâtonnons dans les ténèbres, comme
« il arrive pour la réunion des diverses principautés danoises
« sous la domination de Gorm, et pour d'autres événements de
« première importance. Nous ne connaîtrions rien non plus ni
« de la vie, ni des travaux ni, des leçons d'Odin si nous n'avions
« l'Edda et les chants des scaldes. »

C'est précisément dans les sagas dérivées de ces sources primitives qu'il faut chercher l'histoire des pirates, dont les incursions désolèrent l'Europe au moyen âge; de ces Angles et de ces Normands, fondateurs de la puissance britannique; de Rurik, qui commença l'empire de Russie; de Tancrède de Hauteville, qui fonda un royaume dans la plus riante contrée de l'Italie. Les sagas ont généralement un caractère héroïque; Mœurs
mais on s'attendrait vainement à y trouver des fées bienveil-

(1) *Veiledning cil det islandske sprag.*, X. Ce professeur de Copenhague, l'un des plus savants philologues, a dirigé ses patientes et doctes études sur les antiquités islandaises, et institué, en 1816, une société de bibliophiles islandais (*Islands bokmenta Felag*), qui a publié plusieurs ouvrages sur ce pays. Lui-même a fait paraître l'Edda et les sagas, la meilleure grammaire scandinave et le dictionnaire islandais-latin.

lantes, de ces assauts de courtoisie dans les tournois dont nos romans de chevalerie sont remplis ; les peintures sont en rapport avec des natures rudes et incultes. Quand les vents attiédis font dissoudre et fondre les glaces qui l'ont enchaîné longtemps au rivage, l'Islandais quitte le sol natal sur un bateau fragile et s'abandonne aux flots avec ses compagnons. Rencontre-t-il un vaisseau, il l'aborde, lui livre combat ; la mer est teinte de sang, et bientôt les coupes circulent au milieu des chants de triomphe, pour célébrer la victoire des plus forts ou des plus heureux. Parfois deux vaillants chefs passent la journée entière à lutter en combat singulier, sans que l'un l'emporte sur l'autre ; alors, bannissant de leur cœur magnanime toute trace de courroux, ils montent sur le même bâtiment, et s'en vont de compagnie en quête d'aventures ; puis, s'élançant bientôt sur la première plage où les ont poussés le vent et la fortune, ils se mettent à saccager et à tuer à l'envi l'un de l'autre. Le butin a pour eux moins d'attraits que la bataille et le sang ; le sang et la guerre inspirent leurs chants ; le merveilleux consiste pour eux dans des récits tantôt de combattants agitant huit bras armés, tantôt de géants qu'un seul cheval ne saurait porter, tantôt de boucliers enchantés forgés par des nains, tantôt d'épées qui tranchent l'acier comme de la toile.

Heureux le guerrier qui obtient un éloge de ces chantres inspirés ! L'étranger demande en arrivant à l'Alting : *Où est cet homme fameux dans les sagas ?* Ses fils brûlent de l'égaler ; à peine ont-ils pu se procurer un bateau et quelques compagnons qu'ils s'élancent sur la mer, courant au butin et au carnage. Tombent-ils dans le combat, Odin les attend dans le Walhalla.

Un paysan, passant le soir près de la grotte où est enseveli Gunnar, entend du bruit, et aperçoit une lumière au milieu des blocs massifs qui recouvrent le héros. Revenu avec le fils de celui-ci, ils voient quatre lumières étinceler dans le tombeau, tandis que le défunt, couché sur ses armes, répète son chant funèbre comme Lodbrog dans la fosse des serpents.

Asmundr, après un long combat, renverse son adversaire, et, le tenant d'une main robuste, lui dit : *Je ne puis te tuer, parce que je n'ai pas mon épée au côté. Me promets-tu de m'attendre ? je vais la chercher.* — *Je te le promets*, dit-il. L'autre part, et trouve à son retour son rival encore étendu sur le sol, attendant tranquillement la mort.

Amundr, aveugle de naissance, vient à l'Alting demander à Litingr satisfaction de la mort de son père. Comme celui-ci la lui refuse, il s'écrie : *Que ne puis-je cesser d'être aveugle, afin de pouvoir me venger*. A peine est-il entré dans la tente que ses yeux acquièrent soudain la faculté de voir. *Gloire à Dieu !* dit-il ; *je comprends ce qu'il attend de moi*. Saisissant alors sa hache, il tombe sur son ennemi, le tue ; et ses yeux se referment soudain, couverts d'une éternelle obscurité.

Les femmes elles-mêmes respirent la vengeance et la fierté; elles encouragent leurs frères au combat ; parfois, se couvrant du casque et de la cuirasse, elles vont elles-mêmes défendre leur honneur. Une jeune fille s'en alla heurter au tombeau de son père pour lui demander son redoutable glaive, afin de le venger ; et l'ayant obtenu, elle attaqua les ennemis, qu'elle vainquit. Tornbiörg, fille d'un roi de Suède, combat courageusement dans les rangs des soldats ; et son père lui ayant donné le gouvernement d'une province, elle prend un nom d'homme et se voit saluée du titre de roi. Elle combat avec tous les champions qui demandent sa main, et après les avoir vaincus elle les fait tuer ou mutiler. Il en est un enfin qui parvient à triompher d'elle : alors, retournant près de son père, elle dépose ses armes à ses pieds en lui disant : *Je vous rends le pouvoir que vous m'avez confié ; je renonce à la gloire à laquelle j'aspirais, et je redeviens femme.*

Il y a plus de charme dans la figure d'Ingerborg, l'amante de Hialmar. Ce jeune guerrier, mourant sur le champ de bataille, donne au fidèle Oddr son anneau pour le lui porter. En recevant le triste message, elle y fixe ses regards, et, sans proférer une parole, elle tombe pour ne plus se relever.

Les mœurs présentées dans les sagas offrent un tableau repoussant : ce ne sont que séductions, adultères, incestes. Le temps qui n'est pas employé à la guerre se consume dans la débauche ; les vengeances des puissants sont exécutées par des sicaires (*berserkir*). Les superstitions jouent un grand rôle, notamment les songes, les pressentiments, les sorcières et les trolls (1), puis les nains rusés, les formidables géants et un

(1) Les trolls, très-puissants dans la magie, étaient de trois sortes. Les premiers étaient des monstres gigantesques ; les seconds, de beaucoup inférieurs en force, l'emportaient par l'intelligence et par la connaissance des secrets de la nature et de l'avenir ; ce qui les fit parvenir à vaincre les premiers et à devenir dieux. Les troisièmes sont un mélange des deux autres races, mais inférieurs à toutes deux.

peuple de sylphes, auquel le christianisme imprima quelque chose de diabolique (1); mais ils étaient considérés d'abord comme des êtres bienfaisants. Les *scheffres* et les fées, leur descendance, sont des êtres suspendus entre l'idéal et le réel, entre les ténèbres et la lumière; les uns habitent les eaux (les *ondines*), les autres le feu (les *salamandres*). Il en est qui rôdent dans les buissons; puérils, capricieux, serviables, malins, ils cherchent à mêler leurs enfants avec ceux des hommes, afin qu'ils participent à la rédemption; ils s'indignent quand on les compare aux démons, et sont dans la joie quand ils peuvent entrer dans les églises pour y prononcer les paroles sacrées.

Nous ne devons pas passer sous silence d'autres productions scandinaves d'une nature singulière, comme *Rymbegla* et le *Kong-skugg-sio*, ou miroir du roi. Le premier est un calendrier ecclésiastique composé de petits chapitres distincts sur les fêtes, la division des temps, le cours du soleil, les âges du monde; mélange de vérités et de fables, d'ancien et de moderne, le tout exposé avec une foi égale. Cet ouvrage ne peut servir qu'à nous informer des erreurs et des superstitions du moyen âge (2). Le second comprend deux longues dissertations sur le commerce et sur la cour, que devaient suivre deux autres sur les prêtres et sur les cultivateurs. Il est écrit par Suerrer, roi de Norwége, ou par un de ses ministres, homme habile et très-instruit. Crédule, selon l'usage du temps, il descend à des détails minutieux soit en ce qui concerne la vie du marchand, soit relativement aux graves frivolités du palais; bien qu'incomplet, il fournit de nombreux renseignements sur la géographie, l'histoire et les mœurs. Il y a un bien autre mérite dans l'ouvrage d'Are le savant (*frodr*), prêtre islandais qui, en écrivant une chronique de sa patrie, composa avec une critique merveilleuse pour son siècle la plus ancienne histoire du Nord.

Lorsqu'en l'année 1264 l'Islande se réunit à la Norwége, la littérature y déclina, et le pays, devenu province tributaire, eut à se débattre contre la puissance étrangère. Ayant eu connais-

(1) Les *Alfes*, génies scandinaves, dans l'ancien langage du Nord, étaient appelés *Alfr*, et au plur. *Alfar*; en vieil allemand, *Elbe*. En allemand moderne, on les nomme *Elfe*; en suédois, *Elfvar*; en danois, *Elve*; en anglais, *Elves*; en irlandais et en gallois, *Cheffro* et *Donechi*, le bon peuple, les êtres bienfaisants.

(2) *Rymbegla, sive rudimentum computi ecclesiastici*; Copenhague, 1780.

sance de la littérature allemande au temps des empereurs de Souabe, les Islandais adoptèrent les aventures chevaleresques, en changeant les noms et les usages traditionnels; il en résulta un cycle poétique, qui dura jusqu'en 1350, époque à laquelle l'île fut dépeuplée par la peste (1).

CHAPITRE V.

LES NORMANDS EN FRANCE. — CONVERSION DE LA SCANDINAVIE. — ROYAUMES SCANDINAVES.

Tandis que les uns conservaient sur le sol de l'Islande les traditions paternelles, d'autres, suivant les anciennes habitudes de leurs ancêtres, couraient les mers, cherchant des aventures et du gain. Ni les glaces ni les tempêtes ne sauraient les arrêter; à peine ont-ils touché un rivage que la première forêt qu'ils rencontrent se convertit, sous leurs haches, en une flottille avec laquelle ils remontent le cours des fleuves inconnus. Rencontrent-ils des ponts, des écluses, des obstacles naturels, ils prennent leurs barques sur leurs épaules, et passent outre. Réunissant la ruse à l'intrépidité, conquérants et chicaneurs comme les anciens Romains, chevaliers et scribes, tondus comme les prêtres et respectueux envers eux, ils volent et trafiquent tour à tour, mettant leur vaillance au service de qui paye le mieux, prompts à tourner leurs armes contre ceux pour qui ils ont combattu, ou à s'emparer du pays qu'ils avaient été appelés à défendre.

Tels étaient les hommes qui, durant deux siècles, menacèrent l'Europe, puis fondèrent des royaumes considérables. Migration différente de celles qui avaient eu lieu antérieurement; car ce n'était plus un peuple entier changeant de patrie, comme cela peut s'exécuter par terre, mais un petit nombre de guerriers venant sans femmes, et épousant les filles des vaincus,

(1) Plus tard, l'Islande a été un lieu de pêche. Il a été parfois question de transporter dans le Jutland ses rares habitants et de la laisser déserte; mais aujourd'hui elle est reconnue comme très-propice pour les pêches polaires; et ses mines très-productives le seraient plus encore si l'exploitation n'en était entravée par la compagnie instituée par Christian II, qui en a le privilége.

qui apprenaient à leurs enfants la langue maternelle. Quelques-uns, se dirigeant à l'orient, fondèrent l'empire russe; d'autres, faisant voile vers l'Italie, en firent disparaître les derniers restes de la domination grecque; d'autres encore, voguant vers le midi et l'occident, rouvrirent les plaies ouvertes par les Saxons leurs frères dans l'Armorique et dans la Bretagne.

Peut-être est-il vrai que les victoires de Charlemagne sur les Saxons en déterminèrent beaucoup à se réfugier chez les Normands, qu'ils excitèrent par vengeance à porter la guerre aux Francs; mais il est certain que ces bandes de corsaires se recrutèrent de tous ceux, en si grand nombre, qu'indignait le joug de la servitude, ou de ceux que la paix privait d'occasions de signaler leur valeur.

Stimulés par leurs conseils ou enhardis par leurs secours, ils commencèrent à désoler la France, non plus en pillant pour fuir aussitôt, mais avec une insistance qui laissait apercevoir l'idée d'y conquérir une demeure. Ils l'obtinrent en effet quand Louis le Débonnaire, plus dévot qu'habile à lire dans l'avenir, accorda au Danois Harald une province, en récompense de son baptême; ce fut un appât pour d'autres auxquels n'était échu dans leur patrie qu'un héritage, celui de la mer. Les bateaux armés dont Charlemagne avait garni l'embouchure des fleuves furent laissés à l'abandon; et comme si ce n'eût pas été assez, ses fils firent appel aux Normands dans leurs guerres fraternelles. Pepin II, le prétendant d'Aquitaine, ne craignit pas d'abjurer, pour leurs dieux, la religion dont les ministres avaient sacré son aïeul. Carloman recourut à eux contre son propre père; Louis le Germanique s'en fit une arme contre son frère; Hugues, bâtard de Lothaire, espérait avec leur aide acquérir la couronne de Lorraine.

Lorsque les forces de la France eurent été brisées à la bataille de Fontenay, ces pirates assaillirent audacieusement tout ce qui s'étend de l'embouchure de l'Elbe à celle du Guadalquivir. Mais les fleuves de l'Aquitaine n'étaient pas aussi faciles à remonter; le pays entre l'Elbe et le Weser leur offrait peu d'attrait; et
845. bien qu'ils eussent saccagé Hambourg, et qu'ayant pris position sur l'Elbe ils eussent défait en bataille rangée le duc Brunon,
880. auquel ils tuèrent onze comtes et deux évêques, bientôt les Saxons les défirent à leur tour à Norden, et les forcèrent à se retirer.

827-884. En Espagne, ils osèrent livrer Séville aux flammes, et marcher

de là sur Cordoue et Alicante. Ils mirent durant treize jours Lisbonne au pillage ; mais les tempêtes du golfe de Gascogne, la valeur des chrétiens de la Gallice et les armes des khalifes arabes les éloignèrent de ces côtes. Il y reparurent cependant de temps à autre, saccagèrent la mosquée d'Algésiras; et Alphonse le 860.
Grand dut fortifier la ville d'Oviédo pour y mettre à l'abri les objets précieux des gens des environs.

La France, contrée riche et plus voisine, accessible par plusieurs fleuves, les attirait davantage. Elle était épuisée par l'anarchie; ses souverains avaient laissé avilir leur autorité, et l'occasion parut belle à ceux qui étaient chargés de la défense des côtes pour secouer, avec l'aide de ces aventuriers, jusqu'à l'apparence de la sujétion.

Les barques des Normands remontaient en serpentant le cours des fleuves, et leurs cornes d'ivoire (1), leur *tonnerre*, répandaient une telle épouvante que les habitants des rives s'enfuyaient avec leurs troupeaux dans les villes et dans les abbayes du voisinage, pour s'y mettre à l'abri des remparts et des reliques; protection insuffisante contre ces dévastateurs avides, qui, révérant moins les choses sacrées qu'ils ne convoitaient les richesses des églises, attaquaient, tuaient, incendiaient. Les monastères de Fleury, Saint-Martin de Tours, Saint-Germain des Prés à Paris furent ruinés. L'abbé de Saint-Denis paya une fois une rançon d'un million et demi, ce qui n'empêcha pas son abbaye d'être détruite. Personne n'osait ensemencer les champs : les bêtes fauves reprenaient possession des bois et des routes. Toutes les contrées à travers lesquelles les fleuves de l'ancienne Gaule descendent à l'Océan furent réduites par ces forbans à cet état de désolation. Quelquefois ils s'avançaient même dans l'intérieur des terres; Bigorre et Tarbes ne furent pas à l'abri de leurs excursions. Enfin, attirés par l'abondance autant que par la facilité du butin, ils s'établirent à demeure sur les fleuves les plus favorables à leurs incursions, la Loire, la Seine, la Garonne, l'Escaut et la Meuse.

La province que Louis le Débonnaire avait assignée à Harald dans le pays des Frisons vit accourir d'autres aventuriers, charmés de la trouver aussi bien appropriée à leur manière de naviguer et de combattre. Après s'être emparés de Dorstadt, Station de l'Escaut.

(1) *Tubam eburneam* tonitruum *nuncupatam*... D. Morice *Preuves de l'Hist. de Bretagne*, p. 119.

marché principal des Frisons, avoir dépeuplé Utrecht, brûlé Anvers, rasé Witta à l'embouchure de la Meuse, ils formèrent un établissement dans l'île de Walcheren. Ayant obtenu de l'empereur Lothaire la cession légale de ce qu'ils avaient acquis, ils s'agrandirent en s'étendant sur le pays de Louvain, dont ils firent leur place d'armes. Baudouin I[er], qui tenait ce pays en duché, défendit courageusement la Flandre; mais la basse Lorraine, la Frise, la Neustrie septentrionale restèrent à
870. découvert. Un Rurik, différent du fondateur de l'empire russe, obtint de Charles le Chauve le duché de Frise. Rodolphe ravagea l'Allemagne jusqu'au moment où il fut tué dans une bataille par Louis le Germanique. Rollon ou Roll, après avoir
876. dévasté la Hollande et battu les Francs sur l'Escaut, sortit de l'île de Walcheren pour aller menacer les bords de la Seine. Le plus terrible de tous fut Godefroy, qui, ayant réuni dans l'Est-Anglie les Danois qui ne voulaient pas se soumettre au christianisme imposé par Alfred le Grand, débarqua sur les rives de la Meuse et de l'Escaut, dont il resta maître, après avoir tué dans les Ardennes le fils naturel de Louis le Germanique. Ce monarque ne put les empêcher de se fortifier à Nimègue, et
881. de fonder une nouvelle colonie à Ascaloa (*Esloo*) près de Maestricht, en conservant tout le pays entre la Meuse et la Somme. Bien que défaits ensuite par Louis III à Saucourt en Vimeux, ils n'en gardèrent pas moins Anvers, Gand et la plus grande partie de la Flandre.

Godefroy sortit d'Ascaloa pour venger cette défaite; et l'incendie de Tongres, de Cologne, de Bonn, de Juliers, de Trèves, de Metz épouvanta l'Europe. La magnifique chapelle de Charlemagne à Aix dut servir d'écurie aux coursiers danois, et son palais dévasté resta ouvert à tous vents.

Un tel outrage réveilla Charles de sa torpeur, et fit cesser la résistance de ses barons, qui, à son appel, se présentèrent devant Ascaloa. Godefroy se montra disposé à obtenir en traitant
882. ce qu'il ne pouvait avoir par les armes : mais s'étant rendu à une conférence, il y fut assassiné. Alors son frère Sigefroy ravagea, pour le venger, les bords de l'Oise; et bien que Carloman s'humiliât jusqu'à lui payer douze livres d'argent, ne se tenant pas pour satisfait, il aida les Normands de la Seine à mettre le siége devant Paris; puis, à son retour, il tua l'archevêque de Mayence, qui voulut s'opposer à son passage. Plus heureux dans ses dispositions, le roi Alphonse, l'ayant

attaqué avec courage, le fit tomber sous ses coups; et seize bannières enlevées aux Normands expulsés attestèrent que la concorde suffisait pour en triompher.

Mais c'est précisément ce qui manquait en France, où roi, barons, peuple, se regardant l'un l'autre d'un œil de jalousie, se faisaient obstacle l'un à l'autre. Si le roi publiait l'hériban, les seigneurs y voyaient une tentative pour recouvrer la suprématie royale; ils s'agitaient et n'obéissaient pas. Les habitants s'étant armés pour défendre leurs foyers, les grands en prirent ombrage, et ils aimèrent mieux l'ennemi (1). Déjà, du vivant de Louis, les Normands s'étaient postés sur la Loire, dont les bords avaient déjà trop à souffrir du voisinage des turbulents Bretons. S'étant emparés de Nantes, ils prirent pour station principale l'île de Bière sous Saint-Florent. Là parut Hasting, le plus redoutable des rois de mer. En effet, au bruit de sa valeur impétueuse, une bouillante jeunesse accourut de la Scandinavie; et il se trouva ainsi en état d'équiper la flotte la plus formidable que ce peuple eût encore armée : ce fut avec ces forces qu'il détruisit Nantes et toutes les villes assises le long du fleuve. Avide d'aventures plus lointaines, il se mit en route pour aller saccager Pise à la tête de cent voiles, et 860.
prit Lucques, croyant s'emparer de Rome. Revenu en France, il y trouva pour adversaire Robert le Fort, à qui Charles le Chauve avait confié la Marche d'Anjou; mais il le tua dans une bataille, et poussa jusqu'à Clermont en Auvergne. Il alla alors aider les Danois qui envahissaient l'Angleterre; mais en ayant 866.
été repoussé par Alfred le Grand, il regagna encore la France, 867.
où il porta de nouveau l'épouvante et la dévastation.

Station de la Loire. 843.

On y avait senti aussi la nécessité de pourvoir à la défense du pays; mais comme on ne pouvait former une armée des forces communes, villes et barons prirent leurs mesures séparément. Il en résulta qu'au lieu de plaines ouvertes les corsaires trouvèrent partout des châteaux et des troupes de gens de guerre, devant lesquelles il leur fallait plier. Ce fut alors que Hasting et les autres chefs acceptèrent des possessions stables, que beaucoup se firent baptiser, et que ces pirates, s'attachant au sol, devinrent une barrière contre de nouvelles incursions.

(1) *Vulgus promiscuum inter Sequanam et Ligerim, inter se conjurans adversus Danos in Sequana consistentes, fortiter resistit. Sed quia incaute suscepta est eorum conjuratio, a potentioribus nostris facile interficiuntur.* Annal. Bertiniani, ap. *Script. rer. Francic.*, VII, 74.

Station de la Seine. Déjà Oger le Danois avait remonté la Seine jusqu'à Rouen, cet avant-poste de Paris. Regnar (841) vint ensuite incendier les faubourgs de Paris même, et Charles le Chauve paya au successeur de ce chef sept mille livres d'argent pour qu'il consentît à se retirer (845); aveu d'impuissance qui augmenta l'audace des envahisseurs et découragea les peuples. Aussi vit-on les pirates reparaître; ils s'établirent dans l'île d'Oissel, au-dessus de Rouen, et allèrent brûler de nouveau les faubourgs de Paris, où leur chef Biörn Côte de Fer, fils du roi Lodbrok, vint recevoir un gros tribut de Charles le Chauve. Il aurait fallu du fer, et non de l'or; mais les opprimés, qu'il aurait été nécessaire d'armer pour la défense de la patrie, inspiraient plus de crainte que les ennemis. Cependant les Normands s'étaient cantonnés jusque dans l'île de Saint-Denis; ils s'y arrêtèrent à peine, et partirent dès qu'ils eurent reçu quatre mille livres d'or.

Au moment où leur expédition en Angleterre les tenait éloignés, Charles leva des troupes, mit de lourds impôts, et s'apprêta à une défense vigoureuse. Les Scandinaves n'en dévastèrent pas moins la Neustrie à leur retour, et Sigefroy mit le siége devant Paris avec sept cents bateaux. La place fut défendue par Eblé, abbé de Saint-Germain, l'évêque Gozlin et le comte Eudes; Charles le Gros ne parut sur les hauteurs de Montmartre que pour acheter à prix d'argent la retraite des Normands, lâcheté qui ne contribua pas peu à renverser du trône de France la race des Carlovingiens. Paris et Sens furent les seules villes de la France occidentale où les Normands ne pénétrèrent pas. Sigefroy fut ensuite défait et tué par Arnulfe à Louvain.

Rollon. Radholf, par abréviation Rolf, Roll ou Rollon, fils d'un iarl puissant de la Norwége, était d'une taille si haute que, ne trouvant aucun cheval à son usage, il cheminait toujours à pied. Il fut banni par le roi Harold, auquel la mère de l'exilé adressa cette prophétie : *Tu chasses en ennemi un homme de noble race; écoute donc ce que je te prédis. Il est dangereux d'attaquer le loup; et quand on l'a une fois irrité, gare aux troupeaux qui vont par la forêt!* Roll se retira dans l'île de Walcheren; puis, lorsqu'il vit la station de la Seine vacante, il se transporta à Rouen, et y reçut un tribut de Charles. Il laissait apparaître la volonté non plus de ravager, mais de se fixer dans le pays; et il accordait sûreté dans Rouen aux colons des bords de la Seine. Tantôt allié, tantôt ennemi de ses compatriotes, selon qu'il y trouvait son avantage, il étendit peu à peu sa domination. Charles

le Simple lui accorda, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, la Neustrie et la Bretagne, avec la main de Gizla (Gisèle), sa fille, à la condition d'embrasser le christianisme. Rollon, mettant donc ses mains dans celles du roi, prononça cette formule : *Dorénavant je suis votre féal et votre homme, et je jure de conserver fidèlement votre vie, vos membres et votre honneur royal.* 912.

Duché de Normandie.

Mais quand il s'agit de baiser le pied du monarque en signe d'hommage, *Je ne le ferai jamais,* dit le farouche guerrier. Puis, comme on insistait, il fit signe à un des siens, qui prit le pied du roi comme pour l'approcher de sa bouche; mais il le leva si haut que Charles tomba à la renverse. Ainsi jusque dans l'hommage il y avait une insulte pour le petit-fils de Charlemagne. Ce fut là le commencement du duché de Normandie, au moyen duquel la turbulence des Bretons fut réprimée, et les Normands de la Loire soumis à une autorité régulière. Rollon distribua les terres au cordeau entre les siens, sans égard pour les anciens propriétaires; et les colons y accoururent, parce qu'ils ne trouvaient sûreté que là, et parce que, les liens de leur servitude étant ainsi rompus, ils se trouvaient cultivateurs libres de terres libres aussi.

Rollon assura la stabilité de sa colonie en lui donnant des lois délibérées du consentement des principaux de sa nation, lois qu'il tira moins des coutumes scandinaves que de celles des Francs, et aussi en se montrant d'une extrême sévérité pour la répression des malfaiteurs. On ne saurait que l'admirer pour avoir imposé à des gens l'écume de tous les pays une constitution où régnait l'égalité, sans distinction de vainqueurs et de vaincus, de Gaulois et de Francs, sans qu'il y en eût même dans le langage.

Malgré le baptême reçu, Thor continua de partager avec le Christ les hommages des Normands; et Rollon lui-même, sentant sa fin approcher, ordonna un sacrifice humain pour apaiser la divinité de sa patrie. Des monastères et des églises s'élevèrent, il est vrai; mais les évêques ne furent pas admis d'abord dans l'assemblée des barons. Plus tard, le clergé devint très-puissant. et, comme partout, apporta avec lui la civilisation. Les cathédrales de la Normandie sont au nombre des monuments d'art les plus anciens et les plus magnifiques du moyen âge; les champs alentour furent fertilisés, et la Seine fut retenue dans son lit.

Là s'arrêta le torrent scandinave, qui, depuis un siècle, ravageait la France. Les différentes colonies errantes encore ou

mal affermies se réunirent à celle-ci, qui bientôt rivalisa avec le royaume. Le désert qui s'était formé ailleurs le long des côtes n'avait plus rien pour attirer de nouveaux envahisseurs, ou, s'ils pénétraient dans les terres, ils venaient se heurter contre les feudataires, qui, maîtres désormais d'un domaine qui leur appartenait en propre, voulaient le défendre de tous leurs efforts.

Conversion de la Scandinavie. Mais la plus forte barrière fut le christianisme, semblable aux lianes qui enlacent le gravier mobile d'un fleuve, et le convertissent en digue solide. Les deux religions scandinave et slave, mêlées dans le Nord, avaient reçu une nouvelle force des prêtres, qui avaient propagé activement la haine contre les chrétiens; haine tellement violente que ces barbares, aveuglés, défendirent leur culte avec plus d'obstination que leur liberté (1). Quelques-uns des princes du pays cependant, en voyageant dans les pays chrétiens, en Angleterre, et en allant à la grande ville (*mikla gaard*), comme ils appelaient Constantinople, y avaient acquis des notions sur le christianisme; quelques-uns même avaient reçu le baptême. Bien qu'ils n'observassent pas à leur retour la croyance nouvelle, on remarquait qu'ils renonçaient à la polygamie, à manger de la chair de cheval et d'oiseaux de proie, victimes ordinaires offertes aux dieux scandinaves. Nous avons déjà vu le Saxon Willibrod échouer dans ses efforts, et Charlemagne ne pouvoir même obtenir l'admission des missionnaires.
826. Quand Harald Klak, roi du Jutland méridional, renversé du trône, eut trouvé protection à la cour de Louis le Débonnaire, il accepta le baptême, plus par politique que par conviction, et permit à Ebbon, archevêque de Reims, de prêcher dans le royaume qu'il venait de recouvrer. Après lui s'y rendit saint Anschaire, qui, laissant l'école de Corbie, se proposa de *réchauffer par le verbe de Dieu les glaces de l'aquilon*, et fit dans la Scandinavie ce que saint Boniface avait fait en Germanie. Il fit instruire quelques enfants nés dans le servage à Hadeby dans le Schleswig, d'où ils propagèrent le vrai culte en ruinant celui
829. d'Odin. Appelé ensuite en Suède par le roi Biörn, il établit l'église de Sigitouna. L'empereur Louis fonda pour lui l'archevêché
831. de Hambourg, auquel il fut nommé en présence de la diète d'Ingelheim, puis il se rendit, accompagné de trois délégués royaux, à Rome, où il reçut le pallium avec le titre de légat

(1) MUENTER, sur le baptême du roi Harald et l'établissement du christianisme dans les provinces danoises; 1830.

en Danemark, en Suède, en Norwége, en Islande, au Groënland, dans les îles Féroë, provinces à conquérir à la loi du Christ. Il les parcourut en achetant des enfants ou en payant leur rançon pour les baptiser et en instituant des églises. L'empereur, pour accroître son autorité, lui donna le titre de son ambassadeur dans le Nord. Modeste au milieu de ses succès, il voulait que sa famille vécût du travail de ses mains. Lorsque la ville de Hambourg fut détruite par les Normands, il trouva chez une veuve de sang noble l'asile que lui refusait l'évêque de Brême, dont le diocèse fut ensuite ajouté à celui d'Anschaire.

Si les résultats de la prédication n'étaient pas en rapport avec le zèle de l'apôtre, la faute en était aux rois de ces pays, qui redoutaient un piége dans le lien qui devait les rattacher à l'Allemagne. Gorm le Vieux, roi d'Islande, s'employa activement pour extirper le christianisme. Il faut ajouter les incursions à la suite desquelles Hambourg succomba sous les coups des Slaves, Brême sous ceux des Hongrois. Des missionnaires ne cessaient pas néanmoins de sortir de la Germanie, et surtout de Corbie. La conversion du duc de Normandie servit d'exemple à plusieurs de ses pareils; Othon I[er] contraignit Harald Blaatand, fils de Gorm, à recevoir le baptême avec les seigneurs danois. Enfin, Kanut le Grand fit prévaloir le christianisme dans ses États, en Angleterre, en Écosse, en Suède et en Danemark. Dans l'année 1017, il entreprit le pèlerinage de Rome; il s'y rendit à pied, avec sa suite, la besace au cou, le bourdon à la main, et de là il écrivit une lettre qui atteste quel changement le christianisme opérait dans ces esprits farouches.

« Kanut, roi de tout le Danemark, de l'Angleterre et de la « Norwége, et d'une partie de la Suède, à Égelnoth le métro- « politain, à l'archevêque Alfric, à tous les évêques et primats, « et à tout le peuple anglais, nobles et vilains, salut !

« Je vous fais savoir que je suis allé dernièrement à Rome « pour obtenir la rémission de mes péchés, et pour le salut des « royaumes et des nations qui sont sous mon sceptre. Il y a « longtemps que je m'étais promis et que j'avais fait vœu d'ac- « complir ce pèlerinage; mais j'en fus longtemps empêché par « les affaires de l'État et d'autres encore. Aujourd'hui, cepen- « dant, je remercie humblement le Dieu tout-puissant, qui « m'a permis de visiter les tombes de ses bienheureux apôtres « Pierre et Paul, et tous les lieux saints hors de Rome et dans « Rome, et de les honorer en personne : et j'ai fait cela parce

« que j'ai appris de la bouche des sages que saint Pierre l'apôtre « avait reçu du Seigneur l'immense pouvoir de lier et de délier, « et qu'il est le gardien du royaume du ciel. C'est pourquoi j'ai « jugé utile de réclamer spécialement son intercession auprès « de Dieu.

« Mais apprenez qu'il s'est tenu ici, dans la solennité pas- « cale, une grande réunion de nobles personnages. J'y ai vu « le pape Jean et l'empereur Conrad, et tous les premiers des « nations depuis le mont Gargano jusqu'à la mer qui nous « avoisine. Tous m'ont accueilli avec distinction et m'ont ho- « noré de riches présents; l'empereur lui-même me donna des « vases d'or et d'argent, avec des métaux et de riches costumes.

« J'ai trouvé l'occasion d'entretenir le pape, l'empereur et « les princes des abus qui pèsent sur mes sujets, tant anglais « que danois; j'ai tâché d'obtenir qu'ils jouissent de lois uni- « formes et égales pour tous; j'ai demandé qu'ils trouvas- « sent plus de sécurité dans leurs pèlerinages à Rome, qu'ils « ne fussent plus retardés dans leur route par les clôtures des « monts, ni vexés par d'énormes péages. Mes demandes ont « toutes été accueillies par l'empereur et par le roi Rodolphe, « et il a été unanimement convenu entre les princes que mes « hommes, pèlerins ou marchands, pouvaient à l'avenir aller à « Rome et en revenir avec pleine sécurité, sans être arrêtés « aux montagnes ni aux rivières, et sans payer des taxes illé- « gales.

« Je me suis plaint aussi au pape des sommes immenses « extorquées à mes archevêques quand ils se rendaient, sui- « vant l'usage, auprès du siége apostolique pour obtenir le pal- « lium : un décret a été rendu pour supprimer cet impôt. Tout « ce que j'ai demandé pour le bien-être de mon peuple, soit au « pape, soit à l'empereur et aux princes dont on traverse les « possessions pour aller à Rome, m'a été accordé de bon cœur, « et confirmé par leurs serments en présence de quatre arche- « vêques, vingt évêques et d'une foule de ducs et de nobles. Je « remercie donc Dieu d'avoir si bien réussi dans mes désirs, et « d'avoir réalisé tous mes souhaits.

« Maintenant, sachez-le bien, j'ai promis de consacrer ma « vie au service de Dieu, de gouverner mon royaume avec « équité, et d'observer la justice en toute chose. Si, par l'impé- « tuosité ou l'inexpérience de la jeunesse, j'ai quelquefois violé « la justice, mon intention est, avec l'aide de Dieu, d'offrir de

« justes compensations. J'ordonne donc à ceux auxquels j'ai « confié l'administration de la loi, s'ils veulent conserver mon « amitié et sauver leurs âmes, de ne commettre d'injustice ni « envers les riches ni envers les pauvres. QUE TOUS, NOBLES OU « MANANTS, OBTIENNENT LEURS DROITS SUIVANT LA LOI : ON NE « DEVRA JAMAIS S'ÉCARTER DE CETTE RÈGLE, SOIT PAR CRAINTE « DE MOI, SOIT POUR FAVORISER LE POUVOIR OU POUR REMPLIR MON « TRÉSOR; JE NE VEUX PAS DE L'ARGENT PRODUIT DE L'INIQUITÉ.

« Je suis maintenant sur la route du Danemark, où je vais « conclure la paix avec ces nations qui font tous leurs efforts « pour nous priver de notre couronne et de la vie. Mais Dieu a « détruit leurs espérances, et j'espère que dans sa bonté il « nous sauvera, et humiliera tous nos ennemis. Lorsque j'aurai « terminé avec les nations voisines et arrangé les affaires de « mes États de l'est, mon intention est de retourner en Angle- « terre aussitôt que le beau temps me permettra de mettre à la « voile. Mais j'ai voulu vous écrire auparavant, afin que tout « le peuple de mon royaume se réjouisse de ma prospérité. « Car vous savez tous que je n'ai jamais épargné ni n'épargnerai « ma peine lorsqu'elle aura pour but le bien-être de mes sujets.

« Enfin, je recommande à tous mes évêques et à mes shé- « riffs, par la fidélité qu'ils ont jurée à Dieu et à moi, que les « revenus de l'Église, perçus d'après les lois anciennes, soient « payés avant mon retour, savoir : les aumônes par charrues (1), « la dîme du bétail de l'année, la dîme des moissons du milieu « d'août (2), les prémices des semences à la Saint-Martin (3). « Que si toutes ces dîmes ne sont pas payées à mon retour, je « punirai les négligents selon la rigueur des lois, et sans aucune « grâce. Que Dieu vous garde ! »

Kanut ramena de Rome des prêtres, qui achevèrent de convertir les Danois.

Le Norwégien Habon, fils d'Harald au beaux cheveux, s'était converti au christianisme en Angleterre; mais il ne put le faire adopter aux siens. *Si nous jeûnons aujourd'hui, comment nous*

(1) Le *plough-alms*, denier payé jadis à l'Église par chaque plough-land, ou hide (environ 169 ares).

(2) Le *peter-pence*, denier de saint Pierre, parce qu'il était perçu le 1er août jour de la fête de saint Pierre-ès-Liens.

(3) Le *kirk-shot* ou *church-scot*, du mot saxon *sceat, sceata, sceatt*, argent, tribut, taxe, prix, redevance due à l'Église par chacun, selon son voir.

restera-t-il assez de force pour travailler demain? disaient les esclaves et les habitants. *Quand tu devins notre roi, nous croyions redevenir libres; et maintenant tu veux que nous abandonnions le culte de nos vaillants ancêtres, pour nous soumettre à une servitude étrangère!*

Il fut donc lui-même contraint de goûter de la chair des chevaux offerts en sacrifice, et de boire en l'honneur d'Odin, de
993-1000. Thor et de Bragi. Olaf, qui avait connu le christianisme dans sa jeunesse, lorsqu'il était allé en Saxe et et en Grèce, ayant été poussé, en faisant la course, dans une des Sorlingues, y trouva un ermite qui le baptisa, et lui prédit qu'il serait roi de Norwége. Il le devint en effet avec l'appui d'une faction; et ayant entrepris de convertir ce peuple, il choisit pour patron saint Martin. Mais il eut beau mettre en œuvre les prédications, les caresses, les violences, donner aux nouveaux baptisés les biens des récalcitrants, que souvent il martyrisait, il trouva peu de dévots. Il eut même recours au jugement de Dieu; et après avoir abattu d'un coup de son épée un pion de dame sur la tête du neveu d'un de ses vassaux, il contraignit celui-ci d'en faire autant pour démontrer la vérité du culte des idoles. Cet apôtre violent fut chassé; et la tâche qu'il avait entreprise fut mieux
993. remplie par Olaf le Grand, puis menée à fin par Kanut, son vainqueur.

Olaf Skotkonung (1) fit adopter en Suède, vers l'an 1000, la religion de la civilisation et du progrès. Mais, soixante-quinze ans après, Ingé fut chassé par le peuple furieux pour avoir démoli le sanctuaire d'Upsal; et les restes de l'idolâtrie ne furent entièrement extirpés qu'au douzième siècle (2).

Les femmes étaient les premières à embrasser le christianisme; et comme ce sont les mères qui font la première éducation des hommes, tant pour l'esprit que pour le corps, il s'étendit dans les familles. Bientôt cessa la piraterie générale; les duels, moins fréquents, furent remplacés par les discussions pacifiques devant les tribunaux; le sort des prisonniers et des

(1) Le surnom de ce roi atteste son zèle pour le culte nouveau; il fut appelé Skotkonung, ou roi du tribut, à cause d'une taxe annuelle qu'il payait au pape pour subvenir à la guerre contre les infidèles.

(2) Les trois premières Églises de Suède furent celles de Byrke (836), de Norlanden (1055) et de Sigtouna (1064 ?), qui disparurent dans le moyen âge. Puis vinrent les évêchés de Lincöping (1101?), de Skara, de Strengnaess, d'Arosia ou Westeräns, de Wexiö (1020), d'Aebo (1172), d'Upsal.

esclaves s'améliora, la servitude domestique fut abolie, la vie des enfants respectée, et les études s'introduisirent dans les cloîtres (1). La religion, qui modifie ses bienfaits selon les lieux, institua, au lieu des *confréries du sang*, qui naguère se formaient pour soutenir une querelle jusqu'à la mort de tous les associés, les *guildes* pacifiques et industrieuses, élément des communes et de la prospérité commerciale des Septentrionaux, ainsi que les compagnies guerrières, telles que la confrérie de Roschild pour la destruction de la piraterie scandinave.

Les trois royaumes de la Scandinavie reçurent alors une organisation régulière. Harald Blaatand, premier roi du Danemark, établit sa résidence à Roschild; mais, trop violent dans son désir du bien, il s'aliéna les esprits; et les mécontents, guidés par son propre fils, Suénon, le tuèrent dans une bataille. Suénon Tingsköeg (barbe fourchue) rétablit le paganisme, soumit la Norwége par la force, et fit éprouver d'horribles dommages à l'Angleterre, que ses armes conquirent; il finit cependant par revenir au christianisme. Il eut pour successeur Harald III, puis Kanut le Grand, déjà roi d'Angleterre, qui assura la prospérité du pays en lui donnant avec le christianisme l'industrie, le commerce et un code criminel, dit *Withenlog*. La race des rois Skioldungs se trouvant éteinte à la mort de son fils Kanut III, Magnus, roi de Norwége, devait lui succéder; mais Suénon II, Estrithson, parent du premier, se révolta, et fonda la nouvelle dynastie des Estrithides. Comme il se reconnaissait surtout redevable du trône à Adalbert, archevêque de Brême, il accrut la puissance des ecclésiastiques, ce qui ne leur fit pas fermer les yeux sur ses excès; car l'évêque de Roschild l'obligea à une pénitence publique pour avoir fait tuer plusieurs seigneurs dans l'église, et Adalbert cassa le mariage incestueux qu'il avait contracté.

Danemark. 930.

1014.

1047.

La Norwége fut violemment agitée par des discordes intestines Norwége.

(1) Malte-Brun faisait mention dans le *Journal des Débats*, en 1810, des bienfaits que le christianisme produit encore aujourd'hui aux extrémités de la Suède et dans la Laponie. « On peut citer plus de vingt ministres qui, chacun dans leur canton, ont répandu par leur exemple les principes d'une bonne agriculture, et excité le goût de toutes les entreprises utiles. Dans l'Angermanie (*Wester-Norrland*), on me parla partout de la femme d'un ministre morte à l'âge de cent ans, qui y introduisit la filature du lin, inconnue encore il y a soixante ans, et qui maintenant entretient une aisance merveilleuse dans un pays aussi maltraité de la nature, et situé à soixante-quatre degrés de latitude. »

et par des guerres avec les Danois. Olaf, roi de mer, s'en rendit maître avec l'aide d'une faction. Il promulgua le code dit
994. *Christenret*, abattit le temple de Thor, auquel il substitua l'église de Hlada, bâtit pour sa résidence Drontheim, sur l'emplacement de la ville scandinave de Nidaros, et eut recours à la force brutale pour extirper l'idolâtrie. Sigrida, reine d'Upsal, aussi fière que belle, vint pour le voir et l'épouser; mais, sur son refus de recevoir le baptême, il la traita de chienne, lui jeta son gant à la face, et la fit plonger dans la mer. La reine, outragée, apporta sa vengeance en dot à Suénon Tingskög, roi de Danemark, qui vainquit cet apôtre farouche; et la Norwége fut partagée entre les Suédois et les Danois. Mais tandis que les
Saint Olaf. 1018. uns et les autres étaient occupés en Angleterre, Olaf II, qui s'était aguerri au métier de pirate, les chassa de sa patrie. Remonté sur le trône paternel, il propageait le christianisme par des moyens plus convenables, l'instruction et l'exemple, quand Kanut le Grand le contraignit, moins par la force qu'en séduisant ses ministres, à lui céder la couronne. Olaf, dépossédé,
1031. s'acheminait vers Jérusalem pour se faire moine; mais une vision l'encouragea à tenter de nouveau la chance des armes. S'étant donc mis à la tête de trente mille braves ayant pour signe de ralliement la croix imprimée sur leur casque et sur leur bouclier, et pour cri de guerre: *En avant, soldats du Christ, de la croix et du roi!* il attaqua la Norwége, emmenant avec lui trois scaldes pour chanter ses victoires. Deux périrent à ses côtés; le troisième vit Olaf tomber vaincu, et chanta ses louanges avant d'arracher la flèche de la blessure dont il mourut. Olaf fut considéré comme un saint, comme un martyr. Des églises furent consacrées à sa mémoire, surtout par les Norwégiens et les Suédois, qui l'honorèrent comme leur bienfaiteur et leur patron.

Ce culte était, comme ailleurs et en d'autres temps, une protestation des Norwégiens contre la domination de leurs vainqueurs, opprimés et humiliés qu'ils étaient par eux au point que le témoignage d'un Danois valait celui de dix Norwégiens. Kanut emmena avec lui l'élite de leur jeunesse, par honneur en apparence, mais en réalité pour s'en faire des otages. Puis son fils Suénon lassa tellement la patience des vaincus qu'ils mirent
1036. sur le trône Magnus, fils de saint Olaf. Ce prince eût tiré une vengeance terrible de la mort de son père si le scalde Sigwater n'eût apaisé ses ressentiments. On voit que les poëtes

du Nord savaient alors combattre au premier rang, et, ce qui est plus rare encore, dire aux rois la vérité.

Magnus eut pour successeur son frère Harald III le Sévère, qui mourut au moment où il s'apprêtait à conquérir l'Angleterre, puis Magnus II, puis Olaf III le Pacifique, qui s'efforça d'adou- 1047.
cir les mœurs des siens, favorisa le commerce et l'esprit d'association, propagea la liberté par des affranchissements, fonda Berghen, port important, ainsi que les villes de Stavanger et de Kongell, dans l'intérieur des terres.

L'histoire de Suède commence à s'éclaircir avec Biörn IV le Suède.
Vieux, auquel succéda Olaf II, puis Éric V le Victorieux, qui 964.
subjugua le Danemark, la Finlande, l'Esthonie, la Livonie, la Courlande. Son fils Olaf III Skötkonung, c'est-à-dire roi dans le 1001.
sein maternel, changea le titre de roi d'Upsal en celui de roi de Suède; et les Norwégiens ayant détruit l'antique Sigtouna, résidence d'Odin, il construisit la nouvelle. Il fut converti par Sigourd, qui, avec d'autres missionnaires venus d'Angleterre, propagea le christianisme; Skara dans la Westrogothie devint la métropole de la religion nouvelle. Ses fils Anond Jacques et Émond III étendirent la religion et la civilisation. La descendance de Lodbrog finissant avec eux, Stenkill, gendre d'Anond et mari de la veuve d'Émond, fut le chef de la nouvelle dynastie. 1060

Près d'Upsal s'élèvent trois tertres (*högar*) coniques et très-rapides, qui sont les tombeaux des anciens rois. Un autre, terminé en plate-forme, porte le nom de hauteur de la justice (*tings-hog*), parce que le roi, assis sur son trône, y rendait des jugements solennels au commencement de chaque année, ayant en face de lui le gouverneur de l'Upland, accompagné des autres grands du royaume, et derrière eux le peuple armé. Près de là, dans la prairie de Mora, le peuple se réunissait autour du marteau de Thor, puis autour de la croix, pour procéder à l'élection du roi, en présence des juges assis sur des blocs massifs que l'on conserve encore, et le chef qui avait réuni les suffrages prononçait le serment d'usage, après s'être placé sur la plus haute de ces pierres.

CHAPITRE VI.

LES NORMANDS EN ANGLETERRE.

Nous avons vu les Anglo-Saxons s'établir dans la Bretagne, et s'y maintenir en se soumettant à l'Église, qui, au lieu du glaive homicide, mettait dans leurs mains un bâton bénit et orné de fleurs, et leur faisait fonder des monastères, loin de les pousser à renverser des cités (1). Mais la race des anciens Kymrys restait indépendante derrière un retranchement qu'Offa, roi de Mercie, avait fait tirer de la Wye jusqu'aux vallées de la Dee. Les Pictes et les Scots, ayant attiré Egfred, roi du Nor-
750. thumberland, au milieu de leurs montagnes, lui firent éprouver une défaite sanglante. Poussant alors jusqu'à la Tweed, ils y arborèrent le dragon rouge en face du dragon blanc des envahisseurs, qui ne pénétra pas plus avant; et le mélange des indigènes avec les étrangers établis au delà de ce fleuve forma depuis le peuple écossais.

Les sept royaumes anglo-saxons, qui embrassaient le reste de l'île, guerroyaient l'un contre l'autre sans qu'aucun d'eux parvînt à soumettre ses rivaux. Mais Egbert, roi du Wessex et du Sussex, se trouva le seul parmi les dominateurs de l'île qui appartînt à la descendance d'Odin. En effet la Mercie obéissait conjointement avec l'Est-Anglie, Kent et Essex, à l'usurpateur Bernulf; le Northumberland, dont les princes avaient péri, était déchiré par les factions. Le royaume d'Egbert était aussi loin d'être tranquille. Ce prince, forcé de s'exiler, se rendit à la cour de Charlemagne, alors le centre de la civilisation, et il s'y instruisit dans les arts de la guerre et de la paix.

(1) Voy. liv. VIII, chap. XI. Nous suivons surtout l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, de M. Augustin Thierry.

Voici les dynasties des rois d'Angleterre :

Anglo-saxonne.
Egbert. 827.
Ethelwolf. 836.
Ethelbald. 857.
Ethelbert. 860
Ethelred Ier 866.
Alfred le Grand. 871.
Édouard l'Ancien. 901.
Athelstan. 925.
Edmond Ier. 941.
Edred. 946.
Edwy. 955.
Edgar. 957.
Édouard II. 975.
Ethelred II. 978.
Edmond II. 1016.

Danoise.
Suénon. 1014.
Kanut le Grand. 1017.
Harold et Hardikanut. } 1036.
Hardikanut seul. 1040.
Édouard le Confesseur. 1042.
Harold II. 1066.

Normande.
Guillaume I. 1066.
Guillaume II. 1087.

Rétabli sur le trône, il s'apprêtait à soumettre les Bretons de Cornouailles, quand Bernulf envahit ses États. Tombant donc sur lui avec les forces qu'il avait toutes prêtes à marcher, il 825.
le défit, le tua et se trouva seul maître de l'île.

Il semblait que le pays, ramené à l'unité nationale, dût renaître à la prospérité, lorsque survint un nouveau fléau. Trois vaisseaux abordèrent à l'un des ports de la côte orientale; et les hommes qui les montaient, ayant tué le magistrat qui venait s'informer de ce qu'ils voulaient, saccagèrent les environs, 787.
puis remirent à la voile. C'était un détachement de ces Normands qui faisaient trembler Paris et Constantinople, et qui préparaient de longs malheurs à ceux de leurs frères qui les avaient précédés sur les plages britanniques.

Bientôt ils vinrent avec une flotte nombreuse débarquer sur la côte de Cornouailles, et les habitants, en haine des Saxons, leur firent un bon accueil; d'autres ne tardèrent pas à les suivre, et aucun rivage de l'île ne fut à l'abri de leurs invasions

Sous le règne d'Éthelwolf, fils d'Egbert, il ne s'écoula pas 836.
une année sans qu'ils reparussent, mettant le pays au pillage et prenant la fuite. Puis, en 851, ils hivernèrent dans l'île; et comme Athelstan avait remporté sur eux quelques avantages, ils appelèrent d'autres pirates à leur aide. Ceux-ci arrivèrent au printemps avec trois cent cinquante vaisseaux, et envahirent le midi et l'orient de l'Angleterre. Après avoir incendié Londres et Cantorbéry, ils s'avancèrent jusqu'à Surrey; mais enfin Éthewolf les défit à Okely. Ce roi, qui associait le courage à la dévotion, fit don au clergé d'un dixième des domaines de la couronne. Il envoya son fils Alfred à Rome pour y recevoir la con- 851.
firmation et l'onction royale du pape Léon IV. Il s'y rendit lui-même ensuite en pèlerinage, et y resta un an, faisant de généreux présents aux églises, et promettant un tribut annuel de cent *mancuses* (1) pour le pape et de deux cents pour l'entretien des lampes des saints apôtres. Il trouva à son retour son royaume agité par les querelles de ses fils, qui se le partagèrent à sa mort et se le virent disputer par d'autres envahisseurs.

Les rois de mer ne cessaient pas leurs incursions. Lodbrog Ragnar ayant conquis les îles danoises, puis les ayant perdues, il se mit à faire la course; et, après plusieurs débarquements

(1) La mancuse valait 1 fr. 75 c.

heureux en France, dans la Frise et la Saxe, il conçut la pen-
sée de substituer à ses légères barques deux bâtiments d'une
855 grande dimension, pour se jeter en Angleterre. Quand il s'ap-
procha des côtes, ses gros bâtiments, mal dirigés par les siens,
qui n'avaient pas l'habitude de les manœuvrer, se brisèrent sur
les bas-fonds. Œlla, roi du Northumberland, tomba sur les
naufragés, qu'il tailla en pièces, et, s'étant emparé de leur chef,
le fit périr dans une fosse remplie de vipères, sans pouvoir
abattre son courage.

Le chant de mort de Lodbrog (1), répété dans son pays, excita les siens à la vengeance. Huit rois de mer et vingt chefs de second ordre débarquèrent sur la côte de l'Est-Anglie. Accueillis avec soumission dans ces parages, ils s'y pourvurent de vivres; puis, marchant sur York, capitale de la Northumbrie, ils ravagèrent le pays, et prirent vivant le roi Œlla, qui expia cruellement le supplice infligé à Lodbrog.

Les fils de ce chef intrépide songèrent alors à s'établir dans le pays; ils fortifièrent York, partagèrent les terres entre leurs compagnons, et se préparèrent à conquérir toute l'Angleterre. Les huit rois se mirent donc en marche pour exécuter de concert cette grande entreprise; mais, arrivés près de l'abbaye de Crogland, ils rencontrèrent une bande de paysans armés qui, sous la conduite d'un frère convers nommé Tolius, venaient combattre pour le Christ, après s'être fortifiés par le saint viatique. Trois des chefs danois furent tués dans le rude combat livré à l'ennemi par ces généreux Saxons, qui presque tous périrent accablés par le nombre. Quelques-uns d'entre eux, échappés à la mort, coururent au couvent annoncer que tout était perdu. Alors l'abbé ordonne aux moines les plus jeunes de mettre en sûreté les reliques et les livres, tandis qu'il restera à prier Dieu avec les vieillards et les enfants. Le chant des psaumes retentissait encore quand les Danois arrivent; ils massacrent ceux qui sont restés, après les avoir torturés pour leur faire révéler l'endroit où se trouvaient les trésors du couvent, et pour les découvrir ils brisent les tombeaux de marbre, et dispersent les ossements qu'ils renferment. Reçus à coups de flèches dans le couvent de Péterborough, ils tuèrent quatre-vingt-quatre moines qui s'y trouvaient, et la bibliothèque leur servit à incendier l'édifice. Edmond, roi de l'Est-Anglie, fait prisonnier

(1) Voyez ci-dessus, chap. IV.

par les envahisseurs et sommé de leur rendre hommage, refusa de plier à cette humiliation ; alors ils le prirent pour but de leurs flèches, et sa constance lui valut les honneurs du martyre.

Ayant ainsi assujetti la Northumbrie et l'Est-Anglie, ils eurent bientôt occupé la Mercie, et il ne resta des huit anciens royaumes que Wessex. Un état de choses si critique détermina les seigneurs saxons à abandonner les fils mineurs d'Éthelred pour appeler au trône ou plutôt au commandement général son frère Alfred. Ce prince avait connu et acquis, dans deux voyages qu'il avait faits à Rome, une civilisation différente de celle de son pays ; il comprenait le latin et savait jouer de la harpe. Prenant peut-être en dédain les institutions nationales, il conçut le projet de les réformer avec cet arbitraire dont les anciens lui offraient l'exemple, mais qui n'était pas tolérable pour ses contemporains. Il agissait donc de son chef, sans consulter les assemblées générales, se montrait très-rigide envers les juges prévaricateurs et ineptes, mais ne savait pas déployer envers le peuple cette affabilité qui fait excuser jusqu'à la tyrannie. Alfred le Grand. 871.

Aussi, quand les Danois l'attaquèrent au milieu de l'hiver, 78.
ce fut en vain qu'il envoya par les villes et les hameaux son messager de guerre, portant une flèche et une épée nue, en criant : *Que quiconque ne veut pas être tenu pour un homme de rien* (*un-nithing*) *sorte de sa maison et accoure !* le peuple resta sourd à l'appel, et Alfred dut abandonner ses amis et ses trésors pour prendre la fuite. Le roi Gotrun s'empara de son royaume, et fit endurer mille maux aux Saxons qui ne s'exilèrent pas.

Alfred se réfugia alors, inconnu à tous, sur les frontières de Cornouailles, près d'un bouvier, qui lui faisait gagner son pain au prix des plus humbles services. Doué de cette force d'âme et de cette volonté qui fait les héros, au lieu de se laisser abattre par l'infortune, il y puisa de nouvelles forces. Il réfléchit sur lui-même et sur ses défauts, pour s'en corriger ; son amour pour sa nation se raviva aux chants des anciens bardes et aux sagas des scaldes, et il résolut de sauver son pays. Ayant rencontré au bout de quelques mois quelques-uns de ses anciens compagnons d'armes, il apprit d'eux que l'oppression des Danois faisait regretter le gouvernement précédent ; il se mit donc à leur tête, et se posta dans un îlot au milieu des marais formés

par le confluent des deux rivières de Tone et de Parret. Là, fortifié contre une surprise, il menait la vie d'un bandit, tombant de temps à autre sur quelque détachement de Danois, et leur enlevant les fruits du pillage. Il commença à y recruter peu à peu ceux qui avaient en horreur le joug étranger, ou s'étaient rendus coupables de résistance à la volonté du maître; puis lui-même, travesti en barde, osa s'introduire parmi les ennemis, observer leurs forces, et raviver en même temps les espérances de ceux qui lui restaient fidèles. Quand l'entreprise lui parut mûre, il releva la bannière du cheval blanc et se jeta sur les Danois, qui, surpris à l'improviste par l'apparition d'une armée saxonne, tombèrent en partie sous le glaive, en partie se réfugièrent dans les forts, où ils furent assaillis par le peuple, qui de toutes parts se levait en masse.

Le royaume d'Est-Anglie fut laissé à Gotrun, qui consentit à être baptisé, et reçut le nom d'Athelstan. Les Normands qui embrassèrent le christianisme obtinrent la liberté et des terres. Les pays libres de Sussex et de Kent proclamèrent Alfred, dont tout le pays reconnut les lois; et l'ancienne division en royaumes se trouvant ainsi effacée, les Anglo-Saxons restèrent associés par les revers d'abord, puis par la victoire.

Alfred songea aussitôt à remettre le pays en bon état de défense, et surtout à lui donner une flotte : il fut bien inspiré; car le terrible Hasting accourut de France avec trois cent trente
898. vaisseaux, et, secondé par les Danois de l'Est-Anglie, parjures à leurs serments, lui prépara de nouvelles luttes. Il parvint pourtant avec le temps, et grâce à sa persévérance, à en sortir vainqueur, après avoir assisté à cinquante-six batailles.

Dans les intervalles que lui laissait la guerre, il s'occupait à civiliser son peuple; ce qui l'a fait comparer à Charlemagne. En effet, quoiqu'il ait agi dans une sphère plus restreinte et avec moins d'influence pour la civilisation générale, son histoire offre plus d'intérêt que celle du héros franc, car on y voit apparaître la grandeur de l'homme invincible aux revers, modéré dans la prospérité, toujours doux et modeste. L'étonnement et comme un secret effroi acccompagnent le nom de Charlemagne; celui d'Alfred ne rappelle que des bénédictions. De même que Charles eut Éginhard pour ami, de même le héros anglais eut le Gallois Asser, qui écrivit son histoire (1), ouvrage moins

(1) La vie du roi Alfred a été publiée à Londres en 1574 et réimprimée l'année

littéraire que celui du Franc, mais naïf et véridique. Alfred accorda aussi sa faveur à Grimaud de Reims et au célèbre philosophe Jean Scot ; il institua des écoles élémentaires, auxquelles tous ses sujets devaient envoyer leurs enfants, et d'autres établissements où l'instruction était plus élevée, notamment l'école d'Oxford, qu'il dota richement.

C'était chose bien nécessaire, car les couvents les plus florissants, ces asiles de la science, avaient été réduits en cendres; et, comme Alfred l'écrit lui-même, c'était à peine si l'on trouvait en deçà de l'Humber (1) quelqu'un qui entendît les prières les plus ordinaires, ou qui sût traduire un passage latin. On eût en vain cherché un homme instruit au midi de la Tamise. Pour venir en aide à une si grande ignorance, il mit en langue vulgaire les livres qui lui parurent les plus utiles à répandre : les Fables d'Ésope, l'Histoire ecclésiastique de Bède le Vénérable (2) et celle de Paul Orose, en y ajoutant des notes sur la Germanie et sur les pays soumis aux Slaves. Il adressa à chaque évêque un exemplaire du pastoral de Grégoire le Grand traduit, et une écritoire, accompagnant cet envoi de la défense de séparer jamais l'un de l'autre, et de les laisser sortir de l'église. Il composa lui-même des livres d'instruction, des morceaux de vers et de prose, incultes dans la forme, mais remarquables par une certaine richesse d'imagination.

Il avait toujours du parchemin près de lui, pour noter les sentences de l'Écriture qui le frappaient, et surtout celles des Psaumes, dont il composa un manuel, qu'il feuilletait sans cesse. A défaut d'horloges, il mesurait la journée en brûlant des chandelles d'une égale grosseur, donnant un tiers de son temps à la nourriture, au sommeil, aux exercices du corps, un tiers aux affaires, le reste à l'étude. L'art de faire le verre, qui avait été apporté de Rome en Angleterre par saint Benoît Biscop deux siècles auparavant, s'étant trouvé perdu, il fit faire des lanternes de corne. Il dépensait la moitié de ses revenus en œuvres pies ; il divisait cette moitié en quatre parties, dont une était affectée à deux monastères qu'il avait fondés, une aux écoles,

suivante à Zurich. La meilleure édition est celle de 1722; Oxford, in-4°.

(1) L'Humber (*Abus*), grande rivière d'Angleterre qui se jette dans la mer du Nord.

(2) Elle comprenait la traduction latine d'un hymne de Cadmon, poëte anglo-saxon, mort en 680; mais Alfred y substitua l'original, qui est resté le plus ancien monument de cette langue.

une à quelque couvent situé même hors de l'Angleterre, la dernière aux pauvres de toute espèce. Une grande partie du surplus était employée en constructions, qui étaient à la fois une occupation pour les indigents et un stimulant pour les riches. Il attira, en leur assurant des priviléges, des artisans et des commerçants dans les villes, des colons sur les terres désertes; les récits du Scandinave Other (1) lui inspirèrent même l'idée de faire explorer les mers du Nord.

Alfred établit, ou pour mieux dire renouvela, dans ses États, la distribution teutonique en districts ou comtés (*shires*), en centuries et décuries de familles (*hundred*, *decennary*). Les chefs de chaque circonscription répondaient des délits de ceux qui relevaient d'eux, statuaient sur leurs différends avec l'assistance des pères de famille, et soumettaient les cas les plus graves à l'assemblée des députés des centuries, qui se réunissait chaque mois. Le centenier, président de la réunion, choisissait douze chefs de famille qui, après avoir juré de décider selon la justice, se livraient à l'examen de la cause, et prononçaient les peines, qui, le plus souvent, consistaient en amendes. C'est là le premier germe du jury, qui fait la sûreté de l'Anglais et que tant de nations sont encore réduites à lui envier. Il y avait en outre chaque année une assemblée des centeniers. Les tribunaux de comté (*shiremots*), composés de tous les vassaux de la couronne (*thanes*) en armes, selon l'usage germanique, siégeaient à Pâques et à la Saint-Michel, sous la présidence de l'évêque ou du gouverneur (*alderman*). Un shérif percevait les amendes, et veillait, investi d'une autorité militaire, aux intérêts du fisc. Il fut par la suite chargé de prononcer sur les affaires de peu d'importance, assisté de douze prud'hommes.

Le roi convoquait deux fois par an, et le plus souvent à Londres, les grands du royaume, évêques, abbés, comtes, aldermans et thanes possédant neuf mille six cents acres; peut-être aussi les députés des différents bourgs, à l'exclusion des paysans et des esclaves; et dans cette réunion se discutaient les intérêts généraux (*wittenagemot*) (2). L'autorité législative restait donc aux sages, c'est-à-dire à l'aristocratie, et les jugements à la commune. Plusieurs des lois promulguées

(1) Voyez ci-dessus.

(2) Wittenagemot, c'est-à-dire assemblée des sages, est le nom d'un corps politique auquel succéda le parlement en Angleterre; sous l'heptarchie saxonne, chaque royaume avait son wittenagemot.

par Alfred appartiennent à Ina, roi de Wessex; à Offa, roi de Mercie; à Ethelbert, roi de Kent. Quarante sont émanées de lui, parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes de l'Ancien Testament, comme pour donner plus de force à ses lois en se rapprochant d'une législation divine. Chose étonnante! après tant d'invasions et de guerres, Alfred se vantait d'avoir laissé des bracelets d'or suspendus sur la voie publique sans que personne y touchât; et il dit, dans son testament, que les Anglais doivent être libres comme leurs pensées. Voilà ce qu'eut le pouvoir de faire en des temps si difficiles, dans l'espace de cinquante-deux ans de vie et de vingt-neuf de règne, un homme qui, pendant vingt-cinq ans, fut en proie à une maladie incurable!

Après la mort d'Alfred, on trouva diverses maximes qu'il avait adressées à ses sujets : « Le devoir d'un chevalier est de « prendre des précautions efficaces contre la peste et la fa« mine, de veiller à ce que l'Église jouisse de la paix, à ce que « le cultivateur puisse moissonner tranquillement ses champs « et conduire sa charrue, pour le bien de tous.

« Un fils vertueux est la consolation de son père. Si tu as « un enfant, enseigne-lui, lorsqu'il est jeune encore, ce que « l'homme doit observer, afin qu'il s'y conforme étant grand : « ton fils sera alors ta récompense. Mais si tu le laisses au « gré de ses caprices, une fois qu'il aura grandi, il t'affligera, « et il maudira celui aux soins duquel il était confié; il mépri« sera tes exhortations, et mieux aurait valu pour toi de n'a« voir pas eu de fils que de l'avoir mal élevé. »

Il disait aussi que « la dignité d'un roi n'est véritable qu'au« tant qu'il se considère non comme roi, mais comme citoyen « dans le royaume du Christ, c'est-à-dire dans l'Église; qu'il « ne s'élève pas au-dessus des lois des évêques, mais se sou« met avec humilité et docilité à la loi du Christ, proclamée « par eux. »

Les grands biens dont sa nation lui fut redevable lui ont fait attribuer plusieurs institutions d'origine incertaine. Et de même qu'on a réuni sur Arthur toutes les prouesses de guerre, on a rattaché à Alfred (1), comme à un type idéal, les actes législatifs les plus divers.

(1) Entre autres le jury. Meyer prétend cependant démontrer (*Origine des institutions judiciaires*) qu'il ne fut pas introduit en Angleterre avant l'invasion des Normands, et qu'il n'y commença même que sous Henri III.

La prospérité qu'il avait procurée à l'Angleterre dura peu.
901. Sa succession fut disputée à son fils Édouard par Éthelbald, qui, repoussé par la nation, s'enfuit chez les Danois du Northumberland, se fit idolâtre pour se les concilier, et les guida contre ses compatriotes. Il fut défait et tué par Édouard, qui poursuivit ses victoires contre les Danois. Le vaillant Athelstan,
925. son successeur, prit York, et força les colons de race scandinave de jurer, selon la formule consacrée, de vouloir ce qu'il voudrait. Sa redoutable épée brisa une ligue qui s'était formée contre lui entre les Danois et les Bretons du pays de Galles et de Cornouailles. « Le roi Athelstan, le chef des chefs, celui « qui donne des colliers aux braves, et son frère, le noble « Edmond, ont combattu à Brunan-Burgh avec le tranchant « de l'épée. Ils ont fendu le mur des boucliers, ils ont abattu « les fameux guerriers scots et les hommes des navires. Olaf « s'est enfui avec peu de gens, et il a pleuré sur les flots. L'é- « tranger ne racontera point cette bataille assis à son foyer, « entouré de sa famille; car ses parents y succombèrent, et « les amis n'en revinrent pas. Les rois du Nord, dans leurs con- « seils, se lamenteront de ce que leurs guerriers ont voulu jouer « au jeu du carnage avec les fils d'Édouard (1). »

Athelstan accorda le titre de noble (*thane*) à tout commerçant qui ferait à ses frais deux voyages de long cours. L'empereur Othon lui ayant demandé une de ses sœurs en mariage, sa rude courtoisie lui inspira de les lui envoyer toutes deux, afin qu'il choisît celle qui lui plairait davantage.

940. Edmond, son frère et son successeur, ayant porté secours à Malcolm Ier, roi d'Écosse, obtint de lui, en récompense, l'hommage féodal. Il était à dîner, un jour de fête, à Glocester quand un chef de bandits, Léolf, entra dans la salle et voulut s'asseoir à la table du roi; dans la lutte qui s'engagea, Edmond fut
946. tué. Édred, son frère, lui succéda, puis Edwy, qui s'aliéna
955. ses sujets par sa tyrannie ainsi que par ses amours avec Éthelgiva, sa proche parente, au grand scandale du peuple et en dépit des remontrances du clergé. Lors de la cérémonie de son couronnement, il laissa là les évêques pour aller avec sa maîtresse; mais Dunstan, archevêque de Cantorbéry, l'arracha de ses bras, en cherchant à lui inspirer une honte généreuse. Cette femme prit alors le prélat en haine, et le fit exiler. Mais l'ar-

(1) *Chron. Sax.*, dans GIBSON.

chevêque Odon (1) envoya des gens armés pour l'enlever de la cour; et, après l'avoir fait défigurer, il la déporta en Irlande. Comme elle osa revenir, il donna ordre qu'on lui coupât les jarrets, puis qu'elle fût mise à mort. Telles étaient alors la rigidité et la puissance d'un évêque.

Edwy perdit une partie du royaume; mais Edgar, son fils, Edgar. 959.
la recouvra. Les moines l'ont représenté comme un saint; les faits attestent que ce fut un prince pacifique. Afin d'assurer la tranquillité du royaume, il sortait au printemps avec sa flotte, quand les rois de mer se remettaient en course, et les tenait en respect. Au lieu du tribut que payaient les princes de Galles, il leur imposa une redevance de trois cents têtes de loup chaque année, ce qui amena l'entière destruction de ces animaux dans l'île. Le moine Dunstan avait été l'âme des conseils d'Édred, le censeur sévère d'Edwy; et il en agissait de même avec Edgar, employant son influence à protéger contre lui et contre les autres grands, la pureté des mœurs, la sainteté du mariage. Le roi ayant abusé d'une novice, Dunstan lui imposa une pénitence sévère. Il l'excita ensuite à déployer une grande rigueur contre ceux qui tombaient en faute, contre les prêtres qui allaient à la chasse ou se livraient au trafic et à l'incontinence. Il l'engagea aussi à extirper les restes du paganisme, la nécromancie, les enchantements; à défendre aux prêtres de célébrer plus de trois messes par jour; à sanctionner les peines canoniques : sept ans de pénitence pour l'homicide accompli, trois pour le désir de le commettre, et ainsi de suite. Ces peines pouvaient cependant être commuées : au lieu d'un jour de jeûne, il était loisible de réciter deux cent vingt psaumes, avec soixante génuflexions et soixante *Pater*. Une messe équivalait à deux jours d'abstinence. On pouvait aussi se faire aider par d'autres dans le jeûne; certains coupables acquittèrent ainsi sept ans en trois jours. Edgar soutint ces réformes de son autorité, exhortant les évêques à unir l'épée de saint Pierre à celle de Constantin.

A la mort de ce prince, saint Dunstan entre dans l'assemblée 975.
nationale la croix haute, et proclame Édouard roi, à l'exclusion de ses concurrents; il le consacre, et lui tient lieu de père durant deux années de règne. Mais Elfride, sa marâtre, que le

(1) *Summus pontifex Odo, vir grandævitatis maturitate fultus, et omnium iniquitatum inflexibilis adversarius.* (Vita Dunstani, in collect. Baronii.)

roi défunt, son mari, avait condamnée pour ses déportements à ne pas porter la couronne de sept ans, le fit assassiner à la chasse, et lui substitua son fils. Si les longues pénitences auxquelles elle se livra apaisèrent sa conscience, elles ne diminuèrent en rien l'horreur que le peuple ressentait pour son forfait, d'autant plus que le règne d'Éthelred fut des plus malheureux.

Quand les Saxons eurent soumis les Danois, ils pesèrent sur eux avec une excessive rigueur. Les haines s'accrurent, et les Danois ne cessaient d'espérer et d'appeler des libérateurs et des chefs de leur ancienne patrie. A peine Éthelred se fut-il fait connaître pour un prince faible que les pirates scandinaves revinrent infester les côtes, dégarnies de vaisseaux. En vain il acheta une première fois leur retraite moyennant dix mille livres d'argent : bientôt Suénon, roi de Danemark, et Olaf, roi de Norwége, s'associèrent pour aller assaillir ce prince, qui payait ses ennemis au lieu de les combattre. Ils débarquèrent dans le Northumberland, où ils plantèrent une lance en terre et en jetèrent une autre dans le courant de la première rivière qu'ils rencontrèrent, en signe de prise de possession. Appelant alors aux armes les Danois habitants du pays, plutôt réprimés que domptés, ils mirent en fuite Éthelred, qui ne se délivra des étrangers qu'en augmentant de plus en plus le prix de la rançon. Mais les outrages que faisaient à l'Église ces farouches envahisseurs, dont quelques-uns se vantaient d'avoir reçu jusqu'à vingt fois le baptême, portèrent au comble l'indignation des Saxons. Le peuple, se levant en masse, égorgea tous les Danois nouvellement établis en Angleterre, depuis les vieillards jusqu'aux enfants à la mamelle.

Une flotte montée entièrement de jeunes gens de condition libre, ne tarda pas à accourir à la vengeance sous la conduite de Suénon, et ravagea le pays pendant trois ans; puis les envahisseurs acceptèrent une rançon de trente mille livres, et plus tard une autre de quarante mille. L'archevêque de Cantorbéry, Elfeg, étant tombé entre leurs mains, refusa jusqu'au dernier moment de se racheter. Les Danois, plus avides d'argent que du sang de l'archevêque, renouvelaient souvent leurs demandes de rançon. « Vous me pressez en vain, leur répétait « Elfeg, je ne suis pas homme à fournir aux dents des païens de « la chair de chrétien à dévorer, et ce serait le faire que de vous « livrer ce que les pauvres ont amassé pour vivre. » En même temps il les exhortait à se convertir s'ils voulaient échapper au

Saint Elfeg. 1013.

sort de Sodome. Las de ses prédications et de sa constance, ils se jetèrent sur lui et le massacrèrent.

Saint Elfeg recueillit l'admiration due à son courage (1), et le mépris seul fut le partage du nonchalant Éthelred, dont les humiliations n'empêchèrent pas Suénon d'occuper l'île entière et de prendre le titre de roi. 1013.

Il ne fallait rien moins que l'âpre rigueur de la domination étrangère pour faire regretter aux Anglo-Saxons le faible Éthelred. A peine, en effet, Suénon eut-il fermé les yeux qu'ils 1014. rappelèrent leur roi de la Normandie, où il s'était réfugié près de son beau-frère, le duc Richard. Aussitôt Kanut, fils de Suénon, qui devait lui succéder en Angleterre, fit mutiler tous les otages qui étaient en son pouvoir, et, les renvoyant ainsi chez eux, il commença la guerre contre Éthelred. Quand ce dernier eut terminé ses jours, son fils Edmond contraignit Kanut à partager avec lui le royaume, en prenant la Tamise pour limite; mais lorsque ce prince périt assassiné, Kanut se mit en possession de 1016. l'île entière, après avoir juré aux chefs de régner avec justice et bonté, et touché de sa main nue la main des principaaux d'entre eux.

Il se montra d'abord soupçonneux et cruel, persécutant les princes du sang royal anglo-saxon et ceux qui avaient défendu leur patrie avec le plus de courage; puis, lorsqu'il fut affermi sur le trône, il gouverna généreusement, renvoya dans la Scandinavie une grande partie de ses troupes, et ne mit point de différence entre les Danois et les Saxons, dont il rétablit les coutumes. Zélé pour le christianisme, il fonda des églises, et remit en vigueur la contribution d'un denier que chaque maison devait payer au pape; c'était le *denier de saint Pierre*. Un flatteur l'ayant appelé l'arbitre de l'Océan, il s'assit sur le rivage au moment où la marée montait, et lui montra que les vagues ne l'épargnaient pas plus qu'un autre. De retour du pèlerinage dont nous avons parlé (2), il fit adopter, dans un *wittenagemot* tenu à Winchester, un code semblabe à ceux des autres rois barbares, avec les modifications apportées par le christianisme. Il y est défendu aux lords de marier malgré elles les filles d'un vassal,

(1) Anselme, l'un de ses successeurs, disait à l'archevêque Lanfranc : *Je crois que celui-là est vraiment martyr qui aime mieux mourir que de faire tort aux siens. Jean-Baptiste est mort pour la vérité, Elfeg pour la justice, tous les deux pour le Christ, qui est la justice et la vérité.*

(2) Voyez ci-dessus.

et à tous de vendre des chrétiens en pays étrangers, pour qu'ils ne soient pas contraints de changer de foi. Il maintint les trois législations en vigueur dans le Wessex, dans la Mercie et parmi les Danois.

Quand le *grand roi* eut cessé de vivre, la fusion qu'il avait tentée devint impossible, et la nationalité, réagissant sourdement contre l'union, ses trois royaumes furent partagés entre ses fils. Hardekanut, à qui revenait l'Angleterre, fut dépossédé par Harold; et il en résulta une guerre qui, fraternelle en apparence, était en réalité une lutte de nation à nation. Un fils d'Éthelred, Alfred, venu de Normandie pour soutenir ses droits, fut égorgé avec plusieurs centaines de ses compagnons, et les succès se balancèrent jusqu'au moment où la mort de Harold
1039. laissa le royaume à Hardikanut, dont le règne fut court, mais qui eut le temps de se montrer impitoyable et avare. Il tenait table quatre fois par jour, et le comte Godwin, homme qui, d'une condition des plus humbles, s'était élevé aux plus hautes dignités, lui fit présent d'un navire d'une dimension extraordinaire, dont la poupe était revêtue entièrement de feuilles d'or. Les Saxons restaient durant ce temps opprimés par les conquérants, qui, dans leur insolent orgueil, se logeaient à discrétion dans leurs maisons, sans permettre à leur hôte de boire ou même de s'asseoir en leur présence, et traitant de rebelles ceux qui osaient défendre leur bien, leur femme ou leurs filles.

1041. Hardikanut étant mort subitement dans un banquet, les Saxons se soulevèrent contre les Danois, qu'ils contraignirent
Édouard le Confesseur. de regagner leur patrie, et élurent pour roi Édouard, fils d'Éthelred. Ce prince, dépourvu de ces qualités brillantes que l'on admire et que l'on maudit, arriva de la Normandie, où il s'était réfugié, et comme il était encore sans épouse, il choisit la fille de l'homme puissant et populaire à qui il devait la royauté : il épousa donc Édithe. La beauté et l'instruction de la jeune reine, comparées à la rudesse sévère de son père, faisaient dire proverbialement : *Édithe est née de Godwin, comme la rose naît de l'épine.*

On chercha alors à revenir tout à fait aux coutumes anglo-saxonnes, et les lois d'Édouard *le Confesseur* sont restées comme le type des priviléges nationaux. Le *danegheld* (1), taxe perçue d'abord pour l'entretien de l'armée contre les Danois,

(1) *Dœne-geld, dænà-geold,* tribut de l'armée. (Chron. saxon., Gibson.)

puis pour payer le tribut aux conquérants, fut aboli comme inutile du moment où leur puissance se fut affaiblie au dehors. Ceux qui s'étaient établis dans le pays y restèrent livrés à des travaux paisibles, et se fondirent avec les naturels.

Bien qu'Édouard eût promis, en recevant la couronne, de ne pas conférer d'emplois aux Normands (1), parmi lesquels il avait passé sa jeunesse, d'anciens bienfaits valurent à quelques-uns de ces étrangers des charges et l'amitié particulière du roi. On ne parlait que le langage normand à la cour; les casaques normandes avaient remplacé le manteau saxon; et les choses en étaient arrivées au point que les Anglais se disaient tombés de nouveau sous le joug des étrangers. Des railleries on passa à l'insulte, puis on en vint aux armes. Godwin et ses fils se joignirent aux mécontents; mais ils furent défaits et bannis. Alors Édouard, procédant plus hardiment, comme il arrive lorsqu'une trame a été déjouée, assigna des dignités séculières ecclésiastiques aux Normands, dont les intrigues et l'insolence irritaient la nation. Godwin et ses fils reparurent en armes; et le roi Édouard, cédant aux conseils des *sages*, les reçut à l'hommage en leur promettant amitié. Alors les Normands, effrayés, abandonnèrent leurs emplois pour s'enfuir du pays, d'où ils furent bannis par un *wittenagemot*. Godwin, non content de ce succès, renoua ses trames dans l'intention de s'emparer du trône; mais la mort vint rompre ses projets. Il furent repris par son fils Harold, vaillant guerrier, que ses victoires firent 1035.
grandir dans la faveur du peuple, et qui devint le chef du parti opposé aux Normands. Il devait pourtant être le principal instrument de leur grandeur.

Guillaume le Conquérant.

Au nombre des hôtes qui vinrent de Normandie visiter le roi Édouard, fut Guillaume (2), bâtard et successeur de Robert le Diable, duc de Normandie. Ce prince, élevé dans les armes, sa première et seule éducation, y avait acquis cette valeur farouche et cette ambition qui acceptent tous les moyens pour arriver à ses fins. Un jour que les citoyens d'Alençon, dont il assiégeait les murailles, s'étaient mis à battre des cuirs, pour lui faire honte de son grand-père, tanneur ou même savetier dans leur ville, il fit à l'instant couper les pieds et les mains

(1) Nous désignerons désormais ainsi les Danois établis dans la Normandie, que nous verrons bientôt conquérir l'Angleterre.

(2) *Ego Guillelmus cognomento Bastardus*. Apud *Script. rer. francic.*, XII, 568.

des prisonniers tombés en son pouvoir, et lancer dans la ville ces débris sanglants. Quand les autres n'allaient chercher en Angleterre que la faveur royale et de l'argent, lui ne s'occupa que d'observer les forces et les richesses du pays; il avait grand désir de s'en emparer, et il en conçut l'espoir lorsqu'il y vit tant de Normands et les hommages dont il était l'objet. Édouard, qui l'avait accueilli comme un ancien ami, remit à sa garde, lorsqu'il partit, un fils et un neveu de Godwin, que celui-ci lui avait donnés en otage. Quand la mort de Godwin eut fait cesser tout sujet de crainte, Harold, son fils, demanda à Édouard la permission d'aller lui-même réclamer les deux otages. Bien que le monarque, se défiant de l'astuce normande, cherchât à l'en dissuader, le jeune Saxon partit comme pour un voyage d'agrément, le faucon sur le poing et ses lévriers en laisse. Une tempête l'ayant fait échouer à l'embouchure de la Somme, sur les terres de Guy, comte de Ponthieu, celui-ci le retint prisonnier par droit d'aubaine jusqu'au moment où le bâtard de Normandie, informé de sa captivité, paya pour lui une grosse rançon. Harold, délivré, se rendit à Rouen, et le bâtard de Normandie eut alors la joie de tenir chez lui, en sa puissance, le fils du plus grand ennemi des Normands, et l'un de leurs plus rudes adversaires. Il lui fit un accueil plein de courtoise, et le retint longtemps, lui faisant visiter ses domaines en détail; il fit chevaliers les deux otages qu'il lui rendait, et les mena *gagner leurs éperons* dans une expédition contre les Bretons; puis, lorsqu'il eut fait tout pour que Harold se considérât comme son obligé, il lui dit : *Quand Édouard exilé vivait avec moi comme un frère, sous le même toit, il me promit, s'il devenait roi d'Angletere, de me faire héritier de son royaume. Harold, j'aimerais que tu m'aidasses à réaliser cette promesse; tu t'en trouverais bien; sois sûr que, si par ton secours j'obtiens le royaume, je ne te refuserai rien de ce que tu me demanderas.* Et avant que Harold étonné eût trouvé une réponse : *Puisque tu consens à me servir, tu donneras ta sœur en mariage à un de mes barons, et tu épouseras ma fille Adèle; tu me laisseras, en partant, un des deux otages; je te le rendrai quand je serai débarqué en Angleterre, où tu fortifieras le château de Douvres pour le livrer à mes hommes d'armes.*

Harold, qui se trouvait face à face avec un prince auquel il devait sa délivrance, ne put exprimer un refus qui n'eût pas

été sans péril, se réservant toutefois de démentir plus tard un pareil traité. Mais Guillaume, ayant réuni en conseil les grands seigneurs normands, invita Harold à jurer sur deux petits reliquaires. Pris encore au dépourvu, il se rendit à ce que le duc attendait de lui; mais à peine eut-il prêté le serment, que Guillaume fit enlever le drap d'or sur lequel étaient les deux reliquaires, et par une astuce qui est bien dans l'esprit de l'époque, on découvrit une cuve remplie jusqu'aux bords des ossements et des corps saints les plus vénérés de la Normandie.

La superstition fit que Harold se crut plus obligé qu'auparavant par un serment prêté sur ce monceau de reliques, en présence des saints les plus en renom; et à son retour il raconta franchement ce qui s'était passé au roi Édouard, qui, voyant là le doigt de Dieu, s'écria : *Le Seigneur a tendu son arc, le Seigneur a préparé son glaive; il le brandit comme un guerrier. Son courroux se manifestera par le fer et par la flamme.* Effrayé de l'avenir, il priait le ciel de ne pas le réserver à être témoin des calamités qui se préparaient. La sombre inquiétude dont il se sentit accablé abrégea sa vie; mais, n'ayant pas de fils, il exhorta avant de mourir les chefs de la nation à choisir pour roi Harold, comme le seul capable de tenir tête à l'orage. Ses discours, ses conseils aux grands, répandus parmi le peuple, jetaient dans les âmes une vague terreur, et le pays était dans une formidable attente.

Harold s'efforça de rendre le courage aux siens et de rétablir l'ordre, sans négliger de remettre en honneur les usages nationaux, abandonnés sous le règne précédent. Guillaume de 1066.
Normandie l'ayant sommé de descendre du trône, s'il ne voulait s'exposer aux plus grands malheurs, il répondit qu'il régnait non par sa volonté, mais par le choix du pays. Alors Guillaume, jugeant que l'astuce pouvait venir en aide à la vaillance, allégua comme autant de griefs la promesse d'Édouard et celle de Harold, le massacre des Danois dans la nuit de Saint-Brice, et celui des compagnons d'Alfred. En attendant il leva des troupes, demanda des secours en Scandinavie, et trouva des appuis dans Tostig, frère de Harold, dans les comtes d'Anjou et de Flandre, dans Henri IV, empereur d'Allemagne, et dans d'autres princes encore, irrités de ce qu'ils appelaient la *mauvaise foi du Saxon*, ou séduits par celui des deux adversaires qui avait le plus de puissance. Le duc de Normandie accusa Harold de parjure et de sacrilége devant la cour de Rome; et à l'instigation

d'Hildebrand, depuis pape sous le nom de Grégoire VII, l'assemblée des cardinaux prononça contre le roi saxon une sentence d'excommunication. Guillaume fut autorisé à s'emparer du royaume, et reçut, en signe d'investiture, une bannière de l'Église romaine, avec un anneau renfermant un cheveu de saint Pierre, enchâssé sous un double diamant.

A la vue de ces signes non équivoques de la faveur pontificale, les Normands, mal disposés d'abord pour une expédition hasardeuse, se décidèrent aux sacrifices demandés; des aventuriers avides de butin, de fiefs, de gloire, accoururent de toutes parts; mais Tostig, qui le premier tenta un débarquement, fut repoussé. Harald, roi de Norwége, ayant de son côté opéré une descente avec deux cents voiles, fut de même défait par le roi saxon, et se trouva heureux qu'il lui permît de s'en retourner avec vingt vaisseaux. Mais, peu de jours après,
1066. 29 septembre. Guillaume abordait lui-même, et mettait à terre sur la plage de Sussex une armée de soixante mille hommes, guerriers d'élite, aux armes resplendissantes, aux vigoureux coursiers, qui, confiants dans la victoire, étaient encore animés par les deux trouvères Berdic et Taillefer, dont les chants célébraient les exploits des paladins de Charlemagne (1).

Au moment où Guillaume mettait pied à terre, il fit un faux pas et tomba sur la face. Et comme les siens s'écriaient : *Dieu vous garde! c'est mauvais signe*, il s'écria en se relevant aussitôt : *Qu'avez-vous? je viens de prendre cette terre de mes mains, et, par la splendeur de Dieu, tant qu'il y en a, elle est à vous*. Cette vive repartie arrêta subitement l'effet du mauvais présage. Il envoya un moine à Harold pour lui proposer de lui abandonner le royaume ou de remettre la décision de leur différend, soit au pape, soit au jugement de Dieu, dans un combat singulier. Le roi n'accepta pas ces propositions, et marcha vers Hastings, où se livra une bataille sanglante. Malgré des prodiges

(1) *Taillefer, ki moult bien cantout*
Sor un cheval ki tos alout,
Devant li dus alout cantant
De Karlemaine et de Rollant,
Et d'Oliver et des vassals
Ki morurent en Ronchevals.

Chronique anglo-normande de Robert Wace, intitulée *le Roman de Rou* (Rollon), écrite en vers dans le douzième siècle, et publiée avec d'excellentes notes par M. Pluquet; Rouen, 1827, 2 vol. in-8°.

de valeur, les Anglais furent mis en déroute, et Harold resta parmi les morts avec l'élite de son armée (1).

La résistance ne cessa pas cependant pour cela; Guillaume dut s'emparer successivement de toutes les villes et châteaux, soit de vive force, soit en négociant. Edgar, neveu d'Édouard, ayant été élu roi, les *hanses* ou ligues communales des villes, et notamment de Londres, se préparèrent à la défense. Mais lorsqu'elles virent leurs efforts inutiles, elles se soumirent; et, le jour de Noël, Guillaume fut proclamé souverain de l'Angleterre. Ce n'était plus un prince élu par la nation, et la cérémonie du couronnement fut une insulte aux vaincus, tenus en respect par des milliers d'hommes d'armes à cheval, qui commandaient les applaudissements ou le silence.

Bien que Guillaume n'eût pas tardé à faire construire dans Londres la fameuse Tour, il n'osait y séjourner, et sortait fréquemment pour de continuelles expéditions. Il mit des contributions énormes sur les vaincus et confisqua les biens de tous

(1) Guillaume de Malmesbury écrivait vers le milieu du douzième siècle : « Les Anglo-Saxons, bien avant l'arrivée de Guillaume le Conquérant, avaient abandonné l'étude des lettres et celle de la religion. Les clercs se contentaient d'une instruction confuse, ils balbutiaient à peine les paroles des sacrements; et c'était merveille, si l'un d'eux connaissait la grammaire. Leur occupation était de boire ensemble jour et nuit. Ils mangeaient leurs revenus à table dans de petites et misérables maisons, bien différents des Français et des Normands, qui font peu de dépense dans de vastes et superbes édifices. De là tous les vices qui accompagnent l'ivrognerie et amollissent l'homme. Après avoir résisté à Guillaume avec plus de témérité et d'aveugle fureur que de science militaire, les Anglo-Saxons, vaincus sans effort dans une seule bataille, tombent avec leur patrie dans une dure servitude..... Les habits des Anglais descendaient jusqu'à moitié du genou; ils portaient les cheveux courts, la barbe rase, les bras chargés de bracelets d'or, la peau peinte d'ornements colorés. Gourmands jusqu'à la gloutonnerie et jusqu'à perdre la raison, ils communiquèrent ces vices à leurs vainqueurs, en même temps qu'ils adoptèrent en d'autres choses les mœurs des Normands. De leur côté, les Normands étaient et sont encore soignés dans leurs vêtements, délicats dans leur nourriture, mais sans excès, habitués à la vie militaire et incapables de vivre sans guerre. Ardents dans l'attaque, ils savent, quand la force ne réussit pas, employer l'astuce et la corruption. Ils envient leurs égaux, voudraient surpasser leurs supérieurs, et, tout en dépouillant ceux qui sont au-dessous d'eux, ils les protégent contre les étrangers. Loyaux envers leurs seigneurs, la moindre offense les fait renoncer à leur fidélité. Ils savent mettre en balance la perfidie et la fortune, et vendent le serment. Ils sont parmi tous les peuples les plus enclins à la bienveillance, rendent autant d'honneur aux étrangers qu'à leurs compatriotes, et ne dédaignent pas de contracter des mariages avec les vaincus. » *De Gestis Reg. Ang.*, lib. III, apud *Script. rer. francic.*, X, 185.

ceux qui avaient suivi la bannière nationale. Le butin fut partagé, et il en envoya une bonne partie au pape, en y joignant la bannière d'Harold. Les églises du continent, où il avait été fait des prières et chanté des hymnes pour la victoire, reçurent aussi de riches présents.

Les forts et les citadelles qu'il faisait élever de toutes parts par les mains des Saxons, laissaient assez voir qu'il comptait peu sur l'amour des vaincus et ne cherchait guère à l'acquérir. Désarmés, insultés dans leurs affections les plus chères et les plus sacrées, au milieu de l'horrible disette qui, pendant plusieurs années, suivit les ravages de la guerre, les vaincus seuls souffraient et périssaient, tandis que l'étranger se gorgeait du pain arraché à ceux qui l'avaient trempé de leurs sueurs. Dans tous les lieux où flottait la bannière aux trois lions, les bouviers normands et les tisserands de la Flandre étaient devenus barons et seigneurs de fiefs. Il n'était pas jusqu'à l'écuyer et au varlet de l'homme d'armes qui n'eussent acquis la noblesse, prix de la victoire; orgueilleux d'avoir pour serviteurs des gens plus riches que leurs parents ne l'étaient dans leur patrie, ils contraignaient les jeunes filles nobles à les épouser (1).

Les provinces de l'ouest, ne pouvant supporter tant d'inso-
1067. lence, se soulevèrent; mais Guillaume revint du continent, et promit aux vaincus qu'ils seraient régis par leurs lois nationales comme au temps d'Édouard, et que chacun jouirait de l'héritage paternel. Il détacha par ce moyen Londres de la cause des insurgés, qui, manquant d'accord, n'ayant ni châteaux ni chefs habiles, furent soumis de vive force. Puis, comme ils recouraient de temps à autre au poignard, ce dernier appel des faibles, Guillaume remit en vigueur, pour la sûreté des vainqueurs, la coutume anglo-saxonne de garantie mutuelle. Le canton se trouva ainsi, en cas de meurtre, responsable de l'amende, que l'individu tué fût Anglais ou non. Il ordonna aussi que toute lumière fût éteinte à huit heures, au coup de la cloche du couvre-feu : c'était une précaution commune à d'autres pays du Nord; on y recourut alors pour tenir en bride une population qui surpassait en nombre les conquérants. Comme il était

(1) *Nobiles puellæ despicabilium ludibrio armigerorum pantebant, et ab immundis nebulonibus oppressæ, dedecus suum plorabant... Unde sibi tanta potestas emanasset, ut clientes ditiores haberent quam eorum in Neustria fuerant parentes.* (Orderic. Vital., p. 523.) *A buccis miserorum cibos abstrahentes.* (Willelm. Malmesbur.)

néanmoins impossible d'arracher aux Anglais le dernier patrimoine des vaincus, leurs souvenirs, les guerres et les cruautés se multiplièrent, et cent mille hommes, dit-on, y périrent.

Quelques Anglo-Saxons retournèrent en Danemark et en Norwége, d'où jadis étaient venus leurs pères, ou prirent du service dans le corps des Varanges (*Væringjar*) à Constantinople (1). Ceux qui restèrent se refugièrent dans les forêts, infestant les routes pour recouvrer par parcelles ce qu'ils avaient perdu d'un coup. Se glorifiant du titre de bandits, d'hommes mis hors la loi (*outlaws*) (2), ils continuaient la guerre au sein de la paix et semaient la terreur. Ils avaient formé dans les marais du nord de Cambridge leur *camp de refuge*, où, en sûreté contre les attaques, ils se mettaient à l'abri après leurs incursions, que les vainqueurs traitaient de brigandages et qu'ils appelaient, eux, vengeance. Les moines leur prêtaient la main, comme nous les avons vus faire, de nos jours, dans le Tyrol et en Espagne, entretenant des intelligences avec les insurgés, et ravivant la haine contre les envahisseurs. Ils donnaient aux Saxons asile dans les monastères, mettaient leur butin à l'abri et les nourrissaient avec les dons de la dévotion. Le camp de 1072.
refuge finit pourtant par être détruit, et le découragement des rebelles accrut l'audace des oppresseurs.

Le plus grand nombre des fugitifs s'était retiré en force dans les montagnes de l'Écosse avec Edgard, roi légitime, puisqu'il était l'élu de la nation. Dans cette contrée étaient restés les an- Écosse.
ciens Pictes, Bretons et Scots, sans avoir eu à souffrir de l'invasion des Danois, et se gouvernant par eux-mêmes. Les Scots de la montagne l'avaient emporté sur les Pictes de la plaine, et Kennet était devenu roi de tout le pays, qui prit alors le nom d'Écosse. Les Pictes ayant la même origine que les vainqueurs, 842.
la servitude de la glèbe ne fut pas établie; afin même d'accroître leur autorité, les rois favorisaient les habitants de la plaine, qui leur servaient à dompter les clans des montagnards.

Malcolm III, qui régnait alors, donna asile à Edgar et employa ses compagnons: mais Guillaume accourut pour étouffer 1068.
ce foyer d'indépendance qui se formait du côté de l'Écosse, et

(1) La garde varangienne, οἱ Βαράγγοι, au service des empereurs byzantins, était composée d'Anglo-Danois, chassés d'Angleterre par les Normands.

(2) Robin-Hood ou Robin des Bois est le type le plus populaire de ces proscrits de ces outlaws qui furent en guerre permanente avec la société légale, telle que la conquête l'avait faite. Voyez Walter Scott, *Ivanhoë*.

après avoir pris et repris York, il poursuivit les Anglo-Saxons jusqu'à la muraille romaine. Ce territoire fut encore partagé entre les vainqueurs, qui achevèrent de soumettre la contrée, et Edgar renonça de nouveau à son vain titre de roi.

Alors Guillaume se fit couronner par trois légats pontificaux dans l'abbaye de Westminster. L'archevêque d'York demanda aux Angles s'ils étaient satisfaits d'avoir pour roi le duc de Normandie, l'évêque de Coutances adressa la même question aux Saxons, et un tonnerre d'acclamations, aussi sincères et aussi expressives qu'on peut l'espérer en pareille circonstance, répondit à leur question. Les soldats qui entouraient l'église par précaution, ayant pris ce fracas pour un cri de révolte, mirent le feu aux maisons du voisinage.

Gouvernement. La conquête des Normands restreignit la grande liberté dont jouissait le pays sous la domination saxonne; tout se faisait alors par le peuple, qui non-seulement délibérait dans les assemblées nationales, mais était encore représenté dans chaque division politique du territoire; il nommait les magistrats chargés de veiller à l'ordre public, lesquels rendaient compte à l'assemblée générale. Les deux éléments saxon et normand, c'est-à-dire la liberté populaire et le privilége féodal, se combattent encore entre eux dans l'Angleterre actuelle.

La féodalité, déjà établie chez les Normands, fut transplantée par Guillaume dans l'île, où elle était encore inconnue. Ayant divisé les alleux primitifs en soixante mille quinze baronnies, il en donna vingt-huit mille quinze au clergé, et trente-deux mille aux seigneurs normands comme fiefs héréditaires, où ils exercèrent une pleine juridiction avec une cour particulière. Tuteurs légitimes des enfants laissés par leurs vassaux, ils purent marier leurs filles à qui leur convenait; ce droit occasionna en Angleterre d'incroyables vexations, la spoliation des orphelins et le trafic de la main des héritières.

Les barons pouvaient sous-inféoder leurs possessions à des *chevaliers*, qui se substituaient à une part proportionnelle des obligations auxquelles leurs seigneurs étaient tenus envers le souverain. Les évêques et les abbés étaient aussi obligés de fournir au roi des chevaliers en proportion de leurs fiefs. Ainsi commença l'aristocratie anglaise, qui a subsisté jusqu'à nos jours en s'associant avec l'élément nouveau de l'industrie; durée aussi étonnante que celle de la domination du sénat romain et que celle des papes. Jalouse de défendre et de conserver le sol

de la patrie, qui est pour elle ce qu'était pour les Romains l'*ager* antique, elle dispense largement les terres des vaincus; elle jouit d'immenses priviléges, mais elle en indemnise la nation par la science et le génie avec lesquels elle dirige le commerce, par l'ordre qu'elle sait conserver.

Sous l'Heptarchie, chaque roi avait quelque domaine dont la jouissance lui était réservée. Réunis tous désormais dans la main de Guillaume, il se trouva le monarque le plus riche de l'Europe, ne possédant pas moins de quatorze cents manoirs. Il se réserva aussi les chasses au moyen de prescriptions extrêmement rigoureuses, et fit planter, près de Westminster, sa résidence ordinaire, la *Forêt-Neuve*, sur une largeur de trente milles, en démolissant des maisons, des couvents, et trente-six paroisses. Quiconque y tuait un cerf ou un sanglier, y coupait même une branche, était condamné à perdre les yeux; tandis que le meurtre d'un homme se rachetait moyennant une livre d'argent. *Il aime les bêtes fauves comme un père* (1), disaient les satires du temps; mais sa pensée secrète était d'en chasser les *outlaws*, qui s'y tenaient en armes. Ce fut là ce qui le rendit toujours très-avare de concessions du droit de chasse, au grand déplaisir des naturels, qui en vivaient, et de ses Normands, qui étaient passionnés pour ce divertissement.

Guillaume, fort par lui-même, et se trouvant à la tête d'un grand nombre de nobles dociles à ses lois, distribua les fiefs à qui il voulut et aux conditions qu'il lui plut d'imposer. Aussi, tandis que dans le reste de l'Europe les liens entre les vassaux et le roi étaient si relâchés, la couronne en Angleterre conserva autant de puissance sur le premier de ses vassaux que sur le sujet le plus infime. Les feudataires, se trouvant haïs et clairsemés au milieu d'une population nombreuse, se serrèrent autour de Guillaume, qui pouvait tout pour leur défense et pour celle du territoire conquis. Les fiefs étaient plus petits et plus disséminés que chez les Francs. Quand ceux-ci portèrent au trône la nouvelle dynastie des Capétiens, ils lui imposèrent des conditions; Guillaume, au contraire, en dicta à ses vassaux, qu'il convoquait aux assemblées pour donner plus de force aux décrets royaux, et diminuer d'autant l'autorité des cours féodales dans les causes civiles et criminelles. A la différence de la féo-

(1) *Swa swithe he ludofe tha heoder swylce he wäre heora fader.* Chron. Sax., ap. Gibson.

dalité normande, Guillaume se fit prêter foi et hommage non-seulement par les seigneurs, mais encore par les chevaliers, qui par là dépendirent immédiatement du roi. Il se trouvait ainsi véritablement le monarque de l'Angleterre, tandis qu'en France le prince n'était que le chef des barons. De là sortit une monarchie, féodale dans ses formes, absolue en fait, qui maintenait la dépendance jusqu'à étouffer la liberté.

A l'exemple d'Alfred, il fit dresser le cadastre de tous les biens-fonds, travail dans lequel sont décrits les comtés avec toutes leurs divisions, les noms des anciens propriétaires et des nouveaux, le nombre des pièces de terre, des moulins, des étangs, avec la qualité, la valeur, les charges, les loyers, le nombre des serfs saxons, des bestiaux, des ruches à miel, des charrues. Ce livre, qui subsiste encore, était appelé par les Saxons Livre *du jugement dernier* (*doomesday-book*), parce qu'il sanctionnait leur expropriation. On le consultait, dit Polydore Virgile, chaque fois que l'on voulait savoir ce qu'il pouvait encore y avoir de laine à tondre sur le dos des brebis anglaises. Il était rédigé sur déclaration assermentée : ce n'était pas un règlement d'administration, mais un catalogue militaire dans le genre de celui que les croisés dressèrent, quelque temps après, pour la Grèce conquise. Cependant plusieurs Normands qui, de prime abord, s'étaient approprié des biens-fonds sans autre droit que la force, se les virent enlever plus tard ; et, contre l'usage des autres pays, les conquérants eux-mêmes furent soumis à l'impôt que les terres payaient précédemment aux rois saxons.

Guillaume imposa une autre taille aux nobles pour les dispenser du service militaire; elle lui servit à solder des hommes obéissant à son moindre signe, et il continua de percevoir le danegeld pour l'entretien des troupes auxiliaires.

Clergé. A l'ancien clergé saxon, ignorant et peu respecté, on en substitua violemment un autre, qui ne fut admis dans la nouvelle organisation sociale que comme propriétaire. Lanfranc de Pavie, le plus grand théologien de ce temps, passa, de l'abbaye de Caen en Normandie, à l'archevêché de Cantorbéry, non par l'élection du clergé, mais par la volonté du roi. Il s'employa avec ardeur à repeupler les églises désertes et à plier les vaincus à l'obéissance. Le roi se dirigeait par ses conseils; et quand Guillaume sortait de l'île, c'était lui qui gouvernait à sa place. Plusieurs abbayes s'élevèrent au milieu des ruines des bourgs, et des colonies de moines vinrent en foule du continent pour

les peupler, comme les guerriers étaient venus pour partager les dépouilles. Guillaume se montra très-généreux avec les prélats (1), mais le clergé abusa de ces dispositions du roi pour surcharger les vaincus : aussi, d'un côté, apparaissaient le luxe, l'oisiveté, la puissance ; de l'autre, le travail, la misère, l'humiliation. Rome, trop éloignée pour connaître le mal et pour y remédier, ne voyait que du zèle où il n'y avait que de l'oppression.

Guillaume ne se laissa pas néanmoins dominer par le clergé : il défendit aux ecclésiastiques de sortir du royaume sans sa permission ; il exigea que tout décret des conciles fût soumis à la sanction royale, sans laquelle on ne pouvait excommunier ni officiers ni barons. Comme il semblait qu'il se fût reconnu vassal du saint-siége en marchant à la conquête de l'Angleterre sous la bannière papale, Grégoire VII requit de lui l'hommage 1076.
pour le royaume, et il répondit par un refus. Il défendit au clergé d'assister aux conciles rassemblés alors pour la querelle des investitures, et conféra les bénéfices ecclésiastiques, malgré la défense de Rome.

Après avoir séparé les affaires ecclésiastiques des contestations séculières, dont naguère les mêmes tribunaux connaissaient également, il fortifia la juridiction épiscopale, en ordonnant que quiconque serait cité devant elle eût à y comparaître ; qu'il ne pût être appelé de ses décisions devant les tribunaux laïques, mais devant la cour suprême seulement, et que l'autorité royale assurât l'exécution des sentences.

Guillaume convoqua à Londres douze hommes instruits de Vaincus.
chaque province, afin qu'ils eussent à exposer, sous la foi du serment, les coutumes du pays. Elles furent réunies en un code rédigé dans la langue parlée alors en France, et il fut ordonné de s'y conformer. Ces lois, est-il dit, n'étaient autres que celles du roi Édouard (2) ; on pourrait en ce cas louer la clémence du

(1) On a calculé, en 1831, que le clergé anglican jouissait de 236,439,125 fr. de rente, tandis que tout le reste du clergé chrétien en possède à peine 224,975,000.

(2) *Electi sunt de singulis comitatibus duodecim viri sapientiores, quibus jurejurando injunctum erat, coram rege Willelmo, ut, quoad possent, legum suarum et consuetudinum sancita patefacerent, nil prætermittentes, nil addentes.* TH. RUDBORN, Anglia sacra, p. 259. — *Ce sont les leys et les coustumes que li reis Williaume grantat a tout le peuple de Angleterre, ice les meismes que li reis Edward, son cosin, tint devant lui.* INGULF CROYL.

conquérant, pour les avoir laissées aux vaincus. Mais quel était la valeur d'un pareil don sans l'indépendance, quand le Normand était de droit supérieur à la loi et pouvait la violer à son gré, habitué qu'il était à faire sa volonté, sans frein légal ni respect humain? Aucun lien ne rattachait le vaincu au vainqueur : séparés de race et parlant une langue différente, l'un se trouvait privé de son indépendance, de ses biens, de sa tranquillité, condamné au travail et à l'obéissance, quand l'autre restait en possession du sol et de l'autorité. La langue française fut adoptée dans l'enseignement, dans les actes publics, dans la conversation, dans la chaire. Une foule d'expressions et de formes étrangères s'introduisirent ainsi dans l'idiome du pays, et réunies au saxon, constituèrent la langue anglaise, qui tient le milieu entre les langues romane et teutonique. Ce fut un signe de basse naissance que de parler le saxon; mais le vaincu n'y renonça pas, et ce fut dans ce dialecte qu'il déplora ses misères et maudit l'étranger.

Guillaume n'était pas moins habile à se procurer de l'argent qu'à gagner des batailles. Lorsqu'il avait intimé un ordre, il n'écoutait pas de réclamations. Ne souffrant pas d'autres rapines que les siennes, il maintint la tranquillité publique, après avoir détruit le brigandage et fait trêve aux vengeances privées. Ce fut là un des avantages de la conquête; elle en produisit un autre, en augmentant les communications avec la France et Rome, ce qui fit cesser les mauvais effets de l'isolement, imprima de l'activité aux études et polit les mœurs. Le pays se trouva en outre préservé de nouvelles invasions de la part des Scandinaves.

Guillaume était disposé au plus mal contre Philippe Ier, roi de France, depuis que ce prince avait dit, en parlant avec quelques amis de l'embonpoint du Conquérant : *Quand le roi d'Angleterre compte-t-il faire ses couches?* Ce mot fut rapporté à Guillaume, qui s'en trouva très-blessé : *Par la splendeur et la nativité de Dieu,* s'écria-t-il (c'était son juron habituel), *quand je ferai mes relevailles, j'allumerai tant de cierges à Notre-Dame de Paris, que le roi de France en sera émerveillé!*

Il s'avança en effet contre lui avec une grosse armée, jusqu'à Mantes-sur-Seine, ravageant les moissons, arrachant les vignes, incendiant villes et hameaux; mais, renversé de son cheval qui s'abattit sous lui, il mourut de cette chute à l'âge de soixante-

trois ans, avec le remords des dévastations et des cruautés qui lui avaient valu le nom de Conquérant (1).

Au moment où l'on allait ensevelir le *grand baron*, un nommé Asselin sortit de la foule, et dit à haute voix : *Évêques et clercs, ce terrain est à moi : c'était l'emplacement de la maison de mon père ; l'homme pour lequel vous priez me l'a pris par force pour y bâtir son église : je n'ai point vendu ma terre, je ne l'ai point engagée, je ne l'ai point forfaite, je ne l'ai point donnée ; elle est de mon droit, je la réclame. Au nom de Dieu, je défends que le corps du ravisseur y soit placé, et qu'on le couvre de ma glèbe.*

Il fallut en conséquence transiger avec le réclamant. La fosse en maçonnerie, construite à la hâte, s'étant alors trouvée trop étroite, il fallut forcer le cadavre, et il creva ; l'infection qui en résulta fit précipiter la cérémonie, et abaisser en hâte la pierre du sépulcre sur la tête de l'usurpateur. Ses poëtes chantèrent ses vertus royales, en accusant les Anglais d'entêtement et de perversité, pour avoir refusé leur amour à un roi si pacifique et si juste (2).

CHAPITRE VII.

LES NORMANDS EN ITALIE.

Les Normands ne perdirent pas le goût des courses et des aventures, lors même qu'ils eurent une patrie régie par des institutions civiles, avec des établissements et un royaume au dehors ; beaucoup d'entre eux mettaient leur valeur à la solde

(1) La commission instituée à Falaise pour ériger un monument à Guillaume Ier a publié, en 1846, un arbre généalogique où l'on voit que de ce prince descendent les rois actuels d'Angleterre, de Prusse, de Sardaigne, des Pays-Bas, l'empereur de Russie, etc.

(2) *Gens Anglorum, turbasti principem*
Qui virtutis amabat tramitem.
Script. rer. normann., p. 318.

Cujus regnum pacificum
Fuit atque fructiferum.
Apud Script. rer. franc., p. 479.

Diligeres eum, anglica terra, si absit impudentia et nequitia tua ! (Guill. Pictav., p. 207.)

de princes étrangers, et allaient servir jusqu'à Byzance; d'autres épiaient toutes les occasions de rapine et de lucre. Mais il n'était plus aussi facile de mettre l'Europe à contribution, depuis qu'elle se trouvait partagée entre quelques milliers de barons attentifs à défendre leurs terres; quand, à tout passage de fleuve ou de montagne, se présentait un homme d'armes, la lance au poing et l'épée au côté, accompagné de dogues énormes, pour arrêter le voyageur et exiger le péage, si même il ne s'emparait de son bagage et de sa personne.

Les anciennes habitudes se modifiant alors sous l'influence des nouvelles idées qu'avait apportées le christianisme, les Normands s'en allaient, avec le bourdon et la cape du pèlerin, visiter les sanctuaires de la Palestine, de la Galice, de la Touraine, de l'Italie; ils criaient au sacrilége contre ceux qui osaient les troubler dans leur voyage; mais, bien armés sous leurs modestes vêtements, ils étaient prêts à combattre au besoin, et à piller quand ils le pouvaient. Souvent, faute de mieux, ils faisaient commerce de reliques d'autant plus estimées qu'elles venaient de plus loin; les églises se servaient de ces reliques pour accroître leur crédit, les barons les mettaient sous leurs cuirasses pour s'en aller en sûreté attendre leur rival au coin d'un bois. Souvent aussi l'aventurier normand rencontrait sur son chemin quelque châtelaine à épouser, quelque duché à occuper, et ne se faisait aucun scrupule des moyens, sûr qu'il était de trouver l'absolution de tous ses péchés au bout du pèlerinage.

857. Vers la moitié du neuvième siècle, les enfants de Lodbrog, s'étant proposé d'aller assaillir la capitale du monde chrétien, débarquèrent à Luna (1), qu'ils prirent pour Rome, et en ravagèrent les alentours. Avertis de leur méprise, ils se remirent en route au hasard. Ayant rencontré un pèlerin, ils lui demandèrent des renseignements. « Voyez-vous, leur répondit-il, ces chaussures que je porte sur mon dos? Elles sont tout à fait usées, et « celles que j'ai aux pieds ne valent guère mieux : or les unes et « les autres étaient neuves à mon départ de Rome (2). » Effrayés

Épisode de Luna.

(1) Luna, ville maritime de l'Étrurie septentrionale, sur la Macra; aujourd'hui *Lunegiano*.

(2) Il paraît que la ville de Luna n'en fut pas quitte pour si peu de chose. PAUL WARNEFRID (*de Gest. Longob.*, lib. IV, c. 47) et MURATORI (*Antiq. Ital.*, t. I, p. 25; *Rer. ital. Script.*, t. XIII, p. 49) nous apprennent qu'elle fut prise et presque détruite.

Voici en peu de mots, sur ce fait, une légende du Nord :

Les rois de mer Hasting et Biörn, fils de Lodbrog, après avoir pris Paris

du trajet qui leur restait à faire, ils rebroussèrent chemin.

Un siècle et demi plus tard, quarante pèlerins normands, revenant de Palestine sur des barques amalfitaines, arrivèrent à Salerne au moment où cette ville était menacée par une flottille de Sarrasins; leur valeur aida les habitants à repousser l'ennemi, et le prince Guaimar III, en les congédiant après les avoir dignement récompensés, les invita à revenir avec d'autres braves de leur pays. Ce qu'ils racontèrent à leurs compatriotes de ces délicieux climats stimula leur penchant naturel pour les aventures; et Osmond de Quarrel, se trouvant alors

Les Normands à Salerne. 1016.

et rançonné les Parisiens, veulent aller saccager la capitale du monde chrétien, dont ils ont entendu vanter les richesses; ils réunissent une flotte de cent barques, tirés de leurs établissements sur la Loire, la Garonne et la Seine; ils mettent à la voile, pillent en passant les côtes d'Espagne, vont jusqu'aux bords de la Mauritanie, pénètrent dans la Méditerranée, ravagent les îles Baléares, arrivent enfin devant une ville italienne, aux murailles étrusques flanquées de tours. La prenant pour Rome, ils envoient dire aux habitants qu'ils étaient les vainqueurs des Francs, qu'ils ne voulaient aucun mal aux Italiens, qu'ils cherchaient seulement un refuge pour réparer leurs navires, et que leur chef, las de la vie errante, brûlait du désir de recevoir le baptême pour se reposer au sein de la religion chrétienne. L'évêque et le comte de Luna leur fournissent tout le nécessaire; Hasting est baptisé, mais sans que ses compagnons soient admis dans l'intérieur de la ville. Au bout de quelques jours le néophyte tombe dangereusement malade et fait connaître son intention de laisser tout son riche butin à l'Église, pourvu qu'on lui accorde une sépulture en terre sainte. Bientôt les gémissements des Normands annoncent sa mort. Une grande procession funéraire le dépose au milieu de la cathédrale; et là, s'élançant du fond de la bière l'épée à la main, Hasting, secondé par les siens, massacre l'évêque qui officiait et tous ceux qui assistaient à la cérémonie. Maîtres de la ville, les Normands s'aperçoivent que ce n'est pas Rome; ils emportent alors sur leurs barques les riches dépouilles de Luna, ses femmes les plus jolies, ses jeunes gens capables de porter la lance ou de manier la rame, et se remettent en mer.

Une légende italienne nous rend compte de la destruction de cette ancienne ville par un récit qui, sans être plus vraisemblable, n'est pas moins romanesque.

Le prince de Luna s'éprend des charmes d'une jeune impératrice qui voyage avec son époux. Sa passion est bientôt partagée; et les deux amants, pour se réunir à jamais, ont recours à ce stratagème : l'impératrice est atteinte d'une maladie mortelle; elle expire, est enterrée, et de son tombeau elle passe dans les bras de son bien-aimé. L'empereur, informé de tout, venge sa honte, et punit le ravisseur par la destruction totale de la florissante cité.

Ce qu'il y a de vrai au fond de ces traditions, c'est que la catastrophe de la ville de Luna se rattache à une mort simulée.

Voyez Depping, t. I, p. 164-168. — Suhm, *History of Danemark*, t. II, p. 213-216. — Geijer, *Svea Rikes Häfder*, t. I, p. 578. — Pluquet, *Roman de Rou*, t. I, note VIII. — Capefigue, *Sur l'invasion des Normands*, p. 157.

sous le coup d'une poursuite judiciaire, s'en vint, accompagné de quatre frères et neveux et de leurs hommes liges, s'établir
1017. sur le mont Gargano, près d'un sanctuaire très-fréquenté, pour offrir le secours de son bras à qui en aurait besoin.

Deux seigneurs de la Pouille, Melo et Dato, réclamèrent les services de ces étrangers, dans le but de soustraire leur patrie au joug des catapans (1) impériaux. Les richesses qu'ils leur offraient en perspective démontraient, aux yeux des Normands, la justice de la cause. Osmond envoie en Normandie des émissaires qui, par la peinture de la fertilité du pays (2) et de la lâcheté de ses possesseurs, excitèrent partout l'enthousiasme; une troupe d'aventuriers peu nombreuse franchit les Alpes, en culbutant les habitants encore idolâtres du mont Jou (3), et rejoignit aux environs de Rome Melo, qui fournit des armes et des chevaux aux plus pauvres, les réunit aux bandes de Lombards recrutées en Italie, et les mena contre les Grecs. Leur bravoure triompha dans les premières actions; mais, dans des combats successifs, accablés par des ennemis fort supérieurs en nombre et bien pourvus de machines de guerre, ils ne purent que vendre cher leur vie. Neuf chevaliers périrent avec Osmond dans une lutte terrible qui fut livrée sur le champ de bataille de Cannes (4). Melo se retira et mourut à la cour de l'empereur Henri II, en Allemagne. Les Normands qui survécurent errèrent sur les collines et dans les vallées du midi de l'Italie, réduits à conquérir, à la pointe de l'épée, leur subsistance journalière, jusqu'à ce que Sergius, duc de Naples, en récompense de services reçus, céda à Rainulfe, frère d'Osmond, le territoire et la ville d'Aversa, avec le titre de comte.

Premier établissement des Normands 1029.

La nouvelle de ce premier établissement des Normands en Italie y amena chaque année, de la Normandie, de nouveaux pèlerins soldats. La nécessité déterminait les pauvres, l'espérance attirait les riches. La ville d'Aversa offrait aussi un asile aux indigènes qui parvenaient à se soustraire à la justice ou à

(1) Les catapans ont succédé aux exarques vers 870; c'étaient des patrices envoyés par la cour de Constantinople pour gouverner les provinces d'Italie qui appartenaient à l'empire grec.

(2) *La terre qui mene lait et miel, et tant de belles choses.* Chr. inéd. d'Aimé.

(3) *Confractis serris, custodibusque cæsis, per angustissimas semitas montis Jovis in Alpibus.* Aujourd'hui le Saint-Bernard.

(4) Les naturels du pays l'appellent encore *il Campo di sangue*.

l'injustice des autorités lombardes et grecques. En peu d'années, la colonie normande devint une puissance au milieu de populations opprimées.

Tancrède de Hauteville, descendant d'une race de vavasseurs ou bannerets, eut douze fils de deux mariages. Son modeste patrimoine ne suffisant pas à une si nombreuse progéniture, deux de ses enfants se chargèrent de soigner sa vieillesse; les autres quittèrent le château paternel, à mesure qu'ils arrivaient à l'âge de virilité, pour traverser les Alpes et rejoindre leurs compatriotes. Guillaume, Drogon et Humfroy furent les premiers. Ils trouvèrent bon accueil auprès du prince de Salerne Guaimar IV, qui, en succédant à son père, avait hérité de sa bienveillance pour les Normands. Les fils de Tancrède de Hauteville. 1035.

Il les employa d'abord pour soumettre Melfi et Sorrente, puis il les céda aux Grecs pour reprendre la Sicile aux Sarrasins. Ralliés à l'armée impériale sous les ordres du général Maniakis, ils formèrent son avant-garde, au nombre de trois cents, et les musulmans éprouvèrent leur valeur. Guillaume, surnommé Bras de Fer, désarçonna et perça de sa lance l'émir de Syracuse. L'armée des Sarrasins fut mise en déroute, et les Grecs n'eurent qu'à poursuivre des troupes vaincues. Les Normands et les Grecs en Sicile. 1038.

Mais le général Maniakis, qui devait à ses vaillants auxiliaires d'avoir recouvré pour l'empire une grande partie de l'île, les paya d'ingratitude par son injustice dans le partage du butin : il ne satisfit pas à leur avarice, et il blessa leur orgueil en faisant fustiger leur interprète. Indignés de cette conduite, à peine ont-ils regagné le continent, qu'ils se préparent à se venger. La colonie d'Aversa partagea leur colère. Sept cents cavaliers et cinq cents fantassins se réunirent pour tenter la conquête des provinces grecques dans la basse Italie, où la tyrannie des catapans avait disposé les populations à se livrer au premier venu. Quand ils se trouvèrent en face de soixante mille Impériaux, le héraut d'armes de l'ennemi leur ayant offert l'alternative de se retirer ou de combattre, « Combattre ! » s'écrièrent-ils tous; et, d'un coup de poing, un Normand étendit à terre le cheval du héraut. Les plaines de Cannes furent encore une fois abreuvées de sang, et les Grecs ne conservèrent que les places de Bari, d'Otrante, de Brindes et de Tarente. Conquête de l'Apulie.

Les vainqueurs établirent d'abord une espèce de république aristocratique. L'armée choisit douze comtes, qui se divisèrent le pays, et bâtirent autant de forteresses pour la défense de République féodale.

leurs vassaux. La ville de Melfi resta en commun pour être la métropole et la citadelle de l'État, mais chaque comte y eut une maison et une place séparées (1). Les affaires générales étaient traitées dans des réunions solennelles. Puis on tint à Matéra, ville où avait séjourné Annibal, une assemblée générale pour élire un chef suprême. Les comtes désignèrent, et l'armée, par des acclamations unanimes, proclama duc de Pouille Guillaume de Hauteville, *lion en guerre, agneau dans le monde, ange dans les conseils*. On lui conféra, selon l'expression de la charte normande, le *droit de gouverner par la verge de justice, et de finir tous différends par loyauté*. Il reçut en même temps, de la part des indigènes, le *gonfalon du commandement*.

Essai de monarchie féodale. 1043. Cette petite monarchie féodale, qui s'était formée entre deux empires, sous les yeux de l'Église, n'avait d'autre garantie, pour vivre et se développer, que la bravoure personnelle de quelques centaines d'aventuriers, dans lesquels les Italiens ne voyaient que des barbares et des aventuriers. Les douze comtes, toujours en guerre entre eux, n'avaient d'autre soin que celui de se disputer les dépouilles du peuple. Désiraient-ils un cheval, une femme, un terrain, ils s'en emparaient sans scrupule. Pourtant ces désordres, que l'autorité du chef ne pouvait réprimer, faisaient sentir davantage le besoin d'un appui moral. Aussi, dès le commencement, les ducs n'avaient-ils rien tant à cœur que de se faire les vassaux de quelque puissance légitime. Guillaume Bras de Fer s'empressa donc de réclamer l'investiture de l'empereur d'Allemagne; et Drogon, qui succéda à son
1046. frère, non content de la même investiture, qui ajouta à ses possessions le territoire de Bénévent, excepté la ville appartenant au pape, essaya encore de se faire reconnaître par l'empereur d'Orient. Mais la cour de Constantinople, après avoir
Conspiration des Grecs. 1051. inutilement tenté d'attirer, par de larges promesses, cette poignée de braves sur la frontière de la Perse, permit à Argyre, duc de Bari et fils de Melo, de tramer une vaste conspiration par laquelle tous les Normands devaient être poignardés le même jour, à la même heure. Beaucoup succombèrent en effet, et Drogon lui-même fut assassiné dans l'église de Saint-Laurent, à Montoglio.

(1) *Pro numero comitum bis sex statuere plateas,*
Atque domus comitum totidem fabricantur in urbe.
GUILL. DE POUILLE.

Cependant, Humfroy, qui prit le sceptre ducal par droit d'hérédité, se trouva assez fort pour venger les siens, tandis qu'Argyre, désappointé dans les résultats de sa conspiration, réclama contre l'ennemi commun le secours des puissances latines. L'empereur d'Allemagne et le pape se liguèrent avec l'empereur d'Orient pour expulser de l'Italie ces *barbares qui opprimaient le peuple, pillaient les églises, et empêchaient le payement des dîmes.*

Léon IX, qui occupait alors le siége de saint Pierre, leva une armée d'auxiliaires allemands, et bien que Pierre Damien et beaucoup d'autres fussent d'avis qu'un pape ne doit employer que les armes spirituelles, il marcha en personne contre l'ennemi. Les Normands, qui avaient triomphé des troupes lombardes, grecques et sarrasines, furent frappés de terreur et de consternation, lorsqu'ils apprirent que le chef de l'Église venait leur faire la guerre. Ces mêmes hommes, qui avaient repoussé si fièrement les offres de l'empereur d'Orient, envoyèrent vers le pape des messagers chargés des plus humbles propositions. Ils lui promettaient l'obéissance la plus absolue, le respect le plus entier pour les biens du clergé, et de ne rien faire pour agrandir leurs conquêtes (1). Mais le pape déclara qu'il n'accorderait la paix aux Normands qu'à condition qu'ils mettraient bas les armes et qu'ils évacueraient l'Italie. Ils ne virent, dès lors, dans le pontife qu'un ennemi acharné à leur perte, et le combat devint inévitable.

Ligue des deux empereurs et du pape. 1053.

L'année où mourut Guillaume, on avait vu arriver à Melfi, le bourdon à la main, la besace sur le dos, trente-six pèlerins (2). A leur tête marchait un homme âgé d'environ vingt-cinq ans, d'une taille élevée et d'une beauté remarquable. Le son de sa voix, sa contenance noble et fière, tout annonçait en lui un héros. Drogon reconnut un de ses frères, Robert de Hauteville, que son esprit rusé fit surnommer Guiscard. Toutes les terres de la Pouille avaient été partagées, et chacun gardait son lot avec la jalousie de la cupidité. Ne trouvant donc point de place parmi ses compatriotes, le jeune aventurier ajouta quelques volontaires apuliens à ses cinq chevaliers et à

Robert Guiscard. 1046.

(1) *Manderent messaige à lo papa et cherchoient paix et concorde, et promettoient chascun an de donner cense et tribut à la saincte Église.* Chron. d'Aimé.

(2) Gibbon, ch. 56. — Gaultier d'Arc, I, ch. 5, 6. — Sismondi, *Républ. ital.*, I, ch. 4, p. 283-287.

trente d'hommes d'armes, et se jeta dans les montagnes de la Calabre, courant et pillant le pays, tour à tour riche ou mourant de faim. Ces exploits de brigand lui acquirent toutefois une grande réputation de vaillance; et un nombre considérable de Calabrois vint se ranger sous son drapeau, en prenant, eux aussi, le nom de Normands.

Ce fut lui qui, pareil à un lion rugissant que les obstacles irritent (1), combattit et mit en déroute complète l'armée pontificale. Le pape chercha un asile dans les murs de Civitella; mais les bourgeois, pour éviter la vengeance des vainqueurs, le repoussèrent hors des remparts. A l'aspect d'un vieillard sans armes, d'un pontife réduit à cette humiliation, les Normands ont tout oublié : les épées s'abaissent; ils tombent à genoux, en implorant sa bénédiction et son pardon. Léon se repentit de leur avoir fait la guerre, abandonna l'alliance des deux empereurs, et conclut avec eux un traité par lequel il leur concédait en fief, moyennant une redevance annuelle de douze deniers par charrue, toutes leurs conquêtes *passées et futures* dans la basse Italie. Ainsi, la défaite valut à ce pontife beaucoup plus qu'il n'aurait pu espérer de la victoire.

1er traité avec Léon IX. 12 juin 1053.

Conquête de la Calabre. 1056.

Robert ne tarda pas à faire valoir, les armes à la main, cet étrange traité : il poursuivit la conquête de la Calabre. A la mort d'Humfroy, il lui succéda comme tuteur de ses trois fils. Puis les comtes et les barons le proclamèrent duc de Pouille et de Calabre, et ce titre lui fut confirmé par le pape Nicolas II, envers lequel il renouvela l'engagement de payer annuellement une rente de douze deniers de monnaie de Pavie, par chaque couple de bœufs, à saint Pierre et à Nicolas, pape, son seigneur (2).

2e traité avec le pape Nicolas II.

(1) *Ut leo, quum frendens animalia forte minora,* etc. GUILL. DE POUILLE.

(2) Le serment qu'il prêta au pape est le premier exemple certain de rois se reconnaissant vassaux du saint-siége : *Ego Robertus, Dei gratia et sancti Petri, dux Apuliæ et Calabriæ, et utraque subveniente, futurus Siciliæ; ab hac hora et deinceps ero fidelis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, et tibi domino meo Nicolao papæ. In consilio aut facto, unde vitam aut membrum perdas, aut captus sis mala captione, non ero. Consilium quod mihi credideris, et contradices ne illud manifestem, non manifestabo ad tuum damnum, me sciente. Sanctæ Romanæ Ecclesiæ ubique adjutor ero, ad tenendum te et ad acquirendum regalia sancti Petri, ejusque possessiones, pro meo posse, contra omnes homines; et adjuvabo te ut secure et honorifice teneas papatum romanum, terramque sancti Petri et principatum; nec invadere nec acquirere quæram, nec etiam depræ-*

Alors il rassembla tous ses soldats; et, au milieu de l'enthousiasme qu'inspiraient ses triomphes, il les pria de confirmer par leurs suffrages les concessions octroyées par le vicaire de Jésus-Christ. Capitaines et soldats l'élevèrent sur le pavois, en poussant des cris d'allégresse, et les comtes et les barons, jusque-là ses égaux, prononcèrent le serment de fidélité. Cela n'empêcha cependant pas ceux-ci de lui faire une opposition constante dans les assemblées, et de conspirer contre lui, sous le prétexte de veiller aux intérêts des pupilles qu'il avait déshérités. Mais l'habile Robert découvrit leurs complots, étouffa leurs rébellions, et envoya ses neveux à Constantinople. Puis, quoique les Normands ne sussent pas attaquer les places fortes, il parvint, à force de persévérance, à mettre fin à la domination des Lombards cinq cent cinquante-neuf ans après qu'Alboin eut planté sa lance sur le sol italien, et à s'emparer de la ville de Bari, dernier rempart des empereurs d'Orient dans la Grande-Grèce.

Bien qu'élevé dans les camps, Guiscard sut apprécier une science dont les hommes ont besoin à toutes les époques : il protégea la célèbre école de médecine de Salerne.

Le plus jeune des fils de Tancrède, Roger de Hauteville, Roger. 1507.
qui n'avait que dix ans quand Robert Guiscard quitta le toit paternel, eut à peine atteint sa vingt et unième année, qu'il passa en Italie avec trois autres de ses frères, Guillaume, Mauger, Geoffroy, et quelques amis. Il fut, dès son arrivée, envoyé en Calabre pour y réprimer une insurrection. La valeur dont il fit preuve dans cette circonstance, sa jeunesse, sa bonne mine et ses manières affables, lui méritèrent l'affection de

dari præsumam, absque tua, tuorumque successorum, qui ad honorem sancti Petri intraverint, certa licentia, præter illam quam tu mihi concedes, vel tui concessuri sunt successores. Pensionem de terra sancti Petri quam ego teneo aut tenebo, sicut statutum est, recta fide studebo ut illam annualiter Romana habeat Ecclesia. Omnes quoque ecclesias, quæ in mea persistunt dominatione, cum earum possessionibus, dimittam in tua potestate, et defensor ero illarum ad fidelitatem Sanctæ Romanæ Ecclesiæ. Et si tu vel tui successores ante me ex hac vita migraveritis, secundum quod monitus fuero a melioribus cardinalibus, clericis romanis et laicis, adjuvabo ut papa eligatur et ordinetur ad honorem sancti Petri. Hæc omnia suprascripta observabo Sanctæ Romanæ Ecclesiæ et tibi cum recta fide; et hanc fidelitatem observabo tuis successoribus ad honorem sancti Petri ordinatis, qui mihi firmaverint investituram a te mihi concessam. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Evangelia! BARONIUS, ad annum 1059, n° 70, t. XVIII, p. 170.

l'armée et du peuple. Aussi, son frère ne tarda-t-il pas à en devenir jaloux, et peut-être, pour s'en débarrasser, le poussa-t-il à la conquête de la Sicile, qui le couvrit de gloire.

Descente en Sicile. 1060. Pour faire une reconnaissance, Roger sut d'abord, avec une barque pontée, braver les dangers, anciennement si redoutés, de Charybde et de Scylla, prendre terre dans l'île à la tête de cent soixante chevaliers seulement, culbuter les musulmans jusqu'aux murs de Messine, et s'en retourner chargé de butin. Puis, l'année suivante, il débarqua de nouveau avec des forces plus considérables; et, par une série de brillants exploits qui ont été cependant trop poétiquement racontés (1), Conquête de la Sicile. 1092. il parvint, au bout de trente ans, à se rendre maître de Palerme, aidé par les galères de la république de Pise; à déposséder les Arabes qui régnaient en Sicile et à Malte depuis plus de deux siècles; à se faire donner enfin par le pontife romain le titre de *Grand Comte*, et celui plus singulier de légat héréditaire et perpétuel du saint-siége, autre source inépuisable de différends entre les deux cours (2).

Cet heureux aventurier n'abusa pourtant pas de sa double autorité : il soulagea les chrétiens sans opprimer les musulmans (3); mais la Sicile eut à subir les inconvénients de la féodalité, qui poussa des racines parasites dans tous les pays occupés par les hommes du Nord. Les colons, de libres qu'ils étaient, devinrent vassaux; les pâturages furent grevés de servitudes pour la nourriture des chevaux des vainqueurs, les bois aussi pour les droits de chasse, et une infinité de tailles et de corvées vinrent accabler les serfs de la glèbe. Un gouvernement fiscal et inquisiteur remplaça le gouvernement large et

(1) Durant le siége d'une forteresse au pied de l'Etna, Roger et sa femme, qui lui faisait son chétif dîner, n'avaient pour se garantir du froid qu'un manteau qu'ils portaient alternativement. Une autre fois son cheval ayant été tué, il tomba au pouvoir des Sarrasins, se dégagea à l'aide de son épée, et rapporta sur son dos la selle, afin de ne laisser aucun trophée entre les mains des infidèles. A Caremio, saint Georges, patron de la Normandie, combattit à cheval contre cinquante mille Arabes, qui furent mis en déroute par cent trente-six chevaliers normands.

(2) Gaultier d'Arc, I, 9; II, 3. — Sismondi, I, 45.

(3) Ils formaient la moitié de l'armée qui assiégea la république d'Amalfi en 1096. La langue arabe fut longtemps conservée pour les monnaies et pour les inscriptions. On voit dans le fameux manteau de Nuremberg, fait par ordre de Roger, une inscription coufique portant la date de l'hégire 528; ce qui prouve que l'on tissait la soie en Sicile avant qu'on y eût amené les ouvriers de la Grèce.

tolérant des Sarrasins, au détriment de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Cependant les Normands tenaient beaucoup à leurs coutumes et à leurs mœurs (1). Habitués, dans leur patrie, à se réunir en assemblées législatives et judiciaires, ils conservèrent cet usage, et le nom de *parlement*, qu'ils avaient porté en Angleterre, retentit aussi dans leurs nouveaux établissements au delà et en deçà du détroit. Bien que les conquérants seuls (2) y fussent d'abord admis, les indigènes s'y introduisirent ensuite, à mesure que la fusion s'opéra, d'autant plus que les vaincus n'étaient pas les Siciliens, mais les Sarrasins. Toutefois, le parlement ne se composait que de deux *bras*, celui du clergé et celui de la noblesse : le peuple ne pouvait y trouver place, puisque les seigneurs et les abbés s'étaient mis en possession du territoire tout entier; mais peu à peu un grand nombre de villes s'étant rachetées pour ne dépendre que de l'autorité royale, un troisième *bras*, celui des communes, appelé *domanial*, vint s'y ajouter et y jouer un rôle, malheureusement trop passager, sous Frédéric II. Parlement.

Sur ces entrefaites, Robert éleva son ambition jusqu'à vouloir entreprendre la conquête de l'empire d'Orient. Sa fille Hélène avait été fiancée à l'héritier de la couronne impériale, quand une révolution de palais vint détrôner la dynastie des Ducas. Guiscard, couvrant ses projets ambitieux du prétexte de la vengeance, accueillit à sa cour un Grec qui se disait fils de l'empereur Michel VII; il lui donna un cortége de prince, le promena ainsi dans ses États, et parvint à soulever les peuples en sa faveur. A sa sollicitation, le pape Grégoire VII exhorta par une bulle tous les catholiques à lui venir en aide, et une expédition formidable fut préparée contre l'usurpateur Nicéphore Botoniate. Robert Guiscard en Orient. 1081.

(1) Le Normand Gaufrid Malaterre dépeint ainsi ses compatriotes : « Astucieux et vindicatifs, l'éloquence et la dissimulation sont heréditaires « parmi eux. Ils savent s'abaisser jusqu'à la flatterie, et se livrent à tous « les excès quand ils ne sont pas refrénés par la loi. Les princes étalent la « magnificence aux yeux du peuple, le peuple associe l'avarice à la prodigalité. « Avides d'acquérir, ils méprisent ce qu'ils possèdent, et espèrent tout ce qu'ils « désirent. Les armes, les destriers, les vêtements de luxe, les chasses, les « faucons, font leurs délices; et, au besoin, ils supportent les rigueurs du « climat, la fatigue et les privations de la vie militaire. »

(2) Mais les conquérants n'étaient pas tous Normands. Loin de là, les Italiens faisant partie de l'armée l'emportaient sur eux par le nombre.

Otrante, dernier promontoire de l'Italie, le vit bientôt partir sur cent cinquante navires, la plupart fournis par la république de Raguse, avec une armée de trente mille soldats italiens et treize cents chevaliers normands. Après s'être emparé de Corfou et de plusieurs villes maritimes de l'Épire, il alla mettre le siége devant Durazzo. Cette ville était, de ce côté, la clef de l'empire, et il s'y trouvait une forte garnison d'Albanais et de Macédoniens, sous les ordres de Georges Paléologue, célèbre par ses victoires sur les Turcs et sur les Perses. Là, Guiscard eut à essuyer des contrariétés de toute sorte. Une violente tempête d'abord, puis les Vénitiens, vinrent assaillir et presque détruire sa flotte, tandis que la peste et les sorties des assiégés portaient le carnage et l'épouvante dans son camp. Seul inébranlable au milieu de tant de revers, il obtint souvent des renforts, et tenta plus souvent encore d'escalader la ville, à l'aide de machines qui ne cessèrent jamais de foudroyer les murailles.

Cependant tout venait de changer à Constantinople. Le nouvel empereur Alexis Comnène, à la tête d'une armée composée de Serbes, de Turcs, de manichéens et même de réfugiés anglo-saxons, qui, avec des pèlerins danois, formaient presque en entier la garde impériale, marcha au secours de Durazzo. A son approche, Robert fit brûler tout ce qui lui restait de barques, et à force d'habiles manœuvres, remporta une victoire si complète, que l'empereur, après avoir erré deux jours et deux nuits au milieu des montagnes, put à peine prendre quelque repos, non d'esprit, mais de corps, dans les murs de Lychnidus. « Le coup qui l'avait blessé au front, » nous dit sa fille (1), « le faisait horriblement souffrir; mais combien ne souf-
« frait-il pas plus encore en songeant à ses braves compagnons
« d'armes qu'il avait vus mourir presque tous sous ses yeux! »

La première conséquence de cette victoire fut la reddition de Durazzo. Guiscard alors pénétra au centre de l'Épire, s'approcha de Thessalonique, et fit trembler Constantinople. Mais, informé des troubles qui, dans son absence, avaient éclaté dans ses États, et de la descente en Italie de Henri IV, qui voulait

(1) ANNE COMNÈNE nous a laissé le portrait du héros normand en ces termes : « Peau rouge, cheveux blonds, larges épaules, yeux de feu, voix « comme celle de l'Achille homérique, qui, d'un cri, met en fuite des myriades « d'ennemis. » GUILLAUME DE POUILLE ajoute : « Taille élevée, barbe d'un « blond de lin; très-frugal pour lui-même, très-généreux pour les autres; « plus astucieux qu'Ulysse, plus éloquent que Cicéron. »

prendre sa revanche sur Grégoire VII, il laissa le commandement de l'armée à son fils Bohémond, et regagna l'Apulie.

Il n'y eut pas plutôt apaisé l'insurrection de ses barons, que, secondé par le grand comte de Sicile, il marcha sur Rome. Henri, qui avait été couronné empereur par l'antipape Clément III, ne l'y attendit pas, et Robert y entra sans coup férir. Mais, trois jours après, la ville retentit des cris de la révolte. Les Normands, attaqués à l'improviste, ne voient d'autre ressource que de mettre le feu aux maisons; les flammes consument tout un quartier qui s'étendait de Latran au Colisée. Les Romains, à la vue de l'incendie, cessent de combattre, et la reine du monde est encore une fois livrée au pillage d'une soldatesque effrénée. Nouveau sac de Rome. 1084.

Son chef répond aux citoyens, qui lui demandent merci: « Les « Romains sont des traîtres et des pervers. Comblés des bienfaits « de Dieu et des saints, ils ne leur montrent que de l'ingratitude. « Rome, cette capitale du monde chrétien, qui guérissait naguère tous les péchés, est devenue un antre de serpents. J'y « veux porter le fer et le feu, pour détruire tous ceux qui l'ha- « bitent. »

Grégoire VII, qui sortit alors du château Saint-Ange, parvint à conjurer l'orage; puis, abandonnant une ville qui le détestait sans le craindre, il s'en alla finir sa noble carrière à Salerne.

Bohémond, loin de continuer les succès de son père en Grèce, fut, par l'insubordination de ses généraux plus que par la valeur de l'ennemi, obligé de rentrer en Italie. Guiscard n'en persista pas moins dans ses desseins ambitieux, leva une nouvelle armée, fit une seconde fois voile pour l'Épire, battit devant Corfou une flotte de Grecs et de Vénitiens réunis; mais, tout à coup dans l'île de Céphalonie, la mort vint mettre fin à ses vastes projets. Mort de Guiscard. 17 juin 1085.

Le testament de Robert et une décision du pontife excluaient de la succession son fils aîné Bohémond, qui chercha inutilement à faire valoir ses droits par les armes, jusqu'à ce que les croisades lui eussent ouvert une carrière nouvelle en Orient, où il devint souverain d'Antioche. Son frère Roger, qui hérita des duchés de Pouille et de Calabre, ne vécut pas longtemps; et à son unique rejeton, Guillaume II, succéda un autre Roger, fils d'un autre Guillaume, et petit-fils du premier Roger, grand comte de Sicile.

Ce fut ce troisième Roger qui fonda la dynastie normande dans 1130.

Monarchie normande en Italie.

cette partie de l'Italie qu'on appelle aujourd'hui royaume des Deux-Siciles (1).

CHAPITRE VIII.

SLAVES.

Nous avons discuté ailleurs l'origine des Slaves, origine obscure, bien qu'il s'agisse d'une race qui occupe un tiers de l'Europe et la moitié de l'Asie, des bouches de l'Elbe et de l'Adriatique jusqu'au détroit de Behring, la seule qui élève encore des prétentions de conquête (2).

La religion y avait de manifestes rapports avec des croyances asiatiques : la lumière et les ténèbres symbolisaient le bien et le mal; le blanc (*bielo*) signifiait glorieux, favorable; noir (*tcerno*), cruel, funeste. L'Être suprême, *Péroun* ou *Perkoun*, se décomposait dans les deux génies *Svantovitch* ou *Svetovid*, œil du monde, dieu de la lumière, et *Tcernibog*, dieu noir, auteur du mal. A la suite venait une série de divinités blanches ou noires : Stribog, dieu des vents; Volosse, qui présidait aux troupeaux, et d'autres encore qui représentaient les forces de la nature. *Bielbog*, dieu blanc, de front serein et de visage rayonnant, était honoré principalement dans l'île de Rugen; là, au milieu de la ville d'Arkoua, entre une double enceinte s'élevaient son temple et celui de Svantovitch.

Au milieu d'une forêt où personne n'eût osé cueillir un rameau, dans la province de Redarier (Mecklembourg-Strelitz), il y avait un enclos triangulaire, avec une porte à chaque angle, dont

(1) Il a paru nécessaire d'ajouter quelques détails à ce chapitre, qui, dans l'original, aurait pu sembler trop abrégé, surtout pour des lecteurs qui prennent intérêt aux exploits des Normands en Italie. LÉOPARDI.

(2) Voyez le VIIe vol., p. 65, à la fin de la note. — Le plus ancien historien slave est Nestor, moine de Kiev, qui, vers 1100, a écrit une Chronique qui est la source la plus précieuse de l'histoire primitive des Slaves. Sur leur histoire et leurs antiquités, on puisera beaucoup d'instruction dans le *Slavin* de Dobrowski (dern. édition; Prague, 1834) et surtout dans les excellentes Antiquités slavonnes (*Slovanské Staroszitnosti*, en bohême) de M. Schafarik (traduct. allem.; Leipzig, 1843, 2 vol. in-8°), ouvrage d'une admirable érudition. Consulter aussi GLINKA.

deux toujours ouvertes; la troisième, tournée à l'orient, fermait un sentier mystérieux qui conduisait à la mer. Cette ville était Riedgost (1); elle ne contenait qu'un seul temple en bois, aux ornements en corne, couvert à l'extérieur d'images de divinités; au dedans étaient d'autres simulacres de dieux portant le casque et la cuirasse. A Riétra, dans la même province, où se trouve le village de Prilvitz, on honorait *Radigast*, dieu du soleil, emblème de la force, représenté en or, avec une peau de buffle sur les épaules, une hallebarde à la main. A la fécondité, à l'amour, présidait *Sieba* ou *Siva*, jeune fille dont la nudité n'était voilée que par sa longue chevelure: d'une main elle tenait une pomme, et de l'autre une grappe de raisin. *Flins*, dieu de la mort, était figuré par un squelette avec un lion sur le dos.

La religion faisait aux Slaves un devoir tout particulier d'exercer l'hospitalité : aussi l'étranger obtenait-il la première place au foyer ou à la table, les fruits les plus beaux, le poisson le plus frais. S'il arrivait qu'un Slave refusât l'asile demandé, les autres venaient ravager son champ et abattre sa maison, et s'il n'avait pas de quoi traiter honorablement son hôte, il pouvait aller dérober les aliments et les meubles nécessaires pour le bien recevoir.

La chaîne des monts Krapacks, qui s'étend de Brahilow dans la Valachie jusqu'à Dresde en Saxe, séparait les établissements fixes des Slaves des pays sur lesquels se succédaient les hordes asiatiques des Huns, des Avares et des Bulgares. Le gros de la nation habitait les régions appelées depuis la Russie et la Pologne; quelques tribus s'établirent sur l'Elbe, l'Havel et l'Oder, après que les Francs y eurent détruit le royaume de Thuringe; ceux qui habitaient sur le Bug furent assujettis par les Avares. Lorsque les Bélocroates ou Bohêmes se détachèrent de ceux-ci, plusieurs tribus slaves de Vénèdes se transportèrent au midi du Danube, dans la Pannonie et dans l'ancienne Illyrie. Parmi les Slaves illyriens prédominaient les Croates, c'est-à-dire montagnards, qui, vers le commencement du septième siècle, sous la conduite de cinq frères, enlevèrent aux Avares tout le 620.
pays, de l'Adriatique jusqu'au Monténégro et au Verbas, affluent

(1) FRANK, *Ancien et nouveau Mecklembourg* (allemand). — STUDEMUND, *Description, histoire, statistique et tradition du Mecklembourg* (allemand).— *Chronique de* DITMAR, évêque de Mersebourg en 1005; Francfort, 1580, et Nuremberg, 1807.

de la Save. Les *bans* (1), princes presque indépendants, gouvernaient les douze banats dans lesquels était divisé le pays, et comme la côte était semée d'îles et d'écueils, ils se livrèrent à la piraterie. Crescimir fut, au dixième siècle, leur premier *archi-*
970. *zoupan*, et Dircislas, son fils, s'intitula *roi* de Croatie. Ses États, qui embrassaient la Bosnie et la Dalmatie occidentale, avaient pour capitale Bielograd (*Zara-Vecchia*) (2). Mais ensuite les Hongrois conquirent ce royaume de 1091 à 1098, à l'exception des montagnes et des côtes.

Au delà du Verbas, les Sorabes, venant de la Lusace et de la Misnie, après avoir fondé Serviza près de Thessalonique, parcouru la Grèce, occupé le Péloponèse, fixèrent leur résidence dans la vallée de la Morava et sur les bords de la Bosna, d'où ils tirèrent leur nom. Ils restèrent tributaires des empereurs de Byzance jusqu'au moment où ils furent subjugués par les Bulgares.

Les Serbes, autre tribu fraternelle, s'établirent entre l'Elbe et la Saale, ainsi que d'autres sur le rivage de la Baltique.

Au cinquième siècle, les Vénèdes avaient occupé les pays laissés vacants par les Marcomans, les Boïens, les Lombards, les Vandales, les Anglo-Saxons. Il en résulta que leurs différentes tribus moraves, bohêmes, sorabes, obotrites, devinrent limitrophes des Bavarois, des Thuringiens et des Saxons; et quand ces peuples furent domptés par les Francs, elles se trouvèrent en contact avec eux. Les Obotrites de la Dacie se soumirent à l'hommage envers les Francs, et cherchèrent des terres dans la Pannonie. D'autres s'étendirent dans la Nordalbingie, entre les Saxons et les Danois, sur les terres de ceux-ci, à mesure qu'ils s'en allèrent à la conquête de l'Angleterre; et Miklin-Burg (*grande ville*) devint la résidence de leur *vélickiknès* (3).

Les Moraves, tribu des Vénèdes, soumis par les Avares, puis par les Bohêmes, se rendirent indépendants quand le kacan de
805. Pannonie fut défait; alors Toudoun, leur ban, ayant chassé les débris des Avares, reconnut la suprématie de Charlemagne. Les autres princes de cette nation ne refusèrent pas l'hommage aux successeurs de Charles lorsque Bielograd fut devenue la capitale

(1) *Banus* en slavon, *pan* en polonais, veut dire *seigneur*.

(2) *Alba maritima* des anciens.

(3) C'est-à-dire juge suprême. Le titre de grand-duc, dont nous nous servons en parlant des Russes, est inconnu aux nations slaves, et fut inventé par les Médicis de Florence.

du grand empire morave, qui dura jusqu'au moment où les Francs et les Huns l'assaillirent des deux côtés.

Il paraît que parmi ces chefs l'autorité, tant militaire que judiciaire, se transmettait héréditairement. Les rois de Croatie, de Bohême, de Pologne et de l'île de Rügen étaient appelés *krols* ou *crales*. Tout krol, en Dalmatie, avait sous lui deux *bans* ayant sous leur dépendance plusieurs *zupans* ou chefs de canton, qui, selon l'usage des barbares, étaient à la fois capitaines et juges. *Knès* ou *kgniaz* indique le guerrier qui possède un cheval : il est inférieur aux boyards; le *vélicki-knès* était juge suprême chez les Dalmates, prince chez les Obotrites et les Moraves, et plus tard chez les Russes.

Charlemagne ne put soumettre les Bohêmes établis en deçà des monts Krapacks, et qui obéissaient à plusieurs vayvodes; il avait toutefois repoussé les Slaves sur l'Elbe et sur le Danube; mais ils revinrent dès que son bras vigoureux eut cessé de se faire sentir, non pour conquérir comme les Sarrasins et les Normands, mais pour repousser le christianisme et la civilisation, qu'ils croyaient incompatibles avec leur indépendance. Les Obotrites s'insurgèrent, ainsi que les tribus habitant sur les bords de l'Elbe; puis, peu à peu, tous rendirent hommage à Louis le Débonnaire, 822.
qui, plusieurs fois, fut appelé à concilier les différends survenus entre les vayvodes de Bohême et ceux de Moravie. Bien que leur soumission fût purement nominale, les Francs trouvaient que c'était déjà beaucoup de ne pas les avoir pour ennemis. Les Slaves orientaux restaient paisibles, par crainte des Bulgares, qu'ils avaient pour voisins.

Nous laissons de côté les mouvements partiels qui éclatèrent pendant les interrègnes survenus dans les royaumes d'Italie et d'Allemagne, et à l'occasion de querelles intestines. Mais quand les États de Louis le Germanique se trouvèrent seuls opposés aux Slaves, qui les entouraient de toutes parts, ce prince eut beaucoup de mal à les réprimer, et il n'y réussit qu'à l'aide des ducs qu'il plaça sur les frontières. Après avoir tué Gozzomysl, roi des Obotrites de l'Elbe qui s'étaient révoltés, il les força d'obéir à des princes étrangers, et créa *margrave de la frontière sorabe* Taculfe, duc de Thuringe, qui sut les tenir en respect. Après sa mort, ils firent irruption dans la Thuringe, et secondèrent les mouvements des Moraves et Bohêmes; mais ils furent forcés de rentrer dans le devoir. Quatorze vayvodes bohêmes passèrent en Germanie pour y demander le baptême; mais la 875.

nation montra de la répugnance à les imiter, et jamais elle ne resta fidèle aux Allemands.

843. Les principaux troubles provinrent des Moraves. Ratislas, que Louis le Germanique avait donné pour successeur au roi Moïmir Ier, soutint Cyrille et Méthodius, qui étaient venus pour prêcher l'Évangile. Mais sous des apparences pacifiques il se préparait à la guerre, et la déclara en refusant le tribut. Louis, s'étant avancé contre les rebelles, eut beaucoup de peine à effectuer sa retraite, et Ratislas, passant le Danube, dévasta la
855. Pannonie sans que trois armées pussent en tirer vengeance. Bien plus, Carloman, qui commandait l'une d'elles, dans l'intention de se rendre indépendant de son père, substitua aux margraves placés sur cette frontière des hommes qui lui étaient dévoués, et fit alliance avec Ratislas. Mais Louis, à la tête d'une armée
864. imposante, réduisit son fils à l'obéissance; puis, ayant passé le Danube, il attaqua Ratislas, qui dut lui promettre fidélité.

869. La soumission ne dura que le temps du danger; et quand les Slaves élevèrent leurs boucliers sur toute la ligne des frontières, les Moraves se montrèrent les plus acharnés; mais la trahison de Zventibold, qui livra Ratislas aux Francs, leur rendit facile la victoire, que suivit un grand carnage.

870. Ratislas eut les yeux crevés; puis Zventibold se montra déloyal aussi envers les Francs. Ayant obtenu de Carloman un corps de Bavarois pour ses propres guerres, une insulte dont il voulut se venger lui fit massacrer une partie de ces auxiliaires. Il défit ensuite ce prince lui-même avec le secours des
874. Bohêmes, et l'assiégea dans Munich. Louis accourut, et fit avec lui la paix comme il put; un missionnaire vénitien, au nom du Morave, jura fidélité, mais sans dépendance.

A la première occasion favorable, les Slaves s'approchèrent de nouveau de l'Elbe; et Charles le Gros crut avoir beaucoup
884. fait en obtenant de Zventibold qu'il n'envahît pas l'empire tant qu'il vivrait. Arnulfe, voyant ensuite les Hongrois menaçants, permit à Zventibold d'occuper la Bohême, sur laquelle il n'avait point de droit. Les Bohêmes se tinrent en conséquence pour dégagés de tous liens envers l'Allemagne, qui les trahissait, et, à la mort de Zventibold, ils s'emparèrent de la Moravie.

Arnulfe, s'avançant pour rétablir son autorité, mit le pays à feu et à sang; la guerre continua après lui jusqu'au moment
901. où les tuteurs de Louis le Jeune conclurent la paix avec la Moravie, qui se reconnut tributaire. Mais bientôt les Bohêmes et

les Hongrois se la partagèrent, les premiers prenant le territoire à la droite de la Morava, les autres la rive opposée jusqu'au Wag; un morceau seulement des anciens États de Zventibold fut conservé par Ladislas sous la dépendance de la Bohême, et 925.
c'est à lui que commence le margraviat de Moravie.

Les autres Slaves étaient tous indépendants, au moins de fait; mais la race germanique avait obtenu sur eux une prédominance capable d'arrêter ces incursions, qui pouvaient amener une nouvelle barbarie. Elle avait, en outre, implanté parmi eux la civilisation avec le christianisme. Louis le Débon- Christianisme.
naire, conformément aux intentions de son père, fonda à Hambourg un siége archiépiscopal destiné à être le centre des missions du Nord, et le monastère de Corbie devint une pépinière d'apôtres. Ces missionnaires précédaient souvent et suivaient toujours les armées franques, dont leurs prédications secondaient les victoires. Arnon, archevêque de Salzbourg, avait, à l'instigation de Charles, entrepris la conversion des Slaves de la Carinthie et de la Pologne; ayant réussi dans sa tâche, il donna pour évêque, aux pays situés entre la Drave et le Danube, Thierry, qu'il sacra. La religion fit de grands progrès, grâce au zèle de Privinnas, qui obtint de Louis le Débonnaire une partie de l'Esclavonie, et qui construisit autant d'églises 868.
que de châteaux forts. Luitprand, archevêque de Salzbourg, lui envoyait des ouvriers pour bâtir des maisons aux colons attirés par le gouvernement paternel de Privinnas. C'est à lui et à Cozilon son fils que l'Autriche est redevable de sa première civilisation.

Ratislas congédia l'évêque latin, qu'il avait d'abord soutenu, 863.
et demanda des missionnaires à Michel le Bègue, empereur d'Orient. Ce prince avait précédemment envoyé aux Khazares du Volga un prêtre de Thessalonique appelé Constantin, connu sous le nom de Cyrille : comme ce prêtre savait l'esclavon, il parut convenir à l'apostolat de Moravie. Il partit donc avec son frère Méthodius, et convertit en chemin le Bulgare Bogoris, en lui montrant une peinture du jugement dernier. Arrivés en Moravie, ils substituèrent le rit grec au rit latin, et traduisirent dans Bude, en langue slave, les livres sacrés et liturgiques (1), créant à cet effet un alphabet qui, au fond, est

(1) A Wastrow, en Hanovre, le service divin est toujours célébré en slave.

l'alphabet grec, avec l'addition de dix autres signes pour les sons qui manquent dans celui-ci. Il en résulta l'abandon de l'alphabet *glagolitique* attribué à saint Jérôme, mais remontant à une bien plus haute antiquité, puisque, au dire de quelques-uns, il serait déduit de l'écriture hiéroglyphique. L'archevêque Luitprand accusa les deux missionnaires devant le pape Jean VIII comme enseignant des erreurs; mais ils se rendirent à Rome, où ils se justifièrent, et Méthodius fut nommé archevêque des Moraves.

Le successeur de Ratislas conçut la pensée d'extirper la religion chrétienne, mais elle avait jeté de trop profondes racines: aussi non-seulement Zventibold rappela Méthodius, mais il lui accorda sa confiance, et le chargea de rédiger un code ecclésiastique et civil, corps de droit qui resta en vigueur durant six cents ans chez les Slaves de la Hongrie, sous le nom de Livres de Méthodius. Le christianisme déclina cependant quand la puissance morave vint à tomber, et laissa prévaloir le paganisme hongrois.

894. Le même Méthodius avait prêché l'Évangile en Bohême, où il avait baptisé le duc Borziwoï, et fondé une église dans la ville de Prague. Les ducs qui se succédèrent dans ce pays tantôt favorisèrent le christianisme, tantôt lui furent hostiles.
916. Venceslas Ier, qui éleva l'église de Boleslawia en l'honneur des saints Méthodius et Cyrille, s'attira la haine de Draomira sa mère, qui peut-être même, dans son zèle fanatique pour l'ancien culte, le fit assassiner. Ceux qui, comme elle, gardaient les croyances païennes, lui donnèrent pour succes-
938. seur Boleslas Ier, qui les rétablit; mais Othon le Grand l'obligea à relever les églises détruites et à protéger l'Évangile, qui triompha sous ses deux fils en Bohême et en Pologne. Ditmar, promu à l'évêché de Prague dépendant de Mayence, recueillit en dix ans une moisson abondante. Adalbert, son successeur, bénédictin de Corbie, substitua la liturgie et les lettres latines à celles qui avaient été en usage jusque-là, attendu que ces peuples enveloppaient dans leur haine contre les Allemands jusqu'aux évêques qu'ils leur avaient donnés. L'empereur Henri Ier avait contraint les Obotrites du Mecklembourg à se faire chrétiens et à se reconnaître vassaux des rois de Germanie. Il en avait été de même des Wilzes du Brandebourg, des Sorabes de la Lusace et de la Misnie; mais les chefs slaves réunis à Rétra, ville sainte au temps de la primitive idolâtrie du dieu Radigast,

s'entendirent avec Mistewoï, prince des Obotrites, et Mizudraï, prince des Vagriens, pour secouer le joug des Allemands et répudier leurs croyances. Le christianisme fut en conséquence 1013.
extirpé de Hambourg à Salzwedell, et les prêtres ainsi que les moines eurent à souffrir les persécutions les plus atroces.

Othon Ier, ayant réduit la Pologne en fief, fonda les évêchés 946.
de Havelberg et de Brandebourg, puis dans le Jutland ceux de Schleswig, de Ripen et d'Aarhuus, après avoir contraint Harald II à recevoir le baptême. Il bâtit, sur les frontières des Slaves et des Saxons, Magdebourg, dont l'évêque prit rang après ceux de Mayence, de Trèves et de Cologne, avec le titre de patriarche de Germanie.

Henri II chassa les païens de la Saxe, mais il ne put les réduire à l'obéissance; quiconque allait exercer l'apostolat parmi eux se vouait au martyre. Même après la conversion de leurs compatriotes, les Slaves de la Baltique immolaient les évêques à leur dieu Radigast en faisant serment de n'accepter jamais un nouveau culte.

Quand cependant Conrad le Salique conféra le marquisat de Schleswig à Kanut le Grand, les Danois furent plus à portée 1025-1032.
de les réprimer; puis Uton, fils de Mistewoï, envoya au duc de Saxe son propre fils Godschalk, pour le faire élever chez les bénédictins de Lunebourg. Cela n'empêcha pas ce prince, lorsqu'il eut succédé à son père, de déclarer la guerre aux Saxons et au christianisme; mais un habitant du Holstein qu'il rencontra lui ayant fait le récit des maux de toutes sortes qui désolaient son pays, il en fut tellement touché qu'il se convertit. Il soumit ensuite, avec l'aide du duc de Saxe et du roi de Danemark, les Wagres et les Slaves du voisinage, et fonda le royaume des Vénèdes ou de Slavonie. Abolissant partout le paganisme, il s'en allait à la ronde avec les missionnaires, pour répéter en vénède ce qu'ils disaient en langue slave. Les peuples, fatigués de son prosélytisme, le massacrèrent. La gloire de les civiliser plus tard était réservée à l'évêque Vizelin. 1066.

CHAPITRE IX.

LES NORMANDS ET LES SLAVES EN RUSSIE.

Les deux races dont nous avons retracé rapidement les vicissitudes se rencontrèrent et s'unirent sur le sol de la Russie, dont les premiers habitants nous sont presque inconnus (1); nous savons seulement que les anciens nommaient Cimmériens les peuples des environs du Bosphore, et Scythes ceux qui se trouvaient plus au septentrion, et qu'ils appelèrent ensuite Sarmates. Ces derniers étaient distingués en Roxolans et en Jazyges et, au dire de quelques-uns, ils n'auraient fait qu'un peuple avec les Slaves, habitant principalement la Russie et la Pologne sous des noms divers, selon les tribus auxquelles ils appartenaient. Peut-être une portion d'entre eux venait des monts Ourals, et les Slaves, en se mêlant avec eux, auraient formé ce mélange de langage et de mœurs qui indique le passage entre l'Orient et l'Occident. Les Carpes ou Karpathes, déjà célèbres, au quatrième siècle, auraient donné son nom à la grande Croatie, c'est-à-dire pays montueux, qui fut le berceau ou la principale résidence des Slaves envahisseurs de l'empire. Le nom de Slaves était donné particulièremeut à ceux qui habitaient les bords du lac Ilmen, et qui bâtirent Novogorod, ville gouvernée en république, dont la prospérité, due au commerce, s'accrut par sa suprématie sur les contrées voisines et dont on disait proverbialement dans le pays : *Qui peut résister à Dieu et à Novogorod la Grande?* Les Slaves de la Pologne et quelques autres furent subjugués au huitième siècle par les Khazars, qui leur imposèrent le tribut annuel d'une peau d'écureuil par famille.

(1) M. Paravey a cherché récemment à démontrer que les Russes dérivent des Ting-ling, peuples de l'Asie septentrionale, de même que les anciens Sarmates et les Polonais, et que ce sont les Centaures de la Fable. Les Amazones, que l'on retrouve aussi dans quelques dessins chinois avec une seule mamelle, durent, selon lui, dans leur expédition du Tanaïs à Athènes, avoir avec elle un corps de Cosaques, à en juger par le nom de Pan-Sagor, fils du roi des Scythes, mentionné par Justin (Panasagoras, II, 4, 28). Selon les *Origines russes* du baron de Hammer, les Russes d'Asie descendent de Thiros ou Ros, fils de Japhet. Or, Thiros approche de Taurus, et celui-ci de Centaure.

Kief ou Kiev (1), la seconde ville de la Russie, sur le Dniéper, dut être bâtie dès le cinquième siècle. Au commencement du dixième siècle, le khalife Giafer II envoya dans ces pays Ibn-Fozlan, pour les visiter et y prêcher l'islamisme. On a découvert récemment une relation de ce musulman (2), qui atteste la barbarie de la Russie à cette époque. Les femmes, y est-il dit, protégent leur sein par une espèce de plaque de fer, de cuivre, d'argent ou d'or, selon leur condition, et un poignard y est suspendu par un anneau. Des chaînes d'or et d'argent ornent leur cou, en nombre proportionné à la fortune du mari. Les hommes se couvrent d'une étoffe de laine grossière, qui leur tombe à mi-corps. Ils naviguent sur le Volga; après avoir jeté l'ancre, ils débarquent et construisent de grandes huttes de bois, où demeurent dix ou vingt chefs de famille avec leurs femmes et leurs enfants, faisant sans pudeur tout ce qu'il est d'usage de cacher. Leur grossièreté et leur malpropreté ne sauraient aller plus loin, et ils ne font aucune ablution après avoir satisfait aux besoins du corps. Des jarres plantées en terre, et imitant dans la partie supérieure quelque ressemblance humaine, sont leurs dieux, auxquels ils offrent des vœux, du pain, de la viande, des oignons, du lait, des liqueurs spiritueuses, pour obtenir un débit avantageux de leurs denrées. Si le commerce languit, ils doublent leurs offrandes; s'il prospère, ils immolent des veaux et des moutons; et si la chair en est dévorée durant la nuit par les chiens, ils en concluent que les dieux ont agréé et consommé l'offrande.

L'un d'eux tombe-t-il malade, ils dressent une tente à l'écart, où ils le laissent avec une provision de pain et d'eau, sans le secourir autrement; guérit-il, il retourne avec les siens; meurt-il, il est brûlé avec sa tente; mais si c'est un esclave, il est abandonné aux chiens et aux oiseaux de proie. Lors des funérailles des grands, un esclave ou plus ordinairement une esclave de la maison doit s'immoler volontairement au milieu de rites cruels et obscènes : percée et égorgée par une vieille femme appelée l'*ange de la mort*, elle est ensuite brûlée dans une barque avec le cadavre.

Le roi se tient sur une large estrade ornée de pierreries,

(1) Les Russes prononcent Tchiof.

(2) *Ibn-Fozlans und anderer Araber Berichte über die Russen* älterer Zeit; par C. M. Frœhn; Saint-Pétersbourg, 1823.

avec quarante concubines qu'il embrasse à la vue de tous. Jamais il ne pose le pied à terre, dans quelque circonstance que ce soit; s'il veut monter à cheval, on lui amène sa monture près de cette estrade, autour de laquelle se tiennent quatre cents hommes d'élite, dévoués à mourir pour lui. Ils ont chacun deux jeunes filles avec eux, l'une pour servante, l'autre pour concubine.

Les barbares au milieu desquels grandissait Novogorod étant des hommes toujours prêts à se battre et à verser le sang, le
859. vieux Gostomusl ouvrit l'avis, pour obtenir la tranquillité et pour se garantir des menaces des Finnois, de se soumettre à des étrangers valeureux. Les Suédois, qui prédominaient dans la mer Intérieure sur les autres peuples de la Scandinavie, dirigeaient d'ordinaire leurs courses vers le Levant; et certains d'entre eux, originaires du Roslagen, du nom de Varègues (1), s'étaient établis au fond du golfe de Finlande, aux lieux où Pierre le Grand construisit depuis la capitale de son empire.
862. Les Slaves s'adressèrent donc aux Varègues, et leur dirent : *Notre pays est vaste et riche, mais la justice y manque : venez nous gouverner selon les lois.* Trois frères, Rurik (le pacifique), Sinaz ou Sinaf (le victorieux), Truwar ou Trouvor (le fidèle), entrèrent sur le territoire de la grande Novogorod avec leurs compagnons, et allèrent se poster aux trois points menacés : Rurik en face des Finnois et des pirates; Sinaz, des Biarmes; Truwar, des Tchoudes de la Lithuanie.

Rurik. Sinaz et Truwar étant morts, les trois colonies se réunirent
863. sous les ordres de Rurik, qui s'établit à Novogorod avec le titre de grand prince, donna au pays le nom de *Rosland* (2), nom en rapport avec celui de sa patrie, et fit sentir aux Slaves

(1) Guerriers, de l'allemand *whar*; en anglais *war*, d'où *guerre* en français; ou de *wharg*, banni.

(2) Que le nom de Russes ne vienne ni de Ross, fils de Lekh, premier prince de la Pologne, ni des Roxolans ou Ross-Alains ou Roxans, habitant jadis sur les rives du Dniéper, mais réellement d'un peuple scandinave, c'est ce que dit positivement Nestor. On lit en outre, dans les annales de S. Bertin publiées par Duchesne, qu'en l'année 809 l'empereur grec Théophile envoya des ambassadeurs à Louis le Débonnaire, pour le prier de trouver moyen de faire retourner dans leur patrie des hommes désignés sous le nom de *Rhoss*, qui l'accompagnaient et ne voulaient pas s'exposer de nouveau aux longs périls qu'ils avaient courus en traversant un pays sauvage pour se rendre à Constantinople. Louis apprit que c'étaient des Suédois. Luitprand mentionne dans sa légation *Roussios, quos alio nomine Normandos vocamus.*

qu'ils avaient acquis un maître. Il assigna ses conquêtes en fiefs à ses fidèles (*boyards*); mais ils ne purent convertir leurs domaines en seigneuries, attendu que les successeurs de Rurik adoptèrent l'usage de faire gouverner les districts et les principales villes par des lieutenants (*posadniks*).

Askold et Dir, compagnons de Rurik, n'ayant obtenu aucun fief en partage, se mirent en route au hasard pour gagner Constantinople; mais ayant rencontré Kief sur leur chemin, ils s'en 864.
rendirent maîtres, et y formèrent un royaume indépendant, équipèrent deux cents navires, et descendirent par le Dniéper dans la mer Noire et dans le Bosphore de Thrace, jetant l'effroi jusqu'aux murs de Constantinople; mais ils furent surpris par une tempête si terrible, qu'ils se trouvèrent heureux d'accepter les riches étoffes et l'argent que leur offrait l'empereur Michel, ainsi que des évêques et des prêtres, pour les baptiser.

Les Slaves apprirent, sous ces chefs belliqueux et hardis, à connaître leurs forces et à s'en servir. Munis de bonnes armes, ils attaquèrent, dans l'intérieur du pays, leurs propres frères, qui n'avaient pour se garantir que des boucliers de bois. D'autres Varègues, accourus pour partager les périls et le butin de leurs compatriotes, aidèrent les nouveaux États à se consolider.
Oleg, tuteur du fils de Rurik, marcha à leur tête vers de nou- Oleg. 879.
velles conquêtes: il soumit Smolensk; puis, ayant attiré dans un
piége Askold et Dir, qu'il fit mettre à mort, il s'empara de Kief, 885.
et en fit la capitale de l'empire.

La puissance de cet empire se trouva bientôt considérablement augmentée par la soumission des tribus éparses. Songeant
alors à se rendre maître de Constantinople, Oleg vint l'assiéger 906.
avec deux mille vaisseaux, montés par quatre-vingt mille combattants. Des roues disposées sous ses navires lui permirent, quand le vent fut propice, de les faire avancer jusque sous les murailles, afin d'attaquer aussi la place par terre. Léon le Philosophe, réduit à traiter avec l'ennemi, lui paya douze *grivnes* par tête, non-seulement pour son armée, mais encore pour la population des principales villes. Il s'engagea de plus à entretenir aux frais du trésor les ambassadeurs russes à Constantinople, et à fournir durant six mois, aux sujets russes arrivant pour faire le commerce, le pain, la viande, le vin, le poisson, les fruits en quantité suffisante, avec l'entrée aux bains publics, ainsi que des vivres, des ancres, des cordages et des voiles pour

le retour. Les Russes promirent, de leur côté, de s'abstenir de toute insulte, d'habiter un quartier distinct, de prévenir de leur arrivée, et de ne pas venir au nombre de plus de cinquante à la fois.

911. Léon jura ces conditions sur l'Évangile, Oleg sur ses armes, en invoquant Péroun et Volosse, divinités slaves; puis, laissant son bouclier suspendu aux portes de la grande cité, il se rembarqua, déployant aux vents les voiles de soie des Russes, celles de coton des Slaves, et revint triomphant d'une expédition qui lui valut parmi les siens une réputation de magie. C'est ainsi que, dès son origine, l'empire russe humiliait celui de Byzance, but constant de son ambition. Les historiens byzantins ne disent pas un mot de ces événements; mais on les trouve tellement en défaut, que leur silence ne saurait prévaloir contre la chronique de Nestor. Or ce moine du couvent de Petcherskoï de Kief, qui a écrit sur des documents sûrs, rapporte les faits tels que nous venons de les exposer. Ce religieux a vécu jusqu'en l'année 1113. Ainsi, quand l'histoire des autres États septentrionaux commence avec l'introduction du christianisme, celle de Russie la précède d'un siècle. A cette époque commence une série de chroniques nationales, qui continue sans interruption jusqu'au règne d'Iwan IV Wassiliewitch, au commencement du seizième siècle; puis moins complète jusqu'à Alexis Michaelowitch.

Les *Livres des générations* (*stépennié knighi*) sont une autre source de documents pour l'histoire russe : ils contiennent l'histoire des Grands Princes, disposée par degrés de généalogie; de telle sorte que, si différents princes ayant régné successivement sont à la même distance de la souche commune, ils ne forment qu'un degré. Ces livres pèchent donc sous le rapport chronologique. Cyprien en est le plus ancien auteur, et Macaire le plus récent : c'étaient des métropolitains, l'un du quatorzième, l'autre du quinzième siècle. Comme il était d'une extrême importance pour la noblesse russe, avant Pierre le Grand, de justifier de son ascendance, chaque famille faisait inscrire sa généalogie dans les *Rodoslowinié knighi*, registre officiel qui était tenu à la cour impériale. Mais ces livres furent brûlés, pour couper court aux prétentions interminables auxquelles donnaient lieu les rangs pour les emplois ou dignités, alors qu'on y parvenait par droit de noblesse, et non par le mérite.

Igor Igor, fils de Rurik, ayant succédé à Oleg, eut à combattre
912. les Petchenègues, nation d'une barbarie extrême, habitant entre

l'Oural et le Volga. Refoulée par les Outses, elle était entrée sur 888.
les terres des Khazars, et avait repoussé les Madgyars de leur
établissement entre le Don et le Pruth. Arrivée au Dniéper, elle
assaillit Kief; mais contrainte à la retraite, elle se replia vers le 914.
Danube, en occupant la Bessarabie, la Moldavie et la Valachie,
où par la suite elle acquit de l'importance.

Igor, parvenu à un âge avancé, voulut tenter une expédition 941.
contre l'empire byzantin, et arma, dit-on, dix mille bâtiments,
montés chacun par quarante hommes; mais le feu grégeois et
l'habileté de Théophane anéantirent sa flotte. Néanmoins il revenait à la charge, quand l'empereur Romain Lécapène parvint à 944.
le calmer en renouvelant les anciens traités. Nicéphore Phocas, Sviatoslaf.
désireux de donner tout à la fois de l'occupation aux Bulgares 964.
et à Sviatoslaf, fils d'Igor, qui avait montré des dispositions belliqueuses en soumettant les Khazars, lui envoya Calochiros, grand de l'empire, pour lui offrir quinze quintaux d'or (2,000,000 fr.); il le détermina ainsi à déclarer la guerre aux Bulgares. Aussitôt soixante mille Russes, descendant le Dniéper, gagnèrent la mer Noire, remontèrent le Danube, et s'emparèrent de Preslav (Marcianopolis). Mais sur ces entrefaites les Petchenègues attaquèrent Kief, et Sviatoslaf dut revenir au plus vite pour délivrer sa capitale et sa famille.

Il y réussit; mais, séduit par le climat de la Mésie, il résolut d'y transférer sa résidence. Il partagea donc ses États entre ses trois fils, qui cependant durent rester soumis à son autorité. Les Grecs s'effrayèrent de cette détermination, et le nouvel empereur Jean Zimiscès leva autant de troupes qu'il put en réunir pour
chasser de Preslav celui qu'on avait si mal à propos appelé de 971.
ce côté. Ayant attaqué les Russes à l'improviste, il les défit et en brûla huit mille dans la citadelle. Sviatoslaf lui-même, vaincu en bataille rangée, se trouva bloqué dans Silistrie, où il se défendit avec tant de courage, que l'empereur grec consentit à lui accorder des conditions honorables. Il regagnait, humilié, son ancienne capitale avec vingt-deux mille guerriers, débris des soixante mille qu'il avait amenés, quand les Petchenègues lui
barrèrent le passage. Il tomba sous leurs coups, et son crâne 972.
servit à faire une coupe au Kouria, leur prince.

Ses trois fils donnèrent le premier exemple des discordes fra-
ternelles dont la Russie eut tant à souffrir par la suite. Wladimir, Wladimir le Grand.
aidé des Normands et de la trahison, finit par tuer son frère 980.
Jaropolk, qui avait déjà donné la mort à l'autre, nommé Oleg;

il acquit ainsi tout l'empire et le surnom de Grand, qui fit oublier celui de fratricide.

Il permit volontiers à ses auxiliaires normands de se rendre à Constantinople; puis il alla assaillir Mieczyslaw Ier, duc de Pologne, et conquit la Russie Rouge, aujourd'hui la Gallicie; il occupa aussi la Livonie, et porta jusqu'à la Baltique les limites de son empire. Il voulut, à l'exemple de son père, qui avait dompté les Bulgares habitant entre la mer Noire et celle d'Azof, subjuguer ceux qui étaient restés dans leurs anciens établissements sur le Kama et le Volga; mais il trouva une résistance si énergique, qu'il lui parut sage de leur demander leur amitié.

Guerrier d'une valeur farouche, Wladimir poussait à l'excès le goût des voluptés. Il est rapporté qu'il avait à sa disposition trois cents femmes à Visgorod, autant à Bialgorod, et deux cents à Berestof. Il n'en était pas moins zélé pour l'ancienne religion des Slaves; et la statue de Péroun, leur principale divinité, s'élevait dans Kief sur une colonne, en face du château qu'il habitait. C'était une idole de bois, à la tête d'argent et au visage doré, ayant dans la main un foudre en pierre, orné de rubis et d'escarboucles; on brûlait sur son autel, où le feu ne s'éteignait jamais, des animaux et des prisonniers, souvent même des enfants, offerts par leurs pères pour apaiser la colère divine.

Wladimir, voulant lui rendre grâce de l'heureux succès de ses entreprises, fit tirer au sort celui que le dieu désirait pour victime; mais un jeune chrétien ayant été désigné, son père s'opposa à ce qu'il fût immolé, et tous les deux furent massacrés : ces deux premiers martyrs de la Russie furent vénérés depuis sous les noms de saint Fœdor et de saint Ivan.

Le voluptueux et profane Wladimir fut pourtant l'instrument dont se servit la Providence pour donner le christianisme à ce pays. Reconnaissant que l'idolâtrie des siens était trop grossière, il envoya dix sages en Allemagne et à Rome pour y prendre connaissance des différents cultes; lui-même interrogea des juifs, des chrétiens, des mahométans; enfin il députa quatre autres ambassadeurs à Constantinople. Ayant vu le temple magnifique de Sainte-Sophie, la pompe des ornements sacerdotaux, la beauté des peintures, la majesté pieuse des cérémonies et des prières, ils en restèrent touchés, et crurent entendre des anges du ciel, quand de jeunes enfants vêtus de blanc chantèrent en chœur le *Sanctus*.

Wladimir avait dès son enfance puisé près d'Olga, sa mère, quelques notions sur la vraie religion, et il disait en lui-même : *Il faut que celle-là soit la meilleure, puisque Olga la suit!* il finit donc par se décider à l'embrasser.

S'étant avancé à la tête d'une grosse armée dans la péninsule Taurique, tributaire de l'empire byzantin, il s'empara de Cherson. La terreur fut accrue par une prophétie qui annonçait que Constantinople finirait par être prise par les Russes, prophétie répétée depuis neuf siècles, et toujours à la veille d'être accomplie. Wladimir se contenta alors de demander aux empereurs Basile et Constantin la main de leur sœur Anne, s'ils n'aimaient mieux la guerre. Ils préférèrent le premier parti, à la condition qu'il recevrait le baptême; il y consentit, et non-seulement ensuite il rendit Cherson, mais de plus il envoya des secours aux empereurs pour les aider à vaincre Bardas Phocas.

Les soldats revenus avec lui courbèrent leur front et reçurent l'eau sainte du baptême; puis douze des plus vigoureux abattirent Péroun, qu'ils traînèrent dans le Dniéper. Bientôt tous indistinctement eurent ordre de se faire baptiser, sous peine de perdre la tête. Les sujets raisonnèrent comme leur roi, disant : *Si ce n'était pas une chose bonne, ni le prince ni les boyards ne l'auraient faite!* En conséquence, les adultes entrèrent dans l'eau jusqu'à la ceinture et jusqu'à la poitrine; les plus jeunes se tinrent près du bord, et les enfants étaient dans les bras de leurs parents; les prêtres, dans des bateaux, prononçaient les prières. Wladimir, prosterné sur le rivage, dit : *Dieu du ciel et de la terre, abaisse ton regard sur ce peuple; bénis tes nouveaux enfants; fais qu'ils te reconnaissent pour le vrai Dieu; fortifie en eux la vraie foi; soutiens-moi contre les tentations du démon, comme j'espère triompher de ses piéges avec ton assistance.* Deux archevêques, relevant du patriarche de Constantinople, furent institués à Kief et à Novogorod; mais indépendamment du schisme grec, beaucoup de superstitions se conservèrent dans ces églises.

Wladimir, qui avait déposé avec le paganisme son ancienne fierté, conviait à sa table une fois la semaine ses boyards et les principaux habitants de Kief. Les familles nécessiteuses recevaient de lui des secours; il fit défricher de vastes déserts, fonda des villes, institua des écoles avec des maîtres grecs, dont le peuple, du reste, avait horreur, parce qu'il considérait comme

une tyrannie d'être obligé d'y envoyer ses enfants. Il appela aussi du dehors des architectes et des artisans; il accorda aux ecclésiastiques une puissance utile chez les peuples nouveaux, et propre à tempérer l'autorité sans bornes des princes. Par excès de piété, il ne punissait pas même les délits, et disait: *Que suis-je, moi, pour condamner les autres à mort?* Il renvoyait les accusations à Syrus, métropolitain de Kief, qui était parvenu à modérer son zèle intolérant.

A l'exemple de ses devanciers, il commit la faute de partager de son vivant l'empire entre ses douze fils; mais il ne tarda pas à l'expier : un de ses fils s'étant révolté, il en ressentit un si violent courroux, qu'il mourut. Véritable fondateur de la puissance russe, sa mémoire est entourée de la pompe des fictions dont la tradition populaire se plaît à grandir les héros.

1015. Sviatopolk, fils de Jaropolk, l'aîné des douze frères, se fit proclamer grand prince; mais ceux-ci s'opposèrent à son élévation, et les batailles, les fratricides, se multiplièrent avec l'aide des étrangers appelés par les différents partis.

1026. Sviatopolk, ayant été tué, eut pour successeur Jaroslaf, qui, vaincu par son frère Mstislaf, dut partager avec lui le pouvoir
1036. jusqu'au moment où la mort de ce dernier le lui rendit tout entier. Il fit rentrer dans le devoir les Tchoudes, qui avaient voulu secouer le joug, et construisit Sainte-Sophie, cathédrale de Kief. On voit encore dans cet ancien monument de l'architecture byzantine, aux nombreuses mosaïques et aux portes de bronze, son tombeau en marbre, le seul de ce genre qu'il y ait en Russie.

1054. Avec son fils Isiaslaf commence la décadence de cet empire né géant, et une déplorable succession de guerres civiles et de lâches assassinats. Deux fois chassé, ce prince revint au pouvoir; il alla jusqu'à offrir à Grégoire VII de le reconnaître pour seigneur spirituel et temporel, s'il voulait lui venir en aide.

Isiaslaf avait été contraint de convenir avec ses frères que le trône ne passerait pas à l'avenir de père en fils, mais à chacun des frères par rang d'âge, pour revenir après eux aux fils de l'aîné. Vsévolod régna donc après lui; puis Sviatopolk, fils d'Isi-
Wladimir II. 1113. aslaf, qui laissa la couronne à Wladimir II, fils de Vsévolod. Cet ordre de succession défectueux, et les divisions qui en résultèrent, causèrent de grands maux à la Russie, qui vit les oncles et les neveux se livrer longtemps des combats meurtriers. Wladimir II, étant parvenu à y mettre un terme ou à les suspendre, marcha

contre Alexis Comnène ; mais l'empereur grec acheta la paix en lui envoyant un crucifix en bois de la vraie croix, la coupe de l'empereur Auguste en cornaline, le diadème, la chaîne et le manteau avec lesquels avait été couronné Constantin IX, aïeul de Wladimir, et que l'on conserve encore pour l'inauguration des czars. Wladimir est compté au nombre des meilleurs rois, 1125.
et à coup sûr les instructions qu'il laissa à ses fils font foi d'une sagesse éclairée, que l'on ne s'attendrait pas à trouver dans ce siècle et dans une pareille contrée. Il prit le premier le titre de *czar*, qui, dans l'idiome slave, signifie *grand*, mais qui peut-être fut une corruption du nom de *Cæsar* que lui donna l'empereur grec, conjointement avec celui d'autocrate des principautés de la Russie. Vsévolod I[er] avait introduit l'usage d'ajouter à son nom celui de son père, en se faisant appeler Jaroslawitch, usage suivi constamment depuis.

Moscou, dont on a dit : *C'est la troisième Rome, et il n'y en aura point une quatrième ;* Moscou, *fondée sur le sang*, comme disent les chants du pays, n'est pas encore mentionnée à cette époque (1), bien que l'on reporte son origine jusqu'à Oleg. On sait qu'en l'année 1147 le terrain sur lequel cette ville est bâtie appartenait à Koncko, commandant de mille hommes (*tissiatchnik*), qui y donna une fête. Son arrogance ayant déplu au prince Youri Wladimirowitch, il le fit tuer ; et comme ce prince trouva la situation de ces villages agréable, il entoura de palissades le lieu où s'élève aujourd'hui le Kremlin, et en fit un bourg auquel il donna le nom du fleuve sur les rives duquel il était bâti.

Rurik, appelé pour *gouverner selon les lois*, ne les observa pas ; son autorité et celle de ses successeurs fut néanmoins tempérée par les boyards et par des assemblées populaires. Le grand prince gouvernait certaines provinces par des lieutenants ; il en donnait d'autres en principauté à des *varègues*.

(1) On trouve chez les anciens le nom de Moscou :

Heniochi, sævisque adfinis sarmata Moschis.
LUCAIN, *Phars.* III, 270.

Sauromatam taceo, ac Moschum, solitosque cruentum
Lac potare Getas. — SIDONIUS APOLL., *Panegyr. Aviti.*

PTOLÉMÉE fait mention d'un fleuve appelé Μόσχιος ποταμός (III, 9, 3), qui de la Mésie supérieure se jette dans le Danube. STRABON décrit la *Moschique* du Caucase, ἡ Μοσχική, livre XI, page 498, qu'habitaient les Mosches, οἱ Μόσχοι, dont parle ÉTIENNE DE BYZANCE.

Novogorod se gouverna en république. Le peuple assemblé élisait ses magistrats et un grand prince de la famille de Rurik, qui faisaient exécuter les lois délibérées en commun, et traitaient avec les grands princes de Russie et avec d'autres États; l'État de Novogorod conquit la Biarmie (Arkhangel) et y envoya des colonies.

Les usages apportés par les Scandinaves légitimaient la vengeance privée et la composition en argent; et ce fut peut-être pour enrichir son trésor qu'Isiaslaf abolit la peine de mort dans le code qu'il publia en langue slave (*ruskaia prawda*), en donnant plus d'étendue à celui de son père. La vengeance du meurtre y est laissée aux pères, fils, frères et neveux du mort; et s'il n'en existe pas, le châtiment consiste dans une amende pécuniaire. Les amendes pour les injures particulières sont déterminées. Celui qui reconnaît une chose comme lui appartenant, dans la possession d'autrui, ne peut la lui reprendre de son autorité privée; mais il doit dire au détenteur : *Ceci est à moi ; tu le nies; dis donc comment tu l'as acquis, nomme tes témoins, ou viens avec moi devant le juge. Si tu ne le peux aujourd'hui, donne-moi caution que tu comparaîtras dans trois jours.* La possession antérieure suffit pour revendiquer un bien-fonds, et toute affaire contentieuse de ce genre peut être décidée en présence de douze hommes probes, qui attestent la nature et le fait de cette possession antérieure.

La vie d'un boyard ou grand de première classe est évaluée à vingt-quatre *grivnes*, à douze celle d'un homme libre; une femme est estimée moitié moins que l'homme de sa classe. On paye douze *grivnes* pour l'artisan, le précepteur des enfants, la nourrice; cinq pour l'esclave mâle, six pour l'esclave femelle.

Le grand prince était juge suprême et tenait une cour de justice. Il commandait l'armée, et avait une garde recrutée parmi les boyards et les meilleurs soldats. Il prélevait sa part sur le butin, et le reste était partagé entre les combattants.

Les mœurs que nous trouvons décrites dans le récit d'Ibn-Fozlan sont celles des habitants des environs du Volga. Mais quelques usages tenant de l'ancienne grossièreté subsistent encore, ou ne se sont que peu modifiés. Le jour du mariage étant arrêté entre les parents, la fiancée s'exposait nue à la visite de quelques femmes, qui lui enseignaient à corriger les défauts qu'elles lui découvraient. Au moment de la cérémonie, on la

couronnait d'absinthe, et un clerc lui répandait sur la tête une poignée de graine de houblon, en lui souhaitant d'être féconde. Celui qui visitait une femme en couches devait déposer sous son oreiller une pièce de monnaie.

On retrouve des traces du paganisme dans la fête de *Koupo*, célébrée le 24 juin; ce jour-là, la jeunesse se réunit autour d'un arbre orné de rubans, et se met à une table couverte de pâtisseries. Il en est de même d'une autre fête de décembre, la *Koliada*, pendant laquelle il se donne en outre des sérénades dans les rues. Mais la plus grande solennité est celle de Pâques, quand, au milieu du son joyeux des cloches, des centaines de cierges allumés, le peuple, revêtu de ses plus beaux habits, fait partout retentir le cri de *Christos voskress!* (Le Christ est ressuscité!) Amis et parents échangent alors des visites, des œufs teints en rouge ou des étrennes.

Les Russes ont toujours eut le goût des bains, de la gymnastique, de la danse; ils ont toujours aimé à glisser rapidement sur la glace, ou dans un traîneau sur la pente d'une montagne. Amis de la fatigue, minutieux dans les comptes, rusés et frauduleux dans le commerce, telle est à cet égard leur supériorité, que Pierre le Grand disait qu'il ne voulait pas admettre les juifs dans ses États, afin que les Moscovites n'eussent pas à les tromper, et qu'ils ne s'avouassent pas vaincus en astuce.

Ils se servaient d'abord pour monnaie de peaux de martre et de petit-gris, puis des museaux ou d'autres parties de ces animaux : probablement ils avaient un contre-seing quelconque. Ils ne renoncèrent même pas aux peaux lorsqu'ils eurent connu à Constantinople l'usage de l'argent monnayé; et, au temps de Wladimir, une *grivne* indiquait un nombre de peaux de martres égal à la valeur d'un marc d'argent; au treizième siècle elle descendit jusqu'à un septième de cette valeur.

Les Russes faisaient avec l'empire grec, avec les Bulgares, les Khazars et les Petchenègues, un commerce de cire, de miel et de pelleteries. De ces derniers ils tiraient des chevaux et du gros bétail; de la Grèce, des draps, de la soie, des vêtements brodés, du vin, du poivre, des maroquins; le principal entrepôt était encore Novogorod, où les Scandinaves venaient faire leurs achats.

En partant de Novogorod ils traversaient, soit à la voile en été, soit sur la glace en hiver, un golfe, un lac et un fleuve; puis, arrivés à la mer, ils remontaient, sur des canots faits d'un

seul tronc d'arbre, le cours des rivières qui se jettent dans le Borysthène, et rapportaient de l'intérieur du pays des esclaves, des fourrures, du miel, des peaux, et d'autres productions du Nord. Arrivés à un certain endroit, ils faisaient, du bois de leurs canots, des rames et des bancs pour de plus gros navires, avec lesquels ils descendaient par le Borysthène jusqu'aux treize cataractes. Là il leur fallait mettre leurs embarcations à sec, et les traîner avec beaucoup de fatigues l'espace de six milles; ils étaient alors exposés aux attaques des barbares. Lorsqu'ils rencontraient la première île après les cataractes, ils se réjouissaient solennellement d'avoir échappé au danger, radoubaient leurs navires, puis entraient dans la mer Noire et gagnaient Constantinople, où ils chargeaient du blé, du vin, de l'huile, des épices de l'Inde, et des produits des fabriques grecques. Si d'ailleurs l'occasion se présentait durant le voyage, ils ne manquaient pas de se livrer à la piraterie.

M. Frœhn a trouvé un échantillon d'écriture russe du dixième siècle en caractères grecs et runiques, et se rapprochant des inscriptions encore à déchiffrer que l'on rencontre sur les rochers entre Suez et le mont Sinaï. L'alphabet de Cyrille s'introduisit ensuite en Russie avec le christianisme, et Iaroslaf institua une académie à Novogorod, pour traduire en slave les Pères de l'Église grecque. Bien qu'on attribue à tort à Wladimir le *Nomocanon*, code supposé dans l'intention d'étendre la juridiction ecclésiastique, on peut considérer comme authentique la loi de Jaroslaf, qui attribue aux tribunaux ecclésiastiques la connaissance de certaines affaires, comme celle des délits contre la pudeur et (ce qui est délicat) des contestations entre père et fils.

Sous son successeur fut fondé à Kief le monastère appelé de Pesctera, de la caverne qu'Hilarion avait choisie pour sa demeure, avant d'être promu au siége de Kief. Il fut remplacé dans cette retraite par l'ermite Antoine et par douze autres, qui creusèrent dans le tuf leurs cellules et l'église. Leur nombre s'étant accru, ils occupèrent la montagne qui était au-dessus; il en résulta une abbaye enrichie par des donations royales et devenue célèbre dans l'empire. Les cellules primitives ont été converties en vastes catacombes, dans lesquelles les cadavres sont préservés de la corruption.

Novogorod fut le premier siége archiépiscopal; en 1008, le patriarche de Constantinople éleva au rang de métropolitain de

Kief Jean I[er], dit le prophète du Christ, qui a laissé la *Réponse canonique* adressée à l'archevêque Jacques; c'est un écrit qui a une grande autorité dans le droit ecclésiastique de la Russie. Il y est défendu de faire usage de la chair d'oiseaux ou de quadrupèdes dechirés ou étouffés, de manger et de communier, hors les cas d'extrême nécessité, avec les catholiques. Il y est aussi fort recommandé aux princes de ne pas leur accorder leurs filles en mariage, parce qu'ils n'ont pas reçu le baptême entièrement, c'est-à-dire par immersion.

Le clergé russe a été souvent accusé d'ignorance et de dépravation. Le prêtre est obligé de prendre femme, et s'il la perd, il doit renoncer au sacerdoce, souvent pour se retirer dans un couvent. Le mariage est prohibé entre parents jusqu'au quatrième degré; la bénédiction nuptiale est déclarée nécessaire; les troisièmes noces sont prohibées, et le prêtre qui les bénit est excommunié; il est également excommunié s'il se divertit avec des femmes ou assiste à des danses. Défense est faite à tous de vendre un chrétien aux peuples non baptisés.

En 1157, un concile national fut tenu à Kief pour condamner l'Arménien Martin, qui enseignait que l'on ne doit point jeûner le samedi; qu'il faut faire le signe de la croix avec l'index et le médium de gauche à droite; qu'il faut diriger les processions selon le cours du soleil; tourner les églises vers le couchant; faire usage de sept pains pour l'eucharistie.

CHAPITRE X.

RACE FINNIQUE. — HONGROIS.

La Finlande, située entre le 59° et le 68° de latitude, entre la Suède, la Russie et la Laponie, n'a qu'un sol ingrat, sur lequel un vent glacé vient souvent détruire l'espoir du cultivateur. Elle ne produit aucun de nos fruits, et l'année est réputée bonne quand on peut récolter assez de foin pour les bestiaux et assez d'orge pour les hommes. On y trouve de vastes plaines comme en Suède, des forêts de sapins, et des lacs couverts durant l'hiver de glace et de neiges que jamais ne frappent les rayons du soleil.

Le Finlandais, patient et résigné, travaille constamment; il

est esclave de sa parole, crédule, superstitieux, et suit avec opiniâtreté les anciens usages. Il parle une langue douce, flexible, riche en voyelles; sa poésie est belle, sans rimes, mais avec l'allitération, et il prend à composer des vers beaucoup de plaisir. Tapis dans leurs cabanes, les indigènes sont généreusement hospitaliers envers le peu d'étrangers qui les visitent. Ils célèbrent cependant des fêtes de famille, pour lesquelles ils se réunissent à travers les montagnes neigeuses et les fleuves glacés.

A la race appelée finnique ou ouralienne, et différente des autres races européennes, appartiennent les Lapons, les Finnois, les Esthoniens, les Permiens, les Vothiaks, les Vogouls, les Ostiaks, les Tchouvasches, les Tcherémisses et les Hongrois, nations bien distinctes néanmoins entre elles, par suite de mélanges avec d'autres races dont nous ignorons les vicissitudes. Elles s'étendaient jadis dans toutes les contrées au nord, au levant, au midi de la Russie, mêlées ou peut-être confondues avec les Sarmates et les Scythes, de même qu'elles sont disséminées aujourd'hui de la Scandinavie jusqu'au nord de l'Asie, et de là au Volga et à la mer Caspienne. Les Russes désignaient les peuples de race finnique par le nom général de *Tchoudes*, c'est-à-dire étrangers; les Scandinaves leur donnaient celui de *Finni*, c'est-à-dire ennemis (*fiende*); ils s'appelaient eux-mêmes *Suomi* ou gens du pays. Ils reconnaissaient un être suprême (*Ioumala*); mais, divinisant les forces de la nature, ils vénéraient les forêts et les montagnes; les Permiens seuls avaient un temple, exposé aux pirateries des Scandinaves. Ces derniers en exagérèrent les richesses : il était, disaient-ils, tout en bois précieux, éblouissant d'or et de pierreries. Selon eux, la statue du dieu avait, sur la tête, un diadème d'or avec douze diamants, un collier de trois cents marcs d'or, un vêtement coûtant plus que trois vaisseaux grecs richement chargés, et sur les genoux une coupe d'or assez vaste pour étancher la soif de quatre hommes, et toute remplie de perles fines. De si grandes richesses furent un appât pour la puissante Novogorod, qui s'empara de la Biarmie.

Les Finnois du nord appartiennent à la race la plus difforme de l'Europe. L'Edda et les Sagas en font mention comme de nains et de magiciens qui, par mille ruses, cherchaient à assouvir leur haine contre les dieux d'Asgard. Le nom de Finlandais fut promptement dans le Nord synonyme de sorcier, et on ve-

nait leur acheter la santé, ou une provision de vent propice pour la navigation.

Mais s'ils excitèrent l'avidité des marchands, l'ambition des conquérants et la curiosité des superstitieux, les Finnois n'eurent point d'histoire; et nous ne savons d'eux rien autre chose sinon que le christianisme fit diminuer parmi eux la foi aux prestiges magiques, sans parvenir à les détruire. On vit, dans leur pays, des sectes bizarres, et à la tête de l'une d'elles, Wallenberg, qui prétendait avoir reçu du Père éternel la mission dont le Christ ne s'était pas complétement acquitté. Il fit de nombreux prosélytes, jusqu'au moment où Gustave Wasa le jeta dans un cachot, d'où il ne sortit pas. Du reste, la Finlande fut disputée entre les Russes et les Suédois; ces derniers la possédèrent dans le douzième siècle, mais ils ne purent suffire à la défendre : les Russes finirent par la conquérir en 1808.

L'histoire ne garde le souvenir que des Finnois qui ont désolé les peuples civilisés, comme les Avares, les Huns et les Madgyars Hungres ou Hongrois. Nous avons déjà rappelé les vicissitudes des premiers; il nous reste à suivre les Hongrois dans leur course dévastatrice en Europe (1).

La preuve de leur origine finnique se trouve dans leur langage, tellement bizarre que les philologues du siècle passé le déclaraient un mélange de tous les idiomes de l'Asie et de l'Europe; puis, embellissant l'image, ils dirent que la langue hongroise était une vierge sans mère, sans sœurs et sans filles. Le Hongrois Laïnovics étant allé en 1769, avec le jésuite Hell, au cap Nord, pour observer le passage de Vénus sur le soleil, fut surpris de pouvoir entendre les Lapons et de s'en faire comprendre; il proclama alors que leur langue était la même que celle des Hongrois. Des études subséquentes modifièrent cette assertion, mais en constatant que ces langues étaient sœurs et appartenaient au groupe finnique. Sans qu'il soit nécessaire de produire d'autres preuves, il suffit de dire que celle de la Hongrie désigne comme les autres idiomes finniques, à l'aide de suffixes, les cas, les relations du possessif, les conjonctions, les interrogations. Quant à savoir comment ensuite elle se mêla avec d'autres langues appartenant à des souches diverses, l'histoire n'en dit rien. Hongrois.

(1) Dussieux, *Essai historique sur les invasions des Hongrois*; Paris, 1839.

Les traditions hongroises rapportent qu'au fond de la Scythie il existe trois pays, Dent, Mager et Bostard, où tous les habitants sont vêtus d'hermine; les pierres précieuses, l'or et l'argent y abondent : c'est là qu'habitait dans l'origine la nation hongroise. Magog, petit-fils de Japhet, en fut le premier roi, et il eut cent huit descendants qui furent chefs d'autant de tribus. Attila, le fléau de Dieu, qui conduisit le premier au dehors les Hungres ou Huns, descendait de Magog. De Ougek, son fils, naquit Alom ou Almus, sous lequel les Hungres, par excès de population, émigrèrent une seconde fois, au nombre de deux mille hommes par tribu, ou de deux cent seize mille en tout, divisés en sept hordes sous les sept Madgyars (1).

Ni la géographie ni l'histoire ne repoussent ces traditions.
Vers les monts Ourals, sur les bords de la Kama, se trouve en-
core la Oïgourie, d'où sortirent probablement les Hungres ou
Cumans. Ils apparaissent pour la première fois dans l'histoire
620. au temps de l'empereur Héraclius, avec lequel ils firent la guerre
à Chosroës, roi de Perse. Ils étaient alors établis sur le Térek,
fleuve qui, du nord du Caucase, se jette dans la mer Caspienne;
et ils y menaient la vie de chasseurs et de pasteurs, en commen-
çant toutefois à se livrer à l'agriculture. Les Khazars les avaient
assujettis; et lorsque, au septième siècle, ceux-ci furent refou-
680. lés, par les Bulgares, de la mer Caspienne à la mer Noire, les
Hungres partirent avec eux, et se fixèrent dans leur voisinage,
entre le Dniéper et le Don. Se trouvant là exposés les premiers
aux attaques des nouveaux barbares qui s'avançaient du centre
de l'Asie vers l'Europe, ils acquirent des habitudes guerrières,
et s'organisèrent militairement sous un de leurs sept chefs, au-
quel ils conférèrent l'autorité de prince.

Lorsque ensuite les Hoéis eurent détruit l'empire des Turcs
au milieu de l'Asie, les Petchenègues donnèrent l'impulsion aux
888. Madgyars, qui, délivrés du joug des Turcs Khazars, alors épui-
sés par des discordes intestines, se dirigèrent vers d'autres pays.
Quelques-uns, ayant passé le Don, se replièrent vers la Perse; d'autres, sous la conduite d'Arpad, fils d'Almus, et des six autres Madgyars, traversèrent le Borysthène près de Kief; et s'étant arrangés de gré ou de force avec les Russes, à la condition de

(1) ANONYMUS BELOE *apud* SCHWANDTNER, *Script. R. Hungar.*, t. I.
THUROCZ, *Chron. Hung.*, c. I, VII.
PRAY, *Annal. Hun., Avar. et Hungar.*, p. 342.

porter ailleurs leurs conquêtes, ils continuèrent leur marche par la Gallicie et la Lodomirie; puis, après avoir reçu des vivres, des renforts et des otages[1], ils franchirent les monts Krapacks.

Les gorges de ces montagnes étaient habitées par des nations slaves et par des Valaques, dont on peut encore aujourd'hui reconnaître des vestiges. Aux premières appartiennent les Rousniaques, frères de ceux qui habitent la Russie Rouge (Galicie orientale), population esclave des Hongrois, qui subit les effets de sa misérable condition, sans pourtant avoir entièrement perdu ses habitudes nationales. Le mariage n'a pas chez eux de valeur légale. Ils enlèvent les femmes, les prennent encore au berceau, ou les achètent sur le marché. Chaque année, le jour de Sainte-Madeleine, une grande foule accourt à Maté-Szalka, où les jeunes filles, les cheveux flottants et couronnés de guirlandes blanches, les veuves avec des couronnes de feuillages, viennent étaler leurs charmes. L'homme saisit celle qui lui plaît, et l'entraîne de force vers l'église; si elle en dépasse le seuil, elle est sa femme (1). Rousniaques.

Les Valaques, reste des colonies militaires des Romains, conservaient la langue de leurs ancêtres; ils tombèrent aussi sous le joug des Hongrois, et ne se relevèrent plus. Mais, à travers l'abrutissement de la servitude, un œil attentif peut apercevoir quelques usages qui rappellent les temps primitifs. Quand l'un d'eux meurt, ils courent vers le lieu où il doit être enseveli, en poussant des hurlements et en répétant à grands cris combien il avait d'enfants, d'amis, de troupeaux, et lui demandant pourquoi il les a abandonnés. Ils continuent plusieurs jours à le pleurer et à purifier sa tombe par des libations de vin; puis on sert le banquet funèbre, dont l'abondance est en proportion de la condition du défunt. On place sur la fosse une énorme pierre ou une croix, afin qu'aucun vampire ne vienne sucer le cadavre; ou bien l'on y plante une perche, à laquelle la veuve suspend une guirlande, une aile d'oiseau et un morceau d'étoffe. Si deux Valaques veulent se jurer amitié, ils mettent dans un vase du pain, du sel et une croix; ils mangent ensemble, puis ils versent dans le même vase du vin, dont ils boivent tour à tour; ils finissent en jurant par la croix, par le pain, par le sel (*pe cruce, pe pita, pe sare*), de ne point s'a- Valaques

(1) BARTHOLOMÆI *Memorabilia provinciæ;* Czetnick, 1799.

bandonner jusqu'à la mort. Ils se considèrent, par ce *repas de croix*, comme étant devenus frères (*frate de cruce*).

Les Hungres ou Hongrois asservirent ces nations, puis les autres populations slaves qui habitaient les grandes plaines en deçà des Krapacks, et ils commencèrent à rendre leur nom terrible en Europe. Léon le Philosophe les poussa contre les Bulgares, maîtres alors des deux rives du bas Danube ; mais ils furent défaits et repoussés vers la Pannonie. Voici en quels termes les dépeint cet empereur : « C'est une nation libre et nombreuse. Ils « montent à cheval dès leur jeunesse, ce qui fait que jamais ils « ne cheminent à pied ; ils portent sur l'épaule de longues « et fortes lances, et dans la main un arc dont ils se servent « avec adresse pour frapper l'ennemi de loin. Leur poitrine est « couverte de fer, comme le poitrail de leurs chevaux. Ils « n'aiment pas les batailles corps à corps ; mais celles où il faut « escarmoucher à distance et harceler leurs adversaires par « des alertes et des surprises. Ils excitent par une fuite simulée « leurs ennemis à les poursuivre ; puis faisant volte face, ils pé« nètrent dans leurs rangs. Si ensuite il est nécessaire d'en ve« nir à une bataille rangée, ils se distribuent par escadrons de « mille hommes qui se rangent les uns derrière les autres. Ils « poursuivent sans repos l'ennemi qui fuit, et ne songent au « butin qu'après l'avoir entièrement dispersé. Afin d'éviter les « désertions, faciles dans des tribus désunies, ils ont adopté « une discipline très-sévère sous un chef suprême, et la main« tiennent par des punitions rigoureuses. »

892. Au moment où Arnulfe faisait la guerre à la Moravie, il invita les Hongrois à dévaster ce pays avec les Croates ; il fut blâmé hautement par les contemporains (1), et l'événement prouva combien c'était avec raison. Tout barbares qu'ils étaient,

(1) L'historien Luitprand, évêque de Crémone, s'écrie : *Hungarorum gentem cupidam, audacem, omnipotentis Dei ignaram, scelerum omnium non insciam, cædis et omnium rapinarum solummodo avidam, in auxilium convocat ; si tamen auxilium dici potest quod paulo post, eo moriente, tam genti suæ quam ceteris in meridie occasuque degeneribus nationibus grave periculum, imo excidium fuit. Quid igitur ? Zventebaldus vincitur, subjugatur, fit tributarius, sed domino solus. O cæcam Arnulphi regis regnandi cupiditatem ! o infelicem amarumque diem ! Unius homuncionis dejectio fit totius Europæ contritio. Quid mulieribus viduitates, patribusque orbitates, virginibus corruptiones, sacerdotibus populisque Dei captivitates, ecclesiis desolationes, terris inhabitatis solitudines, cæca ambitio, paras ?* Hist., lib. I, c. 5.

ils purent, dans le cours de cette guerre, recevoir de la part des peuples policés des exemples de cruauté, et bientôt ils les imitèrent. Tandis qu'ils combattaient au dehors, le chef bulgare Simon assaillit, de concert avec les Petchenègues, le pays où ils avaient laissé leurs femmes, les vieillards et les enfants, pillant et massacrant tout ce qu'ils trouvèrent. Quelques-uns se réfugièrent dans les montagnes qui séparent la Transylvanie de la Moravie, et sous le nom de *sékélieks* ou fugitifs, ils furent ensuite obligés de servir toujours d'avant-garde à l'armée des Madgyards. Ce sont les ancêtres des Sekles, qui ont le plus conservé de la langue et des usages hongrois. Les Madgyards, qui avaient en vain tenté de recouvrer leurs établissements primitifs, se disposèrent à en chercher de nouveaux. Ayant donc cimenté leur confédération et rendu héréditaire la dignité du chef des tribus, ils entrèrent en campagne sous la conduite d'Arpad, et, après la mort de Zventibold, ils mirent à feu et à sang toute la Pannonie, en n'épargnant que les jeunes femmes et les bêtes de somme.

La puissance des Moraves s'étant encore écroulée, les Hongrois se trouvèrent en face de l'empire des Carlovingiens, gouverné et défendu avec une égale faiblesse; ils se préparèrent en conséquence à l'envahir par l'Italie et par l'Allemagne.

Mais si l'Italie flattait encore la cupidité, belle et riche qu'elle était toujours, même après avoir été dépouillée et foulée aux pieds par les étrangers et par ses fils, ce n'était plus une tâche aussi facile de la mettre au pillage, depuis que les fronts, courbés par la servitude régulière des Romains et par la tyrannie violente des barbares, s'étaient relevés fièrement; depuis surtout que chacun avait appris à manier les armes et à s'en servir pour la défense de sa maison, de son champ, pour celle du couvent ou de la cité. Les Hongrois, étant entrés avec une foule immense par les montagnes du Frioul, ravagèrent le pays jusqu'à Pavie; mais l'empereur Bérenger, qui, vainqueur de ses rivaux, se trouvait seul maître de l'Italie, s'avança contre eux, les défit, et les enveloppa tellement au milieu des fleuves dont les plaines de la Lombardie sont entrecoupées, que, parvenus à la Brenta et ne voyant aucune issue pour s'échapper, ils envoyèrent offrir d'abandonner butin et prisonniers, si l'on consentait à les laisser effectuer leur retraite.

Les Hongrois en Italie.

900.

Bérenger, se flattant de les exterminer, refusa leurs conditions. Réduits alors à combattre, ils s'en acquittèrent avec le

courage du désespoir, et la victoire se déclara pour eux; les Italiens mal unis se dispersèrent, et les Hongrois purent désoler le pays sans obstacle avant de se retirer.

903. Cinq ans s'étaient à peine écoulés qu'ils revenaient à la charge; et, après avoir taillé en pièces vingt mille hommes envoyés contre eux par Bérenger, ils assouvirent leur cupidité dans Padoue, Trévise, Brescia. L'empereur, mal obéi, n'eut d'autre ressource que les dons pour refréner leur furie, et il leur paya jusqu'à dix muids de deniers d'argent (1), ce qui le mit dans la nécessité d'imposer tous ses sujets, même les enfants à la mamelle, à raison d'un denier par tête. Faisant passer ensuite son intérêt avant celui du pays, il invita ces barbares à lui prêter assistance contre son rival Rodolphe de Bourgogne. S'étant
924. donc dirigés sur Milan, ils assaillirent Pavie, ville florissante et très-peuplée (2), où se tenaient les diètes du royaume. Ils étouffèrent l'évêque, ainsi que celui de Verceil, et détruisirent quarante-trois églises; puis deux cents individus, survivant seuls à une population si nombreuse, ramassèrent parmi les cendres huit boisseaux de deniers, pour racheter aux barbares le lieu où s'élevait naguère leur patrie.

920. Modène fut défendue longtemps par ses citoyens, qui, postés sur les murailles, répétaient un chant guerrier pour s'exhorter à veiller, dans la crainte d'une attaque nocturne (3). Après avoir

(1) Luitprand donne à entendre (V, 15) qu'il altéra alors ses monnaies en y mêlant une grande quantité de cuivre.

(2) *Populosissimam atque opulentissimam.* LUITPRAND.

(3) Ce chant s'est conservé et mérite d'être rapporté comme un échantillon assez heureux de la poésie du temps, qui passait alors des formes anciennes aux nouvelles :

Nos adoremus celsa Christi numina,
Illi canora demus nostra jubila;
Illius magna fisi sub custodia,
Hæc vigilantes jubilemus carmina.
Divina mundi, rex Christe, custodia,
Sub tua serva hæc castra vigilia;
Tu murus tuis sis inexpugnabilis;
Sis inimicis hostis tu terribilis :
Te vigilante, nulla nocent fortia,
Qui cuncta fugas procul arma bellica.
Cinge hæc nostra tu, Christe, munimina
Defendens ea tua forti lancea.
Sancta Maria mater Christi splendida,
Hæc cum Johanne, Theotocos, impetra,

désolé aussi les frontières du Piémont, les Hongrois osèrent s'embarquer sur le rivage de l'Adriatique, et allèrent brûler Città-Nuova, Equilo, Fine, Chioggia, Capodarzere (1), en mettant au pillage tout le littoral. Ils tentèrent aussi un coup de main sur Malamocco et sur Rialto; mais ils furent repoussés par les bâtiments marchands de Venise. L'Italie méridionale ne fut pas exempte de leurs dévastations : ils saccagèrent Capoue, 937.
Salerne, Bénévent, Nola, Mont-Cassin, et si nous en croyons la Chronique de Lupus Protospata, ils arrivèrent jusqu'à Tarente. Pendant cinquante ans, ils ne laissèrent pas de trêve à la péninsule. Dans l'effroi qu'ils inspiraient, on discutait le point de savoir s'ils n'étaient pas ce peuple d'Og et de Magog prédit par l'Apocalypse (2) comme précurseur de la fin du monde; on faisait des processions pour détourner cet ouragan, et l'on chantait des litanies pour conjurer le Seigneur de *délivrer les fidèles de la fureur des Hungreis*. Les prodiges ne firent pas faute, et maintes fois les ossements des saints qu'ils outrageaient leur firent expier leurs attentats. La main d'un barbare resta attachée à l'autel qu'il s'apprêtait à dépouiller; l'épée d'un autre se brisa au moment où il la brandissait sur la tête d'un religieux.

Les Hongrois nous sont représentés, à leur première apparition, comme une race difforme et barbare à l'excès. Ils avaient le visage écrasé. Les mères mordaient leurs enfants aux joues, pour les habituer à la douleur. Ils coupaient les crins de leurs chevaux, pour que l'ennemi ne pût les saisir. Ils ne combattaient pas en rang, mais disséminés en éclaireurs et montés sur des coursiers d'une extrême vitesse. Comme une armée régulière eût été hors d'état de les atteindre, chacun était obligé de pourvoir à sa propre défense. Aussi, à leur approche, les gens de la campagne s'enfuyaient sur les hauteurs fortifiées, ou dans

Quorum hic sancta veneramur pignora,
Et quibus ista sunt sacrata mœnia,
Quo duce victrix est in bello dextera,
Et sine ipso nihil valent jacula.
Fortis juventus, virtus audax bellica,
Vestra per muros audiantur carmina :
Et sit in armis alterna vigilia,
Ne fraus hostilis hæc invadat mœnia :
Resultet echo comes : Eja vigila,
Per muros eja! dicat echo, Vigila!

(1) Dandolo, *Chron.*
(2) *Apocal.*, XX, 7.

l'intérieur des murailles élevées autour des villes et des couvents (1). Ces épreuves tournèrent ensuite au profit de la liberté, car elles firent connaître aux Italiens la puissance de l'union; et, se trouvant les armes à la main, ils s'en servirent pour acquérir ou pour assurer leurs franchises.

Les Hongrois en Allemagne. 901. Les Hongrois se montrèrent plus terribles encore à l'Allemagne. Quand ils pénétrèrent dans la Bavière, l'hériban fut proclamé; on déclara traître quiconque ne répondrait pas à l'appel. Mais il était plus facile de rassembler des hommes que de leur inspirer du courage. L'armée en effet fut battue près
907. d'Augsbourg, et, peu après, Léopold, duc de Bavière, fut défait et tué au même endroit. Les Hongrois coururent donc le pays avec plus d'audace que jamais, en ravageant tout, jusqu'aux monastères de Fulde et de Corvey, qu'ils saccagèrent. Ils firent
917. aussi irruption dans le royaume de Lorraine, tandis que Charles le Simple était occupé à se défendre contre des ennemis intérieurs. Ils revinrent d'autres fois encore, et n'épargnèrent pas
926. la France occidentale, les rives de l'Aisne et de l'Océan. Ils pillèrent le riche monastère de Saint-Gall, et ils se proposaient d'attaquer l'Espagne, pour s'emparer des trésors des khalifes, quand ils furent arrêtés au pied des Pyrénées par Raymond Pons, comte de Toulouse. Une contagion vint à bout du reste.

Conrad de Franconie se résigna à leur payer un tribut pour conjurer l'invasion, ce qui ne les empêcha pas de faire des incursions dans la Saxe, la Bavière et la Franconie. Mais quand ils exigèrent de Henri l'Oiseleur le même tribut, il répondit, comme il convient à un roi, en s'apprêtant à la guerre. Ils s'avancèrent pour le punir, et envahirent à la fois l'Italie, la Bavière et la Saxe; mais Henri avait levé des troupes, organisé les Allemands en escadrons, et les avait accoutumés à combattre à cheval, rien n'étant plus nécessaire contre les Madgyards, cavaliers aguerris. Ayant convoqué le peuple, il lui parla en ces termes : *Vous savez à combien de maux le pays a été arraché; c'étaient des dissensions à l'intérieur, des guerres au dehors. Désormais, grâce à Dieu, nous pouvons diriger de concert nos armes contre les Hungres. Jusqu'à*

(1) En 912, Bérenger donne à Risinde, abbesse de Sainte-Marie de la Pusterla, à Pavie, *ædificandi castella in opportunis locis licentiam, unacum bertiscis merulorum propugnaculis, aggeribus atque fossatis omnique argumento ad paganorum insidias*, etc. C'est le premier exemple d'une pareille concession en Italie.

présent nous avons sacrifié nos biens pour les enrichir; aujourd'hui il nous faudrait dépouiller les églises, puisqu'il ne reste rien autre chose. Voulez-vous que je prenne ce qui est destiné au service divin, pour acheter la paix des ennemis de Dieu; ou que, nous confiant en lui, notre véritable maître et notre libérateur, nous agissions comme il convient à des Allemands?

Tous répondirent en manifestant le même courage, les mains levées au ciel, en jurant de vaincre ou de mourir. Ayant rencontré les Hongrois à Mersebourg, ils en tuèrent quarante mille. Cette victoire, qui assurait l'indépendance de l'Allemagne, fut peinte dans le château royal de Mersebourg, et les Saxons de la paroisse de Kenschberg en célèbrent encore chaque année la commémoration. Afin de contenir ces ennemis redoutables, Henri réunit la Saxe et la Thuringe, restées jusque-là dans le désordre, en élevant sur la frontière plusieurs villes (*Goslar, Duderstadt, Nordhausen, Quedlinbourg, Mersebourg, Meissen*), dans lesquelles il plaça des provinciaux obligés, un sur neuf, au service militaire. Il reconstruisit aussi nombre d'églises et de monastères démolis, et fit élever aux frais de l'État les filles des nobles qui avaient péri pour la défense de la patrie.

Vaincus, mais non pas écrasés, les Hongrois renouvelèrent 955.
plusieurs fois leurs incursions en France et en Italie; puis, dans les premières années du règne de l'empereur Othon, ils se jetèrent par essaims sur l'Allemagne, et assiégèrent Augsbourg. Les citoyens se défendirent avec intrépidité; et l'évêque Ulderic, se mettant à leur tête, l'étole au cou, repoussa les ennemis. Il ordonna alors des prières générales; et, partageant les femmes en deux bandes, il fit ranger l'une autour de la ville, tenant des croix élevées et prononçant des oraisons, tandis que l'autre, prosternée dans l'église, invoquait la Mère de douleurs. Tout les enfants à la mamelle avaient été déposés autour de lui sur les marches de l'autel, afin que leurs vagissements excitassent la miséricorde du Seigneur. Le prélat donna ensuite la communion à chacun, exhortant ses ouailles par des paroles chaleureuses à la défense de ce que l'homme a de plus sacré, la famille, la patrie, la religion; puis, quand déjà les Hongrois se préparaient à revenir à l'assaut, les assiégés apprirent que l'empereur s'approchait.

Othon avait distribué son armée en huit corps, selon les nations auxquelles appartenaient les combattants; il y avait trois corps de Bavarois, un de Franconiens, un de Saxons, deux de

Suédois. Mille Bohémiens formaient l'arrière-garde de l'armée. En tête flottait la bannière de saint Maurice, le chef de la légion Thébaine. Othon portait l'épée de Charlemagne et une lance faite avec un des clous dont le Christ avait été percé, lance que son père avait enlevée au roi de Bourgogne en le menaçant de la guerre. Après s'être confessé, après avoir entendu la messe et fait vœu de fonder un monastère, il s'avança pour combattre et fut victorieux. Les Hongrois, coupés par des fleuves et entourés de peuples ennemis, furent taillés en pièces dans leur fuite; on égorgea même leurs prisonniers; trois de leurs princes furent pendus à Ratisbonne, et leur nation dut se résigner à payer le tribut qu'elle exigeait auparavant.

Le nouveau duché d'Autriche, l'agrandissement donné à celui de Bavière, et les forteresses élevées en grand nombre, en assurant la tranquillité de l'Allemagne, lui permirent de s'occuper de sa civilisation; et les Hongrois, épuisés, restèrent quarante ans sans troubler sa tranquillité. La faiblesse de l'em-
968. pire grec les encouragea à l'attaquer de préférence. Ayant donc pénétré dans la Thrace et dans la Macédoine, ils s'avancèrent jusque sous les murs de Constantinople, qui semblait le but de toutes les hordes dévastatrices. Mais, assaillis à l'improviste, ils perdirent beaucoup des leurs et furent repoussés; ce fut en vain qu'ils s'allièrent ensuite avec les Russes : ils essuyèrent à Andrinople une défaite complète.

Ils commençaient cependant à se dépouiller de leurs farouches habitudes de meurtre et de pillage, apprenant à convertir leurs tentes en demeures fixes, et à demander à la terre la nourriture qu'ils attendaient naguère de leur épée. Ce sol si fécond, qui se reposait depuis si longtemps, récompensa leurs fatigues avec une telle abondance, qu'une grande foule d'hôtes nouveaux accoururent y chercher du travail et du pain. Des musulmans, des Bohémiens, des Polonais, des Grecs, des Arméniens, des Saxons, des Thuringiens, des Suédois, des Cumans s'y transportèrent en colonies. Avec eux pénétrèrent dans le pays les premières notions du christianisme, qui s'y répandit ensuite à
972 la voix de saint Adalbert, lorsqu'il eut donné le baptême au vayvode Geysa. Comme un évêque reprochait à ce prosélyte de servir à la fois les dieux de sa patrie et celui qui était mort sur la croix, il lui répondit : *Je suis assez riche pour adorer tous les*
Saint Étienne Ier. 997. *dieux ensemble*. Son fils Voïc prit au baptême le nom d'Étienne, qu'il illustra par ses exploits. Les seigneurs madgyards, mécon-

tents d'être obligés de mettre en liberté un grand nombre d'esclaves chrétiens, en vinrent à une révolte ouverte; mais Étienne, s'étant fait armer chevalier à la manière allemande, marcha contre eux, et, resté vainqueur, leur ordonna de se faire baptiser; ceux qui obéirent devinrent l'objet de ses faveurs, mais il réduisit les récalcitrants à la condition d'esclaves.

Le pays fut partagé entre dix évêques relevant de l'archevêque de Gran, tous dotés de vastes domaines avec juridiction. Le pape Sylvestre II, sur la demande qui lui fut faite d'élever Étienne au rang de roi, lui envoya une couronne (1) et une croix des- 1000.
tinée à être portée constamment devant lui, en lui conférant le titre d'apôtre de la Hongrie et de légat perpétuel. L'empereur Henri II le reconnut pour roi, et lui donna sa sœur en mariage. Bude et Albe-Royale (Stuhlweissembourg) devinrent le centre de la civilisation hongroise (2).

CHAPITRE XI.

FIN DES CARLOVINGIENS. — LES CAPÉTIENS.

Assaillis par ces nouveaux barbares qui non-seulement détachaient de l'empire de belles contrées, la Normandie, la Hongrie, le royaume de Naples, mais le menaçaient au cœur, les Carlovingiens se trouvèrent dans la nécessité de répartir la résistance sur tous les points, et d'accorder plus de puissance aux ducs, aux barons, et même à de simples vassaux. Ceux-ci, après avoir pris les armes pour la défense du souverain, les conservèrent; et chacun pourvut de son chef à ce qu'il crut de l'intérêt de sa contrée et de ses domaines. Ainsi se relâchèrent et finirent par se briser les liens qui réunissaient les diverses parties au centre commun; chacun se fit lui-même centre, et dès lors fut fondé complétement le système féodal, qui établit d'homme à homme un enchaînement de relations nouvelles depuis le roi jusqu'au paysan.

(1) La couronne que lui donna ce pape sert encore aujourd'hui pour le sacre des rois de Hongrie.

(2) Fondée par saint Étienne, cette ville de Stuhlweissembourg, appelée en latin moderne *Alba Regia Julia*, a été pendant cinq cents ans la résidence des rois de Hongrie et le lieu de leur sépulture.

Qu'est devenue la grande unité par laquelle cette époque a commencé? L'heureuse succession de quatre grands hommes avait étendu rapidement le pouvoir d'une famille originaire des Ardennes, depuis l'extrémité de l'Italie jusqu'au fond de la Germanie, en lui soumettant les Francs, les Gallo-Romains, les Aquitains, les Bourguignons. Mais les conquêtes rapides n'assimilent, pas les peuples; et tous ces nouveaux sujets, différant entre eux par le langage, par l'origine, par les lois et les intérêts, n'étaient retenus ensemble que par la volonté puissante du monarque. Quand celle-ci a cessé de se manifester, que l'armée est dissoute, ils se détachent de nouveau, et l'œuvre de décomposition est secondée par les dissensions domestiques de la famille impériale, où manquent l'autorité chez le père, la soumission chez les fils, et la communauté d'intérêts. Déjà l'Allemagne et l'Italie se sont séparées de la France, la couronne impériale passe aux pays conquis par Charlemagne. La France elle-même est morcelée; la Bretagne ne lui avait jamais été soumise réellement; l'ancien territoire des Visigoths, entre la Loire, le Rhône et les Pyrénées, était resté distinct sous le nom d'Aquitaine; au delà du Rhône, les comtes de Provence, fiers d'avoir protégé le pays contre les Sarrasins, s'étaient rendus indépendants; sur les bords du Rhin, différentes provinces formaient une barrière entre les idiomes tudesques et les langues latines.

La France proprement dite, c'est-à-dire l'ancienne Neustrie, située entre la Loire, la Meuse, l'Escaut et la frontière bretonne, était habitée par un peuple mixte auquel les Allemands refusaient le nom de Francs, lui attribuant celui de Wallons ou de Welches; mais là encore le roi était sans pouvoir, et des circonstances particulières firent que la féodalité, déjà répandue en Italie, reçut en France une organisation régulière et légale avant de se trouver reconnue par des actes émanés de la royauté (1). Nous avons déjà vu Charles le Chauve concéder à

(1) *Fiefs de France, à la fin du dixième siècle, devenus héréditaires.*

1. Vicomté de Béarn. . .	l'an 819	8. Comté du Maine. . . . . l'an	853
2. Comté de Carcassonne.	l'an 819	9. Comté de Ponthieu.	859
3. Comté de Rouergue.	820	10. Comté de Boulogne.	860
4. Comté de Blois.	834	11. Comté de Flandre.	862
5. Comté de Toulouse.	850	12. Comté de Barcelone.	864
6. Comté de Roussillon.	à la moitié du IXe siècle	13. Duché d'Aquitaine.	864
7. Comté de Turenne. .	à la moitié du IXe siècle	14. Comté d'Auvergne.	864

plusieurs gouverneurs la transmission de leur dignité à leurs héritiers. La nécessité de la défense amena le privilége de faire la guerre de son chef, et le mouvement général tendit à l'acquisition des domaines plus ou moins considérables, à l'affermissement de la propriété et de l'autorité dans les mains qui les possédaient. Les ducs gouverneurs des provinces, les marquis gardiens des frontières (marches), les comtes chargés de rendre la justice, tous les officiers du roi devinrent maîtres de leurs duchés, de leurs marquisats, de leurs comtés ou de leurs emplois.

Que restait-il donc au roi? Vain représentant de l'unité nationale, sans autorité sur les barons parce qu'ils étaient forts, sans influence sur le peuple dont le séparaient les feudataires, ce n'était plus qu'un fantôme revêtu d'un titre. Matfroy, comte d'Orléans, ayant dépouillé plusieurs familles, tout ce que Louis le Débonnaire put faire pour elles fut de leur permettre de réclamer, dans l'assemblée générale, ce qui leur avait été enlevé indûment. La couronne elle-même ne resta pas à l'abri des usurpations : les grands vassaux conféraient à d'autres, comme propriétés libres, les terres qu'ils tenaient d'elle à titre de bénéfices, afin de les racheter comme alleux indépendants; ou bien

15. Comté d'Angoulême.	l'an 866
16. Comté de Périgord et haute Marche.	
17. Comté de basse Marche. . .	
18. Comté d'Anjou.	870
19. Duché de Gascogne.	872
20. Duché de Bourgogne. . . .	877
21. Comté de Vexin.	878
22. Comté de Poitiers.	880
23. Comté de Vermandois . . .	
24. Comté de Valois.	
25. Comté d'Urgel.	884
26. Comté de Châlons.	886
27. Vicomté de Limoges.	887
28. Comté de Bigorre. . .	à la fin du IXe siècle.
29. Comté de Lectoure et de Lomagne. . . .	
30. Vicomté de Narbonne.	
31. Seigneurie de Bourbon.	
32. Comté de Champagne.	
33. Comté de Melgueil. . .	de 900 à 910.
34. Duché de Normandie.	l'an 912
35. Comté de Fezenzac.	920
36. Seigneurie de Salins.	
37. Comté de Mâcon.	
38. Comté de Bourges.	927
39. Comté d'Astarac.	930
40. Comté de Roucy et de Reims.	940
41. Seigneurie de Bellême. . . .	
42. Comté de Sens.	941
43. Comté de Réthel. . . .	vers la moitié du xe siècle.
44. Comté de Corbeil. . . .	
45. Baronnie de Montmorency.	
46. Comté de Meulan.	959
47. Comté d'Armagnac.	960
48. Comté de Guines.	965
49. Seigneurie de Montpellier. .	975
50. Comté de Nevers.	987
51. Comté de Tonnerre. .	à la fin du xe siècle.
52. Comté de Soissons. .	
53. Comté de Vendôme. .	
54. Comté de Bretagne. .	
55. Baronnie de Fougères.	

ils les laissaient à leurs enfants sous le titre mensonger d'alleux; ce qui, avec le temps, en changea la nature. Toute la politique des leudes consistait à soustraire au roi autant de terres qu'il leur en fallait pour pouvoir lui refuser l'hommage impunément. Maîtres du territoire, occupés de chasses et de combats, ils dominent sur leurs vassaux et sur les colons, qui se changent en serfs de la glèbe. Dans l'Église même, qui seule conserve l'ancienne hiérarchie, le pouvoir est disputé par les séculiers; les comtes enlèvent aux évêques la suprématie dont ils jouissaient dans les villes, excepté dans celles où se maintient la puissance royale, qui, abandonnée par les barons, est bien heureuse quand les archevêques de Reims ou de Tours la prennent sous leur protection.

Les barons et les comtes se font la guerre de voisin à voisin, et quelques-uns, d'égaux qu'ils étaient, se trouvent réduits à l'état de vassaux d'un rival plus fort qu'eux; d'autres s'élèvent jusqu'au rang de ducs de provinces entières, et ils n'obéissent ni aux décrets ni aux appels du roi, auquels ils ne rendent qu'un hommage apparent, pour diriger le peuple à leur gré.

Eudes. Les seigneurs de France montrèrent bien jusqu'où allait leur arrogance, en élisant, contrairement à la constitution, un roi étranger à la race de Charlemagne. Les princes de cette famille n'avaient pas su se dépouiller des habitudes germaniques; il en résulta que les différentes nations dont le mélange formait la population française crurent leur indépendance menacée tant qu'elles resteraient attachées aux peuples d'outre-Rhin. Eudes, comte de Paris, en défendant cette ville contre les Normands, avait montré qu'il savait vaincre les ennemis au lieu de les payer, et ses pairs l'élevèrent sur le pavois, à l'exclusion de Charles le Simple.

Napoléon désira plus d'une fois d'être le second de sa race: Eudes, roi nouveau comme lui, dut éprouver le même désir; car n'ayant point de traditions de commandement sur lesquelles il pût s'appuyer, il était contraint de ménager ceux qui l'avaient élevé, ceux qui soutenaient sa cause dans la lutte engagée, et ceux qui pouvaient lui nuire. D'un autre côté, les seigneurs favorables aux Carlovingiens, n'ayant plus leurs anciens maîtres et répudiant le nouveau, se trouvaient affranchis de toute supériorité : il en résultait que tous, amis ou ennemis, gagnaient en pouvoir au détriment de la couronne.

Eudes ne régnait donc que jusqu'où pouvait atteindre son

épée, et tant qu'il vécut il fut contraint de la tenir hors du fourreau ; car ses adversaires couronnèrent Charles, et appelèrent à leur aide Arnulfe, roi d'Allemagne, Guy, empereur d'Italie, et le pape. Mais les guerriers leur manquaient, et surtout un chef dont l'énergie sût les créer et les multiplier : aussi les alliés ne savaient-ils que tâtonner avec la fortune ; et la guerre civile pouvait se prolonger beaucoup, si Eudes n'eût cessé de vivre, et en mourant n'eût recommandé aux barons de se réunir autour du roi Charles. 893.

Charles reçut en effet leur serment, et régna vingt-deux ans, non sans courage, mais sans force, restant sur le trône parce qu'il y était oublié. L'impossibilité d'agir où il était réduit, plus que son incapacité, lui valut le surnom de *Simple* (1), peu mérité peut-être, dont le déshonora la dynastie qui succéda à la sienne. On lui reproche surtout d'avoir cédé la Normandie · mais les Normands n'étaient plus des pirates lançant de côté et d'autre des bandes détachées ; c'était une puissance à laquelle le roi des Francs, abandonné par ses vassaux, ne pouvait pas résister. Charles reconnut donc Rollon, mais à la condition qu'il deviendrait chrétien, c'est-à-dire qu'il entrerait dans la nationalité franque : il se faisait ainsi d'un ennemi irrésistible un puissant boulevard contre de nouveaux envahisseurs. Charles le Simple. 1er janvier 898.

Que faire de mieux quand aucun intérêt général ne touchait plus les Français ! Les seigneurs, dont le pouvoir ne s'était pas moins accru par l'usurpation passée que par la restauration présente, se faisaient la guerre entre eux. Ils pillaient les biens des églises, s'emparaient des riches abbayes, en chassaient les moines, y installaient leurs familles et leurs hommes d'armes. Comme ils ne pouvaient ni destituer ni dépouiller les évêques, parce qu'ils avaient leurs résidences dans les villes, ils faisaient porter l'élection sur ceux qui leur étaient le plus dévoués, ou qui les payaient le mieux ; or, ces hommes-là, promus non à raison de leur mérite et de leurs vertus, mais par l'intrigue et dans des vues cupides, apportaient dans le sanctuaire des idées mondaines, tantôt combattant en personne pour acquérir de nouveaux domaines ou pour conserver les anciens, tantôt inféodant à des guerriers les biens ecclésiastiques, changeant en forteresse le palais épiscopal, et leurs acolytes en écuyers.

(1) La mémoire de Charles le Simple a été réhabilitée par M. Borgnet dans une dissertation adressée à l'Académie des sciences de Bruxelles, en 1843.

Enfin les Carlovingiens avaient perdu le caractère impérial; ils n'agissaient plus d'accord avec l'Église. L'administration centrale leur avait échappé, et ils ne se faisaient plus respecter comme vaillants capitaines. Les feudataires, qui, en usurpant peu à peu l'autorité, étaient devenus de petits princes, ne voulaient pas même que ce fantôme de roi rappelât par des traditions de famille ceux auxquels leurs pères avaient obéi.

Robert. 922. Ils *rompirent* donc la *paille*, dans la diète de Soissons, en signe de défection; et l'archevêque de Reims proclama roi Robert, frère d'Eudes. Robert tomba frappé à mort dans la bataille de Soissons; mais Hugues le Grand, son fils, duc de France, assura la victoire à son parti; et, refusant la couronne qu'on lui offrait, il s'unit au comte de Vermandois pour la donner à Rodolphe ou Raoul, duc de Bourgogne (1). Raoul.

Charles, exilé, puis fait prisonnier et enfermé dans une forteresse, délivré ensuite et captif de nouveau, dut enfin à la mort la fin d'un règne honteux. 924. Raoul resta roi, mais avec une si mince autorité qu'il se vit réduit, quand la guerre éclata entre Hugues de France et Robert de Vermandois, à réclamer le concours des rois de Germanie et de Bourgogne pour rétablir la paix entre eux. A sa mort, personne n'ambitionnant la couronne, elle fut donnée à Louis, fils de Charles le Simple,

(1) George-Henri Pertz a trouvé en 1833, dans la bibliothèque de Bamberg, un manuscrit du dixième siècle, intitulé RICHERII *historiarum libri IV*, très-précieux à consulter sur l'époque où la race de Robert le Fort supplante celle de Charlemagne. L'auteur contemporain était moine de l'abbaye de Saint-Remy près de Reims, théâtre des événements les plus éclatants de ce siècle. Né d'un père qui avait pris part aux guerres du temps, disciple de Gerbert, il avait étudié les anciens et la médecine. Il a écrit son histoire d'après les chartes des archives et en consultant ses souvenirs, pour faire suite aux annales de l'archevêque Hincmar, qui finissent en 882. Son ouvrage va jusqu'en juin 995, et il est suivi d'un résumé des principaux faits jusqu' à 998. « Il est, dit Pertz, grave, bienveillant, plein de sagacité et de connaissances variées, accoutumé à chercher les motifs des choses, bien renseigné sur les hommes et sur les faits; on voit qu'il s'est formé sur les historiens romains, et il se montre bien supérieur à ceux de son temps pour la science de la guerre et des lieux où sont arrivés les événements; il faut attribuer ses erreurs à son amour excessif pour la gloire de sa patrie et à la vanité. Il suit ordinairement l'ordre des temps, ou, s'il s'en écarte, c'est par désir de mieux lier les faits. Son langage clair, concis, plait par sa vigueur et sa simplicité. »

M. Mignet, dans un mémoire lu à l'Institut, a cherché à éclaircir d'après ce nouveau document un temps encore très-obscur, et à mieux déterminer cette révolution, où finit la conquête, où commence l'affermissement de la société nouvelle.

surnommé d'Outre-mer, parce qu'il avait été élevé en Angleterre. Ce prince dut s'occuper aussitôt de contenter les grands, en leur faisant des largesses avec le peu qui restait désormais à la couronne; mais, offensés de le voir s'appuyer sur Othon, roi d'Allemagne, ils se rallièrent autour de Hugues le Grand, qui avait réuni la Bourgogne au duché de France, et qui dès lors représenta le parti national. Louis d'Outre-mer.

Harald, roi de Danemark, que Louis avait appelé à son secours, le fit prisonnier dans une conférence et le livra à ses ennemis, après avoir massacré seize comtes de sa suite. Le roi Othon et le comte de Flandre, les deux princes les plus puissants de la Germanie, vinrent le délivrer; mais Louis, s'apercevant qu'il serait asservi tant que les ducs de France resteraient d'accord avec les Normands, s'enfuit en Allemagne. 946.

Othon convoque alors les évêques à Ingelheim, pour peser les droits respectifs de Louis et de Hugues. Marin, évêque d'Ostie et légat du pontife, présida l'assemblée. Le roi de France, ayant obtenu d'Othon *licence* d'énoncer ses raisons, exposa qu'il avait été couronné légalement, puis déposé par Hugues; et il offrit de prouver son bon droit, soit par le duel, soit par l'appréciation du concile. Les évêques se déclarèrent en conséquence pour lui, et fulminèrent contre Hugues comme perturbateur de la paix publique.

Hugues se soumit à cette sentence appuyée des armes d'Othon, et il aida Lothaire, fils de Louis, à succéder à son père. Lorsque, lui-même étant venu aussi à mourir, le duché de France 954. passa à son jeune fils, comme lui appelé Hugues et surnommé Capet, parce qu'il portait, comme abbé laïque du monastère Hugues Capet. de Saint-Martin, la fameuse chape du saint, Lothaire, débarrassé de ses rivaux les plus puissants, essaya de rendre quelque éclat à la couronne, en la délivrant du patronage onéreux de l'Allemagne. Mais il eut bientôt besoin d'Othon pour se soutenir contre ses ennemis intérieurs, et il se le concilia en renonçant à toute prétention sur la Lorraine, qui s'était mise sous le vasselage de la Germanie. Cet arrangement de Lothaire lui aliéna pour toujours les Français, qui se rallièrent tous à Hugues Capet.

Louis V, fils de Lothaire, surnommé le *Fainéant*, étant mort empoisonné peu de mois après son avénement, légua le trône à Hugues Capet (1). Il était temps désormais que celui qui déjà

(1) Nous trouvons cette espèce de légitimation, à laquelle les historiens

depuis plusieurs années avait le pouvoir de roi, en prit aussi le titre. Hugues se fit donc proclamer, non par la nation, mais par ses propres vassaux; et la longue lutte entre la monarchie et la féodalité se trouva décidée au moment où le champion le plus chaleureux de la féodalité prit possession de la monarchie, et s'occupa de la régénérer.

Troisième race.

L'avénement des Capétiens succédant aux Carlovingiens est un fait d'une bien autre importance que la chute de la première race; car ce n'est pas seulement alors la dynastie qui change, mais l'ordre du gouvernement et le principe de la domination. De ce moment on peut dire que la suzeraineté personnelle des Francs conquérants sur les Gaulois vaincus cesse pour faire place à une monarchie nationale, dont l'unité se fonde sur l'identité du peuple français.

Les premiers rois francs pouvaient alléguer leur descendance d'Odin, et comme un de ses descendants Clovis avait été élevé sur le pavois par l'armée. Le couronnement avait attribué à Charlemagne la représentation romaine; mais à cette heure le diadème impérial était sorti de France. Hugues Capet n'avait guère de pouvoir comme chef de l'armée, à cause de l'indépendance que le système féodal attribuait à chacun des capitaines. Il était la créature des nobles, qui le considéraient comme un de leurs égaux, et ne lui avaient donné de puissance qu'autant qu'il en fallait pour ne pas leur porter ombrage. Ils avaient vu avec indignation Charles le Simple et Louis d'Outre-mer prêter hommage aux empereurs saxons, en dégradant ainsi le sang royal et en compromettant l'indépendance de la France, sur laquelle les Othon élevaient des prétentions comme ayant succédé au trône de Charlemagne. La suprématie impériale les effrayait par l'excès de sa force, et, plutôt que de la subir, ils préférèrent se courber devant un de leurs pairs qui les ménagerait par gratitude, et rester ainsi indépendants de fait. Ils se trompèrent; car les empereurs, empêchés par des guerres incessantes pour défendre leurs vastes possessions, par les dissensions intestines et par leur conflit avec les papes, laissèrent les princes de la Germanie s'affranchir de toute dépendance, tandis que, faible d'abord, la royauté française écrasa peu à peu les barons, puis la noblesse, ensuite les communes, et enfin la

n'ont pas fait attention, dans le *Chron.* ODORANNI, ap. Bouquet, t. X, page 165: *Donato regno Hugoni duci, qui eodem anno rex factus est a Francis.* Voyez aussi pages 222, 243, 281.

magistrature : si bien qu'au temps de Louis XIV, l'autorité royale constituait le plus grand despotisme qu'il y eût en Europe. Elle était l'arbitre suprême des personnes, des biens, de la volonté même des sujets. Aussi quand la révolution vint briser ce pouvoir unique, aucune institution ne demeurait debout pour retenir le peuple et les factions déchaînées.

Cette marche régulière de la royauté forme durant neuf siècles l'histoire de la France, qui, d'abord unie aux autres possessions des Carlovingiens, ensuite séparée d'elles, puis s'y trouvant rattachée par moments, reçoit enfin avec Hugues Capet une existence indépendante. Toujours dominée par la même dynastie, dont les rois faibles ou énergiques, vertueux ou pervers, ont constamment pour système d'abaisser les pouvoirs qui leur sont subordonnés et de s'ériger en maîtres absolus, elle n'a, dans un si long espace de temps, à subir d'aucune puissance extérieure une assez forte influence pour altérer sa constitution et ses mœurs, et elle exerce, au contraire, une influence immense sur le reste de l'Europe par sa politique, son langage, sa civilisation, et même par ses usages.

A l'époque de l'avénement de Hugues Capet, la Bretagne, différente de la France par sa langue et par ses coutumes, se considérait comme étrangère; le Béarn appartenait à l'Espagne; la Franche-Comté, la Lorraine, l'Alsace, au royaume de Lorraine, occupé par un Carlovingien, de même que le royaume d'Arles. Dans ce dernier, dont dépendaient la Provence et le Dauphiné, la féodalité tarda davantage à prendre racine; mais comme les seigneurs de ces contrées étaient tenus dans de continuelles appréhensions par les Sarrasins qui s'étaient logés dans les Alpes et sur les côtes de la Provence, et que les rois des deux Bourgognes réunies aspiraient à la couronne impériale, les vassaux vécurent dans une sorte d'indépendance jusqu'au moment où Rodolphe III céda son royaume à l'empereur 1033.
Conrad le Salique. Occupé d'un autre côté, ce prince ne songea point à dompter les barons, qui formèrent alors les comtés souverains de Provence et de Bourgogne, du Viennois, de Lyon, et celui de Savoie, le plus important de tous.

C'est ainsi que se détachaient de la France les principautés qui, sur la plage occidentale de la Méditerranée, grandissaient en repoussant les attaques des Sarrasins; de même que, dans les Alpes, les cantons montagnards de l'Helvétie, ne reconnais-

sant que la suprématie de l'Empire, fortifiaient leur indépendance municipale, qui se manifesta avec énergie quand la tyrannie autrichienne essaya de l'abattre.

Le reste de la France était divisé en sept grandes seigneuries : la France proprement dite, à savoir, l'Ile-de-France, Orléans et Lyon ; les duchés de Bourgogne et de Normandie ; celui d'Aquitaine, qui, après sa réunion à la Gascogne, surpassa de beaucoup en étendue et en puissance les domaines du roi ; le comté de Toulouse ; celui de Flandre, conquis sur les bois et les marais ; et celui de Vermandois, duquel dépendait le comté de Troyes, qui devint ensuite le comté de Champagne. C'étaient sept États réunis géographiquement, mais non politiquement, sur le territoire qui depuis forma la France. D'autres États plus petits relevaient de chacun d'eux, soit comme originairement vassaux, soit parce qu'ils avaient été réduits à l'être par la force ; ils étaient eux-mêmes subdivisés encore de telle manière que le pays était pour ainsi dire couvert d'une infinité de populations ayant des lois, des coutumes et des maîtres différents, qui tous prétendaient exercer le droit de guerre privée, et se livraient à des combats incessants.

Peu à peu les évêques attirèrent à eux le gouvernement d'un certain nombre de villes, ou l'obtinrent des rois. Charles le Chauve leur ayant octroyé les attributions des délégués royaux (*missi dominici*), ils s'en prévalurent pour devenir seigneurs terriens, et pour rivaliser avec les grands. Les rois eux-mêmes favorisèrent l'accroissement de leur puissance, afin d'en faire un contre-poids à celle des barons ; de là vinrent ensuite les pairs ecclésiastiques, qui avaient le pas sur les pairs laïques, et en tête desquels marchait l'archevêque de Reims (1).

Toutes ces seigneuries formaient autant d'États dans l'État ; ce n'étaient pas, comme sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, des démembrements accidentels, mais des principautés héréditaires, de longue durée, ayant leurs lois propres, dont chacune pourrait avoir une histoire particulière ; et l'autorité se trouvait morcelée à l'infini, depuis le roi, à qui appartenait la suzeraineté sur les grands vassaux, jusqu'au simple châtelain, dont ne relevaient qu'un petit nombre de paysans.

(1) Les six pairs laïques étaient les comtes de Vermandois, de Toulouse, de Flandre, et les ducs de Bourgogne, d'Aquitaine ou de Guienne et de Normandie ; les pairs ecclésiastiques étaient les évêques de Noyon, de Beauvais, de Châlons, de Langres, et les archevêques de Reims et de Sens.

L'ancienne distinction de Francs et de Gaulois avait disparu; il restait celle de nobles et de vilains, deux nations distinctes: ceux-là appartenant à la famille du feudataire, et ceux-ci lui étant étrangers. La domination des seigneurs était antérieure à celle du nouveau roi, il n'avait donc aucun titre pour les déposséder; ils devinrent même alors puissances de droit, de puissances de fait qu'ils étaient. Hugues se trouvait contraint de reconnaître l'usurpation d'autrui pour légitimer la sienne; et lorsqu'il élevait la voix pour demander au turbulent comte de Périgueux, *Qui t'a fait comte?* celui-ci répondait : *Qui t'a fait roi?*

La seule contribution des nobles consistait à subvenir aux dépenses du roi lorsqu'il voyageait sur leur territoire; ils se rendaient aux diètes, mais comme intéressés : du reste, le roi n'avait à sa disposition d'autres revenus que ceux de ses domaines, d'autre force que ses vassaux, comme duc de France, et ceux de son frère comme duc de Bourgogne. Entouré de grands vassaux, ses pairs, attentifs non-seulement à ne pas lui laisser augmenter le pouvoir qu'ils lui avaient confié, mais désireux de le diminuer, il devait ou se résigner à n'être rien de plus que le chef d'une confédération comme les derniers empereurs d'Allemagne, ou chercher à leur imposer de nouveau le frein qu'ils avaient secoué sous de faibles monarques; c'est à ce dernier parti que s'arrêta Hugues Capet.

Comme duc de France, il se trouvait, d'après les institutions féodales, seigneur héréditaire et suzerain de plusieurs comtés avec lesquels il pouvait tenir tête aux autres feudataires. Paris, chef-lieu de son duché, assis comme il est dans une position centrale, sur une rivière qui l'emporte sur les autres fleuves de France, non par son impétuosité, mais par sa docilité, entouré de cités florissantes, telles qu'Amiens, Rouen, Orléans, Châlons, Reims, qui, même ennemies, relevaient son lustre, contribuait à donner de l'importance au prince qui y résidait. Cette ville devenait la capitale de la France nouvelle, comme Chartres et Autun avaient été celles de la Gaule druidique, Clermont et Bourges de la Gaule romaine, Tours de la France mérovingienne, et Reims de la France des Carlovingiens. Le roi avait sur les autres seigneurs l'avantage de pouvoir les appeler aux armes. On se souvenait encore que ces barons n'étaient naguère que de simples magistrats, tirant leur pouvoir d'une autorité supérieure; il en résultait que le successeur des anciens

rois se trouvait avoir un titre pour recouvrer ce que ses prédécesseurs avaient perdu. Hugues sut s'en prévaloir pour reconquérir la prérogative royale, pour émanciper la couronne de la tutelle des feudataires, et recomposer la classe des hommes libres, qui avait péri avec l'autorité des rois. Ce fut le prélude de la longue lutte à la suite de laquelle le gouvernement monarchique fut substitué au régime féodal.

CHAPITRE XII.

LA FÉODALITÉ.

Il est temps, après avoir fait souvent allusion au régime féodal, d'entrer dans quelques développements sur ce mode de gouvernement, mélange singulier de barbarie et de liberté, de discipline et d'indépendance ; lice ouverte à des vertus nouvelles, ainsi qu'à des passions violentes et sans frein.

Origines. Dans l'ancienne langue tudesque, *od* signifiait bien-fonds. Ce mot, avec *all* ou *alt*, ancien, forma *allod*, alleu ; avec *fee*, récompense (1), il donna *feod*, fief. Alleu signifiait donc une ancienne possession, réglée par les coutumes nationales des Germains, et exempte de toute obligation personnelle, tandis que fief exprimait une possession conférée par un seigneur en récompense de services rendus, et à charge d'en rendre de nouveaux.

L'essence du gouvernement féodal n'est pas dans la hiérarchie de pouvoirs descendant de l'empereur jusqu'au plus humble de ses agents ; car cette hiérarchie se retrouve, sans être aussi fortement enchaînée, partout où existe une organisation poli-

(1) Telle est encore sa signification en anglais. En hollandais, *al-oud* veut dire très-ancien. Le mot *alleu* se trouve dans la loi salique, mais celui de *fief* ne se rencontre pas avant le onzième siècle (MURATORI, *Ant. Ital.*, XI), quand on ne parlait plus la langue germanique dans les cours du Midi. En outre, aucun des idiomes teutoniques n'a conservé le mot *feod*, à l'exception de l'anglais, qui l'a pris des Normands ; tous emploient à sa place celui de *lehen*, *leen*. Plusieurs ont été amenés par ce motif à croire ce mot d'origine latine, et tiré de *fides*, qui est employé dans ce sens précisément par Aimoin, IV, 53, lorsqu'il dit : *Fines regni illius* (de Charles Martel) *leudibus suis, probatissimis viris et illustribus, ad resistendum contra gentes rebelles in fide disposuit.*

tique. Elle ne consiste pas non plus dans l'obligation du service militaire, puisque cette obligation est commune à tous les anciens peuples, et aussi naturelle que la défense de la patrie et de son chef. L'essence de la féodalité est l'union du vassal avec son seigneur, jusqu'à s'identifier avec lui. Il est dégagé de tout lien avec le prince et avec la nation, pour ne voir et ne connaître que son seigneur immédiat, lui rendant certains services déterminés, réclamant de lui protection et justice, n'acceptant d'ordres que de lui. Il n'obtient justice de ses voisins, sujet d'un autre baron, que parce qu'il est en quelque sorte la chose de son seigneur, et c'est à ce seigneur seul que reviennent tous les honneurs et les avantages; à lui la louange ou le blâme. Le vassal n'est homme que parce qu'il est membre du corps appelé fief.

Est-il possible de croire qu'une pareille organisation soit née dans les forêts de la Germanie? Est-il rien, au contraire, de plus opposé à l'esprit d'indépendance des peuples teutoniques, jaloux de la liberté au point d'avoir en horreur les murailles d'une ville, que cette série d'obligations qui enlevaient jusqu'à la liberté des actions privées, enchaînaient toute la population à la terre, depuis le serf qui cultivait le fief jusqu'aux seigneurs qui tiraient de lui leur nom et leur rang, liés eux-mêmes les uns aux autres par l'hommage, tandis qu'au-dessus de tous siégeait le roi avec un grand titre sans aucune force?

La féodalité sort pourtant des institutions germaniques, car on ne la rencontre point chez d'autres races. Si nous en avons signalé quelques traits parmi les anciens peuples, c'étaient de simples similitudes. Parmi les races slaves, comme on le voit encore en Russie, en Pologne, tous les nobles sont égaux entre eux; les autres hommes restent serfs, sans qu'il y ait des degrés divers dans la servitude. Chez les Romains, la dépendance du client envers son patron ne provenait pas du don d'une terre, et elle n'entraînait pas le service militaire. Sous les empereurs, les vétérans et les auxiliaires obtenaient des terres pour servir en temps de guerre, à la condition pour les fils, qui recevaient l'héritage, de prendre les armes aussitôt qu'ils seraient arrivés à l'âge viril, sous peine de perdre l'honneur, les biens et la vie (1); mais c'était là une obligation envers l'État, non envers un seigneur particulier. Si les clans d'Écosse et d'Irlande sont

(1) Code Théod., *de Veteranis et de filiis veteranorum*, lib. VII.

liés au chef, ce n'est pas par un vasselage volontaire, mais par une parenté réelle ou supposée. Que si l'on voulait voir la féodalité dans un royaume partagé en plusieurs provinces, chacune ayant son chef, même inamovibles et subdivisées en moindres fractions sous des gouvernants subalternes, il faudrait appeler féodale l'organisation des empires d'Orient, celle des armées, la hiérarchie ecclésiastique principalement; mais nulle part n'existe ce lien, moitié personnel, moitié réel, qui enchaîne le vassal au seigneur, et rend les devoirs du sujet entièrement distincts de ceux du vassal envers le seigneur, qui souvent lui-même est vassal d'un autre. Si quelque chose se rapproche de cette organisation, c'est celle des Zemindais de la Perse et des Timariots de Turquie (1).

Il faut donc rechercher dans les usages germaniques comment des institutions, adoptées pour garantir une liberté jalouse, finirent par amener un état de choses qui enlevait jusqu'à celle des actes privés.

Quand un chef d'hommes libres se mettait avec sa bande, sur laquelle il exerçait une autorité entière, aux ordres d'un général pour le suivre dans des expéditions lointaines, il se formait des uns aux autres une dépendance hiérarchique, mais tout à fait personnelle et tellement libre, que le compagnon d'armes pouvait abandonner à son gré celui qu'il avait choisi pour chef.

Propriété.

Lorsque les barbares eurent conquis les provinces de l'Empire, considérant comme propriétés communes celles qui avaient été achetées au prix du sang de tous, ils se les partagèrent. Les chefs de bande en prirent une vaste étendue, et chacun d'eux en distribua, pour les exploiter, des portions à ses compagnons, qui furent ainsi attachés à la terre et au seigneur de qui ils les recevaient; leurs rapports avec celui-ci acquirent de la stabilité, et à l'antique égalité se substitua une aristocratie militaire, qui des Romains vaincus prenait le principe et le fait de la propriété individuelle.

(1) Voyez BRUSSEL, *de l'Usage général des fiefs;* Paris, 1727, 2 vol. in-4°. — DE BEAUMANOIR, *Coustumes de Beauvoisis;* Bourges et Paris, 1690, in-fol. — GUIZOT, *Hist. de la civilisat.*, leçon 40. — MEYER, *Esprit, origine et progrès des institutions judiciaires*, etc.; La Haye, 1819, 2 vol. in-8°.

On ne saurait se fonder beaucoup sur Montesquieu (*Esprit des lois,* l. XXX, ch. 1 et suiv.), et moins encore sur Hallam, *l'Europe au moyen âge*, t. I, p. 135 de la deuxième édit.; Paris, 1837.

D'autres compagnons restèrent avec leurs chefs sans en rien recevoir; mais à mesure que les goûts guerriers et vagabonds faisaient place à des habitudes paisibles, ils sentaient le besoin d'avoir des terres, ils les demandaient en don, et les grands propriétaires leur en assignaient à titre de récompense.

Comment d'ailleurs ces grands propriétaires, occupés à faire la guerre au loin, auraient-ils pu défendre de vastes domaines? Leurs voisins, des aventuriers, en usurpaient souvent des portions plus ou moins considérables, et c'était beaucoup s'ils se prêtaient à un hommage envers les possesseurs primitifs.

Les pauvres ou les expropriés entreprenaient-ils de défricher un terrain stérile ou désert? Pour s'assurer une défense, ou ils le mettaient eux-mêmes sous la dépendance d'un voisin, ou celui-ci s'imposait de force comme protecteur. On voyait même les hommes libres propriétaires *recommander* leur alleu à un seigneur puissant pour qu'il le défendît, et principalement aux églises, afin de rendre la propriété plus sacrée et de s'affranchir de taxes; tant le fief se formait de manières différentes.

Dans cette expropriation politique pour cause d'utilité privée, la première obligation du chef barbare était de fournir des guerriers à l'armée royale. Étranger aux moyens compliqués à l'aide desquels se lèvent aujourd'hui, s'entretiennent et se recrutent les troupes, il assignait une bonne partie de ses terres à divers individus, à la condition d'armer et de nourrir un certain nombre d'hommes chacun. Ces vassaux subdivisaient et concédaient à leur tour la portion de terre abandonnée, en imposant à d'autres individus les mêmes obligations : c'est ainsi que se formait une chaîne de dépendances.

Les *bénéfices* étant, comme récompense de la valeur, concédés aux personnes, les seigneurs étaient jaloux de les ramener à eux afin de pouvoir les donner à d'autres guerriers, afin aussi de conserver leur prépondérance sur leurs compagnons d'armes, dont ils voulaient rétribuer la fidélité pour le passé, tout en se l'assurant pour l'avenir. Si donc ils ne dépouillaient pas leur vassal de son vivant tant qu'il ne manquait pas à ses devoirs, il n'entrait pas, non plus, dans les usages germaniques de contracter ou d'imposer des obligations pour la postérité.

Mais, d'un autre côté, les compagnons faisaient de leur mieux pour se rendre indépendants, et pour assurer cette propriété à leur famille; car, nonobstant l'opinion de quelques penseurs modernes, il est de la nature des biens-fonds de devenir héré-

ditaires, de telle sorte que la famille puisse s'y fixer et s'y affermir. Le roi commença à donner des terres à perpétuité, et l'imitation finit par rendre héréditaires tous les bénéfices, quoique l'habitude leur conservât encore le caractère de possessions personnelles, le serment étant renouvelé à chaque mutation de propriétaire et l'investiture conférée de nouveau. L'héritier demandait au seigneur suzerain à être admis à prêter foi et hommage. Alors, la tête nue, après avoir déposé le bâton et l'épée, il se mettait à genoux devant lui, et, plaçant ses mains dans les siennes, il disait : *De cette heure en avant je suis votre homme lige de ma vie et de mes membres; honneur et foi vous porterai en tout temps pour les terres que je tiens de vous.* Il prêtait ensuite serment sur l'Évangile, puis il ajoutait : *Seigneur, je vous serai fidèle et loyal; je vous garderai ma foi pour les terres que je requiers de vous; je vous rendrai loyalement les coutumes et services que je vous dois. Ainsi Dieu et les saints me soient en aide* (1)!

Alors il baisait le livre saint, mais sans génuflexion ni sans autre acte d'humilité. Le seigneur lui donnait l'investiture en lui remettant une branche d'arbre, une motte de gazon, une poignée de terre ou tout autre objet symbolique; moyennant

(1) De là *homagium, hominium.* Voici le serment que Thibault, comte de Champagne, prêta à Philippe-Auguste en 1220 : « Moi Thibault, fais savoir à tous que j'ai juré sur les saints autels à mon très-cher seigneur Philippe, illustre roi des Français, de le servir bien et fidèlement comme mon seigneur lige contre tous hommes ou femmes qui peuvent vivre et mourir, et que je ne manquerai point à mon bon et fidèle service tant qu'il me fera droit dans sa cour, par le jugement de ceux qui peuvent et doivent me juger. Et si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise! je manquais à mon bon et fidèle service envers mon seigneur et roi, tant qu'il me voudra faire et me fera droit devant sa cour par ceux qui peuvent et doivent me juger, le seigneur roi pourrait, sans me faire tort, saisir ce que je tiens de lui, et le retenir dans sa main jusqu'à ce que ce fût amendé par le jugement de sa cour et de ceux qui peuvent et doivent me juger. »

Quand Édouard II, roi d'Angleterre, fit hommage à Philippe de Valois en 1329 pour le duché d'Aquitaine, la cérémonie fut réglée ainsi : « Le roi d'Angleterre, duc de Gascogne, tiendra ses mains dans les mains du roi de France, et celui qui parlera pour le roi de France adressera ces paroles au roi d'Angleterre, duc de Guienne : *Vous devenez homme lige du roi de France, et lui promettez foy et loyauté,* dites : *Voire* (vrai). Et ledit roi et duc, et ses successeurs ducs de Guienne, diront : *Voire.* Et lors le roi de France recevra ledit roi d'Angleterre et duc audit hommage lige à la foi et à la bouche, sauf son droit et l'autrui. »

quoi le vassal se considérait comme devenu l'homme de son seigneur.

On comprend que la dépendance des vassaux n'était pas d'abord réputée comme héréditaire par sa nature, mais comme personnelle. Les usages rendirent plus tard obligatoires, même pour les héritiers, les services féodaux, en retenant sur le domaine paternel même l'enfant au berceau, qui prêtait le serment à sa majorité.

Ainsi donc des peuples qui naguère conservaient le droit personnel au milieu de leurs migrations perpétuelles, ne se considèrent plus comme citoyens qu'autant qu'ils possèdent une glèbe; il n'y a point de seigneur sans terre, ni de terre sans seigneur. Dire d'un homme qu'il est de haut ou de bas lieu, c'est indiquer la nature de ses biens; et la terre constitue la personnalité qui doit rester indivise et passer au fils aîné.

Cette forme de propriété, une fois introduite, s'étend et se généralise, comme il arrive d'ordinaire, et tout devient féodal. Il n'est pas jusqu'aux différentes villes ayant pris place dans cette hiérarchie, qui n'en contractent les obligations pour en posséder les droits, sous le patronage d'un baron. La propriété acquiert de cette manière un caractère spécial; elle est entière, réelle, héréditaire, et pourtant reçue d'un supérieur envers lequel on est tenu à certains hommages, faute desquels elle se perd.

Les offices, qui par la suite furent aussi conférés en fief, devinrent moins facilement héréditaires. Mais, avec le temps, les charges de sénéchal, de maréchal, d'échanson, de vicomte, de gonfalonier, passèrent de père en fils, ainsi que les hauts commandements militaires, la plus absurde des hérédités. Par là le pouvoir du suzerain était entravé bien plus que par la perpétuité des propriétés; car il avait forcément à ses côtés des personnes qui gênaient ses ordres au lieu de les exécuter. Ainsi le connétable de France avait la prééminence à l'armée sur qui que ce fût, sauf le roi. On ne pouvait sans lui publier le ban de guerre ou entreprendre une expédition; les maréchaux devaient attendre son agrément pour engager le combat; il assignait à chacun son poste, même au roi, qui devait chevaucher dans l'ordre qu'il avait fixé (1).

Le fief devenu héréditaire, il en fut de même de l'obligation

(1) BRUSSEL, *Usage des fiefs*, tome I, page 534.

de fidélité qui restait due aux descendants de celui dont il avait été reçu (1).

Si l'on veut un exemple permanent de cette nature de propriétés, on n'a qu'à jeter les yeux sur l'Angleterre, où le sol est encore féodal. Bien que les bras des cultivateurs soient libres depuis longtemps ; bien que le travail qui crée ait fait de nombreuses conquêtes sur le privilége qui conserve, l'aristocratie, en cédant quelques prérogatives politiques, a maintenu ses prérogatives civiles, et a su garder de la féodalité ce qui lui profite, en écartant ce qui lui était nuisible. Les jurisconsultes anglais s'accordent sur ce point que la propriété des biens-fonds ne peut être allodiale, et que tous sont tenus comme fiefs médiats ou immédiats de la couronne. Néanmoins, que le roi soit l'unique propriétaire, ce n'est qu'une fiction insignifiante, qui n'empêche ni ne retarde la transmission héréditaire des terres, tandis qu'elle oblige la royauté à protéger l'inaliénabilité des fiefs qui passent de père en fils par ordre de primogéniture et par substitutions. Qui ne possède rien, n'est rien ; mais une fois entré dans la classe de ceux qui possèdent, vous allez de pair même avec les plus grands ; il n'y a contre vous ni priviléges ni distinctions. Cette organisation n'aurait pu résister aux progrès de l'intelligence, si la voie n'eût été ouverte à tout homme riche pour arriver à son heure, et si le plus grand nombre ne se fût trouvé intéressé à conserver une classe privilégiée par l'espoir d'y appartenir un jour.

Souveraineté. A la propriété était annexée la souveraineté ; et les droits souverains, réservés aujourd'hui au pouvoir public, appartenaient au possesseur du fief sur tous ceux qui en habitaient les terres. Par rapport aux autres proprétaires, il n'était qu'un égal ; mais dans son fief nul ne pouvait imposer des lois ou des taxes, ni le citer en justice. Jadis dans les forêts de la Germanie, soit en vertu du droit de conquête, soit par une coutume patriarcale, le père de famille était le chef du village que formaient autour de sa demeure ses enfants et ses parents, les colons plus ou moins libres qui cultivaient les terres moyennant certaine rétribution, et les esclaves employés à différents services. Il pouvait

(1) On en trouve le premier exemple en 757. *Tassilo, dux Bojariorum, cum primoribus gentis suæ venit, et more Francorum in manus regias in vassalicum manibus suis semetipsum commendavit, fidelitatemque tam ipsi regi Pepino, quam filiis ejus Carolo et Carolomanno jurejurando supra corpus sancti Dionysii promisit.* ADELMUS, *Ann. Franc.*

tout dans le cercle de la famille : elle n'avait d'autre juge, d'autre prêtre, d'autre roi que lui. Il se considérait comme l'égal des autres chefs avec lesquels il réglait ce qui convenait à la communauté, sans que la souveraineté politique collective entravât la souveraineté domestique individuelle. Quand les Germains, sortis de leur pays pour aller à des conquêtes lointaines se furent étendus sur un vaste territoire, il devint impossible de continuer à réunir l'assemblée générale dans laquelle résidait la souveraineté politique. En même temps, le lien domestique se resserrait à l'intérieur avec moins d'affection et plus de force. Ce n'était plus un lien de famille, c'était un lien de guerre ; et les colons, les serfs, étant une race d'étrangers, avaient bien davantage à souffrir des excès de la tyrannie.

Les hommes libres (*arimans*) qui composaient la bande guerrière du chef demeurèrent libres ; mais quelques-uns reçurent des bénéfices et entrèrent parmi les feudataires ; les autres, établis sur les terres du seigneur, furent réduits peu à peu par ses empiétements à la condition de colons ou de serfs.

Ainsi qu'on vient de le dire, ce ne furent plus alors des liens de parenté ou d'obéissance traditionnelle qui retinrent la tribu autour du chef ; celui de la force prévalut, et ce fut le seul sous le régime féodal. Il s'y associa cependant une idée de fidélité, de dévouement loyal que la force ne suffit pas seule à produire ; car *le fief est le sentiment de l'honneur attaché à la possession d'une terre conférée en récompense de services rendus, et avec promesse de nouveaux services.*

La réunion de la souveraineté à la terre isolait les tribus les unes des autres ; ce qui formait autant d'États que de propriétés, États tout à fait distincts, qui ne tenaient entre eux que par un petit nombre d'intérêts communs. Au moment où se constitua cette société, les feudataires se groupèrent autour des comtes et des ducs, par hasard ou par voisinage, sans rapports les uns avec les autres ; et leur convergence même vers un centre était plutôt apparente que réelle.

Charlemagne avait tenté d'empêcher l'association de la propriété et de la souveraineté, en voulant que chaque homme libre jurât fidélité à son seigneur et à lui pour l'utilité de tous deux (1) ; mais sous les derniers Carlovingiens les barons, ayant

(1) « Que personne ne jure fidélité à d'autres qu'à nous et à son seigneur, pour notre utilité et celle de son seigneur. » *Capit.* de 805. BALUZE, I, 425.

repris de la force, se placèrent entre le roi et le peuple; et le monarque ne put communiquer avec ses sujets que par l'intermédiaire des propriétaires. Poursuivant leurs empiétements, ils réduisirent enfin le roi à l'impuissance. L'empereur n'avait pas un pouvoir plus réel, même avec son caractère religieux. En même temps que les seigneurs laïques étaient poussés par un besoin impérieux d'indépendance personnelle, les évêques et les abbés se considéraient moins comme des ecclésiastiques que comme des possesseurs de fiefs.

Les assemblées, élément populaire germanique, étaient tombées, comme nous l'avons dit, ou au moins elles ne se réunissaient plus pour protéger les intérêts communs et refréner les actes tyranniques; tandis que l'aristocratie se fortifiait par l'accroissement de puissance des chefs de famille et de bande, et par la disproportion entre les propriétés; ce sont là les causes qui rendirent la féodalité si universelle.

Hiérarchie. Les possesseurs de fiefs étaient liés entre eux dans un système hiérarchique d'institutions législatives, judiciaires et militaires. L'unique source du pouvoir est Dieu, et le pape est son vicaire. Celui-ci, se réservant le gouvernement des choses ecclésiastiques, confie la direction des choses temporelles à l'empereur, qui est le chef des rois. Le pape, l'empereur et les rois s'en remettent, pour l'exercice de leur pouvoir, à des officiers, en joignant une terre aux charges. Les officiers subdivisent la terre et les emplois entre d'autres personnes qui les imitent.

Celui qui conférait le fief s'appelait *senior*, seigneur; le bénéficié, *junior* ou *miles*, comme obligé au service militaire; mais ordinairement on donnait au bénéficié direct le nom de *vasse* (vassus) ou *vassal*, aux sous-bénéficiés celui de *valvasseurs* (vassi vassorum?) dont relevaient encore d'autres petits vassaux.

Comme dans les progressions mathématiques, chaque terme est antécédent et conséquent : ainsi le même individu se trouvait à la fois seigneur et vassal; il possédait des fiefs de nature et de redevances diverses, mais il ne se considérait obligé qu'envers celui dont il relevait immédiatement (1). On ne cessait pas,

(1) La hiérarchie des personnes est ainsi établie par de Laurière : « La première dignité est celle de duc; puis viennent les comtes, ensuite les vicomtes, après eux les barons; vient ensuite le châtelain, puis le valvasseur, puis le bourgeois, en dernier lieu le vilain. »

pour être homme lige sur une terre, d'être suzerain sur d'autres. Plusieurs rois se firent vassaux du saint-siége ; le roi d'Angleterre rendait hommage au roi de France pour la Normandie. Deux suzerains étaient parfois dans la position réciproque de seigneur à vassal : c'est ainsi que l'évêque de Sion reconnaissait tenir certaines possessions des comtes de Savoie, qui lui rendaient hommage pour le fief de Chillon (1). Le roi de France était vassal des moines de Saint-Denis, attendu que la Tour du Louvre avait été bâtie sur un terrain appartenant à leur couvent ; il leur payait pour ce fief trente sous parisis par an ; mais ensuite ce cens fut transféré sur la prévôté de Paris, afin que la Tour, dont relevaient tant de comtés et de duchés souverains, n'eût pas à demeurer vassale.

Quand le vassal d'un royaume était souverain dans un autre, il ne pouvait qu'en résulter du désordre, en cas de conflits entre les États, dans les conseils féodaux, lors des déclarations de félonie. Les ducs de Bourgogne relevaient du roi de France et de l'empereur ; si donc ils favorisaient l'un, ils étaient félons envers l'autre, et parfois ils s'attiraient l'inimitié de tous deux.

Les prélats, à qui le droit canonique ne permettait pas de verser le sang, soit par jugement, soit en guerre, avaient des comtes et des vicomtes ou avoués pour administrer la justice et conduire leurs hommes d'armes. Les évêques les nommaient d'abord eux-mêmes ; puis les rois s'arrogèrent ce droit, quand ils disposèrent des bénéfices ; les avoués restèrent ainsi indépendants des évêques, et parfois même ils furent plus riches qu'eux.

Roi.

Dans cette chaîne où chacun ne tient qu'à son supérieur immédiat, le chef suprême disparaît ; et le roi ne conserve aucun pouvoir direct sur le peuple, l'autorité passant en des mains souvent aussi puissantes que les siennes. Le roi n'était donc pas un premier magistrat, exécuteur de la volonté d'une assemblée souveraine ; il n'était pas le chef d'une nation libre, avec le concours de laquelle il pût faire les lois ; il n'était pas le général de l'armée nationale, ayant misison de combattre quiconque se déclarait ennemi ; il était uniquement le propriétaire en titre des fiefs conférés par lui, ayant, en outre, le droit de disposer en maître de ses vassaux immédiats. Comment aurait-il donc pu entreprendre de longues expéditions, quand les vas-

(1) CIBRARIO, *Monarch. di Savoia*, II, 6.

saux n'étaient convoqués que pour un temps de service déterminé toujours assez court, et quittaient l'armée à l'expiration du terme, que la campagne fût ou non finie?

Assemblées. Les assemblées législatives se convertirent en conseils du roi, qui appelait près de lui tels seigneurs qu'il lui plaisait; nous ajouterons, pourvu que cela leur convînt; car il n'était pas en état de les contraindre à s'y rendre. Les seigneurs se réunissaient quelquefois en cours plénières, mais pour étaler leur magnificence plutôt que pour délibérer sur les intérêts publics. Dans les cas extraordinaires et de péril commun, les seigneurs voisins s'assemblaient pour concerter ce que chacun d'eux exécuterait dans ses domaines; le roi était dans ce cas l'un des contractants, mais sans autorité coercitive. Il ne restait que les synodes, dont, à raison de leur composition mixte, émanaient quelquefois des lois civiles.

Gouvernement. Comme, selon les idées germaniques, nul n'était obligé d'obéir qu'aux lois qu'il avait concouru à établir, faute d'une législation supérieure il y eut autant de *coutumes* que de pays. A une époque où nous lisons, en tête de tous les codes, *La loi est obligatoire pour tout le royaume*, on comprend difficilement qu'il y ait eu, durant trois siècles, des pays entiers sans législateurs supérieurs, et que le gouvernement y ait été privé de son attribut le plus essentiel, le pouvoir de faire des lois.

On ne connaissait pas alors une foule de droits d'action et d'inspection qui appartiennent aujourd'hui à la couronne comme pouvoir dirigeant universel. Les seules prérogatives royales consistaient dans la juridiction, les péages, le droit de battre monnaie et l'exploitation des mines; encore ces droits régaliens étaient-ils usurpés l'un après l'autre par les grands vassaux. La science financière, qui est aujourd'hui, ou que l'on considère du moins comme la première dans un gouvernement, était entièrement ignorée. Les biens de la couronne, les produits des gabelles, et les revenus des propriétés de la famille royale, suffisaient au prince en temps de paix, d'autant plus que la cour était tenue sur un pied très-simple, et que les emplois féodaux n'étaient point rétribués. La guerre survenait-elle, les vassaux étaient obligés à certaines prestations déterminées et invariables, et chacun entretenait ses hommes d'armes (1).

(1) Les régiments portant le nom de leur propriétaire, qui a le droit de condamner à mort et de faire grâce, sont un reste des usages féodaux.

Dans des circonstances extraordinaires, les vassaux étaient invités à fournir des hommes et de l'argent ; parfois on en demandait au clergé, qui, du reste, était exempt de tout impôt, comme les nobles, qui servaient déjà l'État par leur bras et par celui de leurs vassaux.

Les rois carlovingiens s'étaient efforcés d'étouffer l'esprit personnel des barbares, afin de réaliser l'unité du gouvernement à la manière romaine ; les feudataires agirent de même, mais afin de faire prévaloir l'esprit de localité, qui fit d'eux de petits souverains. Ils réussirent ainsi à substituer dans toutes les relations sociales l'idée de domaine particulier à celle de nationalité.

Devenus indépendants du roi, avec lequel ils rivalisaient quand ils ne les surpassaient pas en force, les barons attirèrent à eux les autres prérogatives de la royauté ; ils exploitèrent des mines sur leurs terres, imposèrent des péages à ceux qui devaient les traverser. Ils eurent en France le droit de battre monnaie à l'effigie du monarque. Aussi, lors de la chute des Carlovingiens, cent cinquante espèces de deniers avaient cours dans le royaume. Saint Louis enleva ensuite ce privilége à tous les seigneurs, excepté au duc de Bretagne. Les mêmes abus se reproduisirent dans les autres pays.

Juridiction.

Lorsque les codes barbares eurent été remplacés par les coutumes locales de la race conquérante, la justice ne fut plus une délégation supérieure, mais une conséquence du droit de propriété. Le haut baron n'était pas sujet à la surveillance du roi, qui ne pouvait le priver de ses droits ; les lois faites, il pourvoyait à leur exécution ; et s'il commettait une injustice, il ne pouvait en être repris, pas plus qu'un roi ne saurait l'être aujourd'hui par celui d'une autre nation. Un tribunal suprême manque toujours dans la hiérarchie féodale : car si les souvenirs qui se rattachaient au titre de roi ou d'empereur faisaient considérer le monarque comme juge suprême, et porter quelques causes devant lui, il n'y a rien là qui ressemble à nos appels. Qu'un vassal (car l'homme en tant qu'homme seulement ne pouvait se faire entendre), qu'un vassal, disons-nous, n'ayant pu obtenir justice, portât sa plainte au trône, la cause pouvait être examinée de nouveau ; mais si la cour féodale était trouvée en faute, le roi n'avait le droit de casser la sentence qu'autant qu'il était assez fort pour le faire.

Quand toute propriété fut devenue fief, toute magistrature

inamovible et héréditaire, le duc, le comte, le marquis ou le baron fut considéré comme seigneur et maître de la terre, dont les habitants durent obéir à son moindre signe, tant en paix qu'en guerre. Il ne payait aucun impôt, et n'était point dans l'obligation d'accepter de composition pour les offenses reçues; il en tirait vengeance par une guerre privée, qu'il pouvait faire même à son suzerain. Les seigneurs attachaient un prix extrême à ce droit, en vertu duquel s'ajoutaient aux guerres de nation à nation les guerres partielles des feudataires entre eux, et les luttes d'individu à individu.

Le château. Lors des invasions des Normands, des Sarrasins, des Hongrois, les pays exposés aux ravages s'étaient protégés par des remparts et des tours. Dans des temps d'aussi grands désordres, quand la puissance était la mesure du droit, on trouva ces fortifications très-utiles pour y mettre à couvert les produits du brigandage, pour résister à l'autorité, pour en tirer avantage dans la guerre de tous contre tous. Aussi les églises, les villages, les seigneurs voisins voyaient-ils dans chaque château qui s'élevait une menace contre leur indépendance, les rois une atteinte à leur prérogative. Ceux-ci quelquefois ordonnèrent qu'ils fussent démolis, et défendirent d'en bâtir de nouveaux; mais ils pouvaient ordonner, non se faire obéir, et la défense elle-même prouvait aux barons qu'ils pouvaient se rendre redoutables en osant la braver.

Les forteresses se multiplièrent donc parce que la guerre était la nécessité du temps et l'unique règle de la société. On fortifiait les couvents et les églises; sur les clochers, sur les donjons veillait continuellement une sentinelle pour avertir de l'approche d'un ennemi; et comme souvent les individus qu'enfermait une même muraille étaient ennemis entre eux, des fortifications s'élevaient dans l'intérieur des villes; on tendait des chaînes; on élevait des barrières, des palissades; les arènes de Nîmes, le Colisée de Rome, l'arc de Janus à Milan, les amphithéâtres d'Arles et de Vérone, les ruines des temples et des anciennes basiliques, étaient convertis en citadelles; les palais étaient des édifices massifs, protégés par des grilles aux solides barreaux, avec fossés, ponts-levis et meurtrières.

Le plus ordinairement le feudataire choisissait, pour y établir sa résidence, une hauteur au milieu de ses domaines. Là il se construisait son manoir, un de ces châteaux dont les ruines couronnent encore beaucoup de cimes élevées, objet de cu-

riosité pour nous, d'effroi pour nos devanciers, et qui nous offrent l'aspect d'une société divisée en elle-même, où les armes tiennent lieu de droit et de lois; symbole de la puissance solitaire et indépendante, de la force et de la valeur personnelle. Ces masses solides, en pierres de taille, aux tours rondes ou polygones, couronnées de créneaux, avec des terrasses en saillie, s'élevaient au milieu d'humbles cabanes, comme un brigand au milieu d'une tourbe servile. Une de ces tours, moins grosse, mais plus élevée, avec des fenêtres ouvertes aux quatre vents, était destinée à la sentinelle qui annonçait le point du jour au son du beffroi ou du cor, afin que les vilains se missent au travail; on donnait l'alerte par le même moyen à l'approche de l'ennemi, pour que les hommes d'armes se trouvassent prêts à combattre. Un vol ou un meurtre était-il commis, la sentinelle poussait un cri que chacun devait répéter de proche en proche, afin que le coupable ne pût retrouver l'impunité sur le fief limitrophe.

L'art venait en aide à la nature pour rendre impraticable l'accès des châteaux; on les entourait de fossés, d'ouvrages avancés, de palissades, de contre-forts. Des chausse-trapes qui étaient dispersées aux environs, des herses, des ponts-levis étroits et sans garde-fous, suspendus à des chaînes, des mâchecoulis en défendaient l'entrée. A l'intérieur s'ouvraient des portes souterraines pour les sorties, et des bascules précipitaient dans des gouffres. Les châteaux réunissaient enfin tout un système de défense et d'embûches, fait pour effrayer quiconque aurait projeté contre eux une attaque ou une surprise.

Des têtes de loups et de sangliers, ou des aiglons et autres oiseaux de proie, cloués sur les portes garnies de fer, des cornes de cerfs et de chevreaux dans le vestibule, indiquaient les divertissements sanguinaires du châtelain. En avançant dans sa demeure, tout s'y offrait disposé par l'architecte, non pour l'agrément et la commodité, mais pour la défense, la force et la sûreté. Des armures, des lances, des hallebardes, des masses aux pointes de fer, étaient suspendues, au milieu des écussons en relief, dans les vastes salles, que ne mettaient pas à l'abri du froid les immenses cheminées autour desquelles se réunissait la famille, pour jouer aux échecs ou aux dés, pour broder, chanter, écouter des récits, qu'accompagnait souvent le son du luth et de la mandore.

On y trouvait toutes les provisions nécessaires, soit pour la

bouche, soit pour la guerre; tout y était bien garni, de la cuisine aux prisons, du poulailler aux meurtrières, de la cave à l'arsenal, des écuries aux archives; mais en toutes choses régnait un luxe plus coûteux que délicat. Frère Jehan voyait dans le château de Montbazon (1) des tables chargées de vaisselle d'argent et de coupes d'or; des cheminées de dix pieds de largeur, avec des chenets massifs, soutenant des troncs d'arbres entiers; des chaudières qui contenaient la moitié d'un veau, et des broches qui portaient un marcassin entier. C'étaient des tables immenses, chargées de cent brocs de vin; des fournées de cent pains; des omelettes faites de centaines d'œufs. Les caves, le garde-manger, les celliers, la laiterie, l'office, le fruitier, regorgeaient de provisions. Il ne fallait pas moins pour suffire à tant d'écuyers, de fauconniers, de pages, de régisseurs, de serviteurs, de jardiniers, d'employés à la cuisine, à la panneterie, à la bouteillerie, de fourreurs, de portiers, de soldats, de sentinelles, sans compter les maîtres et les parents, les amis, les chevaliers, les pèlerins, les voyageurs, qui demeuraient tant qu'il leur plaisait, et partaient chargés de dons. C'est qu'en effet l'homme qui rencontre tous les jours des hommes s'habitue à être indifférent à leur aspect; tandis que celui qui vit isolé d'eux éprouve une jouissance véritable dans la vue et dans la compagnie de son semblable, ce qui rend son hospitalité généreuse.

Au dedans, la forteresse est distribuée en différentes pièces : dans les appartements, les dames s'occupent d'ajuster la plume aux traits d'arbalète, les cordes aux arcs; de préparer les dards, d'orner les cimiers. Dans les salles basses les ouvriers fourbissent et brunissent les épées, les boucliers, les casques, les masses de fer, les marteaux, les lances, les arbalètes, les morions, les hauberts, les brassards, les gorgerons, les targes, toutes les armes de fer, de cuivre, de corne et de cuir.

Parfois, au milieu des repas ou des jeux, retentissait le son du beffroi. Aussitôt on courait aux armes; les meurtrières, les créneaux, les barbacanes, se garnissaient de guerriers; on levait les ponts, on baissait les herses, on combattait; et l'attaque repoussée, on se remettait à table, on reprenait les jeux ou la conversation.

Le feudataire. Le feudataire vivait là comme l'aigle dans son nid, isolé de

(1) MONTEIL, lettre XX de Jehan, cordelier de Tours, à frère André cordelier de Toulouse.

tous ceux qui n'étaient pas dans sa dépendance, n'étant pas plus modifié par la société qu'il ne pouvait la modifier lui-même. Le peuple qui habite autour de lui n'est pas de son sang; il ne se compose pas de ses parents et de ses proches, comme dans les clans d'Écosse et d'Irlande; il n'est pas lié à lui par l'affection ou par des traditions. Le feudataire se trouve seul avec sa femme et ses enfants, bourru, soupçonneux, séparé de cette gent qui le craint et lui obéit. Quelle haute idée ne doit-il pas concevoir de lui-même, pouvant tout et le pouvant de sa seule autorité, sans rencontrer d'autres limites intérieures ou extérieures que celles de sa propre force! Dès la plus tendre enfance, l'orgueil du père et la soumission des serfs apprennent au seigneur que tout lui est permis; il grandit en voyant d'un côté la foule tremblante et méprisée, de l'autre un petit nombre choisi de gens dévoués, qui sont prêts à exécuter toutes ses volontés; jeune, exempt de toute crainte, de toute sujétion, il acquiert une bizarre énergie de caractère, et devient non-seulement farouche, perfide, scandaleux, mais capricieux, extravagant; et son obstination à ne pas se départir de ses habitudes lui fait repousser tout progrès. Ses serviteurs reçoivent de lui, au lieu de solde, le droit d'extorquer et de tyranniser à merci; nouvelle gradation de tyrannie, qui agrandit de plus en plus la distance entre les habitants du château et les vilains : ceux-ci conçoivent un respect héréditaire pour ce chef qui peut tout, qui les défend contre d'autres ennemis, tout en maudissant un ordre de choses qu'ils ne peuvent changer.

Il s'élance parfois de son repaire pour enlever au vilain sa femme ou sa fille, qu'il ne daigne pas séduire, pour dépouiller les voyageurs ou les rançonner. Mais comme, dans les temps de troubles même, les combats et le pillage ne sont que des exceptions dans la vie, il se trouve souvent oisif, et au dépourvu de ces occupations régulières qui seules peuvent remplir l'existence. Plus d'affaires publiques qui le réclament : rendre la justice à ses vassaux est chose bientôt faite, parce qu'il n'a d'autre règle que sa volonté; rien de plus simple que l'administration de ses biens, puisque les champs sont cultivés par les paysans exclusivement à son profit, puisque l'industrie est exercée par ses serviteurs, et la culture des lettres abandonnée aux moines, auxquels il fait de temps à autre quelques présents, afin qu'ils prient et se livrent à l'étude. Le feudataire dut donc chercher à occuper au dehors cette activité qui con-

stitue la vie, et dès lors courir les aventures, s'adonner à la chasse, au brigandage, visiter les lieux saints en pèlerin, se livrer enfin avec ardeur à tout ce qui l'arrachait à cette oisiveté sans repos.

Rapports entre le seigneur et le vassal.

Les obligations du vassal envers son seigneur sont énoncées dans les *Assises de Jérusalem*, code rédigé par les seigneurs européens après la conquête de la terre sainte. Dans l'intervalle de temps qui s'écoule entre les lois entièrement pénales des nations barbares et celles purement civiles des peuples policés, le législateur se croit obligé d'imposer aussi des devoirs moraux, et d'en prescrire les objets, le mode même, comme pour donner de la vigueur aux sentiments dans leur lutte avec les passions. Ce code ordonne donc au vassal de ne pas offenser son seigneur dans son corps, et de ne pas permettre qu'il soit offensé par d'autres. Défense à lui de retenir la chose du suzerain sans son consentement; de ne rien lui suggérer à son désavantage ou à son déshonneur; d'outrager sa femme ou sa fille. Il doit, au contraire, le conseiller loyalement, lorsqu'il en est requis; donner caution pour lui, lorsqu'il est prisonnier ou endetté; le tirer de danger, lorsqu'il le voit aux prises avec l'ennemi. S'il en agit ainsi, son seigneur aura à le défendre de tout son pouvoir, à moins qu'il ne veuille être accusé de foi-mentie (1).

Indépendamment de ces devoirs moraux, les vassaux étaient obligés au *service*, à la *foi*, à la *justice*, et aux *subsides*. Le service, c'était faire la guerre à ses frais, de vingt à soixante jours si l'hommage était ordinaire, et pendant toute la campagne si l'hommage était lige; seul ou accompagné d'un certain nombre d'hommes d'armes, avec ou sans le haubert, sur le territoire du fief ou en tout autre lieu, pour la défense ou pour l'attaque, selon les conventions. La *foi* obligeait le vassal à servir son seigneur quand il allait à la guerre, aux plaids, aux conseils, aux jugements. La *justice* consistait à reconnaître sa juridiction et à ne pas décliner son tribunal. Les *subsides* étaient des subventions en argent que l'on payait pour la rançon du seigneur prisonnier, pour le mariage de sa fille aînée, pour l'armure du fils qui devenait chevalier. Il y en avait d'autres que l'on appelait gratuits et volontaires.

Aux termes d'une loi de Lothaire II, il était défendu, en

(1) Voyez les *Assises de Jérusalem*, chap. 205, note additionnelle A.

Italie, d'aliéner son fief sans le consentement du seigneur. Frédéric II fit un règlement semblable pour la Sicile. La *Grande Charte* permet l'aliénation en Angleterre, pourvu que l'acquéreur se soumette aux charges du vendeur. En France, quand le fief était mis en vente, le seigneur direct pouvait le reprendre au prix d'achat. De même que l'on payait d'abord pour obtenir la transmission, ainsi quand les fiefs furent devenus héréditaires, le nouvel investi continua de payer un droit ou cens au seigneur. Lorsque le vassal avait failli à quelques-uns de ses devoirs principaux, qu'il s'était rendu coupable de forfaiture (*forisfactum*), il était déchu de son fief, soit pour toute sa vie, soit pour un temps déterminé.

D'autres droits s'introduisirent encore : celui de *relief*, par exemple (*relevium, relevamentum*), en vertu duquel le seigneur exigeait une certaine somme de l'héritier non direct d'un vassal pour l'autoriser à lui succéder; usage né peut-être lorsque les fiefs étaient encore réversibles, et que tout nouvel investi faisait librement un don au seigneur direct. La *Grande Charte* réduit le relief à un quart du revenu. Saint Louis établit que, si l'héritier n'a point d'argent, le seigneur pourra retenir le fief, durant un an, à son profit.

Le droit de *mainmorte* procurait surtout de grands bénéfices, en attribuant au seigneur l'héritage entier ou partiel de toute personne servile ou de condition tenant le milieu entre la liberté et la servitude, et qui, privée du droit de tester, venait à mourir sans enfants.

Le seigneur contraignait tous ses vassaux à se servir de son moulin, de son four, de son pressoir (*banalité*), en exigeant une redevance. L'*homme de corps* d'un seigneur, indépendamment d'une part dans les produits de son champ, lui devait des services personnels et un grand nombre de journées (corvées) et de prestations (1).

Au seigneur appartenait aussi la *garde-noble*, c'est-à-dire la tutelle de ses vassaux mineurs, et le droit de présenter un mari à l'héritière du fief, ou de l'obliger à choisir parmi ceux qui lui étaient offerts; droit bien naturel, quand le mari devait être l'homme lige du seigneur ou l'un de ses guerriers, mais dont la femme pouvait se racheter en donnant au suzerain

(1) Un député de la Bretagne à l'Assemblée constituante exposa, en 1789, une foule d'abus de la féodalité qui alors existaient encore.

autant que les aspirants lui avaient offert pour obtenir sa main (1).

Droit d'aubaine.

Le droit d'*aubaine*, par lequel le feudataire héritait de l'étranger (*aubain*) (2) qui venait à mourir sur ses domaines, n'était pas moins important. Le seigneur s'emparait, en conséquence, de tout navire ou de toute personne que la mer jetait sur ses terres. Aussi, le vicomte de Léon, en Bretagne, disait-il, en montrant un écueil voisin de la côte : *Cette pierre, que vous voyez, m'est plus précieuse que celles qui ornent le diadème des rois!*

Quelques-uns supposent que le droit de bris fut introduit pour arrêter les pirates, à l'égard desquels on n'eût fait que profiter des dépouilles de l'ennemi. Il est certain qu'il fut exercé très-anciennement. Des Rhodiens il passa aux Romains (3); il profitait au fisc impérial, comme on le voit dans la supplique d'Eumédon à Antonin. Cet empereur y renonça, ainsi qu'Adrien et Constantin le Grand (4); mais leurs successeurs s'arrangèrent de ce revenu lucratif. Grégoire VII, dans le concile de Rome en 1078, puis Alexandre III, dans celui de Latran, excommunièrent quiconque userait de ce droit sauvage. Frédéric II l'interdit pour la Sicile; en 1231, saint Louis, ne pouvant le supprimer, négocia avec Mauclerc, duc de Bretagne, pour qu'il eût à épargner les navires qui auraient pris de lui un sauf-conduit. Il est établi dans les jugements d'Oléron, en 1235, que si les objets provenant d'un naufrage ne sont pas réclamés, le seigneur devra les convertir en œuvres pies, *les distribuer aux pauvres*, par exemple, *en doter les filles, selon droit et conscience, sans en retenir ni quart ni parties, sous peine d'encourir la malédiction de notre sainte mère l'Église*. En 1543, François Ier remet en vigueur, dans l'ordonnance de février, une loi de Henri III d'Angleterre, duc de Normandie, portant que, *au cas de naufrage, les objets seront recueillis par l'official et tenus en garde pendant un mois et un jour, pour être restitués*

(1) La procédure à ce sujet est déterminée par les *Assises de Jérusalem*. Voyez la note additionnelle B.

(2) Ce droit est d'origine française, et il a été en vigueur, au profit de la couronne, jusqu'à la promulgation de la loi du 14 juillet 1819.

(3) *Res fisci est ubicumque natat.* JUVÉNAL, sat. IV, 55.

(4) *Constantinus*, Cod. lib. IX, tit. 5 : *Si quando naufragio navis expulsa fuerit ad littus, vel si quando aliquam terram attigerit, ad dominos pertineat : fiscus meus sese non interponat. Quod enim jus habet fiscus in aliena calamitate, ut de re tam luctuosa compendium sectetur?* ANTONIN, livre I, *Cod. de naufr.*

à qui prouvera dans ledit espace de temps qu'ils lui appartenaient. Sous Louis XIV, le pillage des bâtiments naufragés fut défendu par des lois très-sévères, excepté lorsqu'il s'agissait des pirates.[1] Cette iniquité ne s'est pas moins perpétuée jusqu'à nos jours.

Les choses trouvées revenaient aussi au feudataire, sous le nom d'*épaves*; il en était de même de la succession de quiconque mourait sans testament, sans confession, ou de mort subite; comme si cela eût entraîné l'infaillible damnation du défunt.

Un privilége hautement prisé était celui de la chasse, dont les châtelains portaient la passion au point de passer des semaines entières avec toute leur cour au milieu des bois, couchant à la belle étoile. L'art du fauconnier devint partie principale de cet amusement féodal. On tirait les faucons de pays éloignés; lorsqu'ils avaient été dressés, on les portait partout sur le poing; les croisés ne s'en séparèrent pas même en marchant à la délivrance du saint sépulcre. Lorsqu'on bâtit l'hôtel de ville de Milan, on y ajouta des perchoirs pour les y déposer; les prêtres eux-mêmes les plaçaient sur les balustrades de l'autel et sur les bras des stalles. La loi franque permettait au noble, fait prisonnier, de donner pour sa rançon tout ce qu'il possédait d'argent et jusqu'à deux cents paysans de ses terres, mais non pas ses faucons. En voler un équivalait au meurtre d'un esclave. Certains seigneurs voulaient qu'on ensevelît leurs faucons avec eux, ou bien ils les léguaient à leurs amis les plus chers. Sculptés sur les tombeaux, ils indiquaient la noblesse du défunt. Chasse.

Les chasses des grands seigneurs se faisaient avec une pompe éclatante. Un duc avait six pages pour ses chiens courants, six pour ses lévriers, six gouverneurs des valets de limiers, six valets pour les lévriers, douze pour les chiens courants, six pour les épagneuls, six pour les bassets, six pour les chiens anglais. Le chasseur portait un justaucorps doublé d'une fourrure de vair (petit-gris), une veste courte de couleur verte, avec une ceinture de cuir d'Irlande, un couteau de chasse, un arc et des flèches, un cor d'ivoire suspendu à une chaîne d'or ou d'acier poli. Parfois, on faisait venir de loin des bêtes sauvages, et on les attaquait dans des enceintes palissadées.

De ces habitudes, contractées dans les forêts de la Germanie, naquit un droit inconnu aux anciens : celui des chasses réser-

vées, l'un des droits les plus oppresseurs pour le colon, qui voyait ravager sa vigne prête à être vendangée, ou sa récolte déjà mûre. Il n'était pas jusqu'au lièvre timide qui ne lui devînt funeste : malheur à celui qui, en tuant l'animal, aurait fait tort aux plaisirs du maître ! Un malheureux qui avait mis en fuite un oiseau de chasse fut crucifié par ordre d'un évêque d'Auxerre. Bernabo Visconti fit manger un lièvre cru, avec les os et la peau, à celui qui l'avait tué.

Caprices féodaux.

Nous venons d'indiquer les droits féodaux les plus communs; mais il serait impossible d'énoncer toutes les obligations particulières imposées par la tyrannie et le caprice (1). Dans quelques fiefs, on pouvait prendre le cheval du roi quand il passait sur les terres qui en dépendaient. La mule de l'archevêque, lorsqu'il faisait son entrée dans la ville, revenait aux gonfalonniers de Milan, vêtus de rouge. A Florence, l'archevêque était conduit par les membres de la famille Visdomini; à peine était-il entré, que son palefroi était mené à l'abbesse de Saint-Pierre-Majeur; le frein et la selle étaient donnés aux Del-Bianco, puis aux Strozzi, qui les emportaient chez eux à son de trompe et les laissaient exposés. A Pistoia, ce privilége appartenait aux Cellesi; l'évêque donnait un anneau à l'abbesse de Saint-Pierre, et celle-ci lui offrait un riche coucher. A Troyes, treize dames devaient venir chacun des jours de carême verser de l'eau de roses sur les mains des chanoines; dans la même ville l'évêque mettait pied à terre à la grande abbaye; le palefroi sur lequel il était venu appartenait à l'abbesse, et à lui le lit dans lequel il avait passé la nuit; après avoir chanté nones, il jouait avec les chanoines à la toupie, puis au ballon. A Dijon, les chanoines devaient, une fois l'an, baiser sur les deux joues la souveraine du pays; à Condé, les laboureurs de neuf métairies étaient tenus d'offrir à l'une des fêtes solennelles, et de mener dans le chœur de l'église de Notre-Dame, un mouton *cornu, laineux, et denté de quatre dents.* A Orléans, le jour de l'Ascension, le seigneur faisait hommage au chapitre d'un mouton portant à ses cornes dorées une bourse

(1) La nomenclature des droits féodaux est infinie : *quinte et requint*, *lods et ventes*, *my-lods*, *vintrolles*, *reventes*, *reventons*, le *sixième* et le *resixième*, le *huitième*, le *treizième*, la *recouvrance*, le *plat*, le *pellage*, le *cottage*, le *cultage*, le *péage*, le *villenage*; l'*aubaine*, l'*hostize*, la *monture*, le *chevage*, le *four banal*... Du Cange, dans son Glossaire, énumère 88 espèces de fiefs.

dans laquelle étaient cinq sols ; et l'évêque, lors de son installation, allait coucher à l'abbaye de Saint-Euverte, où il soupait avec un œuf, un petit pain et un carafon de vin. Le lendemain, il se rendait à la collégiale de Saint-Aignan ; deux chanoines venaient alors à lui, lui liaient les mains, et le conduisaient à la porte de la cathédrale, où il jurait de maintenir les priviléges de l'Église et de ne prétendre à aucune autorité sur le chapitre. L'évêque de Faënza devait aux serviteurs du comte de Romagne une poule avec ses douze poussins, en pâte, et de la viande cuite ; faute de quoi ceux-ci pouvaient aller dans sa cuisine, et emporter tout ce qui s'y trouvait.

Le baron de Ceissac, comme vassal de l'évêque de Cahors, était dans l'obligation, quand ce prélat faisait sa première entrée dans la ville, de l'attendre en un lieu donné, de le saluer la tête découverte, la jambe et la cuisse droite nues, une pantoufle au pied droit ; puis, de conduire, en cet accoutrement, sa mule par la bride jusqu'à la cathédrale, ensuite au palais épiscopal, et de mettre devant lui le premier service ; il recevait en récompense la monture de l'évêque et la vaisselle de table.

Quelques feudataires étaient tenus, lors de leur investiture, de baiser les verrous de la maison, de s'en aller en chancelant et simulant l'ivresse, de faire trois sauts accompagnés chaque fois d'un bruit ignoble. Il était imposé à d'autres d'apporter, à un jour fixé, soit un œuf, soit une rave, soit un pain sur un chariot tiré par quatre paires de bœufs, ou de présenter un fétu de paille. Certains pêcheurs devaient, à la Saint-Jean, sauter dans un vivier en l'honneur de la dame du lieu. D'autres, sur les bords d'un lac, près de Machecoul, se présentaient, chaque année, devant leur seigneur pour le récréer d'une danse qui n'était plus en usage et d'un chant qui n'était pas encore connu. Les marchands de poisson passant sur le fief de Saint-Remi, dans l'évêché d'Aoste, étaient obligés d'offrir de leur denrée aux châtelains, faute de quoi ils étaient retenus trois jours, ce qui équivalait à la destruction du poisson ; ou bien l'on coupait les sangles de leurs chevaux. Il en était qui étaient contraints de courir la *quintaine* (mannequin) avec des lances de bois, ou de s'en aller une fois chaque année trouver leur seigneur en faisant deux pas en avant et un en arrière, ou de verser un seau d'eau devant sa porte, ou bien encore une mesure de millet à la volaille de sa basse-cour. Les vassaux du seigneur de la Tour-Chabet, en Poitou, devaient lui présenter un roitelet, attaché par un nœud

sur un chariot traîné par des bœufs. Le doyen des bouchers de Saint-Maixent, aussi dans le Poitou, baisait la porte du château seigneurial, genou en terre et la tête nue ; puis, chaque boucher entrait en payant deux deniers ; enfin, on lavait les mains du seigneur avec de l'eau de roses.

A Remiremont, le second jour de la fête de la Pentecôte, les habitants de six paroisses se rendaient à l'église du *Chapitre des Dames* en portant des rameaux de toute sorte et en chantant des *Kyrie eleison* (de là le *lundi des Kriolés*) ; et durant la messe solennelle, le receveur des grandes aumônes présentait à l'abbesse et à la doyenne deux corbeilles faites d'écorce de sapin pleines de neige. C'était aussi le tribut que les habitants d'une autre localité devaient pour le sacristain des sœurs ; et s'ils ne pouvaient trouver de la neige, ils y suppléaient par deux bœufs d'une blancheur irréprochable. Les religieuses, en retour, donnaient de petits papiers, contenant vingt-cinq épingles, aux jeunes filles qui avaient le mieux chanté, et aux hommes un baril de vin, *ni du meilleur, ni du pire* : ceux-ci, en sortant de l'église, avaient le droit de tirer deux coups de feu du côté de la chapelle de Saint-Nicolas. Ils passaient le reste de la journée à s'amuser ; les religieuses elles-mêmes sortaient pour danser, les dignitaires de l'église étant obligés de les conduire au bal.

Il y avait aussi grande fête dans d'autres monastères, les jours où l'on y apportait les prémices des fleurs et des fruits qui leur étaient dues.

Près de Genève, les vassaux montaient la garde, en silence, le long du lac, frappant l'eau avec de longues perches, pour empêcher les grenouilles de coasser. Les cuisiniers et les marmitons de l'archevêque de Vienne avaient imposé un tribut sur les mariages ; on croit que certains feudataires exigeaient un droit obscène de leurs vassaux qui se mariaient, lequel fut transformé ensuite en droit de *cuissage*, consistant, de la part du seigneur, à mettre une jambe nue dans le lit des nouveaux époux. Ce droit des premières nuits, s'il a jamais existé, était plus symbolique que réel, et en tous cas il se rachetait avec de l'argent (1).

(1) Ce droit a été nié par RAEPSAET, *Dissert. sur les droits de marquette*; Oudenarde, 1817. ANDERSON, dans les *Mém. de la Société des antiq. d'Écosse* (1840), a cherché à démontrer que le droit de *marquette* n'était pas une servitude déshonnête imposée à la personne, mais une redevance en argent ; et il dit, comme preuve, que parfois il appartenait à des femmes, et

Dans d'autres pays le mari ne pouvait coucher avec sa femme les trois premières nuits, sans le consentement de l'évêque ou du seigneur du fief. Dans la seigneurie du comte de Poitou, les nouveaux époux étaient obligés de franchir d'un saut le fossé du château; on promettait à ceux qui réussiraient la liberté de leur descendance. Mais il était si large, que nul n'y parvint jamais; et les châtelains prenaient grand plaisir à voir les vilains faire le plongeon dans l'eau bourbeuse. Le comte de Foix avait le droit de prendre, une fois dans sa vie, à chaque marchand, une certaine quantité de marchandises sans payer.

Le seigneur de Mirepoix revendiqua, devant le parlement de Paris, le noble droit, toujours exercé par ses ancêtres, de brûler les *hérétiques qui arrivaient sur ses terres*. Le fief normand de Pend-Larron tirait son nom de l'obligation où il était de fournir un exécuteur des hautes-œuvres à la justice de Caen toutes les fois qu'il en était requis.

Jusqu'à la fin du siècle passé, on faisait à Rome de grandes solennités pour attester la suprématie du saint-siége sur le royaume des Deux-Siciles. Un membre de la famille Colonne, qui, pour ce jour, était grand connétable du royaume, présentait au pontife, au nom du roi de Naples, une haquenée portant sur sa tête un calice rempli de billets de la banque de Naples, calice que prenait le pape. La place des Saints-Apôtres et celle de Venise, qui en est voisine, regorgeaient alors d'une foule qui se livrait à la joie et à des jeux au milieu d'une brillante illumination.

Un vassal avait pour toute redevance un lapin à donner; mais il fallait qu'il eût l'oreille droite blanche, et l'autre noire. Ne s'en trouvait-il pas de cette espèce, ou doutait-on qu'il fût teint, au lieu d'être de couleur naturelle, un long procès commençait; les jugements et les expertises se multipliaient jusqu'à ce que l'animal mourût ou que son poil vînt à tomber. On ne saurait dire, en effet, avec quelle exactitude minutieuse se conservaient ces stigmates de servitude. Il était dressé acte, en présence de témoins, de l'engagement pris; puis, si l'on se trouvait en défaut, soit pour le temps fixé, soit pour les conditions de la présentation, on s'exposait à un long procès qui, parfois, avait pour résultat de dépouiller de son fief le vassal trop peu ponctuel.

même à des abbesses; que, de plus, les femmes nobles y étaient soumises aussi bien que les vassales.

Quelques-unes de ces obligations se sont conservées jusqu'à nos jours, en Italie, notamment sur les terres ecclésiastiques, comme de tenir l'étrier à l'évêque quand il monte à cheval, ou de porter devant lui la bannière dans les cérémonies, ou la croix dans les processions, le jour du vendredi saint, ou bien encore des branches d'olivier lors de la solennité de Pâques.

Nous avons parlé jusqu'ici des fiefs comme unis à la possession de terres ou de charges; mais toute propriété, mais tout moyen de gain revêtit la forme féodale, comme, lorsque règne une maladie endémique, toutes les autres affections morbides en prennent le caractère. On donna donc en fief les charges de sénéchal, de maréchal, de bouteiller, d'avoué, de vidame et autres semblables en y joignant une terre; on donna plus tard les produits de la charge même ou ceux de chancellerie; le droit de chasse, ceux de péage, d'escorte des marchandises; le droit aussi de rendre la justice dans les palais des grands, de tenir un four banal, d'avoir des boutiques sur le champ de foire, et jusqu'à celui de posséder des ruches d'abeilles. Les fiefs de *Caneva* consistaient en blés et en vivres pour les militaires. Souvent le fief n'était qu'un protectorat que le faible réclamait du fort, bien que celui-ci ne fût pas seigneur suzerain. Le clergé inféoda le cimetière, les offrandes, les dîmes, les droits d'étole blanche ou noire; les moines, certaines fonctions ecclésiastiques, le glanage, le grappillage, et jusqu'aux gouttes qui s'échappaient d'une cuve. Parfois un baron s'emparait du produit des messes dites à un autel, et le tenait comme fief de cette église (1). Muratori

(1) D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, etc., t. X, p. 238, 480.

« La majeure partie des jurisconsultes est d'avis que l'essence du fief consiste dans la réserve que fait le seigneur, ou celui qui le concède, de la propriété originaire, et, de la part du vassal, en une prestation quelconque comme signe de foi et d'hommage. On distingue en conséquence, dans le fief, la propriété utile et la propriété directe, comme pour les contrats emphytéotiques.

« Le domaine consiste dans le droit d'administrer un bien et d'en jouir; on distingue par ce motif le domaine de propriété (*dominium proprietatis*) et le domaine de droit (*dominium juris*). La possession est ensuite de *droit* et de *fait*. La propriété réunit ces deux conditions *droit* et *fait*, et de cette réunion résulte le droit de propriété. Si ensuite on sépare légalement la détention matérielle du droit de propriété, comme lorsque l'on confère à d'autres la possession précaire, il en résulte le domaine d'*usage* ou de *possession*. Or, dans le fief, le seigneur conserve le domaine de propriété (*dominium pro-

prouve que les arts mécaniques même étaient exercés, dans les demeures seigneuriales, par des personnes qui recevaient à ce titre des terres en fief. Bien plus, on en vint jusqu'à inféoder l'air qu'on respirait (1), afin que nul homme, nul objet ne demeurât affranchi de ce lien universel.

Quelquefois aussi le domaine utile d'une ville ou d'un village

prietatis), autrement le domaine direct, et le vassal acquiert le domaine de possession (*dominium possessionis*), autrement le domaine utile.

« Le fief se divise en *propre* et en *impropre* : on appelle *propre* celui auquel sont conservés ses caractères naturels; *impropre*, celui dans lequel la volonté des parties les détruit ou les modifie. Il est conforme à la nature du fief qu'il tombe sur des immeubles; il ne cesserait pourtant pas d'être fief s'il était constitué sur des meubles, sur des droits ou sur des prestations annuelles.

« On distingue le fief en *mâle* et *femelle*, selon que les descendants mâles du premier investi sont seuls admis à y succéder, ou que le fief est accordé dans l'origine à une femme, ou lorsque même, concédé à un mâle, il peut être transmis aussi par succession à des femmes. Les fiefs ayant été institués originairement pour obtenir des services militaires, dont les femmes sont naturellement incapables, elles étaient d'abord exclues du droit de les posséder; mais il en fut autrement, lorsque les fiefs devinrent patrimoniaux et héréditaires.

« Le fief est dit *franc* ou *non franc*, selon que le vassal est exempt ou non de la prestation de services.

« Lorsque quelqu'un acquiert le fief immédiat par concession du seigneur ou par investiture propre, et non à titre de succession, de celui qui le possédait antérieurement, il est dit *nouveau*; mais quand il a été transmis à d'autres par un premier investi, il est *ancien*, et on l'appelle aussi *paternel*.

« Le fief est *ecclésiastique* ou *séculier*, selon qu'il est constitué sur des choses appartenant à l'Église, ou sur des choses profanes.

« Dans le fief *lige*, ainsi appelé *a ligando*, le vassal s'oblige à prêter des services d'une nature plus étroite, et contre qui que ce soit; dans le fief *non lige*, il promet de servir, mais il met des restrictions à ses engagements.

« Si la prérogative de noblesse est attachée au fief, il est dit *noble*; si, au contraire, il ne la confère pas à celui qui l'acquiert, il est dit *non noble* ou *roturier*.

« Le fief, lorsqu'il est conféré par le seigneur direct sur ses biens propres, est dit *donné*; si quelqu'un offre à d'autres une chose lui appartenant, à la condition qu'elle sera donnée en fief, ce fief est nommé *offert*.

« On appelle *divisibles* les fiefs qui peuvent se partager entre plusieurs cohéritiers, quand ils sont appelés au même degré; *indivisibles*, ceux qui ne peuvent se partager, mais doivent passer à un seul.

« Le fief *juridictionnel* oblige le vassal à la seule fidélité personnelle; le fief *censuel* exige de lui, outre la fidélité, une redevance annuelle, payable au seigneur direct. » FORAMITI, *Manuale di jurisprudenza feudale;* Venezia, 1841.

(1) Fief en l'air, fief volant.

était réparti entre deux ou plusieurs maîtres, dont chacun avait un quartier séparé ou une gabelle spéciale, ou une juridiction particulière. Les droits s'engageaient, s'affermaient, étaient saisis; ce qui multipliait les maîtres et les différends, et jetait le désordre dans l'administration.

Les obligations de vassal une fois remplies, le feudataire jouissait du fief d'une manière absolue, sans autres devoirs envers son seigneur, qui était obligé de le lui conserver, avec ses droits; de le protéger envers et contre tous, de ne lui faire aucun tort, mais d'agir avec lui bien et loyalement. Celui qui était investi d'un fief militaire n'était tenu à aucune prestation ou service au delà de ce qui avait été convenu; lorsqu'il y avait fête au château, il prenait part aux plaisirs du seigneur, sur le pied de l'égalité; il combattait à cheval, tandis que le reste du peuple servait à pied et sans armes défensives.

Relations entre vassaux.

Les vassaux d'un même seigneur, disséminés autour de son château, sur l'étendue de ses domaines, et investis de fiefs de même rang, s'appelaient *pairs*, nom qui indique qu'ils n'avaient que peu ou point affaire entre eux, et ne constituaient pas une société. Libres de cette chaîne de devoirs qui, indépendamment des magistrats et des gouvernements, lie aujourd'hui les citoyens, ils dépendaient du même suzerain, mais non pas l'un de l'autre. Les appelait-il à la guerre, au conseil, au jugement, ils s'y trouvaient réunis sous un seul chef; autrement chacun agissait de son côté; ils étaient isolés, étrangers les uns aux autres, dès que le suzerain cessait d'intervenir.

Juridiction.

Ils étaient étrangers les uns aux autres, et pourtant ils habitaient le même territoire; leurs sujets avaient de fréquents rapports de commerce et d'amitié, à tel point que certains règlements, certaines garanties, l'emploi même de la force dans des cas déterminés, étaient regardés comme indispensables pour protéger les intérêts communs.

Mais la jurisprudence s'était transformée comme tout le reste, et du moment où le peuple fut soumis, non plus au prince, mais à des seigneurs particuliers, les institutions faites au profit de tous tombèrent en désuétude. Un ordre distinct de *scabins*, chargé de l'administration civile et judiciaire, cessa d'exister, quand les hommes libres furent devenus vassaux; les anciennes assemblées furent abandonnées; les comtes se trouvèrent revêtus d'une dignité héréditaire; les délégations royales (*missatici*) devinrent duchés héréditaires, et les vassaux furent

les hommes des seigneurs, non ceux de la nation ou du roi.

Lorsqu'ils eurent cessé de mener leurs vassaux aux plaids royaux, les seigneurs tinrent des cours, où ils jugeaient les différends qui s'étaient élevés entre leurs sujets. Mais les juges n'étaient ni les hommes libres d'autrefois, ni les *scabins* institués ensuite, les uns et les autres intéressés au bien public, prêts à soutenir l'exécution de la sentence ainsi que le payement de l'indemnité due par l'offenseur qui avait *composé;* c'étaient des individus dépendant du baron, observant jusqu'à un certain point l'ancienne *coutume*, plus par habitude que par l'effet d'une constitution assurée.

Avec la liberté individuelle avait disparu la garantie réciproque entre citoyens (excepté en Angleterre); chacun vivant de son côté, sans se lier avec ses égaux, mais seulement avec ses supérieurs et ses inférieurs, personne n'avait intérêt à empêcher les délits. C'est pourquoi les preuves, au moyen des *compurgateurs* (témoins à décharge), tombèrent en désuétude.

Quant aux vassaux, le point d'honneur décida que nul ne serait jugé que par ses pairs; et il en résulta que le seigneur ne fit que proclamer le jugement prononcé par ceux-ci.

S'il s'élevait une contestation entre vassal et seigneur, où il s'agissait de devoirs féodaux réciproques, la cause était aussi décidée par des pairs; mais si le différend roulait sur des faits d'une autre nature, sur un crime du seigneur ou sur un dommage causé aux biens allodiaux du vassal, il était porté devant le souverain, comme dans les cas où l'une des parties aurait éprouvé un déni de justice.

Appel. Défis judiciaires.

Tant que la sentence émana du peuple dans les assemblées générales, qui aurait eu pouvoir de la reviser, puisque l'autorité, qui était souveraine, l'avait rendue? L'appel répugnait aussi aux idées féodales, qui identifiaient le seigneur avec le vassal. Celui qui se voyait condamner injustement par la cour seigneuriale pouvait défier ses juges, qui étaient ses pairs et n'avaient sur lui aucune autorité; mais ce démenti n'était pas un appel : il se donnait souvent quand la sentence n'était pas encore prononcée, et ne constituait pas exactement un recours à un tribunal supérieur (1).

Comme le démenti obligeait à convoquer d'autres pairs, ce qui n'était pas toujours possible, le seigneur se trouvait parfois

(1) Voy. la note additionnelle C sur les défis judiciaires.

contraint de renvoyer la connaissance de la cause à son supérieur. Ajoutons que le roi ou le seigneur suzerain, quand il venait dans les domaines de son vassal, tenait sa cour; et durant ce temps la juridiction de celui-ci demeurait suspendue. Le premier pouvait donc, non reviser la sentence, mais en rendre une nouvelle; comme le vassal devait rendre la justice, s'il y manquait, le seigneur pouvait intervenir pour l'y contraindre.

On arriva ainsi par degrés à instituer un appel régulier, à l'imitation de ce qui se pratiquait dans l'Église; ce qui fut un acheminement vers l'accroissement de la prérogative royale.

Le jugement rendu, comment le faire exécuter quand le condamné retournait dans son château, défendu par de hautes murailles et par des gens d'armes à sa dévotion! Il n'y avait d'autre ressource que la guerre; il fallait donc que le seigneur qui avait prononcé, le plaignant ou même les juges, réunissent leurs hommes, et contraignissent par la force le rebelle à l'obéissance.

Ainsi, rien n'assurait l'exécution du jugement. L'intervention des pairs n'était pas même une garantie de bonne justice et d'intégrité; car c'étaient des gens dépourvus de toute notion du droit, étrangers à des intérêts communs, et appelés à la volonté du seigneur, qui pouvait convoquer ceux qu'il savait le plus à sa dévotion.

Guerre privée. La justice ordinaire n'inspirait donc pas de confiance, et l'on recourait de préférence à des garanties plus conformes à la manière de vivre du temps, c'est-à-dire aux duels : les duels et les guerres privées devenaient des nécessités de cet état de choses. Voilà pourquoi, dans les documents féodaux, l'on trouve plus de détails sur les combats singuliers et sur les guerres privées, où la coutume et la loi introduisirent quelque régularité, que sur les procès proprement dits. Les Assises de Jérusalem donnèrent les règles du duel. Au treizième siècle, Beaumanoir déterminait, en écrivant les *Coutumes du Beauvoisis*, les formalités requises pour la guerre privée. Il dit :

« Guerre se peut mouvoir en plusieurs manières, par faits « comme aussi par paroles. Elle est mue par paroles, quand « l'un menace l'autre de faire villenie ou ennui à son corps, ou « quand il défie lui ou les siens. Elle se meut par fait, quand « une chaude meslée sourd entre gentilshommes de part et d'au- « tre. Il est à savoir que, lorsqu'elle naist de fait, ceux qui sont « présents au fait tombent aussitost en guerre; mais les parents

« d'une part et de l'autre n'y tombent que quarante jours après « le fait. Si la guerre naist par menaces ou par défi, ceux qui « sont défiés ou menacés tombent en guerre peu après. Mais « comme de grands embarras pourroient advenir en tel cas, « si, par exemple, quelqu'un avoit épié l'occasion pour me- « nacer et défier en temps opportun, il ne se pourroit excuser « du fait pour telles menaces et pour tel défit. Donc le gentil- « homme qui menace ou défie doit laisser le temps au défié « pour qu'il puisse se garder et se garantir; autrement, il « ne pourra s'excuser du méfait; il devra même en rendre « compte en justice.

« Guerre ne se peut faire entre deux frères germains, pour « nulle constestation qui s'élève entre eux, mesme si l'un « avoit battu ou navré l'autre; car l'un n'a point de parenté « qui ne soit aussi proche à l'autre qu'à lui-mesme, et qui- « conque est aussi proche parent de l'un des chefs de la guerre « que de l'autre ne se doit mesler de la guerre. Si deux frères « ont donc constestation ensemble et que l'un ait méfait à « l'autre, celui à qui il a été méfait ne le peut excuser du droit « de guerre, et aucun de sa parenté qui auroit voulu l'aider « contre son frère, comme il pourroit advenir de ceux qui aime- « roient mieux l'un que l'autre : quand donc il s'élève un diffé- « rend, le sire doit punir celui qui méfait à l'autre, et faire « droit sur le litige.

« Tout en ayant dit que ne peut se faire guerre entre deux « frères germains d'un père et d'une mère, s'ils n'étoient frères « que de père, et non de mère, guerre se pourroit bien faire « entre eux par coutume; car chacun auroit une parenté qui « n'appartiendroit pas à l'autre, car la parenté de chacun du « costé de sa mère n'appartiendroit pas à l'autre frère; et dès « lors, ils pourroient soutenir la guerre (1).

Un individu avait-il été battu, blessé ou tué, l'offensé ou ses parents se mettaient en quête de quelque parent de l'offenseur, qui, demeurant au loin, ignorait ce qui s'était passé, et, l'assaillant à l'improviste, le tuaient, le blessaient ou le frappaient sans qu'il connût même quelquefois sa parenté avec celui qui lui valait ce traitement. Philippe-Auguste statua donc qu'en cas d'outrage, ceux qui seraient présents auraient à se tenir sur leurs gardes contre les parents ou amis de l'offensé, qui

(1) Chap. LIX.

voudrait en tirer vengeance; mais que les parents ou amis des deux parts qui ne seraient pas intervenus au fait auraient trêve durant quarante jours, après lequel délai ils seraient en guerre. Mais cette *quarantaine du roi* produisit peu d'effet, jusqu'au moment où saint Louis la rétablit, en lui donnant vigueur et sanction par les peines portées contre ceux qui la violeraient (1).

Représailles. Le droit de représailles, dont nous venons de parler, s'exerçait comme chose légale dans le moyen âge; si bien qu'un Français à qui un citoyen de Venise avait fait tort pouvait en tirer vengeance sur tel Vénitien que ce fût, ou lui rendre la pareille. Les coutumes vinrent encore régulariser ce droit, et les lois ultérieures eurent beaucoup à faire pour l'abolir.

Droit écrit. Le droit féodal, étant exercé par coutume et tradition, fut très-longtemps sans être écrit. Au commencement du douzième siècle parurent en Angleterre les œuvres législatives d'Henri Ier et du chancelier Glanvill, et en Allemagne le traité *de Beneficiis*. Girard et Ober, jurisconsultes milanais, publièrent, en 1170, deux livres sur les fiefs qui obtinrent une grande autorité et qui eurent beaucoup de commentateurs (2). Les écoles de droit romain s'étant ensuite formées, on voulut le faire servir à l'explication du droit féodal; ce qui lui fit subir une grande transformation. A en croire les deux jurisconsultes lombards, le droit féodal aurait pris naissance en Italie; mais ils ignoraient jusqu'aux règles qui étaient en vigueur en France et en Angleterre.

En France, la grande indépendance des seigneurs produisit une infinité de constitutions. Au seizième siècle on en recueillit deux cent quatre-vingt-cinq, dont soixante d'une importance majeure. La plus anciennement écrite est celle de Béarn, confirmée en 1088 par le vicomte Gaston IV. Beaucoup d'autres furent écrites pendant les siècles suivants, les *Coutumiers* de Normandie, la loi de Bretagne, celle du Hainaut. La plus célèbre est celle qui fut rédigée par Beaumanoir sous Philippe III, pour le Beauvoisis; Charles VII prescrivit par une ordonnance la formation d'un recueil général des coutumes, afin de fixer pour toujours celles de chaque pays au moyen d'une collection écrite; mais ce code ne fut achevé que sous Charles IX.

(1) *Recueil des ordonnances*, t. I, pag. 56.

(2) Les livres des fiefs (*Libri feudorum*) sont imprimés dans la plupart des éditions du *Corpus juris civilis*, à la fin.

C'était le droit commun des *pays coutumiers*, ou des provinces septentrionales de la France, et la règle de tous les tribunaux, excepté dans les dispositions modifiées par des édits royaux. Ce droit et cette jurisprudence s'y conservèrent jusqu'à la révolution.

Tel était le système féodal, qui, plus ou moins modifié par les circonstances, s'établit un peu plus tôt ou un peu plus tard sur toute l'Europe germanique, et qui forme encore le point le plus important à expliquer dans les constitutions modernes. La France et l'Angleterre sont les deux pays où il pénétra davantage dans toutes les institutions sociales; et pourtant combien de diversité ! Il jeta de si profondes racines en Angleterre, que légalement on n'y reconnaissait aucun *alleu*, et que nul tenancier n'y était admis à prouver que les biens lui appartenaient en pleine propriété, tandis que, dans quelques provinces de France, tout bien immeuble était censé allodial jusqu'à preuve contraire. Quoi qu'il en soit, la prépondérance de la royauté fit que la liberté des personnes demeura plus grande là où celle du sol avait péri. Il y avait peu de la première en France, beaucoup moins en Allemagne, où les serfs et la mainmorte ont subsisté jusqu'à nos jours. La suprématie impériale s'étant trouvée réduite à un simple titre, tant en Allemagne que dans plusieurs contrées de l'Italie, les barons y obtinrent non-seulement le pouvoir monarchique, mais une véritable domination de maîtres sur des esclaves. Cependant les fiefs devinrent héréditaires en France dès le neuvième siècle, en Allemagne deux cents ans plus tard; ce qui fait que les grandes familles françaises étaient plus anciennes que les familles allemandes; il faut excepter la maison de Mecklembourg, la plus ancienne de l'Europe. Mais, en France, elles n'acquirent jamais la propriété absolue du territoire, et elles s'éteignirent, tandis qu'en Allemagne elles devinrent souveraines.

Le Languedoc ne fut réduit en fief qu'au temps de la croisade contre les Albigeois. Dans le Dauphiné, les barons, en lutte continuelle avec la Savoie, durent user de ménagements envers les paysans.

Bien que l'Espagne n'eût pas de fiefs, dans la véritable acception du mot, la Castille tira sa constitution d'une noblesse féodale, devenue puissante par ses conquêtes successives sur les Arabes; et non-seulement la terre dans ce pays, mais encore des villes entières y étaient données en bénefices. Cer-

taines conventions entre le seigneur et les vassaux, insérées dans le *fuero viejo*, méritent notamment l'attention. Une disposition de cette vieille législation autorise un vassal du roi même à se *dénaturaliser*, c'est-à-dire à renoncer à sa patrie et à l'obéissance envers le monarque, pourvu qu'il lui envoie seulement un de ses vassaux nobles, pour lui dire : *Sire, au nom de tel rico-hombre* (1), *je vous baise la main; et, de ce moment, il cesse d'être votre vassal.* Pour un motif quelconque, le roi exile-t-il un rico-hombre, son homme lige, les vassaux et amis de celui-ci peuvent partir avec lui, ils doivent même le suivre jusqu'à ce qu'il trouve un seigneur ami, ou que le roi le rappelle à sa cour. Si le roi congédie un *hidalgo*, vassal d'un rico-hombre, celui-ci peut aussi renoncer à la fidélité envers le roi, et trouver un autre seigneur qui les reçoive en grâce tous les deux. Mais le rico-hombre ou l'hidalgo qui abandonne le pays, sans être banni par le roi, ne devra point faire la guerre à celui-ci, ni à ses vassaux, pour son compte ni pour celui d'autrui; autrement, le roi pourra lui enlever tout ce qu'il possède dans le pays, dévaster ses champs et ses maisons.

Que le roi, dit le *fuero*, donne un délai de trente jours et de trois en sus au rico-hombre exilé; que lui ou tout autre homme lui fournisse un cheval; que l'exilé puisse refuser la liberté à qui lui en aura dénié un, s'il le fait prisonnier dans un combat; que le roi fournisse au rico-hombre, obligé de s'expatrier, une escorte pour sa sûreté, et lui procure des vivres au prix où ils étaient lorsqu'il dut s'exiler.

Que si ensuite le rico-hombre fait la guerre au roi ou au pays pour son compte ou pour celui d'un nouveau seigneur, le roi pourra ravager toutes ses possessions, mais non celles de sa famille, et ne pourra outrager les dames dans leur honneur.

Le rico-hombre banni peut avoir des vassaux de deux manières : ceux qu'il a élevés, armés, mariés et gratifiés d'un héritage, et les vassaux soldats, obligés à le suivre et à le servir jusqu'à ce qu'ils lui aient procuré du pain et un nouveau seigneur. Mais, leur engagement expiré, ils peuvent revenir au roi et se constituer ses vassaux. Que si, s'étant mis avec le banni au service d'autrui, ils font la guerre au roi, et, après avoir envahi ses terres ou celles de ses vassaux, ils se saisissent

(1) Ce titre était à peu près l'équivalent de celui de *baron* en France.

d'armes, de bestiaux, de prisonniers ou d'autres choses, ils prendront une part entière sur ce qui leur reviendra dans le partage du butin, et ils l'enverront au roi par quelqu'un qui lui dira : *Sire, tels et tels chevaliers et vassaux de tel rico-hombre exilé par vous vous adressent cette part de ce que chacun d'eux a acquis contre vos vassaux dans l'incursion faite sur tel territoire, et vous prient d'user de grâce et de réparer le tort par vous fait à leur seigneur de telle et telle manière.*

Lors de l'invasion suivante, chacun d'eux enverra seulement la moitié; et après ils seront dispensés d'envoyer une part du butin. En agissant ainsi, le roi ne pourra nuire, ni à eux, ni à leurs femmes, ni à leurs amis, ni à leurs biens. Si le roi se met en campagne pour faire la guerre à ces ricos-hombres bannis, au moment de livrer bataille les ricos-hombres et vassaux qui se trouvent avec eux l'enverront prier de ne pas assister à la mêlée, pour ne pas se voir contraint de tourner leurs armes contre lui; mais de se placer à l'écart dans un lieu où ils puissent le reconnaître et l'éviter. Si, néanmoins, le roi veut combattre, les ricos-hombres prendront tout le soin possible de sa vie, afin qu'il ne lui arrive aucun mal, non plus qu'à son fils.

C'est encore là un exemple de l'extrême attention avec laquelle étaient réglés les combats lorsqu'en eux résidait la légalité.

Dans le même royaume, la coutume permettait à la femme noble, qui avait épousé un roturier, de recouvrer sa noblesse à la mort de son mari, en se rendant à l'église une hallebarde sur l'épaule, et en touchant avec la pointe de cette arme la sépulture du défunt, à qui elle adressait ces paroles : *Vilain, garde ta vilenie, afin que je puisse reprendre ma noblesse.*

Effets de la féodalité.

Nous avons vu que la féodalité formait une série hiérarchique, depuis le plus infime des hommes libres jusqu'au roi. Le roi lui-même dépendait jusqu'à un certain point de l'empereur. Celui-ci tirait son autorité de son couronnement par le pape, qui, dépositaire de la puissance divine, restait le chef des choses spirituelles, et remettait à l'empereur le sceptre des choses temporelles : mélange guerrier et théocratique qui, loin de former un tout compact et homogène, morcelait les pouvoirs, ne leur laissant d'influence que sur les hommes qui en dépendaient immédiatement; ceux-ci même, inamovibles par leur établissement sur le sol, n'obéissaient que dans les limites précises du devoir que le seigneur et le fief leur imposaient.

L'unité impériale s'évanouit bientôt; et les décrets comme la juridiction de l'empereur furent également repoussés. Il ne resta donc que l'unité de l'Église, parce que seule elle n'était pas fondée sur des choses accidentelles. La législation cessa d'être personnelle; et les lois, ainsi que les coutumes, varièrent, non selon les races qui habitaient le pays, mais selon la nature de la propriété. Que s'il est encore fait mention, surtout en Italie, de personnes vivant selon telle ou telle loi, on ne saurait l'entendre que d'un très-petit nombre d'ahrimans qui s'étaient conservés indépendants; cela même se réduisait pour eux à certains modes de possession et de procédure.

L'importance de la noblesse s'accrut du moment où il y eut moyen de la prouver par le titre de la propriété dont on tirait son nom. Dans l'origine, on n'aurait pas conféré un fief à un roturier; mais on se relâcha ensuite de cette rigueur, et l'on considéra comme noble la famille qui en possédait un depuis trois générations; elle ne pouvait dès lors exercer aucun art *non noble*, à savoir, utile, ni contracter de mésalliances.

Selon le droit féodal lombard, le vassal du vavasseur n'était pas considéré comme noble, et la noblesse ne passait pas aux filles. Cette dernière règle était commune aux Français, qui ne connurent pas la première.

L'ancienne noblesse germanique n'était pas entièrement personnelle ni légalement héréditaire; la nouvelle fut attachée aux terres, d'où elle tirait ses titres, en se fondant sur la naissance, la propriété et le service militaire. Le fief étant généralement indivisible, les puînés durent se faire ecclésiastiques ou soldats, ou passer dans le domaine et sous le patronage d'un autre. La division entre la haute classe et les classes inférieures devint bien plus marquée lorsque l'usage des armoiries se fut introduit; et la bannière, arborée sur le faîte d'un manoir, désigna la demeure du noble.

On pouvait donc dire avec vérité qu'il y avait deux nations: l'une propriétaire du sol, l'autre qui ne possédait rien; l'une pouvant tout se permettre, l'autre devant tout souffrir. A quoi n'était pas exposé, en effet, celui qui n'avait pas la force de repousser un abus de pouvoir, quand les nobles étaient toujours armés et entourés d'une clientèle armée; quand les jugements étaient le résultat d'un duel; quand les lois féodales ne tenaient compte que de ceux qui pouvaient porter l'épée et du clergé, sans s'occuper des vilains, des esclaves, des paysans, autrement

que comme d'une propriété qu'elles voulaient assurer aux maîtres? Le peuple, sans droits et sans défense, dépendait absolument du caprice du feudataire, qui rendait les lois et les faisait exécuter, imposait des tailles et des corvées à son gré, jugeait et versait le sang comme il lui plaisait. Les guerres, cette vie des châtelains, retombaient sur les campagnes et sur les cabanes sans défense des villageois, contraints de respecter le chevreuil ou le lièvre qui venait ronger leur vigne ou bouleverser leur champ ensemencé.

Quand chaque propriété était un État distinct, les communications ne pouvaient être que difficiles. Chaque seigneur, en effet, imposant sur sa terre une taille, un droit de péage, apportait une entrave aux marchands; heureux encore quand ils ne se voyaient pas assaillis par lui, dépouillés, retenus jusqu'à ce qu'ils eussent acheté leur liberté!

Guillaume, comte de Poitiers, avait établi à Niort une maison de prostitution ayant une règle et une discipline qui parodiaient celles des monastères. Jean V, comte d'Armagnac, épousa publiquement sa sœur. La décence ne nous permet pas de raconter les lubriques fureurs de Gilles de Laval, maréchal de Retz (1420-1440). Thomas de Coucy dépouillait les pèlerins, et, pour leur extorquer de l'argent, les suspendait par les poignets à des crampons de fer, en leur chargeant les épaules de poids énormes; puis il se promenait au milieu d'eux tandis qu'ils étaient ainsi accrochés, assommant à coups de bâton ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient satisfaire son avarice. Regnault de Passigny, seigneur de Marans, près la Rochelle (comme Ranieri de Corneto, près Civita-Vecchia), s'était fait voleur de grand chemin et usurier dans son manoir; il arrachait ou un œil ou la barbe à tout moine qu'il rencontrait. Un huissier, nommé Loup, se présente pour une citation devant le seigneur de Tournemine, et celui-ci lui fait couper la main, en disant : *Jamais loup ne s'est approché de mon château sans laisser ses pattes attachées à la porte.*

Nous avons déjà mentionné quelques-uns des droits féodaux qui pesaient immédiatement sur les vilains ou manants. Dans le Vermandois, ils ne pouvaient relever, sans en obtenir licence du feudataire, les voitures renversées au milieu du chemin, sous peine de soixante sous d'amende. Humbert IV, sire de Beaujeu, pour peupler Villefranche qu'il venait de fonder, permit à ceux qui s'y établiraient de battre leurs femmes jusqu'au sang.

Un des Châtelet voulut être enseveli debout dans un gros pilier de l'église des Cordeliers, à Neufchâteau, afin que nul vilain n'eût à lui marcher sur le ventre. En Angleterre, les barons normands, assez puissants pour demeurer impunis, faisaient construire par les gens du peuple des forteresses où ils se logeaient, eux et leurs hommes d'armes; s'élançant de ces repaires, ils pillaient argent et denrées, enlevaient hommes et femmes; puis, ils les enfermaient dans des cachots, ou les noyaient, une pierre au cou, dans des bourbiers.

Les concessions faites plus tard, par certains seigneurs, à ceux qui relevaient d'eux, attestent jusqu'où l'oppression était arrivée. En effet, l'un permet d'enseigner à lire aux enfants; l'autre, de vendre les denrées à d'autres qu'au maître, ou de débiter sur le marché celles qui sont avariées.

On peut considérer comme fiefs ecclésiastiques les bénéfices que l'Église concédait; elle avait son droit public, sa juridiction, ses hautes prérogatives, ainsi que les autres propriétaires de fiefs. Mais tandis que les propriétés civiles affaiblissent la suzeraineté, par la lutte incessante entre le prince et les barons, les fiefs ecclésiastiques, au contraire, la fortifient, soit à cause du prompt retour de la concession, soit par l'effet de la modération dont l'Église usa constamment envers les *possesseurs,* l'excommunication même ne faisant que suspendre leurs droits; soit, enfin, parce qu'elle conserva toujours la faculté de prononcer sur tous les différends qui s'élevaient. D'ailleurs, si l'Église en venait à un conflit, elle avait le peuple en sa faveur contre des inconnus ou des intrus. Ainsi, quand la féodalité militaire vint, en tombant, agrandir le pouvoir des rois, la féodalité ecclésiastique continua de subsister. Elle offrit un mélange de droit public et canonique, et aussi de droit privé, qui réglait les rapports des prêtres ou abbés qui donnaient la propriété comme suzerains, et des hommes qui la recevaient comme fermiers ou vassaux.

La haine du peuple contre le régime féodal se manifeste dans ces mille contes, venus jusqu'à nous, de châtelains enlevés par le diable; de spectres de seigneurs que l'on voyait errer, en gémissant, autour des asiles de leurs débauches et de leurs méfaits : vengeance populaire qui faisait appel à la justice du ciel, quand elle ne pouvait invoquer celle d'ici-bas. Si, en effet, la gent taillable et corvéable à merci recourait, après les outrages les plus cruels, à l'insurrection, son unique ressource, elle

massacrait, dans sa première fureur, les suppôts du seigneur, et le faisait trembler lui-même; mais bientôt il s'élançait de la citadelle avec quelques hommes d'armes aguerris, qui faisaient tournoyer sans pitié l'épée à double tranchant au milieu de la tourbe désarmée et confuse dont les plaintes étaient noyées dans le sang, et dont la condition devenait plus déplorable encore.

. C'était pourtant là une amélioration, en comparaison de l'état horrible auquel avaient été réduits les esclaves et les colons sous la civilisation romaine! A l'arrivée des barbares, l'esclave se changea en serf, en vilain. Il était obligé de cultiver les champs, de travailler pour le maître; mais il était homme néanmoins; et, sa dette une fois acquittée envers son seigneur, quelque pesante et capricieuse qu'elle fût, il était maître de lui-même. Il était attaché à la glèbe; mais cela empêchait le vassal de le vendre sans le consentement du suzerain, qui n'entendait pas qu'on détériorât le fonds en le dépouillant de ses accessoires, c'est-à-dire des bras nécessaires à son exploitation. Le vilain avait donc aussi quelques droits, et la nature des droits est de s'étendre et d'acquérir de la réalité. Il n'était plus la chose d'un autre, mais l'homme de la terre; or, ses sueurs pour le féconder le conduisaient à la propriété, et la propriété à la liberté.

La distribution de la population sur le territoire changea au moment où s'établit la féodalité. Dans les temps anciens, les dominateurs se trouvaient groupés dans les villes, et il n'y avait dans les campagnes que des esclaves et des colons : désormais chaque seigneur est dans son château le centre d'une société plus restreinte, et dès lors plus vitale. La prédominance passe des cités aux champs, et l'existence privée l'emporte sur la vie publique.

La population s'accrut, quand chaque petit seigneur fut intéressé à l'augmenter : il en tirait de la richesse et de la force. Il se vit donc forcé de la traiter avec quelque humanité, afin qu'elle ne se jetât pas d'un saut sur les terres du voisin; il en résulta que des pays, naguère déserts, se couvrirent peu à peu d'habitants.

Il arrivait souvent qu'un seigneur, afin d'attirer des paysans aux alentours de son château, dépeuplés par des invasions et les épidémies, accordait certains priviléges; quelques-uns de ceux qui étaient venus exerçaient un métier qui leur permettait d'aller vivre ailleurs, s'ils avaient à se plaindre du seigneur. Nous verrons, dans le siècle suivant, sortir de ces éléments

l'affranchissement des hommes et la formation des communes.

Le feudataire, réduit à l'isolement de son château, devait vivre dans la famille plus que dans les temps précédents. Il n'y trouvait d'égaux que sa femme et ses enfants; et malgré tout ce qu'il pouvait y avoir de grossier et de farouche dans les vices qui l'en éloignaient par moments, les sentiments de famille devaient se fortifier en lui. Le fils aîné, destiné à succéder au domaine, était entouré des soins nécessaires pour en faire un digne héritier de son père, tel que, dans l'ordre d'idées de l'époque, il pût flatter l'orgueil domestique. La femme restait au manoir pour y représenter son noble époux, lorsqu'il sortait pour aller en guerre ou pour courir les aventures, chargée en son absence de veiller à la dépense du château et d'en garder l'honneur. Ainsi naissait l'esprit de famille; et des sentiments, trop rares chez les femmes de la société antique, se développaient au sein de la nouvelle société : le courage, l'élévation de la pensée, la dignité personnelle. De là aussi cette délicatesse d'affection et d'égards dont elles furent l'objet, et qui fut portée au comble par la chevalerie, le résultat le plus splendide de la féodalité.

A la chute des Carlovingiens, avant que la féodalité fût entièrement affermie, partout les guerriers, soit de pays différents, soit d'une même contrée, ne songeaient qu'à leur intérêt individuel. Désormais les ducs, les comtes, les barons, les propriétaires indépendants, les hommes d'armes, sont liés entre eux par un échange de services et de protection réciproques; or, c'est là un pas immense vers la vie sociale. Les possesseurs d'alleux eux-mêmes, qui ne relevaient de personne et ne devaient à personne service et fidélité, finirent par renoncer à leur indépendance antisociale : se recommandant à un seigneur, ils lui cédèrent l'alleu pour le recevoir de lui à titre de bénéfice, parce qu'ils trouvèrent dans sa protection et dans les secours qu'ils en obtenaient une compensation à l'hommage et aux services imposés par le vasselage. Il est dans la nature de l'homme de préférer à l'isolement l'état de société; et le gouvernement féodal offrait alors la meilleure combinaison possible pour des progrès matériels, l'autorité la plus apte à diriger les travaux guerriers, les seuls qui fussent importants et nobles. La féodalité, en effet, était une loi forte et rationnelle de recrutement militaire; et si tous aujourd'hui sont obligés de concourir à la défense du pays, alors les propriétaires du sol étaient

seuls tenus envers le roi des devoirs rigoureux de la milice. On eut ainsi des armées telles que les temps modernes en désirent en vain, aptes à la défense, sans avoir rien de menaçant comme moyen d'attaque, qui ne coûtaient rien à l'État, et n'enlevaient ni bras à l'industrie, ni fils ni maris aux affections de la famille.

Les membres de la société féodale acquéraient, en outre, le sentiment de la dignité personnelle, si méconnu dans les temps romains; car chacun assumait des obligations précises et s'y soumettait de son propre consentement, à la différence des sociétés modernes, dans lesquelles on est lié par des conventions qu'on n'a pas stipulées et qu'on ne connaît même pas. Aucune charge nouvelle ne pouvait être imposée au détenteur du fief qu'avec son assentiment; si le seigneur violait les clauses du contrat, on pouvait lui résister à main armée, et, dans les cas extrêmes, lui refuser l'obéissance et l'appeler en combat singulier. Le principe de la souveraineté résidait tout entier dans les assemblées des grands propriétaires, présidées par un roi. Ce n'étaient pas là les idées du despotisme impérial, transmises par l'ancienne Rome.

Si donc les noms de droits et de priviléges, perdus en Asie, se conservèrent en Europe, ce fut à la féodalité qu'on le dut. Les vassaux veillaient à ce que le roi n'usurpât pas des pouvoirs autres que les siens, comme il l'eût fait, s'il ne lui avait fallu pour cela qu'opprimer le peuple; ils cherchèrent des limites aux prérogatives royales, et il en résulta la représentation seigneuriale, qui devint ensuite le modèle de la représentation populaire, le droit privé, la dignité personnelle, et le dévouement envers le seigneur, dévouement volontaire qui ne dérivait pas d'une soumission stupide, comme dans l'Orient.

La diversité des législations, en multipliant les procès, fit naître le besoin de les porter devant le roi, et par suite de considérer celui-ci comme le juge suprême; mais la lettre de la loi se substitua à la volonté du juge. Puis, la loi exigeant une étude incompatible avec l'éducation du château, il fallut qu'il se formât des jurisconsultes, qui, en raison de leur instruction devenue nécessaire, pénétrèrent dans la société seigneuriale, et parvinrent à juger les nobles eux-mêmes.

L'esprit héréditaire se fortifia au moment où la force et la richesse de la famille furent attachées au sol; et alors se firent jour la fidélité au serment, la conscience des devoirs réciproques, et le point d'honneur.

Mais si la liberté individuelle était protégée et la force extérieure repoussée, rien dans la féodalité ne tendait à constituer un gouvernement stable et bien ordonné : point d'unité monarchique, point de sujets ni de citoyens. Aussi, l'élément social était bien peu puissant.

La féodalité fit, pour ainsi dire, jeter l'ancre sur la plage au vaisseau des migrations; mais des entraves trop nombreuses empêchèrent le développement de la société. Les rapports de vasselage ne dépendirent pas du vœu des peuples et de leurs intérêts pour l'avenir. La propriété du sol, étant attachée au droit des personnes, dut suivre le sort de celles-ci, et une succession, un mariage, changeaient les relations les plus intimes. Certaines provinces étaient léguées par testament, ou données en dot à des étrangers; elles se trouvaient ainsi séparées de leur centre naturel, et la nationalité était sacrifiée à des exigences arbitraires. Le statut, sans doute opportun, qui excluait les femmes de la succession aux fiefs, tomba en désuétude, et il en résulta de grands inconvénients, qui se prolongèrent encore lorsque les nations se furent constituées.

L'idée même de patrie était étrangère à un régime qui se rattachait à la personne; et, dans les prescriptions qui tracent les devoirs de la loyauté féodale, on ne voit pas que l'infamie atteigne celui qui porte les armes contre son pays natal.

La féodalité doit donc être considérée, non comme une organisation, mais comme une transition de la barbarie à la civilisation. L'indépendance individuelle du barbare en forme encore la base ; mais il s'habitue à reconnaître certains devoirs, à se plier à certaines obligations morales et matérielles. Cette indépendance surabonde néanmoins; et, au lieu de constituer la société, elle semble tendre à la dissoudre, à saper ses fondements. Les terres sont données dans l'origine par parcelles : il en résulte une foule de petites seigneuries. Mais, dans la seconde moitié du onzième siècle, les petits fiefs vont arrondir les grands, soit par héritage, soit par la conquête, soit par la soumission volontaire du faible qui se donne au plus fort, afin de trouver sûreté près de lui et meilleure justice. Une grande disproportion dans l'étendue des domaines remplace alors leur égalité primitive. L'inégalité des droits est la suite de cette révolution, quelques seigneurs étant en possession de la haute justice, dont les attributions embrassent tous les cas, d'autres n'ayant que la basse justice, qui renvoie au suzerain la connais-

sance des cas les plus graves. Celui-ci intervient dans le gouvernement de ses vassaux, surveille leurs actes, protége les gens qui leur sont assujettis. Ce fut là une usurpation qui tourna à l'avantage des paysans. Cependant les divisions territoriales apportées par la féodalité sont à peu près les mêmes que celles qui existent encore en Italie et en Allemagne, et qui se conservèrent en France jusqu'à la révolution; la différence de mœurs et de dialecte prouve que ces divisions se rattachaient à quelque chose de plus solide que le caprice d'un baron. On reconnut aussi alors la nécessité d'une procédure judiciaire plus régulière que celle qui était suivie par les pairs; et des baillis, des prévôts, chargés d'abord de percevoir, au nom des seigneurs, les impôts, les amendes, les fermages, furent appelés à rendre la justice : l'office de juge devint, par là, une profession spéciale, distincte du métier des armes.

Loin donc qu'une confédération des divers États féodaux pût se consolider, certains d'entre eux prédominèrent, et s'attribuèrent un pouvoir supérieur à celui des autres; si bien qu'au lieu des nombreux barons avec lesquels cette époque commença, nous trouverons, vers la fin, un petit nombre de duchés et de comtés centralisant l'autorité exercée jadis par tant de seigneurs.

Si, pour se conserver, les feudataires eussent maintenu leurs vassaux pauvres et faibles, ils auraient succombé aux attaques de leurs rivaux. Ainsi, au dedans et au dehors, ils étaient minés par deux forces diverses : par le peuple, qui, gagnant en union et en puissance, constituait les communes; et par les rois, qui s'associaient avec elles pour combattre les barons, et concentrer de nouveau, dans leurs mains, l'autorité disséminée. De chefs de barons qu'ils étaient, ils redevenaient les chefs du peuple.

Les seigneurs, afin de faire cesser l'isolement du château, surtout lorsque certains d'entre eux se furent agrandis en abattant les autres, réunirent autour d'eux cette cour remplie d'officiers, dont les rois barbares avaient pris l'exemple chez les Romains; ils eurent des sénéchaux, des boutilliers, des pages, des majordomes, sans compter les fauconniers, les écuyers, les maréchaux, et autres serviteurs introduits par les mœurs nouvelles. Ces charges n'étaient pas néanmoins données à des personnes de condition servile, mais d'un rang égal ou peu inférieur à celui du baron, dont elles les recevaient en fiefs. Des

seigneurs même éloignés envoyaient leurs fils à la cour des plus puissants et des plus magnifiques, pour qu'ils s'attirassent leur bienveillance et s'instruisissent aux belles manières, qui, de ces cours brillantes, prirent le nom général de *courtoisie*, comme la ville par excellence (*urbs*, *civitas*, πόλις) avait donné jadis naissance aux mots d'*urbanité*, de *civilité*, de *politesse*; c'était aussi pour les jeunes gens une occasion de prendre part aux événements dont ces cours étaient le théâtre le plus fréquent et le plus actif. Ces habitudes détruisaient l'isolement primitif, contribuaient à nouer des amitiés durables, à faire naître le goût de la magnificence et de la délicatesse, là où ne régnait jadis que la soif des combats et du pillage.

Source elle-même de désordres, la féodalité les empêchait d'arriver à l'excès, en les refrénant par les intérêts réciproques. Si elle favorisa l'anarchie, elle préserva l'Europe de la fureur des conquêtes, qu'elle arrêta. Dans un temps où les passions dominaient, où les lois étaient sans force, où les conventions, les traités, la paix jurée, avaient perdu toute sainteté, un prince aurait pu facilement arriver au despotisme, réunir, comme en Orient, tous les pouvoirs dans sa main, pousser l'Occident asservi à des conquêtes désastreuses, répandre et perpétuer partout la barbarie. Mais les barons tantôt menaçaient le pouvoir royal, tantôt rivalisaient avec lui; la guerre ne pouvait se faire sans leur consentement, car ils fournissaient les hommes d'armes; et, désireux qu'ils étaient de jouir des avantages de l'autorité dans le manoir, et de ne pas être obligés à d'énormes dépenses, ils imposaient un frein aux velléités conquérantes.

L'aristocratie est d'ailleurs, si l'on peut s'exprimer ainsi, un conducteur entre le palais du prince et les demeures du peuple, en contact avec l'un comme avec l'autre, et répandant les habitudes polies, les idées nobles et élevées dans la classe la plus nombreuse. Chaque feudataire avait, en outre, des droits et des priviléges; il était dès lors dans la nécessité de les débattre, de les défendre, de les recouvrer, tantôt par la discussion, tantôt par la force : de là les idées de droit, d'où le passage était facile aux idées de liberté. Le point d'honneur, qui est l'ensemble des convenances au delà de la stricte justice, et dont le sentiment fait acquérir la réputation d'homme accompli; la fidélité à la parole donnée, que nous voyons bien éludée quelquefois par une conscience trop facile, mais rarement violée avec effronterie, suppléaient au manque de lois coercitives. C'est enfin

de cet ordre de choses que naquit l'idée, qui a joué un si grand rôle parmi les modernes, de la gloire militaire et de la loyauté, le mépris pour tout acte de félonie, pour tout mensonge, pour quiconque abandonne son drapeau, sous quelque prétexte que ce soit, et va suivre celui contre lequel l'avaient appelé son devoir et ses convictions.

CHAPITRE XIII.

ITALIE.

Graciosus, évêque de Ravenne, doué de l'esprit prophétique, comme on le crut de son temps, ou du moins d'une grande sagacité, ce que le nôtre ne saurait lui refuser, prévoyait, peu après la mort de Charlemagne, avec une exactitude étonnante, les désastres dont l'avenir était gros, et les exposait sous des formes bibliques.

« Dans ce temps-là l'Empire s'en ira en morceaux, surtout « par l'œuvre de ses habitants, et la guerre se mettra entre « eux. La métropole du monde sera assiégée, ses ennemis la « fouleront aux pieds. De toutes parts on s'insurgera contre « elle, et elle sera livrée à la dévastation. Les étrangers enlè- « veront les dépouilles des villes voisines; ils profaneront les « églises des saints, et pilleront les tombeaux des apôtres. Des « hommes à la barbe rasée (1) accourront à la défense du pays « d'Occident; mais ils ne feront pas moins de ravage. Dans ce « temps-là aussi séviront une cruelle famine et une terrible « mortalité; la terre ne donnera plus de fruits, et cette mère « de tous les hommes leur deviendra marâtre. Alors les chré- « tiens se trouveront tributaires d'autres chrétiens, et aucun « n'éprouvera pour son prochain la moindre pitié. Un signe « de cette calamité sera l'orgueil et la cupidité des prêtres. Ils « distribueront, comme s'ils leur appartenaient, les trésors de « l'Église, et, après en avoir dilapidé les ornements, ils dis- « siperont aussi ses domaines. Les monastères seront détruits, « les églises désertées; les ministres du Seigneur raviront l'en-

(1) *Barbirasas :* les Francs se distinguaient ainsi des Lombards, qui portaient la barbe longue et pointue.

« cens des saints autels, et ne rempliront plus leur ministère; « les édifices de l'Église seront abattus, les prêtres dispersés « et les vierges déshonorées. Des nations inconnues, abordant « sur les côtes, égorgeront les chrétiens, dévasteront les cam« pagnes; ceux qui échapperont à la mort demeureront es« claves, et les nobles Romains passeront captifs sur la terre « étrangère. Rome sera saccagée pour ses richesses et consumée « par l'incendie. La race d'Agar s'élèvera de l'Orient pour di« lapider les villes maritimes, et il ne se trouvera personne « pour la chasser, attendu que, dans tous les pays de la terre, « les rois seront indignes de leur couronne et les oppresseurs « de leurs sujets. L'empire des Francs périra; et les rois s'as« siéront sur le trône impérial; et toute chose ira de mal en « pis, et les serviteurs l'emporteront sur les maîtres, et chacun « se confiera dans sa propre épée. Il ne restera plus souvenir « des anciennes institutions, chacun s'arrangeant pour che« miner dans les sentiers de l'impiété. La justice sera mé« connue, les jugements iniques (1). »

N'est-ce pas là le déplorable tableau qui s'est déroulé devant nous, quand nous avons observé le règne des successeurs de Charlemagne? Nous avons déjà pu juger, par les événements auxquels ils prirent part, de la condition de l'Italie, dont nous avons à nous occuper plus particulièrement en ce moment, à cause de ses rapports intimes avec l'empire et la papauté, ces deux grands éléments de l'histoire au moyen âge.

811. Charlemagne après avoir conquis la péninsule italique, la confia à Pepin, son fils, puis à Bernard, fils de ce prince, qui fut confirmé dans cette possession par Louis le Débonnaire. La position des rois carlovingiens en Italie était la même qu'en France, sauf que ces rois avaient au-dessus d'eux l'empereur, qui, chaque fois qu'il passait les Alpes, exerçait sa suprématie. D'un autre côté, les possesseurs de grands fiefs, les seigneurs lombards, qui étaient restés sur le territoire, ceux que les Francs y avaient placés, et les prélats, qui, à l'exemple du clergé de France et de Germanie, se mêlaient d'affaires politiques, s'arrangeaient mal du gouvernement régulier institué par Charlemagne. Ces derniers, et notamment Anselme et Valfold, évêques de Milan et de Crémone, excitèrent Bernard à se révolter; il y perdit la vie, et eux leur dignité; les prêtres et les

(1) AGNELLUS, *Lib. pontif.*, pag. 180; *Rer. Ital. script.*

grands, qui les avaient écoutés, furent emprisonnés ou en-
fermés dans des monastères. Louis assigna l'Italie à son fils 823.
Lothaire, qu'il avait associé à l'empire, et qui entraîna ses Ita-
liens dans les longues guerres qu'il entreprit déloyalement
contre son père et ses frères. Son père mort, il lui succéda 840.
comme empereur, et après avoir été vaincu à la bataille de
Fontenay, la plus sanglante bataille du moyen âge, il partagea
avec ses frères les domaines paternels par le traité de Verdun,
l'œuvre des évêques, et fixa sa résidence à Aix-la-Chapelle. 843.

Il laissa son fils Louis II en Italie, avec le titre de roi; chargé
du soin de punir les Romains, qui avaient élu un pape sans son
consentement, de tenir en bride les Lombards de Bénévent, et
de faire la guerre aux Sarrasins, ce jeune roi obtint des succès,
mais non une paix durable. Lorsqu'ensuite il devint empereur,
à la mort de son père, les Romains manifestèrent leur aversion
pour les Septentrionaux, en appelant les Grecs. *Que font pour
nous ces Francs?* disaient-ils; *ils ne nous protégent pas contre les
ennemis, et exercent des violences sur nos biens* (1). Gratien, maître
de la milice, à qui l'on attribuait des discours dans ce sens, fut
absous; Rome reprit son frein; et l'Italie, qui s'était un moment 855.
débarrassée de la domination étrangère, laissa passer sans profit
l'un de ces intervalles d'indépendance, toujours si courts pour
elle et si mal employés.

A l'intérieur, les lois données par les premiers Carlovingiens n'avaient fait que compléter le système de Charlemagne, en déterminant les droits et les devoirs, en restreignant les prétentions des évêques, en même temps que les libertés et les priviléges étaient prodigués aux églises.

Quand Charlemagne mit les Lombards et les Romains sur le pied de l'égalité, il voulut aussi favoriser les Italiens d'origine qui habitaient les pays non occupés par les barbares; il leur accorda également le droit de porter les armes, avec les priviléges et les honneurs qui se rattachaient à ce droit. L'usage des bénéfices se répandit donc aussi dans la péninsule, du moment surtout où les biens confisqués sur les rebelles furent répartis entre les Francs. Les grands possesseurs de fiefs se rendirent peu à peu indépendants comme en France, d'autant plus que les rois avaient moins de force et se trouvaient souvent éloignés. Les petits feudataires, laissés sans protection, se soumettaient à des

(1) Anastas. Bibl., *Vita Sergii.*

comtes, à des évêques; les hommes libres, dont le nombre était petit, recherchaient le patronage des seigneurs puissants; le système des immunités à la manière des Francs morcelait le pays en autant de seigneuries qu'il y avait de juridictions privilégiées, et les mettait en lutte les unes avec les autres. Ajoutez à cela les papes, qui consolidaient leur puissance, déjà en opposition avec l'autorité royale; il en résultait que le clergé, les riches, les grands, étaient mus par des intérêts différents de ceux du roi. Aussi, Louis eut-il continuellement les armes à la main pour maintenir la domination franque, et empêcher le démembrement dont les immunités menaçaient l'Italie.

État de l'Italie. Le royaume d'Italie se composait des pays situés entre les Alpes et le Pô, en y joignant Parme, Modène, Lucques, la Toscane et l'Istrie; Venise et Gênes se gouvernaient par elles-mêmes. L'exarchat de Ravenne avait été donné aux papes qui étaient aussi maîtres de Rome et ne reconnaissaient la suprématie des rois d'Italie que du moment où ils étaient couronnés empereurs. Au midi, les Grecs dominaient sur Naples, Gaëte, Amalfi; et ils envoyaient des gouverneurs à Bari, à Otrante, en Calabre, et dans la partie orientale de la Sicile. Le reste de l'île leur avait été enlevé par les Sarrasins, qui occupaient aussi Malte, Corfou et la Sardaigne.

Quelques duchés étaient déjà puissants, ou le devinrent promptement. Celui de Frioul s'étendait sur l'Istrie, la Marche de Trévise et Vérone, confinant avec les Slaves et demeurant exposé aux incursions des Hongrois. Les ducs de Spolète, qui occupaient aussi le marquisat de Camerino, étaient sans cesse en lutte avec les papes et avec les empereurs, qui, par ce motif, cherchèrent à leur enlever tous leurs droits. Le marquisat d'Ivrée, constitué par les Lombards comme une barrière contre les Francs, s'étendait sur le Piémont et sur le Montferrat. Le duché de Suse était possédé par la maison de Savoie; celui de Vasto s'étendait entre les Apennins, les Alpes Maritimes et le Pô; celui de Montferrat, entre le Pô, les Apennins, le Tanaro et Tortone; au milieu d'eux se trouvait le comté d'Asti; entre le lac de Garde et la Marche de Carniole étaient les grands fiefs de Trente, de Vérone, d'Aquilée; puis venaient Milan, Verceil, Novare, Côme, Bergame, Brescia, Crémone. Sur la gauche du Pô, Pavie, et sur la droite Tortone, Parme, Plaisance, formaient des comtés distincts, possédés souvent par les évêques de ces villes.

Les marquis de Toscane, qui avaient aussi attiré à eux le

duché de Lucques, s'étaient signalés, sous Louis le Débonnaire, en défendant la Corse et la Sardaigne contre les Sarrasins. Au sud de la Toscane, le patrimoine de saint Pierre s'étendait depuis Clusium, la Sabine et le Latium, jusqu'à Fondi et Sora. Presque toutes les villes à l'est du Latium, dans l'ancien duché de Spolète, et au nord-ouest de la Toscane, dans la Romagne, de Ferrare à Pesaro, constituaient autant de duchés presque indépendants, administrés par des évêques. Au sud de la Romagne, entre la chaîne centrale des Apennins et l'Adriatique, de Pesaro à Osimo, on rencontrait le marquisat de Guarnerio; d'Osimo à Pescara, celui de Camerino ou de Fermo, et de là à Trivento, celui de Téate (1).

Les plus puissants parmi les seigneurs étaient les princes de Bénévent, que Charlemagne avait déjà eu de la peine à dompter, et dont la hardiesse s'accrut sous ses successeurs. Ils ne tardèrent pas à s'affranchir de l'obligation d'obtenir l'assentiment du roi de Lombardie pour transmettre leurs vastes domaines à leurs fils; leur élection se fit alors par les hommes libres lombards et par les officiers du prince. Ces ducs, véritables artisans de discordes, combattaient tantôt par ambition, tantôt par désir d'indépendance. Tandis que le pays se trouvait disputé entre des émirs sarrasins, des ducs napolitains, des généraux grecs, des délégués pontificaux, des nobles romains, ils augmentaient leurs forces; et, déjà maîtres de Salerne dont ils s'étaient emparés, ils aspiraient à dominer sur les deux golfes séparés par le promontoire de Minerve.

Grimoald IV, prince de Bénévent, ne cessa de lutter contre un parti de nobles opposés à son élection, jusqu'au moment où Sicon, duc lombard de Spolète, dépossédé par suite de sa haine contre les Francs et accueilli par lui avec hospitalité, l'en récompensa en l'assassinant, et devint son successeur. Théodore, 817.
duc de Naples, chassé par une faction, eut recours à lui; et il l'aida à assiéger cette ville, convoitée depuis longtemps par les princes de Bénévent. Mais lorsqu'il allait y entrer, le duc Étienne excita les Napolitains à rompre l'accord qui avait été conclu, satisfait d'expier par sa mort cette violation et de voir les siens reprendre les armes. Sicon ne put ensuite obtenir des Napolitains que la promesse d'un tribut. Mais comme ils ne le payaient pas, Sicard, son successeur, s'avança de nouveau contre Naples,

(1) *Teate Marrucinorum*, aujourd'hui *Chieti*.

pour les obliger à l'hommage. Ce prince était avide de reliques : non content d'avoir emporté celles de saint Janvier, patron de Naples, il enleva, à Lipari, celles de saint Barthélemy ; et, pour avoir celles de sainte Tryphomène, il déclara la guerre aux Amalfitains. Il les vainquit et les transporta avec leurs reliques à Bénévent.

Mais quand ses sujets, las de ses vices et de sa politique,
840. l'eurent fait tomber sous leurs coups, en lui substituant Radelgise, son trésorier, les Amalfitains, se soulevant, pillèrent tout ce qui leur tomba sous la main ; et, courant aux navires, ils regagnèrent leur patrie. Ils relevèrent leurs fortifications et se constituèrent en république, sous des magistrats annuels. Libres de toute sujétion, ils ne tardèrent pas à prospérer. Bientôt on les vit répandre par tout le monde leurs denrées ; et leur code maritime ne fit pas moins autorité au moyen âge que celui des Rhodiens dans l'antiquité (1). Les Salernitains, s'étant concertés avec eux, refusent obéissance à Radelgise. Travestis en marchands, ils demandent un gîte dans le château de Tarente, où Siconulfe, frère de Sicard, était détenu prisonnier ; ils le délivrent et le proclament leur prince. Ainsi séparés, Salerne et Bénévent se font une guerre continuelle ; les Sarrasins, appelés à intervenir, dévastent le pays. Gui de Spolète vend, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, une protection onéreuse ; et Landulfe, comte de Capoue, se soustrait aux deux puissances rivales. Ainsi demeure divisé en trois principautés le duché originairement fondé par Zotton (571).

Créés par la force, ces États ne se soutenaient que par la force, en soldant des mercenaires et des Sarrasins ; et comme aucun ordre n'existait, que la violence régnait partout, chacun pourvoyait à sa sûreté personnelle ; encore les villes seules pouvaient-elles offrir quelque sûreté.

Louis II descendit plusieurs fois dans ces contrées, pour en

(1) *Nulla magis locuples argento, vestibus auro.*
Partibus innumeris, hac plurimus urbe moratur
Nauta, maris cœlique vias aperire peritus.
Huc et Alexandri diversa feruntur ab urbe,
Regis et Antiochi. Gens hæc freta plurima transit.
His Arabes, Indi, Siculi nascuntur et Afri.
Hæc gens est totum prope nobilitata per orbem,
Et mercando ferens et amans mercata referre.

GUILL. DE POUILLE, III.

chasser les Sarrasins ; mais la cour de Constantinople, qui n'avait montré qu'insouciance pour ses possessions de Calabre, au point de dégarnir les côtes de ses vaisseaux, ne put supporter que Louis prétendît au titre de *basileus* (empereur) et traitât d'égal à égal avec l'Auguste de Byzance : elle lui aliéna quelques villes, en faisant courir le bruit qu'il voulait s'en rendre maître. Au lieu donc de le soutenir dans les expéditions auxquelles ces villes mêmes l'avaient appelé, elles se tournèrent contre lui. Adelgise, prince de Bénévent, surprit les Francs; et, sans égard pour le titre impérial, non-seulement il enleva aux soldats leur butin et jusqu'aux bagages de l'empereur, mais il emprisonna le monarque lui-même dans son palais. Après y être resté trois jours, au sommet d'une tour, Louis en descendit, pressé par la faim, et jura sur les saintes reliques qu'il ne se vengerait ni ne reviendrait. Mais, à peine délivré, il se fit délier par le pape d'une promesse extorquée, et autoriser par le sénat romain à proscrire le prince rebelle. Il marcha donc contre lui, jurant de ne s'éloigner de Bénévent qu'après s'être emparé du traître. Mais il ne lui fut pas même possible de tenir ce serment, attendu qu'Adelgise se mit sous la protection de l'empereur de Constantinople. Dans l'intérêt de l'Église et de l'Italie, le pape Jean se rendit au camp et les réconcilia.

Ces hostilités empêchèrent l'empereur d'expulser les étrangers; il mourut, peu de temps après, à Bergame, sans laisser d'enfants, et fut inhumé dans l'église de Saint-Ambroise de Milan (1). 875. 12 août.

(1) Son épitaphe est un peu moins barbare que l'époque :

Hic cubat æterni Hludovicus Cæsar honoris,
Æquiparat cujus nulla Thalia decus;
Nam ne prima dies regno solioque vacaret,
Hesperiæ genito sceptra reliquit avus.
Quam sic pacifico, sic forti pectore rexit,
Ut puerum brevitas vinceret acta senem.
Ingenium mirerne, fidem cultusque sacrorum,
Ambigo, virtutis an pietatis opus.
Huic, ubi firma virum mundo produxerat ætas,
Imperii nomen subdita Roma dedit;
Et Saracenorum crebras perpessa secures,
Libera tranquillam vexit ut ante togam.
Cæsar erat cœlo, populus non Cæsare dignus,
Composuere brevi stamine fata dies.
Nunc obitum leges, infelix Roma, patroni,
Omne simul Latium, Gallia tota dehinc.
Parcite, nam vivus meruit quæ præmia gaudet;
Spiritus in cœlis, corporis extat honos.

La puisssance des seigneurs ecclésiastiques et séculiers se manifesta dans les deux factions qui se formèrent alors. L'une, désirant un protecteur fort, voulait pour roi Louis le Germanique; l'autre, Charles le Chauve, parce que sa faiblesse n'avait rien de menaçant. Charles passa aussitôt les Alpes, et fut suivi par Charles le Gros, fils de son compétiteur, qui, se voyant prévenu, ravagea les environs de Bergame et de Brescia; puis, effrayé ou abusé par son oncle, qui feignit de vouloir assaillir la Bavière, il se retira. Alors Charles se rendit à Rome, et, suivant les chroniques, *recourant aux moyens employés jadis par Jugurtha*, y acheta des suffrages : il obtint de cette manière la couronne impériale, puis à Pavie, celle des Lombards. En Italie comme en France, où il régnait, sa conduite fut la même; il se prêta avec une faiblesse aussi peu royale aux usurpations de la noblesse. Déjà les seigneurs et les évêques avaient attiré à eux le droit d'élire le roi; et ils lui jurèrent obéissance, seulement en en ce qu'il ordonnerait à l'avantage de l'Église et pour leur sûreté (1).

Le premier laïque signataire de l'acte d'élection fut Boson, comte de Provence, archimandrite du sacré palais et commissaire impérial, qui fut investi de la régence du royaume, avec le titre de duc de Pavie. On lui conféra ce titre en posant sur son front une couronne, qui depuis ce moment figura dans les armoiries ducales. Si le roi avait peu de pouvoir, son lieutenant en avait moins encore; l'autorité des grands et des évêques principalement s'accroissait beaucoup, parce que les petits vassaux, ne se trouvant pas protégés autrement, se mettaient sous leur patronage; il n'en était pas ainsi des grandes villes, où les hommes libres pouvaient se défendre, parce qu'ils étaient réunis.

876. Carloman, autre fils de Louis le Germanique, descend sur ces entrefaites en Italie, réclamant le royaume comme dépendance de l'héritage paternel. Charles le Chauve s'enfuit à son approche, et meurt en route. Son compétiteur est alors salué roi d'Italie, sans avoir jamais obtenu la couronne impériale. Peu de temps s'était écoulé, quand, mécontent des troubles continuels, ou s'en effrayant peut-être, il quitta l'Italie et n'y revint plus.

Jean VIII, pape d'un caractère irrésolu, dirigeait alors les destins de l'Italie. Mais le duc de Spolète, qui aspirait au diadème, remplissait Rome de ses satellites; et l'on disait même

(1) Voyez l'acte d'élection à la note additionnelle D.

qu'il avait fait alliance avec les Sarrasins de Tarente. Le pape se rendit à Arles pour réclamer la protection de Louis le Bègue; mais ce prince la lui refusa, parce qu'il n'avait pas voulu bénir son mariage avec Adélaïde. Autant en fit Charles de Souabe, auquel il avait défendu d'envahir la Bourgogne cisjurane. Alors le pontife eut recours à Boson, qu'il se rendit favorable en l'ai- 878.
dant à constituer le royaume de Provence, puis en l'emmenant avec lui en Lombardie. Là l'évêque de Pavie lui rendit hommage; mais par ce motif précisément l'archevêque de Milan s'y refusa. Alors le pape invita Louis de Saxe à venir recevoir la couronne; celui-ci, menacé par les Normands et par les Francs, hésita. Enfin, pressé vivement, menacé même d'excommunication, il se décida à se rendre à Rome, pour y être couronné empereur. Ce prince, qui bientôt après mourut de chagrin lorsqu'il eut été défait à Ebersdorf, laissa la couronne à Charles le Gros, qui, empereur, roi de Germanie, de France 880.
et d'Italie, réunit l'héritage de Charlemagne, sans posséder aucune des qualités nécessaires pour suffire à un pareil fardeau.

Jean VIII lui écrivit, pour lui remontrer que les barons se rendaient chaque jour moins dépendants, en même temps que la métropole du christianisme était menacée par les infidèles et par des fils ingrats : *Pour Dieu, secourez-nous*, ajoutait-il; *que les nations voisines n'aient pas à dire : Où est donc leur empereur* (1)? Charles vint donc; et, dans la diète de Pavie, les évêques, les abbés, les comtes et les autres grands du royaume, l'élurent pour roi, lui jurant foi et hommage, de même qu'il s'engagea à honorer et à protéger chacun d'eux selon son rang et la justice. Mais, avec le titre de roi, il n'en acquit pas l'autorité; et Gui de Spolète continua ses déprédations, en dépit des commissaires impériaux et des foudres de l'Église; il contraignit même l'empereur à lui rendre, ainsi qu'à ses complices, les priviléges qu'on leur avait enlevés. Charles, incapable de diriger le vaisseau de l'Italie au milieu d'une pareille tourmente, le confia à Litard, évêque de Verceil, qui se rendit odieux à tous, puis suspect au roi lui-même, à cause de ses intrigues avec la reine.

Tout cela rabaissait dans l'opinion la race de Charlemagne; puis, quand sa couronne fut brisée en morceaux, quand Eudes

(1) JOHAN. *Epist. ad Car. reg.*, en 880, *Recueil des Hist. de France*, t. IX, p. 195.

eut pris la France, Arnulfe la Germanie, Boson la Provence, les seigneurs italiens se sentirent assez forts pour gouverner le pays sans l'assistance d'un tuteur. Déjà ils avaient reconnu que les empereurs, de protecteurs qu'ils étaient, cherchaient à se faire maîtres. L'évêque de Brescia, décrivant à un prélat allemand les maux des Italiens, disait d'eux qu'ils étaient *métayers de leur patrie et la proie du plus fort*. Et le prélat lui répondait en prenant en pitié cette Italie, source unique des richesses qui venaient dans un pays aussi aride et aussi pauvre que l'Allemagne (1).

Le royaume d'Italie étant électif, les grands ne se crurent point obligés envers le dernier et illégitime rejeton carlovingien, Arnulfe, roi de Germanie, et voulurent un roi national. Mais comment s'accorder à une époque tout individuelle, toute matérielle, où les factions seigneuriales se combattaient souvent sans savoir pourquoi, changeant de parti de l'hiver à l'été, selon le penchant et la force de leurs chefs, asservis à l'intérêt du moment?

Parmi les seigneurs italiens quatre figuraient au premier rang : Adalbert, marquis de Toscane, très-riche et d'illustre naissance, n'entra pas encore en lice; le prince de Bénévent s'était épuisé dans les guerres précédentes; il avait d'ailleurs sur les bras les villes de Calabre et les Sarrasins; Bérenger, duc de Frioul, neveu par sa mère de Louis le Débonnaire, avait favorisé les Carlovingiens, mais avec tant de réserve et d'hésitation, que, lors de leur chute, il demeura debout et puissant. Gui, duc de Spolète, né d'une fille de Pepin, roi d'Italie, s'appuyait par sa position sur les Sarrasins et sur le pape, pouvant, tout à la fois, trouver assistance chez les premiers, intimider le pontife en lui opposant des armes rivales, ou lui inspirer de la reconnaissance comme protecteur. Il s'était rendu si puissant, que la diète de Langres l'appela au trône de France; il laissa donc à Bérenger celui d'Italie. Mais
Bérenger. 888.
s'étant vu prévenu par Eudes, qui s'était fait sacrer roi de France à Compiègne, il repassa les Alpes. Assisté d'un corps de guerriers francs, qui dès lors faisaient peu de cas des Italiens (2),

(1) *Recueil des Hist.*, t. IX, pages 293-294.

(2) Le poëte qui chanta les louanges de Bérenger met ces vers dans la bouche d'un officier franc de l'armée de Gui :

Quid, inertia pectora bello,
Pectora, Ubertus ait, duris prætenditis armis,

et fort de l'alliance d'Adalbert, marquis de Toscane, il assaillit Bérenger et l'enferma dans Vérone. Alors les évêques du royaume, qui désormais avaient attiré à eux le droit suprême, se réunirent à Pavie ; là, réfléchissant *combien l'Italie avait eu de maux à souffrir depuis la mort de Charlemagne, maux tels qu'aucune langue humaine ne pouvait les exprimer*, ils résolurent de mettre un terme aux horribles massacres, aux sacriléges, aux rapines, aux méfaits de tout genre qui provoquaient la colère céleste, et ils élurent, pour qu'il les réprimât, Gui, Gui. 889.
prince très-pieux et très-excellent. Il fut salué roi, à la condition de conserver les immunités et les domaines de l'Église romaine, « mère des autres églises, refuge et consolation des « malheureux, et salut de tous ; » de ne point imposer de charges nouvelles aux évêchés, abbayes, hôpitaux, et de ne pas porter atteinte à leurs priviléges ; de payer ses dépenses en voyage, et de ne pas tolérer que les soldats de sa suite pillassent la campagne ; de laisser tous hommes du peuple et tous fils de l'Église observer librement leurs propres lois, sans exiger d'eux plus que leur devoir et sans les opprimer ; au cas contraire, le comte du lieu aurait à les protéger légalement, s'il tenait à conserver sa dignité ; faute de quoi, s'il exerçait des violences ou y consentait, il devrait être excommunié par les évêques (1).

Les évêques prenaient ainsi, pour ainsi dire, la haute tutelle de la justice, voulant qu'elle fût rendue non d'après des distinctions de races et de rang, mais à tous également, parce que tous étaient fils de l'Église. Si les moyens imaginés pour parvenir à ce but n'étaient pas les meilleurs, c'est déjà beaucoup de trouver l'égalité civile proclamée au nom de l'égalité religieuse.

Gui reçut à Rome la couronne d'or des mains d'Étienne V; 891.
mais le pape Formose, successeur de ce pontife, ayant plus de

O Itali? Potus vobis, sacra pocula cordi,
Sæpius et stomachum nitidis laxare saginis,
Elatasque domos rutilo fulcire metallo.
Non eadem Gallos, similis vel cura remordet,
Vicinas quibus est studium devincere terras,
Depressumque larem spoliis hinc inde coactis
Sustentare. Liv. II, v. 200, etc.

(1) *Synod. Ticin.*, ap. *Rer. It. Script.*, II, 416. Voy. cet acte remarquable à la note additionnelle E.

penchant pour un empereur éloigné que pour un prince voisin et batailleur, favorisa Arnulfe, que Bérenger avait invité à faire valoir ses droits sur un royaume pour lequel il lui prêtait l'hommage. Arnulfe, seul Carlovingien parmi les usurpateurs, voulait que l'Allemagne, où il régnait, fût encore le centre des États qui s'en étaient détachés; et il comprit que, Bérenger tombant et Gui l'emportant avec les Francs et les Lombards, toute influence impériale serait perdue. Il descendit donc en Italie par la vallée de l'Adige; mais l'horreur de la domination étrangère réunit ceux qui d'abord s'étaient combattus, et il fut
894. contraint à rebrousser chemin. Le péril cessé, la guerre civile se ralluma entre Bérenger et Gui. Ce dernier étant mort, Lambert, son fils, fut proclamé roi, et resserra de nouveau son
895. compétiteur dans les murs de Vérone. Arnulfe revient alors, marche droit au centre de l'Italie pour abattre les Spolétains, et confirme Bérenger dans la possession du royaume d'Italie, dont il détache néanmoins les provinces transpadanes, qu'il donne à Gualfred, duc de Vérone, et à Maginfred, comte de Milan. Bérenger, mécontent, s'unit à Lambert et au marquis de Toscane, pour lui fermer le chemin de Rome; mais Arnulfe
896. Février. y pénètre de vive force, et fait trancher la tête à plusieurs de ses adversaires. Le pontife le couronne, et le peuple lui jure obéissance, *sauf la fidélité due au pape Formose.*

Les maladies, qui maintes fois vengèrent les Italiens, vinrent moissonner les troupes d'Arnulfe, qui se hâta de regagner la Bavière.

Ratold, son fils, qu'il avait laissé en Lombardie, n'était pas assez puissant pour réprimer les tentatives d'indépendance. Vérone ne résista pas à Bérenger. Les Milanais égorgèrent Maginfred, qui avait déserté la cause de Gui pour celle du prince allemand, et cherchait à les maintenir dans l'obéissance. A Rome, la haine pour les étrangers se manifesta dans le procès scandaleux que le nouveau pape Étienne VI fit au cadavre de Formose, dont le véritable tort, aux yeux du peuple, était d'a-
898. voir sacré le monarque allemand; et, sous Jean IX, un concile, en confirmant l'élection de l'empereur Lambert, déclara celle d'Arnulfe subreptice et *barbare.*

Les deux compétiteurs, s'apercevant enfin qu'ils avaient tous deux à perdre en recourant aux étrangers, partagèrent le royaume entre eux. Bérenger eut la Lombardie, du Pô à l'Adda; Lambert eut le reste, avec la couronne impériale. Mais

le cours des fleuves ne limitait pas les domaines des grands et du clergé; et leurs possessions, s'étendant d'un territoire à l'autre, engendraient des différends continuels. Lambert en vint bientôt à une rupture avec Adalbert, et le fit prisonnier.
Mais il fut assassiné, peu après, dans les bois de Marengo, par 898.
Hugues, dit-on, fils du comte Maginfred.

Bérenger, resté seul roi, délivra Adalbert; mais tout à coup ses États furent envahis par les Hongrois, aux incursions desquels il opposa plusieurs fois en vain des armées italiennes. Soit alors par mécontentement de ces défaites, soit déjà par suite de cette politique qui dès lors poussa les Italiens à vouloir tou-
jours deux maîtres, pour que l'un tînt l'autre en respect (1), 900.
un parti de seigneurs offrit la couronne au roi d'Arles, qui 901.
vint se faire couronner roi et empereur, sous le nom de Louis III; 902.
mais il ne put se maintenir. Bérenger, ayant fini par s'emparer de sa personne, lui fit crever les yeux, pour avoir manqué à sa promesse de ne plus inquiéter l'Italie.

Le pape Jean IX, désirant ramener la concorde entre les seigneurs italiens, afin qu'ils pussent se réunir contre les Sar-
rasins et les chasser du pays, songea à rétablir l'unité, en pro- 906.
clamant pour chef Bérenger, qu'il couronna empereur; mais les factions ne s'apaisèrent pas pour cela. Lambert, archevêque de Milan, et Adalbert, marquis d'Ivrée, gendre de Bérenger, appelèrent Rodolphe II, roi de la Bourgogne transjurane, qui
défit Bérenger, avec l'aide du duc de Souabe, et se fit couronner 922.
roi d'Italie.

Une horde de Hongrois ayant reparu sur ces entrefaites, Bérenger les pousse à se jeter sur Pavie, qu'ils brûlent, après l'avoir saccagée; puis il est assassiné, bientôt après, par un nommé Flambert, dont il avait tenu le fils sur les fonts de baptême et qu'il avait comblé de bienfaits. Cet empereur laissa une telle réputation de justice et de piété, qu'il fut révéré comme un saint. Il avait presque toutes les qualités d'un grand roi, mais il avait eu à exercer le pouvoir dans des temps déplorables (2).

(1) Le prêtre André, auteur du *Breve chronicon* (MENKER, *Scr. Rer. Germ.*, I, 100), en parlant de l'élection de Louis le Germanique et de Charles le Chauve, dit : *Pravum egerunt consilium quatenus ad duos mundarent regnum;* et l'évêque Luitprand s'exprime plus clairement : *Italienses semper geminis uti dominis volunt, quatenus alterum alterius terrore coerceant.* (I, 20).

(2) Nous nous trouvons placés entre les diatribes de Luitprand, son ennemi personnel, et les louanges exagérées de ses panégyristes.

Le royaume fut disputé à Rodolphe par trois femmes qui dominaient alors l'Italie par la force et par leurs charmes : Berthe, veuve du marquis de Toscane; Marozia, sa bru, femme et mère de papes, veuve d'Albéric, marquis romain; et Hermengarde, veuve du marquis d'Ivrée, fille du duc de Toscane. Temps malheureux que ceux où la puissance s'acquérait
926. au prix de la prostitution ! Leur choix se porta sur Hugues, duc et marquis de Provence, qui fut couronné et régna avec plus de vigueur que ne l'auraient désiré les seigneurs italiens. Il força Rodolphe de renoncer à ses prétentions, en lui abandonnant les droits de son pupille, fils de Louis l'Aveugle, sur la Bourgogne cisjurane, d'où résulta la réunion des deux États, sous le nom de royaume d'Allemagne et de Provence; il fit alliance avec Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, s'entendit avec la cour de Constantinople pour repousser les Sarrasins, et accorda de nouvelles garanties à Venise ainsi qu'au pape Jean X; enfin, il épousa la voluptueuse et intrigante Marozia, qui occupait le château Saint-Ange et disposait à son gré de Rome et de la papauté. Fort de ces amitiés, il humilia Hermengarde et enleva, sous différents prétextes, la Toscane à la famille qui avait été la principale cause de sa grandeur. Les grands feudataires en conçurent de l'ombrage, et les mécontents secondèrent le désir d'indépendance qui, de toutes parts, se laissait apercevoir chez les Italiens. Mais s'ils eurent toujours un vif sentiment de la liberté personnelle, ils connurent peu celui de la liberté politique; et, pour obtenir la première, ils sacrifièrent l'autre en flottant sans cesse entre deux maîtres.

Marozia ordonne un jour à Albéric, son fils du premier lit, de donner à Hugues de l'eau pour ses mains; mais le jeune homme s'en étant acquitté de mauvaise grâce, celui-ci le frappa au visage. Albéric, outragé, s'allie à la noblesse, attaque son beau-père, qu'il met en fuite, et pendant vingt-deux ans se maintient à la tête de Rome, avec les titres de consul, de sénateur, de tribun, flattant ainsi les descendants des anciens Romains, qui voyaient un magistrat républicain dans le démagogue arrogant dont les usurpations s'étendaient jusqu'aux actes pontificaux de son frère Jean XI.

Cependant Hugues, dont la conduite à l'intérieur était scandaleuse et dont la politique était perfide au dehors, insultait les grands, outrageait la pudeur, distribuait les églises à ses créatures et donnait des abbayes à ses maîtresses; s'il chassait

les Sarrasins du Fraxinet (1), il les laissait se fortifier dans les Alpes, pour s'en faire un appui de ce côté. Marozia elle-même se vit répudiée par lui, quand il lui parut plus utile à ses intérêts d'épouser Berthe de Souabe, veuve de Rodolphe et mère du roi de Bourgogne.

Indignés de cette conduite, mécontents de voir les emplois donnés à des étrangers et d'avoir à payer un tribut onéreux pour acheter la retraite des Hongrois, les Italiens se tournèrent 944.
vers Bérenger, marquis d'Ivrée, comte de Milan, neveu de l'empereur Bérenger; il s'était soustrait aux assassins en se réfugiant à la cour d'Othon, roi de Germanie. Il descendit par la vallée 945.
de l'Adige, et, se conciliant les prélats et les nobles, en promettant aux uns de plus riches bénéfices, aux autres des charges et des honneurs, il arriva à Milan. Hugues s'étant retiré dans son patrimoine d'Arles, Lothaire, son fils, se présenta à la diète de Milan en demandant pour lui la couronne, et les grands la lui accordèrent. Mais, peu après, il mourut su- 949.
bitement, empoisonné peut-être par celui qu'il empêchait de régner. Bérenger fut alors proclamé roi, avec son fils Adalbert; Bérenger II.
et, comme il craignait qu'Adélaïde, fille de Rodolphe de Bourgogne et veuve de Lothaire, n'apportât en dot à un nouvel époux ses droits et sa vengeance, il voulut la contraindre à épouser son fils. Ce fut en vain que Villa, femme de Bérenger, alla jusqu'à la frapper et à la fouler aux pieds, et qu'elle l'enferma dans le fort de Garda : elle persista dans son refus. Là, cette belle infortunée trouva de la pitié. Un clerc, du nom de Martin, en répétant ses plaintes dans le voisinage, réussit à préparer sa fuite et à lui procurer un asile à Canossa, en même temps qu'il invitait Othon à la venger : ce prince eut ainsi une belle occasion pour rattacher la péninsule à la Germanie.

Cette tourmente de factions contraires, ce morcellement d'États, assuraient l'impunité des pervers, qui trouvaient facilement à se soustraire au châtiment, en se réfugiant sur des terres voisines ou sur celles qui jouissaient de l'immunité. Les immunités elles-mêmes engendraient des querelles interminables entre les comtes, les évêques, les monastères. En même temps les seigneurs redoublaient d'arrogance; et le pouvoir qu'ils avaient d'exécuter toutes leurs fantaisies enlevait à tous jusqu'au sentiment de la honte. Rois, papes, ducs, ne pouvaient

(1) Aujourd'hui *la Garde-Fresnet*, dans le département du Var.

réprimer les coupables qu'en se faisant tyrans et en employant l'astuce et la force. Ce fut seulement lorsque le système militaire des Lombards et des Francs eut été détruit, que l'empereur Othon parvint, avec l'aide du saint-siége, à donner au pays une direction meilleure à quelques égards.

CHAPITRE XIV.

ROYAUME DE GERMANIE. — OTHON LE GRAND. — LES ITALIENS.

Dans le partage de l'empire de Charlemagne, l'Allemagne échut à Louis le Germanique. Différents peuples habitaient cette contrée, les Francs, les Saxons, les Thuringiens, les Suèves, les Frisons, de race teutonique pure; les Boïes et les Lorrains, chez lesquels s'était mêlé le sang celtique; plus, les fractions slaves de Moraves, de Tchèques, de Sorabes, de Wiltzes, d'Obotrites. Les Francs, considérés jusqu'alors comme supérieurs aux autres peuples, étaient restreints à la France rhénane, c'est-à-dire qu'ils occupaient le pays de Darmstadt, le palatinat du Rhin et la Franconie, où cette race dominait exclusivement. Les Saxons, plus nombreux que les autres, habitaient entre le Rhin et l'Elbe, touchant aux Francs du côté de la Werra, et du côté du Hartz aux Thuringiens, peuple établi sur la Saale, et qui se confondit promptement avec les Saxons. Dans l'Alsace, dans la Souabe et la Suisse non bourguignonne, étaient les Allemans ou Suèves, qui conservèrent plus que les autres le caractère et l'idiome originaires.

Dans la contrée appelée depuis Pays-Bas habitaient les Frisons, peu unis au reste de la Germanie, et avançant à part dans les voies de la civilisation. Des Boïes, mêlés aux Hérules, aux Rugiens et à d'autres Teutons, dérivèrent les Bavarois, qui eurent un dialecte particulier, où le teuton prédomine. Du mélange des Francs et des Gaulois, entre la Meuse et le Rhin, sortirent les Lorrains, dont les uns parlent le français, d'autres l'allemand, d'autres encore un patois mélangé des deux langues, appelé le flamand. Neuf peuples au moins étaient, en outre, passés sur les rives du Danube, savoir, les Goths, les Huns, les Gépides, les Avares, les Bulgares, les Hongrois, les Petchenègues, les Uzes, les Comans. Qu'on ajoute les co-

lons romains, transportés anciennement par Trajan dans la Dacie, et l'on comprendra le motif de la variété des peuples sur cette frontière de l'empire.

Cet empire était mal affermi; car, sans parler des guerres contre les Carlovingiens de France et d'Italie, les bâtiments des Normands y pénétraient par le Rhin, l'Elbe et le Weser; les nations slaves confédérées le menaçaient au centre. Louis, dont le nom est resté cher aux Allemands, parce qu'il fonda leur indépendance, établit, conformément au système de Charlemagne, dans les provinces les plus harcelées, des comtes amovibles qui ne tardèrent pas à rendre leur pouvoir héréditaire; et alors il ne fut plus possible d'envoyer des délégués impériaux (*missi dominici*) pour réprimer leurs abus d'autorité. Louis défendit ses peuples avec autant d'habileté que de courage; il les gouverna avec piété, justice et désintéressement (1); mais ses guerres continuelles avec ses frères et avec un de ses fils le punirent de s'être révolté lui-même contre son père.

Lorsqu'il mourut à Francfort, sa résidence ordinaire, il partagea le royaume entre ses trois fils, selon la coutume des deux premières races franques. Une fois les prétentions de Charles le Chauve mises à néant par la victoire de Gualifeld, Carloman prit le gouvernement de la Bavière, en faisant de Ratisbonne sa capitale; Louis le Jeune, celui de la France rhénane, de la Thuringe, de la Saxe, de la Frise, de la basse Lorraine ou Hesse; Charles le Gros, celui de l'Allemagne et de la Lorraine sur la Moselle. Les diverses nations tudesques recouvraient ainsi leur individualité; mais, à la mort des deux premiers de ces princes, le dernier les réunit toutes de nouveau, et y ajouta, en ceignant la couronne impériale, la France et l'Italie. 876. 28 août.

(1) REGINON dit de lui : *Fuit iste princeps christianissimus, fide catholicus, non solum sæcularibus, verum etiam ecclesiasticis disciplinis sufficienter instructus. Quæ religionis sunt, quæ pacis, quæ justitiæ, ardentissimus executor. Ingenio callidissimus, consilio providentissimus, in dandis sive subtrahendis publicis dignitatibus, discretionis moderamine temperatus, in prælio victoriosissimus; armorum quàm conviviorum apparatu studiosior; cui maximæ opes erant instrumenta bellica; plus diligens ferri rigorem, quam auri fulgorem; apud quem nemo inutilis valuit, in cujus oculis perraro utilis displicuit; quem nemo muneribus corrumpere potuit; apud quem nullus per pecuniam ecclesiasticam sive mundanam dignitatem obtinuit, sed magis ecclesiasticum cum probis moribus et sancta conversatione; mundanam devoto servitio et sincera fidelitate.*

Nous avons déjà vu combien il soutint mal un pareil fardeau;
887. aussi la diète de Tribur, près de Mayence, prononça sa déchéance.

Il eut pour successeur Arnulfe ou Arnoul, fils naturel de Carloman, vaillant guerrier, et le plus digne parmi les descendants de Charlemagne (1), qui reconnurent d'ailleurs sa supériorité. La Germanie fut alors séparée de nouveau de la France, et pour toujours. Arnulfe ayant défait les Normands, qui, sous le règne de Charles, s'étaient avancés par la Meuse jusqu'à Hasselt, en établissant un poste près de Louvain, sa renommée
891. se répandit par toute l'Europe en proportion de la terreur qu'inspiraient ces hardis pirates. Sventibold, prince slave très-puissant dans la Moravie, et qui avait reçu de lui le titre de duc de Bohême, lui fit la guerre, mais fut vaincu. Rodolphe Guelf (*Welfen*), fondateur du royaume de la Bourgogne transjurane, qui lui avait aussi juré fidélité, puis déclaré la guerre pour s'étendre vers la Lorraine, fut défait et contraint à lui rendre hommage; il dut en outre assurer l'autre Bourgogne à Louis, fils de Boson. Une faction avait appelé Arnulfe à régner en France; mais Eudes étant venu avec des présents lui faire hommage du royaume, il lui donna une couronne d'or; ce qui ne l'empêcha pas plus tard d'accorder l'investiture à Charles le Simple; tant il est vrai qu'il se considérait comme le représentant de l'empire, sans avoir le titre d'empereur.

Ce titre lui fut offert par le pape Formose : aussitôt donc qu'il eut dompté ses grands vassaux, il se rendit en Italie pour y recevoir la couronne; ayant échoué dans une première expédition, il l'obtint dans une seconde, mais sans y rien gagner en autorité non plus qu'en grandeur. Revenu malade dans ses États, il languissait à Ratisbonne, sans pouvoir s'opposer aux Moraves, qui violaient les limites établies. Il recourut alors au déplorable expédient d'appeler contre eux les Hongrois; et il prépara ainsi à l'empire un autre siècle de calamités.

Il avait assigné la Lorraine et la Bourgogne à son fils naturel

(1) . . . *Magnanimus, clemens, promptusque labore*
Pervigili, lapsum corrigit imperium;
Francorumque movet veteri virtute laxatos,
Atque vocat resides rursus in arma viros;
Sed moles immensa, diu quæ corruit ante,
Non restaurari se subito patitur.

POETA SAXONICUS, lib. V.

Zventibold, qui aspirait à déposséder Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane. Mais, faible au dedans et au dehors, il vit les comtes se révolter contre lui, les évêques lui refuser secours; et, après une longue lutte, il périt en combattant. Sa part fut donnée à son frère Louis, que son père avait déjà fait élire roi de Germanie, et qui, à la mort d'Arnulfe, fut reconnu des grands, quoique enfant, pour empêcher que le royaume ne fût démembré. Ils s'excusèrent près du pape si la difficulté du temps et des communications les avait mis dans le cas de procéder à l'élection sans son consentement, et lui demandèrent de l'approuver (1).

898.

Louis l'Enfant. 899. 29 novembre.

On prévoyait un règne sans énergie. Mais s'il fallait renoncer à l'espoir de conserver à la Germanie la couronne impériale, Othon, archevêque de Mayence, et Othon l'Illustre, duc de Saxe, régents du jeune monarque, réprimèrent au moins avec vigueur les discordes des grands, qui prétendaient exercer les droits de guerre privée (*droit du poing*). Ils surent aussi contenir les Slaves et les Normands. Mais Louis mourut avant d'atteindre sa majorité, et fut en Germanie le dernier des Carlovingiens.

911. 20 juin.

Charlemagne avait voulu consolider l'autorité royale, en abattant les anciens ducs, gouverneurs de vastes provinces, et en leur substituant des officiers royaux avec une juridiction li-

(1) Les sources historiques augmentent. DITHMAR, évêque de Mersebourg, raconte l'histoire des Allemands de 876 à 1018; la chronique d'HERMANN CONTRACT, comte de Wehringen, bénédictin à Reichenau, est encore plus utile; elle commence à l'an 1000 et va jusqu'à 1054; elle fut continuée jusqu'à 1100 par BERNOLD de Constance; ADAM de Brême nous donne beaucoup de renseignements sur les églises du Nord et sur le règne de Henri IV jusqu'à 1072; BRUNON, *de Bello saxonico*, est l'adversaire du précédent; WIPPON, chapelain de Conrad le Salique, et par conséquent très-instruit des événements, a écrit la vie de ce prince avec assez de verve, pour la pensée comme pour le style; WITIKIND, abbé de Corvey, a fait l'histoire des Saxons jusqu'à 973; une femme poëte, Hrotsvitha, a écrit en vers le panégyrique des Othons.

Nous avons aussi la chronique de SIGEBERT, moine de Gemblours; celle de MARIANUS SCOTUS, moine de Fulde, continuée par DODECHIN, abbé de Saint-Disibod, jusqu'à 1200; celle d'ECKART, abbé d'Urangen, qui va jusqu'à 1126; et la meilleure de toutes, soit par la méthode et le style des récits, soit par la richesse et la véracité des faits, celle de Lambert d'Aschaffenbourg, moine d'Hirschfeld, qui finit en 1077.

On peut consulter aussi :

STENZEL, *Hist. d'Allemagne sous le règne de la maison de Franconie*, 1827-1828 (allemand); KOHLRAUSCH, *Hist. d'Allemagne*, quatrième époque; L. RANKE, *Annales de l'Empire germanique sous les empereurs de la maison de Saxe*; Berlin, 1840.

mitée. Mais ses faibles successeurs laissèrent ceux-ci s'agrandir, et permirent que, pour se défendre contre des ennemis menaçants, chaque race se choisît un chef, sous lequel elle pût marcher dans les guerres sans cesse renaissantes. De là naquirent les duchés de Franconie, de Saxe, de Thuringe, de Bavière, et peu après ceux de Souabe, de Lorraine, de Carinthie. Ministres du roi d'abord, rendant la justice et faisant la guerre en son nom, ils se dégagèrent bientôt de cette sujétion; et, à l'exemple des comtes, marquis, évêques, grands vassaux, laïques et ecclésiastiques, ils auraient pu facilement, à la mort de Louis, se rendre seigneurs indépendants, s'ils n'eussent compris la nécessité de l'union. Ils s'accordèrent donc pour offrir la couronne à Othon l'Illustre, qui l'avait jusqu'alors si bien défendue, et qui donna la preuve de son désintéressement en la refusant. Il fit plus; car il proposa à sa place Conrad de Franconie, comte
911. Novembre. de la basse Hesse, allié par les femmes à la famille de Charlemagne.

Conrad le Salique. Quelque valeur et quelque habileté qu'il déployât pour réprimer les vassaux de la couronne et pour lui rendre sa dignité, il ne put réduire la Lorraine à l'obéissance, et reconnut que ses forces ne suffiraient pas pour opposer une digue aux Hongrois, qui s'étaient avancés jusqu'à Fulde et dans l'Alsace. Se voyant donc malade et réduit à l'impuissance, il engagea Éberhard, son frère, à porter le manteau, la lance, l'épée et la couronne des anciens rois à celui que seul il croyait digne de régner : c'était Henri de Saxe, le fils de son bienfaiteur, qui s'était montré constamment son ennemi.

Henri l'Oiseleur. Quand Éberhard vint apporter à Henri les insignes royaux, il le trouva à la chasse, le faucon sur le poing, ce qui le fit surnommer *l'Oiseleur*. Dans l'assemblée de Frizlar, les Franconiens et les Saxons, élevant la main droite, le proclamèrent roi. Mais au moment où l'archevêque de Mayence s'approchait pour le consacrer, *La gloire*, dit-il, *d'avoir été le premier des miens qui soit monté au trône me suffit; gardez le saint chrême pour un roi plus digne que moi.*

Ce prince, majestueux de sa personne, avait reçu une éducation soignée pour le temps, quoiqu'il ne sût ni lire ni écrire; il avait fait le voyage de Rome à pied, avec Arnulfe, par dévotion. Son activité infatigable se donnait carrière à la chasse de l'ours et du cerf, dans les jeux militaires ou dans les batailles; ce qui ne l'empêchait pas d'appliquer son esprit aux lentes méditations

du juge et aux combinaisons de la politique. Il réduisit à l'obéissance les Suèves et les Bavarois, qui lui refusaient l'hommage parce qu'ils n'avaient pas pris part à son élection, et les maintint dans l'obéissance en leur pardonnant; il rattacha à la Germanie la Lorraine, qui, pendant sept siècles, n'en fut plus séparée. 925. Après avoir consolidé la paix au dedans, il pourvut à la défense extérieure. Lorsqu'il eut exercé les Allemands à combattre à cheval, pour pouvoir les opposer avec succès aux Hongrois, il les mena contre eux et les défit près de Mersebourg; puis, les villes dont il garnit les frontières de la Saxe et de la Thuringe le garantirent de nouvelles incursions de ce côté. Il opposa de même aux Slaves une ligne de marquisats, garnis de troupes en tout temps; il s'empara de Prague sur les Bohémiens, et les obligea de reconnaître sa suprématie. Gorm, roi du Jutland, fut forcé par lui d'abolir l'idolâtrie et les sacrifices humains, et de laisser prêcher le christianisme dans son royaume.

Othon le Grand. 936.

Lorsqu'il mourut à l'âge de soixante ans, la diète, réunie à Aix-la-Chapelle, lui donna pour successeur son fils Othon. A son couronnement apparaissent pour la première fois les charges d'où, par la suite, les grands de la Germanie tirèrent leurs titres honorifiques. Gisilbert, duc de Lorraine, sur le territoire duquel était Aix-la-Chapelle, fut chargé de fournir le logement et les vivres à la cour ainsi qu'aux étrangers. Éberhard de Franconie fit le service de grand maître, Hermann de Souabe celui d'échanson, Arnulfe de Bavière celui de grand maréchal. L'archevêque de Trèves voulait, à raison de l'ancienneté de son diocèse, lui ceindre le diadème d'argent; celui de Cologne avait la même prétention, parce qu'Aix-la-Chapelle était située dans sa juridiction; mais la préférence fut donnée pour cette fois à l'archevêque de Mayence, comme primat de Germanie. Ce prélat conduisit Othon vers l'autel, où étaient déposés l'épée, le baudrier, le manteau, les bracelets, le sceptre et la couronne; et en lui donnant le premier de ces insignes il lui dit : *Reçois ce glaive, destiné à repousser les ennemis du Christ et à assurer la paix de tous les chrétiens.* Il lui remit de même chacun des autres ornements. Personne n'était plus digne de les porter que lui; car il parvint par son énergie, poussée parfois jusqu'à l'excès, à relever la Germanie et l'empire de l'abaissement où ils étaient tombés. Il fit continuellement la guerre, et n'en entreprit aucune par ambition, mais pour la conservation

de l'empire. Il ne chercha point à enrichir sa famille, en lui livrant les fiefs vacants; il pardonna aux rebelles, et fit monter les Allemands au premier rang parmi les nations.

État de la Germanie. On voit que le trône de Germanie n'était pas héréditaire, bien que la famille du roi défunt eût d'ordinaire la préférence; mais l'élection était faite par les grands, et le peuple des différentes races la confirmait en quelque sorte par ses applaudissements. Ce fut ainsi que les Francs, les Saxons, les Suèves, donnèrent successivement une dynastie. Chacune de ces dynasties commença par un héros, dont les habitudes comme les vues étaient nationales, et finit par des princes que leurs penchants faisaient incliner vers la civilisation ancienne.

Cour. Les rois n'avaient pas de résidence fixe; mais la ville que chacun d'eux préférait prenait de l'accroissement: il s'en formait ainsi plusieurs d'une étendue restreinte, et aucune d'elles cependant ne devint une métropole immense. Les rois carlovingiens étaient dans l'usage de se faire accompagner par un comte palatin qui rendait la justice; mais, sous les princes qui suivirent, les fonctions de juge furent remplies par l'archichancelier, qui depuis fut toujours l'archevêque de Mayence. Les grandes dignités, originairement personnelles, devinrent ensuite l'attribut de certains duchés.

Gouvernement. Des lois écrites ne réglaient pas les actes du gouvernement, mais d'anciennes coutumes, sans que, pour cela, les différents pouvoirs politiques fussent bien déterminés. Si donc le roi était fort, il pouvait beaucoup tant en matière civile que dans les affaires ecclésiastiques; il tenait en bride les ducs et les comtes, qu'il pouvait élire et déposer. Ceux-ci, au contraire, relevaient la tête quand le frein cessait d'être tenu d'une main ferme. Bien que les ducs fussent mis en place et confirmés par le roi, sans être élus par le peuple comme autrefois, leur dignité était nationale, institués qu'ils étaient pour donner aide et protection aux droits de chaque population, comme le roi pour veiller aux intérêts de la nation entière. Ils empêchaient le roi de se rendre absolu, ce qui le portait à favoriser de préférence les évêques et les villes.

Quand les commissaires impériaux (*missi dominici*) perdirent leur autorité sur les ducs, ils furent remplacés par les comtes palatins, juges naturels de quiconque ne dépendait pas de la juridiction des ducs, et assesseurs de ceux-ci dans les cas criminels. Ils recevaient les plaintes portées contre les sentences

qui avaient été rendues par les ducs, et surveillaient la perception des revenus et des droits royaux. Les assemblées des grands, qui avaient remplacé celles du peuple entier, connaissaient des crimes de haute trahison. Les autres délits des seigneurs étaient de la compétence du roi.

Mais déjà les grands fiefs deviennent peu à peu héréditaires; les droits régaliens sont usurpés; les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, marchent de pair avec les ducs de Saxe, de Bavière, de Franconie et de Souabe. Les avoués des églises s'affranchissent de la tutelle des prélats; les ducs, de celle des comtes palatins; le palatin du Rhin devient, après Henri III, le premier prince de l'Allemagne.

Le clergé augmentait en nombre et gagnait en puissance, en répandant la civilisation. Nous avons vu les conversions qu'il opérait au dehors; à l'intérieur, les évêques étaient obligés de faire tous les ans le tour de leur diocèse, et d'examiner dans un synode (*send*) la conduite des prêtres. Le *send* se composait de sept personnes notables et de bonne renommée, choisies par les évêques, et qui, après avoir prêté serment de ne rien cacher de la vérité, étaient interrogées sur les délits secrets commis dans le pays. On s'enquérait d'elles si quelqu'un avait été tué; si l'on avait dressé des embuscades pour enlever des voyageurs et les rendre esclaves; si des juifs trafiquaient des chrétiens, ou si l'on parlait de quelques sorciers, ou de prédications et de sacrifices faits près des fontaines, des arbres, des pierres; si des femmes prétendaient savoir inspirer l'amour ou la haine, jeter des sorts sur les biens d'autrui, communiquer la nuit avec les démons en allant les trouver, montées sur quelque animal. On voit par là combien il existait encore de restes de l'ancienne idolâtrie. On infligeait aux coupables des pénitences en argent, en jeûnes, en prières. Ils pouvaient, au lieu de vivre de pain ou d'eau pendant un mois, réciter douze cents psaumes à genoux, ou seize cent huit debout. L'excommunication était rare; mais elle interdisait de boire, de manger, de parler, d'avoir aucun rapport avec le condamné. Arnulfe voulait que ceux qui refuseraient de se soumettre à la pénitence imposée fussent cités en justice par les comtes. Les rois trouvaient avantage à accroître les biens et les priviléges des évêques, pour s'en faire des appuis contre les princes séculiers; c'est pourquoi ils exemptaient de la juridiction des comtes les villes de leur résidence, et quelquefois même toutes leurs possessions. L'autorité des prélats

Clergé.

devint si grande que, lors de l'élection de Conrad II, le choix fut remis à la décision de trois évêques.

Condition des personnes.

Charlemagne, comprenant que la sûreté et l'honneur d'un pays résident dans les hommes libres, avait cherché à les dominer, en les appelant dans l'armée; mais les guerres étant extérieures, elles devinrent onéreuses pour les ahrimans, qui, afin de s'y soustraire, se mirent sous la dépendance d'un grand, soit comme vassaux, soit même comme serfs. Ils conservaient ainsi leurs fonds; mais celui-ci devenant inaliénable, ou sujet à la taille et aux corvées, ils y restaient attachés avec leur famille et leur descendants. D'autres se réduisaient à cette condition malheureuse pour obtenir protection ou des aliments pendant les incursions des Normands. Il y en avait qui, par dévotion, ou aussi pour leur sécurité, se donnaient à une église, tandis que d'autres subissaient le servage, faute de pouvoir résister à la tyrannie des barons. Les colonies établies parmi les Slaves apprenaient à opprimer les paysans par l'exemple de cette nation, accoutumée à traiter en esclave quiconque n'était pas noble. A l'exception donc des Alpes Helvétiques et de la Souabe, où se conservèrent quelques vestiges de l'ancienne constitution germanique, les cultivateurs libres disparurent et furent remplacés par les communes des villes, qui commencèrent précisément à se constituer à cette époque, et formèrent par la suite le tiers état.

D'abord les propriétaires libres d'un alleu formaient la commune du canton (*Gau*), soumis à la juridiction d'un comte (*Gaugraf*), tandis que les serfs et les hommes liges des seigneurs étaient soumis à ceux-ci, qui les représentaient au tribunal du canton. Mais comme les incursions ennemies et les guerres privées ne laissaient de sécurité que dans l'intérieur des murailles et à l'ombre des châteaux, la population alla s'agglomérant autour des palais du roi et des évêques. Les uns étaient propriétaires libres, d'autres censitaires libres; d'autres encore, habitant sur le fonds d'un seigneur, possédaient aussi une terre en propre. Ceux-ci formaient la commune cantonale à l'exclusion des hommes libres possédant seulement à titre précaire, ou n'ayant que la jouissance du fonds d'autrui sur lequel ils habitaient. Il faut aussi retrancher de cette commune les serfs de la glèbe, occupés à cultiver la terre (*mansionarii*, *Hufner*), ou ceux qui étaient attachés à une maison avec jardin (*casati*, *Kossaten*), ou les *gasindes*, serviteurs du maître ou gens oc-

cupés à des métiers. Le serf affranchi restait, à moins qu'il n'obtînt un franc-alleu, sous la juridiction du seigneur.

Quand, dans le voisinage des siéges épiscopaux, on trouvait à côté des hommes libres, des serfs de l'évêque, les premiers relevaient de la juridiction du canton, les autres des juges nommés par le prélat. Mais les fréquentes contestations sur la compétence firent que les évêques s'arrangèrent pour attirer à eux l'office de *Gaugraf;* dans ce cas, ils nommaient un avocat (*Kastenvogt*), qui rendait la justice aux uns et aux autres. La communauté, ainsi groupée, s'appelait *bourg,* parce que le château (*Burg*) épiscopal en était le centre, et ceux qui la composaient s'appelaient *bourgeois.* Il en fut de même des hommes libres, habitant la campagne, autour des palais royaux, où, après l'abolition des *Gaugrafs*, la commune fut soumise à un avocat (*Vogt*). Il arriva, en conséquence, que dans les anciennes villes épiscopales se trouvèrent deux communes, dépendant l'une de l'Église, l'autre du roi. Le progrès des idées poussa ces communes à se donner des institutions, une police, un conseil; et il en sortit le droit municipal. A Henri I[er] revint une grande part dans ce résultat; car ce prince attira des habitants dans les villes nombreuses qu'il bâtit, en leur assurant bonne justice, en y transportant les réunions, les foires, les grandes fêtes de tout le canton, en exerçant les citoyens aux armes, pour tenir les ennemis en respect. Avec l'union s'accrut l'industrie, et le travail se subdivisa.

Si nous nous en rapportons aux Italiens, les Allemands étaient adonnés à l'ivrognerie, querelleurs, ignorants; ce qui semblerait venir à l'appui de ces reproches, c'est l'admiration qu'eux-mêmes professent pour la civilisation italienne, qui pourtant était bien peu avancée. Ils s'habituaient, dans leurs rixes privées, à une cruauté qui, à la guerre, devenait de la férocité. L'occupation la plus chère du riche était d'exercer le droit du poing; en outre, il avait, pour divertissement, la chasse, qu'il faisait avec une grande solennité; aussi, la perte la plus vivement sentie était celle d'une épée et d'un faucon. Pour la conjurer, l'Allemand aurait employé la violence, la fraude, le parjure; mais une fois affermi sur le territoire, il reporta sur l'agriculture l'amour qu'il avait d'abord pour la chasse et pour la vie errante. Les ours, les daims et les chevreuils, dont étaient peuplées les immenses forêts, firent place aux troupeaux, dont l'éducation était toutefois préférée au défrichement des champs. Mœurs.

Ceux-ci étaient abandonnés aux serfs et aux hommes libres les plus pauvres, de même que les arts et les métiers. Mais Henri Ier encouragea les colons émancipés à porter leur industrie dans les villes.

Richesses. Celles qui s'élevèrent en si grand nombre, bien que l'influence du pouvoir royal ne leur permît par de grandir à l'égal des cités italiennes, attestent néanmoins la vigueur de la Germanie. Les mines d'argent du Hartz les plus abondantes de l'Europe, qui commencèrent à être exploitées régulièrement sous Othon Ier, ainsi que les mines d'or de Goslar, fournissaient les métaux précieux. Le commerce était exercé par les Lombards, c'est-à-dire par les Italiens, qui portaient dans la Germanie de la soie et des épices. C'est pourquoi aujourd'hui encore, dans certains cantons de l'Allemagne et de l'Angleterre, *italien* et *droguiste* sont employés comme synonymes. L'industrie faisait prospérer, dans la Saxe, Bardewyk, Magdebourg et Brême; les Slaves Vénèdes, établis au nord de la Germanie, parcouraient la Baltique, et pénétraient dans la Scandinavie et dans la Russie;
1043. il en résultait que Wineta, à l'embouchure de l'Oder, était l'une des villes les plus commerçantes de l'Allemagne; détruite plus tard par les Danois, elle fut remplacée par Wisby, dans l'île de Gothland.

Cependant les guerres, les incursions, la féodalité devaient être autant de causes d'interruption pour le commerce intérieur; et le peu qui s'en faisait était dans les mains des juifs, toujours persécutés et toujours recherchés. Ils achetaient des Normands et des Slaves leurs prisonniers, pour les vendre aux Arabes d'Espagne, ou pour spéculer sur leur rançon. Les germes semés par Charlemagne n'avaient pas pu se développer au milieu de tant de troubles. Cependant les beaux-arts tentèrent assez heureusement quelques essais, et la littérature allemande commença à bégayer. A cette époque, le pape Jean VIII s'adressait à l'évêque de Freissingen pour qu'il lui envoyât des orgues, ainsi que des gens capables d'en construire et d'en toucher.

Mais pour que la civilisation germanique pût avancer, il fallait réprimer les seigneurs au dedans et arrêter les incursions du dehors. L'intention d'Othon était en effet d'attirer les grands gouvernements sous son autorité; mais, loin de pouvoir établir une monarchie vigoureuse, il dut renoncer au duché de Saxe pour apaiser la défiance des vassaux, qu'il mit cependant sous la surveillance des comtes palatins; il plaça les évêques sous

celle des avoués. Il essayait ainsi de comprimer la féodalité, qui reprit son cours quand il ne fut plus là pour la contenir. Ses occupations au dedans ne l'empêchèrent pas de porter son attention et ses armes à l'extérieur : il destitua Éberhard, duc de Bavière, qui lui refusait l'hommage; il réprima ses propres frères, qui suscitaient des troubles en Lorraine, et le roi des Francs les ayant aidés, il entra sur son territoire, où la cou- 940.
ronne lui fut offerte. Mais il fit ensuite la paix avec Louis IV d'Outre-mer. Il eut de longues guerres avec les Slaves, et combattit quatorze ans contre Boleslas le Cruel, duc de Bohême, puis contre les Wiltzes, dont il triompha. Par lui la Pologne fut 946-949.
soumise, et il y introduisit la religion chrétienne, qui bientôt compta trois évêchés de plus, ceux de Havelberg, de Brandebourg et de Posen. Il avait transplanté des Saxons dans le Schleswig, et comme ils furent inquiétés par les Danois, il fit une incursion dans la péninsule Cimbrique, et contraignit Harald à se faire baptiser; conversion qui amena la fondation des évêchés de Schleswig, de Ripen et d'Aarhuus.

Puis, les Hongrois ayant pris de nouveau les armes et s'étant avancés jusqu'en Souabe, Othon proclama l'hériban, et leur fit éprouver sur le Lech une déroute telle, qu'ils ne tentèrent 955.
plus rien contre la Germanie. Il s'empara même sur eux de l'Avarie, qu'il joignit à la Bavière et dont il forma une province dite orientale (*Austria*), sous le commandement d'un margrave, qui fut le chef de la maison autrichienne de Babenberg.

L'espérance de joindre l'Italie à ses États brilla pour la première fois à ses yeux lorsque la belle Adélaïde, s'étant enfuie de la tour de Garda et réfugiée dans le château de Canossa, implora sa protection (1). Il se rendit près d'elle, et s'étant épris 951.
de ses charmes, il l'épousa; puis, il retourna en Germanie après s'être fait couronner, laissant à son gendre Conrad, duc de Franconie et de Lorraine, le soin de soumettre Bérenger. Ce prince se laissa persuader par Conrad de faire hommage de son royaume à Othon, et se présenta devant lui à Augsbourg. Othon le laissa attendre trois jours, et ces trois jours d'attente écoulés il lui enjoignit de revenir l'année suivante. Il lui remit alors le sceptre d'or en signe d'investiture du royaume d'Italie, auquel on avait enlevé toutefois Aquilée et Vérone, ces deux clefs des Alpes.

(1) Voyez ci-dessus, chap. XIII.

Cette rigueur fut considérée par Conrad, à qui son beau-père avait promis de bien traiter son ennemi s'il lui rendait hommage, comme un outrage envers lui-même. Ludolphe, fils d'Othon, avait pris ombrage de son côté du nouveau mariage contracté par son père; tous deux en vinrent donc à une inimitié déclarée, et le détournèrent longtemps de l'Italie. Bérenger s'y rendait odieux en sévissant contre tous ceux qui lui avaient été défavorables, en augmentant les impôts, en dépouillant les églises pour acheter la paix des Hongrois, en nommant et en destituant capricieusement les évêques. Othon fut donc appelé. A son arrivée à Milan, il prononça la déchéance de Bérenger,
961. qui, fait prisonnier, fut envoyé à Bamberg, où il mourut. Après avoir été couronné roi d'Italie par l'archevêque de Milan, assisté des évêques suffragants (1), Othon se rendit à Rome; et lorsqu'il eut juré, selon l'usage, de ne rien entreprendre au détriment de l'Église (2), il confirma la donation de Pepin et de Charlemagne, ajouta à l'acte de Louis le Débonnaire Rieti, Amiterne et cinq villes de Lombardie, *sauf son droit et celui de*
962. *ses descendants*, et obtint la dignité impériale dont nul n'avait
2 février. été revêtu depuis la mort de Bérenger Ier (924).

Lorsqu'il fut parti, des bruits abominables parvinrent à son oreille, et sur la conduite du jeune pape Jean XII, et sur ses

(1) *Walaperto mysteria divina celebrante, multis episcopis circumstantibus, rex omnia regalia, lanceam in qua clavus Domini habebatur, et ensem regalem, bipennem, balteum, chlamydem imperialem, omnesque regias vestes, super altare beati Ambrosii deposuit, perficientibus atque celebrantibus clericis omnibusque ambrosianis ordinibus divinarum solemnitatum mysteria. Walpertus magnanimus archiepiscopus, omnibus regalibus indumentis cum manipulo subdiaconi, corona superimposita* (la couronne de fer, sans faire mention du clou), *adstantibus beati Ambrosii suffraganeis universis, multisque ducibus atque marchionibus, decentissime et mirifice Othonem regem collaudatum et per omnia confirmatum, induit atque perunxit.* LANDULPHI SENIORIS *Hist. Mediol.*, II, 16; apud *Rer. Italic. Script.* IV.

(2) *Si, permittente Domino, Romam venero, sanctam romanam Ecclesiam, et te rectorem ipsius, exaltabo secundum posse meum; et nunquam in vitam aut membra, et ipsum honorem quem habes, mea voluntate, aut meo consilio, aut meo consensu, aut mea exhortatione, perdes. Et in romana urbe nullum placitum, aut ordinationem faciam de omnibus, quæ ad te aut ad Romanos pertinent, sine tuo consilio. Et quidquid in nostram potestatem de terra sancti Petri pervenerit, tibi reddam. Et cuicumque regnum italicum commisero, jurare faciam illum, ut adjutor tibi sit ad defendendum terram sancti Petri secundum suum posse.* BARONIUS, ad annum 962, et dans le *Corpus juris canonici.*

intrigues avec Adalbert, fils de Bérenger. Il revint en conséquence à Rome, où il convoqua un concile qui déposa l'indigne pontife en lui substituant Léon VIII. Mais bientôt la populace romaine, soit à l'instigation de Jean, soit par haine des Allemands, se souleva contre le nouveau pape, que Jean déposa pour commencer le cours de ses vengeances; mais il ne s'écoula pas trois mois sans qu'il tombât à son tour sous la masse d'armes d'un mari outragé. Othon accourut de nouveau; 964.
et ayant rétabli Léon, il fit décréter dans un concile que désormais il appartiendrait aux empereurs de nommer leurs successeurs au royaume d'Italie, de choisir le pape, et de conférer l'investiture aux évêques dans toute l'étendue de leurs États. Le royaume d'Italie se trouvait par là annexé à l'empire, et la supériorité des empereurs sur les papes définitivement proclamée. C'était le fruit de l'horrible immoralité qui livrait toutes les classes de la société italienne à l'entraînement des passions matérielles, les rendait indociles à tout frein, obligeait les gouvernants à pousser la rigueur à l'excès pour maintenir quelque règle, et faisait passer successivement le peuple d'une turbulence orgueilleuse à une déplorable frayeur de la force étrangère, des violences à la lâcheté. A partir de ce moment, l'histoire de l'Allemagne et celle de l'Italie ne font que témoigner d'une inimitié mutuelle et implacable entre les deux nations.

A peine Othon s'était-il éloigné, que de nouvelles émeutes le ramènent à Rome, où il fait pendre les chefs des séditieux, rétablit le pape, et se rend redoutable à toute l'Italie; à tel point que les princes lombards de Bénévent, de Salerne et de Capoue se reconnaissent eux-mêmes ses hommes liges. Restaient les Grecs, qui ne cessaient de regarder les empereurs d'Occident comme usurpateurs. Othon, voulant les chasser de l'Italie, afin de pouvoir y exterminer aussi les Sarrasins, feignit de s'apprêter à attaquer leurs possessions dans la Calabre. Mais en même temps il demandait par un message qu'elles fussent données en dot à une belle-fille de l'empereur Nicéphore Phocas, 965.
qui aurait épousé son fils, destiné à devenir roi de Germanie. Ce message fut porté par Luitprand, évêque de Crémone, l'historien le plus intelligent de cette époque, qui se plut à recueillir des anecdotes scandaleuses relatives aux rois et aux papes, et qni peint au vif la cour byzantine et son insolence (1). Ces ou-

(1) Voyez les lettres de Luitprand, à la note additionnelle F.

vertures n'ayant point amené un résultat satisfaisant, et même des envoyés, chargés de recevoir les dons promis, ayant été assaillis et tués en trahison, Othon hâta ses préparatifs de guerre; mais Jean Zimiscès, le nouvel empereur, conjura l'orage.

Les Italiens. Quand Charlemagne entra en Italie, il ne trouva en face de lui que la nation lombarde, seule armée et dominatrice absolue, tandis que les vaincus languissaient sans droits, sans propriété et sans nom. Les choses étaient changées à l'arrivée d'Othon : à côté de la noblesse, franque et lombarde, s'étaient élevés le clergé et les villes; il y avait moins de fiefs que de propriétés allodiales; le commerce était plus actif, les esprits plus éveillés. Dans leurs querelles précédentes, les rois avaient cherché à se faire des amis en distribuant des bénéfices qui, à la chute des donateurs, devinrent des propriétés libres; les hommes habitant sur le fonds allodial jouissaient de l'immunité comme ceux qui possédaient des terres relevant des évêques et des églises. Il est vrai que les incursions des Hongrois, et d'autres causes analogues à celles que nous avons mentionnées pour la Germanie, avaient déterminé nombre d'hommes libres à se rendre vassaux des seigneurs. Mais s'il en était ainsi dans les campagnes, les habitants des villes s'étaient trouvés assez forts pour se défendre eux-mêmes : ce qui fit que les communes, associations d'hommes libres, se maintinrent généralement.

Il y avait eu d'abord dans les villes des hommes dépendants de l'évêque, d'autres des seigneurs, d'autres encore du roi. Ces derniers étaient gouvernés par des comtes; mais les évêques accrurent leur autorité jusqu'à élire seuls le roi d'Italie; ils exercèrent alors les droits souverains : par exemple, ils élevèrent des murailles (1) et commandèrent à la guerre, ils lutté-

(1) L'épitaphe de Léodoin, évêque de Modène, mort en 890, dit :

Hic tumulum portis et erectis aggere vallis
Firmavit, positis circum latitantibus armis,
Non contra dominos erectus corda serenos,
Sed cives proprios cupiens defendere tectos.

Et celle d'Anspert, archevêque de Milan, mort en 881 :

Mœnia sollicitus commissæ reddidit urbi
Diruta.

Gualdon, évêque de Côme en 964, prend l'île Comacina et en détruit les fortifications. Ammulus, évêque de Turin au temps du roi Lambert, *ejusdem civitatis muros et turres perversitate sua destruxit. Nam inimicitiam exercens cum suis civibus, qui continuo illum a civitate extur-*

rent pour étendre leur juridiction contre ces magistrats, qui tendaient à rendre leur dignité patrimoniale. Les rois secondaient ces usurpations, tant pour humilier les comtes émancipés, en leur opposant des adversaires dont ils ne craignaient pas que la puissance devînt héréditaire, que pour se rendre les évêques favorables dans les diètes, où désormais ils décidaient de tout.

En Italie, comme ailleurs, la société se composait donc d'un roi; de barons relevant de lui; de seigneurs d'un rang inférieur, dépendant des barons; de communes libres, quoique soumises aux comtes; du clergé et d'hommes jouissant d'immunités. La haute noblesse, fière et aguerrie, avide de gloire, de puissance et de domaines, avait fortifié ses châteaux; elle exerçait aux armes ses vassaux, se mêlait aux factions, et redoublait d'audace dans les interrègnes ou dans les luttes pour la couronne. Othon, dont les forces étaient grandes et la volonté énergique, après l'avoir domptée avec peine, reconnut par expérience que, dès qu'il ne serait plus là pour la contenir, elle se relèverait turbulente et factieuse. Dans l'impossibilité de la détruire et d'abattre d'un coup son autorité, il laissa libres de se fortifier les autres pouvoirs qui s'élevaient à côté d'elle, le clergé et les communes. Ainsi, dans l'Italie supérieure, quelques villes seulement restèrent sous la dépendance des comtes, comme Lucques, Vérone, Ivrée, Turin; mais, ailleurs, Othon ou ses successeurs confirmèrent l'indépendance ecclésiastique, ou bien donnèrent aux villes, pour comtes, les évêques eux-mêmes; d'où il résulta que ces villes et leur banlieue dépendirent de la juridiction de l'évêque, ou bien encore, comme on disait, du saint dont elles avaient choisi le patronage. Les rois s'arrangeaient de cette seigneurie ecclésiastique, parce qu'elle ne pouvait devenir héréditaire et se trouvait protégée par la religion, qui regardait comme un sacrilége d'attenter aux possessions d'un saint. Elle était aussi moins onéreuse aux citoyens, et leur offrait plus de justice et de moralité.

Les villes restèrent donc aux évêques, aux seigneurs la campagne, qui, par ce motif, fut appelée comtat (*contado*). Sous

barunt... pace peracta, reversus et manu valida cinctus, destruxit, sicut diximus. Fuerat hæc siquidem civitas condensissimis turribus bene redimita, et arcus in circuitu per totum deambulatorios, cum propugnaculis desuper atque antemuralibus... Chron. Novaliciense, apud *Rer. Ital. Script.*, II, 2.

la juridiction des évêques, disparurent les différences antérieures entre Lombard, Franc, Italien, Allemand. Aussi avons-nous vu les prélats, à la diète de Pavie, proclamer l'égalité de tous, bien que les anciennes coutumes se conservassent pour certains modes de possessions et de contrats. Les citoyens de toute race étant ainsi réunis, il en résulta une association d'hommes libres, c'est-à-dire de propriétaires, une *commune*.

Bien s'en faut que nous voulions, comme d'autres écrivains, faire d'Othon l'auteur des constitutions municipales : elles étaient le fruit lentement développé du temps; il ne fit que les amener à maturité, non pas en octroyant des chartes, comme en France, mais le plus souvent en confirmant des immunités aux églises et aux communes. Avant lui déjà, les villes italiennes apparaissent florissantes; elles font la guerre et la paix; et les archevêques de Milan, surtout, sont les principaux moteurs de la politique. Affermis dans la domination seigneuriale ou dans l'indépendance par décret impérial, ils s'occupèrent des intérêts de la ville et du comtat avec le soin qu'on apporte à faire prospérer son propre bien. Les barons et les évêques, au lieu de chercher à exercer une influence générale dans l'élection des rois, songèrent seulement à se consolider, en se défendant contre leurs voisins et contre les hommes libres, obligés de recourir de temps à autre, pour leur résister, à l'appui de l'empereur.

Vint ensuite la querelle des investitures, dans laquelle les villes elles-mêmes se trouvèrent partagées à l'intérieur entre l'empereur et les papes; la lutte les mit ainsi à même de connaître leurs forces respectives. Un évêque nommé par le pape et un prélat schismatique siégeant dans un certain nombre de villes, et la légitimité de l'un ou de l'autre n'apparaissant pas bien clairement, il en résulta que la sujétion diminua envers tous deux. En menaçant de prendre parti pour l'un ou pour l'autre, les citoyens enlevèrent aux évêques tous leurs droits; et, par ce moyen, ils recueillirent lentement les avantages de la liberté, sans encourir la terrible responsabilité d'une révolution instantanée.

C'est là un des effets du rétablissement de l'Empire par Othon; l'autre est d'avoir malheureusement rattaché à l'Allemagne l'Italie, qui se trouva ainsi amenée à opérer sa civilisation sous l'influence d'une puissance étrangère, bien que cette influence fût faible et n'existât guère que de nom.

Du reste, il y avait encore des comtés et des marquisats,

et il en fut même institué de nouveaux. Le duché lombard du Frioul fut démembré, à la mort de Bérenger; le marquis d'Ivrée dominait sur le Piémont; des comtes et des marquis militaires furent placés à Trévise, à Vérone, à Este, à Modène, peut-être aussi dans le Montferrat et ailleurs encore; ces différents postes devinrent des principautés, lorsque Conrad déclara les fiefs héréditaires. Il faut ajouter les seigneuries ecclésiastiques, comme le patriarcat de Frioul, érigé en principauté par Othon le Grand, et l'archevêché de Ravenne, qui rivalisait avec la puissance papale.

A Rome, le pape rencontrait des obstacles dans la noblesse, qui adoptait, en maintenant les anciens titres, les nouvelles idées féodales. La coutume latine ne se conservait que dans la campagne, où les propriétés consistaient, soit en grands domaines (*massæ*), soit en petites terres, cultivées par des *colons* qui donnaient une part des fruits et étaient obligés à des corvées, ou par des censitaires et des serfs, toutes personnes sans représentation civile, de même que les habitants infimes des villes qui dépendaient des riches et des prélats.

Dans l'Italie inférieure, après l'expédition de Louis II, il s'était formé deux factions, l'une franque, l'autre grecque, dirigées non par l'intérêt du pays, mais par des considérations personnelles, par des haines et des vengeances. A Bari résidait le *catapan* grec; mais quatre puissances se disputaient la souveraineté: les Grecs, qui avaient le *thème* de Lombardie; les Béneventins-Lombards, les empereurs allemands, qui prétendaient à l'héritage de Théophanie, et les Sarrasins Aglabites. Survinrent ensuite les villes républicaines et les prétentions des papes.

Naples, gouvernée à la manière grecque, de même que Ravenne, avait un duc qui souvent était élu par le peuple, et qui tendait à s'affranchir de l'Empire, auquel il ne rendait qu'un hommage apparent. Les choses ne se passèrent pas autrement dans le duché de Gaëte; et chacun, pour s'assurer une existence propre, s'appuyait tantôt sur l'empire byzantin, tantôt sur celui d'Occident, tantôt sur les Sarrasins. La prospérité qu'ils devaient au commerce inspira aux citoyens de Bari le désir de se rendre libres comme ceux de quelques villes de la Campanie; mais les princes de Bénévent attaquèrent la place et s'en emparèrent.
Léon le Philosophe, empereur de Constantinople, envoya Sympathicus pour châtier Bénévent. En effet, il occupa le pays 887.
durant quatre ans; et, bien qu'il en ait été ensuite chassé, cette

principauté ne recouvra plus son ancienne puissance; elle fut obligée dès lors de recourir, pour se soutenir, tantôt aux empereurs d'Orient, tantôt à ceux d'Occident. Les ducs de Capoue s'agrandissaient, au contraire, aux dépens des Sarrasins.

Républiques maritimes.

D'autres villes avaient déjà établi dans leurs murs le gouvernement populaire, en tirant avantage de l'état florissant où les avait mises le commerce. L'importance des relations par mer s'accroissait en proportion du peu de sécurité des communications par terre (1). Les Arabes, possédant une grande étendue de côtes sur la Méditerranée, conservèrent leurs anciennes habitudes de négoce; et ils allaient chercher, dans les contrées qu'ils n'avaient pas conquises par leurs armes, des esclaves, du bois de construction, de la poix, des laines, du chanvre et des pelleteries. Les mêmes avantages de position faisaient prospérer les villes italiennes, principalement Amalfi, Pise, Venise, Gênes. On voyait, dans la première, des étrangers de tous les pays lointains; et le peuple y manifestait son caractère entreprenant par des émeutes fréquentes, et par la satisfaction orgueilleuse qu'il prenait à orner sa patrie des dépouilles des contrées les plus reculées. Avant les croisades, Amalfi avait fondé à Jérusalem deux monastères et un hôpital.

A Gênes, les premiers consuls, le sénat, l'assemblée du peuple et les formes municipales remontent à l'an 888; ces institutions furent ensuite confirmées par Bérenger II, en 958. Assaillie en 936 par les Sarrasins, qui la saccagèrent, elle s'allia, en 1017, avec Pise pour les combattre; mais les prétentions de ces deux républiques sur la Corse entraînèrent entre elles de longues guerres qui ne finirent que par la ruine de Pise.

Cette dernière ville, par les richesses que lui procurait le commerce, fécondait le delta laissé à découvert par l'Arno et les rives de la mer Tyrrhénienne. De même que Gênes s'était accrue en donnant asile aux réfugiés de l'Italie supérieure, Pise s'était peuplée de Sardes qui s'étaient soustraits au joug des Arabes. Excitée par eux à délivrer la Sardaigne, nous l'avons déjà vue mener heureusement à fin ses entreprises contre les musulmans. Les expéditions qu'elle dirigea contre ses voisins sont moins glorieuses; et la guerre dans laquelle elle vainquit

(1) Lorsque Jean VIII se rendit en France en 878, on lui vola une partie de ses chevaux à Châlon-sur-Saône; à Flavigny on lui déroba l'*écuelle de saint Pierre*, dont les papes avaient coutume de se servir. Il n'eut d'autre ressource que d'excommunier les larrons.

les Lucquois, à l'Aqualunga, est la première qui éclata entre 1033.
les villes italiennes.

Venise s'était déjà donné une patrie, un gouvernement, en se mettant sous le patronage de saint Marc. Reconnaissant le peu d'importance réelle des empereurs d'Occident, elle se rattachait plus volontiers à ceux de Constantinople, qui avaient pour eux le prestige d'une ancienne suprématie, et qui lui offraient, à défaut d'autres avantages, des facilités pour son commerce. Elle ne dédaignait donc pas de leur rendre un hommage apparent, de leur envoyer des ambassadeurs et des présents, de recevoir d'eux des titres, de leur fournir des flottes, comme elle fit notamment lorsqu'elle accrut de soixante voiles les forces navales venues pour sauver des Sarrasins les côtes de l'Italie.
Elle fit, à la requête de l'empereur d'Orient, la guerre aux 837.
Normands de la Calabre (1), et elle obtint de lui en récompense les droits souverains sur la Dalmatie. Ces empereurs conféraient au doge le titre d'*hypate*, c'est-à-dire de consul, ou de protospathaire. Alexis Comnène exempta les Vénitiens de tous droits dans ses ports, tandis que les Amalfitains qui s'y présentaient devaient payer trois *perpres* (2) à Saint-Marc.

Les Vénitiens allaient établir des marchés là où les autres peuples accouraient par dévotion. Ils instituèrent des foires dans leurs villes, à Pavie, à Rome, ailleurs encore, pour y débiter les marchandises de l'Orient, des esclaves, des reliques, trafiquant de tout, pourvu qu'il y eût bénéfice. Ils connaissaient le luxe des Arabes et achetaient leurs produits manufacturés, qu'ils s'efforçaient d'égaler. Ne pouvant spéculer sur les terres, ils achetaient des troupeaux, et les envoyaient pâturer dans les montagnes du Frioul et de l'Istrie. Ils prenaient, en outre, à ferme les taxes et gabelles des autres pays, pour enlever ce bénéfice à leurs rivaux.

(1) GUILLAUME DE POUILLE dit des Vénitiens, à cette occasion :

Non ignara quidem belli navalis, et audax
Gens erat hæc : illam populosa Venetia misit,
Imperii prece, dives opum, divesque virorum,
Qua sinus Adriacis interlitus ultimus undis
Subjacet Arcturo. Sunt hujus mœnia gentis
Circumsepta mari, nec ab ædibus alter ad ædes
Alterius transire potest, nisi lintre vehatur.
Semper aquis habitant ; gens nulla valentior ista
Æquoreis bellis, ratiumque per æquora ducta.

Rer. Ital. Script. V.

(1) Τὰ πέρπυρα (pour ὑπέρπυρα), monnaie d'or des Grecs, plus tard τὰ φλωρία.

Ils attirèrent à eux toutes les salines du littoral, les exploitant pour leur compte ou en achetant le produit, comme ils firent aussi pour le sel gemme de la Germanie et de la Croatie. Un roi de Hongrie fut contraint par eux de fermer les siennes, et ils châtiaient rigoureusement ceux qui faisaient usage de sel étranger.

Leur commerce était toutefois inquiété par les pirates de l'Istrie et surtout par ceux de Narenta, qui s'avançaient jusqu'au
935. milieu de leurs îles. Instruits une fois que l'on devait, le jour de la Chandeleur, célébrer le mariage de plusieurs jeunes filles nobles, ces corsaires assaillirent le cortége à l'improviste et enlevèrent les jeunes Vénitiennes, avec les présents de noces. Mais Pier Candiano, dont le père était mort en les combattant, tomba sur les ravisseurs et leur enleva le butin. Une fête perpétuelle fut destinée à solenniser cet événement. La république dotait alors un certain nombre de jeunes filles, qui portaient leur trousseau entre deux larges coquilles. Les layetiers, qui avaient fourni la majeure partie des barques pour l'expédition, demandèrent seulement pour récompense que le doge vînt chaque année à leur paroisse le jour de leur fête : « Mais s'il pleut! — Nous vous donnerons des chapeaux. — Et si nous avons soif? — Nous vous donnerons à boire. » En conséquence, et lors même que la cérémonie des noces eut cessé, le curé de leur paroisse allait au-devant du doge, en lui présentant des chapeaux de paille et du vin de Malvoisie; traditions poétiques que l'ancienne Venise conservait avec un soin jaloux, et qu'oublie trop la Venise actuelle.

Les villes grecques de la côte illyrienne, ne se sentant pas soutenues par les Byzantins contre les chefs croates et dalmates, réclamèrent la protection de Venise. Celles de la Dalmatie se confédérèrent avec elles, pour se délivrer des pirates : en effet, elles les expulsèrent entièrement; Curzola et Lesina furent prises, et le repaire des Narentins dévasté. Mais Venise assujettit ensuite les villes confédérées. Le chef de la république s'intitula doge de Venise et de Dalmatie, par la miséricorde de Dieu. Des podestats choisis parmi les principales familles furent envoyés à Zara, Spalatro, Sebenico, Trau, Raguse, villes sujettes, mais régies par leurs propres institutions.

A l'intérieur, la féodalité ne pouvait s'établir dans une ville sans territoire, mais le haut clergé était toujours choisi parmi les nobles; il en résultait que ceux-ci et les ecclésiastiques res-

taient toujours d'accord. Saint-Marc devint le synonyme de l'État; par là le gouvernement prit un aspect religieux, et le service public ne fut plus un acte de sujétion envers un autre homme, mais une obligation envers le saint patron. Plus d'un doge même déposa les insignes de sa dignité, pour finir, dans un monastère, une vie passée au service de saint Marc.

Quelques-uns d'entre eux cependant troublèrent la république en voulant rendre héréditaire une dignité viagère. Déjà douze doges avaient été élus du vivant de leur père, quand une loi dé- 1040.
fendit de renouveler les élections de ce genre, et d'indiquer avant la mort du doge en exercice celui qui devait lui succéder.

Venise demeura étrangère aux factions qui agitaient l'Italie, et les jalousies qui naissaient d'île à île s'assoupissaient à l'approche du danger; aussi Pepin, roi d'Italie, et les Hongrois eurent-ils à se repentir de s'être attaqués aux Vénitiens. Une inimitié éclata toutefois entre les Morosini et les Caloprini; ces 982.
derniers, chassés par leurs adversaires, demandèrent assistance à Othon, qui fit la guerre à Venise comme Napoléon à l'Angleterre, en prohibant tout commerce avec elle, dans l'étendue de l'Empire. Sa mort la sauva de ce péril; puis elle obtint de ses successeurs divers priviléges, notamment le monopole du sel et du poisson salé (1).

Quand Venise ont accru le nombre de ses vaisseaux, tant pour sa défense que pour son commerce, elle se trouva la dominatrice de la Méditerranée; ses institutions, ses lois, auxquelles elle donna pour but une grande prospérité commerciale, attirèrent les étrangers par des priviléges, et garantirent à tous sécurité, monnaie de bon aloi et prompte justice. Le doge pouvait être marchand, et dans quelques traités on trouve stipulée l'exemption des taxes pour ses marchandises; il fut ensuite ordonné qu'en montant sur le trône ducal il liquiderait ses comptes.

Il était d'une extrême importance pour les villes maritimes de se maintenir dans des termes d'amitié avec Constantinople, qui était demeurée le centre des arts, du luxe et de l'élégance. De cette ville, les Grecs trafiquaient avec les Indes par la voie d'A-

(1) Dans un diplôme de l'année 983, accordé par Othon II aux Vénitiens, on trouve mentionnés les peuples qui relevaient du royaume d'Italie : c'étaient ceux de Pavie, Milan, Crémone, Ferrare, Ravenne, Comacchio, Rimini, Pésaro, Césène, Fano, Sinigaglia, Ancône, Fermo, Pinna, Vérone, Vicence, Monselice, Padoue, Trévise, Forli, Ceneda, ainsi que les Istriots.

lexandrie; mais quand les Arabes eurent occupé l'Égypte, il devint nécessaire de suivre un autre chemin. Les marchands remontaient donc l'Indus jusqu'à l'endroit où il cesse de porter bateaux; de là ils se rendaient par terre sur les bords de l'Oxus, et arrivaient, en suivant son cours, jusqu'à la mer Caspienne; ils entraient alors dans le Volga, puis gagnaient par terre le Tanaïs, qui les portait dans l'Euxin, où ils trouvaient les vaisseaux de Constantinople.

Ce long et pénible trajet augmentait le prix des marchandises; c'est pourquoi les Italiens préféraient souvent, au lieu de les acheter à Constantinople, d'aller les chercher à Alep, à Tripoli et dans d'autres villes de la Syrie, où elles étaient apportées de l'Inde par l'Euphrate et le Tigre, d'où elles arrivaient à la Méditerranée à travers le désert de Palmyre.

Mais quand le soudan d'Égypte rouvrit le golfe Arabique, route suivie par les anciens, les marchands italiens établirent des comptoirs à Alexandrie, non sans avoir à y supporter les outrages et les exactions des musulmans; ils y faisaient leurs achats, et expédiaient ensuite des cargaisons dans tous les ports de la Méditerranée, dans ceux de l'Espagne, et jusque dans les Pays-Bas et en Angleterre.

Les villes maritimes de l'Italie offrent un témoignage des richesses que leur valurent ces opérations, dans les magnifiques édifices dont elles se décorèrent, et parmi lesquels il suffira de citer Saint-Marc, à Venise, et la cathédrale de Pise.

CHAPITRE XV.

LES OTHONS. — MAISON DE FRANCONIE.

973. Othon II monta sur le trône âgé à peine de dix-huit ans, et son règne fut, comme celui de son père, agité par des discordes intérieures. Il s'avança jusque sous les murs de Paris, dont il
980. incendia un faubourg, pour obliger la France à renoncer à la Lorraine. Appelé en Italie pour réprimer la turbulence des Romains, il passa les Alpes; et lorsqu'il eut donné à l'Église non la paix, mais une trêve, il songea à enlever aux Grecs leurs possessions dans la basse Italie, les réclamant comme dot de sa femme Théophanie. Il s'empara en effet de Naples, de Salerne

et de Tarente. Mais les Grecs, ayant appelé les Arabes à leur aide, le défirent à Besentello. Fait prisonnier, il s'élança dans la mer, et se sauva à la nage. Il revint avec de nouvelles forces, pour effacer cet affront ; mais le climat de l'Italie châtiait ses envahisseurs. Aussi, lors de cette expédition, chaque seigneur avait dans ses bagages une chaudière destinée à faire bouillir les os des personnages de marque qui venaient à succomber, afin de les emporter en Allemagne (1). 982.

Comme tous les princes saxons, Othon mourut en Italie ; il ne laissa qu'un fils, âgé de trois ans seulement, qui fut accepté pour roi et empereur. Durant la longue minorité et les longues absences d'Othon III, on ne fit aucune tentative pour élever un autre empereur à sa place : l'aristocratie, en effet, était tenue en respect par l'agrandissement des communes, et la lutte n'était plus entre les grands pour la suprématie politique, mais entre les évêques ou les comtes, d'une part, et les hommes libres de l'autre, pour les franchises civiles. Othon vint trois fois en Italie, et, élevé par sa mère Théophanie à préférer l'ancienne civilisation à celle de l'Allemagne, il se proposait, dit-on, de faire de Rome le siége de l'empire ; mais si les Allemands lui en faisaient un crime, les Romains étaient si loin de lui en savoir gré, qu'indociles aux papes imposés par lui, ils allèrent jusqu'à l'assiéger dans son palais. Le tumulte ayant été apaisé, il s'empara de Crescentius, chef d'une république tumultueuse qui s'était constituée, et l'envoya à la mort (2) ; mais lui-même ne tarda pas à le rejoindre au tombeau, et il mourut dans la Campanie, à l'âge de vingt-deux ans. Cette mort, suivant les uns, doit être attribuée à Stéphanie, veuve de Crescentius, suivant d'autres, à l'influence du climat. 983. 15 décembre. Othon III. 1002.

Quand le cadavre du dernier descendant d'Othon le Grand fut rapporté en Germanie, Henri, duc de Bavière, vint à sa rencontre, distribua des vivres à l'armée qui l'escortait ; et, non content de l'accompagner jusqu'à Augsbourg, il voulut porter Henri le Saint.

(1) SCHMIDT, III, page 423.

(2) Stéphanie sa femme fut abandonnée à la brutalité des soldats allemands. Après cet outrage, ne songeant plus qu'à sa vengeance, elle cherchait à tout prix à s'approcher d'Othon. Cet empereur était revenu malade d'un pèlerinage au mont Gargan, où ses remords l'avaient conduit. Stéphanie lui fit parler de son habileté dans la médecine : elle l'éblouit par ses charmes, et, gagnant sa confiance, comme sa maîtresse ou comme son médecin, elle lui administra un poison qui le conduisit à une mort douloureuse, trois ans après la mort de Crescentius. SIMONDE-SISMONDI.

le cercueil sur ses épaules, et donna cent métairies pour obtenir du ciel le repos de l'âme de ce prince, son parent éloigné. Ces témoignages de piété lui valurent la couronne, qu'il dut défendre contre des révoltes sans cesse renaissantes et de nombreux prétendants. Boleslas I[er], duc de Pologne, usurpa la Bohême, et le contraignit à lui céder la Moravie et la Silésie. Les Italiens se considérèrent comme déliés de leur serment de fidé-
Ardouin. lité envers la descendance d'Othon. Ardouin, marquis d'Ivrée, et comte de toute la Lombardie, avait été mis au ban de l'Empire, et s'était maintenu jusque-là par la force; il se fit alors proclamer roi d'Italie par les évêques qu'il gagna en leur concédant des priviléges et des régales. Il fut donc couronné par l'évêque de Pavie; mais c'en fut assez pour qu'Arnolphe, archevêque de Milan, lui devînt hostile. Ce prélat, fort de ses nom-
1004. breux partisans et de ses vassaux, mit en déroute les troupes d'Ardouin, et appela Henri II en Italie. Ce prince vint et fut couronné; mais la brutalité de ses Allemands excita une révolte dans Pavie; il s'y vit assiégé dans son palais, et n'échappa au péril qu'en sautant par une fenêtre; ce qui le rendit boiteux. Son armée, dont le camp était hors des murs, pénétra de vive force dans Pavie, qu'elle mit à feu et à sang. Cet événement, en excitant la vengeance, rendit meilleure la cause d'Ardouin, qui ressaisit l'autorité et la défendit contre Henri, revenu en Italie pour ceindre la couronne impériale. Mais enfin, affaibli par les maladies, et fatigué de luttes continuelles, il abdiqua, après quatorze ans d'un règne très-agité, et prit l'habit monastique.

Ses rivalités avec Henri donnèrent un grand développement aux libertés en Italie, attendu qu'Ardouin chercha à se faire des partisans, en accordant des franchises et des priviléges, et que Henri, contraint de les confirmer pour soumettre le pays à son autorité, ne put, sans injustice, en refuser autant à ceux qui lui étaient restés fidèles : ayant même arrêté plusieurs comtes et marquis dont il voulait châtier l'arrogance, il dut finir par les renvoyer avec de nouvelles concessions (1). Les villes, de leur côté, en suivant des bannières différentes, apprirent à faire

(1) *Marchiones et episcopos, duces et comites, nec non etiam abbates quorum prava erant itinera, corrigendo multum emendavit. Marchiones autem italici regni sua calliditate capiens, et in custodia ponens, quorum nonnulli fuga lapsi, alios vero, post correctionem, ditatos muneribus dimisit.* Chron. Noval. apud Rer. Ital. Script. II, 2, 764.

usage de leurs armes, pour les diriger ensuite contre leurs ennemis.

Henri repassa en Italie pour réprimer les Grecs, qui, enorgueillis de la victoire remportée à Besentello, s'étaient emparés de plusieurs places; mais son armée fut moissonnée par les maladies. En même temps que l'activité et le courage de ce prince le firent compter parmi les meilleurs rois, sa générosité envers le clergé, son zèle pour la propagation du christianisme, et ses vertus privées, l'élevèrent au rang des saints, ainsi que Cunégonde, sa femme, avec laquelle il avait toujours vécu comme un frère. Cet empereur entra un jour dans l'abbaye de Saint-Vanne près Verdun, en s'écriant, avec le Psalmiste : *Voilà le repos que je me suis choisi, mon habitation pour toujours!* et il déclara à l'abbé qu'il voulait renoncer au siècle, pour ne servir que Dieu dans le cloître. *Me promettez-vous*, lui dit l'abbé, *selon notre règle et l'exemple du Christ, obéissance jusqu'à la mort?* et sur sa réponse affirmative, l'abbé reprit : *Eh bien! je vous reçois comme moine; je prends la charge de votre âme; et vous ferez ce que je vous commanderai, avec la crainte du Seigneur. Je vous enjoins donc de retourner gouverner l'Empire que Dieu vous a confié, et de veiller de tout votre pouvoir, avec crainte et tremblement, au salut de votre royaume* (1).

La maison de Saxe s'éteignit avec lui; et, quoique les grands vassaux eussent fait des progrès à cause du morcellement de l'Allemagne, les nations germaniques se réunirent, pour la première fois, afin d'élire un successeur à la couronne. Les ducs, les comtes, les évêques et les autres grands s'assemblèrent dans une île du Rhin, entre Worms et Mayence; sur la rive droite 1024. 4 septembre.
du fleuve se tenaient les Saxons, avec les Thuringiens, les Bohêmes, les Francs orientaux, les Bavarois, les Suèves, les Carinthiens; sur la rive gauche, les Francs occidentaux et les Lorrains : leurs voix réunies proclamèrent Conrad le Salique duc de Franconie. Cette élection ainsi faite, il fut couronné à Mayence avec les joyaux trouvés dans le tombeau de Charlemagne. Conrad le Salique.
Après avoir fait le tour du royaume pour rendre la justice, qu'il regardait comme le premier de ses devoirs, ce prince se procura de l'argent, dans le but d'affermir son autorité, en vendant les évêchés et les abbayes. Il détermina avec Canut le Grand les limites de ses États, du côté du Danemark, et

(1) *Vita sancti Richardi*. Script. Rer. Fr., X, 373.

s'assura la succession au royaume d'Arles, qui mettait l'Allemagne en communication avec la Méditerranée par Marseille et Toulon. Il soumit les Polonais à la domination allemande, contraignit Étienne de Hongrie à conclure une paix qui fut avantageuse à l'Empire; et il fit rentrer dans le devoir les Slaves et les Vénèdes, habitant sur la rive septentrionale de l'Elbe jusqu'à l'Oder, en reconstruisant Hambourg, qu'ils avaient détruit.

Les citoyens de Pavie, dans leur joie de se trouver débarrassés des Allemands, avaient démoli le palais impérial; en même temps, une autre faction, ayant à sa tête les comtes d'Este, les marquis de Toscane et de Suse, offrait la couronne d'Italie à Robert de France et à Guillaume d'Aquitaine. Mais ceux-ci, connaissant l'humeur des Italiens, désireux d'indépendance, sans savoir la consolider par l'union, refusèrent d'aller régner sur eux. Les papes préféraient les rois de Germanie, parce qu'ils étaient éloignés, et aussi parce qu'ils les considéraient comme descendants de Charlemagne. Les évêques, nommés par les rois, désiraient se soustraire à la dépendance dans laquelle ceux-ci les tenaient; le peuple et le clergé voyaient avec peine que leurs pasteurs fussent choisis par l'étranger. Aribert, archevêque de Milan, tenait le premier rang parmi les grands de la Lombardie. Quand un duc ou un marquis enlevait à quelqu'un une portion de son héritage, et que le spolié recourait au prélat, il envoyait son bâton pastoral, et le faisait planter au lieu ou dans le champ qui faisait l'objet du litige; et, cela fait, personne n'osait plus user de violence, que l'affaire n'eût été décidée en justice (1).

Aribert.

Respecté dans toute l'Italie, il prétendit assujettir les feudataires voisins, que leur dévouement à l'Empire rendait indépendants de son autorité, surtout ceux qui avaient reçu des terres relevant de ses domaines. Ils ne voulurent pas y consentir; et s'étant confédérés entre eux avec les hommes libres de Milan qui, en vertu de la franchise, avaient été placés sous la juridiction épiscopale, ils engagèrent une bataille terrible. La victoire leur ayant échappé, ils quittèrent leurs foyers, et, forts de leur nombre, s'entendirent avec les hommes des campagnes environnantes, notamment avec ceux des environs de Côme et
1035. de Lodi. Ils formèrent avec eux une *motta* ou ligue contre l'ar-

(1) LANDULPHI SEN. *Hist.*, II, 29.

chevêque et les *capitaines* ou grands vassaux; puis, ils livrèrent bataille entre Milan et Lodi à l'archevêque, qu'ils défirent. Ce prélat, afin de donner une sorte de discipline aux paysans et aux artisans qui combattaient sous ses ordres contre une noblesse aguerrie, inventa le *carroccio,* espèce de char richement orné et tiré par des bœufs, sur lequel on plantait la croix et le *gonfalon* (bannière communale), et qui servait d'autel pour le saint sacrifice avant le combat, de prétoire et d'ambulance pendant la mêlée. La perte de cette arche d'alliance étant réputée comme la plus grande honte, les soldats se pressaient alentour, au lieu d'engager au hasard des luttes désordonnées; ils avaient toujours là un point de ralliement; la marche ou la retraite se trouvaient ainsi réglées; et l'on obtenait, parmi toutes ces volontés sans accord, de l'ensemble dans l'attaque comme dans la défense. Carroccio.

Ce fut au milieu de ces mouvements que Conrad descendit en Italie pour la première fois, apportant moins la guerre que le massacre à Pavie, à Ravenne, puis à Rome même, comme s'il eût voulu rendre encore plus odieuse aux peuples italiens la domination allemande. Après s'être fait couronner empereur et roi, il soumit les vassaux de l'Italie supérieure, ainsi que les princes de Capoue et de Bénévent. Mais à peine était-il parti, que la guerre intérieure se ranima. Il accourt de nouveau avec le projet de réprimer l'agrandissement des évêques, qu'il n'avait plus besoin d'opposer aux grands barons, et surtout pour soumettre cet Aribert, qui, à l'aide des concessions anciennes et nouvelles des empereurs, s'était rendu le maître de l'Italie (1). Il le fait donc arrêter avec plusieurs autres évêques; mais l'archevêque trouve moyen d'enivrer les Allemands et de s'échapper. Reçu à Milan au milieu des applaudissements, il y soutint un long siége. Conrad dut se retirer; et la faction hostile aux Allemands reprenant de l'audace, il leur fallut rester sans cesse les armes à la main, combattre et détruire, comme ils firent à Parme. 1027.

La plaine de Roncaglia, à trois milles de Plaisance, entre le Pô et la Nura, était le lieu ordinairement choisi pour les assemblées, soit des grands entre eux, soit pour celles qui étaient tenues sous la présidence des empereurs. Quand l'un

(1) *Omne italicum regnum ad suum disponebat nutum,* est-il dit dans un acte public de l'époque.

d'eux voulait descendre en Italie, c'était là qu'il donnait rendez-vous aux marquis, aux comtes, aux vassaux, évêques, abbés, capitaines, vavasseurs, à quiconque tenait un fief. Au milieu de cette plaine était dressé le pavillon royal, distingué par un mât auquel était attaché un écu; le héraut d'armes appelait les grands vassaux, et ceux-ci appelaient les hommes relevant d'eux, pour veiller la nuit suivante à la garde de l'écu et de la tente : celui qui manquait à l'appel encourait la perte de son fief. Les députés des villes étaient d'abord entendus; puis on traitait les questions d'intérêt public; on passait ensuite aux affaires privées; enfin les lois jugées nécessaires étaient publiées avec l'assentiment des grands (1).

Déjà Conrad avait tenu une cour plénière à Pavie, où il avait rendu la justice, c'est-à-dire qu'il avait fait arracher les yeux et couper les mains à beaucoup de gens. Cette fois, il convoqua l'assemblée générale à Roncaglia. La politique des empereurs avait été d'élever les faibles contre les puissants. C'est pourquoi nous les avons vus favoriser les communes, accorder des immunités aux évêques, et les substituer aux comtes. Mais alors les évêques avaient grandi au point de faire du royaume d'Italie une aristocratie ecclésiastique. A l'exemple d'Aribert, ils cherchaient à ranger sous leur dépendance même les feudataires immédiats de la couronne; d'un autre côté, les hauts barons prétendaient que les fiefs assignés aux vassaux inférieurs étaient seulement concédés à titre de *récompenses*, et n'avaient d'autre durée que celle de la vie des bénéficiaires. Conrad songea donc à abaisser les évêques et les grands vassaux, en venant en aide à la petite noblesse. Il promulgua dans ce but une constitution célèbre au sujet des fiefs, qui, rétablissant l'ancienne coutume (2), défendit de dépouiller le vassal autrement que par une sentence émanée d'une cour composée de ses pairs. Le fils ou le petit-fils légitimes durent succéder au père ou à l'aïeul, à l'exclusion de ceux qui seraient nés d'une mésalliance, par exemple avec une femme de condition inférieure, ou d'un mariage contracté sous la condition expresse que les

Loi des fiefs. 1037. 28 mai.

(1) D'autres fois les diètes se réunissaient à Pontelongo, entre Pavie et Milan, comme celle de Henri Ier en 1004. Chaque ville ensuite avait un *brolo*, jardin ou prairie, où à ciel ouvert se tenaient les assemblées particulières.

(2) *Eisque legem, quam et prioribus habuerunt temporibus, scripto roboravit.* HERMANN CONTRACT, *ad annum* 1037.

enfants à naître ne succéderaient pas (1) ; les frères furent appelés à défaut de descendance directe, et le seigneur ne put vendre son fief sans le consentement du vassal (2).

(1) C'est le mariage morganatique où à la morganatique (*ad morganaticam*), ou le mariage de la main gauche, mais légitime, contracté entre un noble et une roturière, à cette condition que la femme et les enfants se contenteront de certains biens et revenus stipulés, et s'abstiendront du titre et des autres biens paternels.

(2) Voici la constitution des fiefs par Conrad I[er] :

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Chuonradus, gloriosissimus imperator, Augustus.

Omnibus sanctæ Dei Ecclesiæ fidelibus nostrisque præsentibus scilicet et futuris notum esse volumus quod nos, ad reconciliandos animos seniorum et militum, ut ad invicem inveniantur concordes, et ut fideliter et perseveranter nobis et suis senioribus serviant devote, præcipimus, et firmiter statuimus, ut nullus miles episcoporum, abbatum, abbatissarum, aut marchionum, vel comitum, vel omnium, qui beneficium de nostris publicis bonis, aut de ecclesiarum prædis tenet nunc, aut tenuerit, vel hactenus injuste perdidit, tam de nostris majoribus walvasoribus, quam et eorum militibus, sine certa et convicta culpa, suum beneficium perdat, nisi secundum constitutionem antecessorum nostrorum et judicium parium suorum.

Si contentio fuerit inter seniores et milites, quamvis pares adjudicaverint illum suo beneficio cavere debere, si ille dixerit id injuste vel odio factum esse, ipse suum beneficium teneat, donec senior, et ille quem culpat, cum paribus suis ante præsentiam nostram veniant, et ibi causa juste finiatur.

Si autem pares culpati in judicio senioribus defuerint, ille qui culpatur, suum beneficium teneat, donec ipse cum suo seniore et paribus ante nostram præsentiam veniat.

Senior autem, aut miles, qui culpatur, qui ad nos venire decreverit, sex hebdomadas, antequam iter incipiat, ei cum quo litigaverit, innotescat.

Hoc autem de majoribus walvasoribus observetur.

De minoribus vero, in regno, aut ante seniores, aut ante nostrum missum eorum causa finiatur.

Præcipimus etiam ut, quum aliquis miles, sive de majoribus, sive de minoribus, de hoc sæculo migraverit, filius ejus beneficium habeat.

Si vero filium non habuerit, et aviaticum masculo filio reliquerit, pari modo beneficium habeat, servato usu majorum walvasorum in dandis equis et armis suis senioribus.

Si forte aviaticum ex filio non reliquerit, et fratrem legitimum ex parte patris habuerit, si seniorem offensum habuit et sibi vult satisfacere, et miles ejus effici, beneficium quod patris sui fuit habeat.

Insuper etiam omnibus modis prohibemus, et nullus senior de beneficio suorum militum cambium, aut precariam, aut libellum, sine eorum consensu facere præsumat. Illa vero bona, quæ tenet proprietario jure, aut per præcepta, aut per rectum libellum, sive per precariam, nemo injuste eos divestire audeat.

Henri le Saint avait abattu les comtes et les marquis, possesseurs des hautes charges honorifiques; Conrad réprima les grands feudataires, en élevant les petits : le triomphe de la monarchie semblait donc assuré. Mais, si ce prince put en Allemagne, où il suivit la même politique sans toutefois altérer l'ancien droit, consolider pour quelque temps l'autorité royale, il fut arrêté en Italie par l'accroissement que prirent les communes, qui bientôt se convertirent en républiques.

Cependant Conrad voyait les rangs de son armée s'éclaircir sur le sol italien, soit par les maladies, soit aussi par le départ successif des vassaux, pour lesquels le temps de l'hériban était expiré. Il provoqua jusqu'aux excommunications pontificales contre le contumace Aribert; mais il dut se contenter de faire promettre, à ceux qui étaient dévoués à la cause des étrangers, de ravager chaque année le territoire milanais. Lorsqu'il fut de retour en Allemagne, il s'occupa de rendre la couronne héréditaire dans sa famille, et de réunir les grands fiefs à ses domaines; mais il mourut à Utrecht, au milieu de ses projets.

1039. Henri III.

Son fils Henri (1), égal à son père en courage et en activité, mais d'un esprit plus cultivé, passa comme lui une partie de son règne à parcourir ses États, occupé de dompter des révoltes, de rendre la justice en personne, soin nécessaire à une époque où l'administration n'était pas encore régularisée, où les délégués

1044.

royaux (*missi dominici*) avaient cessé : il put ainsi contenir d'une main vigoureuse l'Allemagne et l'Italie. Vainqueur des Hongrois, il contraignit leur noblesse à lui jurer fidélité, et leur roi Pierre à se reconnaître son feudataire. Il réprima les mouvements de la Bohême, de la Bourgogne et de la Lorraine; il conféra à son gré les grandes dignités de l'Empire, en même temps

Fodrum de castellis, quod nostri antecessores habuerunt, habere volumus; illud vero, quod non habuerunt, nullo modo exigimus.

Si quis hanc jussionem infrangerit, auri libras centum componat, medietatem cameræ nostræ et medietatem illi cui damnum illatum est.

Signum domini Chuonradi, serenissimi Romanorum imperatoris, Augusti.

Rodolphus cancellarius vice herimanni archicancellarii recognovi.

Datum V Kalendas junii, indictione V, anno Dominicæ Incarnationis MXXXVIII, Anno autem domini Chuonradi regis XIII, imperantis XI.

Actum in obsidione Mediolani feliciter. Amen.

(1) Les Allemands l'appellent III et les Italiens II comme empereur; nous faisons la même observation pour l'empereur Henri IV.

qu'il favorisa la transmission héréditaire des petits fiefs. Aussi pieux que vaillant, il ne ceignait jamais la couronne sans s'être confessé ; maintes fois il se soumit aux pénitences ecclésiastiques, et il se faisait donner la discipline par un prêtre. La ville de Goslar était son séjour de prédilection, et il y partageait son temps entre la chasse et des exercices de l'esprit, accordant sa faveur à ceux qui montraient de l'habileté et du savoir.

Il trouva en Italie les factions enflammées au plus haut point ; mais il parvint, en caressant Aribert autant que son père l'avait aigri, à le réconcilier avec la *motta* (la ligue), qui déjà s'était donné un gouvernement populaire, et qui fut admise à rentrer dans la ville. La petite noblesse ne tarda pas à être en lutte avec la haute, qui partout cherchait à s'assurer les grandes dignités de l'Église ; les prélats étaient le plus souvent des princes, et ceux-ci, entrés dans l'Église par suite d'une vocation intéressée, y apportaient le scandale et l'ambition. Henri chercha à jeter de l'eau sur ce brasier ; mais, lorsqu'il se fut rendu à Rome, il n'y trouva pas moins de désordre ; et, après son couronnement comme empereur, il y fit nommer quatre pontifes, tous allemands. Ces scandales et ces élections séculières amenèrent une querelle sur laquelle nous aurons à nous arrêter, après nous être occupés spécialement des papes.

CHAPITRE XVI.

L'ÉGLISE.

L'union du pape et de l'empereur, qui venait de commencer avec Charlemagne, souriait peu aux Romains, dans la pensée où ils étaient qu'elle menaçait leur indépendance : aussi, à la mort de Charlemagne, ils se soulevèrent en tumulte ; mais Léon III fit arrêter et condamner les coupables. Louis le Débonnaire vit là une atteinte à sa souveraineté, et il envoya à Rome 814.
son neveu Bernard, pour prendre connaissance des faits. Satisfait des renseignements qui lui furent adressés, non-seulement il confirma les donations antérieures, mais il les accrut (1).

(1) « Moi Louis, empereur, je donne à saint Pierre et à ses successeurs « Rome, avec son duché et ses territoires de plaines et de montagnes, ses « côtes et ses ports ; toutes les villes, bourgs, villages et châteaux de la

Étienne IV fut consacré sans attendre le consentement impérial; mais il fit aussitôt prêter le serment de fidélité à Louis, et alla le couronner en personne. A sa mort, les Romains élurent Pascal, encore sans le consentement de l'empereur, qui s'en plaignit et leur recommanda de respecter à l'avenir sa supré-
17. matie. Pascal couronna l'empereur Lothaire; mais à peine était-il parti, que deux dignitaires de l'Église romaine qui s'étaient montrés ses plus dévoués partisans furent assassinés. Des commissaires impériaux étant venus faire une enquête à ce sujet, le pape jura, avec trente-quatre évêques, qu'il était innocent de leur mort.

824. La faction aristocratique ayant porté Eugène II au siége pontifical, Lothaire se rendit à Rome pour apaiser les troubles, et prescrivit un serment de fidélité que le peuple eut à prêter à
827. l'empereur sans préjudice de l'obéissance due au pape, qui devait être élu, selon les canons, en présence des ambassadeurs de l'empereur et avec son assentiment. Cependant, Valentin fut intronisé sans attendre l'assentiment impérial; mais sa mort étant survenue quarante jours après, Grégoire IV fut élu d'une manière plus régulière. Au plus fort de la querelle de Louis le Débonnaire avec ses fils, Grégoire se rendit en France pour l'apaiser; mais il ne se montra pas juge impartial, ni bon défenseur d'un père outragé. Les évêques de France, qui ne voulaient pas le voir s'immiscer dans les affaires du royaume, menacèrent de le

« Toscane, c'est-à-dire Porto, Civita-Vecchia, Cervetri, Todi, Pérouse, avec « les trois îles Maggiore, Minore et Polvese, avec Lago, Narni et Otricoli; de plus, dans la Campanie, Segni, Anagni, Ferentino, Alatri, Patricio, « Frosinone et Tivoli; l'exarchat de Ravenne, que Charles et Pepin restituèrent à Pierre apôtre, c'est-à-dire Ravenne, la Romagne, Bobbio, « Césène, Forlimpopoli, Forli, Faënza, Imola, Bologne, Ferrare, Comacchio, « Adria, Gabello, avec toutes leurs dépendances, îles, etc.; la Pentapole, « c'est-à-dire Rimini, Pesaro, Fano, Sinigaglia, Ancône, Umana, Jesi, Fossombrone, Montefeltro, Urbino, Caglio, Luceolo, Gubbio, la Sabine; et, « dans la Toscane des Lombards, Città-di-Castello, Orvieto, Bagnarea, « Ferento, Viterbe, Toscanella, Populonia, Soana, Rosella, la Corse, la Sardaigne, la Sicile, etc; enfin, dans la Campanie, Sora, Arce, Aquino, Arpino, « Tiano, Capoue, les patrimoines de Bénévent, de Salerne, de Naples, de la « Calabre supérieure et inférieure, et, en général, tout ce qui dépend de notre « patrimoine dans les terres du royaume et de l'Empire que Dieu nous a accordés. » Voy. LABBE, *Conc.*, t. VII, p. 1515.

Il faut remarquer que cet acte est sans date, et qu'il est tiré d'une simple copie non authentique, en outre que l'empereur aurait ainsi donné ce qui ne lui appartenait pas.

renvoyer excommunié des lieux où il était venu lui-même pour excommunier ; il se plaignit de son côté de ce qu'ils employaient avec lui le titre de frère, qui depuis lors, en effet, fut remplacé par celui de père.

Son successeur, qui par humilité changea son nom de Pierre en celui de Sergius II, fut aussi intronisé sans l'aveu de l'empereur, auquel il adressa ses excuses. Au moment où il expira, les Sarrasins menaçaient Rome, dont ils saccagèrent les faubourgs ; ils pillèrent même la basilique du Vatican. Les Romains se hâtèrent donc d'élire, sans l'approbation des étrangers, Léon IV, prêtre héroïque, qui se mit à la tête d'une armée, quand les autres princes s'enfuyaient ou payaient les barbares ; et, réveillant la valeur italienne, il mit en fuite les ennemis de la foi. 844. 847.

Rome, où dans un temps étaient venues s'engouffrer des nations de tout l'univers, donnait de même alors asile à tous les peuples. Charlemagne y avait établi les Saxons ; les Sardes, les Frisons, les Corses, les Lombards y avaient des quartiers particuliers, ainsi que des écoles, autrement dit des confréries (1), dont les noms sont restés à des églises, à des hôpitaux, à des colléges, à des académies. Ces nouveaux hôtes s'étaient établis sur la rive droite du Tibre, autour du tombeau du chef des apôtres, dans le Vatican. Léon fit, en conséquence, fortifier ce faubourg, comme Grégoire IV avait fortifié Ostie, pour le mettre à l'abri des Arabes et des Hongrois. Il employa les aumônes des pèlerins et les bras des hommes de l'Église, des monastères, du duché, et de ceux qui étaient venus y porter la destruction, pour l'entourer de murailles, à partir du château Saint-Ange jusqu'à l'hospice du Saint-Esprit. Le pape, qui avait défendu ce faubourg avec l'épée, le bénit alors et en fit pieds nus le tour avec son clergé : la reconnaissance publique donna à ce quartier le nom de la ville de Léon (*civitas Leonina*).

C'était ainsi que l'Église romaine employait ses richesses, si considérables alors, que les offrandes montèrent, sous Léon III, à huit cents livres d'or et à vingt et un mille d'argent. Léon IV, après avoir réparé la basilique des Saints-Apôtres, employa, en ornements, trois mille huit cent soixante-une livres d'argent et deux cent seize d'or.

(1) ANASTASE le Bibliothécaire, dans la vie de Léon III, fait mention des *vici Saxonum, Sardorum, Frisonum, Corsarum*, et des *scholæ peregrinorum, Frisonum, Saxonum, Longobardorum*.

Ici, la chronique rapporte qu'une jeune fille de Mayence, élevée à Athènes sous l'habit d'homme, vint résider à Rome, où elle se faisait appeler Jean d'Angleterre. Elle y acquit une telle réputation de savoir et de vertu, qu'elle fut élevée à la papauté; mais, au bout de deux ans, son inconduite amena la découverte de son sexe. Ce conte vulgaire, occasion de plaisanteries et de scandales, ne supporte pas l'examen de la critique (1).

Léon avait déposé, dans un concile, un prêtre nommé Anastase, parce qu'il ne résidait pas dans la paroisse qu'il était chargé de desservir. Ce prêtre se fit, après la mort de Léon, le compétiteur de Benoît III; et, ayant mis de son côté les commissaires impériaux, il le dépouilla des insignes sacrés. Benoît, qui avait accepté ce haut rang à contre-cœur, ne poussa pas une plainte; mais la question ayant été longtemps débattue, l'élection des Romains finit par l'emporter sur l'usurpation étrangère. Benoît s'intitulait vicaire de saint Pierre, titre auquel fut substitué, après le treizième siècle, celui de vicaire de Jésus-Christ.

Nicolas fut le premier pape couronné en présence d'un empereur; Louis III assista à son intronisation, tint la bride de sa monture et même, selon quelques-uns, lui baisa le pied. Tiré du cloître véritablement par force, parce qu'il sentait toute la dignité du siége où on l'appelait, il voulut s'y maintenir avec une inflexibilité qui ne démentît en rien ses mœurs austères et ses intentions pleines de droiture : « Il régna sur les rois et sur les « tyrans, et les soumit à son autorité comme s'il eût été le « maître du monde; il se montra humble, doux, pieux, bien- « veillant envers les évêques et les prêtres qui observaient les

(1) Marianus Scotus, chroniqueur du onzième siècle, en fait mention; puis, avec plus d'étendue, Martin de Pologne, auteur d'une histoire des papes jusqu'en 1277; mais leur autorité est fort contestable. On croit même qu'il y a eu interpolation dans leurs textes. Le fait est aussi rapporté dans le livre d'Anastase le Bibliothécaire, où il y a de fortes raisons de croire qu'il a été inséré plus tard, attendu que l'auteur donne ailleurs Benoît III pour successeur à Léon IV, en ajoutant que son élection fut notifiée à Lothaire Ier, qui mourut en septembre 855. On a trouvé ensuite une médaille frappée en 855, à l'effigie de cet empereur et du pape Benoît, qui lève toute incertitude.

Il faut remarquer que, dans un temps où les Latins reprochaient aux Grecs d'élever parfois des eunuques au patriarcat, ni Photius, ni aucun autre écrivain de cette époque, ne leur opposa par représailles cette scandaleuse aventure.

« préceptes du Seigneur ; terrible et d'une extrême rigueur pour « les impies et pour quiconque déviait du droit chemin, telle- « ment qu'on eût pu le prendre pour un autre Élie ressuscité à « la voix de Dieu, sinon en corps, du moins en esprit et en « vertu (1). »

Il se montra inébranlable comme Photius, patriarche de Constantinople, et maintint la sainteté du mariage, en dépit des intempérances royales. Lothaire II de Lorraine, voulant épouser Valdrade, sœur de Gonthier, archevêque de Cologne, et nièce de Teatgand, archevêque de Trèves, accusa d'inceste Teutberge, sa femme. Celle-ci se justifia par l'épreuve de l'eau bouillante ; mais Lothaire prétendit que l'on avait usé de fraude, et contraignit l'infortunée, par ses menaces, à se confesser coupable. Renfermée dans un cloître, elle trouva moyen de s'enfuir ; et, réfugiée près de Charles le Chauve, elle rétracta sa confession. Le pays tout entier soutenait son innocence et se récriait contre Lothaire ; mais les évêques, abusés ou séduits par les deux ambitieux prélats, parents de celle que le roi aimait, condamnèrent Teutberge dans deux conciles, et autorisèrent Lothaire à épouser Valdrade. La princesse répudiée en appela au pape, comme défenseur de l'innocence et juge suprême dans les causes matrimoniales. Mais un nouveau concile, tenu à Metz par les légats pontificaux, décida comme les deux précédents. Enfin, Nicolas, ayant reconnu les machinations des deux archevêques, les déposa et menaça d'un châtiment pareil tout évêque qui refuserait de se soumettre à sa décision. S'élevant même au-dessus du pouvoir temporel, fort qu'il se sentait du témoignage de sa conscience et de la faveur populaire, il écrivit à l'évêque de Metz : *Examinez bien si ces rois et ces princes, auxquels vous vous dites soumis, sont véritablement des rois et des princes. Examinez s'ils gouvernent bien, eux-mêmes d'abord, ensuite leur peuple ; car celui qui ne vaut rien pour lui-même, comment serait-il bon pour les autres ? Examinez s'ils règnent selon le droit ; car sans cela il faut les regarder comme des tyrans plutôt que comme des rois ; et nous devons leur résister, nous élever contre eux, au lieu de nous soumettre. Si nous leur restions soumis, nous arriverions bientôt à favoriser leurs vices.*

Affaire de Teutberge. 862.

863.

Les archevêques de Trèves et de Cologne se plaignirent vivement de ce que, étant ses égaux en dignité, le pontife eût agi avec

(1) Chron. de Réginon, année 868.

eux comme s'ils eussent appartenu à son diocèse; et s'étant enfuis près de Louis II, frère de Lothaire, qui faisait alors la guerre contre Bénévent, ils le poussèrent à assaillir Rome. Louis y arriva au moment où le pape faisait une procession pour implorer de Dieu qu'il inspirât de meilleures pensées à l'empereur; ses soldats n'en tombèrent pas moins sur les Romains, les frappant, brisant les croix et déchirant les bannières. Mais Ni-
864. colas se renferma dans la cité Léonine, n'employant d'autres armes que des supplications propres à émouvoir le peuple et les ennemis. Louis finit par être touché, et, abandonnant les deux archevêques, il s'éloigna de Rome.

La chrétienté, persuadée que le jugement du pape était à l'abri de toute erreur (1), se déclara hautement contre Lothaire, qui céda à la fin et envoya promettre au pape de se soumettre à son jugement. Mais, s'il espérait par là amener Nicolas à se départir de sa juste rigueur, il s'abusait. En effet, le pontife lui enjoignit de faire rentrer Teutberge dans la couche royale, et d'envoyer en Italie Valdrade, cette pierre de scandale. Mais celle-ci s'enfuit, et le roi amena Teutberge à demander que son mariage fût dissous, ce qui n'empêcha pas le pape de déclarer

(1) Les hommes et les faits devant être jugés selon les idées de leur temps, il est curieux de connaître sur cet événement l'avis d'Hincmar, archevêque de Reims, et, comme nous l'avons vu, zélé partisan des Carlovingiens : « Quelques sages disent que ce prince, étant roi, n'est soumis aux lois ni aux jugements de personne, si ce n'est de Dieu seul... qui l'a fait roi...; et que, de même qu'il ne doit point, quoi qu'il fasse, être excommunié par ses évêques, de même il ne peut être jugé par d'autres évêques, car Dieu seul a droit de lui commander : un tel langage n'est point d'un chrétien catholique; il est plein de blasphèmes et de l'esprit du démon... L'autorité des apôtres dit que les rois doivent être soumis à ceux qu'elle institue au nom du Seigneur, et qui veillent sur leur âme, afin que cette tâche ne soit point un sujet de douleur. Le bienheureux pape Gélase écrit à l'empereur Anastase: *Il y a deux pouvoirs principaux qui gouvernent ce monde : l'autorité pontificale et la dignité royale; et l'autorité des pontifes est d'autant plus grande qu'ils doivent compte au Seigneur de l'âme des rois eux-mêmes.* Quand on dit que le roi n'est soumis aux lois ni aux jugements de personne, si ce n'est de Dieu seul, on dit vrai, s'il est roi, en effet, comme l'indique son nom. Il est dit roi, parce qu'il régit, gouverne; s'il se gouverne lui-même selon la volonté de Dieu, s'il dirige les bons dans la voie droite, et corrige les méchants pour les ramener de la mauvaise voie dans la bonne, alors il est roi et n'est soumis au jugement de personne, si ce n'est de Dieu seul... car les lois sont instituées, non contre les justes, mais contre les injustes... Mais s'il est adultère, homicide, ravisseur, alors il doit être jugé, en secret ou en public par les évêques, qui sont les trônes de Dieu. » HINCMARI opera, t. I, p. 693-695, *de Divort. Loth. et Teutb.*

que, le premier mariage fût-il prouvé nul, il ne consentirait pas à l'union de Lothaire avec sa maîtresse. Le différend se prolongea et durait encore lorsque mourut Nicolas; et Adrien II, son successeur, bien qu'il fût redevable à Lothaire d'avoir délivré Rome des Sarrasins, se refusa à dissoudre son mariage. Enfin, Lothaire s'étant présenté à la communion, le pape lui dit en lui présentant le pain consacré : *Si tu as renoncé à l'adultère, si tu as rompu toutes relations avec Valdrade, que ce sacrement t'apporte le salut! Mais il se changera en punition si ton cœur est toujours pervers.* Peu de jours après, Lothaire cessait de vivre : sa mort parut l'effet du jugement de Dieu.

Il était nécessaire de raconter en détail un procès qui émut toute la chrétienté et mit en évidence le pouvoir des pontifes, en proclamant que les rois étaient obligés de se soumettre à leur décision dans les affaires ecclésiastiques; opinion que les rois acceptèrent et à laquelle les peuples applaudirent, parce qu'ils étaient satisfaits qu'il existât une autorité supérieure, à laquelle ils pussent recourir contre les abus de pouvoir des grands.

L'autorité pontificale se manifesta encore dans le différend soulevé entre Hincmar, archevêque de Reims, et Rothade, évêque de Soissons, son suffragant. Ce dernier avait déposé, 861.
pour cause de mauvaises mœurs, un prêtre de son diocèse. Mais Hincmar, croyant la sentence injuste, rétablit le prêtre dans sa paroisse, et excommunia Rothade pour désobéissance. L'évêque s'adressa à Rome, et se disposa à soutenir lui-même son appel; mais, quand il voulut se rendre auprès du pape, Hincmar s'y opposa et le fit dégrader dans un synode, puis renfermer dans un couvent.

Nicolas Ier, informé de ces faits, les désapprouva et appela
la cause à Rome, où Rothade fut réintégré dans sa dignité. Comme 864.
Nicolas avait appuyé sa décision sur l'illégalité d'un concile convoqué sans l'ordre du pape, qui seul avait pouvoir de déposer un évêque, cette doctrine parut nouvelle aux prélats de France, auxquels il répondit en invoquant les fausses décrétales; mais, soutenu par la justice de la cause qu'il défendait et par l'opinion populaire, le pape l'emporta dans l'affaire de Rothade sur le pouvoir épiscopal, comme il l'avait emporté sur le pouvoir royal dans celle de Lothaire.

En écrivant au roi Charles le Chauve et à ses évêques pour conjurer la guerre dont l'empereur était menacé, il disait : *Que l'empereur ne soit pas contraint de tourner contre les fidèles*

l'épée qu'il a reçue du vicaire de saint Pierre pour la ruine des infidèles; qu'il lui soit permis de gouverner les États qui lui sont échus par héritage et lui ont été confirmés par l'autorité du saint-siége et par la couronne que le pontife suprême a posée sur sa tête.

867. L'accroissement donné par Nicolas au pouvoir pontifical faillit être compromis sous Adrien II, peu fait, par son âge et par son caractère, pour soutenir le rôle entrepris par son magnanime prédécesseur. Il entreprit de protéger Louis II contre l'usurpation de Charles le Chauve; mais Hincmar répondit, au nom des évêques de France : « Le pape ne peut être tout ensemble évêque « et roi; il doit gouverner l'Église, qui est sienne, non l'État « qui ne lui appartient pas. S'il veut la paix, qu'il n'avance pas « d'hérésies, et n'insinue pas qu'on ne peut gagner le ciel qu'en « recevant le roi donné par lui sur la terre. Où trouve-t-on « qu'un roi, obligé à réprimer les méchants, soit tenu d'envoyer « à Rome celui qui fut condamné légalement? Les rois de « France ne sont pas les lieutenants des évêques, mais sei- « gneurs de la terre. » Ainsi commençait à s'établir cette autorité royale absolue, qui plus tard fut appelée liberté gallicane. Il ne réussit pas mieux à protéger Carloman, si généralement méprisé, que les évêques le déposèrent sans tenir compte des menaces du pape. Un autre Hincmar, évêque de Laon, refusant de se soumettre à l'archevêque de Reims, fut déposé par un concile, qui réserva au pape le droit, déjà reconnu par le concile de Sardique, de confirmer la déposition prononcée, mais en lui refusant celui d'attirer la cause à Rome, et de réintégrer l'évêque avant d'avoir pris connaissance du procès. Le pape voulut s'opposer à cette décision; mais l'archevêque de Reims lui écrivit d'un ton si ferme, qu'il céda et mourut avant d'avoir vu la fin de ce différend.

872. Plus faible encore que lui, Jean VIII se laissa abuser par le patriarche Photius, et céda sur des points de discipline. Intrigant et passionné, il jugea mal la moralité des actions, prodigua les excommunications, et convertit les pénitences en pèlerinages (1). A la mort de Louis II, Jean VIII déclara que, l'empire ayant été conféré à Charlemagne par la grâce de Dieu

(1) Au moment où il s'agissait d'élire en Lombardie un successeur à Louis II, le pape écrivit à l'archevêque de Milan : *Vous ne devez recevoir personne sans notre consentement; car celui qui doit être par nous couronné empereur doit d'abord être él par nous.* LABBE, VIII, 103.

et par le ministère du pape, il le transportait au roi des Francs (1). Peut-être est-il vrai qu'en reconnaissance Charles le Chauve lui céda tout droit de souveraineté sur Rome; mais plus probablement il ne fit que dispenser le pape et son peuple de l'hommage qu'ils rendaient à l'empereur.

Martin II, Toscan d'origine, n'eut qu'un règne de quinze mois; et son successeur fut Adrien III, à qui l'on attribue un décret où l'empereur est exclu de l'élection des pontifes. Il refusa de réintégrer dans la communion des fidèles Photius, condamné par son prédécesseur. Étienne VI, qui le remplaça, déploya la même fermeté à ce sujet, en faisant connaître à l'empereur de Byzance les limites respectives de l'autorité pontificale et de la puissance impériale. 884.

Formose, évêque de Porto, envoyé par Nicolas chez les Bulgares, avait été déposé, sans qu'on en sût le motif, par Jean VIII, puis rétabli par Martin II; enfin, à la mort de ce pape, il fut élevé au siége de Rome. Cette translation d'un siége à un autre était encore presque sans exemple; c'était un cas si extraordinaire qu'on y voyait un divorce, un crime : aussi lorsque, après son pontificat et celui fort court et bientôt annulé de Boniface VI, Étienne VI s'empara de la tiare, ce pape donna un nouveau scandale à l'Église en faisant exhumer le cadavre de Formose, qui, placé sur le trône et revêtu des habits pontificaux, fut mis en jugement, comme ayant abandonné pour une autre épouse sa première épouse, le diocèse de Porto. Une condamnation ayant été prononcée, on lui fit trancher la tête et les trois doigts avec lesquels il bénissait, et on jeta ses restes dans le Tibre, en déclarant non consacrés ceux qui avaient reçu de lui l'ordination. Formose. 891.

Les partisans de Formose se soulevèrent pour le venger de ces indignes violences, et étranglèrent Étienne, dont les actes furent annulés par Romain. Ce dernier est aussi considéré comme antipape par quelques-uns, qui n'admettent pour légitime que Théodore II. 898.

(1) La formule de l'élection de Charles le Chauve, employée par Jean VIII dans les actes du concile de Rome, en 887, est remarquable : « Nous l'avons élu avec justice, et avons été approuvé par le consentement et le vœu des évêques, nos frères, et des autres ministres de la sainte Église romaine, de l'illustre sénat, de tout le peuple romain, et de l'ordre des citoyens; et nous l'avons solennellement élevé à l'empire, conformément à l'ancienne coutume, et décoré du titre d'Auguste. »

965. Les Romains se hâtèrent d'élire Benoît V; mais Othon ramena l'antipape et conduisit en Germanie l'élu du peuple; puis, Léon étant venu à mourir, l'empereur nomma de sa propre autorité Jean XIII, qu'il maintint par la force et par les supplices.

Crescentius. 972. Quand on apprit à Rome la mort d'Othon, les factieux relevèrent la tête; Crescentius, fils de Théodora la jeune, arrêta le nouveau pape Benoît VI, et le fit étrangler. Boniface VII, qui
974. lui succéda, fut chassé par une autre faction; la guerre civile éclata. La faction de Tusculum supplia Othon II de faire procéder à une nouvelle élection; en effet, l'évêque de Sutri fut nommé en présence des commissaires impériaux, sous le nom de Benoît VII (1). A sa mort, Othon II plaça sur le siége de saint Pierre Canepanova, évêque de Pavie et chancelier du royaume d'Italie, qui prit le nom de Jean XIV; mais aussitôt la faction de Crescentius, se relevant, l'enferma dans le château Saint-Ange, où elle le laissa mourir, et rappela Boniface, qui, à sa mort, fut traîné par les rues et resta sans sépulture.

985. Crescentius, maître dans Rome, en chassa Jean XV, puis le rétablit lorsqu'il apprit l'arrivée prochaine d'Othon III.

Ce fut ce Jean XV que Hugues Capet, roi de France, chargea de juger Arnolphe, archevêque de Reims, *nouveau Judas*, accusé de haute trahison. Les évêques français, répugnant à prononcer dans une affaire où le vote ne pouvait être libre, s'en rapportèrent au pape, reconnaissant de la sorte la juridiction que Nicolas I[er] avait revendiquée, et contre laquelle ils avaient protesté. Le pape hésitant néanmoins à prononcer, Hugues
91. Capet, qui dans l'intervalle s'était affermi sur le trône, réunit un concile près de Reims, dans lequel le pontife fut accusé de corruption, et l'archevêque destitué. Jean cassa ces actes, suspendit les évêques qui y avaient pris part, rétablit le prélat déposé, et évoqua le procès à Rome. Bien que les évêques ne lui reconnussent pas ce droit, les moines firent jouer tant d'intrigues, que le roi de France crut prudent de céder et pria le pape de révoquer son décret; puis, un concile, convoqué à Reims, reconnut les décrétales du faux Isidore, aux termes desquelles toutes les causes des évêques étaient réservées au pape (2).

(1) Si toutefois ce n'est pas le même que Benoît VI, que l'on aurait cru mort en prison. La série des papes n'est pas bien certaine au milieu de tant de désordres.

(2) Sous ce pontife, Rome comptait quarante couvents d'hommes et vingt de femmes, tous de l'ordre de Saint-Benoît; elle possédait en outre soixante églises

Tandis que la puissance du pontife s'étendait au dehors, lui-même dépendait dans Rome des orgueilleux caprices de Crescentius, qui l'en chassa. Othon III venait pour le réintégrer, quand, informé en route qu'il avait cessé de vivre, il résolut de 996.
remédier à la corruption italienne en nommant un pape allemand ; son choix s'arrêta sur Brunon, jeune homme de vingt-quatre ans, fils du duc de Franconie, qui prit le nom de Grégoire V. Il couronna Othon et établit, dit-on, qu'à l'avenir le roi élu par les Germains serait par cela même roi d'Italie et empereur des Romains. Il demanda et obtint la grâce de Crescentius, qui avait été condamné à mort ; mais Othon s'était à peine éloigné, que le factieux revint de l'exil plein de colère, et fit, dans son ingratitude, élire Jean Philogate, Grec de naissance, qu'il mit, Jean XVI. 997.
ainsi que lui-même, sous la protection de l'empereur byzantin. Othon, revenu avec Grégoire V, s'empara de Crescentius et de l'antipape ; celui-ci fut mutilé et conduit sur un âne par les rues de Rome au milieu des outrages de la populace ; l'autre, mis à mort avec douze chefs de quartier. Mais Othon s'était laissé séduire par les charmes de Stéphanie, veuve de Crescentius, et il donna à son fils la préfecture de Rome, ce qui lui aliéna les comtes de Tusculum. Néanmoins, à peine eut-il cessé de vivre, empoisonné, 1002.
dit-on, par Stéphanie, que Jean gouverna Rome à son gré, avec le titre de sénateur, comme avait fait Crescentius, son père.

Grégoire enjoignit à Robert II, roi de France, de répudier Berthe, sa parente ; et comme il refusait d'obéir, il suspendit les évêques qui avaient béni le mariage ou y avaient assisté. Le culte se trouva ainsi interrompu, et les murmures du peuple obligèrent Robert à céder : nouveau triomphe de la justice papale sur les rois.

Grégoire fut excité dans cette circonstance par Gerbert, Gerbert.
moine de l'Auvergne, puis abbé de Bobbio ; après la mort d'Othon II, il quitta l'Italie, se retira à Reims, où il ouvrit une école dans laquelle il eut pour disciple Robert lui-même (1). Il écrivait à un religieux : « Tu sais avec quelle ardeur je cherche partout

avec des chanoines. La première canonisation régulière eut lieu en 993, pour saint Uldarich, évêque de Hambourg, mort vingt années auparavant.

(1) Nous avons de lui la vie de saint Adalbert, archevêque de Prague, cent quarante-sept lettres, et quelques ouvrages de mathématiques. Il en a été publié un sur la dialectique, dans le *Thesaurus anecdotorum* de Pez (t. I, p. 2).

965. Les Romains se hâtèrent d'élire Benoît V; mais Othon ramena l'antipape et conduisit en Germanie l'élu du peuple ; puis, Léon étant venu à mourir, l'empereur nomma de sa propre autorité Jean XIII, qu'il maintint par la force et par les supplices.

Crescentius. 972. Quand on apprit à Rome la mort d'Othon, les factieux relevèrent la tête; Crescentius, fils de Théodora la jeune, arrêta le nouveau pape Benoît VI, et le fit étrangler. Boniface VII, qui
974. lui succéda, fut chassé par une autre faction; la guerre civile éclata. La faction de Tusculum supplia Othon II de faire procéder à une nouvelle élection; en effet, l'évêque de Sutri fut nommé en présence des commissaires impériaux, sous le nom de Benoît VII (1). A sa mort, Othon II plaça sur le siége de saint Pierre Canepanova, évêque de Pavie et chancelier du royaume d'Italie, qui prit le nom de Jean XIV; mais aussitôt la faction de Crescentius, se relevant, l'enferma dans le château Saint-Ange, où elle le laissa mourir, et rappela Boniface, qui, à sa mort, fut traîné par les rues et resta sans sépulture.

985. Crescentius, maître dans Rome, en chassa Jean XV, puis le rétablit lorsqu'il apprit l'arrivée prochaine d'Othon III.

Ce fut ce Jean XV que Hugues Capet, roi de France, chargea de juger Arnolphe, archevêque de Reims, *nouveau Judas*, accusé de haute trahison. Les évêques français, répugnant à prononcer dans une affaire où le vote ne pouvait être libre, s'en rapportèrent au pape, reconnaissant de la sorte la juridiction que Nicolas I[er] avait revendiquée, et contre laquelle ils avaient protesté. Le pape hésitant néanmoins à prononcer, Hugues
91. Capet, qui dans l'intervalle s'était affermi sur le trône, réunit un concile près de Reims, dans lequel le pontife fut accusé de corruption, et l'archevêque destitué. Jean cassa ces actes, suspendit les évêques qui y avaient pris part, rétablit le prélat déposé, et évoqua le procès à Rome. Bien que les évêques ne lui reconnussent pas ce droit, les moines firent jouer tant d'intrigues, que le roi de France crut prudent de céder et pria le pape de révoquer son décret; puis, un concile, convoqué à Reims, reconnut les décrétales du faux Isidore, aux termes desquelles toutes les causes des évêques étaient réservées au pape (2).

(1) Si toutefois ce n'est pas le même que Benoît VI, que l'on aurait cru mort en prison. La série des papes n'est pas bien certaine au milieu de tant de désordres.

(2) Sous ce pontife, Rome comptait quarante couvents d'hommes et vingt de femmes, tous de l'ordre de Saint-Benoît; elle possédait en outre soixante églises

Tandis que la puissance du pontife s'étendait au dehors, lui-même dépendait dans Rome des orgueilleux caprices de Crescentius, qui l'en chassa. Othon III venait pour le réintégrer, quand, informé en route qu'il avait cessé de vivre, il résolut de 996.
remédier à la corruption italienne en nommant un pape allemand; son choix s'arrêta sur Brunon, jeune homme de vingt-quatre ans, fils du duc de Franconie, qui prit le nom de Grégoire V. Il couronna Othon et établit, dit-on, qu'à l'avenir le roi élu par les Germains serait par cela même roi d'Italie et empereur des Romains. Il demanda et obtint la grâce de Crescentius, qui avait été condamné à mort; mais Othon s'était à peine éloigné, que le factieux revint de l'exil plein de colère, et fit, dans son ingratitude, élire Jean Philogate, Grec de naissance, qu'il mit, Jean XVI. 997.
ainsi que lui-même, sous la protection de l'empereur byzantin. Othon, revenu avec Grégoire V, s'empara de Crescentius et de l'antipape; celui-ci fut mutilé et conduit sur un âne par les rues de Rome au milieu des outrages de la populace; l'autre, mis à mort avec douze chefs de quartier. Mais Othon s'était laissé séduire par les charmes de Stéphanie, veuve de Crescentius, et il donna à son fils la préfecture de Rome, ce qui lui aliéna les comtes de Tusculum. Néanmoins, à peine eut-il cessé de vivre, empoisonné, 1002.
dit-on, par Stéphanie, que Jean gouverna Rome à son gré, avec le titre de sénateur, comme avait fait Crescentius, son père.

Grégoire enjoignit à Robert II, roi de France, de répudier Berthe, sa parente; et comme il refusait d'obéir, il suspendit les évêques qui avaient béni le mariage ou y avaient assisté. Le culte se trouva ainsi interrompu, et les murmures du peuple obligèrent Robert à céder: nouveau triomphe de la justice papale sur les rois.

Grégoire fut excité dans cette circonstance par Gerbert, Gerbert.
moine de l'Auvergne, puis abbé de Bobbio; après la mort d'Othon II, il quitta l'Italie, se retira à Reims, où il ouvrit une école dans laquelle il eut pour disciple Robert lui-même (1). Il écrivait à un religieux : « Tu sais avec quelle ardeur je cherche partout

avec des chanoines. La première canonisation régulière eut lieu en 993, pour saint Uldarich, évêque de Hambourg, mort vingt années auparavant.

(1) Nous avons de lui la vie de saint Adalbert, archevêque de Prague, cent quarante-sept lettres, et quelques ouvrages de mathématiques. Il en a été publié un sur la dialectique, dans le *Thesaurus anecdotorum* de Pez (t. I, p. 2).

des livres; tu sais combien d'ouvrages de grands écrivains se trouvent disséminés en Italie. Fais-moi donc copier Manilius *de Astrologia*, Victorinus *de Rhetorica*, et l'*Ophthalmicus* de Démosthène. » Il demande à l'archevêque de Reims les ouvrages de Jules César; il lui annonce qu'il a découvert huit volumes de Boëce sur l'astrologie; il veut savoir de l'abbé Gisilbert si, par hasard, il possède la fin de la harangue de Cicéron *Pro rege Dejotaro;* il prie un ami de lui envoyer un manuscrit de Joseph l'Espagnol; un autre, de lui chercher les *Opuscules* de Cicéron. Dans ses voyages, il visite toutes les écoles, il veut s'instruire auprès de tous ceux qui possèdent la science. Versé dans les mathématiques autant que les plus instruits de son temps, il inventa une horloge, à balancier peut-être, et introduisit l'usage des chiffres arabes. Ceux qui entraient dans sa chambre y voyaient des astrolabes, des sphères, des caractères étrangers, tout cet attirail dont les astrologues décoraient leurs impostures. On le confondit donc avec eux; le vulgaire ajoutait même qu'au temps où il étudiait en Espagne il avait fait un pacte avec le diable, qui lui soufflait ces belles découvertes et les moyens de devenir pape. Ces moyens étaient un savoir supérieur à celui de ses contemporains, ce qui lui valut d'abord d'être fait arche-
992. vêque de Reims; mais ayant été déposé lorsqu'on rétablit sur ce siége Arnolphe, qui en avait été éloigné, il sortit de France mécontent, et alla trouver Othon III, son élève, qui lui donna
999. l'archevêché de Ravenne, puis le fit pape sous le nom de Sylvestre II.

Ce fut le premier pape français; son pontificat ne dura que quatre ans. Après lui le préfet de Rome et la faction de Tusculum élurent successivement pour papes Jean XVII, Jean XVIII, Ser-
1012. gius IV et Benoît VIII, de la maison de Tusculum, dont la valeur guerrière chassa de Luna les Sarrasins.

De l'or répandu à profusion et l'aide de la force lui don-
1024. nèrent pour successeur son frère Romain, encore laïque, consul et sénateur de Rome, qui prit le nom de Jean XIX et vendit les dignités ecclésiastiques pour payer ses dettes. Après lui, la même faction de Tusculum fit élire un de ses neveux âgé de
1033. douze ans, Théophylacte, qui déshonora par toutes sortes de scandales le nom de Benoît IX; deux fois chassé par l'indignation publique, il recouvra deux fois la tiare par la force impériale. Il la vendit ensuite à Jean XX pour l'opposer à Sylvestre III, et l'argent qu'il tira de ce marché lui servit à solder des gens qui l'ai-

dèrent à s'en ressaisir. Trois papes siégèrent alors en même temps, ne songeant nullement à gouverner l'Église, mais à s'en partager les revenus. Puis, l'archiprêtre Jean Gratien, étant intervenu comme conciliateur, manœuvra si bien, qu'il obtint pour lui le pontificat à prix d'argent, et se nomma Grégoire VI.

Henri III, étant venu apporter quelque remède à ces scandales, convoqua un concile à Sutri, où Sylvestre III et Jean XX furent qualifiés d'intrus. Grégoire, reconnaissant qu'il avait obtenu le bâton pastoral par des moyens réprouvés, le déposa et se retira dans l'abbaye de Cluny. L'empereur fit alors élire Suger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II et couronna 1046-1047.
Henri. Il se proposait d'extirper la simonie qui dominait partout; mais son règne d'une année ne suffit pas à une pareille tâche.

Benoît IX revient alors; mais Henri envoie sans tarder, pour occuper le trône pontifical, Papon, évêque de Brixen, qui ne siége que peu de jours sous le nom de Damase II; la diète, réunie à Worms, choisit à sa place Brunon, évêque de Toul. C'était ainsi que, pour éviter des élections doubles et honteuses, les rois se croyaient dans la nécessité d'assigner à l'Église ses chefs, en préférant des Allemands comme moins corrompus, et d'ailleurs étrangers aux factions. Brunon, s'étant dirigé vers Rome, voulut avant tout consulter Hildebrand, moine de Cluny, qui jouissait d'une grande réputation de savoir et de vertu. Celui-ci lui remontra l'indignité d'une élection laïque, et lui persuada d'échanger l'habit pontifical contre celui de pèlerin, jusqu'à ce que le peuple et le sénat de Rome eussent procédé librement à sa nomination.

Nous ne dissimulons rien de ces turpitudes, afin que le lecteur voie l'Église, d'une part, affermir sa puissance par l'accomplissement de sa mission divine, de l'autre, se corrompre du moment où l'arbitraire des factions et des empereurs se fut substitué au libre suffrage des fidèles et du clergé. Cette paisible liberté qui est encore sa prière de chaque jour, et qui seule peut en maintenir l'intégrité et la puissance, était entièrement perdue alors avec toute discipline, toute science, toute habitude des bonnes mœurs.

Sous l'empire romain, l'Église était restée distincte du gouvernement; et, sauf quelques dispositions particulières, le christianisme et la vie extérieure se trouvaient indépendants l'un de l'autre. La division de l'autorité en temporelle et spirituelle, due

au christianisme, avait été justement comprise et bien définie par les pontifes, de telle manière que les deux pouvoirs restassent l'un et l'autre souverains dans leurs propres attributions. Mais après la chute de l'Empire, les Germains, habitués, dans leurs forêts natales, à associer l'autorité civile aux fonctions sacerdotales, à choisir les prêtres aux assemblées populaires, à leur confier des fonctions publiques, transplantèrent ce mélange dans le christianisme, ne sachant pas séparer la religion de la vie ordinaire : les deux pouvoirs restèrent donc mal définis. D'ailleurs, à une époque où toute puissance dérivait des terres, les papes se virent obligés d'en posséder pour leur propre sûreté; ce qui les porta à entendre dans un sens matériel la suprématie morale que leur attribuait la conscience des peuples. Les empereurs, par leurs prétentions vagues, par leur influence mal déterminée dans les affaires de l'Italie, nuisaient à l'indépendance de celle-ci et à la dignité de la couronne. Il est dès lors difficile de déterminer jusqu'à quel point allait le droit de chacun, et où le tort commençait pour l'un et pour l'autre. Sans chercher donc à faire l'apologie de personne, nous essayerons seulement de montrer que les choses furent en rapport avec les temps et avec les idées.

Annoncer Dieu aux hommes, c'est-à-dire la vérité et la justice, les appeler à lui, telle est la tâche générale du clergé; mais les circonstances peuvent lui en imposer quelque autre particulière, telle que celle de civiliser les barbares et de leur inspirer, comme premier moyen de civilisation, le goût de l'agriculture. Or, de même que les ministres du Seigneur bravaient les périls pour les convertir, ils leur offraient, sur leurs propres champs, l'exemple d'une culture soignée; et c'était à ce signe que l'on reconnaissait le voisinage d'un couvent. Des landes et des marais étaient souvent fertilisés, grâce à cette activité intelligente; et des terrains que la disparition des habitants ou le massacre des propriétaires avaient laissés depuis longtemps en friche, étaient rendus à leur ancienne fécondité. Une piété qui ne fut pas toujours raisonnable ni tempérée augmenta les biens des églises; et comme elles offraient une garantie de sécurité au milieu de la violence générale, beaucoup de propriétaires leur firent hommage des domaines qu'ils possédaient, pour les recevoir ensuite d'elles à bail ou à titre précaire. Quand les évêques obtinrent l'immunité pour tous ceux qui relevaient d'eux, beaucoup d'hommes libres, afin d'y avoir part, se recom-

Accroissement des biens ecclésiastiques.

mandèrent à eux, comme oblats, affidés ou mainmortables. Le nombre s'en accrut tellement en Italie, que Lothaire dut déclarer que tous ceux qui, sans nécessité, se recommanderaient aux églises, n'en demeureraient pas moins assujettis à l'hériban et aux autres charges publiques.

Les dîmes, dont le payement fut seulement conseillé d'abord, devinrent ensuite obligatoires dans l'Empire, par décret de Charlemagne (1), qui y soumit jusqu'aux domaines royaux; en Angleterre, par la volonté d'Éthelwolf, d'Alfred le Grand, d'Édouard. La superstition, venant en aide, voyait les démons arracher les épis dans le champ de ceux qui refusaient le tribut sacré; et comme s'il n'eût pas suffi de le faire peser sur les biens de la terre, il fut étendu jusqu'au travail. Ajoutez à cela les impôts auxquels des royaumes entiers se soumettaient envers les églises; nous citerons, par exemple, le denier de Saint-Pierre payé par les Anglais à la cour de Rome.

Il se répandit aussi une croyance universelle qui fixait à l'an mil les derniers jours du monde; elle fit que les hommes, avec ce découragement qui naît de l'incertitude du lendemain, ne s'occupèrent plus que de pourvoir au salut de leur âme; non pas tant en cherchant à s'amender, qu'en prodiguant aux églises des biens que, de toute manière, il leur fallait abandonner.

Les couvents, les églises, les évêchés, se trouvèrent ainsi en possession de vastes domaines; aussi, lorsque la propriété territoriale devint le fondement des sociétés nouvelles, comme il arriva sous la féodalité, le clergé occupa un rang élevé dans la hiérarchie séculière, et il étendit la juridiction dont il jouissait déjà en vertu d'autres droits d'une origine plus pure. Accroissement de la juridiction.

Dans la religion, la pensée a un but pratique par essence, car elle aspire à gouverner les individus, parfois même la société. Ainsi l'activité de l'Église se dirigea franchement vers l'acquisition du pouvoir, afin de mettre en pratique ses propres idées : ce fut là son caractère particulier.

Lors de la décomposition de l'empire romain, les évêques s'étaient chargés de fonctions publiques, dont l'autorité civile ne se trouvait plus en état de s'acquitter; leur prépondérance en fut le résultat, non par l'effet d'une usurpation, mais en vertu de cette loi sociale qui attribue le pouvoir à ceux qui en sont dignes et qui l'exercent de fait. Habitués à un gouverne-

(1) Baluze, *Capit.* I, page 196 et suiv.

ment régulier dans des lieux où tout était désordonné, ils offrirent l'exemple de l'ordre aux barbares, qui leur confièrent la direction des affaires publiques, ou les appelèrent à y prendre part. En attirant à eux les causes dans lesquelles se trouvait mêlée d'une façon quelconque une idée religieuse (1), ils étendirent extrêmement leur juridiction; et comme il est de règle que nul ne peut être puni deux fois pour le même délit, ils infligeaient aux prêtres qui avaient commis quelque méfait les peines ecclésiastiques, ce qui les dérobait à la justice ordinaire.

Agrandissement des évêques.

Nous avons déjà vu quelle était la puissance des évêques en Espagne, en Angleterre et dans les royaumes du Nord. En France, sous la seconde race, les prélats intervenaient comme les ducs et les comtes dans les délibérations publiques et les assemblées, de même que les ducs, les comtes et le roi assistaient aux réunions ecclésiastiques. Charlemagne chercha à déterminer les limites respectives du pouvoir clérical et de la puissance civile; et dans son conseil le clergé, ne siégeant pas avec la noblesse guerrière, formait ainsi un ordre à part, tantôt d'accord avec l'autre, tantôt en opposition.

Chez la noblesse était la force, chez le clergé l'instruction; l'une défendait à la pointe de l'épée les usages septentrionaux, les franchises, l'honneur; l'autre adoucissait les mœurs par les lettres, par l'ordre, par la subordination, ne s'occupant pas d'une seule nation, mais de tout le genre humain. Mais ces attributions, propres à chacun de ces ordres, et à l'aide desquelles ils auraient contribué de concert, quoique séparément, à la civilisation, se confondirent bientôt. Déjà sous le règne de Louis le Débonnaire, comme on demandait la cause du désordre social, le moine Vala en déduisit deux : l'intervention des ecclésiastiques dans les affaires politiques, des laïques dans les affaires religieuses; les donations immodérées de ceux-ci aux églises, et le refus du clergé de se soumettre aux charges publiques (2).

(1) On formula dans ces vers tous les cas que la juridiction ecclésiastique attirait à elle :

Hæreticus, simon, fœnus, perjurus, adulter,
Pax, privilegium, violentus, sacrilegusque;
Si vacat imperium, si negligit, ambigit, aut sit
Suspectus judex, si subdita terra, vel usus
Rusticus, et servus, et peregrinus, feuda, viator;
Si quis pœnitens, miser, omnis causaque mixta;
Si denunciat Ecclesiæ quis, judicat ipsa.

(2) RATBERT, *Vita Valæ*, II, 2.

Lorsque les barons devinrent menaçants pour l'autorité royale, la commune qui devait introduire un troisième ordre, un tiers état, entre les nobles et les rois, n'existant pas encore, ces derniers trouvèrent utile d'opposer à l'aristocratie laïque l'aristocratie ecclésiastique. Or, il est remarquable que les rois les plus forts furent ceux qui donnèrent le plus au clergé en biens-fonds et en juridiction, comme Charlemagne, Alfred, Guillaume le Conquérant, Othon le Grand; attendu que l'homme supérieur ne s'élève pas en abaissant ce qui l'entoure, mais en l'amenant à la hauteur de ses vues toujours larges et grandes.

La juridiction des évêques n'était plus désormais une faveur, elle constituait un droit. Charlemagne établit qu'ils pourraient statuer sur toutes les causes portées devant eux, même par une partie seule. Le nombre de leurs justiciables s'accrut ainsi beaucoup, d'autant plus que l'on trouvait moins de savoir et d'équité dans les juges séculiers. L'évêque, au contraire, demeurait soustrait à tout autre tribunal, du moment où il en appelait au pape. En tout autre cas, il ne pouvait être jugé par moins de douze évêques, ni condamné que sur la déposition de soixante-douze témoins dignes de foi. Si l'appel à Rome forçait souvent les plaignants à se désister, lors même que leurs griefs étaient fondés, à cause des fatigues et des dépenses d'un tel voyage, d'autre part il garantissait une justice plus impartiale que celle qu'on pouvait parfois attendre des métropolitains voisins.

Les évêques et les abbés, une fois devenus feudataires, acquirent les mêmes droits que les barons, par exemple, ceux de battre monnaie, de lever des tailles, ceux de haute justice, et bien d'autres. Il n'est donc pas étonnant que, puissants barons en même temps que dignitaires ecclésiastiques, ils dominassent parmi les grands, qu'ils prissent part avec eux à la confection des lois, à l'élection des souverains; qu'ils s'arrogeassent même le droit de les nommer, à l'exclusion de tous autres. Les évêques du royaume d'Arles élurent pour souverain Boson; saint Dunstan et les siens nommèrent le roi d'Angleterre. Hugues Capet ne prit que le titre de roi futur, tant qu'il n'eut pas été sacré. Un évêque écrivait à Louis III : *Vous ne m'avez pas élu pour gouverner l'Église; mais moi et mes collègues nous vous avons élu pour administrer le royaume à la condition d'observer les lois;* et le synode de Fismes, dans le diocèse de Reims, sous Louis 881.
le Bègue, proclamait le sacerdoce supérieur à la royauté, at-

tendu que les prêtres ne sont pas consacrés par les rois, mais bien les rois par les prêtres.

Les évêques vinrent en grande aide à la justice civile, par le droit qui leur fut reconnu d'avertir l'autorité de tout désordre dont ils s'apercevraient, et de requérir l'abrogation ou le changement des lois qui leur paraîtraient injustes; de là la protection qu'ils accordèrent à la femme dont les passions royales auraient voulu faire un jouet, afin de relever le mariage dans l'opinion et d'en maintenir la chasteté; de là les barrières mises à l'abus des serments et des duels judiciaires. Si les *ordalies* ou jugements de Dieu ne furent pas abolies, comme trop enracinées dans les habitudes, le clergé les attira à lui, et, les entourant de ses rites, s'en fit un moyen pour sauver un grand nombre d'innocents.

Trêve de Dieu. Comme il n'était pas possible d'arracher aux seigneurs le droit auquel ils attachaient le plus de prix, celui de la guerre privée, l'Église essaya d'y remédier selon l'esprit du temps. Nous avons déjà vu que le droit d'asile dans les lieux consacrés était reconnu par l'autorité séculière. Souvent une salle de refuge était annexée aux églises; près de l'autel se voyait la pierre de paix sur laquelle s'asseyait le coupable; des anneaux étaient scellés en dehors dans le mur de l'église, et celui qui en saisissait un demeurait à l'abri de toute poursuite. Le concile de Clermont déclara que quiconque se réfugiait au pied de la croix devait jouir de la paix de l'Église, enjoignant, au cas où quelqu'un serait arraché par force du lieu saint, de fermer le temple et de cesser les cérémonies sacrées jusqu'à ce qu'il y eût été réintégré.

1031. Durant la peste qui désola l'Aquitaine, quelques personnes pieuses allèrent répétant que Dieu ordonnait par leur bouche de faire trêve aux vengeances et aux guerres privées, à partir du mercredi soir jusqu'au lundi suivant. Cet étrange remède à des maux étranges fut adopté; les seigneurs séculiers et l'Église proclamèrent la *trêve de Dieu* avec des indulgences pour ceux qui l'observeraient, et des peines religieuses et temporelles contre ceux qui la violeraient. Elle fut étendue à tout le temps entre l'Avent et l'Épiphanie, ainsi qu'à celui qui se trouve entre la Septuagésime et l'octave de Pâques. Pour les prêtres, les moines, les frères convers, les pèlerins, les cultivateurs, les animaux de labour et les semences apportées sur les champs, la trêve devait être perpétuelle. Ceux donc que ne protégeait aucune loi ni aucune force humaine sortaient ces jours-là de leurs

cachettes, et revenaient dans leur famille; ils poursuivaient, sous le bouclier de l'Église, leurs voyages et leurs travaux; et ni l'orgueilleux baron, ni un rival acharné, n'osaient porter la main sur celui que protégeait la trêve de Dieu.

Les évêques, devenus électeurs, purent faire entendre à la royauté des préceptes bien différents des idées que lui suggérait une puissance sans frein. Un concile mixte tenu à Aix-la-Chapelle détermina ce qui concernait la manière de vivre des évêques et leur doctrine, ainsi que tout ce qui était relatif à la personne du roi, à ses enfants et à ses ministres : « Les princes ne méritent le titre de roi qu'autant qu'ils gouvernent avec piété, justice et clémence; autrement ils sont des tyrans. L'empereur est établi pour protéger l'Église; le roi, pour gouverner le peuple en paix. Il doit faire connaître à ses fils et aux grands le nom, la puissance, la force, la dignité du sacerdoce; empêcher que les fidèles ne prennent scandale du clergé sur de vains soupçons; ne pas accuser légèrement les évêques; ne pas laisser les laïques envahir les possessions de l'Église; choisir avec prudence ses ministres et ses conseillers; veiller aussi à ce qu'il ne soit nommé que des pasteurs méritants et des abbés dignes de respect dans les couvents. Il doit élever ses enfants dans la crainte de Dieu, accroître la liberté des évêques pour le plus grand avantage du royaume, et ne pas admettre de prêtres à la cour sans la permission des chefs ecclésiastiques. »

Nous avons vu les conciles électoraux d'Espagne et d'Italie circonscrire les franchises des sujets et la justice des rois.

Pouvoir papal.

Les évêques devenus grands du royaume, leur chef dut naturellement acquérir à l'égard de l'État une position qui n'est pas sans doute de l'essence de sa mission, mais qui n'y est pas contraire. Si déjà dans les premiers temps le pape possédait de riches domaines, non-seulement pour sa propre dignité, mais encore pour faire des aumônes, pour instituer de nouvelles églises ou relever celles qui languissaient, il dut les étendre davantage quand il se trouva le chef de personnes prépondérantes dans le gouvernement. Pepin et Charlemagne jugèrent opportun d'augmenter les possessions du saint-siége en Italie, afin d'abord d'empêcher les Lombards d'y prévaloir. En outre, sachant combien l'Église pouvait rendre de services en rétablissant la discipline et les lois tombées en désuétude, la richesse territoriale, la seule que l'on connût alors, leur parut, pour concourir à ce résultat, la plus efficace et la plus salutaire.

Si déjà le pape était intervenu comme juge ou comme arbitre dans les grands intérêts de l'Occident, il dut le faire bien davantage quand tant de petits royaumes, dont les forces se balançaient, eurent succédé à la vaste monarchie de Charlemagne : il remplissait un rôle populaire en mettant obstacle aux guerres, en protégeant le faible, et en opposant la justice aux caprices des gouvernants. Il y a, en effet, quelque chose de sublime dans cette idée d'un prêtre désarmé, qui, étranger aux intérêts mondains, prononce sur les querelles soulevées entre les princes ou entre les peuples; qui, dans un monde gouverné par l'opinion plus que par des lois politiques, parle de loyauté et de devoir à ceux qui ne connaissent de règle que leur caprice et la force. Si ce type n'exista jamais dans la réalité, il faut reconnaître cependant que le mode de domination adopté par l'Église, au moyen âge, fut supérieur à d'autres systèmes inventés depuis pour maintenir une alliance libre et puissante entre les peuples de l'Occident.

Ce que l'on appelle la tyrannie des papes se fondait donc sur cette idée : humilier pour éclairer, non pour avilir. Ce serait ignorance et folie que d'attribuer l'agrandissement de l'autorité pontificale à l'astuce et à l'ambition; car si plusieurs papes brillèrent par une haute intelligence, beaucoup n'eurent en partage que la bonté. Ils auraient pu agrandir leurs États ou accroître leur puissance politique comme les autres princes; ils ne le firent pas cependant, et le moyen employé ordinairement par les rois, la conquête, n'ajouta pas un pouce de terre à leurs possessions. Divers de caractère, de passions, d'attachements, de capacité, ils tendirent tous au même but, ne différant que dans les moyens. De l'un à l'autre ils se transmirent une volonté constante dans les choses d'un ordre supérieur, tandis que, dans celles de la terre, ils suivirent une politique flottante comme les hommes eux-mêmes. De là, dans les premières, une puissance irrésistible; tandis que, dans les autres, ils ont peine à se défendre contre l'ennemi le plus faible. Des barons égaux aux pontifes comme seigneurs suzerains, des peuples révoltés ou des rois ambitieux enlèvent au pape ses domaines et le retiennent prisonnier; mais sa voix n'en retentit pas moins redoutable et vénérée dans les contrées les plus lointaines, et les peuples se réjouissent de ce qu'il existe au-dessus des grands une puissance pour les arrêter dans la voie du crime et pour rendre impossible le despotisme, auquel les rois ne se

livrent que dans la persuasion de n'avoir rien au-dessus d'eux.

Cette persuasion était invétérée chez les empereurs d'Orient; c'étaient des despotes qui prétendaient imposer à leurs sujets ce qu'ils devaient croire et penser. Ils favorisaient en conséquence les prétentions du patriarche de Constantinople, qui, de temps à autre, combattait la suprématie du pape : à la fin il en résulta le schisme. En Occident, la supériorité de l'évêque de Rome était partout admise dans des limites plus ou moins étendues. L'Espagne avait fait une tentative pour se rendre indépendante quand le roi Vitiza prohiba les recours à Rome, et enleva la force obligatoire aux actes du pontife étranger (1); puis, de nouvelles circonstances survinrent, et l'autorité papale ne put s'exercer que faiblement sous la domination arabe. En Angleterre, nous avons vu combien le pontife avait de puissance, combien il en exerçait sur les églises instituées par les missionnaires qu'il y envoyait directement, de même qu'en Germanie, où elles étaient façonnées dès le berceau à une soumission entière. En France, Charlemagne l'avait emporté sur l'autorité ecclésiastique; cependant Alcuin, dont il était l'ami, écrivait : *Nous avons vu jusqu'à présent trois puissances supérieures à toutes : la sublimité apostolique d'abord, qui gouverne comme vicaire le siége du bienheureux prince des apôtres; puis, la dignité impériale; enfin, celle des rois* (2); et les prélats choisis pour faire le procès à Léon III déclaraient que personne n'avait le droit de juger le chef de l'Église (3). Sergius II envoya comme son vicaire, de l'autre côté des Alpes, Drogon, évêque de Metz, fils naturel de Charlemagne, avec des pouvoirs très-étendus, dans l'exercice desquels il fut d'ailleurs secondé par sa qualité personnelle. L'autorité pontificale prit encore un plus grand essor quand les métropolitains de Narbonne et de Bourges, d'Arles et de Vienne lui soumirent leurs différends. Un synode reconnut même que les métropolitains ne recevaient pas du pape, avec le pallium, le droit de consacrer les évêques (4). Le titre de patriarche, donné par Rome à l'évêque de Magdebourg, montra aussi aux autres prélats les avantages de la docilité; ceux de France et d'Espagne se disputèrent le titre de vicaires du saint-siége et l'honneur du pallium. L'Église

(1) MARIANA, *Hist. gén.*, II, p. 547.
(2) *Epist.* II.
(3) ANASTASE, t. I, p. 282.
(4) *Concil. Tricap.*, II, c. 3.

de Trèves, qui se vantait d'avoir saint Pierre pour fondateur, aspirait à des honneurs particuliers; mais le pape donna la préférence au primat de Mayence.

En Italie, l'archevêque de Ravenne, qui avait prétendu rivaliser avec le pontife romain, fut excommunié; le patriarche d'Aquilée, après la querelle des trois chapitres, resta assez longtemps à la tête des évêques qui résistaient aux décisions du pontife; mais il dut aussi finir par se soumettre. Il lui fallut, en recevant le pallium, prêter un serment qui s'étendit ensuite
1079. aux autres métropolitains, comme aux évêques nommés directement par Rome. Ce serment les obligeait à garder fidélité au pontife, à ne rien tramer contre lui, à ne pas révéler ses secrets, à défendre contre tous la suprématie de l'Église romaine et la justice de saint Pierre, à assister aux synodes convoqués par le pape, à recevoir honorablement ses légats, à n'avoir de rapport avec aucun individu excommunié par le saint-siége. Il y fut ensuite ajouté l'engagement de visiter tous les trois ans le tombeau des saints apôtres, ou d'envoyer des agents chargés de rendre compte de l'administration diocésaine, d'observer les constitutions et les commandements apostoliques, de n'aliéner aucun bien du domaine épiscopal sans le consentement du saint-père. L'Église de Milan, enorgueillie d'être appelée à couronner le roi d'Italie, avait aussi prétendu ne pas dépendre de celle de Rome; mais les légats Anselme, évêque de Lucques, et Pierre Damien démontrèrent son ancienne dépendance; le peuple finit par se soumettre, et, dans un synode tenu à Rome, l'archevêque reçut du pape l'anneau que les rois d'Italie avaient jusque-là remis à ce métropolitain en signe d'investiture.

Légats. La suprématie romaine se consolida notamment par l'envoi, en divers pays, des légats pontificaux. On appelait *a latere* ceux qui avaient de grands pouvoirs, parce qu'ils étaient choisis parmi les membres du consistoire qui siégeaient à côté du pape. D'autres étaient des évêques ou des diacres de l'Église, chargés de missions près des rois et des empereurs pour conduire à bonne fin des affaires concernant le saint-siége; dans certains cas, des évêques ou des archevêques étaient députés dans leurs provinces mêmes avec des pouvoirs très-étendus. Quelquefois ces pouvoirs n'étaient pas attribués à la personne, mais au siége même : ainsi l'archevêque d'Arles était légat des Gaules; celui de Pise, de la Corse; celui de Cantorbéry, de l'Angleterre.

Assurés d'un appui extérieur, ces envoyés parlaient aux princes et aux prélats d'un ton ferme, et l'un d'eux disait au roi d'Angleterre : *Fais trêve aux menaces, car nous venons d'une cour accoutumée à commander à des empereurs et à des rois* (1). Ils n'étaient donc pas vus de très-bon œil par les princes et par les évêques, dont ils limitaient l'autorité, à cause aussi des abus et des vexations qu'ils se permettaient parfois (2). C'est pourquoi plusieurs souverains demandèrent à en être délivrés. Urbain II accorda au roi Guillaume qu'il n'en serait envoyé aucun en Angleterre sans son agrément. La France et l'Allemagne s'en affranchirent. En Sicile, le roi lui-même était légat; en Écosse, un indigène seul pouvait être investi de cette fonction, de même qu'en Espagne.

Du moment où les métropolitains ne furent considérés comme en possession de l'autorité qu'après avoir reçu le pallium, ils demeurèrent de simples délégués du pape, qui put en conséquence consacrer directement leurs évêques, intervenir dans tous les cas de juridiction ecclésiastique sans qu'il y eût appel interjeté; il eut seul le droit de convoquer les conciles généraux, de confirmer leurs actes, et celui de canoniser les saints. Les dispenses étaient données d'abord par chaque ordinaire dans son diocèse; mais Grégoire VII décida qu'elles pouvaient être demandées directement à Rome, puis elles finirent par être réservées au pape.

Du moment où le pape exerça conjointement avec les évêques sa juridiction en tous lieux, le droit de conférer les bénéfices fut aussi attiré à Rome, notamment *par prévention*, comme appartenant à celui qui était informé le premier de la vacance; ainsi c'était au pape de donner des successeurs aux bénéficiers qui mouraient à Rome et dans les pays éloignés, quand ses légats étaient informés les premiers de la mort du titulaire. D'abord il ne faisait que recommander un sujet aux évêques; mais par la suite la recommandation devint un ordre et fut accordée même pour les bénéfices non encore vacants, à titre de *grâces expectatives*. Plus tard, le pape se réserva la nomination à

(1) *Gratianus gratiose respondit* (au roi Henri) : *Domine, noli minari; nos enim nullas minas timemus, quia de tali curia sumus quæ consuevit imperare imperatoribus et regibus.* SANCTI THOMÆ CANTUAR. Ep., I[a] part. lib. III.

(2) Le concile de Latran veut que les légats *a latere* ne conduisent pas à leur suite plus de vingt-cinq chevaux.

toutes les cathédrales, abbayes, prieurés, aux premières dignités et aux bénéfices qui venaient à vaquer, dans les huit mois dits *les mois du pape.*

Les monastères tendaient aussi à se soustraire aux évêques pour se soumettre au pontife; ils désiraient une surveillance lointaine, qui laissait le champ libre à maints désordres. D'autres en venaient jusqu'à acquérir une prééminence princière. Ludolfe de Saxe avait fondé le monastère de Gandersheim, qui avait eu pour abbesses trois de ses filles, puis d'autres princesses. Othon II leur donna la juridiction sur la ville qui s'était élevée autour de leurs murailles; plus tard, elles eurent les droits de battre monnaie, de péage, de marché; et Agapit II les dispensa de la juridiction épiscopale. Il en fut fait autant pour les religieuses de Quedlinbourg.

Les biens paroissiaux s'affranchissaient aussi de la gestion épiscopale, chaque église conservant ses revenus pour le service du culte et l'entretien du curé, tandis qu'auparavant ils étaient administrés par l'évêque.

Chapitres. Les chapitres institués dans le siècle précédent, pour réunir le clergé séculier dans une même existence à une table commune, furent bientôt en état de rivalité avec l'évêque dont ils devaient former le conseil, et qu'ils considérèrent comme un égal. S'arrogeant une autorité directe dans l'administration du diocèse, ils prétendirent nommer leurs propres membres, se donner des statuts, intervenir dans le choix des bénéficiers. Il se forma, en un mot, une aristocratie diocésaine, qui attira même à elle la nomination de l'évêque et le pouvoir de lui imposer des conditions. La discipline des chanoines se relâcha alors : cessant d'habiter et de manger en commun, chacun prit une part des biens du chapitre, restreignant la règle à la seule obligation de psalmodier ensemble, si toutefois ils ne se faisaient pas remplacer dans l'accomplissement même de ce devoir.

Évêques coadjuteurs. 1036. Poppon, archevêque de Trèves, demanda au pape un vicaire *in pontificalibus*, c'est-à-dire investi des droits épiscopaux. Cet exemple, qui fut imité, donna origine aux évêques coadjuteurs; le nombre en augmenta ensuite, quand les conquêtes des infidèles enlevèrent leurs diocèses à certains prélats, qui conservèrent leurs titres *in partibus infidelium*, et qui furent envoyés près des diocésains comme assistants.

Fausses décrétales. L'autorité pontificale s'était ainsi accrue par toutes ces causes aux dépens de celle des métropolitains, et cet accroissement fut

confirmé par les décrétales du faux Isidore. A la moitié du neuvième siècle, il sortit, on ne sait d'où, un manuscrit attribué à Isidore Mercator ou Peccator, qui contenait soixante et une décrétales émanées des papes des trois premiers siècles; plus, des canons de conciles, des décrets d'autres pontifes, dont quelques-uns tirés de la collection du véritable Isidore de Séville, mais altérés ou entièrement controuvés, dans l'intention évidente de rabaisser les métropolitains en faveur des évêques, des primats et du pape. « Que nul métropolitain, y est-il dit, ne « s'arroge le titre de primat; que celui qui, dans un conseil d'é- « vêques, prétendrait traiter d'autres affaires que celles de la « *paroisse*, soit admonesté. S'il persiste, qu'il en soit appelé « au saint-siége. Les évêques sont les yeux de Dieu, et c'est « par Dieu seulement et par le pape qu'ils peuvent être jugés. « Pour les accuser il faut soixante-douze témoins, et leur propre « confession pour les condamner. »

On trouve dans ce recueil des passages tirés des actes du synode tenu à Paris en 829, et des chapitres rapportés par Benoît le Lévite dans le recueil des capitulaires fait en 845 (1). Ainsi la compilation du faux Isidore, que l'on suppose avoir été commandée par un pape ou par un évêque, a dû être faite dans cet intervalle. Quand vint le temps de la critique, Baronius, Bellarmin et d'autres ecclésiastiques n'hésitèrent pas à déclarer le tout apocryphe; la fausseté en fut même soupçonnée par quelques religieux contemporains, mais le plus grand nombre y crut aveuglément; de sorte que ces décrétales furent citées par les synodes et par les papes, et d'autres compilateurs les reproduisirent (2).

Nicolas Ier s'en autorisa pour déclarer que les décrets du pape

(1) Dans la *Revue de législation et de jurisprudence* (1843), M. Laferrière soutient qu'elles ne peuvent être antérieures à 836, ni postérieures à 857, et qu'elles sont l'œuvre de Benoît le Lévite.

(2) Plusieurs autres compilations suivirent celles de Denys le Petit et d'Isidore de Séville, telles que le *Codex vetus canonum*, adressé au bienheureux Sylvestre, et dont quelques-uns se sont plu à faire remonter la date au cinquième siècle; — un recueil inédit, fait sans doute en Italie, et dédié à l'archevêque Anselme : c'est probablement celui qui fut archevêque de Milan en 883-897; — les deux livres de la Discipline ecclésiastique, par Réginon, abbé de Prüm, 915; — les collections d'Abbon, abbé de Fleury, 1004; — de Burkard de Worms, 1025; — d'Anselme, évêque de Lucques, 1086; — d'Ives, évêque de Chartres, 1015; — du cardinal Deusdedit; et les deux autres intitulées *Pannomia* et *Decretum*.

faisaient la loi générale de l'Église : à lui appartient la puissance législative, outre le pouvoir constituant, puisque l'institution des évêques lui a été réservée; le pape est donc l'évêque universel établi sur toutes les églises et pouvant exercer dans chacune d'elles les droits épiscopaux et métropolitains.

Le résultat ne déplut point aux évêques, auxquels il ouvrit la voie d'un appel plus régulier, en même temps qu'ils devinrent absolus dans leurs diocèses. Il ne fut pas moins agréable aux peuples, attendu que les rois despotes voulaient parfois faire de la religion un instrument de servitude. Ainsi, quand les Normands eurent conquis l'Angleterre, ils promurent aux évêchés des hommes à leur dévotion, et qui, haïssant les naturels et se défiant d'eux, étaient toujours à les excommunier dès qu'ils tentaient de résister aux conquérants, ou quand il prenait fantaisie à ceux-ci de leur courir sus à main armée (1). Opprimés par les forts, abandonnés par le clergé, menacés de mort corporelle et spirituelle, que serait-il resté aux infortunés s'ils n'avaient pu recourir à Rome, s'ils n'eussent connu une autorité éloignée et indépendante, capable d'atteindre victorieusement des maîtres et des tyrans invulnérables pour eux?

Tant de puissance acquise par les évêques, et surtout par les papes, ne pouvait manquer d'amener une lutte avec l'autorité séculière.

Investitures. L'Église avait en tout temps veillé à ce que l'élection de ses ministres fût libre, et déjà, dans ses canons primitifs, elle prononce la déposition de ceux qui sont élus par un pouvoir séculier (2) : le VIIIe concile général de Constantinople exclut expressément les princes de l'élection (3); et, bien que ceux-ci

(1) Les Gallois disaient, dans une lettre adressée à Alexandre III : *Nec terras nostras neque nos diligunt; sed sicuti innato odio corpora persequuntur, nec animarum lucra quærunt... Quasi parthicis a tergo et a longe sagittis nos, quoties jubentur, excommunicant. Quoties Anglici in terram nostram et nos insurgunt, statim... nos qui pro patria solum et libertate tuenda pugnamus nominatim, et gentem sententia excommunicationis involvunt.* Anglia sacra, t. II, p. 574.

(2) *Si quis episcopus, sæcularibus potestatibus usus, Ecclesiam per ipsas obtineat, deponatur, et segregentur omnes qui illi communicant.* Can. apost. XXX.

Et de nos jours on n'obtient pas un seul évêché sans ces moyens, que l'Église repoussait alors avec tant de rigueur! P. L.

(3) *Jure promulgat neminem laïcorum, principum vel potentium, semel inserere electioni, nec promotioni patriarchæ vel metropolitæ aut cujuslibet episcopi.* Can. XII. LABBE, *Conc.*, t. VIII, p. 141.

s'efforçassent toujours d'y intervenir, bien que leur assistance fût même quelquefois réclamée pour empêcher des troubles ou des brigues (1), l'Église ne cessa de s'opposer à ce qu'à prix d'argent et par cabale on obtînt les dignités réservées aux plus méritants.

Mais lorsque la piété des fidèles et la politique des princes eurent fait de grands propriétaires des abbés et des évêques, et que l'organisation sociale du temps les eut placés parmi les feudataires, les rois se crurent parfaitement en droit de les obliger à recevoir d'eux l'investiture de leur bénéfice. Les évêques et les abbés, nouvellement élus, durent donc prêter l'hommage au prince, lui demander d'être confirmés dans leurs possessions et dans leurs juridictions; et il leur en accordait l'investiture en leur donnant l'anneau et la crosse. Comme dans la féodalité tout pouvoir dérivait des terres possédées, on en fit venir aussi la puissance ecclésiastique, sans établir de distinction entre le fief et la dignité. Les rois, habitués à élire les prélats de l'ordre le plus élevé, voulurent s'immiscer dans les autres élections ecclésiastiques; et en même temps qu'ils imposaient aux prêtres des obligations séculières, ils *recommandaient* souvent les abbayes à la protection des séculiers, attribuant par là aux commendataires non les biens, mais les revenus. C'était ainsi que les descendants des seigneurs qui, en expiation de leurs péchés et de leurs injustices, avaient enrichi le clergé de leurs biens, usaient d'astuce pour les recouvrer, en faisant de ces biens l'apanage des cadets, et en mettant à l'enchère les dignités sacerdotales : les princes, de leur côté, en gratifiaient leurs créatures.

(1) Décret de Jean IX, dans le concile de Rome en 904 : *Quia sancta romana Ecclesia, cui Deo auctore præsidimus, plurimas patitur violentias, pontifice obeunte, quæ ob hoc inferuntur; quia, absque imperatoris notitia et suorum legatorum præsentia, pontificis fit consecratio, nec canonico ritu et consuetudine ab imperatore directi intersunt nuntii qui violentiam et scandalum in ejus consecratione non permittant fieri, volumus ut deinceps abdicetur, et constituendus pontifex convenientibus episcopis et universo clero eligatur, expetente senatu et populo, qui ordinandus est; et sic in conspectu omnium celeberrime electus, ab omnibus, præsentibus legatis imperialibus, consecretur.* Can. X. LABBE, *Conc.*, t. IX, p. 505.

Par cette phrase, *expetente senatu et populo*, la papauté semble regretter déjà, quoique faiblement, la force que donnait à la hiérarchie ecclésiastique le choix populaire. C'était, en effet, la source véritable de sa légitime influence sur la société civile.

903. Le concile de Trosly, près de Soissons, réuni sous Sergius III, déclarait ce qui suit : « De même que les premiers hommes « vivaient sans lois et sans crainte, abandonnés à leurs pas- « sions, de même aujourd'hui chacun fait à son gré. Les lois « des évêques sont méprisées, les puissants oppriment les « faibles; tout est violence pour les pauvres, et les biens ecclé- « siastiques sont au pillage. Nous-mêmes qui devons corriger « autrui, nous évêques, de nom, non de fait, nous négligeons « la prédication, nous voyons les brebis qui nous sont confiées « s'éloigner de Dieu et se perdre dans le vice, sans diriger vers « elle ou la parole ou la main; et si nous voulons les répri- « mander, elles disent, comme dans l'Évangile, que nous « voulons leur imposer des fardeaux insupportables, tandis « que nous n'y touchons seulement pas du bout du doigt. Les « monastères ont été les uns démolis et brûlés par les païens, « les autres dépouillés de leurs biens et réduits à rien. Ceux « qui survivent gardent à peine trace de vie régulière. Les « moines, les chanoines, les religieuses, n'ont plus de supé- « rieurs légitimes, l'abus de les soumettre à des étrangers « ayant prévalu. Nous voyons dans les couvents consacrés à « Dieu des abbés laïques avec leur famille, des soldats et des « chiens. Comment peuvent-ils faire observer la règle, ces abbés « qui ne savent pas même la lire? »

Les dignités ecclésiastiques procurant richesses et pouvoir, on s'efforçait de les obtenir à beaux deniers comptants, ou, par un autre genre de simonie, en faisant la cour aux princes. « Ils ne savent que les flatter, écrivait à cette époque un évêque « d'Ostie, étudiant leurs inclinations, obéissant à leur moindre « signe, applaudissant chaque mot qui tombe de leur bouche, « cherchant à leur plaire en toute chose : n'est-ce pas acheter « chèrement les honneurs que de se condamner à une aussi « longue servitude, à faire le parasite et le bouffon, pour « devenir évêque (1)? »

Cet agrandissement excessif apportait donc au clergé une humiliation réelle : aussi Atton, évêque de Verceil (2), ne cesse-t-il de déplorer la tyrannie à laquelle sont en butte les évêques, qu'il est permis à tous d'accuser, et qu'on oblige de se défendre par le serment et par le duel. Les princes usurpaient, sur le

(1) PIERRE DAMIEN, *Opusc.* XXII.
(2) *Libellus de pressuris Ecclesiæ.*

clergé et sur le peuple, le droit d'élection, et, au lieu de préférer les plus dignes, ils prenaient en considération la parenté, les services, les richesses; on voyait arriver aux prélatures des enfants sachant à peine réciter quelques articles de foi, tout au plus ce qu'il en fallait pour répondre dans un examen de simple formalité.

Manassès réunissait à lui seul les évêchés d'Arles, de Milan, de Mantoue, de Trente et de Vérone. Nous avons déjà vu un évêque, en Italie, âgé de dix ans, un pape de neuf ou douze; nous pourrions ajouter Hugues de Vermandois, archevêque de Reims à cinq ans, et d'autres encore. Le père, qui avait porté dans ses bras son fils jusqu'à son siége, trafiquait en son nom des charges et des bénéfices, percevait les dîmes et le prix des messes, et faisait ou défaisait toutes choses l'épée à la main, dans le diocèse, comme au milieu de ses vassaux (1).

Les hommes d'intentions droites répugnaient à acheter par de tels moyens un siége épiscopal, et les dignités ecclésiastiques restaient ainsi à des gens moins scrupuleux, qui, y parvenant par ces voies déplorables, étaient loin d'offrir cette perfection de vertu que réclame l'Église. Comment auraient-ils pu être les hommes du peuple et de Dieu, s'ils devaient d'abord être les hommes du roi? Et comment n'auraient-ils pas été les hommes du roi quand celui-ci les choisissait selon son intérêt et son caprice? La sainteté de quelques prélats et la moralité du bas clergé maintenaient sans doute la distinction que le caractère et les fonctions établissent entre laïques et prêtres; mais ceux qui étaient d'une naissance illustre se livraient à toutes les occupations de la noblesse; il leur semblait que l'étude de la théologie et la pratique de vertus paisibles convenaient moins à leur rang que l'art militaire, les intrigues de parti et les rivalités de cour. De là le luxe, la corruption, les scandales de tout genre au sein du sanctuaire. Les chroniques, les invectives des hommes de bien et les conciles attestent une telle déprava-

(1) *Theutonici reges, perversum dogma sequentes,*
Templa dabant summi Domini sæpissime nummis
Præsulibus cunctis; sed et omnis episcopus urbis
Plebes vendebat, quas sub se quisque regebat.
Exemplo quorum, munibus necnon laïcorum,
Ecclesiæ Christi vendebantur maledictis
Presbyteris.

DONIZO, Vie de la comtesse Mathilde, dans les *Italici scriptores præcipui* de Muratori, t. V, p. 335.

tion, qu'il faut y voir une nouvelle preuve de l'institution réellement divine de l'Église; car si elle n'eût été qu'un établissement humain, elle aurait succombé. « Ils ont faim d'or, s'écrie « Pierre Damien en parlant des prélats, parce que partout où ils « arrivent ils veulent aussitôt revêtir les appartements de tentures « somptueuses, admirables pour la matière et pour le travail. « Ils étendent sur les siéges de grands tapis à images de mons- « tres; ils suspendent au plafond de larges draperies, pour que « la poussière n'en puisse tomber. Leur lit de repos coûte plus « que le tabernacle, et dépasse en magnificence les autels « pontificaux. La pourpre royale d'une seule couleur ne leur « suffit pas, il faut que leurs coussins soient couverts d'étoffes « bariolées des couleurs les plus éclatantes. Comme les choses « du pays leur paraissent misérables, ils ne font usage que de « fourrures d'outre-mer, apportées au prix de beaucoup d'ar- « gent; ils ont en mépris la toison de la brebis et de l'agneau; « il leur faut des peaux de renards, d'hermines, de martres, « de petits-gris. Je me sens pris de dégoût en énumérant ces « vanités orgueilleuses, qui excitent le rire, il est vrai, mais « un rire qui amène les larmes, en voyant ces prodiges de « hauteur et de merveilleuse folie, et ces ornements épisco- « paux resplendissant de pierreries et d'or (1). »

1100. Quand l'archevêque de Milan, Arnolfe, se rendit en qualité d'ambassadeur à la cour de Constantinople, il traîna à sa suite un immense cortége d'ecclésiastiques et de séculiers, parmi lesquels se trouvaient trois ducs et une foule de chevaliers. Il leur avait distribué des fourrures de martre, de vair, d'hermine, et il menait un cheval dont non-seulement tout le harnais était d'une grande richesse, mais qui de plus portait des fers d'or avec des clous d'argent.

Comment suffire à de telles profusions? En dilapidant le bien des églises et des pauvres, en revendant en détail les dignités inférieures, en viciant ainsi les forces vitales du corps de l'Église jusqu'aux extrémités. Absents de leurs diocèses quelquefois toute leur vie, s'exerçant aux combats dans des chasses bruyantes, faisant leur cour aux princes, les évêques corrompaient leurs mœurs, et laissaient celles du clergé se corrompre de la manière la plus déplorable. A l'exemple des grands, les patrons laïques faisaient trafic des bénéfices et des cures, en

(1) PIERRE DAMIEN, *Op.*, XXXI, c. 69.

même temps que les commendataires séculiers des abbayes laissaient périr toute discipline.

Rather, archevêque de Vérone, éleva des plaintes chaleureuses contre le clergé, surtout contre celui d'Italie, qui aiguillonnait par le vin et les aliments ses appétits libidineux; et, ayant assemblé un concile, il trouva que plusieurs des assistants ne savaient pas même le *Credo* (1).

A Farfa, Campon et Hildebrand empoisonnent l'abbé, dont le premier obtient la dignité à force d'argent. Hildebrand, mécontent, soulève dans le voisinage les habitants de Camérino, chasse Campon, et se rend maître du monastère. Campon alors emploie des sommes plus considérables encore à recruter des adhérents; et lorsqu'il a ainsi recouvré son poste, il s'occupe de mener joyeuse vie et de mettre au monde des enfants qu'il enrichit avec les biens du monastère. Les prélats de Germanie déposèrent l'archevêque de Mayence, parce qu'il était *pacifique et peu vaillant*. L'évêque d'Hildesheim, ayant une querelle de prééminence avec l'abbé de Fulde, résolut d'en finir par les armes. En conséquence, le jour de la Pentecôte, il embusqua des gens derrière l'autel; et quand l'abbé eut rejeté ses prétentions, la troupe, s'élançant de sa cachette, chassa de vive force les vassaux de l'abbaye. Mais ceux-ci se rallièrent, et revinrent plus nombreux : l'église devint alors un champ de carnage, et l'évêque, en habits pontificaux, excita au massacre jusqu'à ce que les siens fussent restés vainqueurs. Le bienheureux André, abbé de Vallombreuse, s'écriait : « Le mi-
« nistère ecclésiastique était égaré par tant de séductions, qu'à
« peine aurait-on trouvé un prêtre dans son église; les ecclé-
« siastiques, courant les environs avec des éperviers et des chiens,
« perdaient leur temps en chasses; ceux-là tenaient taverne,
« d'autres faisaient l'usure, tous passaient scandaleusement
« leur vie avec des prostituées; tous étaient gangrenés de
« simonie à tel point, qu'aucun rang, aucun poste, depuis
« le plus bas jusqu'au plus élevé, ne pouvait être obtenu, si l'on
« ne l'achetait de la même façon qu'on achète le bétail. Les
« pasteurs, auxquels il aurait appartenu de remédier à cette
« corruption, étaient des loups ravisseurs (2). »

Il est inutile d'entrer dans de plus grands détails, et de re-

(1) *Concil.*, tom. IX, à la fin.

(2) *Ap.* PURICELLI, *de S. Arialdo*, II, 3-4.

venir sur les abominations que nous avons déplorées dans Rome (1). Mais il résulte des écrits de Pierre Damien (2), des lettres des papes et des injonctions des conciles, que, parmi leurs autres méfaits, ces indignes ministres du Seigneur ne se faisaient pas faute d'outrager la nature. Une seule chose manquait : c'était que les avantages du sacerdoce ne dussent pas être achetés par les abstinences du célibat; que la possession d'un bénéfice ne privât pas des jouissances de la famille; que les dignités, l'épiscopat, la papauté, devinssent un patrimoine; que l'absurdité des charges héréditaires s'introduisît jusque dans l'Église, qui l'avait toujours rejetée. C'était pourtant à cela qu'on tendait, et déjà plusieurs diocèses avaient admis le mariage des prêtres.

Le clergé et le peuple, se trouvant exclus des nominations (3) et forcés de subir des supérieurs inconnus ou pervers, avaient de la peine à se résigner et à obéir; de là venaient des troubles et des soulèvements. A Florence, l'évêque Pierre de Pavie était hautement traité de simoniaque. Ceux qui élevaient surtout la voix contre lui étaient Jean Gualbert, fondateur du couvent de Vallombreuse, et le moine Tenzon, qui depuis cinquante ans vivait renfermé dans une étroite cellule. Ils prétendaient que l'on ne devait pas recevoir de lui les sacrements; et ils accusaient Pierre Damien de connivence, parce que, selon lui, en admettant qu'il dût en être ainsi, il y aurait eu depuis longtemps interruption dans le ministère de l'Église de Dieu. Pour en finir avec ses adversaires, l'évêque Pierre envoya assaillir le couvent de Saint-Salvi, où furent massacrés tous les moines qu'on put saisir. Les survivants n'en eurent que plus de crédit, et ils demandèrent le jugement de Dieu pour prouver que Pierre était indigne d'occuper ce siége. Deux bûchers furent
1067. dressés et allumés, et le moine Jean passa nu-pieds dans l'intervalle, sans offrir trace de brûlure ou de douleur. Pierre alors

(1) BARONIUS, certainement très-religieux, s'écrie : *Quam fœdissima Ecclesiæ Romanæ facies, quum Romæ dominarentur potentissimæ æque ac sordidissimæ meretrices! quarum arbitrio mutarentur sedes, darentur episcopi, et, quod auditu horrendum et infandum est, intruderentur in sedem Petri earum amasii pseudopontifices, qui non sunt nisi ad consignanda tantum tempora in catalogo Romanorum Pontificum scripti.* Ad annum 912, n° 14.

(2) Voyez notamment le *Gomorrhéen*.

(3) Il n'est peut-être pas inutile de remarquer ici que cette exclusion dure encore, au moins pour ce qui concerne le peuple. LEOPARDI.

se retira dans un monastère, et Jean devint cardinal et évêque d'Albano.

Un archevêque français étant accusé de simonie, Hildebrand, légat pontifical, se rendit juge du cas. Au moment où le prélat s'avança, l'air hautain, au milieu de l'assemblée, en disant : *Où sont mes accusateurs? Que ceux qui sont assez hardis pour vouloir me faire condamner, s'avancent!* Hildebrand le regarda fixement, et lui enjoignit de répéter après lui : *Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.* La simonie était considérée comme un péché envers la troisième personne; aussi l'archevêque sentit un tel remords de conscience, qu'il ne put prononcer une parole, et que, se prosternant aux pieds de son juge, il se reconnut indigne du saint ministère. Cet exemple jeta la terreur dans l'âme des autres coupables; et vingt-sept curés, ainsi que plusieurs évêques, déposèrent la charge qu'ils avaient acquise à prix d'argent.

Au milieu d'une si grande corruption, les conciles avaient beaucoup à faire. Ils ne cessaient de proclamer des préceptes de morale et de discipline, qui, tout en attestant l'existence du vice, consolent par la pensée qu'il y avait au moins des voix pour protester.

Que les clercs ne portent pas les armes; qu'ils ne fréquentent pas les tavernes; qu'ils ne jurent pas; qu'ils ne cohabitent point avec les femmes; qu'ils s'abstiennent de gains déshonnêtes, de faire usage de faux poids et de fausses mesures; qu'ils ne se mêlent pas d'affaires séculières; qu'ils ne chassent point avec des chiens et des oiseaux; qu'ils ne jouent point, n'intentent point de procès injustes; que les abbés et les évêques ne tolèrent point de bouffonneries à leurs repas, mais qu'ils y admettent des pauvres et des pèlerins, et y fassent faire de pieuses lectures; que celui qui extorque des dons aux personnes dévotes soit soumis à la pénitence; que l'évêque donne à ses convives l'exemple de la sobriété; qu'il ait toujours dans sa chambre des prêtres et des clercs bien famés, qui le voient veiller, prier, étudier, et qui imitent sa vie; que l'on exclue du saint ministère les simoniaques, les incontinents, les frauduleux, ceux qui ont répandu le sang à la guerre, tant qu'ils n'ont pas subi autant de quarantaines de pénitence qu'ils ont tué d'hommes; et s'ils n'en savent pas le nombre, qu'ils jeûnent un jour par semaine durant toute leur vie; quand des religieuses se sont vêtues en homme et ont raccourci leur chevelure, si ce fut par motif

de piété, qu'elles soient admonestées ; si ce fut par malice, qu'elles soient séparées de l'Église ; que l'évêque se concerte avec les magistrats pour punir celles qui vivent mal sous un faux aspect de pénitence ; si une femme accusée d'adultère se réfugie près de l'évêque, il s'efforcera de détourner le mari de la faire mourir ; s'il ne peut y réussir, il ne la lui remettra pas ; que l'on excommunie le laïque qui tient une concubine avec sa femme légitime : telles étaient les recommandations que les conciles ne se lassaient point de faire entendre, trop souvent en vain.

995. Le second concile de Mouzon réprimande les évêques qui, pour courtiser les rois, étaient assidus aux chasses et remplissaient leurs demeures non de pauvres, mais de faucons et
743. de lévriers (1). Déja antérieurement, un concile tenu à Rome avait défendu aux clercs d'adopter les mêmes vêtements que les séculiers, enjoignant aux évêques, prêtres, diacres, de porter une tunique sacerdotale, convenable et décente ; de ne pas se montrer sans elle, sauf dans les cas de long voyage.

Réforme. C'est ainsi que l'on s'efforçait d'opposer une digue à la corruption, d'épurer les mœurs, et d'extirper du milieu du bon grain l'ivraie qu'y avaient semée le déréglement et la simonie. Des religieux soumis à une règle rigoureuse tentèrent les premiers d'améliorer la société par leur exemple et par des prescriptions sévères. Bernon, issu des comtes de Bourgogne, introduisit dans les monastères de Beaume et de Gigny, dont il était abbé, une règle modelée sur celle de saint Benoît ; et, à la prière de
910. Guillaume d'Aquitaine, il la porta à Cluny (2). Cette règle acquit une telle renommée, qu'Odon, qui la compléta, transmit à Aymar, son successeur, deux cent soixante-dix-huit diplômes de donations, déposés dans l'espace de trente ans sur l'autel de Cluny. Hugues admit dix mille moines dans le nouvel ordre, qui, au douzième siècle, comptait deux mille couvents (3). Plusieurs abbés-comtes adoptèrent la réforme de

(1) Canon 13.

(2) P. Lorain, *Essai historique sur l'abbaye de Cluny ;* Dijon, 1839.

(3) Les religieux étaient à Cluny même au nombre de quatre cent soixante; et l'habitation était si vaste, qu'on n'eut pas besoin d'y changer une seule chambre lorsqu'on y vit venir, en 1245, le pape Innocent IV avec des cardinaux et des évêques, le roi de France et sa famille, l'empereur de Constantinople, et les fils du roi de Castille et d'Aragon, tous avec leur propre cour.

Bernon; d'autres renoncèrent à leurs commendes en faveur des religieux de Cluny. Saint Maïeul répandit au loin leur règle, bien que les moines s'arrangeassent peu de sa rigueur, nouvelle pour eux. Elle prescrivait d'unir à une vie régulière les travaux de l'agriculture, l'étude, la méditation, l'enseignement populaire; les religieux qui la suivaient préparaient des asiles de charité, élevaient des édifices, formaient des bibliothèques, tenaient des synodes, donnaient aux rois de sages conseils, prêchaient la trêve de Dieu. De là, indépendamment de la réforme morale, résulta un autre avantage : isolés jusqu'alors, les monastères ne pouvaient opposer qu'une faible résistance à la puissance civile et religieuse; il en fut dès lors autrement, car beaucoup se soumirent à l'*ordre* de Cluny dans différents degrés de dépendance, quelques-uns pouvant élire leurs supérieurs, d'autres les recevant de la grande abbaye. Ce fut ainsi que les diverses confréries monacales en vinrent à s'appeler *ordres*.

Saint Romuald, d'une illustre famille de Ravenne, après avoir été en grande faveur près de l'empereur Othon III, se retira dans le désert de Camaldoli (*campus Malduli*), au milieu
de ces belles forêts de pins et de hêtres qui couronnent la cime 1012.
des Apennins. Il y construisit une église et des cellules séparées pour chaque moine. La règle qu'il rédigea imposa des jeûnes continuels et un silence prolongé. Partout il prêchait contre la simonie et disciplinait le clergé. Nombre de prêtres simoniaques allaient le consulter; *mais*, dit Pierre Damien, *je ne sais s'il en a converti un seul : cette hérésie est si dure, et la guérison en est tellement difficile, qu'on aurait moins de peine à convertir un juif.* Romuald vécut cent vingt-trois ans, dont quatre-vingt-dix dans la solitude. Ensuite Rodolphe, quatrième prieur des Camaldules, éleva dans la vallée le couvent de Fontebuona, dont les moines durent procurer des aliments
aux ermites de la montagne. La congrégation, approuvée par 1072.
Alexandre II, acquit par la suite autant de richesses qu'elle avait été humble et pauvre à son origine.

Un noble florentin ayant été tué, tous ses parents se considérèrent, selon l'usage du temps, comme obligés de le venger; le meurtrier était donc dans des appréhensions continuelles, quand il rencontra un jour dans un sentier, où il était impossible de l'éviter, un parent du mort, nommé Jean Gualbert. Se regardant comme perdu, il se jeta à terre les bras étendus, en

implorant de lui miséricorde. Gualbert, par un sentiment de pieux respect pour la croix que lui représentait son ennemi étendu à ses pieds, lui pardonna. Comme il entrait dans San-Miniato, le cœur rempli de cette douceur qu'y répand une bonne action, il sembla qu'une croix s'inclinait devant lui, comme pour le remercier d'avoir usé de clémence à sa considération. Touché de ce miracle, il quitta le monde au moment où il offrait des charmes à sa jeunesse; et, malgré les représentations de son père, il coupa ses cheveux et prit l'habit religieux. Un plus grand désir de solitude le poussa ensuite à
1060. fixer son séjour à Vallombreuse dans les Apennins; il y remit en vigueur dans leur rigidité primitive les préceptes de saint Benoît, donnant à ses compagnons un grossier vêtement de laine blanche et brune, et, chose nouvelle, s'entourant de frères laïques d'une condition distinguée, qui avaient la permission de parler lorsque, au dehors, ils vaquaient à leurs travaux.

Plusieurs de ces laïques, bien que de famille noble, ne sachant pas lire et n'entendant pas non plus le latin, qui avait cessé d'être la langue vulgaire, ne pouvaient tirer aucun profit des psaumes et des leçons de l'office divin. Ils furent donc tenus de réciter en place un certain nombre de *Pater*. Ils se servaient pour les compter de petites boules enfilées, et cet usage passa bientôt dans les autres ordres, et même chez les religieuses. Il en résulta un inconvénient : c'est que l'égalité cessa entre les membres des monastères, ceux qui chantaient au chœur regardant les autres comme des gens grossiers, et exigeant, pour se distinguer, le titre de *domnus* ou *dom*. Les laïques se livrant à un travail manuel, non-seulement les autres s'en dispensèrent, mais ils le regardèrent comme chose avilissante, et ils firent de l'étude, non un aliment pour l'esprit, mais un objet de curiosité; puis ils abandonnèrent même parfois cette occupation, et tombèrent dans l'oisiveté sous prétexte de vie contemplative. C'est ainsi que les semences les meilleures produisent parfois de mauvais fruits.

CHAPITRE XVII.

GRÉGOIRE VII.

Gualbert et Nil, ermite de la Calabre, et d'autres saints personnages de ce temps, multiplièrent les miracles de conversion. Ainsi beaucoup se conservèrent sans souillures au milieu de la corruption universelle; mais leur voix et leur exemple n'exerçaient pas une influence générale; ils ne faisaient souvent qu'exciter ces révolutions tumultueuses qui deviennent inévitables partout où manque un moyen de réforme régulier.

Des plaies si gangrenées ne pouvaient être cicatrisées que par le fer et le feu. La réforme ne pouvant venir efficacement que d'en haut, et de ce siége vers lequel, à raison de son élévation, les princes et les peuples tournaient également leurs regards. Tant que les églises se vendraient, tant que les dignités seraient obtenues à prix d'argent ou par la brigue, tant que le déréglement de ceux qui en étaient investis les ferait pencher plutôt du côté des princes, qui en trafiquaient, que du côté des pontifes, devait-on espérer que les évêques pussent recouvrer l'indépendance et l'autorité qu'ils avaient perdues par la licence? L'Église s'était dépravée en se sécularisant; elle avait besoin de revenir à ses vrais principes, de rendre au sacerdoce, au monachisme, sa vigueur et son zèle, d'instituer un censeur ne relevant point des puissances temporelles, et qui jugeât et punît les méchants, quels que fussent leur rang et leur titre. Le pape pouvant seul réunir ces conditions, il était indispensable de soustraire son élection à l'intervention séculière, d'affranchir les prêtres du lien féodal, et pour cela de les isoler de la famille. Mais celui qui entreprenait de rompre le triple nœud de la terre, de la famille, de l'autorité temporelle, dont le clergé se trouvait lié à l'égard de la société, devait s'attendre à une lutte terrible avec les rois, dont la puissance s'amoindrirait; avec les prêtres, dont les passions se trouveraient gênées; avec la force immense des habitudes les plus douces. Celui-là ne pouvait donc être qu'un héros, et les pas d'un héros, dans des temps malheureux, ne sauraient être calculés selon la mesure de l'homme ordinaire dans des temps paisibles.

1013-1083. Hildebrand, natif de Soano en Toscane, avait été élevé dans le monastère de Cluny. Son érudition dans la littérature profane et sacrée, ses mœurs irréprochables, un cœur droit, une intelligence qui concevait avec maturité, une fermeté prudente dans l'exécution, ne tardèrent pas à le signaler à ses contemporains. Touché de l'abaissement de l'Église, il écrivait à Hugues, son abbé (1) : « Puissé-je vous faire comprendre de combien « de tribulations je suis assailli ! quels soins incessants m'ac« cablent de plus en plus ! Maintes fois j'ai demandé au divin « Sauveur de m'ôter de ce monde, ou de me laisser devenir « utile à notre mère commune. Une inexprimable douleur et « une profonde tristesse envahissent mon âme, en voyant l'É« glise d'Orient que l'esprit des ténèbres a séparée de la foi ca« tholique. Dois-je tourner mes yeux vers l'occident, au midi, « au nord ? C'est à peine si j'aperçois quelques prêtres qui « soient parvenus à l'épiscopat par les voies canoniques, qui « vivent comme il convient, qui gouvernent leur troupeau dans « un esprit de charité, non avec l'orgueil despotique des puis« sants de la terre. Parmi les princes séculiers, je n'en connais « aucun qui préfère la gloire de Dieu à la sienne propre, la « justice à l'intérêt. Ceux parmi lesquels je vis, Romains, Lom« bards, Normands, sont pires que des juifs et des païens. Si « je reporte mon attention sur moi-même, je me trouve telle« ment accablé de mes propres fautes, que je ne vois d'espé« rance de salut que dans la miséricorde de Jésus-Christ. Si je « n'étais pas dans l'attente d'une vie meilleure, si je n'avais « pas l'espoir de me rendre utile à l'Église, je ne demeurerais « pas davantage à Rome, où je me trouve, Dieu le sait, « comme enchaîné depuis vingt ans, partagé entre une douleur « qui se renouvelle chaque jour, et une espérance, hélas ! trop « lointaine. Assailli par mille tempêtes, ma vie n'est qu'une « continuelle agonie. Puisque nous sommes obligés d'employer « tous nos efforts pour réprimer les méchants, puisque nous « sommes contraints, tandis que les princes négligent leur de« voir, de défendre l'exercice des religieux, je t'exhorte fra« ternellement à m'assister, en priant et en conjurant ceux qui « aiment sincèrement saint Pierre d'être véritablement ses fils « et ses soldats, de ne pas lui préférer les potentats de la terre, « qui ne sont bons qu'à accorder des faveurs méprisables et

(1) *Ep.* II, 49.

« transitoires, tandis que Jésus en promet de véritables et « éternelles. »

On voit là se révéler l'idée que le monde ne peut être réformé que par l'Église, qui en est la tête : « Notre seul désir, « disait-il, est que les impies se convertissent; que l'Église, « foulée aux pieds, dans la confusion, et morcelée, reprenne « son ancien éclat; que Dieu soit glorifié en nous, et que nous, « avec nos frères et ceux-là même qui nous persécutent, nous « puissions parvenir au salut. Moyennant un vil salaire le soldat « brave la mort pour son maître, et nous craindrions d'affron- « ter la persécution pour la vie éternelle (1)! »

A ces gémissements, à cette résolution, on sent qu'il sera homme à courir droit à son but, sans s'occuper de ce qu'il rencontrera sur son passage. En effet, son activité ne tenait pas compte des obstacles, les dangers augmentaient son courage; il commençait avec la lenteur nécessaire à celui qui veut aller loin, puis il se hâtait ou se modérait selon les circonstances. Fertile en ressources, attentif à tirer parti des événements, d'une extrême pénétration, il était aussi habile à connaître les hommes qu'à se les attacher et à les inspirer de ses propres sentiments.

Il révéla le projet qu'il nourrissait quand les pontifes le choisirent pour conseiller. Les abominations que venait de traverser la papauté l'avaient convaincu que tout le mal était né de ce que la dignité suprême restait abandonnée à l'élection intéressée ou corrompue des puissants de la terre; mais la prétention des empereurs ne pouvant être abattue d'un coup, il commença par corriger ce que les nominations royales avaient d'excessif,

(1) *Unum volumus, videlicet ut omnes impii resipiscant, et ad creatorem suum revertantur. Unum desideramus, scilicet ut sancta Ecclesia, per totum orbem conculcata et confusa, et per diversas partes discissa, ad pristinum decorem et soliditatem redeat. Ad unum tendimus, ut Deus glorificetur in nobis, et nos cum fratribus nostris, etiam cum his qui nos persequuntur, ad vitam æternam pervenire mereamur. Pensate, carissimi, pensate quot quotidie milites sæculares pro dominis suis, vili mercede inducti, morti se tradant. Et nos quid pro summo rege et sempiterna gloria patimur aut agimus? Quale dedecus et quale improperium qualisque derisio oculis nostris objicitur, quod illi, velut pro vili alga, mortem subire non metuunt, et nos pro cœlesti thesauro et æterna beatitudine etiam persecutionem pati divitamus! Erigite ergo animos in vires, spem vivam concipite, illud vexillum præ oculis habentes ducis nostri, scilicet regis æterni, unde ipse dicit : In patientia vestra possidebitis animas vestras.*

en les soumettant à la réélection du clergé et du peuple. Nous l'avons vu, dans cette intention, conseiller à Brunon d'entrer dans Rome en pèlerin, et d'y réclamer les suffrages de ceux qui, seuls, avaient le droit de les donner. Brunon s'y soumit, et annonça la résolution de déposer les évêques simoniaques. Il fit examiner en conséquence la conduite des prélats à Rome, à Reims, à Mayence, et voulut connaître les moyens par lesquels ils avaient acquis leur dignité. Il déclara nulle toute ordination obtenue à prix d'argent; mais il trouva le mal si commun, qu'il fut obligé de se relâcher de sa rigueur, et d'imposer seulement quarante jours de pénitence aux coupables convaincus de simonie.

1056. Lorsqu'il eut cessé de vivre, Henri III nomma, pour lui succéder, le moine Gébehard, son conseiller, homme d'une vertu exemplaire, qui, ayant pris le nom de Victor II, s'occupa par lui-même, et avec l'aide d'Hildebrand, de réformer la discipline. Après lui, une faction, mécontente de voir se succéder tant de papes allemands, porta au siége pontifical Étienne IX,
1057. qui fut soupçonné d'avoir voulu faire passer la couronne impériale sur la tête de Godefroi de Lorraine, son beau-frère, un des plus grands princes de cette époque, afin d'expulser de l'Italie les Normands et les Allemands; mais quand la mort l'atteignit au bout de huit mois, ne voulant pas que ses projets pour l'abaissement de la puissance impériale fussent interrompus, il pria qu'on n'élût pas son successeur avant le retour d'Hildebrand, alors en Germanie. Néanmoins les seigneurs de Tusculum proclamèrent à main armée Jean, évêque de Velletri, sous le nom de Benoît IX. Hildebrand, convaincu que le pape d'une faction serait pire encore que le pape d'un empereur, s'unit aux grands et aux cardinaux pour demander à l'impératrice Agnès un autre pontife, qui fut Gérard, évêque
1058. de Florence. Hildebrand, qui apporta sa nomination, eut soin qu'il fût réélu dans un synode assemblé à Sienne, où il prit le nom de Nicolas II; et en même temps, afin que ces élections tumultueuses ne se renouvelassent pas, il détermina le nouveau pontife à enlever le droit d'y intervenir tant au roi qu'au peuple, en le confiant à un concile de cardinaux-évêques et de cardinaux-prêtres (1), sauf, ajoutait vaguement la bulle, l'honneur et

(1) Les cardinaux-évêques étaient ceux d'Ostie, de Porto et Santa-Rufina, d'Albe, de la Sabine, de Tusculum et de Préneste, vicaires du pape en tant

le respect dus au roi Henri ainsi qu'à ses successeurs, et l'approbation du clergé.

Les grands, mécontents de se voir privés d'un privilége si précieux, s'adressèrent à l'empereur Henri IV, à la mort de ce 1061.
pontife, pour lui demander un pape. Les prélats lombards, convoqués à Bâle par ce prince, abolirent la constitution de Nicolas II (1), et décidèrent que le pape serait choisi dans le *paradis d'Italie*, comme ils appelaient la Lombardie, afin qu'il eût des entrailles paternelles pour compatir à la fragilité humaine (2). Ils élurent donc Pierre Cadalous, évêque de Parme, qui prit le nom d'Honorius II. Le nouvel élu vint prendre possession de sa dignité à main armée; et, faisant même alliance avec les Normands, il humilia la faction de Tusculum. Mais Hildebrand avait déjà fait proclamer, par les cardinaux, Anselme de Bagio, évêque de Lucques, sous le nom d'Alexandre II; le schisme se convertit en guerre civile, et il ne prit fin qu'au moment où l'archevêque Annon, tuteur de Henri IV, eut reconnu Alexandre.

Exerçant une aussi grande puissance, révéré comme maître et seigneur par les papes eux-mêmes (3), Hildebrand aurait pu facilement s'asseoir dans la chaire de saint Pierre, s'il l'eût ambitionnée avant d'y être porté sous le nom de Grégoire VII. 1073.
Alors il informa l'empereur de son élection, mais en le priant de le soulager de ce fardeau, dans la prévoyance qu'il aurait à lutter avec lui, peu disposé comme il l'était à tolérer ses excès. Malgré cette manifestation, Henri, n'ayant pas trouvé dans cette nomination la moindre trace de simonie ou de brigue, ne put

que patriarche de Saint-Jean de Latran. Les cardinaux-prêtres étaient les curés attachés aux quatre autres églises patriarcales de Rome. Des cardinaux-diacres présidaient aux établissements de charité.

(1) *Romæ, Nicolao papa defuncto, Romani coronam et alia munera Henrico regi transmiserunt, eumque pro eligendo summo pontifice interpellaverunt. Qui ad se convocatis omnibus Italiæ episcopis, generalique conventu Basileæ habito, eadem imposita corona, patricius romanus appellatus est. Deinde cum communi omnium consilio, parmensem episcopum summæ romanæ Ecclesiæ elegit pontificem.* HERMANN CONTRACT.

(2) LABBE, *Concil.*, t. IX, p. 1155.

(3) Saint Pierre Damien lui écrivait:

Papam rite colo, sed te prostratus adoro;
Tu facis hunc dominum, te facit ille deum.
Vivere vis Romæ? clara depromito voce....
Plus domino papæ, domino quam pareo papæ.

y refuser son assentiment. Alors Grégoire déclara bientôt la guerre, en son propre nom, à la simonie et à l'incontinence qui, depuis deux siècles, souillaient l'épouse du Christ; et la guerre qu'il leur avait déjà longtemps faite par ses prédécesseurs, il la reprit avec une ardeur nouvelle.

Aussi indulgent lorsqu'il trouvait de la docilité qu'il se montrait rigide contre les pécheurs endurcis, il prit à tâche de faire revivre l'ancienne discipline; et pour y mieux réussir il voyagea en Italie, afin de se concilier les prélats vertueux et recruter de pieux auxiliaires. Tout en portant son attention sur la chrétienté entière, il ne négligeait pas les détails du palais ni ceux de la cellule. Il enjoignit à tous les évêques de faire enseigner dans les églises les arts libéraux (1). On le voyait multiplier son action à l'aide de ses légats, dans les contrées où il ne pouvait se transporter, sans se préoccuper de la crainte de se faire des ennemis, parce qu'il se proposait, non la gloire humaine, mais le salut des âmes (2); il proscrivit, dans le synode de Rome, l'usage aussi barbare que général de dépouiller les naufragés (3); il ordonna au roi de Dalmatie d'empêcher le trafic des esclaves; il défendit de persécuter l'hérésiarque Bérenger, en prescrivant d'essayer tous les moyens avant de frapper ceux qui étaient en opposition avec l'Église (4); il modéra la rigueur des excom-

(1) LABBE, X, 370.

(2) *Magis enim pro vestra salute desidero mortem subire, quam totius mundi gloriam ad vestrum interitum arripere. Deum enim timemus, et ideo superbiam et oblectamenta sæculi parvi pendimus.* Ep. VI, 1.

(3) BARONIUS, *ad annos* 1076 et 1078. — *Et quoniam Dei judicio nonnullos naufragio perire cognovimus, et eos, quasi legali jam jure diabolico, uno instinctu, ab his quibus misericorditer sublevari et consolari deberent, deprædari conspicimus; statuimus et sub anathematis vinculo, ut a prædecessoribus nostris statutum est, jubemus ut quicumque naufragum quemlibet et bona illius invenerit, secure tam eum quam omnia sua dimittat.*

(4) Epist. II, 6, à Gérard, archevêque de Prague : *Quod quidem tibi maxime periculosum est, quoniam sicut beatus Gregorius dicit, qui insontes ligat, sibi ipsi potestatem ligandi atque solvendi corrumpit. Unde te admonemus, ut anathematis gladium nunquam subito neque temere in aliquem vibrare præsumas, sed culpam uniuscujusque diligenti prius examinatione discutias; et si quid est quod inter te et homines sæpe fati fratris emerserit, cum eo imprimis ut suos ad justitiam compellat, fraterne et amicaliter agas.*

Ep. V, 13, à Guibert, archevêque de Ravenne : *Quoniam humanum est peccare, Deique peccantibus conversis veniam tribuere, ipsa quæ ejusdem Dei et Domini sanguine fundata est Ecclesia, ad gremium suum redire*

munications, qui d'abord s'étendaient à tous ceux avec lesquels l'excommunié pouvait avoir quelque rapport, en excluant des effets du châtiment la femme, les enfants, les serviteurs, les vassaux, tous ceux qui n'étaient pas assez élevés pour influer sur les conseils de l'excommunié, ou qui, par ignorance, communiquaient avec lui, comme les pèlerins ou voyageurs qui n'avaient pas de ressources; il n'empêchait pas non plus envers lui les actes de charité (1).

Il écrivit ensuite à Philippe Ier et à Henri IV, pour qu'ils eussent à mettre un terme au trafic des dignités ecclésiastiques, sous peine d'excommunication; et cette mesure était d'une justice si évidente, que personne n'y apporta de résistance. Il en fut bien autrement pour le décret concernant le mariage des prêtres. 1074.

Dès le principe, à l'exemple du Christ et de sa mère, la virginité fut en honneur; et déjà, au temps des apôtres, il était d'un usage général, converti ensuite en loi formelle, que nul ne devait prendre femme après être entré dans les ordres; autrement on était déposé (2). Souvent, toutefois, un mérite reconnu fit ordonner des hommes mariés; on leur recommandait cependant de s'abstenir de leur femme; le concile d'Ancyre permit aux diacres de contracter mariage à la condition de Célibat.

vos adhuc ut mater expectat, nequaquam in vestra grassari desiderat nece, imo vestræ cupit saluti occurrere... Sciatis etiam quod apud vos nullius unquam odium aut preces seu turpis jactantia locum obtinere poterit, quo contra vos in aliquo justitiam exercere possit, imo vigorem justitiæ (prout possumus) temperantes, indulgere vobis quantum sine detrimento animarum vestrarum et nostro periculo poterimus, parati sumus. Desideramus enim potius, Deo teste, vestræ saluti et populi vobis crediti consulere, quam nostro sæculari commodo in aliquo providere.

Ep. III, 4, à l'archevêque de Mayence : *Plurimas in tuis litteris, frater, excusabiles, et quantum ad humanum spectat judicium, validas protulisti rationes. Nec nobis quoque viderentur infirmæ si hujusmodi possent in divino nos examine excusare. Rata siquidem videtur excusatio regni motus ac perturbatio, bella et seditiones, invasiones hostium ac perditio rerum vestrarum, insuper et formido necis, quam nostris dictis fratribus imminere principis odio, vel ne hi, qui de diversis partibus invicem inimicantur, si in unum conveniunt, usque ad internecionis bella consurgant. Quæ sane omnia satis videntur cujuspiam excusationis idonea. Verum si consideremus quantum ab humanis judicia distent divina, nihil pene reperimus quod in superno examine excusabile proferamus.*

(1) Labbe, X, 370.

(2) C'est ce que dit le canon Ier du concile de Néocésarée, en 314.

déclarer leur intention à cet égard avant leur ordination. Il avait été proposé dans celui de Nicée d'enjoindre aux prêtres mariés de ne plus cohabiter avec leur femme; mais l'évêque égyptien Paphnuce suggéra de s'en remettre à la conscience de chacun, comme il avait été fait jusque-là (1). Enfin le concile de Gangres, en Paphlagonie, prit la défense des prêtres mariés contre les eustathiens, qui, opposés en général au mariage, rejetaient les oblations de semblables prêtres.

Que le célibat ait été observé rigoureusement dans les églises d'Égypte et de Syrie, saint Jérôme l'atteste, et saint Épiphane l'affirme de l'Église en général, dans les lieux où les lois ecclésiastiques obtenaient leur exécution complète. Nous avons vu en outre Synésius refuser l'évêché de Ptolémaïs, pour ne pas se séparer de sa femme (2), et obtenir une dispense spéciale à ce sujet. Ainsi les évêques qui, comme nous le voyons dans Socrate, avaient des enfants après leur consécration, devaient relever du patriarcat de Constantinople, comme l'évêque de Pont, qui fut le père de Grégoire de Nazianze. Un concile, composé seulement de prélats qui appartenaient à la circonscription de ce patriarcat, restreignit le célibat aux évêques, enjoignant aux prêtres de s'abstenir de leurs femmes lorsqu'ils devaient officier, ce qui continua d'être la règle de l'Église grecque.

Dans l'Église latine, au contraire, le concile d'Elvire, tenu en l'an 306, ordonna de déposer les prêtres qui ne congédieraient pas les femmes par eux épousées avant leur admission au sacerdoce; et il résulte de beaucoup d'exemples qu'il en était de même dans tous les pays dépendants du patriarcat de Rome. Saint Augustin cite l'exemple de clercs ordonnés malgré eux, et qui pourtant se résignèrent paisiblement à la continence. Que d'autres aussi y manquassent, c'est ce qu'attestent les plaintes de saint Ambroise et les requêtes adressées aux papes par les évêques gaulois et espagnols. Il est vrai que le péril était trop continuel, tant qu'il fut permis aux prêtres de garder près d'eux leurs femmes comme des sœurs; mais on y remédiait en consacrant toujours de moins en moins des hommes qui n'étaient plus célibataires. L'Église latine étendit ses défenses aux sous-diacres, dès le quatrième siècle; ils purent néanmoins être ma-

(1) Socrate et Sozomène sont d'accord sur ce point.
(2) Voy. tome VI, page 453.

riés en Espagne jusqu'au concile de Tolède, en 527, et en Sicile jusqu'à Pélage II.

Le sacerdoce et les prélatures étant devenus le partage des riches, ils eurent peine à se soumettre au célibat, que la prudence, le décorum, la liberté, nécessaires au clergé, avaient fait prescrire; aussi, quand Grégoire rappela les délinquants à son observation, on allégua la coutume de certains diocèses, des priviléges spéciaux, des liens de famille déjà contractés, et ce fut une lamentation générale dans l'Église d'Occident. Othon, évêque de Constance, donna à son clergé la licence expresse d'avoir femme au logis; il fut imité par d'autres prélats. L'archevêque de Mayence, qui avait enjoint aux ecclésiastiques de son diocèse d'abandonner, dans les six mois, celles qu'il appelait leurs concubines, rencontra une résistance énergique dans le concile d'Erfurth, et des menaces de meurtre furent même proférées contre lui. Il en advint autant à Passau, et puis encore à Milan.

Les mœurs du clergé étaient perverties, en Lombardie, en proportion de la puissance et des richesses qu'il avait acquises. Guido de Velate, nommé archevêque de Milan par la faveur du roi, et contrairement au privilége du chapitre, vendait les charges, laissait à d'autres les fonctions de son ministère, tandis qu'il employait son temps et ses revenus en parties de chasse et en exercices guerriers. Le haut clergé le favorisait pour être en droit de l'imiter; mais le clergé inférieur et le peuple en prenaient scandale et dégoût, à tel point qu'un jour où il célébrait pontificalement, ils le laissèrent tout seul à l'autel.

Parmi ses censeurs les plus rigides on distinguait Anselme de Baggio. Guido le fit nommer par l'empereur à l'évêché de Lucques. Anselme, ayant appris que Guido avait promu au diaconat sept personnes indignes, courut à Milan, où il se concerta avec Landolphe et Ariald d'Alzate, qui figuraient aussi parmi les principaux réformateurs. Ils commencèrent alors à élever la voix, au péril de leur vie, et ils furent d'autant plus écoutés, que les vices du clergé apparaissaient plus évidents. On en vint même aux armes; mais quand une vérité a été proclamée une fois, elle ne saurait plus être étouffée. Rome soutint ceux que menaçait le fer des grands, et qu'excommuniaient les synodes provinciaux. Pierre Damien et Anselme de Baggio, légats du pape en Lombardie, obligèrent le clergé à se soumettre, en laissant toutefois Guido dans son poste, afin de ne pas effrayer,

en le déposant, ceux que souillait le même péché. Leur succès fut aussi complet dans le reste du pays.

Peu satisfaits de ces ménagements, et s'apercevant que leurs adversaires dissimulaient seulement par nécessité, Ariald et Landolphe ranimèrent l'opposition. Lorsque ce dernier mourut, il fut remplacé par le frère Herlembald, encore plus résolu que lui. Anselme de Baggio, ayant ensuite été élevé au pontificat, sous le nom d'Alexandre II, favorisa fortement le parti des zélés; en même temps Herlembald attirait à lui le peuple et les jeunes gens, et, à la tête d'hommes armés, il arrachait de l'autel les prêtres concubinaires, courant de Milan à Rome, pour y puiser des encouragements et de la force. Les nobles, de leur côté, défendaient à main armée leurs parents et leurs créatures : de là des rixes sanglantes qui, chaque jour, se renouvelaient. Les mêmes scènes se reproduisaient dans les autres villes, avec les scandales qui en étaient la cause première. Ariald ayant été massacré avec d'horribles raffinements, les haines s'exaspèrent : Guido et les siens sont chassés, leurs demeures saccagées. Herlembald, demeuré maître de la ville, y règne, assisté d'un conseil de trente personnes; il confisque les biens de tout prêtre qui ne peut faire serment, accompagné de douze témoins, de n'avoir jamais eu commerce avec une femme. Nombre de personnes, qui ne purent supporter cette tyrannie d'un nouveau genre, s'exilèrent; on en vint encore aux mains à plusieurs reprises; et, durant ces conflits, les uns et les autres apprenaient à se gouverner sans archevêque, en véritable république. Enfin, Herlembald tomba à son tour dans
1075. une mêlée et fut honoré comme martyr.

Le peuple, qui souffrait de la corruption du clergé et le voyait dissiper dans les prodigalités d'un luxe coupable les richesses données à l'Église pour le soulagement des pauvres, accoutumé d'ailleurs, par l'exemple des rigueurs claustrales, à considérer le célibat comme une perfection, soutint énergiquement le décret du pape qui l'imposait. Maltraitant ceux qui résistaient, il les repoussait des autels ou s'éloignait avec horreur de leurs sacrifices; et il en résulta que cette règle prévalut, après un siècle de luttes : règle très-importante qui, en affranchissant les prêtres des liens de la famille, assura au pontife une milice dévouée, entièrement occupée du soin de fortifier son pouvoir et d'accomplir sa mission évangélique. Elle s'opposa en outre à ce que les dignités fussent transmises par héritage,

au lieu d'être attribuées au mérite, et que les biens légués à l'Église comme le patrimoine général des indigents devinssent des propriétés de famille.

Investitures.

Une fois le clergé réintégré ainsi dans l'influence que lui procurent la vertu et la piété, il restait, pour compléter la tâche et pour lui procurer l'indépendance, à écarter la pierre de scandale, à savoir, le droit que s'arrogeaient les seigneurs laïques d'investir les prélats, en leur remettant l'anneau et la crosse, occasion de simonie et d'élections indignes. *Hé quoi!* s'écriait le pape, *la plus misérable femme peut choisir son époux selon les lois de son pays, et l'Épouse de Dieu, comme une vile esclave, doit recevoir le sien de la main d'autrui?* Fort donc de sa propre volonté et de celle du peuple, sur lequel il s'appuya dans tous ses actes (1), Grégoire VII tira cette force prodigieuse qui lui fit surmonter tant d'obstacles et obtenir le triomphe de l'esprit sur la matière. Il défendit aux ecclésiastiques de recevoir de la main d'un laïque l'investiture des bénéfices, comme aux laïques de la donner, sous peine d'excommunication.

A une époque où, dans le droit politique, le chef de l'État n'avait de prééminence sur ses vassaux qu'à raison de la supériorité résultant pour lui de l'inféodation, enlever aux seigneurs le droit d'investir les prélats, c'était soustraire entièrement ceux-ci à leur dépendance, et soumettre au pontife un tiers peut-être des propriétés de toute la chrétienté. L'Église renonçait-elle aux biens et aux droits pour lesquels se donnait l'investiture, elle restait dépouillée de toute autorité temporelle et dépendante du prince, comme aujourd'hui le clergé protestant. Les conservait-elle, au contraire, sans avoir besoin de demander à chaque vacance la confirmation de ses pouvoirs séculiers, elle devenait indépendante et aurait étendu sa puissance jusqu'à rendre les princes ses vassaux. Grégoire ne reculait pas devant ces conséquences; car, voulant régénérer la société à l'aide du christianisme, il ne croyait pas pouvoir y parvenir tant que la chaire de saint Pierre ne serait pas élevée au-dessus du trône des rois. Il en résultait directement pour lui la néces-

(1) Henri IV atteste lui-même que l'abaissement des évêques et des prélats était populaire. *Rectores sanctæ Ecclesiæ, videlicet archiepiscopos, episcopos, presbyteros, sicut servos pedibus tuis calcasti; in quorum conculcatione tibi favorem ab ore vulgi comparasti.* MANSI, *Concil.* XX, 471.

sité de s'immiscer dans les affaires temporelles et dans le gouvernement des peuples.

C'est ici l'un des points les plus épineux de l'histoire et du droit public; mais on peut discuter en toute liberté la question de l'indépendance mutuelle des puissances séculière et ecclésiastique, dès que la cour de Rome a cessé de prétendre, par droit divin ou naturel, à une juridiction directe ou indirecte sur le temporel des princes. C'est donc une question purement historique; et sous ce rapport nous avons vu suffisamment que la supériorité du pouvoir spirituel n'était pas seulement un usage introduit peu à peu par certaines circonstances, une exagération d'une foi irréfléchie, mais une partie essentielle du droit public. Or, ne voulant suivre ici ni les panégyristes ni les détracteurs, nous laisserons Grégoire VII lui-même exposer ses pensées à ce sujet.

« L'Église de Dieu doit être indépendante de tout pouvoir temporel; l'autel est réservé à celui qui, par un ordre non interrompu, a succédé à saint Pierre (1); l'épée du prince lui est soumise et vient de lui, parce qu'elle est chose humaine; l'autel, la chaire de saint Pierre, viennent de Dieu seul et dépendent de lui seul (2). L'Église est à cette heure dans le péché, parce qu'elle n'est pas libre (3), parce qu'elle est attachée au monde et aux mondains (4); ses ministres ne sont pas légitimes, parce qu'ils sont institués par des hommes du monde; parce que chez les oints du Christ, qui s'appellent surintendants des églises, on trouve les désirs et les passions criminelles (5), avec la convoitise des choses terrestres (6), dont ils ont besoin dès qu'ils sont attachés au monde. C'est pourquoi l'on ne voit que dissensions, haine, orgueil, cupidité, envie, dans ceux qui doivent posséder la paix de Dieu (7). L'Église se trouve dans cet état, parce que ceux qui doivent la servir ne s'inquiètent que des intérêts d'ici-bas; parce que, soumis à l'empereur, ils n'agissent que comme il lui plaît; parce que, servant l'État et le prince, ils demeurent étrangers à l'Église.

(1) Epist. III, 18.
(2) *Ib.* III, 18; VII, 21.
(3) *Ib.* I, 42.
(4) *Ib.* I, 35.
(5) *Ib.* II, 11.
(6) *Ib.* II, 45; I, 42.
(7) *Ib.* VII, 2; VIII, 17.

« L'Église doit cependant être libre, ou le devenir par le moyen de son chef, par le premier homme de la chrétienté, par le soleil de la foi, le pape. Le pape tient la place de Dieu, dont il gouverne le royaume sur la terre; sans lui il n'y a pas de royaume, sans lui la monarchie s'engloutit comme un vaisseau brisé. De même que les choses du monde sont du ressort de l'empereur, celles de Dieu sont du ressort du pape. Il convient donc que celui-ci arrache les ministres des autels aux liens qui les enchaînent à la puissance temporelle.

« L'État est une chose, l'Église en est une autre. De même que la foi est une, l'Église est une, le pape son chef est un, les fidèles ses membres sont un. Si l'Église existe par elle-même, elle ne doit opérer que par elle-même. De même qu'une chose spirituelle n'est visible que par une forme terrestre, et que l'âme ne peut opérer sans le corps, ni ces deux substances être unies sans un moyen de conservation, de même la religion n'existe pas sans l'Église, ni celle-ci sans les moyens qui assurent son existence (1). Comme l'esprit s'alimente de choses terrestres dans le corps, ainsi l'Église se maintient à l'aide des possessions temporelles. Il est du devoir de l'empereur, qui a en main le pouvoir suprême, de faire qu'elle se procure ces biens et les conserve. Les empereurs et les princes sont nécessaires pour cela à l'Église (2), qui n'existe que par le pape, comme le pape n'existe que par Dieu (3).

« Si l'on veut donc que l'Église et l'empire prospèrent, il est nécessaire que le sacerdoce et la monarchie soient étroitement liés, et associent leurs efforts pour la paix du monde (4). Le monde est éclairé par deux luminaires, le soleil plus grand, la lune plus petite. L'autorité apostolique ressemble au soleil, la puissance royale à la lune. Comme la lune n'éclaire que grâce au soleil, les empereurs, les rois, les princes, ne subsistent que grâce au pape, parce que celui-ci vient de Dieu (5). Par ce motif, la puissance du siége de Rome est de beaucoup plus grande que celle des princes (6); le roi est soumis au pape et lui doit obéissance (7).

(1) Epist. I, 7.
(2) *Ib.* V, 10; VI, 20; I, 75.
(3) *Ib.* I, 39.
(4) *Ib.* I, 19.
(5) *Ib.* II, 13, 31.
(6) *Ib.* VIII, 21.
(7) *Ib.* VIII, 23; VIII, 20; I, 75.

« Le pape venant de Dieu, toute chose lui est subordonnée; les affaires spirituelles et temporelles doivent être portées devant son tribunal (1). Il doit enseigner, exhorter, punir (2), corriger (3), juger, décider. L'Église est le tribunal de Dieu (4), et prononce sur les péchés des hommes; elle montre le chemin de la justice, elle est le doigt de Dieu. Le pape est donc le représentant du Christ et supérieur à tous. Sa dignité est grande et redoutable (5), car il est écrit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera de même délié dans le ciel* (6). Ainsi parla Jésus-Christ à Pierre; c'est par Pierre que l'Église romaine existe; en elle réside le pouvoir de délier, et l'Église du Christ est fondée sur Pierre.

« Cette Église se compose de tous ceux qui confessent le nom de Christ et qui s'appellent chrétiens. Toutes les églises particulières sont donc membres de l'Église de Pierre, qui est celle de Rome. Celle-ci est donc la mère de toutes les églises de la chrétienté (7), qui toutes lui sont soumises comme des filles à leur mère. L'Église romaine prend soin de toutes les autres (8); elle peut en exiger honneur, respect, obéissance (9). Comme mère, elle commande à toutes les églises et à tous les membres qui leur appartiennent; et tels sont les empereurs, rois, princes, archevêques, évêques, abbés et autres fidèles (10). En vertu de sa puissance, elle peut les instituer ou les déposer (11); elle leur confère le pouvoir, non pour leur gloire, mais pour le salut du plus grand nombre. Ils doivent donc humble obéissance à l'Église (12); et toutes les fois qu'ils se jettent dans les voies du péché, cette sainte mère est obligée de les arrêter et de les re-

(1) Epist. I, 62.
(2) *Ib.* I, 35.
(3) *Ib.* IX, 9; II, 51; I, 15; VIII, 21.
(4) *Ib.* I, 60; VII, 25.
(5) *Ib.* I, 53.
(6) *Ib.* Saint Matthieu, XVI; 18, 19. — Epist. VII, 6; VIII, 20.
(7) *Ib.* VIII. *Append.* II, 15; II, 1; IV, 28, 1.
(8) *Ib.* II, 1.
(9) *Ib.* I, 24.
(10) *Ib.* I, 60; VIII, 21.
(11) *Ib.* VII, 4; II, 18 32, 5.
(12) *Ib.* VIII, 21.

mettre sur le bon chemin (1), autrement elle serait complice de leurs méfaits (2). Mais quiconque s'appuie sur cette tendre mère, l'aime, l'écoute et la défend, éprouve les effets de sa protection et de sa munificence (3).

« Quelque résistance que rencontre celui qui tient sur la terre la place de Jésus-Christ, il doit lutter, demeurer ferme, souffrir à l'exemple de Jésus-Christ (4). Du chef doivent partir la réforme et la régénération (5); il doit déclarer la guerre au vice, l'extirper (6), et jeter les fondements de la paix du monde (7); il doit prêter main-forte à ceux qui sont persécutés pour la justice et la vérité (8). La persécution et la violence ne doivent point le détourner de son tribut (9); et puisque celui qui menace l'Église, qui lui fait violence et lui cause de l'amertume, est fils du démon, non de l'Église, elle doit le bannir et le retrancher de la société humaine (10). Il faut donc que l'Église demeure indépendante, que tous ceux qui lui appartiennent soient purs et irréprochables : accomplir cette grande tâche est le devoir du pape (11). L'Église sera libre (1). »

Nous recueillons ces pensées de Grégoire dans les lettres qu'il écrivit à différentes époques, et leur réalisation fut l'œuvre qu'il poursuivit constamment, avec une confiance intime, avec cette hardiesse et cette énergie dont s'effarouchent nos siècles épuisés, mais qui convenaient à des temps de si grands désordres, où de pareilles convictions trouvaient de l'assentiment. Il voulut donc recouvrer l'ancienne suzeraineté du saint-siége sur la Sicile, l'Espagne, la Hongrie, la Dalmatie. Les princes de ces différents pays, apercevant dans Rome, non de l'ambition, mais un esprit de sagesse, de justice, de savoir, et une autorité protectrice, lui assujettirent leurs États à titre de fiefs.

(1) Epist. V, 5; II, 1.
(2) *Ib.* III, 4; IV, 1; II, 5. *Append.* I, III, 4.
(3) *Ib.* I, 58; III, 11.
(4) *Ib.* IV, 24.
(5) *Ib.* V, 5; IV, 28; IX, 21.
(6) *Ib.* II, 1.
(7) *Ib.* VI, 1; VIII, 9.
(8) *Ib.* VI, 12.
(9) *Ib.* *Append.* II, 15.
(10) *Ib.* VI, 1; IV, 27.
(11) *Ib.* I, 70; II, 12.
(12) *Ib.* VIII, 5; *Append.* — VOIGT, *Hildebrand und Zeitalter*, partie II, c. 5.

Ils assuraient ainsi à eux-mêmes et à leurs descendants une protection contre les envahissements des puissances voisines et les révoltes de leurs sujets ; car ceux-ci ne pouvaient que rester dociles, quand ils trouvaient dans le saint-siége une garantie contre l'injustice et la tyrannie des grands.

Démétrius, roi des Russes, envoya son fils prier Grégoire de recevoir son royaume comme fief de saint Pierre. Guillaume le Conquérant réclama de lui la bannière qui devait légitimer l'invasion de l'Angleterre. Démétrius Zwotimir, duc de Croatie, fait par Grégoire roi de Dalmatie, promit l'hommage au saint-siége, s'engageant à veiller sur la continence des prêtres, diacres et évêques, à protéger les veuves et les orphelins, à empêcher le trafic des esclaves. La Pologne dut à Grégoire d'être affranchie de la domination teutonique; et Boleslas ayant tué au pied des autels l'évêque de Cracovie, qui l'avait réprimandé de sa vie licencieuse, le pontife l'excommunia et le déposa. Quand Harald succéda à Suénon, roi de Danemark, Grégoire lui écrivit pour l'exhorter à la vertu (1). Il agissait avec les souverains comme eût pu le faire un véritable père.

Si donc il avait eu pour contemporains des rois dignes de ce nom, il aurait régénéré l'Église et le monde. Mais il eut, au contraire, à lutter contre de mauvais princes; et le besoin de résister à leurs machinations le porta à faire usage de toutes les armes que lui offraient son temps et sa position.

Henri IV. Le trône de Germanie était alors occupé par Henri IV, resté orphelin à six ans. Le temps de sa minorité fut agité par les prétentions des grands, qui recouvrèrent les duchés, et par celles d'Annon, archevêque de Cologne, qui n'arracha la tutelle du roi à sa mère Agnès d'Aquitaine que pour diminuer l'autorité impériale. Adalbert, archevêque de Brême, tendit au contraire à l'augmenter; ce prélat, qui aspirait à soumettre tout le Nord à la juridiction de son église, inspira à Henri une idée exagérée du pouvoir royal et le mépris de la discipline ecclésiastique.

(1) *Monemus insuper, carissime, ut tibi commissi a Deo regni honorem omni industria, solertia peritiaque custodias. Sit vita tua digna, sapientia referta, justitiæ et misericordiæ condimento saleque condita, ut de te vera sapientia, quæ Deus est, dicere queat : Per me iste rex regnat* (Proverb. VIII). *Pauperum et pupillorum ac viduarum adjutor indeficiens esto, sciens pro certo quoniam ex his operibus et condimentis amor tibi reconciliatur Dei.*

Ce fut ainsi que le premier par sa sévérité, et l'autre par sa condescendance, laissèrent se développer en mal les qualités remarquables de ce jeune prince, qui, parvenu à vingt-cinq ans, fut un tyran livré à tous les vices. Il n'était point de famille où il ne portât le déshonneur par son libertinage; il n'épargna pas même ses sœurs. Après avoir eu recours au viol contre de jeunes personnes nobles, il les forçait à épouser les compagnons de ses débauches. Résolu à répudier Berthe, sa femme, il chargea de la séduire, afin de se procurer un grief contre elle, un de ses courtisans, qui, après de longues instances, obtint d'elle un rendez-vous nocturne. Henri, voulant en être témoin et faire honte à la coupable, entra le premier dans le lieu convenu; mais il fut soudain assailli par les serviteurs de la reine, embusqués dans l'intention de châtier l'insolence du courtisan. Après être resté longtemps malade des suites de cette aventure, il fit mettre à mort son confident malencontreux, et punit Berthe par un indigne outrage (1).

Persuadé de la nécessité de gouverner les Saxons d'une main de fer, il faisait à Goslar de longs séjours, ce qui était très-onéreux pour le pays, où il possédait peu de biens; et il remplissait la Saxe et la Thuringe de forteresses, d'où les soldats, assurés de sa connivence, rançonnaient les habitants. On disait que le roi, contemplant la contrée du haut de ces donjons, s'était écrié : C'est un beau pays que la Saxe, mais ses habitants sont de misérables serfs!

Le peuple et les grands outragés formèrent une confédération; et, mettant soixante mille hommes sur pied, ils demandèrent que Henri démantelât ses châteaux forts, remît en liberté leur futur duc, et rendît au pays son ancienne constitu- 1074.
tion. Leurs demandes ayant été repoussées, ils l'assaillirent et le réduisirent à demander la paix. Comprenant alors que les forteresses ne suffisent pas pour tenir en bride une nation qu'on maltraite, il se mit à caresser les seigneurs allemands, auxquels il n'avait pas d'abord épargné les dégoûts. Lorsqu'il se fut assuré de leur appui, il accusa les Saxons d'avoir, en démolissant les forteresses, outragé les autels et les tombeaux. Faisant en conséquence publier l'hériban par toute l'Allemagne, il marcha contre eux, les défit; et, à force de perfidies et de sup- 1075.

(1) BRUNO, *ann. Sax.*, ad ann. 1067.

plices, il parvint à écraser les rebelles : mot employé souvent pour désigner ceux qui réclament leurs droits.

Les plaintes des Saxons s'unirent alors à tant d'autres qui s'élevaient contre Henri, et se dirigèrent vers le pontife, comme vers le pouvoir répressif de tout ce qui était vice et tyrannie, l'appui de tout effort contre les abus. Déjà nous avons vu Grégoire, avant son intronisation, déclarer à Henri qu'il réprimerait ses excès et le trafic des dignités sacrées, auquel sa cour se livrait effrontément. Une fois assis dans la chaire de saint Pierre, il écrivit au duc Godefroi : *Je ne le cède à personne en zèle pour la gloire présente et future de l'empereur; et à la première occasion je lui ferai, par l'organe de mes légats, de charitables et paternelles admonitions. S'il m'écoute, je me réjouirai de son salut comme du mien; s'il devait payer de haine l'intérêt que je lui porte, Dieu me préserve de la menace qu'il fait en disant : Maudit l'homme qui refuse de tremper son épée dans le sang!*

Henri ayant résisté, Grégoire VII voulut, avant de mettre à effet ses menaces contre le pécheur, le frapper dans ses actes. Il prononça en conséquence la destitution de l'archevêque de Brême et des évêques de Strasbourg, de Spire, de Bamberg, convaincus de simonie; il exclut en outre de la communion de l'Église les cinq conseillers de Henri, pour le cas où, dans un délai fixé, ils n'auraient pas donné satisfaction au saint-siége. Il fit intervenir en même temps des parents et des amis de l'empereur, afin de le toucher. Cédant en effet aux instances d'Agnès, sa mère, il promit de s'amender et d'aider le pontife à extirper l'hérésie.

Grégoire en éprouva une vive satisfaction, mais elle fut courte. Henri avait fléchi lorsqu'il redoutait l'opposition des Saxons; mais dès qu'il en fut resté vainqueur, il voulut que
1076. leurs évêques, tombés entre ses mains, fussent dégradés comme traîtres, et il conféra l'évéché de Bamberg à une de ses créatures. Grégoire se plaignit de ce que, tout en se déclarant dans ses discours fils soumis de l'Église, il se démentait dans ses actes, et insista pour qu'il remît les évêques en liberté et se dessaisît des biens confisqués. Henri n'en tint compte et garda près de lui les personnes excommuniées. En même temps les princes saxons retenus prisonniers exhortaient le pontife à déposer cet indigne souverain, en vertu d'un droit dont nous n'examinons pas la justice, mais qui était généralement re-

connu à cette époque. En conséquence, Grégoire cita Henri à comparaître à Rome, devant un concile, pour avoir à s'y justifier.

Ce prince opiniâtre ressentit alors plus de courroux que de crainte, et il répondit : « Henri, roi, non par la violence, mais « par la sainte volonté de Dieu, à Hildebrand, non pape, mais « faux moine. Tu mérites ce salut pour le désordre que tu mets « dans l'Église; tu as foulé aux pieds ses ministres comme des « esclaves, et tu t'es procuré ainsi la faveur du vulgaire. Nous « l'avons toléré quelque temps, parce qu'il était de notre de« voir de conserver l'honneur du saint-siége; mais notre ré« serve t'a semblé de la peur : elle t'a rendu audacieux au « point de t'élever au-dessus de la dignité royale, et de me« nacer de nous la ravir comme si tu nous l'avais donnée. Tu « as mis en œuvre des intrigues et des fraudes; tu as cherché « la faveur à l'aide de l'argent, la force des armes à l'aide de « la faveur; et c'est à l'aide de la force que tu as conquis la « chaire de paix, dont tu as détrôné la paix. Toi, subalterne, tu « t'es élevé contre ce qui était établi; or, saint Pierre, véritable « pape, a dit : *Craignez Dieu, honorez le roi* : mais toi, de « même que tu ne crains pas Dieu, tu n'honores pas en moi « son délégué. Tombe, ou sois excommunié. Va dans les pri« sons subir notre jugement et celui des évêques. Descends de « cette chaire usurpée : moi, Henri, et tous nos évêques, nous « te l'enjoignons. *A bas, à bas!* »

Voilà donc deux puissances se menaçant réciproquement de se détruire : l'une a pour elle l'opinion populaire, l'autre la violence; et chacune d'elles a fait usage de ses armes. Dans la hiérarchie des pouvoirs terrestres qui, selon les idées du temps, s'acquéraient non par la force ou par héritage, mais par l'élection des sujets et par la consécration de celui à qui avait été confiée la suprématie divine, on supposait que la première condition à laquelle fussent soumis les rois, pour exiger fidélité des peuples, était de se maintenir orthodoxes; et comme la véritable foi réside dans le sein de l'Église, celui qui en était exclu cessait d'avoir droit à l'obéissance. Notre époque, qui se croit libérale, a pour fondement de ses constitutions l'inviolabilité ou l'infaillibilité du roi; on frémit à la pensée que celui-ci puisse être responsable de ses actes. Nos pères, dans leur ignorance, croyaient, eux, qu'il n'y avait d'infaillible que ce Pierre avec lequel le Christ avait promis d'habiter jusqu'à la fin des siècles,

que c'était à lui de veiller sur la conduite des rois, de les corriger s'ils péchaient, de les réprimer s'ils se mettaient en rébellion. La sagesse d'aujourd'hui a introduit le *veto* des rois en opposition aux volontés des chambres, et a donné à celles-ci le refus de l'impôt pour balancer les pouvoirs. Or, non-seulement les chambres demandent compte aux ministres de leur administration, mais, plus d'une fois, elles ont prétendu changer les dynasties et ont envoyé les rois en exil ou sur l'échafaud. Les moyens sont donc changés, mais la chose reste la même.

Alors non-seulement le droit canonique mais encore le droit civil de l'Allemagne reconnaissait au pape l'autorité suprême. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le préambule du *Miroir de Souabe*, recueil des coutumes teutoniques : « Dieu, qui est dit « le prince de la paix, laissa en montant au ciel deux épées « sur la terre, pour la défense de la chrétienté; et il les donna « à saint Pierre, l'une pour le jugement séculier, l'autre « pour le jugement ecclésiastique. Le pape concède à l'empe- « reur la première; l'autre est confiée au pape lui-même, sié- « geant sur un cheval blanc, afin qu'il juge comme il le doit; « et l'empereur doit tenir l'étrier, afin que la selle ne se dérange « pas. Il est indiqué par là que, si quelqu'un résiste au pape et « que le pontife ne puisse le réduire à l'obéissance par le juge- « ment ecclésiastique, l'empereur, les autres princes séculiers « et les juges doivent l'y contraindre en le mettant au ban (1). » En conséquence, Eichhorn (2) résume ainsi le droit allemand au moyen âge : « La chrétienté, qui, selon la divine institution « de l'Église, embrasse tous les peuples de la terre, forme un « tout dont la prospérité est confiée à la garde de certaines per- « sonnes auxquelles Dieu lui-même a conféré le pouvoir. Ce « pouvoir est spirituel et temporel; l'un et l'autre est commis

(1) *Apud* SENCKENBERG, *Juris alemanici seu suecici præfamen*.

(2) *Deutsche Staats und Rechtsgeschichte*, t. II, p. 358, quatrième édit. Il convient de consulter à ce sujet un ouvrage publié à Paris en 1839 par le directeur du séminaire de Saint-Sulpice : *Pouvoir du pape sur les souverains au moyen âge*, ou *Recherches historiques sur le droit public de cette époque relativement à la déposition des princes*. On y discute d'une manière sérieusement historique ces trois questions :

Est-il vrai que le droit public européen dans le moyen âge assujettissait la puissance temporelle au pouvoir spirituel à tel point que, dans certains cas, un souverain pouvait être déposé par l'autorité du pape et du concile?

Quelles étaient les bases et l'origine de ce droit public?

Quels en ont été les résultats?

« au pape, de qui l'empereur, chef visible de la chrétienté « pour les affaires mondaines, et tous les princes tiennent l'au« torité temporelle; et les deux puissances doivent se soutenir « réciproquement. Tout pouvoir vient donc de Dieu, puisque « l'État est d'institution divine; mais le pouvoir spirituel n'est « communiqué qu'en partie par le pape aux évêques, pour « qu'ils l'exercent comme ses lieutenants. »

L'autorité pontificale faisait donc alors ce que font les constitutions politiques d'aujourd'hui : elle opposait un contre-poids à l'autorité royale et maintenait la liberté civile. De là cette haute tutelle qu'elle exerçait sur les rois de la terre. S'ils refusaient de se courber sous ses décrets, les papes avaient en main une arme terrible, adaptée aux temps comme l'était leur puissance elle-même. Dès les premiers siècles de l'Église l'excommunication produisait quelques effets temporels, en privant, sans parler des biens de l'âme, de quelques droits civils qui dérivaient de la libre volonté des particuliers (1). Dès le quatrième siècle, quand l'Église fut entrée dans l'État, la pénitence publique entraîna des conséquences temporelles, comme l'exclusion des emplois séculiers, de la milice, des jugements. Plus tard, les codes barbares continrent des dispositions au sujet des excommuniés, leur défendant par exemple d'ester en jugement. En même temps l'Église les privait de communiquer et de prier avec les fidèles, et défendait de les bénir, de cohabiter, de manger et de discourir avec eux. Nous avons déjà vu à quel sort misérable ce châtiment ecclésiastique réduisit Louis le Débonnaire. La dévotion accrut encore la terreur qu'inspirait l'excommunication, à l'aide de rites et de formules effrayantes, capables de refréner l'arrogance armée (2). On jetait à terre des

Excommunications.

(1) *Nunc autem scripsi vobis non commisceri; si is qui frater nominatur est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebriosus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere.* SAINT PAUL, Epist. I ad Corinthios, V, 11. *Si quis venit ad vos, et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec ave ei dixeritis; qui enim dicit illi ave, communicat operibus ejus malignis.* S. Jean, Epist. II, 11.

Les effets de l'excommunication ont été résumés dans ce vers :

Os, orare, vale, communio, mensa negatur.

(2) Voici une des excommunications les plus terribles. Elle fut prononcée par Benoît VIII, en l'an 1014, contre Guillaume II de Provence et contre sa mère, qui avaient usurpé des biens appartenant aux moines de Saint-Gilles.

« Qu'ils ne puissent jamais se séparer de la compagnie de Judas, de Caïphe, d'Anne, de Pilate, d'Hérode. Qu'ils périssent par la malédiction des anges, et

cierges allumés, en proférant le vœu que toute lumière s'éteignît de même pour le maudit; quelquefois, mais plus tard, la sentence fut tracée avec le vin consacré.

Lorsqu'il s'agissait d'un pécheur puissant, la ville ou la province entière dans laquelle il avait sa résidence ou ses domaines était comprise dans l'interdit. Le premier exemple tomba sur Hincmar, évêque de Laon; puis, la France fut mise en interdit par Grégoire V en 998, et le comte de Limoges par l'archevêque de Bourges. Le concile tenu dans cette dernière ville menaça d'interdit tous les lieux où serait violée la trêve de Dieu.

C'était alors une peine terrible. Les fidèles restaient privés de cette parole et de ces pratiques religieuses qui dirigent l'âme au milieu des orages, et la contiennent dans les luttes de ce monde. L'église, monument où tant de signes visibles représentent la magnificence du Dieu invisible et de son royaume éternel, s'élevait encore au milieu des habitations mortelles, mais comme un cadavre n'offrant plus un symptôme de vie. Le prêtre ne consacrait plus le pain et le vin pour le soulagement des âmes avides de la nourriture céleste; il ne relevait plus par

éprouvent la communion de Satan par la perdition de leur chair. Qu'ils reçoivent les malédictions d'en haut; qu'ils les reçoivent d'ici-bas et de l'abîme qui est sous eux; qu'ils réunissent la malédiction céleste et terrestre; qu'ils l'éprouvent dans leurs corps, que leur âme en soit affaiblie; qu'ils tombent dans la perdition et dans les tourments; qu'ils soient maudits avec les maudits et périssent avec les superbes; maudits avec les Juifs qui ne crurent pas au Seigneur et voulurent le crucifier; maudits avec les hérétiques qui veulent renverser l'Église de Dieu; maudits avec les damnés dans l'enfer; maudits avec les impies et les pécheurs, s'ils ne s'amendent et ne font réparation à Saint-Gilles. Qu'ils soient maudits dans les quatre parties du monde, maudits dans l'orient, abandonnés dans l'occident, interdits au nord, et excommuniés au midi; maudits de jour et excommuniés de nuit; maudits quand ils sont debout, excommuniés quand ils sont assis; maudits quand ils mangent; excommuniés quand ils boivent; maudits quand ils travaillent, excommuniés quand ils cherchent à se reposer; maudits au printemps, excommuniés à l'été; maudits en automne, excommuniés en hiver; maudits dans le présent, excommuniés dans les siècles à venir. Que les étrangers envahissent leurs biens; que leurs femmes aillent en perdition; que leurs fils périssent par l'épée; maudits soient leurs aliments, maudits leurs restes; et quiconque en [illegible] maudit. Excommunié soit le prêtre qui leur offrirait [illegible] le corps [illegible] Seigneur, ou qui les visiterait dans leurs maladies, [illegible] à sépulture, ou qui voudrait les couvrir de terre. [illegible] maudits, en un mot, de toutes les malédictions possibles. » Qu'ils [illegible] de la ville de Nîmes.)

([illegible] prit des formes encore plus terribles, en [illegible] du psaume CVIII.
[illegible]

l'absolution les cœurs oppressés de remords; il refusait l'eau sainte aux bannières du combat et de la victoire. L'orgue était muet; les hymnes joyeux, qui tant de fois avaient rassuré les âmes contristées, ne se faisaient plus entendre; un morne silence remplaçait, au matin, le chant solennel des sœurs du Christ. Les lampes sacrées s'étaient éteintes au milieu des cérémonies funèbres, comme si la vie et la lumière eussent été chassées par les ténèbres et par la mort. Un voile cachait aux chrétiens indignes le crucifix et les images des martyrs et des confesseurs. Quelques couvents avaient seuls la permission d'adresser des supplications au Seigneur sans intervention de laïques, à voix basse, les portes fermées, dans la solitude de la nuit, pour le conjurer de raviver par la grâce les esprits éteints. Alors la parole sainte ne résonne plus; et dans les derniers nstants où le sanctuaire reste ouvert, des pierres sont lancées du haut de la chaire pour indiquer à la foule que Dieu l'avait ainsi rejetée, et que les portes de l'Église du Dieu vivant étaient fermées comme celles de l'Église terrestre. Ces images édifiantes qui parlent au sens intime à l'aide des sens extérieurs ne pouvaient plus apporter ni consolation ni confiance; la vie n'était plus sanctifiée dans ses phases importantes, comme s'il n'eût plus existé de médiateur entre le coupable et Dieu : le nouveau-né était encore admis au baptême, mais sans solennité, presque furtivement; les mariages étaient bénis sur les tombeaux, au lieu de l'être sur l'autel de vie. Le prêtre exhortait de temps en temps à la pénitence, mais sous le portique de l'église et avec l'étole de deuil. Celle qui avait enfanté venait seule pour remercier Dieu de sa délivrance et se purifier; le pèlerin venait seul aussi pour recevoir la bénédiction avant de se mettre en route. Le viatique, consacré le vendredi de bonne heure par le prêtre solitaire, était porté en secret au moribond; mais l'extrême-onction et la sépulture en terre sainte lui étaient refusées, quelquefois même toute sépulture; on n'exceptait de cette malédiction que les prêtres, les mendiants, les pèlerins, les étrangers et les croisés.

Les jours de solennités, époques glorieuses de la vie spirituelle, où le seigneur et le vassal se réunissaient près de l'autel en communauté de joie et de prières, devenaient des jours de deuil, où le pasteur, entouré de son troupeau, redoublait de gémissements, au milieu des psaumes de la pénitence et du jeûne général. Tout commerce étant interrompu avec les fidèles

cierges allumés, en proférant le vœu que toute lumière s'éteignît de même pour le maudit; quelquefois, mais plus tard, la sentence fut tracée avec le vin consacré.

Lorsqu'il s'agissait d'un pécheur puissant, la ville ou la province entière dans laquelle il avait sa résidence ou ses domaines était comprise dans l'interdit. Le premier exemple tomba sur Hincmar, évêque de Laon; puis, la France fut mise en interdit par Grégoire V en 998, et le comte de Limoges par l'archevêque de Bourges. Le concile tenu dans cette dernière ville menaça
1030. d'interdit tous les lieux où serait violée la trêve de Dieu.

C'était alors une peine terrible. Les fidèles restaient privés de cette parole et de ces pratiques religieuses qui dirigent l'âme au milieu des orages, et la contiennent dans les luttes de ce monde. L'église, monument où tant de signes visibles représentent la magnificence du Dieu invisible et de son royaume éternel, s'élevait encore au milieu des habitations mortelles, mais comme un cadavre n'offrant plus un symptôme de vie. Le prêtre ne consacrait plus le pain et le vin pour le soulagement des âmes avides de la nourriture céleste; il ne relevait plus par

éprouvent la communion de Satan par la perdition de leur chair. Qu'ils reçoivent les malédictions d'en haut; qu'ils les reçoivent d'ici-bas et de l'abîme qui est sous eux; qu'ils réunissent la malédiction céleste et terrestre; qu'ils l'éprouvent dans leurs corps, que leur âme en soit affaiblie; qu'ils tombent dans la perdition et dans les tourments; qu'ils soient maudits avec les maudits et périssent avec les superbes; maudits avec les Juifs qui ne crurent pas au Seigneur et voulurent le crucifier; maudits avec les hérétiques qui veulent renverser l'Église de Dieu; maudits avec les damnés dans l'enfer; maudits avec les impies et les pécheurs, s'ils ne s'amendent et ne font réparation à Saint-Gilles. Qu'ils soient maudits dans les quatre parties du monde, maudits dans l'orient, abandonnés dans l'occident, interdits au nord, et excommuniés au midi; maudits de jour et excommuniés de nuit; maudits quand ils sont debout, excommuniés quand ils sont assis; maudits quand ils mangent; excommuniés quand ils boivent; maudits quand ils travaillent, excommuniés quand ils cherchent à se reposer; maudits au printemps, excommuniés à l'été; maudits en automne, excommuniés en hiver; maudits dans le présent, excommuniés dans les siècles à venir. Que les étrangers envahissent leurs biens; que leurs femmes aillent en perdition; que leurs fils périssent par l'épée; maudits soient leurs aliments, maudits leurs restes; et quiconque en goûtera, qu'il soit aussi maudit. Excommunié soit le prêtre qui leur offrirait le corps et le sang du Seigneur, ou qui les visiterait dans leurs maladies, ou qui les conduirait à la sépulture, ou qui voudrait les couvrir de terre. Qu'ils soient maudits, en un mot, de toutes les malédictions possibles. » (*Preuves de l'histoire de la ville de Nîmes.*)

Quelquefois l'excommunication prit des formes encore plus terribles, en employant les expressions poétiques du psaume CVIII.

l'absolution les cœurs oppressés de remords; il refusait l'eau sainte aux bannières du combat et de la victoire. L'orgue était muet; les hymnes joyeux, qui tant de fois avaient rassuré les âmes contristées, ne se faisaient plus entendre; un morne silence remplaçait, au matin, le chant solennel des sœurs du Christ. Les lampes sacrées s'étaient éteintes au milieu des cérémonies funèbres, comme si la vie et la lumière eussent été chassées par les ténèbres et par la mort. Un voile cachait aux chrétiens indignes le crucifix et les images des martyrs et des confesseurs. Quelques couvents avaient seuls la permission d'adresser des supplications au Seigneur sans intervention de laïques, à voix basse, les portes fermées, dans la solitude de la nuit, pour le conjurer de raviver par la grâce les esprits éteints. Alors la parole sainte ne résonne plus; et dans les derniers nstants où le sanctuaire reste ouvert, des pierres sont lancées du haut de la chaire pour indiquer à la foule que Dieu l'avait ainsi rejetée, et que les portes de l'Église du Dieu vivant étaient fermées comme celles de l'Église terrestre. Ces images édifiantes qui parlent au sens intime à l'aide des sens extérieurs ne pouvaient plus apporter ni consolation ni confiance; la vie n'était plus sanctifiée dans ses phases importantes, comme s'il n'eût plus existé de médiateur entre le coupable et Dieu : le nouveau-né était encore admis au baptême, mais sans solennité, presque furtivement; les mariages étaient bénis sur les tombeaux, au lieu de l'être sur l'autel de vie. Le prêtre exhortait de temps en temps à la pénitence, mais sous le portique de l'église et avec l'étole de deuil. Celle qui avait enfanté venait seule pour remercier Dieu de sa délivrance et se purifier; le pèlerin venait seul aussi pour recevoir la bénédiction avant de se mettre en route. Le viatique, consacré le vendredi de bonne heure par le prêtre solitaire, était porté en secret au moribond; mais l'extrême-onction et la sépulture en terre sainte lui étaient refusées, quelquefois même toute sépulture; on n'exceptait de cette malédiction que les prêtres, les mendiants, les pèlerins, les étrangers et les croisés.

Les jours de solennités, époques glorieuses de la vie spirituelle, où le seigneur et le vassal se réunissaient près de l'autel en communauté de joie et de prières, devenaient des jours de deuil, où le pasteur, entouré de son troupeau, redoublait de gémissements, au milieu des psaumes de la pénitence et du jeûne général. Tout commerce étant interrompu avec les fidèles

déclarés indignes de la communion, cette mort de l'industrie faisait décroître les revenus des seigneurs. Les notaires cessaient de mentionner dans les actes le nom du prince, indigne d'être exprimé. Tous les désastres qui pouvaient survenir étaient considérés comme dérivant de cette malédiction redoutable.

Ceux qui ne sauraient imaginer quel effet produisaient de pareils châtiments, dans des siècles qui avaient besoin de foi et de culte, n'ont qu'à se faire une idée de ce qui adviendrait si, dans notre siècle frivole et incrédule, on venait à fermer soudain tous les lieux de réunions profanes, les cafés, les bals et les spectacles (1).

Grégoire tempéra la rigueur des excommunications : dans le commencement, elles s'étendaient à tous ceux qui avaient affaire avec l'excommunié, et il en exempta les femmes, les fils, les serviteurs, quiconque n'était pas d'un rang assez élevé pour participer aux conseils du prince ou aurait communiqué avec lui par ignorance. Les peuples eurent ainsi moins à souffrir des excommunications, mais il ne les épargna pas aux despotes. Sans parler du Polonais Boleslas, il en fulmina une contre Robert Guiscard, qui tardait à faire hommage au saint-siége pour la Sicile. Le Normand, s'étant incliné sous le châtiment, demanda à vivre en paix avec l'Église et en devint le protecteur. Cencius, préfet de Rome, abusait de son autorité ; et comme il redoubla d'arrogance lorsque la lutte du sacerdoce et de l'Empire éclata, le pape l'excommunia. Riche et puissant autant qu'emporté, espérant d'ailleurs se concilier ainsi les bonnes grâces de Henri,

(1) On ne pourrait même dire que l'excommunication soit aujourd'hui sans effet, si l'on se rappelle combien elle fut pesante à Napoléon au comble de sa puissance et de sa gloire.

Voici la circulaire que le président du duché de Posen publiait le 5 novembre 1839 : « Nous avons été informés qu'à l'occasion du transfèrement de M. de Dunin à Colberg, en conformité de l'ordre du roi, une grande partie du clergé catholique a introduit une espèce de deuil dans l'Église. En certains lieux on a cessé de sonner les cloches et de toucher l'orgue pour le service divin; quelques curés ont interdit toute réjouissance à l'occasion de baptêmes et de mariages, en menaçant de priver de la bénédiction les délinquants. Quelques prédicateurs ont osé dire en chaire que la translation de M. de Dunin était un attentat contre la religion catholique. Il sera fait une enquête spéciale contre les ecclésiastiques coupables de semblables délits. Les communes ont manifesté leur mécontentement de ce renversement arbitraire des usages traditionnels de l'Église, et ont déclaré leur résolution de refuser les dîmes aux ecclésiastiques qui ne rempliraient pas scrupuleusement leurs devoirs envers les fidèles, etc., etc. »

le préfet pénétra dans l'église où Grégoire accomplissait les graves et touchantes cérémonies de la nuit de Noël, et, le traînant par les cheveux, il le conduisit en prison dans une tour de son palais.

Le peuple, qui voyait dans Grégoire son représentant, se soulève en masse, attaque la forteresse, délivre le pontife, et, l'emportant sur ses bras, le ramène dans l'église pour y achever le soir la messe interrompue le matin. Cencius ne s'en serait pas tiré sain et sauf, si Grégoire n'eût montré par un pardon magnanime combien l'homme du peuple est supérieur à l'homme des rois.

L'appui de la faction de Cencius augmentant la hardiesse de Henri, il réunit à Worms un concile, dans lequel Hugues, cardinal déposé par Grégoire, lut un acte d'accusation contre le pontife. Chose étonnante cependant en de pareils temps et de la part de pareilles gens, cet acte contient les imputations les plus insensées, les plus atroces (1), et aucune d'elles n'attaque les mœurs du pape! Il y eut quelque opposition; mais, sur 1076.

1076. Janvier.

(1) Les voici : I. Entouré d'une troupe de laïques, il a fait comparaître devant lui les évêques; puis, à force de menaces, il leur a fait jurer solennellement de ne pas penser autrement que lui, de ne pas soutenir la cause du roi, de ne pas favoriser un autre pape que lui.

II. Il a donné de fausses interprétations des saintes Écritures.

III. Il a excommunié le roi sans examen légal et canonique, bien qu'aucun cardinal ne voulût souscrire à cette sentence.

IV. Il a conspiré contre la vie du roi. Ce prince ayant coutume d'aller prier dans Sainte-Marie du mont Aventin, Grégoire poussa un misérable à placer sur le plafond de cette église plusieurs pierres disposées de manière à tomber sur la tête du roi, lorsqu'il serait en oraison; l'assassin se mit en devoir d'exécuter ce dessein criminel; mais comme il remuait un gros bloc, il tomba lui-même et resta fracassé sur le pavé de l'église. Les Romains, indignés d'un tel méfait, traînèrent durant trois jours le cadavre par les rues.

V. Malgré les réclamations des cardinaux, il a jeté un jour dans le feu le corps de Notre-Seigneur, comme peut l'attester Jean, évêque d'Ostie.

VI. Il s'est attribué le don de prophétie; il a prédit la mort de Henri, et, le jour de Pâques, il s'est écrié du haut de la chaire : « Ne me considérez « plus comme pape si ma prophétie ne se réalise pas, et arrachez-moi de « l'autel. »

VII. Ce jour-là il voulut faire assassiner le roi.

VIII. Il a condamné sans jugement et sans confession trois hommes à être pendus.

IX. Il porte toujours sur lui un livre de nécromancie.

Ces accusations sont rapportées à l'année 1076 dans la chronique d'Usperg, qui s'appuie sur la biographie de Grégoire VII, écrite par Bruno, son ennemi l'auteur du *de Bello saxonico*. Bennon, archiprêtre-cardinal, très-viole

l'alternative qui leur fut proposée de condamner le pontife ou de renoncer à la fidélité jurée au roi, les prélats déclarèrent qu'aucun d'eux ne reconnaîtrait plus Grégoire pour pape. Les évêques lombards, indisposés contre le pape, qui avait réprimé leur incontinence, s'étant réunis à Plaisance, approuvèrent cette décision, et Roland de Sienne se chargea de la notifier à Grégoire. Il le fit dans un concile assemblé par celui-ci; mais les gardes auraient mis en pièces cet audacieux, s'il n'eût été sauvé par Grégoire lui-même.

Un schisme était donc au moment d'éclater, et il était urgent d'opposer un prompt remède aux maux qui menaçaient l'Église. La lettre insultante de Henri ayant alors été lue en plein concile, les pères prononcèrent d'une voix unanime l'excommunication du roi. Le pape le déclara déchu des royaumes d'Allemagne et d'Italie, délia les chrétiens de leurs serments envers lui, et leur défendit de lui obéir, parce qu'il avait été exclu de la communion des fidèles; il suspendit en outre les
1076. évêques réunis à Worms, et envoya deux légats pour dissuader de l'obéissance due au roi les peuples et les princes (1).

aussi contre Grégoire, adressa à l'Église romaine deux lettres concernant les crimes de ce pape. Il y atteste qu'il apprit la nécromancie de Théophylacte, depuis Benoît IX, et de l'archiprêtre Jean, qui fut Grégoire VI, lesquels étaient élèves de Gerbert, c'est-à-dire de Sylvestre II. A partir de Sylvestre II, selon son dire, les papes moururent de poison par le fait de Théophylacte, qui leur succéda, et qui se donnait pour un saint, en faisant à son gré sortir des étincelles de ses manches. Suivent six autres papes, tous empoisonnés par Gérard Brazut, fils d'un juif, et ami de Hildebrand. Ce dernier (dont il n'inculpe en quoi que ce soit les mœurs ni les relations avec la comtesse Mathilde) était plus grand magicien qu'eux tous, et ne voyageait jamais sans avoir avec lui son livre de nécromancie. Une fois cependant il l'oublia en revenant d'Albano à Rome; mais il envoya deux de ses fidèles le chercher, en leur défendant sévèrement de l'ouvrir. La défense aiguisa leur curiosité, et ayant ouvert le livre, ils en lurent quelques lignes. Soudain alors apparurent des légions de démons leur demandant : *Que voulez-vous? Pourquoi nous avez-vous dérangés? Commandez, ou nous allons tomber sur vous.* Les deux jeunes gens ne savaient que dire ni que faire; l'un d'eux pourtant ayant dit dans son trouble, *Abattez ces hautes murailles*, en un clin d'œil les murs des tours furent renversés, et ce fut avec peine que ces jeunes gens malavisés, en se signant et en se recommandant à Dieu, purent se traîner jusqu'à la ville.

(1) On dit que Grégoire VII publia, dans le synode tenu à Rome en 1076, vingt-sept sentences fameuses, sous le nom de *Dictatus papæ*. Peut-être ne sont-elles pas authentiques, et la plupart des écrivains les rejettent. Comme elles contiennent néanmoins l'esprit de ses actes, nous les reproduisons.

Un applaudissement unanime accueillit ces mesures chez les Saxons et les Thuringiens, qui, adoptant pour cri de guerre *Saint-Pierre!* nouèrent des intelligences au dehors pour déposer Henri IV. Celui-ci, voyant le péril, mit en liberté les princes et les évêques qu'il retenait prisonniers; mais déjà la ligue formée contre lui embrassait toute l'Allemagne, et les seigneurs de la Souabe, de la Bavière, de la Saxe, de la Lorraine, de 1076.

telles que les donne LABBE dans sa Collection des *Conciles*, t. X, p. 110 :

Quod romana Ecclesia a solo Domino sit fundata.

Quod solus romanus pontifex jure dicatur universalis.

Quod ille solus possit deponere episcopos vel reconciliare.

Quod legatus ejus omnibus episcopis præsit in concilio etiam inferioris gradus, et adversus eos sententiam depositionis possit dare.

Quod absentes papa possit deponere.

Quod cum excommunicatis ab illo, inter cætera, nec eadem domo debemus manere.

Quod illi soli licet pro temporis necessitate novas leges condere, novas plebes congregare, de canonica abbatiam facere, et contra divitem episcopatum dividere et inopes unire.

Quod solus possit uti imperialibus insigniis.

Quod soli papæ pedes omnes principes deosculentur.

Quod illius solius nomen in ecclesiis recitetur.

Quod unicum est nomen in mundo.

Quod illi liceat imperatores deponere.

Quod illi liceat de sede ad sedem, necessitate cogente, episcopos transmutare.

Quod de omni Ecclesia quocumque valuerit clericum valeat ordinare.

Quod ab illo ordinatus alii ecclesiæ præesse potest, sed non militare, et quod ab aliquo episcopo non debet superiorem gradum accipere.

Quod nulla synodus absque præcepto ejus debet generalis vocari.

Quod nullum capitulum, nullusque liber canonicus habeatur absque illius auctoritate.

Quod sententia illius a nullo debeat retractari, et ipse omnium solus retractare possit.

Quod a nemine ipse judicari debeat.

Quod nullus audeat condemnare apostolicam sedem appellantem.

Quod majores causæ cujuscumque ecclesia ad eam referri debeant.

Quod romana Ecclesia nunquam erravit, nec in perpetuum, Scriptura testante, errabit.

Quod romanus pontifex, si canonice fuerit ordinatus, meritis beati Petri indubitanter efficitur sanctus, testante sancto Ennodio, Papiensi episcopo, ei multis sanctis Patribus faventibus, sicut in decretis beati Symmachi papæ continetur.

Quod illius præcepto et licentia subjectis liceat accusare.

Quod absque synodali conventu possit episcopos deponere et reconciliare.

Quod catholicus non habeatur, qui non concordat romanæ Ecclesiæ.

Quod a fidelitate iniquorum subjectos potest absolvere.

la Franconie, se réunirent à Tribur pour élire un nouveau roi.

Henri s'aperçut que son armée ne lui suffirait pas pour résister à la volonté du peuple, dont le pape était l'organe; il se résigna donc à négocier, et il fut convenu que la décision de l'affaire serait remise au pontife, qui, à cet effet, serait invité à se rendre à une diète convoquée dans la ville d'Augsbourg; qu'en attendant Henri éloignerait de lui les excommuniés, licencierait son armée, et vivrait en simple particulier à Spire; que si, dans le délai d'un an, il n'avait pas été consacré de nouveau, il serait procédé à une nouvelle élection.

La constitution élective du royaume de Germanie portait que les princes pourraient déposer le roi, et en conséquence désigner un tribunal pour le juger. Ils avaient donc fait choix du pape en l'appelant ainsi à exprimer le vœu de la justice et celui de la nation (1). Henri lui-même n'allégua pas l'incompétence de sa condamnation; reconnaissant, au contraire, qu'il resterait exposé à de nouvelles humiliations en attendant le pape à Augsbourg, il résolut d'aller lui demander l'absolution, qu'on ne pouvait lui refuser dans le terme prescrit. Partant donc au cœur de l'hiver avec Berthe, son épouse outragée, et un jeune enfant, il s'achemina vers l'Italie. Ses ennemis lui en avaient fermé tous les accès. Il n'obtint le passage que par le mont Cenis, moyennant cession au comte de Savoie d'un district du royaume d'Arles, le Bugey. Mais il reçut l'accueil le plus bienveillant des Lombards, c'est-à-dire du haut clergé mécontent des réformes papales, et des barons, qui avaient besoin de l'appui impérial pour tenir tête aux peuples qui aspiraient à la liberté. Dans le reste de l'Italie, Adélaïde, marquise de Suse, demeurait indécise entre le pape et l'empereur son gendre; les Normands soutenaient Grégoire, tant par loyauté féodale que par le désir de

(1) Les motifs de la déposition sont énoncés par l'auteur presque contemporain de la vie de Grégoire VII, apud MURATORI, *Rer. ital. script.*, III, 314 : *Nemo romanum pontificem reges a regno deponere posset denegabit, quicumque decreta sanctissimi papæ Gregorii non proscribenda judicabit... Præterea, liberi homines eo pacto sibi præposuerunt in regem, ut electores suos juste judicare, et regali providentia gubernare satageret, quod pactum ille postea prævaricare et contemnere non cessavit, etc. Ergo, et absque sedis apostolicæ judicio, principes eum pro rege merito refutare possent, cum pactum adimplere contempserit, quod iis pro electione sua promiserat; quo non adimpleto, nec rex esse poterat.*

Est-ce là le droit divin que l'on reproche à l'Église d'avoir établi?

rester indépendants; il avait de même en sa faveur le bas clergé qui applaudissait au rétablissement de la discipline, et les bourgeois qui avaient à cœur d'établir le gouvernement populaire des communes et de repousser les Allemands. Mais Grégoire avait surtout un partisan dévoué et puissant dans la comtesse Mathilde.

Boniface, comte de Modène, de Reggio, de Mantoue et de Ferrare, avait obtenu de l'empereur Conrad le duché de Lucques et le marquisat de Toscane, ce qui l'avait rendu l'un des seigneurs les plus puissants de l'Italie; il était en outre l'un des plus riches et des plus généreux. Lors de son mariage avec Béatrice de Lorraine, il tint pendant trois mois cour plénière à Marengo. Les seigneurs qui s'y rendirent en foule furent servis en vaisselle d'or et d'argent, en même temps que l'allégresse populaire était entretenue par le vin coulant à flots de tonnes aussi vastes que des puits, et animée encore par la musique, par des spectacles de bateleurs et de bouffons. Henri III ne trouvant pas de bon vinaigre à Plaisance, Boniface lui en envoya, mais dans des barils et sur une voiture d'argent.

Mathilde.

1036.

Ce même Henri, jaloux de sa puissance et de sa richesse, aurait désiré l'humilier; et comme l'étendue des biens patrimoniaux de Boniface l'aurait laissé grand encore même si on lui eût enlevé les fiefs impériaux, il tenta de s'emparer de sa personne; mais il ne réussit qu'à s'en faire un ennemi. Les autres seigneurs italiens, s'apercevant aussi que les empereurs cherchaient à supprimer en Italie les dignités ducales qui entravaient leur pouvoir, devinrent partisans déclarés des pontifes et les adversaires de l'étranger. Boniface ayant été assassiné, Mathilde, sa fille, demeura maîtresse de ses vastes domaines et de terres considérables dans la haute Lorraine, qui lui appartenaient du côté de sa mère; elle jouissait en outre d'un grand crédit, à cause de sa parenté avec Henri IV et avec les ducs de Lorraine.

1052.

La Toscane est pleine de traditions relatives à cette illustre femme : elle lui attribue les bains de Casciano dans la vallée d'Éra, la majestueuse église de Sainte-Agathe à Cornocchio dans le Mugello, l'hôpital d'Altopascio, et bien d'autres établissements. Dante lui-même l'immortalisa, en la plaçant dans les demeures célestes. Ses mœurs sont diversement appréciées; mais il n'y a qu'une voix sur son esprit et ses talents, sur son courage, sa persévérance et son dévouement envers l'Église, notamment

envers Grégoire VII (1), qu'elle soutint de tous ses efforts dans sa lutte contre l'empereur,

Ce fut donc près d'elle qu'il se réfugia, dans le château de Canossa, lorsqu'il craignit que la faveur des Lombards ne rallumât la colère dans l'âme enorgueillie de Henri. Ce prince se dirigea néanmoins dans un simple appareil vers Canossa, et, arrivé aux portes de la place, il quitta ses vêtements royaux et se déchaussa, pour prendre le costume ordinaire des pénitents; ce qui lui fit obtenir des habitants son entrée dans l'intérieur des murailles. Grégoire refusa quelque temps de le recevoir, voulant qu'il se rendît à la diète convoquée à Augsbourg. Mais Henri répondait qu'il n'entendait pas décliner le juste jugement du pape; qu'il demandait seulement l'absolution, le terme d'une année, fixé par les princes pour sa réconciliation avec l'Église, étant près d'expirer.

Le pape voulait une réparation éclatante de méfaits éclatants, afin qu'elle effrayât les orgueilleux et donnât satisfaction aux faibles qui l'avaient réclamée. Il exigea, en conséquence, que le roi se présentât devant lui en habit de pénitent et lui remît la
1077. Janvier. couronne, en se reconnaissant indigne de la porter; puis, sur ses prières, il lui accorda d'entrer dans la cour et d'y attendre sa décision. Lorsqu'il l'eut attendue trois jours, exposé aux intempéries de la saison, Grégoire l'admit en sa présence et lui donna l'absolution, à la condition qu'il comparaîtrait devant l'assemblée des princes allemands, en se soumettant à la décision du pape, quelle qu'elle fût; et qu'il ne jouirait dans l'intervalle ni de l'autorité, ni des revenus, ni des insignes de la

(1) On a tenté, sur la foi du cardinal Bennon, qui écrivit en ennemi l'histoire de Grégoire VII, de dénigrer ses rapports avec Mathilde. Mais aucun témoignage contemporain, ni Lambert d'Aschaffenbourg, ni le concile de Worms, ne fournissent un fondement à une telle accusation. Elle est de plus entièrement démentie par les lettres qu'il lui écrivait, et qui sont comme celles de l'évêque d'Annecy à madame de Chantal. En voici un fragment : « Je vous écris, fille chérie de saint Pierre, pour fortifier votre foi dans l'efficacité du saint sacrement de l'eucharistie; ce sont là les trésors et les dons que vous avez requis de moi, au lieu de pierreries et d'or, au nom de votre Père qui est le prince des cieux, bien que vous eussiez pu les obtenir d'un prêtre plus digne que moi. Je ne vous parlerai point de la Mère de Dieu, à qui je vous ai recommandée d'une manière spéciale et vous recommande sans cesse, jusqu'à ce que nous parvenions à jouir de sa vue... Plus elle surpasse les autres mères en bonté et en sainteté, plus elle les surpasse en clémence... Cessez donc de pécher, et, prosternée devant elle, répandez les pleurs d'un cœur contrit et humilié, etc. » *Ep.* VII, 47.

royauté (1). Lorsqu'il eut promis et donné caution, Grégoire prit l'hostie consacrée, en faisant appel au jugement de Dieu s'il était réellement coupable des crimes dont il avait été accusé, et après en avoir mangé une moitié il présenta l'autre à Henri, pour qu'il en fît autant s'il se croyait innocent. Le pouvoir de la conscience l'emporta sur les conseils de la politique. Henri recula devant un acte qui aurait résolu toute question, et se refusa au jugement de Dieu (2).

Comme il était arrivé à Louis le Débonnaire, cette humiliation attira le mépris des Italiens sur un prince qui menaçait et fléchissait en même temps. Aussi, à son retour, les villes refusè-

(1) Grégoire raconte lui-même le fait aux Allemands, comme pour s'excuser de s'être montré indulgent envers un si grand coupable : « Après qu'il lui eut été fait reproches de ses excès, il vint avec une faible escorte à Canossa, comme quelqu'un qui ne nourrit aucun mauvais dessein. Il demeura là trois jours devant la porte dans un état propre à exciter la pitié, dépouillé de l'appareil royal, pieds nus, vêtu de laine, invoquant avec larmes le secours et les consolations de la miséricorde apostolique; tellement que toutes les personnes présentes, ou qui en entendirent parler, furent touchées de compassion, et intercédèrent près de nous, étonnées de la dureté inouïe de notre cœur. Quelques-uns s'écrièrent que ce n'était pas de la sévérité apostolique, mais une rigueur de tyran farouche. Nous laissant donc fléchir enfin par son repentir, et par les supplications de toutes les personnes présentes, nous rompîmes le lien de l'anathème, en le recevant dans la communion de notre sainte mère l'Église. » *Ep.* IV, 12.

(2) Voici comment s'exprime un écrivain allemand et protestant : « Il n'a pas manqué d'écrivains allemands pour considérer la scène de Canossa comme une insulte faite à la nation allemande par un prélat arrogant. Une pareille manière de voir indique un grand aveuglement, et n'est pas digne d'un peuple éclairé. Déposons un instant les préventions nées de l'orgueil national et du protestantisme, et plaçons-nous dans la sphère vraiment protestante d'une parfaite liberté de penser. Nous apercevrons dans Grégoire un homme qui, sorti d'une classe privée alors de toute influence politique, et n'ayant pour appui que la force de son esprit et de sa volonté, relève de l'abjection une institution avilie (l'Église) et lui donne un éclat inconnu jusqu'alors. Nous voyons, au contraire, dans Henri un homme (et c'est à peine s'il mérite ce nom) à qui son père avait laissé un pouvoir presque absolu sur un peuple vaillant et riche pour ce temps, qui, malgré un grand nombre de moyens extérieurs, entraîné par la bassesse de son caractère dans la fange des vices les plus honteux, dont on ne peut même prononcer le nom, descend au rôle de lâche suppliant, et, après avoir foulé aux pieds ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, tremble à la voix de ce héros intellectuel. C'est faire preuve d'un esprit bien étroit que de se laisser aveugler par l'orgueil national au point de ne pas se réjouir du triomphe remporté à Canossa par un génie élevé sur un homme vil et sans caractère. » LEO, *Italias Gesch.*, etc., liv. IV, c. 4, § 5.

rent de lui ouvrir leurs portes; et il était question de le déposer, pour lui substituer Conrad son fils. Irrité et perdant toute honte, il se jeta, avec sa précipitation ordinaire, du côté des ennemis du pape, disposé à violer les promesses qu'il venait de faire par la crainte des princes allemands, et à commencer avec plus d'expérience une guerre qui dura trente ans, et dans le cours de laquelle il survécut à tous ses ennemis. Les Allemands, s'étant donc réunis à Forchheim en Bavière, déposèrent Henri comme contumace, et lui donnèrent pour successeur Rodolphe de Rheinfelden, duc de Souabe et d'Allemagne.

Grégoire, voyant qu'en se déclarant pour les uns contre les autres il serait le pape d'un parti, quand il lui importait que son autorité fût reconnue de tous, et de rester arbitre dans les différends des rois et des peuples, garda la neutralité, tout en offrant, pour prévenir la guerre civile, de se rendre en Germanie et d'y décider entre les deux compétiteurs. Les Saxons, s'indignant de cette hésitation et de cette demande d'un nouvel examen après une excommunication prononcée (1), le pressèrent tant, qu'il se déclara pour Rodolphe et le traita comme roi de Germanie. Quant à l'Italie, il paraît qu'il aurait conçu le projet de réunir les contrées du centre et du nord en un seul royaume dépendant du saint-siége, comme celui des Normands au midi, et dont aurait relevé la Germanie. Ce ne fut qu'un projet, attendu que Henri, donnant, promettant et agissant avec résolution quand le pape procédait avec circonspection, s'était fait de nombreux amis, surtout parmi les évêques royalistes, comme ceux de Milan, de Ravenne, de Trévise, enveloppés alors dans l'excommunication. Ce prince, ayant réuni une armée et convoqué un concile, fit déposer de nouveau
1080. Grégoire, et nommer à sa place Guibert, archevêque de Ravenne, sous le nom de Clément III.

La guerre suivit de près cet acte énergique, et continua avec des chances diverses; mais, au moment où Henri allait être défait sur l'Elster, Godefroi de Bouillon, fameux dans les croisades, enfonça, dans le sein de l'anti-César Rodolphe, le fer de
1081. la bannière impériale. Délivré de son rival, Henri vint en Italie,
Avril. et fut couronné roi à Milan avec une grande solennité (2); puis

(1) Bruno, *de Bello saxonico*, p. 216-224.

(2) Nous trouvons dans Muratori (*Anecdot.*, t. II, p. 328) et dans Martène (*De ant. Eccl. rit.*, t. II, lib. 1) le couronnement de Henri IV. Les suf-

il conduisit son antipape à Rome : mais il ne put s'en emparer que trois ans après, et c'est seulement alors qu'il il s'y fit sacrer par Clément. 1084.

Alexis Comnène, afin d'obliger Robert Guiscard à lever le siége de Durazzo, excita Henri à envahir la Pouille, en lui envoyant une couronne d'or garnie de rayons, une croix ornée de perles qu'il devait porter suspendue sur la poitrine, un reliquaire, un vase de cristal, un de sardoine, du baume et cent pièces d'étoffes de pourpre. A ces présents étaient joints 144,000 besants d'or, avec promesse de 216,000 lorsqu'il aurait mis le pied sur le territoire ennemi. Dès qu'il apprit la nouvelle de la descente des Allemands, Robert, qui s'était déjà emparé de Durazzo, accourut en Italie, et vint délivrer Grégoire, prisonnier dans le château Saint-Ange. Alors le pontife lança de nouveau les foudres de l'Église contre Henri et contre l'antipape; puis il se rendit à Salerne, au milieu du bruit des armes. Affligé de voir plusieurs amis lui faire défaut, et décliner une cause en laquelle il n'avait jamais cessé d'avoir foi, il mourut en s'écriant : *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, voilà pour-* 1086. 25 mai.

fragants de Milan, en costume solennel, vinrent jusqu'au palais royal, et avec eux les cardinaux, c'est-à-dire le haut clergé, avec les croix et l'encens, suivis de cent prêtres (*decumani*) en surplis. En tête de la procession marchaient de bons vieux et de bonnes vieilles (*vecchioni e vecchione*), comme on appelait et comme on appelle encore certaines personnes, au costume particulier, destinées à offrir chaque jour les hosties et le vin, à la grand'messe, dans la cathédrale de Milan. A leur suite venaient les ecclésiastiques *centenaires*, après eux les *ordinaires*, puis les évêques du palais. Ils conduisirent le roi à Saint-Ambroise, avec les ducs, les marquis et la noblesse, au milieu des prières, des hymnes, des antiennes d'usage. Le roi fut introduit par les prélats dans le chœur, et amené jusqu'aux marches de l'autel, sur lequel étaient déposés les insignes royaux. L'archevêque l'interrogea sur les vérités chrétiennes, puis lui demanda s'il se proposait d'observer les lois et de maintenir la justice; sur sa réponse affirmative, deux évêques vinrent demander au peuple s'il était satisfait de lui rester soumis. Lorsque l'assistance eut dit *oui*, la cérémonie commença. Le roi se prosterna devant l'autel, ainsi que les évêques, tout le temps que l'on chanta les litanies. Ensuite on lui oignit les épaules avec l'huile sainte. Les évêques lui ayant alors donné l'épée, le métropolitain lui présenta l'anneau, la couronne, le sceptre, le bâton, et le fit asseoir sur le trône, en lui remettant la boule d'or, et en lui expliquant les devoirs d'un roi; enfin, il lui donna la *paix*. L'archevêque alors alla prendre la reine, qu'il accompagna à l'autel, où elle fit sa prière; il la consacra ensuite, lui versa de l'huile sur les épaules, lui donna l'anneau, et lui ceignit la couronne. A la messe, le roi offrit le pain à l'archevêque, et reçut de lui la communion.

quoi je meurs en exil (1)! Il avait écrit peu auparavant à Alphonse de Castille : « La haine de mes ennemis et les jugements « iniques sur mon compte proviennent, non de torts que je leur « aurais faits, mais de ce que j'ai soutenu la vérité et me suis « opposé à l'injustice. Il m'eût été facile d'en faire mes servi-« teurs, et d'en obtenir des dons plus riches encore que mes « prédécesseurs, si j'eusse préféré taire la vérité et dissimuler « leur iniquité; mais, outre la brièveté de la vie et le mépris « que méritent les biens de ce monde, j'ai considéré que nul « n'a mérité le nom d'évêque qu'en souffrant pour la justice : « j'ai donc résolu de m'attirer plutôt l'inimitié des méchants, en « obéissant à Dieu, que de m'exposer à sa colère en leur plai-« sant par des injustices. »

Ces différends cessèrent, mais non la lutte entre les deux principes représentés par Henri et Grégoire. Avant de mourir, Grégoire avait levé toutes les excommunications, excepté celles qui regardaient Henri et l'antipape Guilbert. Les différends s'apaisèrent donc en partie, mais la lutte ne cessa pas. Aussi n'est-il pas étonnant que les jugements portés sur ce pontife soient en désaccord, comme tous ceux qui concernent les grands hommes. Cependant un autre grand génie, capable de comprendre la puissance du héros qui domine son siècle et le dirige, a dit de lui : *Si je n'étais Napoléon, je voudrais être Grégoire VII* (2)!

1085. Peu de temps après lui mouraient aussi Robert Guiscard et Guillaume de Normandie. Hermann de Luxembourg, élu César en concurrence avec Henri, las d'inquiétudes et de défaites, renonça à la dignité impériale, et fut tué bientôt après. Le
1087. siége apostolique resta vacant près d'une année, parce que Victor III, qui avait été élu, se tenait renfermé dans le monastère du mont Cassin, se déclarant indigne de succéder à un pontife d'une aussi grande autorité. Il semblait donc que Henri triomphât de tous ses ennemis, d'autant plus que, corrigé par l'adversité et par les années, il devenait modéré, et se conci-

(1) Son tombeau est à Salerne, dans l'église de Saint-Matthieu, non loin de celui de Jean de Procida : rapprochement moins étrange qu'il ne le paraît au premier abord.

(2) Lorsqu'en 1729 Benoît XIII sanctifia Grégoire VII, et ordonna que son office fût récité dans toute la chrétienté, la cour de Vienne s'y opposa de toute sa force; plus tard, Joseph II fit retrancher son nom des calendriers autrichiens. Voy. la note additionnelle G.

liait les princes d'Allemagne. Mais Victor III eut très-promptement pour successeur Urbain II, qui, animé des mêmes idées qu'Hildebrand et capable de les soutenir, amena la comtesse Mathilde à épouser Guelfe V, fils du duc de Bavière, au grand détriment de l'autorité impériale en Italie. Henri, repassa alors les Alpes; mais, durant la lutte qui avait partagé les différentes villes en partisans du pape ou de l'empereur, une faction avait fini par prévaloir dans chacune d'elle, et les villes favorables à l'autorité pontificale, se liguant entre elles, faisaient la guerre à celles qui soutenaient l'empereur. Les premières l'emportant, elles persuadèrent à Conrad, fils de Henri, de se révolter contre son père; il écouta leurs suggestions, et fut couronné à Milan.

Accablé d'un coup si rude, Henri fut au moment de se tuer, d'autant plus que ses armes venaient d'éprouver de nombreux échecs en Italie. Mais enfin il conclut la paix avec ses adversaires en Allemagne, qui déclarèrent Conrad déchu de ses droits à la couronne. Ce prince sans énergie naturelle, livré à la merci de la faction qui l'avait élu, vécut avec la flétrissure de la trahison la plus noire, et mourut dans l'abandon et le remords.

Le trône revenait à son frère puîné, Henri; celui-ci se révolta à son tour sous des prétextes pieux; et l'empereur dut s'enfuir, pour ne pas tomber dans des mains ennemies. Le rebelle convoqua les seigneurs à Mayence, pour décider entre lui et son père; informé que celui-ci venait lui-même pour s'y présenter, il alla à sa rencontre, et, après avoir imploré son pardon, qu'il obtint, il l'invita à se rendre à l'assemblée sans cette escorte d'hommes armés. L'empereur accéda à son désir; mais averti que son fils le trahissait, ou ne faisant que le soupçonner, il se jeta à ses pieds, en lui disant : *Mon fils, mon fils, si le Seigneur veut punir mes égarements, n'entache pas ton nom et ton honneur, car la nature ne permet pas que le fils soit le juge du père !*

Henri jura de le respecter, puis le fit prisonnier; et, l'ayant amené par les menaces à s'avouer coupable des crimes dont il était accusé, il le força d'abdiquer. L'empereur trouva cependant moyen de s'échapper, et se mit à rassembler des troupes; mais il mourut au milieu de ses préparatifs, à l'âge de soixante- 1106, 7 août.
six ans. Son règne de cinquante années fut souillé, au milieu de ses prospérités, par les vices les plus détestables qu'on puisse reprocher à un homme et à un roi; et pourtant les malheurs

qui en furent pour lui la suite purent faire parfois oublier les méfaits qui les lui attirèrent.

CHAPITRE XVIII.

EMPIRE D'ORIENT. — LE SCHISME.

L'empire d'Orient était tombé si bas, que nous avons pu décrire jusqu'ici les vicissitudes de l'Europe sans avoir presque à faire mention de ses annales, bien qu'il continuât à se prétendre l'héritier de l'empire romain. La Thrace, la Macédoine, la Syrie, la Grèce, l'Épire, la Servie, le Sirmium (*Esclavonie inférieure*), la Dalmatie, la Chersonèse Taurique, les provinces Italiennes, l'Asie Mineure, Chypre, Rhodes, les îles Ioniennes et les Cyclades composaient ses vingt-neuf thèmes, dont dix-sept se trouvaient en Asie; mais souvent ils étaient au pouvoir de l'ennemi, ou bien c'était quelque nom pompeux qui désignait la possession du moindre lambeau de terre. Le Péloponèse, pays aux glorieux souvenirs, avait été ravagé, au huitième siècle, par une incursion des Slaves; et toute l'ancienne civilisation y avait été anéantie, au point qu'elle ne put y reprendre racine quand, plus tard, ces barbares furent repoussés ou obligés à la soumission et au service militaire. Les *libres Laconiens*, auxquels Auguste avait accordé des priviléges, conservèrent le culte hellénique jusqu'à l'empereur Basile, et toujours la liberté; désignés déjà sous le nom de Maïnotes, ils recevaient leur chef de l'empereur de Byzance, auquel ils payaient quatre cents pièces d'or. Le Péloponèse renfermait quarante villes. Tous les propriétaires étaient obligés au service militaire, et les plus riches contribuaient chacun pour cinq pièces d'or par an; les autres se réunissaient pour les payer. Les évêques eux-mêmes n'étaient pas exempts de lourdes tailles. Le tissage de la laine, de la soie et du lin enrichissait le pays, bien que l'Occident commençât à faire d'heureux essais dans l'art de fabriquer les étoffes de soie, et que les manufactures d'Alméria et de Lisbonne eussent acquis de la réputation.

Constantinople, la plus grande capitale si l'on excepte Bagdad, et la mieux située pour recevoir et transmettre les richesses

comme pour les défendre, n'avait pas perdu les arts antiques. Favorisée par le plus beau ciel, par une position sans égale, elle était plus tranquille que ne pouvaient l'être les royaumes d'Europe. Beaucoup d'habitants de la Syrie, de l'Égypte, de l'Afrique, cherchant dans ses murs un refuge contre les envahisseurs, y avaient apporté leurs richesses et leur industrie.

Une étendue plus considérable que celle de tout autre État de l'Europe, tant de moyens de puissance et de prospérité, auraient pu maintenir cet empire au premier rang; mais c'était un corps paralysé, n'offrant signe de vie que dans la tête : encore cette vie ne se manifestait-elle que par des troubles et des soulèvements qui faisaient subir un nouveau maître à la capitale, sans que le reste du pays s'en ressentît. A la cour, les patriarches faisaient assaut d'intrigues avec les femmes et les eunuques; désireux de rivaliser avec les papes, ils secondaient ou toléraient la tyrannie et les excès des Césars. Dans les écoles, les sophismes continuaient; et l'on voyait renaître sans cesse les hérésies qui finirent par séparer l'Église grecque de celle d'Occident.

Cependant les traditions de l'ancienne discipline militaire conservaient l'avantage aux armées impériales sur la fougue désordonnée des Arabes et des Bulgares, quand elles étaient commandées par un général habile. Outre la milice des écoles, les empereurs avaient créé une espèce de fiefs, de la valeur de quatre, puis de douze livres d'or, avec l'obligation du service militaire pour celui qui les recevait. Ces fiefs se transmettaient même en ligne collatérale, et pouvaient aussi se partager; la vente et la donation en étaient interdites (1). Mais cela contribua peu à renforcer l'armée, dont la décadence est attestée par la cruauté des lois contre la désertion. Pour suppléer au sentiment de la patrie et de l'honneur par l'avidité du gain, on accorda aux soldats le butin fait sur l'ennemi, sauf un sixième qui était réservé au fisc. Du reste, la plus grande force défensive consistait dans les troupes étrangères. Les empereurs avaient pour garder leur personne les Varanges (Βαράγγοι), corps composé de Danois, de Suédois, d'Allemands, d'Anglais, qui portaient la chevelure longue à la manière du Nord, et avaient pour arme la hache à double tranchant : c'étaient des soldats si

(1) Novelles I, II, de Nicéphore Phocas. — Novelles I, III, de Constantin Porphyrogénète; LEUNCLAV., *Juris græco-rom.*, t. II.

fidèles, que les clefs de la ville et celles du trésor leur étaient confiées (1).

Les historiens qui nous racontent les faits de cette époque sont très-passionnés; puis, ils ne savent pas oublier un instant les formes et les idées classiques, aussi différentes de celles de leur temps que leur orgueil est en désaccord avec leur humiliation présente. Les yeux uniquement fixés sur l'empereur, ils ne parlent du peuple que lorsqu'il siffle le vaincu et applaudit celui qui triomphe.

802. Lorsque la cruelle Irène eut été déposée, elle eut pour successeur à l'empire Nicéphore, qui se concilia le clergé par ses libéralités, et en favorisant le culte des images; mais, ingrat et avare, il exila dans l'île de Lesbos la princesse, sa bienfaitrice, et là il la laissa périr de misère, après s'être fait révéler par Constantin son fils, à force de promesses, l'endroit où elle avait caché ses trésors. Il fut défait par Haroun-al-Raschid; puis, étant entré dans la Bulgarie en y portant le ravage, le roi
814. Crumne l'enveloppa dans les montagnes, où il fut massacré avec toute son armée.

Son fils Staurace fit, pour obtenir la couronne, l'indécente promesse de ne pas imiter son père; mais le peuple, indigné,
Michel Curopalate. l'offrit à son beau-frère Michel Rangabé, dit Curopalate. Généreux et aimable (2), mais dépourvu de la vigueur nécessaire pour un tel fardeau, il confia le commandement des armées à l'Arménien Léon, général aussi vaillant que perfide, qui aspirait à combattre pour son propre compte, non pour autrui. Secondé par un moine iconoclaste et ambitieux, il préparait les Grecs à lui rendre hommage, et apostait sur le passage de l'empereur une femme qui, se disant inspirée, lui criait : *Entends la volonté du ciel; descends du trône, et fais place à un plus digne !*

(1) Voyez ci-dessus, page 117.

(2) Les louanges que lui prodigua Constantin Manassès nous fournissent la preuve du mauvais goût qui régnait dans un pays que les barbares n'avaient pas occupé :

Ἦν γὰρ καλὸς ὁ Μιχαὴλ, παντοίοις ὑπαστράπτων.
Καὶ φιλελεύθερος ἀνὴρ, καὶ γαληνὸς, καὶ πρᾷος,
Οὐχ αἵματι τερπόμενος, οὐκ ἐπιχαίρων φόνοις.
Ἀλλ' ἄλσος θεοφυτευτὸς, ἀλλὰ λειμὼν χαρίτων,
Παράδεισος κηπεύσιμος νάμασι θεοβρύτοις,
Ἀλλὰ καὶ πάλιν ἔῤῥευσε τὸ ῥόδον πρὸ τῆς ὥρας.

Procopia, femme de Michel, douée d'une valeur qui manquait à son époux, guida l'armée contre Crumne et l'obligea de demander la paix; mais les guerriers rougissaient d'obéir à une femme; puis, lorsque le roi des Bulgares réclama comme condition du traité la restitution des prisonniers, les ecclésiastiques déclarèrent qu'il y aurait indignité à rendre à l'idolâtrie des personnes devenues chrétiennes. La guerre recommença donc; mais les Grecs eurent le dessous à Adrianopolis, par la trahison de Léon, qui se fit alors proclamer empereur. Michel, ne voulant pas que le sang fût versé à cause de lui, alla finir ses jours dans un couvent. 813. 22 juin.

Ses trois fils furent réduits à la condition d'ennuques par l'ordre de Léon, qui, après avoir récompensé ceux dont la complicité avait fait réussir ses trames, réprima la vénalité et les abus de pouvoir avec la rigueur dont il avait fait l'apprentissage dans les camps. Les Bulgares ne lui laissèrent pas un moment de trêve; et ses armes, comme ses ruses, ne furent pas toujours heureuses. Il fut surnommé Caméléon, parce que, après avoir montré d'abord de la vénération pour les images, il persécuta plus tard ceux qui leur rendaient un culte, en renchérissant sur les excès de ses prédécesseurs. « Les uns furent outragés « et flagellés, d'autres jetés en prison avec un peu de pain et « d'eau; ceux-ci furent confinés dans des déserts ou des ca- « vernes; ceux-là terminèrent leur martyre sous les verges; « beaucoup furent noyés dans la mer, ou dans des lacs. Per- « sonne n'osait parler de la doctrine la meilleure; le mari n'osait « se confier à sa femme; tout était rempli d'espions, chargés « de rapporter à l'empereur si quelqu'un parlait contre ses « intentions, si l'on communiquait avec les hérétiques, si l'on « avait chez soi des images ou des livres qui en prissent la défense, « si l'on donnait asile à un banni, ou des secours à un prisonnier. « A peine était-on dénoncé, qu'on était arrêté, battu, exilé. La « terreur qui régnait livrait les maîtres à la merci de leurs « esclaves. » C'est ainsi que s'exprime Théodore Studite, l'un de ceux qui s'élevèrent avec le plus de fermeté contre cette persécution. Louis l'Arménien.

Les mécontents ourdirent un complot avec Michel le Bègue, qui avait contribué à l'élévation de Léon, et s'en trouvait mal récompensé. Mais la trame ayant été découverte, il fut renfermé dans un cachot, et condamné à être brûlé vif. La nuit qui précéda le jour fixé pour l'exécution, les conjurés, travestis en Michel le Bègue.

prêtres, pénétrèrent dans le lieu où Léon disait matines, et tombèrent sur lui au moment où il entonnait le premier psaume; il se défendit avec une grosse croix, mais enfin il fut égorgé. A cette nouvelle, le patriarche Nicéphore, qu'il avait exilé,
820. s'écria : *L'Église perd un grand ennemi, et l'empire un grand prince.*

Michel, au lieu de marcher au supplice, est porté sur le trône et reçoit l'hommage de ses sujets, ayant encore les pieds et les mains chargés de fers. Il rappelle les bannis, mais sans cesser de faire la guerre aux images; beaucoup de fidèles furent tués; d'autres s'enfuirent à Rome. Ce prince, très-ignorant, et qui ne connaissait que les armes et les chevaux, était pour les pédants grecs un objet de dégoût. Le Cappadocien Thomas, son général, crut pouvoir mettre ce mécontentement à profit, et prenant les armes, il se déclara le vengeur de Léon : quatre-vingt
823. mille Sarrasins qu'il avait défaits se réunirent à lui pour assiéger Constantinople. Les services et les qualités de Thomas furent oubliés, quand on le vit appeler l'étranger à son aide; il fut vaincu et livré à Michel, qui le fit mutiler, promener dans le camp sur un âne, puis mettre à mort; cruauté qu'il exerça sur tous ceux qui s'étaient déclarés en faveur de la rébellion.

Michel avait épousé une religieuse; mais Euphémius de Messine qui voulut l'imiter fut cause, comme nous l'avons vu, que les Sarrasins occupèrent la Sicile. A cette nouvelle, l'empereur s'écria, en s'adressant à Irénée, son ministre : *Je me félicite de te voir soulagé de l'ennui d'administrer cette île lointaine. — Encore deux ou trois soulagements pareils*, répliqua le ministre, *et vous n'aurez plus l'ennui d'administrer l'empire.*

Théophile. Théophile, son fils et son successeur, sévère et courageux autant que son père l'avait été peu, punit les meurtriers de Léon, et fit restituer aux églises les terres usurpées. Il prêtait l'oreille à tous indistinctement; et, pour ramener la bonne foi dans le commerce, il assistait lui-même aux marchés, y rendant une justice arbitraire, passionnée et tout orientale, mais qui le distinguait de ses prédécesseurs fainéants et isolés dans leurs palais. Il remit l'armée sur un bon pied; et, tantôt vainqueur à la tête des troupes, tantôt vaincu, il se montra toujours valeureux. Bien qu'étranger aux voluptés, il déguisait la décadence de l'État sous la magnificence, faisant des présents avec générosité, secondant le penchant des Grecs pour les fêtes et les

jeux publics, et réunissant, dans son palais, tout ce qu'on admirait de somptueux à la cour du khalife Motassem. Mais au faste celui-ci associait la force; et, ayant proclamé la guerre sainte, il s'empara d'Amorium, dans l'Asie Mineure ; l'empereur en conçut tant de chagrin, qu'il mourut de langueur. 842.

Lorsqu'il avait voulu se marier, les plus belles personnes de la contrée avaient été réunies, suivant un usage qui, jusqu'au siècle passé, s'est conservé à la cour de Russie; son choix était tombé sur Théodora, sœur de Théophobe, Perse qui, ayant abandonné sa patrie, subjuguée par les Turcs, avait donné des preuves éclatantes de valeur et de fidélité. L'empereur aurait pu confier utilement à ce proche parent la tutelle de son fils, âgé seulement de trois ans; mais, redoutant son mérite plus qu'il n'avait confiance en sa vertu, il ordonna qu'on lui apportât sa tête; et, la saisissant avec peine de ses mains mourantes, il s'écria : *Je te reconnais bien, frère; mais désormais tu n'es plus Théophobe, et bientôt moi je ne serai plus Théophile.* Peu d'instants après il expira.

Michel l'Ivrogne.

Théodora, tutrice de son fils Michel, mit fin à la querelle des images que son époux avait continuée avec cruauté, et soutint l'honneur des armées impériales contre les Bulgares et les Sarrasins. Ce fut avec l'aide du Macédonien Basile, pauvre artisan d'Adrianopolis, qui avait été, dans son enfance, prisonnier de Crumne; échappé à l'esclavage, il s'était mis au service du gouverneur de la Macédoine; mais son salaire se trouvant insuffisant pour lui et sa famille, il se rendit à pied à Constantinople afin d'y chercher des ressources. Là, le gardien d'un monastère à la porte duquel il avait passé la nuit, prit pitié de lui, et le recommanda à un parent de l'empereur. La valeur et la fidélité qu'il montra dans le poste d'écuyer le firent admettre comme officier dans les gardes, et, de grade en grade, il parvint au commandement de l'armée. Ainsi s'éleva, par lui-même, celui que les généalogistes crurent illustrer en rattachant son origine aux Arsacides et à Constantin.

Michel grandissait, et ses vices croissaient avec les années; quand sa mère s'aperçut qu'elle avait perdu sur lui toute influence, elle s'en alla déplorer, dans la retraite, des maux auxquels elle ne pouvait remédier. Une fois libre de ses actions, il donna le spectacle de tous les excès, et mérita justement le 857.
surnom d'Ivrogne. Après avoir vidé le trésor pour subvenir à ses débauches, il vend les joyaux de la couronne et les orne-

ments des églises, afin de se procurer de l'argent; il mutile, il tue; il persécute jusqu'à sa mère. Guidant lui-même les chars dans le cirque, il y excite l'ardeur des factions; et, comme il favorise la faction Bleue, il accorde des grâces et des emplois à ses cochers les plus habiles; il tient leurs enfants sur les fonts de baptême, et se croit populaire parce qu'il a dépouillé le maintien grave de ses prédécesseurs. Les choses sacrées devenaient pour lui un objet de risée; et il faisait vêtir en patriarche un de ses bouffons, qui, entouré de courtisans en habits d'évêques, profanait les vases sacrés, et feignait de donner la communion. On le vit même conduire par la ville cette procession burlesque, montée sur des ânes, et aller troubler une cérémonie religieuse.

Il abandonnait le soin des affaires à Bardas son oncle, homme instruit et vaillant; mais il le fit égorger à l'instigation de Basile, qui resta alors l'arbitre de ses conseils et fut associé par lui à l'empire. Il s'en montra digne en cherchant à réprimer les vices de Michel, qui finit par se fatiguer de ses leçons et résolut de s'en défaire, pour lui substituer un misérable débauché. Mais
867. Basile le prévint, et le tua avec son favori, pendant que tous deux étaient plongés dans l'ivresse.

Basile. Avec Basile monta sur le trône une dynastie qui rendit quelque vigueur à l'empire. Ayant trouvé dans les coffres publics trois cents livres d'or à peine, il obligea ceux qui avaient profité des prodigalités de Michel à restituer moitié de ses dons. Il réforma les dépenses de la cour, en assignant pour chacune les fonds nécessaires. Ses économies lui servirent à construire un grand nombre d'édifices, dont cent églises au moins; ce qui offrit une ressource aux ouvriers. La justice fut aussi l'objet de ses soins : ayant fait disposer les lois dans un ordre simple, il commença le code continué ensuite par Léon, et promulgué par Constantin sous le titre de *Basiliques*. Ce code, en quarante livres, remplaça celui de Justinien, et dura autant que l'empire; il resta même la loi des Grecs, lorsqu'ils eurent été subjugués par les Turcs,

Après avoir réorganisé l'armée, il marcha contre les ennemis du dehors. Sous son prédécesseur étaient apparus, pour la première fois, ceux qui de nos jours devaient menacer si longtemps, et avec des forces si redoutables, les remparts de Constantinople : nous voulons parler des Russes, qui, sous la conduite d'Askold et de Dir, s'avancèrent jusque sous les murs de la ville, où une

tempête assaillit leurs vaisseaux et les dispersa (1). Les pauliciens, hérétiques qui s'étaient constitués en parti à la suite de la réunion de Paul avec Jean, fils de Callinique, infestaient l'empire, en donnant la main aux Sarrasins. Chrysochire, leur patriarche, exerçait maints ravages, auxquels il ajoutait les menaces. Basile pria solennellement Dieu, saint Michel et le prophète Élie, de lui accorder assez de jours pour qu'il pût enfoncer trois dards dans le crâne de Chrysochire : il vit l'accomplissement de ce vœu insensé.

Au lieu de réunir, comme il l'aurait pu, ses efforts à ceux de la France et de l'Italie, pour chasser les Sarrasins de la Méditerranée, il se prit de querelle avec l'empereur d'Occident sur le titre de *Basileus*, et excita contre lui les princes d'Italie. Il reprit sur les Sarrasins la Crète, qu'ils avaient occupée peu d'années auparavant, et où ils avaient fondé Candie; il y sévit contre les musulmans et surtout contre les renégats, auxquels il faisait enlever des bandes de peau depuis le crâne jusqu'aux talons, afin d'effacer la trace du baptême; ou bien il les faisait écorcher vifs et plonger dans la poix bouillante. Ses armes furent aussi heureuses du côté du Levant, où il les porta au delà de l'Euphrate, en partageant les fatigues et les périls du soldat. Après avoir assujetti les Esclavons, il se les attacha, en leur laissant choisir leurs magistrats.

Aux preuves de son fanatisme religieux déjà mentionnées, il ajouta les conversions opérées par la violence. Le patriarche Photius, artisan de troubles, fut d'abord banni par Basile, et la bonne intelligence put renaître entre les deux Églises grecque et latine. Mais cet évêque étant rentré en grâce, il fit tant par ses machinations, secondé par un autre prêtre intrigant, que l'empereur fit emprisonner Léon, son propre fils, comme coupable de trahison. Il est rapporté que, personne n'osant faire entendre la vérité au souverain, un perroquet s'en rendit l'organe en répétant : *Pauvre Léon, il est innocent, et il souffre!* Ému par ces paroles, Basile reconnut l'innocence de son fils, et lui rendit sa tendresse.

Un jour que l'empereur était à la chasse, un cerf, ayant engagé ses cornes dans le ceinturon, l'enleva de sa selle; il courait le plus grand danger d'être éventré par l'animal, sans la présence d'esprit d'un de ses gens, qui coupa la ceinture avec

(1) Voyez ci-dessus, page 147.

son épée. Mais atteint d'une fièvre furieuse à la suite de cet accident, il envoya au supplice le fidèle serviteur qui l'avait sauvé, pour avoir osé lever son épée sur l'empereur. Quand l'accès de fièvre fut passé, les remords qu'il éprouva de ce supplice et
886. du meurtre de son prédécesseur hâtèrent ses derniers moments.

Il nous reste de lui des *Avis à Léon son fils chéri et son collègue*, sous un titre qui, en grec (1), est formé des initiales de soixante-six chapitres qui composent l'ouvrage. Si on laisse à l'écart les futilités d'une littérature tombée en enfance, le contenu de l'ouvrage est sage et prudent : « Aucun don naturel n'orne au-« tant un prince que la vertu. La beauté et les grâces se perdent « avec les ans et les revers ; les richesses engendrent l'oisiveté « et les goûts voluptueux ; la force du corps peut donner la su-« périorité, mais elle trouble l'âme ; la vertu met ceux qui la « pratiquent au-dessus des richesses, de la noblesse, et les « aide à accomplir des entreprises en apparence très-difficiles.

« Mon fils, le Seigneur te destine au trône : considère l'em-« pire comme un dépôt sacré confié à tes soins, et veille « sans cesse à son salut, en évitant tout ce qui ne conviendrait « pas à un fidèle dépositaire. Quand bien même tu serais jugé « digne de commander aux autres, tâche de les surpasser par « la vertu, car elle est préférable à de nobles aïeux. Si, tandis « que ta dignité te place au-dessus des hommes, ils te sur-« passent en mérites, tu es prince seulement dans les choses « secondaires, non dans celles qui sont essentielles ; tu serais « prince bâtard, du moment où tes sujets vaudraient mieux « que toi. Montre-toi donc vraiment souverain, c'est-à-dire « vertueux par-dessus tout.

« Veux-tu éprouver la bonté et la clémence de Dieu ? sois bon « et clément envers tes sujets ; car, bien qu'élu seigneur des « autres, tu n'es toi-même qu'un serviteur, tous étant sujets « d'un Maître dont la volonté gouverne l'univers. Nous tirons « d'un peu de fange notre origine commune, et pourtant nous « voyons parfois une poignée de poussière s'élever au-dessus « du reste. Mon fils, tu es une poignée de poussière que le « vent a emportée un peu plus haut. N'oublie pas que tu es « pétri de boue, et rappelle-toi que, bien que soulevé au-des-« sus de la terre, tu y retomberas de nouveau. Si cela ne sort

(1) Βασίλειος ἐν Χριστῷ Βασιλεὺς Ῥωμαίων Λέοντι τῷ πεποθημένῳ υἱῷ, καὶ συμβασιλεῖ.

« dans aucun temps de ton esprit, tu ne mépriseras point la
« poussière qui gît sous tes pieds. Souviens-toi sans cesse de
« tes fautes, afin que la pensée de tes imperfections te fasse
« oublier le mal que te causent les autres.

« Aie sous les yeux l'exemple de ton père, et cherche à y conformer tes actions; car l'auteur de tes jours ne s'est montré ni oisif dans la paix, ni lâche dans les combats; et dans toutes mes actions, j'ai eu pour but de te servir de modèle. Considère la paresse comme un vice, et songe que la gloire du prince est le fruit du travail. »

Léon, qui lui succéda, fut surnommé le Philosophe, à cause du goût qu'il montra pour les lettres, et non comme un témoignage de la sagesse de sa conduite. Car ses mœurs étaient déréglées, et sa passion pour les femmes fut une cause fréquente de scandale et de troubles. Malgré les lois canoniques qui en Orient réprouvaient les quatrièmes noces, il voulut épouser sa maîtresse, nommée Zoé; le patriarche refusa de bénir ce mariage et fut exilé. Puis, l'empereur épousa et couronna cette concubine, qui, pour vivre avec lui, avait empoisonné son mari. Les Bulgares, victorieux de son armée, avaient renvoyé à Constantinople un gros de prisonniers auxquels ils avaient coupé le nez. Léon pour se venger prit les Turcs à sa solde, en disant : *Les Bulgares, bien qu'hérétiques, sont chrétiens; or, ce serait péché que d'autres chrétiens se souillassent de leur sang. En même temps il n'y a point à regretter le meurtre des infidèles, car il nous délivre d'ennemis que nous serions autrement contraints de tuer nous-mêmes.* On voit que le philosophe joignait la subtilité de l'esprit à la bassesse des sentiments. Les Arabes, sous la conduite du renégat Léon de Tripoli, s'emparèrent de Thessalonique, d'où ils emmenèrent esclaves les citoyens qu'ils ne mirent pas à mort. Les Russes reparurent aussi devant Constantinople, et contraignirent l'empereur à une paix honteuse.

Léon le Philosophe. 886.

904.

A sa mort, Zoé s'empara, au milieu des menaces de ces ennemis renaissants, et en dépit de trames de divers prétendants, de la tutelle de son fils Constantin, surnommé Porphyrogénète, parce qu'il était né dans la salle de porphyre. Elle acheta la paix des Sarrasins d'Afrique, l'imposa à ceux de Bagdad, et fit la guerre aux Bulgares avec plus de courage que de bonheur. L'Arménien Romain Lécapène, guerrier d'une grande valeur, était l'arbitre suprême de l'impératrice, et fut bientôt celui de

Constantin VII. 911.

Romain Ier. 919. l'empereur, à qui il fit épouser sa fille Hélène. Puis, sacrifiant l'amour à l'ambition, il persuada au jeune prince de renfermer Zoé dans un couvent, et de le prendre pour collègue avec ses trois fils. Toute autorité fut ainsi enlevée à l'empereur, réduit à chercher dans l'étude des consolations et parfois même des ressources pour subvenir à ses besoins.

Romain déploya sa valeur contre les Maronites, contre Igor, grand prince des Russes, et contre Siméon, roi des Bulgares, qui, ayant assiégé Constantinople, s'était fait proclamer empereur. Il chercha à réconcilier l'Église grecque avec le pape; mais, pour rester le maître jusque dans les choses ecclésiastiques, il promut au patriarcat son fils Théophylacte. Ce jeune homme, dont les pensées étaient mondaines, entretenait deux mille chevaux dans ses écuries, et tout son entourage était à l'avenant. Il introduisit dans le temple les chants profanes, et jusqu'aux danses, pour se distraire de l'ennui des cérémonies sacrées.

Étienne, autre fils de Romain, se proposait un but plus élevé, car ayant surpris son père au lit, il le fit enfermer dans un couvent. Il ne recueillit pourtant pas le fruit de son crime. Constantin profita de cette révolution pour ressaisir de fait le pouvoir, qu'il ne possédait que de droit; et il renvoya ses deux beaux-frères et collègues rejoindre leur père dans le cloître, où il était prisonnier. Romain, à qui sa condition nouvelle avait inspiré une humilité toute chrétienne, partagea avec eux son pain et ses légumes; ayant réuni trois cents moines, il confessa ses péchés en leur présence, et fit une pénitence exemplaire.

Au nombre des actions de Romain Lécapène, nous ne devons pas oublier la demande qu'il adressa aux Arabes, de lui restituer une lettre et un portrait du Christ, envoyés, disait-on, par le Sauveur lui-même à Abgar, roi d'Édesse, puis tombés avec cette ville au pouvoir des musulmans. Il promettait, pour les obtenir, de leur rendre deux cents prisonniers et de payer douze mille pièces d'argent. Cette demande avait été souvent renouvelée en vain; cette fois, l'émir réunit les cadis pour prendre leur avis; et, bien que certains d'entre eux s'indignassent à la pensée de restituer aux chrétiens ces objets d'idolâtrie, les autres firent prévaloir l'idée de racheter tant de croyants à ce prix. Un traité, scellé d'une bulle d'or, stipula, en outre, que les Romains cesseraient à l'avenir d'attaquer Édesse, Charres et Samosate; puis, malgré les réclamations

des habitants de la première de ces villes, pour qui ces reliques avaient été plus d'une fois une cause de salut, la lettre et le portrait furent transportés à Constantinople.

Constantin était artiste, homme de lettres, musicien, poëte; mais il ne devait pas être roi. Tandis qu'il s'occupait d'écrire l'histoire de Basile le Macédonien, la description des cérémonies de la cour, un traité sur l'art militaire, et qu'il faisait faire par d'autres des compilations, seul travail littéraire auquel on se livrât alors, il laissait Hélène, sa femme, gouverner à sa guise, vendre les emplois, et corrompre ce qu'il y avait chez lui de bonté naturelle. Théophanie, que son fils Romain épousa, apporta ensuite à la cour les vices de la taverne où elle avait reçu le jour, et elle persuada à son époux de hâter son avénement au trône, en empoisonnant son père. Des larmes sincères furent données à Constantin, lorsque le héraut s'adressant à son cadavre, exposé à la curiosité et à la vénération commandée de la foule, s'écria : *Lève-toi, roi de la terre, et obéis au Roi des rois !*

Cette sommation sainte, qui retentissait au moment où la voix des flatteurs était obligée de se taire, aurait pu rapprocher du peuple ces monarques orgueilleux ; mais ils s'en séparaient par un luxe exorbitant, qui était presque le seul reste de la splendeur impériale. Daniélide, à qui Basile dut son élévation, vint, de Patras à la cour, sur les épaules de trois cents esclaves qui se relevaient pour la porter dix par dix. Elle fit présent à l'empereur de trois cents jeunes gens, parmi lesquels il y avait cent eunuques, et d'un tapis très-fin représentant un paon, assez grand pour couvrir tout le pavé d'une nouvelle église. Elle lui donna, en outre, six cents pièces de soie et de toile, des étoffes teintes en pourpre et brodées, dont quelques-unes étaient si fines, que la pièce entière pouvait être contenue dans un roseau. Une grande partie du Péloponèse lui appartenait, et quand Léon hérita d'elle, tous les legs étant payés, il réunit au domaine impérial quatre-vingts métairies et affranchit trois mille esclaves. Combien devaient être riches les empereurs, mais aussi combien le peuple devait être misérable ! Luxe.

Quand la réalité de la puissance vint à manquer, on y suppléa par des titres ampoulés : ainsi l'on inventa ceux de sébaste, de sébastocrator, de protosébaste, de protovestiaire, de panhyper sébaste ; et l'on réputa dignité suprême celle de grand domestique. Dans les rares circonstances où le *sébastocrator* réjouis-

sait le peuple de sa vue, on nettoyait et l'on ornait les rues, on étalait sur les balcons des vases et autres objets de luxe. Ceux qui entraient chez lui étaient tenus, sauf le dimanche, de l'*adorer* (προσκυνεῖν); il était chaussé de brodequins rouges, et portait la tiare persane ou un bonnet de laine pointu, tout couvert de perles et de pierreries; il n'écrivait qu'avec du cinabre; il foulait aux pieds, de temps à autre, des Arabes, au milieu des musiciens qui chantaient : *Tu as fait de mes ennemis un tabouret pour mes pieds;* et le peuple répétait quarante fois *Kyrie eleison* (1).

Les Grecs semblaient ne songer à l'emporter sur les Arabes que par le faste; et, en effet, ils parvenaient parfois à les éclipser. La cour du khalife Motassem fut émerveillée de la magnificence d'un ambassadeur de Théophile, qui, invité au dîner par le prince des croyants, donna ordre à ses gens de feindre d'oublier un large bassin d'or garni de diamants. Ce vase ayant été volé, le Grec ne voulut pas permettre que le khalife s'en inquiétât, en assurant que cela n'en valait pas la peine, et le lendemain il vint au banquet avec un autre vase d'une valeur beaucoup plus grande. Il refusa les dons qui lui furent offerts par Motassem, à l'exception de cent Grecs prisonniers, richement équipés, afin de pouvoir lui renvoyer autant de musulmans.

Théophile, auquel cet ambassadeur rendit compte de la somptuosité des Abassides, fit construire un palais semblable à celui que ces princes avaient sur le Tigre, en y joignant de délicieux jardins et cinq églises, dont la plus grande avait trois coupoles de cuivre doré, soutenues par des colonnes apportées d'Italie; devant cet édifice était un pronaos de quinze colonnes de marbre phrygien, que sa forme avait fait appeler le *Sigma;* il était précédé d'une place, avec une fontaine d'où toutes sortes de fruits étaient jetés au peuple au retour de chaque saison, tandis que l'empereur contemplait cette scène animée, du haut de son trône, ou assis sur une terrasse.

Luitprand, évêque de Crémone, qui visita la cour de Byzance comme ambassadeur de Bérenger et d'Othon (2), nous décrit les salles magnifiques incrustées de marbre et de porphyre, toutes resplendissantes d'or, où des banquets magni-

(1) CONSTANTIN, *des Cérémonies de la cour de Byzance*, II, 19.
(2) Voyez ci-dessus, page 251.

fiques réunissaient princes, sénateurs, généraux, patrices, étendus sur des lits somptueux. Des vases précieux suspendus à des chaînes d'or s'abaissaient des plafonds ornés de peintures et s'arrêtaient devant les convives, dont tous les sens étaient excités par les parfums, par des mets exquis, par des musiciennes et des courtisanes, par des pantomimes licencieuses. Devant le trône impérial s'élevait un arbre doré, avec différents oiseaux qui imitaient le chant de ceux des bois; deux lions semblaient rugir à l'approche de l'ambassadeur étranger. Celui-ci, conduit et soutenu par deux eunuques, se prosterna aux pieds de l'empereur; et quand il releva la tête, il vit s'élever jusqu'à la voûte, environné d'une splendeur nouvelle, le successeur de Constantin qui avait besoin de toute cette ostentation pour recouvrir sa nullité. L'évêque d'Occident fut traité dans cette cour comme un barbare, auquel ne pouvaient convenir que des plaisirs sensuels. Mais si les Grecs méprisaient les Latins, Luitprand leur rendit largement la pareille, et n'épargna aucun terme ignoble pour ravaler cette cour, ses ornements, ses fêtes, enfin tout ce qu'il avait vu : « Constantinople, jadis si riche, est aujourd'hui « réduite à la famine ; elle est menteuse, parjure, trompeuse, « rapace, gloutonne, avare, pleine de vanité. — Après cinquante « jours de voyage à âne, à cheval, à pied, jeûnant, mourant de « soif, soupirant, pleurant, gémissant, j'arrivai à Naupacte, » et là, comme à Constantinople, tout ce qu'il voit lui paraît grossier, mesquin, absurde; ayant entendu les chants d'un chœur, il aurait voulu que sur le même air on eût chanté à l'empereur ces litanies d'injures : Malotru, cornu, velu, vaurien, Carien, Cappadocien. Ces injures, dans la bouche d'un évêque contre un empereur, témoignent assez des mœurs du temps.

Présider le matin aux jeux du cirque, ensuite traiter les sénateurs, distribuer des largesses au peuple, jouer à la balle, traverser le Bosphore, chasser le sanglier; puis, le soir, se livrer aux plaisirs de la danse et de la musique, tel fut l'emploi d'une des journées de l'empereur Romain le Jeune, d'après la description que nous en a laissée un historien. Toutes vraisemblablement ressemblèrent à celle-là, dans les quatre années que ce prince déshonora le trône par ses vices, tandis que ses généraux faisaient triompher ses armes, que Nicéphore Phocas chassait les Arabes de la Crète, et que son frère Léon était victorieux en Galatie. Romain le Jeune. 959.

A la mort de Romain, Basile II et Constantin IX, ses fils,

Nicéphore Phocas. 963. encore en bas âge, sont proclamés empereurs; mais Nicéphore Phocas ne tarde pas à les détrôner. Malgré son extrême laideur, il devient l'époux de Théophane, leur mère, et se fait proclamer Auguste. Guerrier et rien de plus, il ne sut pas régner, mais vaincre; sous lui, Chypre, la Cilicie, la Syrie furent reconquises sur les Arabes, et ses armées s'avancèrent jusqu'à Nisibe. Aussi l'inépuisable flatterie des Grecs l'appelait l'Étoile de l'Orient et le Fléau des infidèles. Nicéphore chercha à exalter les esprits en donnant un caractère religieux à la guerre contre les infidèles, à leur exemple même, et en inscrivant au rang des martyrs ceux qui tombaient dans les combats; mais le clergé fit échouer ses intentions, en produisant un canon de saint Basile qui excluait de la communion pendant trois années quiconque s'était souillé de sang (1).

Cependant, la sévérité de cet empereur, et la nécessité où il se trouva d'aggraver le poids des impôts pour subvenir aux besoins de la guerre, indisposèrent contre lui le peuple et le clergé; puis, Théophane le fit égorger sur la peau d'ours qui lui servait de lit. Elle se flattait de jouir d'une grande autorité

Jean Zimiscès. 969. avec Jean Zimiscès, vaillant général dont elle était éprise; mais à peine, grâce à elle, eut-il revêtu la pourpre, qu'il la renferma dans un couvent. Il abrogea tout ce que son prédécesseur avait ordonné de contraire aux intérêts de l'Église, et fit oublier, par son affabilité, par sa justice, par ses largesses, par ses victoires surtout, qui rendirent son règne le plus brillant de ce siècle, le crime qui lui avait frayé le chemin du trône. Bien que l'armée fût mal disciplinée (à tel point que peu de soldats se soumettaient à porter la cuirasse) (2), et qu'elle traînât à sa suite quatre mille bêtes de somme pour porter les bagages, il s'occupa de mettre de l'ordre dans les marches, dans les campements, et de faire établir autour des camps, pendant la nuit, des palissades garnies de piques de fer.

Sviatoslaf, grand prince de Russie, ayant rendu la Bulgarie tributaire, Zimiscès, après trois ans de guerre, s'empara de

(1) Temel, curé d'un bourg de la Cilicie, disait la messe quand on lui annonce l'approche des Arabes. Revêtu comme il est des ornements sacerdotaux, il saisit le marteau avec lequel on sonne les cloches dans l'Orient, et s'en sert si bien, qu'il tue bon nombre d'assaillants et les met en fuite. Interdit et maltraité par son évêque, il part et va se faire musulman.

(2) Un historien remarque, comme chose digne d'attention, que, sur les 200,000 guerriers de Nicéphore Phocas, 30,000 portaient la cuirasse.

Preslav (Marcianopolis), capitale de ce royaume, et la réunit à l'empire. Voulant reprendre aux Arabes tout ce qu'ils en avaient détaché, et délivrer les prisonniers, dont les gémissement venaient jusqu'à lui, il leva une armée nombreuse; les chrétiens de Syrie prirent en même temps les armes; et les Vénitiens défendirent à leurs marchands de porter aux infidèles des armes ou des munitions. Deux cent mille musulmans périrent à Mopsueste, qui fut emportée de vive force. Tarse fut prise par la famine, et des colonies chrétiennes repeuplèrent la Cilicie. Antioche vit de nouveau flotter sur ses remparts les insignes du christianisme; Alep fut abandonné par les princes Amadans, dans le palais desquels les Grecs trouvèrent de grands approvisionnements d'armes, quatorze cents mulets, trois cents sacs d'or et d'argent; et le butin, qu'ils ne purent emporter ou consommer en dix jours de licence, fut réduit en cendres.

Après avoir soumis plus de cent villes, au nombre desquelles Damas elle-même, Zimiscès passa l'Euphrate, s'emparant de Samosate, d'Édesse, de Martyropolis, d'Amida, de Nisibe, noms rayés depuis longtemps des catalogues impériaux, et il menaça Bagdad; mais le manque de vivres ou d'eau l'arrêta dans les déserts de la Mésopotamie; course triomphale, comparable à celle de Trajan (1), mais qui n'anéantit pas les forces des ennemis, puisque l'armée impériale ne se fut pas plutôt éloignée, que les princes musulmans revinrent dans leurs résidences; le Koran fut prêché de nouveau, la croix abattue, et il ne resta à l'empire qu'Antioche, Mopsueste, Tarse et Chypre. 975.

En traversant la plaine riante de Damas, Zimiscès, à la vue de tant de palais magnifiques et de campagnes admirablement cultivées, s'informa quels en étaient les propriétaires; on lui répondit que toutes ces campagnes appartenaient à Basile, son chambellan : *Hé quoi?* s'écria-t-il, *est-ce donc pour enrichir un eunuque que les peuples prodiguent leur sang et leur or, et que les empereurs exposent leur vie?*

Soit rancune, soit crainte, ce Basile l'empoisonna. Comme il ne laissait pas d'enfants, la couronne revint à Basile II et à Constantin IX, fils de Romain le Jeune, qui la gardèrent con- Basile II et Constantin IX 976.

(1) Matthieu d'Édesse nous a conservé, dans son histoire d'Arménie, le récit de ces victoires, adressé par Zimiscès à Achod-Tchain, roi de la grande Arménie.

jointement durant un demi-siècle, l'un régnant en Asie, l'autre en Europe : le premier adonné tout entier à la guerre, le second à la mollesse; Constantin, livré aux excès, son frère d'une continence telle, qu'il s'abstenait de vin et de viandes, et portait l'habit monastique sous son armure. Bardas Sclère, valeureux capitaine de l'armée d'Arménie, se révolte, et Bardas Phocas, son ancien rival, est tiré du cloître pour lui être opposé ; il s'acquitte de sa tâche, mais lui-même aspire à l'empire, et la paix publique est troublée pendant dix années.

David, roi d'Ibérie, légua par testament ses États aux deux Augustes, qui reprirent aux Arabes Émèse, Damas et Tyr. Ils
981 1018. reçurent l'hommage des ducs lombards, bien que l'empereur d'Occident Othon, beau-frère des empereurs, s'efforçât de diminuer leurs possessions en Italie. Basile fit, durant trente-sept ans, aux rois bulgares Sismanides établis dans l'Albanie et la Macédoine, une guerre des plus atroces. Il fit arracher les yeux à quinze mille prisonniers, ne laissant qu'un œil à un prisonnier sur cent, pour reconduire les autres dans leur pays; la nouvelle Bulgarie finit pourtant par être, avec la Servie, annexée de nouveau à l'empire. Le royaume des Khazars, sur la mer Noire, qui s'était étendu du Volga et de la mer Caspienne jusqu'au Danube et à la Theiss, fut aussi détruit en Asie par Basile, qui leur reprit la Crimée; c'était le triomphe le plus éclatant qu'eût remporté l'empire byzantin depuis ceux de Bélisaire.

L'agrandissement des Russes contribua à cette humiliation des Khasars, qu'ils appelaient Hongres blancs. Ceux-ci se trouvèrent resserrés sur les rives occidentales de la mer Caspienne et sur le Volga inférieur, où ils demeurèrent jusqu'à ce qu'ils fussent subjugués par les Cumans et les Uzes, qui firent disparaître leur nom.

Ces triomphes extérieurs apportèrent peu d'avantages sensibles aux sujets de l'empire, qui eurent à souffrir de la sévérité de Basile comme des vices de Constantin. Ni l'un ni l'autre ne laissa d'enfants mâles; mais Zoé, fille du dernier, avait épousé
Romain III. 1028. Romain Argyre, qui fut appelé à leur succéder. C'était un homme de mœurs douces; mais il se croyait fort habile dans l'art de la guerre, auquel il n'entendait rien : ce qui lui valut une terrible défaite de la part des Arabes dans le voisinage d'Alep. Le chagrin qu'il en conçut aigrit son caractère, et le peuple s'en ressentit; il punit avec rigueur les séditions renaissantes, se montra prodigue avec le clergé; et, désireux d'avoir des

enfants, il eut recours aux arts magiques pour y réussir. Zoé, chez qui ses dix lustres n'avaient éteint ni l'ambition ni le libertinage, s'éprit d'un beau Paphlagonien, nommé Michel, qui faisait de la fausse monnaie : ne pouvant ni vaincre sa passion, ni parvenir à la cacher, elle fit étouffer Romain III dans le bain, pour donner la couronne à son amant. Michel le Paphlagonien. 1034.

Des atteintes d'épilepsie le rendant incapable de gouverner, le Paphlagonien laissa le soin des affaires, non à Zoé, mais à l'eunuque Jean, son frère, qui lui avait frayé la voie du trône, et sévit contre les mécontents, qui avaient cru au pardon promis. Sous son règne, les Serviens secouèrent le joug, et élurent pour roi Étienne Boislas; d'un autre côté, les fils de Tancrède de Hauteville mettaient fin en Italie à la domination impériale (1). 1040.

Usé par la maladie et par les remords, Michel donna le titre de César à un de ses neveux du même nom que lui, et se livra, dans la retraite, à de rigoureuses pénitences, au milieu desquelles il vécut assez pour voir se développer les qualités perverses du successeur qu'il s'était désigné.

Michel, dit le Calfat, du métier de son père, plein de ruse et de mensonge, jure à Zoé de lui obéir en toute chose; puis il la renferme dans un monastère. Son oncle Jean, l'auteur de sa fortune, est exilé; mais le peuple se soulève en fureur; il arrache du couvent Zoé et sa sœur Théodora, qu'il proclame impératrice; et l'indigne prince, échappant avec peine, se retire dans un cloître, où on lui crève les yeux. Michel Calaphate. 1041.

Les deux sœurs règnent conjointement, et mieux qu'on n'aurait pu l'espérer; mais bientôt renaît entre elles l'inimitié qui les avait séparées jusque-là; et Zoé, ne laissant à Théodora que le nom d'Auguste, offre sa main à Constantin Monomaque, son ancien amant, avec le titre de dame (*despoina*) pour Sclérène, qui était son amante. Ce fut une association inouïe et scandaleuse : dans les cérémonies publiques, on vit Constantin figurer entre sa femme sexagénaire et sa maîtresse en titre. Si la paix se maintint merveilleusement entre les associés, elle ne put subsister ni avec les ennemis intérieurs ni avec ceux du dehors, dont les plus formidables étaient les Turcs, en Asie, et les Normands en Italie. Zoé et Théodora. Constantin Monomaque. 1042.

Les deux femmes qui occupaient le trône avec lui ayant cessé de vivre, Constantin se proposait de désigner pour son succes-

(1) Voyez ci-dessus, chapitre VII.

seur Nicéphore Brienne, gouverneur de la Bulgarie ; mais Théodora, en ayant eu avis, sortit encore de son couvent, et se fit proclamer au moment où Constantin rendait le dernier soupir.
1054. L'impératrice septuagénaire régna vingt et un mois, aimée et respectée de ses sujets ; puis elle mourut à son tour, et avec
1056. elle finit la descendance de Basile le Macédonien.

D'après le conseil de ses ministres, elle avait choisi pour son successeur Michel Stratiotique, d'une grande capacité militaire, mais inhabile à gouverner ; il mécontenta les généraux, et ceux-ci, se révoltant, lui envoyèrent deux évêques, pour lui enjoindre de déposer la couronne. *Et que me donnerez-vous en retour?* leur demanda-t-il. *Le royaume des cieux,* lui fut-il répondu ; et il se retira tranquillement dans la maison où il avait vécu en honnête citoyen, avant de se montrer empereur incapable.
Isaac Comnène. 1057. Isaac Comnène, porté alors au trône par le suffrage de ses compagnons d'armes, prétendait descendre d'une des familles qui accompagnèrent Constantin de Rome à Byzance. Mais les généalogies manquent-elles à un nouveau roi? Il conféra le titre d'Auguste à sa femme, fille du roi des Bulgares, et des charges à ses frères. Il révoqua beaucoup de donations antérieures et modéra les dépenses, afin de remplir les vides du trésor. Le patriarche qui lui avait répondu : *Je t'ai donné la couronne, et je saurai te l'ôter,* fut par lui déposé ; puis, dégoûté du trône, il offrit le sceptre à son frère Jean ; sur son refus, il choisit un étranger qui lui en parut digne, et abdiqua. Il se retira alors, pour y mourir, dans un monastère avec sa femme, à qui il disait : *Avouons que je t'ai fait esclave quand je t'ai donné la couronne, et que je t'ai rendu la liberté en te l'ôtant !*

Constantin Ducas. 1059. Constantin Ducas s'était insinué dans les bonnes grâces d'Isaac en faisant parade d'économie, ainsi que par son éloquence, dont il donna, à peine élu, un échantillon pompeux, en exposant dans un discours tous les devoirs d'un bon prince. Il les connaissait, mais il ne les pratiqua pas. Sa justice s'égarait dans ces minuties qui laissent perdre de vue l'essentiel. Son économie n'était que de la lésinerie, si bien que les armées, manquant du nécessaire, refusèrent de marcher contre les Hongrois, qui occupèrent Belgrade ; contre les Turcs, qui ravagèrent l'Asie ; contre les Uzes, qui de la Moldavie et de la Valachie, où ils s'étaient établis, faisaient des incursions dans la Bulgarie et dans la Thrace, et s'avancèrent jusque sous les murs de Constantinople. A son lit de mort, Constantin fit jurer à sa femme

Eudoxie de ne pas se remarier, et aux sénateurs de ne pas reconnaître d'autres souverains que ses trois fils.

Michel VII Parapinace (1), Andronic Ier et Constantin XI furent donc proclamés, et régnèrent sous la régence d'Eudoxie; mais, en voyant les Turcs s'avancer menaçants, l'impératrice sentit la nécessité de confier le gouvernement à des mains vigoureuses. Romain Diogène, fils d'un père proscrit, demandant un emploi à Constantin Ducas, en avait reçu cette réponse : *Songe à le mériter par tes actions;* et il était allé vaincre les Petchénègues. A son retour, l'impératrice lui dit, en lui conférant le grade désiré : *Ce n'est pas à moi que tu le dois, mais à ton épée.* Il crut que son épée pourrait aussi lui donner l'empire, et voulut faire une révolution; mais, trahi et arrêté, il fut condamné à mort. Cependant Eudoxie le vit, et s'éprit de lui; alors les juges, qui l'avaient condamné par condescendance, le déclarèrent innocent. Le patriarche, qu'elle abusa en feignant de vouloir épouser son neveu, la délia du serment fait à son mari; et elle put alors épouser Diogène, qui fut proclamé empereur, à l'extrême surprise de tout le monde et au grand mécontentement de quelques courtisans. Cependant les esprits se calmèrent peu à peu par l'effet des largesses et des séductions d'Eudoxie, grâce aussi à la valeur de Romain Diogène : s'étant avancé contre les Turcs, il les refoula vers la Perse. Mais enfin à Manzicerte, par une de ces trahisons si communes dans les guerres des Grecs, il fut vaincu et resta prisonnier.

1067.

Romain IV.

1068.

1071.

Alp-Arslan, son vainqueur, le renversa par terre et le foula aux pieds, la première fois qu'il s'offrit à sa vue; mais, après s'être conformé en cela à l'usage de sa patrie, il lui tendit la main, lui montrant des égards comme à un égal, et conclut avec lui un traité de paix et d'alliance, moyennant un million de pièces d'or, et sept cent soixante mille par an; le traité signé, il lui rendit la liberté.

Romain Diogène eut plus à se plaindre des siens que de l'ennemi; car, à la première nouvelle de sa défaite, ils proclamèrent Michel et enfermèrent Eudoxie dans un couvent. Il fut donc obligé, à son retour, de faire la guerre à ses sujets, qui refusaient d'accéder à un partage de l'empire. Vaincu par la valeur des Normands qui s'étaient mis à la solde des Grecs, il proposa de

(1) Ainsi surnommé de la fausse (παρά) mesure (πινάκιον) qu'il employait pour vendre du blé au peuple.

se faire moine, à la condition d'avoir la vie sauve; ce qui fut accepté. Il envoya donc au soudan toutes ses richesses, unique moyen qui lui restait de tenir sa promesse envers lui, et s'achemina vers Constantinople. Mais contre la foi jurée, il est aveuglé avec tant de barbarie, qu'il meurt peu après, résigné à son sort et pardonnant à ses bourreaux.

Eudoxie lui avait dédié l'*Ionie* (1), ouvrage contenant l'histoire des dieux et des héros; elle avait écrit en outre un poëme sur la chevelure d'Ariane, une instruction pour les femmes, un éloge de la vie monastique, et un traité sur les devoirs des princesses. Cette auguste lettrée fut poussée à des cruautés par les mauvais conseils du César Jean.

1071. Michel Parapinace, resté seul en possession du trône, avait eu pour maître Psellus, l'un des meilleurs esprits du Bas-Empire, qui pourtant avait fait de lui un pédant, ne s'entendant à nulle autre chose qu'à discuter sur la grammaire, sur des étymologies et sur des inepties d'écolier. Jean, qui se flattait de régner en son nom, secondait ses goûts; mais il se vit supplanté par Nicéphorize, eunuque délié et corrompu, qui, remplissant la cour d'espions, de gens de son espèce, et accaparant les blés pour s'enrichir, affamait le peuple.

Cependant Alp-Arslan semblait s'apprêter à venger celui dont il avait été l'ennemi; et conduisant les Turcs, non pas seulement pour ravager, mais encore pour conquérir, il repoussa les Normands et les Grecs qui voulurent lui résister. Michel, fatigué de
1078. tant de guerres, décerna le titre de César à Nicéphore Bryenne; mais celui-ci, à la tête d'une armée qui avait battu les Bulgares soulevés, se fit proclamer empereur, en même temps que l'armée d'Orient élevait au trône Nicéphore Botoniate. Michel alors pour éviter l'effusion du sang, abdique et se fait moine. Constantin, son frère, renonce en faveur du Botoniate à la couronne qui lui est offerte; et ce dernier règne dans la capitale sans aucune énergie, tandis que Bryenne reste maître de l'Illyrie et de la Macédoine avec une armée victorieuse. Au moment où avec cette armée il s'avançait sur Constantinople, son compétiteur lui offrit de partager l'empire; et comme Bryenne refusait d'entrer

(1) 'Ιωνιά, jardin de violettes, *violarium* : ce sont des notices sur les généalogies des dieux et des héros, des anecdotes sur des écrivains de l'antiquité, qui n'ont rien d'original ni de neuf; c'est une très-médiocre compilation. D'Ansse de Villoison a publié l''Ιωνιά dans ses *Anecdota græca*; Venise, 1781.

dans la ville, Nicéphore lui demanda ce qu'il craignait. *Je ne crains nul autre que Dieu*, répondit-il ; *mais je me défie des courtisans !*

Mis eux-mêmes en appréhension par cette réponse, les courtisans rompirent l'arrangement, et envoyèrent contre Bryenne Alexis Comnène, qui s'était signalé avec son frère Isaac dans les guerres précédentes. D'un côté on s'appuie sur les Turcs, de l'autre sur les Francs ; les pertes et les avantages se balancent ; mais enfin Bryenne est fait prisonnier, et les ministres, aussi lâches qu'Alexis avait été généreux, le font aveugler avec d'autres révoltés. Cependant la réputation de Comnène avait tellement grandi, qu'il fut adopté par la femme de l'empereur, ce qui excita l'envie des courtisans ; ils mirent Nicéphore en défiance contre lui, et il en résulta l'ordre de mettre à mort tous les Comnène. Alexis s'enfuit ; puis, secondé par les Hongrois et par des aventuriers francs, il excite un mouvement dans les provinces, où il est proclamé empereur. La trahison lui ouvre bientôt les portes de Constantinople, dont il s'empare le jeudi saint et qu'il abandonne au pillage. Nicéphore Botoniate alla finir ses jours dans un monastère. 1081.

Alexis Comnène.

Alexis (1) arrivait au trône au moment où les Arabes avaient enlevé à l'empire tout ce qu'il possédait en Afrique, en Égypte, en Palestine, en Phénicie ; les Turcs avaient occupé les principales villes de la Syrie et de l'Asie Mineure, si bien qu'Antioche, Alep, Nicée même, étaient devenues la résidence d'atabeks, et l'on voyait de Constantinople les bannières musulmanes arborées sur les bâtiments qui traversaient le Bosphore, et sur les tours de la côte d'Asie ; les Dalmates, les Hongrois, les Patchinaces, les Cumans passaient chaque année le Danube pour dévaster la Macédoine et la Thrace, et répandaient une telle épouvante, que les portes de Constantinople se fermaient et qu'à Sainte-Sophie sonnait la cloche d'alarme ; un petit prince d'Italie (2) venait mettre le siége devant Durazzo, et continuait la guerre jusqu'au moment où la mort l'arrêtait dans ses projets. Au milieu de 1085. circonstances si déplorables, l'empire avait, pour toutes ressources, des légions indisciplinées, un trésor épuisé, des alliés infidèles, des princes turbulents, et les plaies de la guerre civile saignaient encore.

(1) Fr. Wilken, *Rerum ab Alexio I, Johanne Manuele, et Alexio II Comnenis gestarum.*

(2) Robert Guiscard; voyez page 133.

Alexis sut retarder la chute de l'État. Doué des qualités nécessaires pour remédier aux maux présents, il fit preuve d'une patience infatigable, promulgua des lois et des règlements utiles, rétablit la discipline militaire en créant une armée nouvelle. Il sut s'appuyer sur les familles des Ducas, des Paléologue, des Dalassène, des Opis, et sur d'autres encore, puissantes par leurs richesses et par leur crédit; il respecta le clergé au point de se soumettre, avec ses amis, à une pénitence imposée par le patriarche, jeûnant quarante jours, dormant sur la terre et portant un cilice, en expiation du sang versé à la guerre. Il favorisa les arts et les lettres, les cultivant lui-même, ainsi que son gendre et sa fille Anne Comnène. Cette princesse nous retrace les actions de son père(1) avec une partialité passionnée, lui donnant toujours des louanges, même quand *il fuit en héros;* on peut cependant juger par son récit qu'il était rusé, dissimulé, ne ménageant ni les biens ni la vie de ses sujets; il en résulta qu'il n'obtint ni leur amour ni leur respect. Nous le verrons se mêler au grand drame des croisades, dans lequel les Comnène figurèrent pendant un siècle sans en tirer aucun profit.

Hérésies. Les hérésies, cet autre fléau de l'empire grec, n'avaient pas non plus cessé. Les Pauliciens, souvent vaincus par les armes, avaient été déportés dans la Thrace, et on les croyait anéantis, quand ils renaquirent dans les Bogomiles (2). Un médecin, nommé Basile, ayant longtemps étudié avant d'émettre son système, s'entoura de douze apôtres; et, rejetant la plupart des Livres saints, prétendit ne conserver que les Psaumes, les Prophètes et le Nouveau Testament. Il enseignait que Satanaël, fils du Père tout-puissant, perverti par l'orgueil, avait créé un monde pervers, mais que son œuvre avait été détruite par le Rédempteur : idées mystiques auxquelles on associait une extrême rigueur ascétique. Alexis, pour attirer Basile près de lui, eut recours à des moyens illicites; puis, il interrogea en personne l'hérésiarque, feignant de l'écouter avec docilité; mais tout ce qu'il disait avait été recueilli par un scribe caché, et, par cette mauvaise foi, il se procura la preuve dont il avait besoin pour le condamner, ainsi que ses disciples : tous affrontèrent le bûcher avec intrépidité. L'erreur qu'ils prêchaient

(1) L'ouvrage d'Anne Comnène, divisé en quinze livres, est intitulé Ἀλεξιάς, titre prétentieux qui conviendrait plutôt à une épopée qu'à une histoire.

(2) *Bog-miloni* équivaut, en langue bulgare, à *Kyrie eleison*, et désigne des hommes qui implorent la miséricorde divine.

leur survécut, et les croisades la propagèrent en Europe, où nous verrons les sectes mystiques devenir la source de nouveaux désordres.

La déplorable querelle des iconoclastes durait encore, lorsque saint Ignace, fils de l'empereur Michel II, fut, comme grand partisan des images, nommé patriarche de Constantinople. Favorisé par Théodora, il était vivement combattu par l'évêque de Syracuse et par le César Bardas. Quand celui-ci succéda à Théodora dans la direction des conseils de Michel III, Ignace, accusé de rébellion, fut maltraité et exilé, en même temps que Photius se vit élevé, de simple laïque qu'il était, à la première dignité de l'Église d'Orient. Celui-ci, l'homme le plus savant de son temps, aveuglé par l'ambition, persécuta Ignace, qu'il laissa en butte à d'indignes traitements pour l'obliger à se démentir; mais il ne réussit pas dans son dessein : aussi les chrétiens timorés restèrent avec son prédécesseur, et il ne fit que provoquer des troubles et des désordres. Pour les assoupir, le patriarche notifia son élection au pape Nicolas, que l'empereur invita, de son côté, à envoyer des légats pour rétablir la concorde. Le pontife répondit à Photius qu'il agréait ses assurances, mais que la promotion d'un laïque au patriarcat n'était pas régulière, et il envoya des légats pour s'enquérir des faits. Ceux-ci excédèrent leur mandat, en intervenant dans un concile où la déposition d'Ignace fut confirmée, ainsi que l'élection de Photius; puis, ils revinrent près du pape, alléguant, de la part de ce dernier, que chaque Église avait ses usages différents, et qu'il y avait eu à Constantinople maints exemples de patriarches élus avant d'avoir reçu les ordres, avant même d'avoir été baptisés. Nicolas repoussa de pareils exemples; et, dans un concile tenu à Rome, réprouvant tout ce qui s'était fait à Constantinople, il déclara Photius déchu de toute dignité sacerdotale. Michel, irrité de cette décision, rompit avec le pape, dont il méconnut la suprématie, déclarant qu'il s'était adressé à lui pour en recevoir assistance, non pour se soumettre à son jugement, privilége que Rome avait perdu, disait-il, depuis longtemps.

Schisme. 846.

Photius. 857.

861.

Une nouvelle contestation naquit de celle-là : il s'agissait de savoir de qui les Bulgares devaient dépendre; s'ils relèveraient du patriarche de Constantinople, attendu que Cyrille et Méthodius, apôtres de cette nation, étaient Grecs; ou du pape, à qui Louis le Germanique avait demandé pour eux des missionnaires qu'il avait obtenus. 863.

La querelle s'étant échauffée, Photius s'avisa de lui donner une grande importance. Ayant donc obtenu l'autorisation de convoquer un synode, il imputa, dans les circulaires qu'il répandit à cet effet, de graves erreurs à l'Église d'Occident; il lui reprochait, par exemple, de soumettre à une nouvelle onction de saint chrême les prêtres élevés à l'épiscopat, de ne pas permettre le mariage aux ecclésiastiques, d'imposer le jeûne du samedi, de consacrer du pain sans levain. L'Église avait déclaré que le Saint-Esprit procède et n'est pas engendré; mais procède-t-il du Père seul, ou procède-t-il aussi du Fils? Les Grecs avaient adopté la première opinion, les Latins l'autre, et, à l'article du concile de Nicée, *Qui a Patre procedit*, ils avaient ajouté *Filioque*. Ce différend accrut encore la rivalité qui depuis longtemps séparait Rome de Constantinople, et ce fut là l'objet d'une autre inculpation dirigée contre les Latins par Photius, qui, dans ce concile, fit déposer et excommunier l'évêque de Rome.

Mais Basile le Macédonien, porté la même année au trône,
867. déposa le patriarche et rétablit Ignace, en priant le pape de donner son approbation à ce qu'il avait fait, et de décider relativement aux prêtres ordonnés par Photius ou par ses fauteurs. Adrien II, successeur de Nicolas, assembla un concile dans lequel furent brûlés les actes de celui de Constantinople, et Photius fut dégradé. Ces décisions furent adoptées ensuite dans le huitième concile général tenu à Constantinople, où Photius comparut et fut excommunié, bien que la hauteur dont firent preuve les légats pontificaux eût jeté dès lors des germes de mécontentement, qui plus tard portèrent leurs fruits.

Photius, qui réunissait à une érudition remarquable une habileté extraordinaire, composa, dit-on, une généalogie de Basile, qui le faisait descendre de Tiridate, roi de la grande Arménie; elle était écrite en caractères anciens, et il la plaça dans la bibliothèque impériale. Un hasard préparé l'y fit découvrir, et elle fut mise sous les yeux de l'empereur. Curieux d'en comprendre le contenu, il ne trouva que Photius pour la
877. lui déchiffrer, et le prit dès lors en telle faveur, qu'il le fit réélire patriarche à la mort d'Ignace. Jean VIII, bien que son assentiment n'eût pas été invoqué, consentit à le reconnaître par amour de la paix, lorsqu'il eut demandé pardon devant un synode assemblé, et envoya des légats pour lui donner la bénédiction. Mais, à leur arrivée, ils trouvèrent les choses bien différentes

de ce qui avait été annoncé. Photius exerçait pleinement les fonctions de sa dignité; il avait présidé lui-même le concile, dans lequel son nom avait été applaudi avant celui du pape. Tout ce qui ne lui convenait pas dans la lettre du pontife avait été passé sous silence dans la lecture qu'on en avait faite; enfin les sept conciles généraux avaient été confirmés, et le huitième condamné : on lui substituait le dernier concile comme œcuménique.

Jean VIII prononça donc l'anathème contre quiconque ne tiendrait pas Photius pour excommunié; condamnation qui fut répétée par ses successeurs. Enfin, Léon le Philosophe déposa le faux patriarche, qu'il remplaça par Étienne, son propre frère; et, pour que le pape ne lui refusât pas son approbation comme adhérent de Photius, il lui écrivit en termes soumis; il en résulta que la communion entre les deux Églises dura jusqu'à Michel Cérularius. Michel Cérularius. 1053.

Ce patriarche, dans une lettre adressée à Jean, évêque de Trani, reprocha à l'Église d'Occident de ne pas chanter l'alleluia en carême, et de consacrer du pain azyme, « pâte sèche « que Moïse ordonna une fois l'an aux pauvres Hébreux, tandis « que la Pâque des chrétiens exige un pain qui ait acquis par « le levain de la chaleur et du goût. » Il regarde aussi comme un tort de jeûner le samedi, quand l'Évangile nous apprend que ce jour-là les apôtres cueillirent des épis et en mangèrent. « Ainsi, disait-il en terminant, les Latins ne sont ni juifs ni « chrétiens, ni même païens, car ils mangent la chair des « animaux étouffés dans leur sang : ce sont des léopards, dont « le poil n'est ni noir ni blanc. » En conséquence, il fit fermer à Constantinople toutes les églises des Latins, qui furent, en outre, privés de leurs couvents.

Léon IX répondit à cette attaque; le patriarche répliqua, et la querelle devint plus vive; mais Constantin X, ayant besoin d'être en paix avec le pape au moment où les Normands menaçaient la Calabre, l'invita à employer tous ses efforts pour rétablir la bonne intelligence. Léon fit donc partir trois légats, au nombre desquels était le cardinal Humbert, moine de Moyenvic, qui réfuta publiquement la lettre de Cérularius, et la faveur déclarée de Constantin étouffa les disputes. Mais le 1054.
patriarche opiniâtre se refusa à toute communication avec les Occidentaux. Les légats s'en vinrent alors dans Sainte-Sophie déposer sur l'autel la condamnation de ce prélat obstiné, lui

imputant toutes les hérésies connues, et l'excommuniant avec les démons, comme avec tous ceux qui rejetaient la doctrine de l'Église d'Occident. Sortant alors du temple, ils secouèrent la poussière de leurs pieds, en s'écriant : *Que le Seigneur voie et nous juge!*

Depuis lors tout lien resta rompu entre les deux Églises, les derniers Paléologues ayant en vain tenté de le renouer.

CHAPITRE XIX.

L'ESPAGNE. — LE CID.

Abdérame Ier. 756-788. Le khalifat d'Espagne, que l'Ommiade Adb-el-Rhaman avait détaché de celui de Bagdad, atteignit un haut degré de splendeur sous ses princes particuliers. Mais leurs exploits n'ont pour historiens que des Orientaux, habitués à admirer les grands, non à les juger : on est donc porté à suspecter les éloges qui leur sont prodigués, tout en étant contraint de les répéter (1).

Al-Kahem, dit le Cruel, qui avait consolidé cet État en créant une armée et une flotte, eut pour successeur Abd-el-Rahman le Victorieux, qui, joignant à une grande valeur la courtoisie, l'humanité, l'amour des sciences, aurait rendu ses sujets heureux, s'il n'eût été arrêté par des guerres incessantes. Il ne put empêcher les Normands, débarqués à l'improviste, de dévaster la Galice et de saccager même Séville; mais il repoussa les Francs de Barcelone, et les poursuivit jusque dans les Pyrénées. Il contint les chrétiens des Asturies, et vainquit Abdallah son oncle, qui était revenu de Tanger pour opérer une révolution, mais il lui pardonna généreusement. Sa politique était active et prévoyante : il fit alliance avec les empereurs de Constantinople contre le khalife de Bagdad, leur ennemi commun.

(Abdérame II. 822.)

Tout en faisant rentrer dans le devoir les villes rebelles, il ne voulait pas qu'elles fussent prises d'assaut, pour leur éviter les horreurs du pillage; et il répondait, à des magistrats qui s'excusaient de n'avoir pas arrêté des chefs révoltés : *Tant mieux, je n'aurai pas ainsi à attrister un jour d'allégresse par des actes*

(1) L. VIARDOT, *Hist. des Arabes et des Mores d'Espagne*, 1840 ; indépendamment des ouvrages déjà cités.

de rigueur. Peut-être Dieu touchera-t-il leur cœur; sinon, je saurai les empêcher de troubler la tranquillité de mon peuple.

La cour de ce prince fut une des plus brillantes de l'Europe; il y attira les poëtes et les philosophes de l'Orient, et en fit le séjour des arts, des sciences et des plaisirs. Durant une disette cruelle il prodigua ses trésors, et à grands frais il fit venir de l'eau dans Cordoue : aussi fut-il pleuré comme un père par ses sujets, lorsqu'il finit ses jours à l'âge de soixante-cinq ans, après 852.
en avoir régné trente et un.

Il avait, à l'exemple du roi d'Oviédo, désigné pour son successeur son fils Mohammed; ce prince ne démentit pas le sang dont il était sorti, et fut constamment occupé contre des ennemis extérieurs et intérieurs : car les califes s'étaient imposé la dure nécessité de vaincre toujours, pour réprimer l'esprit indomptable des anciens Goths. Les chrétiens des Asturies s'étaient agrandis, grâce à la valeur d'Alphonse II le Chaste, sous le règne duquel (791-841) furent découvertes les reliques de saint Jacques le Majeur, qui passe pour l'apôtre de l'Espagne. Elles furent déposées à Compostelle, et devinrent un nouveau lien religieux pour l'ancienne race. Lors de la victoire que Ramire Ier, successeur d'Alphonse, remporta à Logrono sur Abd-el-Rahman II, on vit ce saint, de pêcheur galiléen, devenir guerrier, et combattre à cheval à la tête des chrétiens. Le roi ordonna en conséquence que quiconque serait propriétaire de 849.
terres ou de vignes payerait, à titre d'offrande, une redevance annuelle au sanctuaire de Compostelle, qui devint le but pieux de lointains pèlerinages.

Saint Jacques de Compostelle.

Ramire Ier nettoya les routes des brigands dont elles étaient infestées, en faisant crever les yeux à tous ceux que l'on arrêtait; il envoyait en même temps au bûcher bon nombre de prétendus sorciers, préludant de la sorte aux *auto-da-fé*. Une ligne tirée des côtes de Valence jusqu'à l'embouchure du Duero indiquait, à peu de chose près, les frontières respectives des chrétiens et des musulmans. La partie la plus pauvre et la moins étendue appartenait aux premiers; les uns et les autres avaient derrière eux leurs frères en religion, dont les séparaient la mer et les Pyrénées, mais ils ne pouvaient compter beaucoup sur leur secours. Le royaume de Ramire comprenait les Asturies, la Galice et une partie de Léon. Il aurait été désirable toutefois, pour pouvoir opposer aux Arabes une résistance vigoureuse, que les *Marches espagnoles* eussent été dans une seule main;

au contraire, une portion de la Catalogne, entre la Sègre et la mer, obéissait à des comtes francs; à d'autres appartenaient la Gascogne, la Navarre et la Biscaye; l'Aragon se formait des lambeaux arrachés aux Sarrasins. La Castille était gouvernée par ses propres comtes, descendants peut-être des anciens chefs visigoths, qui s'étaient défendus comme ceux des Asturies, dont ils furent tantôt les vassaux, tantôt les adversaires. Les inimitiés renaissantes de ces petits seigneurs les empêchaient de profiter des discordes de leurs ennemis.

850. Ordogno Ier, qui avait été proclamé roi sur le champ de bataille de Logrono, ayant succédé à son père, étendit les frontières de son royaume en prenant Salamanque et Coria, tandis que le calife était occupé à faire rentrer dans le devoir Tolède, toujours rebelle. Les victoires remportées par Alphonse, son successeur, lui valurent le surnom de Grand. Afin de réprimer les incursions des Normands, il fortifia Oviédo, dont les murailles purent abriter sûrement tout ce que les habitants du voisinage avaient de précieux. S'étant ensuite allié avec le comte de Navarre, il déclara la guerre aux musulmans. Une bataille fut livrée sur le Duero, à la suite de laquelle chaque parti s'attribua la victoire, quand la perte était certaine des deux côtés; car l'élite de la cavalerie arabe avait péri, et les chrétiens passèrent dix jours à enterrer les cadavres de leurs frères. Cependant Alphonse, s'étant rendu maître de Coïmbre,
884. poussa jusqu'à Mondego ses frontières vers le Portugal; puis, il profita d'une trêve pour fortifier ses places, fonda Porto (1), Chaves et Viseu; repeupla Burgos, qui devint ensuite la capitale de la Castille; mit des évêques à Braga, Porto, Lamego, Viseu, Coïmbre, et rivalisa en tout avec ses prédécesseurs, dont il imitait les exploits.

Mais pour soutenir la guerre il lui fallait mettre des impôts, et, pour conserver l'ordre, réprimer les seigneurs. De là un mécontentement qui finit par une rébellion ouverte. Garcias, son fils aîné, soutenu de Nugno Fernandez, comte de Castille, se mit à la tête des révoltés. Alphonse leur fit la guerre pen-
910. dant trois ans; fatigué enfin de se voir si indignement récompensé, il abdiqua en assignant le royaume d'Oviédo à son fils aîné, et à Ordogno la principauté de Galice; il ne cessa pour-

(1) Porto ou Oporto, l'ancienne ville de *Portus Galle* qui a donné, à ce qu'on croit, son nom au Portugal.

tant pas de combattre, sous leurs ordres, les ennemis de la foi et de la patrie. Mauvais frères après avoir été mauvais fils, ils ne tardèrent pas à devenir ennemis; mais l'aîné étant mort sans héritiers, Ordogno II réunit tous les États chrétiens et transféra sa résidence à Léon, qui donna son nom au royaume, dont elle devint la capitale. 915. Royaume de Léon.

Ordogno avait agrandi ce royaume en passant le Tage et en s'emparant de Talavera, puis en faisant essuyer à Abd-el-Rahman III une déroute sanglante à Saint-Étienne de Gormaz. Néanmoins, l'émir l'assaillit au moment où il allait secourir les Navarrais, et le défit près de Salina d'Oro; mais, au lieu de poursuivre sa victoire, il s'en alla ravager la Gascogne. Ordogno mit promptement sur pied de nouvelles forces; en outre, craignant que les comtes de Castille ne voulussent se rendre indépendants et favoriser l'ennemi, il les invita à une assemblée et les fit étrangler. Cette perfidie accéléra l'événement qu'elle était destinée à prévenir. Les Castillans, secouant toute sujétion, élirent deux juges, qui les gouvernèrent jusqu'au moment où Gonzalo Fernandez reprit le titre de comte, et fut reconnu indépendant par le roi Sanche. De cette époque, la Castille devint un État souverain. Il s'en était formé un autre dans la Navarre; Garcias y avait pris le titre de roi, et ses descendants continuèrent à combattre les Sarrasins, en agrandissant leurs possessions. 916. 950. Royaume de Navarre. 858.

Froïla, frère d'Ordogno, ne régna environ qu'une année. Alphonse IV, s'étant retiré dans un cloître, laissa le trône à son frère Ramire. Ce fut ce prince qui, à l'instigation de Giafar, entra sur le territoire musulman et y porta le ravage; mais il ne tarda pas à être détourné de cette guerre. Ses revers inspirèrent à Alphonse la pensée de recouvrer la couronne, et il sortit de son monastère; bientôt il y fut rejeté de vive force. Alors du fond de son couvent il excita à la révolte les fils de Froïla, qui furent punis par la perte de la vue. 927.

Ramire, délivré de ses ennemis domestiques, envahit la Nouvelle-Castille, s'empara de Madrid, se réunit aux Castillans soulevés contre les Arabes, et réduisit Saragosse à se reconnaître comme vassale. Puis, il fit éprouver une déroute sanglante, près de Simancas, au khalife qui avait pénétré sur le territoire de Léon. Le prince arabe proclama alors la guerre sacrée; et une armée immense, recrutée tant en Espagne qu'en Afrique, vint, sous le commandement du premier ministre Ha- 932. 938.

24.

950. med ben-Saïd, ravager la Galice, d'où elle remporta un butin si grand, qu'il est plus facile de s'en étonner que d'y croire (1).

950. Ordogno III, qui avait succédé à Ramire, semblait promettre aux peuples cette prospérité due à la force réglée par la pru-
955. dence; mais il mourut promptement. Son fils fut détrôné par son oncle Sanche le Gros, qui, ne pouvant se soutenir au milieu des orages inséparables d'un nouveau règne, s'enfuit en
958. Navarre. Les seigneurs élurent à sa place un fils d'Alphonse IV, Ordogno IV, dit le Mauvais.

Sanche le Gros, s'étant rendu à la célèbre école médicale de Cordoue pour y chercher un remède à son embonpoint excessif, s'y lia d'amitié avec Abdérame III, qui lui fournit des secours pour recouvrer le trône. Ce fut un spectacle nouveau que de voir des soldats musulmans marcher sous la bannière de Saint-Jacques. Avec leur aide, Sanche reconquit la couronne; et s'étant allié avec son protecteur, il gouverna d'une main ferme, jusqu'au moment où il fut empoisonné.

Sans parler des victoires d'Alphonse III, le règne de Mo-
882-885. hammed Ier fut affligé par des désastres naturels et par de fréquentes révoltes, mais surtout par les succès d'Aben-Hassan, chef de bande, qui fonda aux alentours d'Ainsa, de Barbastro et de Lérida, une domination menaçante pour les khalifes, la soutint en s'alliant avec les Navarrais, et la transmit à son fils
886. Calib, qui prit le titre de roi. Des cent fils de Mohammed, trente-trois vivaient quand il mourut; et Al-Moundhir l'aîné, qui s'était déjà illustré dans les guerres paternelles, fut son successeur. Continuant la lutte, il fut tué dans une bataille contre Calib, qui parvint, aidé par les Mozarabes, à s'emparer de Tolède. Défait d'abord, il se releva, et non-seulement il conserva cette ville, mais il s'avança jusqu'à Calatrava.

888. Le khalifat alla donc déclinant sous Abdallah, ébranlé par les walis indociles, et même par la rébellion de son fils Mohammed. Ce dernier, tué dans un combat, laissa un fils en bas

(1) Un cinquième du butin revenait au roi. Hamed lui offrit en outre 400 livres pesant d'or en lingots, 400 d'aloès, 4,000 de soie filée, 500 onces d'ambre, 300 de camphre, 20 pièces de drap d'or et soie fabriquées à Bagdad, 30 tapis de Perse, 800 armures de fer poli pour chevaux de bataille, 1,000 boucliers, 10,000 flèches, 15 chevaux arabes couverts de superbes harnais, 100 chevaux africains ou espagnols, 20 mules avec leurs riches caparaçons, selles et dossiers, 60 esclaves somptueusement habillés, dont vingt jeunes filles, 420,000 sequins; et tout cela accompagné d'une pièce de vers composée par lui-même.

âge, nommé Abd-el-Rahman, qu'Abdallah fit élever avec le plus grand soin comme son successeur. A onze ans il savait déjà par cœur le Koran, les traditions des Sunnites, les meilleurs poëmes arabes, les proverbes, les vies des princes; on lui enseigna en outre à monter à cheval, à manier la lance, à lutter de vitesse avec d'autres cavaliers, enfin à gouverner. Proclamé roi Abd-el-Rahman, que nous appellerons du nom plus connu d'Abdérane, prit le titre d'*émir al-moumenyn* (1), et devint un des plus grands princes dont l'histoire musulmane fasse mention. Après avoir éteint ou réprimé les divisions intestines, ce ver rongeur du khalifat, il dirigea une attaque vigoureuse contre Calib, possesseur désormais de la moitié des États qui avaient appartenu aux premiers rois de Cordoue; et, l'ayant défait, il le réduisit à se réfugier dans les montagnes pour le reste de sa vie.

Abdérame III.

912-961.

Un nouveau champ s'ouvrit à la valeur d'Abdérame, quand il fut appelé en Afrique par les scheiks fidèles à la race d'Édris, qui, après avoir régné cent trente années dans Fez, en avait été chassée. L'émir y expédia des forces qui occupèrent Tanger, Ceuta, Fez, enfin tout le Maghreb appelé aujourd'hui l'empire de Maroc, et il défendit ses conquêtes contre le khalife fatimite de Moadie. Mais le stérile honneur d'avoir son nom mentionné aux heures de la prière dans les mosquées de Fez coûta trop d'or et de sang à l'Espagne, qui en avait un extrême besoin : en effet, les walis turbulents reprenaient de l'audace; un de ses fils se révoltait contre lui, et il lui fallait ordonner sa mort; d'un autre côté, les royaumes chrétiens prenaient de l'accroissement.

Les revenus du khalifat, qui, sous les premiers Ommiades, ne dépassaient pas six cent mille pièces d'or de vingt-trois francs d'aujourd'hui, s'élevaient, de son temps, à treize millions, en n'y comprenant que ce qui entrait dans le trésor. Leurs sources principales étaient l'*almoxarifazgo,* droit de douze pour cent sur toutes les marchandises à l'entrée comme à la sortie; l'*aicavala,* taxe d'un dixième sur la vente des biens immeubles, l'*azaca*, dîme des fruits de la terre, qui, pour les chrétiens et les Juifs, s'élevait à un cinquième.

Abdérame mettait en réserve un tiers de ses revenus, et dé-

(1) C'est-à-dire *prince des croyants,* titre pompeux que les chrétiens d'Espagne ont altéré et traduit par le mot *miramolin.*

pensait le reste en magnificences. Cordoue comptait alors, disent les chroniqueurs, dans un circuit de huit lieues, soixante palais, deux cent douze mille maisons, quatre-vingt-cinq mille boutiques, neuf cents bains publics, six cents mosquées, soixante-dix bibliothèques, dix-sept établissements d'instruction. L'émir al-moumenyn avait pour sa garde douze mille Esclavons à pied, que lui fournissait Contantinople, et huit mille Andalous et Zénètes à cheval. Dans son palais près de Cordoue, autour duquel se forma ensuite Médina-Azara, les voûtes étaient soutenues par quatre mille trois cents colonnes de marbre; les murailles, incrustées de marbre, et le pavé, aussi de marbre, étaient à compartiments de différentes couleurs; des plafonds d'or et d'azur, des poutres de bois précieux, des eaux vives jaillissant dans des cuves de marbre, excitaient l'admiration; et dans un de ces bassins, tout en jaspe, flottait un cygne d'or fabriqué à Constantinople, sur la tête duquel était suspendue une énorme perle, don de l'empereur Léon.

L'Espagne renfermait alors six autres villes du premier ordre, où des walis faisaient leur résidence, Tolède, Mérida, Saragosse, Valence, Murcie et Grenade; quatre-vingts de second ordre; trois cents gros bourgs, et les douze mille villages qui bordaient le Guadalquivir : ces chiffres, tout exagérés qu'ils paraissent, annoncent une grande population. Les mêmes écrivains donnent à Tolède deux cent mille habitants, trois cent mille à Séville, cent vingt-cinq villes et bourgs au diocèse de Salamanque.

Habitués qu'ils étaient, dans leur patrie, à se livrer à l'agriculture et au négoce, secondés par les Juifs, dont cinquante mille familles s'étaient transportées dans le pays, les Arabes, voulant profiter de la richesse du sol et satisfaire leurs habitudes de luxe oriental, introduisirent d'excellents systèmes de culture et de commerce; les cuirs de Cordoue, les draps de Murcie, les soies de Grenade et d'Almeria, le papier de coton de Salibah, devinrent très-recherchés. Soixante mille métiers à tisser la soie étaient en activité dans Séville.

Des mines très-riches étaient exploitées à Jaën et vers la source du Tage. Malaga et Béja fournissaient des rubis; on pêchait le corail sur les côtes de l'Andalousie, et des perles sur celles de Tarragone. Les eaux avaient été distribuées dans l'intérêt de l'agriculture, au moyen de travaux gigantesques qui subsistent encore. Le riz, le coton, le mûrier, faisaient la ri-

chesse du pays ; la canne à sucre, le palmier, le pistachier, le safran, le bananier des terres lointaines, prospéraient à côté de l'olivier, de l'oranger, de la vigne, tolérée parce que les docteurs accommodants de l'islamisme décidèrent que le climat de l'Espagne énerverait les croyants s'ils s'abstenaient du vin. Conformément aux habitudes des Arabes, on vit s'introduire la *mesta*, c'est-à-dire l'usage pour les bergers de conduire les troupeaux du nord au midi, du levant au couchant, afin d'y chercher, selon la saison, le frais ou la chaleur. Les produits des fabriques de l'Andalousie sortaient du port d'Almeria, où entraient les marchandises du Levant; le commerce y était fait principalement par les Juifs, qui trouvaient dans cette ville une protection qu'on leur refusait ailleurs; et l'on allait charger dans les ports de Cadix et de Barcelone les denrées les plus précieuses.

Ainsi les Arabes, en s'adonnant tout à la fois à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, faisaient prospérer en même temps les villes et les campagnes.

Abdérame réservait l'accueil le plus bienveillant aux savants, et surtout aux poëtes et aux médecins; mais, au milieu des chants composés à sa louange, des bosquets délicieux d'Azara, et dans les bras de ce que l'Andalousie avait de beautés séduisantes, il ne se trouvait pas heureux. Il avoua même que, dans les cinquante années d'un règne plein de splendeur, victorieux de ses ennemis, applaudi par ses sujets, il n'avait compté que quatorze jours heureux. Il faut donc chercher le bonheur ailleurs que dans les palais, loin de l'attendre de la puissance et de la grandeur.

Dans l'intention de se détacher entièrement des khalifes de Bagdad, Abdérame fit frapper des monnaies différentes des leurs par la forme, la légende et la valeur; il prit en outre le titre d'*iman*, qui leur avait été réservé jusqu'alors. Sur la renommée de sa puissance, Constantin VI lui envoya des ambassadeurs, pour s'en faire un allié contre l'empire de Bagdad. Othon Ier retint si longtemps un de ses envoyés en Germanie, qu'il y mourut; et comme la lettre dont il avait été chargé contenait des paroles injurieuses pour la vraie foi, il résolut d'envoyer quelqu'un pour convertir, avec l'aide de Dieu, le souverain de l'Espagne. Le moine Jean de Gorze, choisi pour cette tâche, fut retenu poliment, durant un mois, à Tortose par le gouverneur, en 955.
attendant, lui disait-on, que tout fût préparé pour lui faire hon-

neur durant le voyage. Arrivé à Cordoue, il y fut logé magnifiquement près du palais, mais sans pouvoir jamais obtenir audience; quand il en demanda le motif, il lui fut répondu que les envoyés d'Abdérame ayant été gardés trois ans par Othon, il lui faudrait prendre patience durant trois fois le même temps.

Cependant les Arabes qui venaient le visiter s'efforçaient de lui faire révéler le secret de sa mission, et, se doutant qu'il venait pour un motif contraire à l'islamisme, ils l'avertirent qu'un étranger qui se permettait de mal parler de leur religion s'exposait à la mort. Un évêque vint aussi le trouver pour le détourner de prêcher, lui représentant que l'homme devait se soumettre aux puissances temporelles et ne pas provoquer les persécutions des musulmans; que, dans ce but, eux-mêmes se faisaient circoncire et s'abstenaient de certaines viandes, pour agir au gré des Sarrasins.

De pareilles condescendances ne furent point du goût de Jean, et il protesta qu'il remettrait la lettre de son roi telle qu'elle était; que si le khalife proférait quelque parole contraire à la foi, il l'en reprendrait, quoi qu'il dût lui arriver. Abdérame, informé de ses dispositions, afin de n'être pas obligé d'user de rigueur, ne négligea rien pour dissuader l'envoyé, jusqu'à menacer de le faire mourir avec tout ce qu'il y avait de chrétiens dans la Péninsule. Mais il répondit constamment qu'il voulait remplir son devoir comme chrétien et comme ambassadeur, étant prêt d'ailleurs à souffrir les plus cruels traitements.

L'émir fut touché de sa constance; et ne voulant pas s'attirer l'inimitié d'Othon, il permit qu'il en fût référé à l'empereur pour obtenir de nouvelles instructions. Un chrétien, nommé Récemond, chargé à la cour d'Abdérame d'enregistrer les demandes et les réclamations des particuliers, ainsi que les décisions et les réponses du khalife, fut député en Allemagne à cet effet; et il en rapporta des lettres d'une teneur plus convenable, ainsi que l'ordre de conclure la paix à tout prix, afin de suspendre les incursions des Sarrasins.

Alors Jean obtint l'audience qu'il avait attendue trois ans, sans pourtant vouloir déposer son humble costume, et le khalife l'accueillit avec bonté; il parla d'Othon en admirant sa puissance, désapprouvant seulement l'autorité qu'il accordait aux seigneurs, système trop opposé aux idées despotiques de l'Orient. Nous ignorons quel résultat eurent ces négocia-

tions, le chroniqueur ne conduisant pas plus loin son récit (1).

Telles étaient les relations entre les Sarrasins et les princes d'Occident; et, bien que les historiens musulmans se taisent sur ce point, tandis que nos historiens modernes prônent la tolérance des khalifes, nous pouvons en conclure que la distinction entre vainqueurs et vaincus, source de tant de souffrances pour les autres peuples, était plus tranchée en Espagne par suite des haines religieuses. Il est raconté que les chrétiens étaient tenus de fournir annuellement aux Maures cent filles vierges ; ce qu'ils firent jusqu'au moment où sept jeunes personnes de Simancas, destinées à leur être livrées, se coupèrent le poing et réveillèrent par cet acte le courage des Espagnols, qui se rachetèrent par une victoire de ce honteux tribut (2). Abdérame ayant persécuté et fait mettre à mort plusieurs chrétiens à cause de leur croyance, des cénobites sortirent de leurs retraites, et se mirent à prêcher contre l'iman infidèle; les musulmans craignirent même qu'il n'en résultât une insurrection. « Le fond des cachots, écrit Euloge de Cordoue, l'un des mar- « tyrs de ce temps, est rempli de clercs qui y chantent les « louanges du Seigneur, tandis que les églises font silence et que « les araignées y filent leurs toiles. Mais le sacrifice le plus « agréable au Seigneur est un cœur contrit. »

Rodrigue, prêtre de Cordoue, avait deux frères, dont un s'était fait musulman; de là naissaient des discussions continuelles et même des rixes. Une fois que Rodrigue s'efforçait de les calmer l'un et l'autre, il fut frappé par tous les deux et laissé à moitié mort. Le renégat, le voyant en cet état, appela le voisinage, disant que son frère voulait, quoique prêtre, se faire musulman avant de mourir. Quand Rodrigue, revenu à lui, apprit ce qui s'était passé, il s'enfuit; mais obligé par quelque affaire de rentrer dans Cordoue au plus fort de la persécution, il fut reconnu par ce méchant frère, qui le mena au cadi; et celui-ci le fit mettre en prison, puis égorger et jeter au fleuve, avec ceux qui, comme lui, ne voulaient pas renier leur Dieu.

Flora, née d'un père musulman et d'une mère chrétienne, avait été élevée dans la vraie foi et avait caché sa croyance jus-

(1) JEAN DE SAINT-ARNOULD, dans la vie de son contemporain saint Jean de Gorze.

(2) Lope de Vega a tiré de ce fait incertain le sujet d'une de ses plus belles tragédies.

qu'au moment où son âge la mit dans le cas de la manifester. Alors son frère, pour s'en venger, fit emprisonner plusieurs prêtres et religieuses; mais, ne parvenant pas ainsi à ramener sa sœur à la foi de ses ancêtres, il la livra au cadi, qui la fit battre au point de lui dénuder le crâne; puis il la relâcha, pour qu'on la fît guérir et abjurer. Il la confia à des femmes qu'il chargea de ce soin; mais Flora, à peine guérie, prit la fuite. Elle rencontra dans une église la sœur d'un diacre martyrisé, nommé Marie, et bientôt toutes les deux, désireuses de l'imiter, se présentèrent au cadi en confessant leur foi. Il les jeta au fond d'un cachot, en les menaçant dans leur vie et dans leur pureté; puis, comme elles demeuraient fermes et intrépides, il les fit décapiter et abandonna leurs corps aux chiens.

Euloge, qui les avait trouvées dans la même prison que lui, nous a conservé leur mémoire avec celle d'autres victimes, pour prouver qu'elles n'étaient pas moins à vénérer que les premiers martyrs; et décrivant les cruels traitements auxquels les prêtres étaient en butte : « Aucun de nous, dit-il, n'est en sûreté quand « une affaire quelconque nous oblige à nous montrer; à peine « aperçoivent-ils en nous un indice de notre condition ecclé« siastique, qu'ils nous traitent comme si nous étions des fous; « et quand ils n'ont pas assez des injures, ils viennent nous « assaillir à coups de pierres. Beaucoup ne souffrent pas que « nous les approchions, et se croiraient souillés si nous tou« chions leurs habits. A peine entendent-ils le son de nos « cloches, qu'ils profèrent toutes sortes de malédictions et de « blasphèmes contre notre religion. »

Plus tard, il fallut aussi supprimer les cloches, comme en Turquie. Les musulmans étaient donc, comme les autres tyrans, bons pour ceux qui pensaient, agissaient à leur gré. Leur haine contre ceux qu'ils appelaient les infidèles était un des motifs qui pouvaient faire prévoir que la prospérité apparente du royaume arabe ne serait pas durable, et qu'on verrait s'agrandir à côté de lui les États chrétiens, constamment attentifs à tirer parti de tous les revers et de la moindre négligence de leurs ennemis. Au dedans, en outre, les diverses tribus d'Arabes et d'Africains, loin de se fondre en une seule nation, étaient en lutte l'une avec l'autre, et les Arabes primitifs de l'Yémen prétendaient à la supériorité sur les Africains arrivés après eux. A ces causes de dissensions se joignait un dissentiment religieux, un certain nombre d'entre eux restant

fidèles aux khalifes d'Orient. C'étaient là autant d'aliments pour l'ambition des walis, toujours avides d'indépendance.

Al-Hakem II se montra le digne successeur de son père. Il profita d'une longue paix pour faire recueillir autant de livres qu'il put, invitant les auteurs vivants à lui envoyer des exemplaires de leurs ouvrages. Il en forma la bibliothèque de Méruan, disposée dans un ordre méthodique, et dont le catalogue raisonné remplissait quarante-quatre volumes, chacun de cinquante feuillets. Al-Hachem II. 961-976.

Ne voulant pas que l'on crût qu'il se laissait amollir par la paix, il proclama la guerre sainte contre les chrétiens; mais bientôt il conclut la paix avec Sanche. Peu après, plusieurs chevaliers chrétiens de la Castille, de la Galice et de la Catalogne vinrent lui offrir leurs bras contre leur prince; mais il leur répondit par ces paroles du Koran : *Observez les traités, ou vous en rendrez compte à Dieu.* 963.

Il disait à son fils : *Ne fais jamais la guerre sans nécessité ; avec la paix tu rendras tes peuples heureux C'est une gloire misérable que d'envahir des provinces, de ravager des villes, de répandre la désolation et la mort. Que l'ambition et l'orgueil ne te séduisent pas. Par la modération et la justice tu seras heureux, et tu fourniras ta carrière sans remords.* Observateur de la justice, il en confiait l'administration aux mains les plus intègres. Voulant agrandir un jardin, il obligea le propriétaire d'un petit champ contigu à le lui céder. Mais le cadi Abou-Bekr, à qui l'exproprié en porta plainte, alla droit au jardin, et abordant Al-Hakem, il le pria de lui laisser remplir de terre un sac qu'il avait apporté. Lorsqu'il fut plein, il réclama son aide pour le charger sur son âne, et comme l'émir ne pouvait le soulever qu'avec effort : *Que sera-ce donc*, lui-dit-il, *quand tu devras comparaître devant le souverain Juge, chargé du champ tout entier?*

Les Arabes ne se lassent pas de raconter les vertus par lesquelles Al-Hakem signala les quinze années de son règne. Il eut pour successeur son fils Hescham II, âgé de onze ans seulement. Sobéiha, sa mère et sa tutrice, prit pour ministre Mohammed, surnommé ensuite Al-Mansor. C'était un homme d'un esprit rare, toujours entouré de poëtes et de savants, affable, libéral, mais en même temps ambitieux, et peu scrupuleux sur les moyens de parvenir à son but. Après avoir fait périr ceux qui pouvaient lui faire obstacle, il renferma le khalife dans le pa- Hescham II. 976-1006.

lais, en l'habituant aux loisirs d'une vie efféminée, et se réserva l'exercice du pouvoir, qu'il conserva vingt-cinq ans et transmit à son fils.

Il renouvela chaque année des expéditions contre les Espagnols, expéditions que les chrétiens et les Arabes rapportent très-différemment, mais en accumulant à qui mieux mieux les prouesses romanesques, les combats singuliers et les scènes de carnage (1).

(1) L'histoire des sept fils de Lara, qui a fourni le sujet de tant de romances, est de cette époque.

Gonzalve Gustos, proche parent des comtes de Castille, avait engendré sept fils de Sanche sa femme, sœur de Ruy Vélasquez, seigneur de Bylaren. Armés chevaliers le même jour, ces jeunes gens se signalèrent par des exploits héroïques. Ruy Vélasquez ayant épousé Lambra, parente du comte de Castille, il s'éleva durant les fêtes nuptiales, auxquelles assistèrent les seigneurs de Lara, une querelle entre le plus jeune des frères et un chevalier, parent de Lambra. C'en fut assez pour que celle-ci conçût contre cette famille une haine et une soif de vengeance que le temps ne calma point. Les seigneurs de Lara, ignorant ses perfides desseins, étaient allés, peu après, lui faire visite dans son château. Or, elle aperçut dans le jardin celui qu'elle haïssait le plus, qui était seul près d'une fontaine; et, jugeant l'instant propice, elle appela un esclave, à qui elle ordonna de tremper ses mains dans du sang et d'aller en souiller le visage du jeune Gustos. Celui-ci, irrité d'une pareille insulte, poursuivit l'esclave; et ses frères étant accourus, ils immolèrent le misérable aux pieds de la châtelaine, près de laquelle il s'était réfugié. Les sept frères sortirent alors du château de Lambra, et se retirèrent sur leurs terres.

Lambra porta plainte à son mari, en accusant ses neveux d'avoir massacré l'esclave, pour l'avoir défendue contre leur brutalité. Vélasquez jura donc de tirer vengeance des coupables. Mais, dissimulant son courroux, il invita Gustos, son beau-frère, à se rendre à Cordoue près du roi Hescham ou de son ministre Al-Mansor, pour le remercier, disait-il, de certains services rendus et renouveler les traités existants. Gustos, ne soupçonnant aucune trahison, accepta la mission, et partit pour Cordoue. Mais la lettre dont il était porteur le dénonçait à Hescham comme son plus grand ennemi, et l'exhortait à lui donner la mort; elle contenait même l'offre de lui livrer ses sept fils, en les attirant dans un lieu où il était invité à mettre des soldats en embuscade.

Al-Mansor dut se réjouir de voir entre ses mains un homme qu'on lui dépeignait comme très-dangereux; mais, trop loyal pour vouloir immoler un ennemi sans défense et trahi, il se contenta de le faire enfermer dans une tour de Cordoue; en même temps il envoya des troupes du côté d'Almenar, lieu désigné par Vélasquez, pour s'emparer des sept frères. Vélasquez, ayant levé des hommes d'armes pour faire une incursion sur le territoire ennemi, invita ses neveux à partager les périls et l'honneur de cette expédition. Arrivé dans les environs d'Almenar, il envoya ses neveux avec deux cents cavaliers pour reconnaître le terrain; mais à peine étaient-ils parvenus à l'endroit où les Maures étaient en embuscade, qu'ils se virent assaillis de toutes parts. L'un d'eux fut tué, les autres s'ouvrirent un passage à force de valeur, et s'éloi-

Al-Mansor fut aussi victorieux en Afrique, et il est rapporté qu'il combattit dans cinquante-sept batailles, dont il sortit toujours vainqueur. Il avait fait recueillir, dit-on encore, la poussière que l'on secouait de ses vêtements quand il revenait du combat, et il voulut y être enseveli lorsqu'il fut frappé à mort dans un engagement avec les chrétiens.

Abd-el-Melek, qui s'était déjà signalé les armes à la main, succéda à l'autorité paternelle et la transmit à son frère Ab-del-Rhaman ou Abdérame; mais, fils dégénéré d'un héros, il était moins fait pour gouverner les peuples que pour complaire au khalife en rivalisant avec lui de mollesse. Aussi lorsqu'il l'eut amené à le désigner pour son successeur, ses parents se soulevèrent en tumulte et le firent expirer sur la croix. Le poste de ministre fut alors occupé par Mohammed, qui au bout de 1006.
quelque temps annonça que l'émir Hescham, son cousin, n'était plus, et se fit proclamer à sa place. Comme il se défiait de la garde africaine formée par Al-Mansor, il chercha à s'en débarrasser en la faisant massacrer. Mais Soliman, qui la commandait, l'emmena vers le nord; et ayant obtenu des secours de Sanche, roi de Castille, il vint assaillir Mohammed, lui tua vingt mille hommes, le contraignit à se retirer dans Tolède et 1009.
se fit proclamer khalife à son tour. Mohammed, revenant avec trente mille musulmans et neuf mille chrétiens que lui avait donnés le comte de Barcelone, défit Soliman. Celui-ci fit alors reparaître Hescham, que tous croyaient mort, et qui, ayant fait décapiter Mohammed, recommença à régner. Obeidallah, fils de Mohammed et gouverneur de Cordoue, s'étant mis en devoir

gnèrent du champ fatal. Cependant trois cents cavaliers de Vélasquez s'étant élancés spontanément à leur secours, ils revinrent avec eux, et engagèrent de nouveau le combat; mais ils tombèrent vivants dans les mains de l'ennemi, qui envoya leurs têtes à Cordoue.

Al-Mansor, informé de ce qui s'était passé, frémit d'horreur en apprenant la trahison du lâche Vélasquez; il délivra l'infortuné Gustos, qui, désolé de la mort de ses fils, mais n'étant pas assez fort pour attaquer son ennemi, passait ses jours dans d'impuissants regrets. Tout à coup un cavalier maure se présente devant lui dans toute la vigueur de la jeunesse, à la tête d'un escadron d'élite : « Je suis ton fils, lui dit-il, je dois le jour à celle qui consola ta captivité; je viens de Cordoue pour punir l'infâme Vélasquez. » En effet, le perfide tarda peu à recevoir la mort de la main du vaillant Moudara. Lambra fut, dit-on, lapidée par le peuple; Moudara, ayant abjuré l'islamisme, fut adopté par Gustos et par sa femme Sanche, et il hérita après eux de tous les biens de Lara. La famille Manric de Lara passe pour descendre de ce Moudara Gonzalès, et les seigneurs de Lara eux-mêmes se glorifient de cette origine.

de venger son père, trouva la mort; mais Soliman, assisté de
1012. nouveaux alliés, occupa Cordoue, fit encore une fois disparaître Hescham, et, proclamé khalife, distribua en récompense, à ses partisans, des villes et des gouvernements.

La discorde était au comble; de toutes parts surgissaient des prétendants ou des adversaires. Ali, gouverneur de Ceuta, du
1016. sang des Édrisites, finit par l'emporter, et, après avoir tué Soliman, régna à sa place. Plusieurs walis refusèrent de lui rendre hommage; puis, l'esclave Aïran, principal moteur de cette révolution, ne se trouvant pas récompensé selon son désir, pro-
Abdérame IV. 1018. clama roi Abdérame IV, de la race des Ommiades. La guerre éclate de nouveau; Aïran est tué, Ali noyé dans le bain. Les Alides proclament comme son successeur son frère Al-Casim; mais Yahié, fils du prince défunt, se fait son compétiteur à la tête d'une armée d'Africains. Trois factions se font ainsi la guerre à l'intérieur dans cette Espagne, où de pareilles luttes sont toujours si obstinées et si meurtrières. L'oncle et le neveu s'accordèrent cependant pour régner, l'un à Malaga, à Algésiras
1023. et à Séville, l'autre à Cordoue, en convenant de s'unir contre Abdérame; mais Yahié viola le traité, et Al-Casim, chassé de Cordoue par le peuple soulevé, fut pris et livré à son neveu. Abdérame périt, d'un autre côté, dans un combat où il était victorieux, et il eut pour successeur Abdérame V, qui fut assassiné peu après par un de ses cousins. Celui-ci, proclamé sous le nom de Mohammed III, fut aussi détrôné quelques mois après.

1026. Yahié fut alors reconnu pour khalife, même à Cordoue; mais il fut tué dans une embuscade, au moment où il marchait contre un rebelle.

Hescham III. 1026-1038. L'affection des Corduans se réveillant alors pour les anciens Ommiades, ils élurent Hescham III, qui se refusa longtemps à changer une existence tranquille contre l'orageux honneur de gouverner une race incapable de commander et d'obéir. Il finit pourtant par accepter; mais, se fiant peu aux dispositions de Cordoue, il se mit à la tête des troupes et n'y fit son entrée que trois ans après. Il s'efforça de trouver quelque moyen de relever l'empire en décadence, et mit en œuvre tour à tour la persuasion ou la force, pour ramener à l'obéissance les walis rebelles; mais sa modération parut un manque de courage, et ceux-là même qui l'avaient arraché à sa retraite paisible l'y renvoyèrent. Hescham reprit tranquillement ses anciennes habitudes et fut le dernier Ommiade qui ait régné en Espagne.

Les revers dont cette famille était poursuivie depuis vingt ans parurent au fatalisme musulman un indice certain de la réprobation céleste. Mais si Abdérame I[er], en venant d'Afrique en Espagne, y avait réuni les partis tumultueux, au moment où s'éteignit sa descendance les discordes éclatèrent de toutes parts; et, au lieu d'un seul khalife dans Cordoue, à la tête d'un État puissant, on vit se former neuf royaumes arabes dans la Péninsule, États faibles et ennemis les uns des autres (1).

Que faisaient durant toutes ces divisions les chrétiens de Léon? Lorsqu'ils auraient dû, prompts à en profiter, s'unir pour repousser les Arabes, ils restaient spectateurs, se bornant tout au plus à fomenter ces haines fraternelles, et mettaient leur valeur à la solde tantôt d'un parti, tantôt d'un autre. Politique misérable qui ne donnait au sang versé que le prix de l'or, et mettait parfois les chrétiens dans le cas de combattre leurs propres coreligionnaires.

De plus, ils ne savaient pas être d'accord entre eux : aux dissensions résultant d'un ordre de succession mal réglé se joignaient les rivalités entre les divers États. Le roi Sanche mourut empoisonné par le comte de Castille; et Ramire III, son fils, sous la tutelle de sa mère et de sa tante d'abord, puis 967-982.
dirigé par sa femme Urraque, mécontenta tellement ses sujets, qu'ils proclamèrent un fils d'Ordogno III. Après deux ans de guerre civile, la mort prématurée de Ramire laissa le royaume entier à Bermude II. Celui-ci eut à tenir tête aux expéditions incessantes du terrible Al-Mansor, qui s'empara même de Léon, dépeupla cette ville, et s'avança jusqu'à Saint-Jacques de Compostelle, qu'il mit au pillage. La peste, dont son armée eut à subir les ravages, fut considérée comme un châtiment du sacrilége; et Bermude vit se liguer avec lui Garcias Fernandez, comte de Castille, et Garcias III, roi de Navarre. Ayant réuni leurs forces, ils livrèrent près de Calatanazor (Vieille-Castille) la fameuse bataille dans laquelle Al-Mansor fut vaincu 999.
et frappé à mort.

Alfonse V, qui monta sur le trône à l'âge de quatre ans, et que les discordes des Arabes laissèrent en paix, releva la capi-

(1) Royaume de Murcie } en. . . 1010
— de Badajoz }
— de Grenade. 1013
— de Saragosse. . . . 1014
— de Majorque. . . . 1015
Royaume de Valence. 1021
— de Tolède. 1026
— de Séville. 1023
— de Cordoue. 1031

tale du royaume ; mais à sa trente-unième année il fut atteint mortellement d'une flèche, dans une bataille. Son fils Bermude III lui succéda, et avec lui s'éteignit la race de Récarède.

Sur ces entrefaites, Sanche III le Grand, roi de Navarre, avait d'abord réuni la Castille à ses États ; mais bientôt il la donna, avec le titre de royaume, à son fils Ferdinand. A sa mort, la Navarre fut partagée entre ses deux autres fils, ce qui forma les deux royaumes de Navarre et d'Aragon. En même temps Ferdinand, élevant des prétentions à la succession de Bermude III, son beau-frère, réunissait en un puissant royaume la Castille et Léon, ce qui lui méritait le surnom de Grand. Après avoir vaincu son frère Garcias, qui avait pris les armes contre lui, il recouvra le Portugal jusqu'à Mondego, rendit tributaires les rois de Saragosse, de Tolède, de Cordoue, et comprit que la mission des Espagnols était désormais de faire aux infidèles une guerre sans fin.

Ferdinand le Grand. 1035-1065.

Le Cid.

Rodrigue Diaz lui prêta l'assistance de sa redoutable épée. Ce guerrier, fameux dans les romans et dans les chants populaires comme le modèle des chevaliers chrétiens, personnifia pour la tradition tous les exploits à l'aide desquels les Espagnols parvinrent, dans l'espace de plusieurs siècles, à recouvrer leur indépendance. En élaguant la profusion d'ornements romanesques dont fut parée sa mémoire, nous trouvons qu'il naquit à
1040 ? Bivar près Burgos, qu'il fut surnommé *Campeador*, parce qu'il était sans cesse en campagne, et *Cid*, du titre que lui donnaient les prisonniers arabes (*Seid*, seigneur). Objet de crainte et de respect pour l'ennemi, d'affection confiante pour les siens, il alla avec don Sanche, fils du roi, combattre Al-Moktader, roi de Saragosse, qu'il rendit vassal de la Castille. Ferdinand se trouva ainsi possesseur de la Galice, des Asturies, de la Biscaye et de la Nouvelle-Castille. Il réédifia Zamora, se rendit maître de Coïmbre, et obtint le corps de saint Isidore, qui fut transféré de Séville à Léon.

1065. Ferdinand partagea ses États entre ses trois fils ; mais Sanche, son bras droit dans les conquêtes précédentes, trouva moyen de dépouiller ses autres frères et de régner seul, ce qui fournit longtemps au Cid les occasions d'exercer sa valeur et son habileté. Cependant, comme le roi Sanche assiégeait la ville de Zamora pour l'enlever à sa sœur Urraque qui la défendait en personne, un citoyen, dans l'espoir de gagner les bonnes grâces de cette princesse, l'attira dans un piége et lui donna la mort.

Les Castillans offrirent le trône à son frère Alfonse VI ; mais 1072.
le soupçon d'avoir trempé dans le meurtre de son frère planait sur lui, et personne n'osait lui demander de s'en laver par un serment. Alors le Cid se présenta et l'en requit : hardiesse que le roi ne lui pardonna jamais. Ce prince réunit, sous le nom d'Alfonse Ier, les royaumes de Castille, de Léon et de Galice, qu'il étendit encore par des conquêtes dues à la valeur du Cid et aux discordes des musulmans. Il enleva Tolède à Yahié, fils d'Al-Mamoun, qui lui avait donné asile dans l'infortune ; et l'ayant peuplée de chrétiens, il en fit sa résidence, y établissant un archevêque, primat de l'Espagne et de la Gaule visigothe. Grégoire VII envoya remontrer aux chrétiens de ces contrées qu'au temps des Visigoths le royaume était tributaire de la cour de Rome, et les invita à payer l'ancienne redevance ; Alfonse promit de s'y soumettre, mais ses successeurs ne tinrent compte des remontrances du pape. Le pontife tenta aussi de faire abandonner le rite mozarabique ; mais comme il était maintenu avec la ténacité que l'on apporte ordinairement pour conserver les coutumes nationales, on recourut au jugement de Dieu par les épreuves du feu et du duel ; or les champions mozarabes triomphèrent toujours. Néanmoins le rit romain finit peu à peu par prendre la place de l'autre. Plus tard, afin que le souvenir ne s'en éteignît pas, le grand cardinal Ximenès en recueillit les débris survivants dans quelques sanctuaires de Tolède, dont il était archevêque, le rappela dans quelques livres qu'il fit imprimer, et désigna une chapelle de la cathédrale et six églises, dans lesquelles le rit antique, approuvé par Jules II, dut être observé à l'avenir.

De Tolède Alfonse s'avança jusqu'à Madrid (1), Magneda et Guadalaxara, ce qui le rendit maître des deux rives du Tage. Enorgueilli de ses succès, il donna cours à la haine longtemps cachée dans son cœur, et déclara au Cid qu'il n'avait plus besoin 1080.
de ses services. Nous avons dit que, d'après le droit castillan, quand un seigneur (*rico-hombre*) était contraint de s'exiler de sa patrie, ses amis, ses parents, ses vassaux, pouvaient le suivre et se mettre avec lui au service de qui ils voulaient, ou faire la guerre pour leur propre compte, même à leur ancien souverain.

(1) C'est la première fois qu'il est fait mention de Madrid, formé, selon quelques-uns, des ruines de *Mantua Carpetanorum*, mais qui alors n'était qu'une forteresse pour la défense du Mançanarès. Philippe II en fit la capitale du royaume.

Le Cid réunit donc ses fidèles, et s'éloigna avec l'escorte et les vivres que le roi était tenu de lui fournir, conformément à cette coutume singulière, pour aller chercher fortune ailleurs. Trop généreux pour vouloir se venger du roi, il ne se joignit pas aux ennemis de sa patrie, mais se maintint comme seigneur indépendant au milieu des parties belligérantes, contractant des alliances ou faisant la guerre de son chef. Il se rendit d'abord à Saragosse, où l'émir dominait jusqu'à la Méditerranée;
1081. mais Al-Moktader étant mort, ses fils se partagèrent son héritage et se firent la guerre : le plus jeune s'allia avec le comte de Barcelone et le roi d'Aragon; Al-Moktanem avec le Cid,
1082. qui lui donna la victoire sur ses ennemis, et rendit la liberté aux prisonniers.

Sur ces entrefaites, les Arabes, effrayés des conquêtes d'Alfonse, les plus importantes que les chrétiens eussent faites jusque-
1086. là, se réunirent contre lui à Zalaca, le défirent, et pénétrèrent dans la Castille, d'où ils semblaient s'apprêter à franchir les Pyrénées. Alfonse se réconcilia alors avec le Cid, en lui accordant à titre héréditaire tout le territoire qu'il enlèverait aux musulmans. Joyeux de combattre pour la foi, pour la patrie et pour sa propre famille, il part à la tête de neuf mille de ses vassaux et d'autres Castillans dévoués, avec lesquels il étend ses conquêtes sur Albarracin et Valence. Il assiége ensuite le château d'Halid près de Murcie, et se défend contre toutes les forces des Sarrasins. Cependant Alfonse demande des secours à Philippe Ier, roi de France, dont le royaume était également menacé. A cet appel accourent en foule les chevaliers français, qui refoulent les Arabes jusque dans l'Andalousie. Mais comme ils se montraient indociles à toute discipline, Alfonse dut se hâter de faire la paix à tout prix; et après les avoir largement récompensés, il les renvoya du pays, auquel ils n'avaient pas été moins funestes que les Maures.

Alfonse pouvait, dès lors, comprendre la nécessité de s'appuyer uniquement sur le patriotisme des siens et sur la valeur du Cid. Mais le héros, par suite d'un malentendu, n'étant pas venu le trouver à Villena, comme il lui en avait envoyé l'ordre, il le priva de nouveau de ses bonnes grâces, lui enlevant non-seulement ses fiefs, mais ses biens propres, et faisant emprisonner sa femme et ses enfants, contrairement au droit castillan. Comment le Cid entreprend-il alors de se disculper? Il envoie quatre justifications différentes, se déclarant prêt à soutenir,

l'épée à la main, celle qui conviendra le mieux au roi; et si cela ne suffisait pas, à soutenir de même la formule qu'il plaira au roi de rédiger lui-même. Alfonse n'en exigea pas davantage et rendit au Cid sa famille, mais non pas sa faveur.

Dégagé de tout lien envers lui, le Cid poursuit pour son compte 1089.
ses expéditions chevaleresques; il occupe Dénia, défait Béranger, Raymond II de Barcelone, et de son prisonnier fait un ami et un parent. Il assiége ensuite Liria, dans le royaume de Valence; bientôt il lui arrive un message de Berthe de Barcelone, reine de Castille, lui annonçant que l'Afrique et l'Andalousie se sont de nouveau levées en armes et que la chrétienté est en péril. Elle l'invite à oublier les torts d'Alfonse et à venir en toute hâte à son aide.

Le loyal Campeador n'hésite pas, et, se réunissant au roi, il le mène de triomphe en triomphe dans le pays de Grenade. Mais, le péril passé, la haine reprend le dessus; Alfonse rentre à Tolède, et le Cid se rend avec les siens dans le royaume de Valence. Les petits princes des environs, effrayés des progrès des Almoravides venus d'Afrique, concluent une alliance avec le héros, qui fortifie Pegnacatel, au milieu des montagnes, pour s'y réfugier au besoin. Cependant les Almoravides, profitant du moment où il fait la guerre d'un autre côté, subjuguent les
principautés de Dénia, de Xativa, de Valence, et assujettissent 1093.
Saragosse elle-même. Mais le Cid revient bientôt prendre une revanche éclatante. Campé dans le jardin de Valence, il voit que les moissons sont en maturité, et les fait récolter par ses soldats, afin de les conserver aux habitants quand il aura chassé les musulmans.

En effet, il les met en fuite; et Valence, qu'il emporte, devient le centre des domaines du Cid. Mohammed-ben-Bekr, la terreur de l'Andalousie, accourt pour recouvrer cette place et emmener le Cid prisonnier; mais le héros de l'Espagne lance contre lui ses bataillons animés de son courage, le met en déroute, et enrichit les siens des trésors trouvés dans le camp ennemi. Leur butin s'accroît même encore de tout l'or que Yahié, roi de Tolède, avait mis en dépôt, comme en lieu sûr, dans la forteresse d'Olocau.

Alors Pierre le Grand, roi d'Aragon, sollicita l'alliance du
Cid, à qui il dut le gain de la bataille d'Alcoraz, la conquête de 1098.
Saragosse et la victoire de Xativa, remportée sur Ben-Bekr, l'une des plus éclatantes de cette guerre de huit siècles.

Le Cid songe alors à s'assurer la possession de son État de Valence. Ayant donc assiégé Murviedro, qui, construite sur les ruines de Sagonte, dominait cette plaine délicieuse, il l'emporte après un siége long et difficile, et y célèbre triomphalement la fête de Saint-Jean-Baptiste.

La grande mosquée de Valence fut consacrée par l'évêque Jérôme, qui avait toujours accompagné le Cid dans ses entreprises et les avait bénies. Défendu par la redoutable épée du héros qui en avait fait sa conquête et son héritage, ce nouvel État chrétien grandit en gloire et en prospérité. Mais à peine le Cid eut-il rendu le dernier soupir, que la grandeur espagnole sembla éclipsée.

1099. Alfonse, ne comprenant pas l'importance de l'unité nationale, avait donné par lambeaux ses États, même à des princes étrangers : ainsi la Castille avait été le partage de Raymond, comte de Bourgogne, qui avait épousé sa fille Urraque ; et le Portugal, avec la main de Thérésia sa fille naturelle, était échu à Henri de Besançon. Il survécut peu de temps à une déroute sanglante qu'il essuya près d'Oucles, et dans laquelle avait péri don Sanche, son fils unique.

Le nouvel État de Valence ne put se soutenir contre les forces réunies des Almoravides; et, quelque valeur que déployât Chimène, veuve du Cid, dans le siége qu'elle eut à soutenir, il lui fallut abandonner la ville et transporter les restes du héros dans le couvent de Saint-Pierre de Cardegna, près de Burgos, où elle-même passa le reste de ses jours et fut ensevelie. Là aussi les compagnons d'armes du grand capitaine réclamèrent à l'envi une tombe près de lui et de son bon cheval Babieca, dont jamais l'agilité et la vigueur ne lui avaient fait défaut dans ses courses, ni sur le champ de bataille.

On veut qu'aussitôt après la mort de Cid, deux de ses pages aient écrit en arabe son histoire, d'où auraient été tirés un poëme, monument très-ancien de la langue espagnole, et les nombreuses romances composées en son honneur, qui constituent une histoire poétique et merveilleuse à côté de l'histoire véritable (1). Sa mémoire s'est conservée d'une manière plus durable dans les souvenirs de ses compatriotes, associée à tout ce qu'il y a de noble, de généreux et d'héroïque. Aujourd'hui encore, après huit siècles, après tant de vicissitudes qui ont désolé ce

(1) Voy. la note additionnelle G.

beau pays, contraint de se régénérer dans des torrents de sang, il n'est pas un soldat de la Castille, un artisan de Valence, pas un pasteur de l'Andalousie ou de l'Estramadure, qui ne répète cet éloge naïf que faisait de lui un contemporain : *Il fut bon chevalier, des meilleurs de toute l'Espagne; grand serviteur de ses rois, grand défenseur de sa patrie; ennemi des traîtres, ami des honnêtes gens. Vivant et mort, il mérita les louanges les plus belles; et de tous ceux qui osent en dire du mal aucun ne parle avec vérité.*

CHAPITRE XX.

EMPIRE ARABE.

Dans l'Orient, trois imans al-mouménys s'excommuniant mutuellement; des divisions politiques interminables; le luxe et le goût des lettres, introduits aux lieux où l'islamisme avait besoin, pour subsister, de frugalité et d'ignorance; enfin, les irruptions des Turcs font tomber en ruine l'empire arabe.

Lorsque Haroun-al-Raschid eut cessé de vivre, Mousa-al- 809.
Amin, son fils, fut proclamé empereur. Mais son frère Al-Mamoun lui ayant disputé ce titre les armes à la main, le nonchalant Amin, qui ne voulait se voir troublé, ni dans sa pêche ni dans ses parties d'échecs, par les mauvaises nouvelles, finit par succomber et fut décapité. Al-Mamoun eut à réprimer les Alides, Al-Mamoun. 813-832.
qui relevaient l'étendard vert; mais plus tard, soit par des suggestions adroites, soit par conviction, il désigna pour son successeur l'iman Riza et quitta son vêtement noir pour adopter la couleur verte. Les Abbassides, qui s'étaient multipliés jusqu'au nombre de trente-deux mille, en conçurent du mécontentement et soulevèrent Bagdad. La mort d'Ali-Riza fit disparaître la cause de ces discordes, et Ibrahim remit en honneur la couleur noire.

L'empire arabe s'étendit sous Al-Mamoun. Une bande d'aventuriers, bannis d'Espagne comme partisans de la couleur blanche, envahit l'Égypte et mit Alexandrie au pillage. Mais, à la nouvelle que Al-Mamoum envoyait des forces pour la combattre, elle remit à la voile; et, après avoir ravagé les côtes, sans savoir à qui elles appartenaient, elle aborda en Crète. Là, son chef, Abou-Caab, mit le feu à ses bâtiments et dit à ses compagnons :

Vous voici sur une terre où coulent le lait et le miel : reposez-vous, et oubliez le désert, vos femmes, vos enfants. Les belles captives vous rendront bientôt pères d'une famille nouvelle! S'étant donc établis dans l'île, ils construisent Candie, et les cent villes de la patrie de Jupiter et de Minos deviennent la proie d'heureux brigands.

L'empire grec fut attaqué par terre et par mer ; Tuman, renégat cappadocien, conduisit les flottes du khalife jusque dans le Bosphore de Thrace et assiégea Constantinople ; mais il fut repoussé et tué par les Bulgares. D'autres armées marchaient vers l'Indoustan, vers l'Afrique et contre les Turcomans, qui menaçaient de forcer les portes de Derbend (*Albaniæ pylæ*). Cependant le Khorassan se rendit indépendant sous Taher, qui le premier imita en Asie l'exemple des Édrisites et des Aglabites.

Al-Mamoun est cité comme le plus splendide des Abbassides et le plus savant parmi les khalifes, car il savait le grec, l'hébreu, l'indien et le persan. Il éleva un observatoire sur les rives du Tigre, se livrant à l'étude de l'astronomie aux mêmes lieux où cette science avait fait ses premiers essais à l'origine des sociétés. Il accorda une faveur particulière aux astrologues, parmi lesquels se distingua le Juif Alchind (*Al-Kendi*), très-versé dans la médecine, la musique, la dialectique, et réputé seul digne du titre de philosophe. Des assauts lyriques, des récits allégoriques, des fables, des dialogues moraux étaient les divertissements auxquels Al-Mamoun se plaisait dans sa vieillesse ; aussi un zélé musulman assure qu'il sera puni, dans la seconde vie, d'avoir troublé la dévotion des fidèles, en introduisant les études littéraires. Mais on lui reprocherait plus justement d'avoir, pour favoriser les motazélites, institué une inquisition qui détruisit un grand nombre de familles.

Les hérésiarques unitaires du christianisme, Arius, Sabellius, Pélage, avaient trouvé dans Aristote un appui au dogme de l'unité absolue de Dieu, sans distinction de personnes, le Stagirite soutenant qu'il n'y a de véritables substances que les individus, et ne voyant dans le reste que des accidents. C'est là ce qu'avaient soutenu chez les musulmans les motazélites, pour rendre, disaient-ils, à Dieu la simplicité, à l'homme la liberté. Mais, au lieu de s'en tenir à l'*Organon* du philosophe grec, ils s'étaient pénétrés de sa physique, de sa morale, de sa métaphysique ; et il en résulta que l'esprit philosophique s'accrut surtout parmi les musulmans de cette secte. La substitution des Abbas-

sides aux Ommiades fut grandement favorisée par eux et par leur chef Abou-Moslem, dans la pensée que, par une espèce de transfusion ou de métempsycose, l'imanat suprême était passé d'un descendant d'Ali dans un descendant d'Abbas. Les Abbassides durent néanmoins modifier et contenir l'esprit de cette doctrine de l'incarnation, qui aurait porté ombrage à un grand nombre de musulmans; et les Alides continuèrent à former un parti de mécontents qui établit même un nouveau khalifat en Afrique.

Al-Mamoun, durant son séjour dans le Khorassan, avait conçu un grand attachement pour le magisme et pour les unitaires; il chercha donc à ramener à lui les Alides, qui se soulevaient de toutes parts. Schyite dans le principe, puis motazélite, il se mit à persécuter les sunnites; en cela il fut imité par ses successeurs. Contrairement aux ordres de sa mère, il désigna pour son héritier son frère Abou-Isac Al-Motassem; partisan aussi des motazélites, aguerri au métier des armes, celui-ci mena contre les rebelles et contre l'empire grec plus de soldats qu'aucun de ses prédécesseurs. L'empereur Théophile ayant détruit Sozopétra, ville de Syrie, où par hasard Motassem avait reçu le jour, celui-ci, afin d'en tirer une vengeance solennelle, assaillit avec cent trente mille chevaux Amorium en Galatie, patrie de l'empereur. Citoyens et soldats soutinrent l'attaque avec intrépidité; déjà même soixante mille musulmans avaient péri, quand un traître ouvrit la porte de la ville, et trente mille chrétiens y furent égorgés. Il y eut un échange des prisonniers, et quatre mille quatre cent soixante mahométans, huit cents femmes et enfants, et cent alliés, passant sur le pont du Lamus en Cilicie, s'écriaient: *Allah akbar!* en même temps qu'un nombre égal de Grecs rendus à la liberté le traversaient en chantant *Kyrie eleison*.

Motassem. 833.

Motassem fut surnommé l'Octavaire parce qu'il fut vainqueur dans huit batailles, laissa huit fils et autant de filles, et régna huit ans huit mois et huit jours (1).

Sous lui s'accrut le nombre des Turcs mercenaires auxquels se confiaient les khalifes abbassides; il construisit même pour eux la ville de Sara-Manray, où il transféra sa résidence, abandonnant le foyer de la civilisation musulmane. Les Arabes perdaient ainsi l'habitude des armes, tandis que les Turcs prenaient

(1) Pierre de l'Estoile remarque, dans ses Mémoires, que François II mourut à l'âge de 17 ans, après avoir régné 17 mois, 17 jours et 17 heures.

de l'audace. On les vit bientôt déposer Vatek-Billah, son succes-
Mothavakkel. 847. seur, et le remplacer par Al-Mothavakkel son frère. Voyant le peu de succès des persécutions de ses trois prédécesseurs, et désespérant de satisfaire par de nouvelles concessions les prétentions croissantes des Alides, il cessa de persécuter les sunnites, et se déclarant l'ennemi des Alides, des Juifs et des chrétiens, il leur défendit d'avoir d'autre monture que des mulets et des ânes, de se servir d'étriers, et il leur ordonna de porter un habillement distinct. Ainsi commença entre les deux khalifats rivaux de Syrie et d'Égypte, des Sunnites et des Fatimites, la lutte dans laquelle ils s'épuisèrent tous deux. S'étant attiré la haine générale et celle de ses Turcs eux-mêmes, Mothavakkel songeait à transférer le siége du gouvernement; mais avant d'avoir mis son projet à exécution, il périt dans une conjuration à la tête de laquelle était son propre fils Montaser, qui lui succéda, et que
861. le remords de son parricide entraîna rapidement au tombeau.

Les Turcs, devenus les arbitres de l'empire, donnèrent en
870-892. quatre années le sceptre de Mahomet à trois khalifes (Mostaïn-Billah, Motaz, Mothadi-Billad) et le leur reprirent. Après la mort de Mousa leur chef, Motamed put les contenir quelque temps; et les ayant dirigés sur différents points contre le Khorassan et les Zingaris, il regardait comme des victoires pour lui les défaites qu'ils éprouvaient.

Les règnes de son neveu Mothaded et de ses successeurs s'écoulent au milieu des mêmes symptômes de décadence, des intrigues du sérail, des violences des Turcs, des soulèvements des Fatimites, des Alides, des Ommiades et d'autres Abbassides. On avait perdu tout respect pour les successeurs du prophète, et l'on commettait sous leurs yeux des excès qu'ils n'avaient plus la force de réprimer. Le scheik Ali-Caïat, étant accouru aux cris d'une jeune fille en proie à la brutalité d'un Turc, voulut la délivrer; mais comme il le vit trop acharné sur sa victime, il s'avisa de monter sur le minaret et d'appeler les croyants à la prière, bien que ce n'en fût pas l'heure. Le peuple accourut, et la jeune fille fut sauvée. Mothaded applaudit à l'expédient, et autorisa Caïat à en faire autant toutes les fois qu'il verrait de pareils attentats. On redouta la présence du scheik; mais il ne pouvait être partout.

Les sentiments religieux eux-mêmes, cette force de l'Arabe, avaient perdu de leur énergie; et, sous Al-Mamoun, Babek prêcha dans Bagdad la communauté des biens et des femmes.

Vingt années de désordres furent le résultat de ces doctrines, jusqu'au moment où il fut mis à mort.

Abdallah inventa un autre système, au moyen duquel il prétendait purifier la religion et la morale. Son disciple le plus célèbre fut Karmat, qui commença à se faire passer pour prophète dans les environs de Koufa. Il donnait au Koran une explication moins matérielle, en augmentant le nombre des prières, mais en prêtant plus de latitude à ses autres prescriptions; il y associait, du reste, comme toujours, parmi les musulmans, des idées politiques; car il croyait aux sept imans et voulait que le trône fût le partage exclusif de leurs descendants. 890. Karmat 891.

Il finit ses jours dans une prison, ou bien, suivant certaines traditions, il monta au ciel; ses douze apôtres, répandus parmi les Bédouins, y excitèrent l'indignation contre le luxe des Abbassides. Les victoires d'Abou-Saïd, leur iman, les amenèrent jusqu'à Damas et à Bassora, et ils affrontèrent l'armée du khalife, au nombre de plus de cent mille hommes. Après la mort de Saïd, Abou-Taher, leur autre chef, à la tête de cinq cents cavaliers seulement, assaillit le khalife au sein même de sa capitale; et pour montrer, aux ambassadeurs qui lui avaient été envoyés, à quel point il était obéi, il ordonna à un des siens de se jeter dans le Tigre; à un autre, de se précipiter d'une roche escarpée; à un troisième, de s'enfoncer un couteau dans le cœur. Après avoir épouvanté Moktader, ils se retirèrent de nouveau, en comblant les puits le long de la route qui conduit à la Mecque. Considérant en effet ce pèlerinage comme superstitieux, ils exerçaient leur fureur contre ceux qui l'entreprenaient; et après avoir pris la ville sainte, ils profanèrent les choses les plus sacrées, enlevèrent la porte d'argent, déchirèrent le voile de la Kaaba, remplirent de sang le puits de Zemzem et emportèrent la pierre noire (1). 900. 930.

Ils ne tardèrent pas toutefois à devenir ennemis les uns des autres et à se faire la guerre entre eux. Quelques-uns revinrent à des sentiments religieux, rouvrirent la voie au pèlerinage, et

(1) Cette pierre avait été, selon la tradition musulmane, apportée à Abraham par l'ange Gabriel, lors de l'édification du temple. Il est tendu de noir, une grande porte d'argent en ferme l'entrée. Près de là se trouve la fontaine appelée *Zemzem*, qui est la source indiquée par l'ange à Agar, lorsqu'elle allait périr de soif avec son fils Ismaël. Voyez, pour tous ces détails, le tome VIII, chap. 2 du liv. IX.

restituèrent la pierre noire. Il avait fallu pour l'emporter de la Kaaba quarante robustes chameaux, dont les forces s'étaient épuisées; un seul suffit pour l'y rapporter, encore engraissa-t-il en route. Mais comme on supposait que les ravisseurs avaient pu la changer, son identité fut constatée par la vertu qu'elle avait de flotter sur l'eau.

Les dévastations que l'Irak, l'Égypte, la Syrie, avaient à souffrir des Karamites, sapaient l'empire ébranlé des khalifes, qui s'écroulait de toutes parts; de nouvelles dynasties s'élevaient, et les gouverneurs des différentes provinces aspiraient à l'indépendance; de telle sorte que les dissensions intérieures
Édrisites. 795. contribuaient à étendre l'islamisme au dehors. Édris, arrière-petit-fils d'Ali, s'étant réfugié en Égypte, puis dans le Maghreb, c'est-à-dire dans la partie occidentale de l'Afrique, s'arrêta à Walily, où les grands lui prêtèrent serment d'obéissance; une partie des Berbères se soumit volontairement à lui, il assujettit les autres par la force, et propagea l'islamisme en étendant ses conquêtes jusqu'au moment où il fut assassiné (797) par un émissaire d'Haroun-al-Raschid. Cette dynastie avait
Aglabites. 780. pour ennemis les Aglabites, descendants d'Aglab, lieutenant d'Haroun-al-Raschid, dans la province de Carthage, qui s'était rendu indépendant, et dont les successeurs cessèrent de s'adresser à Bagdad pour obtenir l'investiture. Bien qu'ils n'eussent pas, comme les Édrisites, une origine sacrée, leur prospérité alla croissant, et ils dominèrent de l'Égypte à Tunis; cette dernière ville devint l'asile des arts et des sciences. Kairouan, leur capitale, reçut des ambassadeurs de l'Europe et de l'Asie; le soudan lui fournissait de l'or et des esclaves, et, en 935, ses vaisseaux menaçaient Gênes.

D'autres dynasties se partageaient le reste de l'Afrique et l'Asie mahométane : les Zéirides dominaient dans le Maghreb; les Amadides à Bougie; les Sanagides ou Badissides dans les pays où sont Alger et Tunis; à Alep les Hamadanites, qui furent remplacés par les Mardachides ou Kéladides. L'Hedjaz et l'Yémen avaient subi la loi des Ukaïdar, puis des Karamites. A Mossoul, sur le Tigre, s'étaient établis les Ocaïlites; à Chizour les Moncadites; à Hella les Assadites, dans l'Irak-Araby les Zenghes, maîtres de Bassora et de Koufa; les Zéides possédaient le Tabaristan, sur les bords de la mer Caspienne; enfin, dans la vaste province de Mawarannahar, au delà de l'Oxus, régnaient les Samanites, dont la résidence était à Bokhara.

La dynastie de Taher dans le Khorassan ne dura que depuis l'année 820 jusqu'en 872, époque où Yakoub-ben-Léizt fonda le nouvel empire de Perse. Yakoub était un potier de terre qui, laissant ce métier pour celui de voleur, s'introduisit nuitamment dans le trésor du prince de Séistan. Comme il venait le glisser sur un objet qu'il ne pouvait voir, il le ramassa, pensant que c'était quelque pierre précieuse; mais bientôt, en le portant à sa bouche, il reconnut que c'était du sel. Il se crut obligé, lorsqu'il eut reconnu ce symbole de l'hospitalité, de ne pas faire de tort à la maison dans laquelle il était entré; et le prince, ayant découvert ce qui s'était passé, non-seulement lui pardonna, mais mit en lui toute sa confiance, si bien qu'il devint son général et déploya la plus grande valeur. Bientôt Yakoub voulut travailler pour lui; et ayant soumis la Perse, il y fonda la dynastie des Soffarides (1). Il introduisit l'usage d'entretenir la cavalerie avec des rations fournies par les magasins royaux, tandis que précédemment chaque soldat se procurait lui-même le fourrage nécessaire; par ce moyen, sa cavalerie fut toujours dans le meilleur état. Il y choisit pour sa garde deux mille hommes, qu'il divisa en deux corps, dont l'un portait des masses d'armes d'argent, l'autre d'or. Sa tente n'avait néanmoins d'autre ornement qu'un tapis. Jamais il ne réunissait de conseil de guerre, mais il prenait ses dispositions et donnait ses ordres en secret. Soffarides. 868.

Le khalife Motamed, de qui il avait réclamé l'investiture, voyant une insulte dans cette demande, le déclara rebelle, et fit proférer contre lui des malédictions dans toutes les mosquées. Yakoub leva aussitôt des troupes; puis, lorsque le khalife, regrettant de s'être attiré un pareil ennemi, envoya pour le reconnaître prince souverain du Khorassan, du Tabaristan et du Fars, il refusa dédaigneusement, disant que son épée lui avait déjà assuré ce qu'on venait lui offrir.

Il s'avançait contre la capitale des Abbassides, quand il se sentit pris de douleurs d'entrailles; montrant alors, sur une table voisine, à l'ambassadeur du khalife qui se trouvait près de lui, un cimeterre nu, un morceau de pain bis et une gousse d'ail : *Si je meurs*, lui dit-il, *ton maître sera délivré de toute crainte; si je vis, ce sabre décidera entre lui et moi; et si je suis vaincu, je reviendrai sans regret à ces aliments de ma jeunesse.*

(1) Yakoub était fils d'un chaudronnier (*soffar*).

Il mourut en effet, et son frère Amrou continua la guerre.
Samanides. 879. Mais le khalife appela contre lui à son aide les puissants Samanides, qui traversèrent l'Oxus avec dix mille guerriers, en si pauvre équipage qu'ils se servaient d'étriers de bois ; mais, d'une vaillance à toute épreuve, ils vainquirent les Soffarides, et firent Amrou prisonnier. On le laissa mourir de faim à Bagdad, tandis qu'Ismaël, chef des Samanides, et fondateur de cette dynastie, obtint, en récompense, la possession héréditaire de la Transoxiane et du Khorassan. Il prit le titre de *padischah,* c'est-à-dire prince gardien, adopté depuis par tous les grands rois de l'Orient.

900. Au dire des poëtes orientaux, Ismaël, marchant contre Amrou, vit un arbre chargé de fruits s'élever au-dessus des murs d'un jardin; il y plaça une sentinelle, pour que personne n'osât y porter la main. La bataille s'étant engagée, le cheval d'Amrou l'emporta au milieu des ennemis, où il resta prisonnier. Enchaîné à un arbre, il ordonna à un soldat de lui faire cuire une tête de mouton, parce qu'il avait faim. Un chien s'approcha pour la voler, tandis qu'elle était sur le feu; mais, se sentant brûler, il retira précipitamment sa tête et enleva la marmite, courant et poussant des cris de douleur. Amrou se prit à rire. *Mon maître d'hôtel,* dit-il, *se plaignait à moi, ce matin, de ce qu'on ne lui accordait que trente chameaux pour charger la cuisine; à présent un chien suffit pour la porter.*

Ismaël en ayant agi courtoisement avec lui, il lui envoya en retour un petit papier dans lequel il lui désignait le lieu où ses trésors étaient cachés. Mais Ismaël repondit : *Amrou veut en vain paraître me vaincre en générosité. Ces trésors ont été acquis par Yakoub et par lui en dépouillant le peuple; maintenant, accablé du poids de ses iniquités, il voudrait s'en décharger en me donnant ce que je saurai bien prendre moi-même.*

S'étant donc dirigé sur Hérat, où il pensait que ces richesses étaient déposées, il y entra par capitulation; mais il ne put les y découvrir. Son armée, affamée, murmurait; quelques-uns lui conseillaient d'imposer une contribution aux habitants; mais il leur dit : *Ce dieu, qui a poussé dans les rangs des miens le cheval d'Amrou, saura nourrir mon armée, sans que j'aie à manquer à ma parole;* et il emmena ses troupes hors de la ville. Peu après, une femme de son harem ayant déposé un bracelet sur la fenêtre, un hibou le saisit et le laissa tomber dans un

puits resté à sec. Ceux qui le poursuivaient y descendirent, et y trouvèrent plusieurs millions de daneks ou sequins.

De même que nous venons de voir les jugements de Dieu établis en Orient comme dans l'Europe, on reconnaît ici l'esprit dont s'inspirèrent nos romans de chevalerie, aussitôt que les Européens se furent mis par la guerre en contact avec les Orientaux.

L'agrandissement des États voisins diminuait d'autant la puissance des Abbassides, dont la décadence se déguisait mal sous le faste qu'ils déployaient. Quand l'empereur Constantin Porphyrogénète envoya des ambassadeurs à Moktader, soixante mille gardes se montrèrent rangés devant le palais, décoré des plus riches tapis, et chacun d'eux reçut double paye, dans des bourses brodées d'or. Quatre mille eunuques, moitié blancs, moitié noirs, défilèrent précédés de trois cents huissiers. Quatre cents barques peintes et dorées voguaient sur le Tigre, montées par des marins habillés à neuf. Trente mille pièces d'étoffes de soie étaient tendues dans le palais, dont cinq mille de brocart d'or. Devant le trône s'élevait un arbre d'or massif, déployant dix-huit grosses branches et six cents petites sur lesquelles voltigeaient et gazouillaient des oiseaux mécaniques en or et en argent. 917.

Bientôt les khalifes se virent privés de toute autorité par les Bovides de Perse. Ali, l'un d'eux, se fit nommer par force vice-roi du Fars, en faisant de Schiraz sa résidence; puis, il donna l'Irak, avec Ispahan pour capitale, à son frère Hassan, et le Kerman à Ahmed, avec Kauschir pour métropole. Les Bovides ne tardèrent pas, à l'aide de leur puissance et de leurs richesses, à rendre héréditaire dans leur famille la dignité d'*émir el omra*, c'est-à-dire émir des émirs. Cette dignité, équivalente à celle des maires du palais sous les derniers Mérovingiens, on se la disputait les armes à la main, comme jadis celle des khalifes; et celui qui en était investi rançonnait Bagdad, imposait des magistrats, faisait agir le khalife à son gré; puis, lorsqu'il en était ennuyé, il le faisait envelopper dans un tapis noir et jeter dans le Tigre, à moins qu'il ne l'étranglât avec le turban même qui le faisait reconnaître pour empereur des croyants. Bovides. 932.

Ainsi renfermés, sans aucun pouvoir, dans une ville habituée au faste, corrompue, envahie par la misère, et où tantôt les dissensions religieuses, tantôt les querelles des gardes mercenaires excitaient des troubles sanglants, les Abbassides n'étaient

plus rien; leur nom avait même cessé d'être proféré dans les prières publiques, pour faire place à ceux des princes qui s'étaient rendus indépendants. Imitant alors les descendants abhorrés d'Ali, ils s'adonnèrent à la vie dévote et déposèrent l'armure avec le cafetan de soie pour s'appliquer à l'étude du Koran et
934-940. de la *Sunnah* (tradition). Al-Rhadi, le trente-neuvième khalife depuis Mahomet, et le vingtième des Abbassides, fut le dernier qui ait parlé au peuple, conversé avec les savants et déployé dans les dépenses de son palais la magnificence des anciens khalifes.

Fatimites. 909. La puissance des Fatimites grandissait, au contraire, en Syrie et en Afrique. Abou-Obéidallah, huitième *iman visible*, selon la doctrine d'Abdallah, proclamé par les siens *mahadi*, ou directeur des fidèles, établit sa résidence dans Mahadia, ville construite sur l'emplacement de l'ancienne Aphrodisium, dans une île au sud de Tunis; il y fonda la dynastie des Fatimites ou Ismaélites occidentaux, en abattant celle des Aglabites, qui depuis cent dix ans dominaient dans la Libye, celle des Madradites, en possession depuis cent trente ans de la Mauritanie, et celle des Rustamides, maîtres de la côte à partir de Tunis jusqu'au détroit
941. de Gibraltar. Ses successeurs renversèrent celle des Édrisites, et parvinrent ainsi à commander à toutes les contrées qui jadis avaient obéi aux Romains en Afrique. Il en résulta des guerres fréquentes avec les khalifes d'Espagne, qui les avaient en horreur comme des hérétiques, comme des rivaux dans le commerce de la Méditerranée, comme des usurpateurs qui leur avaient enlevé leur terre natale. Nous les avons vus déjà s'étendre dans la Sicile et dans la Calabre; plus tard, Al-Moez, leur troisième mahadi, envahit la Sardaigne et l'Égypte.

Thoulounides. Ce dernier pays, qui ne rendait pas moins de cent cinquante millions de *direms* par an, avait reçu pour gouverneur un
867. Turc, nommé Thouloun, dont le fils Achmet s'affranchit de toute dépendance, refusant le tribut et conservant seulement le nom du khalife dans ses prières, ainsi que sur les monnaies; il assujettit Émèse, Jérusalem, Hama, Alep, Antioche et Rakka sur la rive orientale de l'Euphrate, où il n'interrompit ni les travaux ni les pensions des astronomes. Il dépensait en aumônes dix mille direms par jour, et envoya à Bagdad au moins deux millions deux cent mille daneks ou sequins à distribuer entre les indigents et les hommes de lettres. Ces libéralités ne l'empêchèrent pas de
883. laisser, à sa mort, dix millions de daneks. Il demandait pardon à

Dieu, en expirant, de n'avoir pas connu de limites à sa puissance.

Son fils, Khoumarowiah, fit sa résidence à Damas; mais lorsqu'il eut été assassiné par un de ses serviteurs, Djaïsch, son fils, 895.
retourna en Égypte et fut tué bientôt après. Enfin, tous ceux qui restaient de cette famille ayant été massacrés, le pays du Nil se réunit à l'empire de Bagdad. Il ne tarda pas à être disputé 905.
entre différents scheiks, et la lutte dura jusqu'à ce que le Turc Ikhsidites.
Al-Ikhsid, envoyé pour gouverner l'Égypte et la Syrie, se 935.
rendit indépendant. Mais il se vit bientôt dépossédé par Al-Moëz, qui fit du Caire la capitale de son vaste empire. Cette ville, bâ- 968.
tie sur l'emplacement de l'ancienne Fostat-Masr, admirablement située entre deux mers, et sur un fleuve navigable, peuplée de deux cent soixante mille habitants, possédait en grand nombre des citernes, des bains, des abreuvoirs et quatre cents mosquées, dont les plus remarquables étaient celles de Thouloun; celle d'El-Hakem, qui fut fondée, au commencement du onzième siècle, par Abou-al-Manzor; celle d'El-Azar, ou grande mosquée des fleurs, qui entretenait avec ses revenus une université et une bibliothèque. Un collége fut aussi annexé à celle qu'éleva plus tard le sultan Hassan; celle-ci était sur- 1356.
montée d'une coupole très-hardie et de hauts minarets. En 1176, Salah-Eddyn (Saladin) y fit creuser le puits de Joseph, de quatre-vingt-dix mètres de profondeur, afin d'atteindre le niveau du Nil.

La Syrie ne put résister non plus aux armes d'Al-Moëz, qui, modéré et libéral non moins que valeureux, fut fondateur du khalifat fatimite. Mais ses successeurs dégénérés perdirent, l'une après l'autre, toutes les provinces. Youssouf, fils de Zéiri, 979.
fonda dans la Mauritanie la dynastie indépendante des Zéirites ou Zégris, fidèles aux khalifes ommiades; les Amadides, issus de leur sang, régnèrent à Bougie; puis les Badissides, à Kaï- 997.
rouan, d'où ils s'étendirent sur la Sicile et la Sardaigne, jusqu'au moment où le roi Roger mit fin à leur domination. Dans le 1149.
Maghreb s'établit la secte religieuse des marbouts ou zélés, qui construisirent Maroc. Dans cette ville eut sa résidence la dynastie qui régna ensuite en Espagne sous le nom d'Almoravides.

Al-Hakem Biamrillah, l'un des Fatimites du Caire, s'érigea 996-1021.
en réformateur de l'islamisme, et reconnut une série d'imans différente de celle des Ismaélites. Cette secte subsiste encore chez les Druses du Liban, qui vénèrent dans Hakem la divinité

incarnée, tandis que les Turcs le maudissent comme un tyran et un insensé. Il ressuscita une institution qui avait pris naissance avec la domination fatimite, c'est-à-dire la *Société de la science*, dans laquelle les hommes et les femmes se réunissaient par loges séparées pour y apprendre des vérités mystérieuses. Le chef des affiliés, qui était un des premiers dignitaires de la cour, s'appelait le *daial doat*, c'est-à-dire défenseur du trône des Alides; ce qui révèle le but politique de cette congrégation. On y passait par sept degrés, à mesure que l'on s'instruisait dans les dogmes; puis, dans le huitième, l'initié commençait à voir la lumière en apprenant l'absurdité de toute religion posi-
1004. tive; enfin, dans le neuvième, il acquérait la lumière complète, en reconnaissant que la foi et la morale étaient de pures folies. Au palais construit pour leurs réunions, le Darol-Hikemet, se trouvait annexée une académie de savants, à l'entretien de laquelle était assigné un revenu de deux cent cinquante-sept mille pièces d'or.

Sous Hassan, fils de Hakem, la Syrie fut enlevée aux Fatimites par les Kéladides d'Alep; puis la garde turque acquit une telle prépondérance, qu'il fallut employer d'autres Turcs à la réprimer.

Quatre siècles ne se sont pas encore écoulés, et la grande unité politique et religieuse instituée par Mahomet n'existe plus. L'Espagne et la Perse en sont tout à fait détachées; les Hamadanites possèdent une partie de l'Arménie et de la Syrie; les Fatimites dominent en Afrique, fractionnés eux-mêmes par des dynasties toujours nouvelles; en Sicile, divers tyrans ont usurpé le pouvoir au nom des Aglabites, jusqu'au moment où ils ont succombé sous l'épée des Normands. Un descendant de l'amiral Maghrebin, qui avait soumis l'Espagne, s'est rendu indépendant dans l'île de Crète; la Sardaigne, la Corse, les îles Baléares ont peine à se défendre sous leurs souverains; les padischahs samanides règnent dans le Khorassan; les Karmates, puis les Beni-Mousa, sont maîtres de l'Yémen; les Marzabans, de l'Adzerbaïdjan; les Zenghes, du Mekhran. En même temps, de nouvelles sectes subdivisent celles qui, dans le principe, avaient mis l'inimitié entre les musulmans, et de toutes parts surgissent des réformateurs ou des déistes. Le khalife a perdu la force des armes, principal argument de cette foi; et, dépouillé de ses vastes possessions, il n'est plus fait mention de son nom dans la prière solennelle. Les cas de conscience et les

points obscurs de la loi, sur lesquels il était appelé à prononcer, sont résolus désormais par les ulémas des différents États indépendants. Enfin, après une série de cinquante-six princes ayant porté le titre de vicaires du prophète, dont quarante-deux ont péri de mort violente, Mostazem-Billah sera enveloppé avec tous les siens dans un tapis de feutre et traîné par 1258.
les rues. Le khalifat finira avec ce dernier des Abbassides.

CHAPITRE XXI.

LES TURCS. — L'INDE.

Parmi les diverses dynasties qui se partagèrent les débris du khalifat, plusieurs avaient été fondées par des Turcs qui agissaient sans le concours de leur nation; c'est ainsi que nous avons vu, au déclin de Rome, quelques Goths occuper différents pays et même le trône avant les invasions. Mais désormais, pour les soumettre toutes, s'avançait en masse cette nation destinée à remplacer partout celle des Arabes. Le peuple turc, le plus nombreux parmi tous ceux qui descendirent du centre de l'Asie, est aujourd'hui, après la race indo-européenne, le plus répandu sur l'ancien continent, où il habite depuis les côtes de l'Adriatique jusqu'à l'embouchure de la Léna, dans la mer du pôle boréal.

Les Turcs paraissent être descendus très-anciennement du grand Altaï et des cimes neigeuses du Tang-nou, dans la direction du midi d'abord; partie d'entre eux appuyant à l'est, partie à l'ouest, ils s'établirent principalement au nord des provinces chinoises de Chan et de Chen-si, non loin du mont In-chan (1).

Les Chinois les désignèrent sous le nom de *Ti*, c'est-à-dire chiens; et de *Pe-ti*, ou Ti septentrionaux, les confondant sous cette dénomination avec d'autres peuples, même de race différente; ils les appelèrent aussi *Chan-Hiong*, ou barbares des montagnes, et *Hiong-nou*, ou esclaves détestables.

C'étaient des barbares cherchant le long des fleuves des pâturages pour leurs troupeaux, leur unique richesse; peu de tri-

(1) KLAPROTH, *Tableaux historiques de l'Asie*; Paris, 1826. — DE HAMMER, *Hist. de l'empire othoman*; Pesth, 1834.

bus s'étaient établies à demeure pour s'adonner à l'agriculture. Telle était leur ignorance, qu'ils ne connaissaient pas même l'écriture; ils prenaient des noms particuliers qui ne passaient pas à leurs descendants, et la parole était l'unique garantie des promesses. Leurs troupeaux leur fournissaient la nourriture, le vêtement, les étendards; et quand les jeunes gens avaient mangé ce qu'il y avait de meilleur, ils abandonnaient les restes aux vieillards. Loin de montrer du respect à leurs parents ou à leurs amis, ils méprisaient quiconque était privé par l'âge de la vigueur du corps, qui, parmi eux, constituait l'unique mérite.

Ils s'exerçaient, dès leur enfance, à la chasse et à la guerre, montés sur des béliers, et poursuivant à coups de flèches les oiseaux ou les rats des champs. Plus grands, ils chassaient les renards et les lièvres, pour en manger la chair. Quand leur âge leur permettait de manier des arcs d'une force extrême, ils recevaient une cuirasse et un cheval de selle, dont ils se servaient pour faire la guerre. Armés d'un arc, d'une épée et d'une lance, ils couraient en avant jusqu'à ce qu'ils trouvassent une occasion propice. Si la chance leur était contraire, ils battaient en retraite sans réputer la fuite un déshonneur. Mais souvent même, en fuyant, ils faisaient volte-face et revenaient plus terribles à la charge, secondés par des chevaux très-rapides. Leur manière de combattre était généralement funeste aux troupes disciplinées; car à peine se voyaient-ils serrés de près qu'ils se dispersaient dans les déserts, où l'ennemi périssait de faim s'il les y poursuivait. Le guerrier qui parvenait à emporter le cadavre d'un de ses compagnons tué dans le combat, devenait son héritier. Ils apportaient un grand zèle à faire des prisonniers, car ils s'en servaient pour soigner leurs chevaux et les bagages et pour garder les troupeaux.

Leurs excursions fréquentes désolèrent la Chine septentrionale, surtout quand la puissance des empereurs alla s'affaiblissant; mais ayant eux-mêmes à lutter contre d'autres barbares, et divisés qu'ils étaient par tribus que ne rattachait aucun lien d'obéissance, ils ne pouvaient menacer sérieusement l'empire. Cependant, douze siècles avant Jésus-Christ, un prince chinois, de la maison impériale des Hia, s'étant réfugié parmi eux, y fonda un royaume qui, deux cents ans avant notre ère, devint redoutable sous Téou-man, premier *chen-you* de ce peuple. Son fils Mé-thé, s'étant fait conquérant, soumit les

Chan-pi et les Ou-ouan, mit en fuite les Youé-Tchi, et désola les provinces du nord de la Chine.

Kao-kuang-ti, fondateur de la dynastie chinoise des Hank, 200 av. J. C. marcha contre lui; mais il aurait eu à s'en repentir, s'il n'eût envoyé au Khan-you une jeune fille pleine d'attraits qui sut l'amener à faire la paix; les Hiong-nou se retirèrent donc avec le riche butin qu'ils avaient fait dans le Chan-si.

Mais ils ne tardèrent pas à violer le traité, et, revenant sur leurs pas, ils tombèrent de nouveau sur le territoire chinois. L'empereur, n'osant ni les attaquer, ni se fier à leur parole si l'on cherchait à engager des négociations, était dans une grande anxiété, quand un prince de l'empire proposa de donner en mariage à Mé-thé une des filles de l'empereur : « Elle inspirera, disait-il, aux fils qui naîtront d'elle des sentiments favorables à la Chine; et, par son moyen, cette nation peut-être abandonnera ses habitudes sauvages. » Son avis fut suivi, et ce fut la première fois qu'il fut dérogé à la dignité nationale au point de donner une princesse du sang royal à un roi barbare.

La Chine s'en trouva bien, au surplus; car les incursions des Hiong-nou devinrent plus rares, et les postes établis sur la frontière du nord purent les arrêter, quand il leur prit fantaisie de la franchir. Mais, après la mort de Kao-kuang-ti, ils recommencèrent leurs hostilités, et les renouvelèrent souvent jusqu'au règne de Iao-vou-ti. Cet empereur, de la famille des Han, résolu à y mettre un terme, leur fit une guerre acharnée, et les 141.
refoula jusqu'à deux cents lieues de la Chine; puis, afin de donner la main aux nations de l'Asie centrale, ennemies naturelles des Hiong-nou, il occupa le pays à l'ouest du Chen-si, et, l'ayant partagé en quatre grands districts, il y construisit des villes avec de fortes garnisons et des colonies destinées à civiliser les peuples limitrophes. Il envoya aussi des ambassades 123.
dans l'Occident, pour faire alliance avec les Youé-tchi et autres, afin qu'ils soutinssent, d'accord avec lui, la guerre contre l'ennemi commun. Les princes alliés se mirent en devoir d'enlever aux Hiong-nou les vastes possessions d'où ils tiraient leurs principales ressources en hommes, en armes et en argent. Ayant 101.
donc assailli le Tao-ouan, ils s'emparèrent de la personne du roi, à qui ils firent trancher la tête; et plusieurs pays environnants, effrayés de cet exemple, se reconnurent vassaux du Céleste Empire. Le centre même de l'Asie fut soumis par les Chinois à un

gouvernement militaire, sous les ordres d'un généralissime
chargé de surveiller trente-six rois vassaux.

Cette confédération brisa la puissance des Hiong-nou, qui,
durent implorer l'amitié des Chinois, et ils vivaient avec eux
en paix au commencement de l'ère vulgaire. Mais quand Wang-
mang usurpa le trône de la Chine, ils en vinrent à de nouvelles
hostilités, secondés par d'autres États de l'Asie inférieure, dési-
reux de secouer le joug qui leur avait été imposé. Wang-mang,
ayant envahi leur territoire de dix côtés différents avec des
forces immenses, soumit les Hiong-nou, et répartit leurs pos-
sessions entre quinze de ses fils et de ses petits-fils.

Mais peu à peu les Hiong-nou recouvrèrent leur ancienne
puissance, bien que leurs divisions intérieures les empêchassent
de la consolider. Depuis plusieurs années leur pays était dévasté
46 ap J. C. par des nuées d'insectes qui y répandaient la disette, accrue
encore par une sécheresse extraordinaire. Ce fut lorsque ces
fléaux les accablaient qu'ils se virent assaillis par les Ou-ouan et
par les Chan-pi; ce qui les obligea de se porter plus au nord.
Sous le tchen Pou-nou, un prétendant du nom de Pé s'empara
du pouvoir, et, secondé par l'empereur de la Chine, dont il
se reconnut le vassal, commença une dynastie nouvelle des
Ou-han-sié dans le pays du midi, toujours opposée aux Septen-
trionaux.

Ce démembrement n'empêcha pas Pou-nou d'envahir le ter-
72. ritoire chinois; mais enfin Tchang-ngan entreprit une expédition
qui porta le dernier coup à la puissance des Hiong-nou du
nord. Leur tchen fut contraint d'implorer l'amitié des empereurs
92. chinois, et la faculté pour les siens de venir trafiquer sur la
frontière occidentale de l'empire.

Les Hiong-nou du midi virent de mauvais œil cet arrange-
ment; réunis à d'autres peuples, ils assaillirent ceux du nord,
dont ils s'étaient séparés et les refoulèrent vers le nord-ouest;
quelques hordes se virent même contraintes de se soumettre à
87. la Chine. Pan-tchao, général de l'empereur, affermissait en
même temps l'autorité de son maître dans la petite Boukharie,
et son collègue Téou-hian s'avançait jusqu'au mont Kang-djé,
sur la cime duquel il élevait un trophée de sa victoire.

Toujours serrés de plus près, les Hiong-nou septentrionaux
se dirigèrent vers le couchant, tantôt dressant leurs tentes,
tantôt les reployant, tour à tour amis ou ennemis des tribus
avec lesquelles ils se trouvaient en contact, mais diminuant con-

stamment de nombre jusqu'au moment où ils se fondirent tout à fait avec les Chan-pi, dont la puissance commença dès lors à s'étendre.

Quant aux Hiong-nou méridionaux, soumis, comme nous l'avons dit, aux Chinois, ils tentèrent de temps à autre de se
soustraire à l'obéissance, mais ils furent toujours subjugués. 162.
Enfin Tsao-tsao, père de celui qui fonda la dynastie des Goei, abolit le titre de Khan-you, et transplanta les familles des Hiong-nou en Chine, où ils vécurent tantôt tranquilles, tantôt frémissants.

Quelques familles des Hiong-nou s'étaient mêlées anciennement avec les Chinois dans la contrée septentrionale de la Chine; elles s'y multiplièrent au point d'occuper une partie du
grand empire, de fonder le royaume de Han et des premiers Royaume de Tchao.
Tchao, qui détrônèrent la dynastie des Tsin, et qui furent eux- 308-319.
mêmes renversés par un autre chef des Hiong-nou, fondateur 319-351.
de la dynastie des seconds Tchao.

Quelques bandes des Hiong, mises en déroute et chassées du royaume des Liang septentrionaux, vivaient sur les rives du Si-haï (lac Balkasch); elles y furent exterminées par une nation féroce, et il n'en survécut qu'un enfant de dix ans; encore avait-il les pieds et les mains coupés. S'étant traîné près d'un étang, il y fut nourri par une louve qui s'apprivoisa avec lui et devint pleine. Un génie propice les transporta l'un et l'autre sur une montagne, où ils engendrèrent dix fils; ceux-ci enlevèrent des femmes et se propagèrent ainsi. Hassénas (loup), devenu le chef de la tribu, mit sur son étendard une tête de loup, en mémoire de son origine. Leur nombre s'étant accru, ils se dis-
persèrent dans les vallées de l'Altaï, sous le nom de Turcs, dont Turcs.
les Chinois firent *Tou-kiou*, qui signifie bouclier. On appelle encore Turkestan les plaines de la haute Asie, confinant à l'est avec la Chine septentrionale, au nord avec la Sibérie, à l'ouest avec le lac Aral et le Khovaresm, au midi avec le Thibet et la Transoxiane; cette contrée est habitée par une belle race d'hommes, elle est riche en pâturages, et les chevaux y sont excellents; nous l'avons vue nommée Touran par les Perses, par opposition à l'Iran leur patrie; d'où il résulta que *Tourans* eut pour eux la signification de barbares.

Il semble, d'après le récit précédent, qu'il faille distinguer les Ouïgours ou Turcs orientaux des Ouïgours de la Sibérie, et les Hiong-nou des Huns. Les Ouïgours parlaient le turc pur, dit

ensuite djagatique, de Djagataï, fils de Gengis-Khan, maître de ces contrées, dont plus tard les habitants prirent d'Usbeg-Khan le nom d'Usbeks.

Les Turcs voudraient attribuer à Oguz-Khan, contemporain d'Abraham, l'origine de leur puissance et de leur civilisation. Il tourna, disent-ils, sa pensée vers Dieu seul, et abandonna les divinités de son père, avec lequel il eut à soutenir pour ce motif une guerre de soixante-dix ans. De Karakorum, où son père séjournait l'hiver, il passa à Jassy, capitale du Turkestan, qu'il finit par assujettir entièrement d'Artéla, et de Sirem jusqu'à Boukhara. Il eut pour fils les khans du Jour, de la Lune, de l'Étoile, du Ciel, de la Montagne, de la Mer, et les envoya chercher fortune. A leur retour, ils apportèrent un arc et trois flèches qu'ils avaient trouvés; Oguz donna l'arc aux trois premiers, aux autres les flèches. Les derniers furent en conséquence appelés Utchocks, c'est-à-dire trois flèches; les autres, Bozoucks, ou briseurs, parce qu'ils rompirent l'arc pour le partager. A la mort d'Oguz ils se divisèrent : les premiers formèrent l'aile gauche (Turcs orientaux); les autres, l'aile droite (Turcs occidentaux); et chacun d'eux engendra quatre fils, chefs des vingt-quatre familles les plus illustres parmi les Turcs. Les premiers, qui se dirigèrent vers l'Orient, s'accrurent au point que
546. Tou-Men osa demander en mariage la fille d'un khan des Ieouïan ; et sur son refus il obtint celle de l'empereur des Goei. Étant
562. resté vainqueur du premier, il prit le titre de kacan.

Quand les Turcs élisaient un nouveau kacan (ainsi le racontent les Chinois), ils l'enlevaient sur un tapis en lui faisant faire neuf tours dans le sens du soleil, et en le saluant à chaque tour. Ils le mettaient ensuite à cheval, et, lui jetant au cou une bande de taffetas, la serraient presque jusqu'à lui faire perdre la respiration. A peine dégagé de l'étreinte, ils lui demandaient combien de temps il régnerait, et ils tiraient un bon ou mauvais augure de la réponse qu'il faisait dans cette espèce d'étourdissement.

Tels furent les commencements de l'empire des Turcs, qui souvent menaça la Chine et la Perse, et entretint, à partir de 562, des relations continuelles avec Constantinople, dont ils furent les alliés, pour combattre les Avares. Le roi de Perse Nouschirvan voulant les empêcher de vendre la soie aux Mèdes, ils lui firent la guerre : le monarque perse s'allia alors avec les Chinois; les Turcs, avec les Romains.

Il serait inutile de rechercher quel fut le sort de ces popula-

tions au centre de l'Asie, où elles acquirent pourtant une grande puissance; mais, au milieu du huitième siècle, les Hoei-hé, nation alors prépondérante dans l'Asie centrale, s'emparèrent du pays qu'ils occupaient.

Les Turcs qui s'étaient dirigés vers l'ouest envahirent le pays entre le Si-houn et le Djihoun (l'Iaxarte et l'Oxus); puis, ayant passé ce dernier fleuve, ils s'avancèrent jusqu'au Bosphore de Thrace et au Danube; leurs conquêtes refoulèrent les Avares sur l'empire romain, et peut-être toute la nation turque y
aurait-elle fait irruption, si elle ne se fût détournée vers la Perse. 570.
Ils trouvèrent de ce côté de grands obstacles dans la valeur des nationaux et dans les remparts de Derbend; puis, l'effort des Turcs fut paralysé par leur division en trois principautés, ce
qui les rendit impuissants à conquérir et à se défendre. Ils se 581.
partageaient en Oguzes, en Seldjoucides et en Osmans. Les
Oguzes eurent des guerres nombreuses avec la Perse, puis avec Oguzes.
les khalifes arabes, et surtout avec Catiba, qui conduisit une armée jusque dans le Mawarannahr (Turkestan). S'étant alors dispersés, une partie se réunit aux Hoei-hé; le reste se mit au service des Sarrasins, se pliant facilement à une religion qui
faisait un mérite du pillage et de la dévastation. Salour embrassa 960.
l'islam avec deux mille familles et s'intitula kara-can. Ceux qui le suivirent s'appelèrent Turcomans, c'est-à-dire Turcs croyants (*Turk imam*). Mousa, son fils, réunit les savants, bâtit
des mosquées, des cloîtres, des écoles. Bogra-Khan-Haroun, 999.
son oncle, qui lui succéda, étendit sa domination jusqu'aux frontières de la Chine, et enleva Bokhara aux Samanides de Perse. Ensuite Hamed-Khan contraignit par les armes les autres Turcs à embrasser l'islamisme, et Arslan, qui fut surnommé Scharf-
eddoulet, soumit tout le pays au delà de l'Oxus. Kadr-Khan- 1018.
Youssouf se montra très-favorable aux lecteurs du Koran; mais son fils Kara-Khan-Omar fut fait prisonnier par son frère Mahmoud; puis, celui-ci étant mort empoisonné, le royaume passa à Tagmadgé, khan de Samarcande; le fils de celui-ci s'allia aux Seldjoucides, dont la puissance allait croissant.

Cette fraction des Turcs qui s'était établie près d'eux avait
pris son nom de Seldjouk, son chef. Elle comptait parmi les 950.
siens Alp-Tékin, esclave des Samanides, qui, devenu général et Ghaznévides.
gouverneur du Khorassan, se rendit indépendant, et fit de 975.
Ghazna sa capitale. Sebek-Tékin, son successeur, affermit l'État
nouveau et l'étendit; mais la dynastie des Ghaznévides atteignit 1000.

l'apogée de sa gloire avec Mahmoud son fils, héros animé de l'amour de la justice et du zèle le plus ardent pour la propagation de la foi. Un habitant de la campagne vint lui porter plainte contre un inconnu qui, ayant pénétré dans sa demeure, l'en avait chassé en gardant ses femmes et ses enfants. Mahmoud se rendit la nuit dans cette maison accompagné de peu de monde, fit éloigner les flambeaux, et y étant entré, mit en pièces l'envahisseur. Il fit ensuite apporter de la lumière; puis, lorsqu'il eut vu celui qui avait été tué, il se prosterna en rendant grâce à Dieu, et demanda à manger. Comme on ne trouva que du pain d'orge, il en mangea avidement, et avoua ensuite qu'il avait cru que son propre fils avait pu seul se permettre un tel excès d'audace; aussi avait-il voulu agir dans l'obscurité pour ne pas être ému en le voyant, mais que, la vérité une fois connue, il s'était consolé et avait recouvré l'appétit qu'il avait perdu depuis ce moment. Afin d'empêcher les émirs de tenter quelque mouvement durant les expéditions qu'il méditait, il résolut de les occuper dans les querelles des États voisins, et surtout dans celles des Samanides. Il put ainsi renverser cette
1005. famille, et lui succéder dans les pays au sud-est de la mer Caspienne. Ensuite, se prêtant à un de ces actes de soumission inoffensive à l'aide desquels les souverains nouveaux cherchent à colorer une usurpation, il demanda l'investiture au khalife de Bagdad, en lui tenant l'étrier et la bride de son cheval.

Inde. Sous prétexte de propager la foi, mais en réalité pour assouvir sa cupidité en s'emparant des trésors que le commerce accumulait dans l'Inde depuis tant de siècles, Mahmoud marcha contre ce pays. Depuis Alexandre, aucun conquérant n'y avait pénétré. Le titre de roi de Perse et de l'Inde, que prenait le grand Nouschirvan, se réduisait à percevoir un tribut de quelques provinces de la frontière; si les Arabes y avaient poussé quelques bandes pour faire du butin, elles n'avaient pas dépassé les sources de l'Indus et du Gange; car les princes indigènes oubliaient leurs éternelles inimitiés pour repousser l'ennemi commun. Enfin les rares missionnaires qui étaient allés y prêcher l'islam avaient eu peu de succès. Après la mort d'Alexandre, l'Indien Sandrocottus souleva les provinces de l'Inde échues à Séleucus, et se fit couronner à Palibothra; il étendit sa domination sur les deux rives du Gange, du golfe du Bengale jusqu'à l'Indus, et le royaume qu'il fonda était encore puissant au septième siècle.

Seulement une autre capitale Kanodge, la Κανόγιζα du géographe Ptolémée, s'était élevée au nord du confluent du Gange et de la Djumna, et Palibothra tomba en ruines ; mais les provinces étaient encore florissantes et bien unies, lorsqu'en 607 le roi, sectateur fanatique du bouddhisme, fut tué par des partisans des brahmes : ce fut le signal d'un démembrement parmi les principautés qui s'établirent. Les plus considérables furent celle de Caboul, fondée par un Turc ; celle du Sind, fondée par un bouddhiste ; celle de Malwa, qui comprenait le Guzzerat et le golfe de Cambaye. Les Arabes envahirent le Sind et le Caboul au commencement du huitième siècle ; mais ils modifièrent peu l'aspect général de la nation, et l'islamisme n'y prévalut pas sur les croyances plus anciennes. Vers l'an 1000, les principaux seigneurs ou rajahs, dans les contrées du nord, étaient ceux de Lahore, de Delhi, d'Adjemir, de Kanodge et de Kallinger. Les provinces du midi appartenaient aux vaillants Radjepoutes, qui, habitués dès l'enfance à la guerre, rendaient inaccessibles les villes de Chintoré, Mandoré, Gwalior, Rotas, Ramapour, dans lesquelles pourtant les frères faisaient couler souvent le sang de leurs frères.

L'Inde méridionale ou Dekkan restait toujours sous la domination de ses anciens maîtres. Les dévots et les savants continuèrent de se livrer à leurs extases, à leurs privations douloureuses, et de chercher l'anéantissement dans les calculs de doctrines abstraites, à l'aide desquelles ils n'arrivaient qu'à la négation de l'existence. Les veuves s'immolaient toujours sur le bûcher de leurs époux, et les enthousiastes se précipitaient sous les roues du char de Brahma et de Shiva. On y étudiait avec plus de zèle que de lumière les grandes vérités qu'avait léguées une tradition évanouie ; et c'est avec une exactitude toute matérielle qu'on y cultivait les arts. Bien que les esprits s'adonnassent moins aux sciences naturelles, comme s'il eût été défendu de rechercher une autre origine aux choses que celle assignée par les Védas, ils s'appliquaient à la médecine, l'une des quatorze choses sorties de la mer, lorsqu'elle fut fouettée avec le mont Mérou. Les Indiens s'occupaient aussi d'astronomie, et dans un livre qui en traite, on trouve un système de trigonométrie inconnu aux Grecs et aux Arabes ; ils construisaient la sphère armillaire autrement que Ptolémée ; ils employaient les dix chiffres numériques avec une valeur absolue et une autre de position ; ils connaissaient l'algèbre, les échecs, le papier de co-

ton (1). L'arithmétique décimale fut toujours appelée par les Arabes et par les Grecs calcul des Indiens. Colebrooke, Taylor et Strachey ont publié récemment deux travaux d'algèbre indienne de Brahmagoupta, du septième siècle, et de Blaskara Acherya du douzième, qui, s'ils eussent été connus il y a quatre-vingts ans, auraient pu accélérer les progrès de l'analyse algébrique en Europe. Brahmagoupta cite souvent Aryabhatta, qui ne fut pas certainement postérieur à Diophante, et auquel on attribue la résolution des équations de premier degré à deux inconnues, avec la généralité, qui fut toujours ignorée par les Grecs. Mais on trouve en outre dans ces deux mathématiciens la manière de déduire d'une seule solution les autres solutions entières d'une équation indéterminée de second degré à deux inconnues, analyse que nous devons à Euler; et la grande généralité de leurs problèmes indique combien l'analyse était avancée chez les Indiens.

On dit que c'étaient des peuples mous et énervés; cependant leur lutte avec les musulmans dura six siècles (2). Mahmoud

(1) EDWARD STRACHEY, COLEBROOKE, DE MARLÈS, vol. III, liv. 1.

(2) L'histoire très-compliquée de la conquête de l'Inde durant cinq siècles peut se résumer comme il suit :

PREMIÈRE ÉPOQUE. *Conquête de l'Indoustan.*

MAHMOUD GHAZNÉVIDE franchit l'Indus en	1004
Occupation de Cachemire	1012
— de Kanodge et Mathra	1017
— de Lahore	1021
— de Sumnate, partie du Guzzerat	1024
MAHMOUD III franchit le Gange	1110
MOHAMMED GARI prend Hansi et Adjmir	1192
COTHBEDDIN EIBEK prend Delhi et Bénarès	1193
Occupation du Behar	1202
— du Bengale et Gwalior	1204
— de Malwa	1227
— d'Orissa et Radjapoutna	1300

DEUXIÈME ÉPOQUE. *Conquête du Dekkan.*

Prise de Deoghar, capitale du Maharastra, que l'on appelle Dowlitabad	1312
Occupation de la côte de Malabar	1319
— de Bider et Warangole dans le Telingana	1322
Formation du royaume de Kolberga	1347
Passage du Toumbedra	1368
FIROUZ-SCHAH-BAHAMANI soumet en vingt-quatre campagnes la plus grande partie du Telingana	1397-1422
Prise de Tcehlna	1469
— de Belgam	1472
— de Goa	1485

commença par assaillir les frontières à la tête de deux cent mille hommes; et parvenu au confluent du Béat et de l'Indus, 999.
il fit prisonnier, après avoir combattu deux jours, Djéibal, rajah de Caboul, auquel s'étaient joints tous les rajahs entre l'Indus et le Gange.

Les vainqueurs trouvèrent sur les princes captifs seize colliers de pierreries, dont chacun ne valait pas moins de huit millions de francs; le reste du butin fut en proportion. Djéibal et les autres furent remis en liberté, moyennant une grosse rançon et la promesse d'un tribut. Mais les coutumes nationales ne permettant pas à un prince vaincu de continuer à régner, Djéibal remit le sceptre à son fils Adandapal, et se jeta sur un bûcher embrasé, pour expier par sa mort les crimes qui attiraient sur les siens le courroux des dieux.

Son fils reprit les hostilités, et Mahmoud franchit l'Indus. 1005.
Étant revenu avec l'orgueil du conquérant et le zèle farouche de l'apôtre, il ravagea le pays dans douze expéditions successives, soumit le Moultan, le Guzzerat, le Lahore, et fonda un empire qui s'étendit ensuite jusqu'au Gange, avec Delhi pour capitale. Le roi des rois indiens implora la paix, et l'obtint à la condition d'élever un certain nombre de mosquées, de laisser prêcher l'islam, et d'expédier à Mahmoud cinquante éléphants avec des gens pour les soigner, payés par lui sur sa cassette. Le vainqueur laissa aux différents rajahs leurs possessions; mais il poursuivit avec acharnement la religion, et des centaines de pagodes, des milliers d'idoles, tombèrent sous son glaive fanatique.

Les sanctuaires de Delhi, de Kehnodge, de Bimma, offrirent au zèle avide des musulmans des richesses immenses. Matoura, ville natale de Vishnou, toute remplie de temples magnifiques, fut abandonnée à leur fureur, et leurs chameaux emportèrent par centaines les divinités d'or et d'argent brisées en morceaux. 1018.
Le temple le plus célèbre était celui de Sumnate, dans le Guzzerat; il possédait deux mille villages. Le culte y était célébré par autant de brahmines, qui, matin et soir, lavaient

Le royaume de Colberga se dissout, et de ses débris se forment les États d'Amednagher, Bedjapour, Berar, Bider, Golconde, en lutte contre celui de Bidgianagher jusqu'à la bataille de Talikote et à la conquête du Karnatic. 1565
Akbar et Aurengzeb tâchent de concentrer de nouveau ces États.

le dieu avec l'eau du Gange qu'on y apportait de très-loin; trois cents musiciens, autant de barbiers et cinq cents bayadères
1025. obéissaient à leurs ordres. A l'approche de Mahmoud les prêtres sortirent en pompeux appareil, le menaçant de la colère divine s'il osait porter la main sur ce temple ou sur les autres édifices sacrés de l'Inde; mais, sans tenir compte de leurs paroles, il passa au fil de l'épée cinq mille adorateurs de Vishnou qui s'étaient réunis pour le défendre, se confiant moins dans la force des armes que dans celle des miracles. Alors les prêtres lui offrirent d'immenses trésors pour obtenir qu'il épargnât au moins l'idole, ajoutant que sa destruction ne changerait pas les cœurs, tandis que la somme proposée pourrait être employée au soulagement des fidèles. *Il ne sera pas dit que Mahmoud ait fait trafic d'idoles!* s'écria le musulman; et de sa hache il frappa et brisa le dieu. Soudain il s'en échappa des flots de perles, de diamants, et tout ce que les monts et les mers de l'Inde produisent de pierreries. Les musulmans virent là une récompense accordée par le ciel à la dévotion du héros, qui reçut du khalife le titre de gardien de la prospérité et de la foi de Mahomet.

Quand Mahmoud fut de retour de son expédition, il fit placer des trônes d'argent et d'or dans la plaine de Ghaznin pour y tenir une assemblée; puis, il annonça aux siens qu'il y avait dans Matoura mille palais remplis d'or, la plupart en marbre, qui touchaient le ciel, avec des temples sans nombre, et qu'il faudrait dépenser durant deux siècles deux cent mille pièces d'or par jour pour construire une ville pareille. Les conquérants trouvèrent des richesses encore plus grandes dans le Dekkan; et en 1311, de la province de Kanara, Mélik-Kafour rapporta au roi trois cents éléphants, vingt mille chevaux, quatre-vingt-seize mille *nian* d'or, et de grandes boîtes de perles et de pierreries (1). Aussi les vainqueurs n'étaient pas moins émerveillés à l'aspect de tant de richesses que les premiers Européens qui abordèrent au Mexique ou au Pérou.

Quand les musulmans envahirent l'Inde, ils y trouvèrent établi dans les campagnes le système municipal le plus indépendant qu'il soit possible d'imaginer; chaque village y formait un État à part, se suffisant à lui-même; il soldait ses agents pour la police et les finances, il fournissait un salaire soit en terres, soit en produits, à tous ceux qui exerçaient un métier, depuis

(1) Voy. Férishta.

l'astrologue jusqu'au boucher. Un cadastre régulier servait à répartir l'impôt dans l'assemblée publique des propriétaires du village, qui élisait son *patell* (maire ou syndic), et payait au gouvernement, par les mains de ce fonctionnaire, un dixième, en temps de paix, du produit brut des terres, un sixième durant la guerre. Ces municipes ne prenaient, du reste, aucune part au gouvernement central, exclus peut-être de ce droit par une conquête des Kshathryas, qui établirent sur les villages une sorte de pouvoir féodal, sans en troubler l'organisation intérieure (1).

En Europe, où le système municipal embrassait tout, la féodalité envahit tout aussi; dans l'Inde, au contraire, où les municipalités se bornaient aux villages, la féodalité s'y arrêta, et les familles nobles auxquelles le rajah en donnait un avaient droit de percevoir l'impôt, destiné d'abord au gouvernement central; mais, ne devenant pas pour cela maîtresses du sol, ces familles ne pouvaient exiger le service militaire attaché à sa possession.

Il y avait là une grande cause de faiblesse. Une bataille écrasait la noblesse, et les villages ne se trouvaient point lésés dans leurs intérêts propres; car chacun d'eux restait dans la même dépendance et soumis aux mêmes redevances, sans qu'il lui importât à qui il devait les payer.

Les musulmans s'arrangèrent au mieux d'un gouvernement dans lequel ils n'avaient à s'inquiéter en rien de l'administration locale, ni de percevoir l'impôt directement des individus. Ils attribuèrent donc à leurs généraux une partie des fiefs de l'ancienne aristocratie indienne, en laissant aux communes leur organisation primitive. Il n'en résulta d'autre mal que l'accroissement des tailles. Les musulmans ne les augmentèrent pas d'abord, soit parce qu'ils étaient encore faibles, soit parce qu'ils étaient gorgés de richesses et ne savaient que faire de tant de butin trouvé dans le pays; mais plus tard Ala-Eddyn-Khildji, 1295-1311.

(1) Les musulmans ne songèrent pas à nous informer de la condition des vaincus; les Anglais durent s'occuper de l'étudier, à raison des questions politiques et administratives qui se reproduisent à chaque instant touchant ces bases véritables de la société indienne. Voir, sur leurs municipes : J. Briggs, *On the landtax of India;* Londres, 1830. — T. Coates, *Account of the state of the township of Loni*, dans les Transactions de la Société asiatique de Bombay, t. III. — J. G. Duff, *History of the Mahrattas;* Londres, 1826.
Nous en avons dit quelques mots dans le premier volume, page 291.

obligé d'entretenir une grande armée contre les Mongols, accrut énormément les impôts et ruina les villages. Pour obtenir quelque soulagement ils feignaient de se convertir, et recevaient un mollah parmi les officiers de la commune : celui-ci remplissait souvent l'emploi de boucher, les Indiens répugnant à ce métier sanguinaire, dont les musulmans s'acquittent avec des formules et des cérémonies qui rappellent celles des Juifs.

Les différents rois qui se succédèrent aggravèrent de plus en plus la condition des contribuables. Enfin Akbar résolut de faire lever le cadastre de tout le pays; mais il ne put y réussir, et il fallut rendre aux officiers de la commune la perception de l'impôt, qui fut porté à la moitié des fruits.

A mesure qu'une portion de l'Inde était subjuguée par les musulmans, la civilisation brahminique se retirait; mais les croyances se ravivaient, comme il arrive toujours lorsqu'elles sont contrariées : de nouveaux centres de sciences et de culture intellectuelle se formaient à Warangole, à Dévadjiri, à Vidjaganagara, qui devinrent célèbres tour à tour.

La domination étrangère ne pouvait prendre que difficilement racine au milieu d'une semblable organisation; et les naturels, unis par le lien des castes et de la religion, s'insurgeaient aussitôt que l'armée s'était éloignée. Massoud, successeur de Mahmoud, vit son empire décliner dans l'Inde par suite de cet état de choses, comme aussi par les dissensions qui s'élevèrent dans sa famille; puis, les révolutions se succédèrent rapidement jusqu'au moment où cette dynastie
1398. fut renversée du trône de Ghazna par les Seldjoucides, à qui l'Inde fut enfin ravie par le conquérant mongol Tamerlan.

Pour revenir à Mahmoud, ses armes ne furent pas moins heureuses contre la Perse, où il mit fin à la dynastie des Bovides. Le schah auquel il faisait la guerre étant mort, sa veuve écrivit à Mahmoud : *Tant que mon mari vécut, je redoutai ton courage, que tu employais contre un prince digne de toi. A l'heure qu'il est, tu ne voudrais pas certainement t'en prévaloir contre un enfant et une femme. La victoire est dans la main de Dieu : si tu l'obtenais, il ne t'en reviendrait aucune gloire. Vaincu, elle ne t'apporterait que de la honte.* Il attendit donc que l'enfant fût devenu homme, et reprit alors les hostilités.

La Perse fut sauvée par lui des Tartares, qui la menaçaient de nouveau. Il étendit son empire au point de lui donner pour

limites à l'ouest la Géorgie et Bagdad; au nord, Boukhara; à l'est, le Bengale et le Dekkan. Au lieu du titre de malek, il prit celui
de sultan. Les savants eurent en lui un zélé protecteur, et entre 1028.
autres le grand poëte Ferdoucy. Sentant sa mort prochaine, il voulut visiter les salles, où il avait accumulé, dans son magnifique palais de la *Félicité*, les innombrables trésors que lui avait procurés la guerre. Il versa des larmes à leur vue, et referma les portes en pleurant. Le lendemain, il passa son armée en revue, et trouva cent mille fantassins, cinquante mille chevaux et treize cents éléphants; ses larmes coulèrent encore, en songeant peut-être que ces richesses et cette armée, qui lui auraient suffi pour soumettre l'Asie, ne pouvaient pas prolonger sa vie d'un seul jour.

Mahmoud avait contracté alliance avec Seldjouk pour abattre les Samanides, dominateurs de la Perse; et, avec son aide, il continua la guerre contre eux jusqu'à ce qu'elle les eût conduits à Ispahan. Comme Mahmoud demandait à Michel, fils de Seldjouk, combien de soldats il pourrait lui fournir au besoin, Michel lui remit son arc et son carquois en disant: *Si tu envoies à notre camp une de ces flèches, cinquante mille hommes monteront à cheval pour te servir. S'ils ne suffisaient pas, envoies-en une autre à la horde de Balik, et tu en auras encore cinquante mille. Mais si tu en voulais davantage, fais-moi parvenir mon arc; il ira à la ronde parmi les tribus, et deux cent mille cavaliers accourront sous tes ordres.*

Mahmoud, effrayé de se voir de pareils amis, plaça les hordes les plus dangereuses dans le cœur du Khorassan; mais à peine eut-il fermé les yeux, qu'elles s'en élancèrent avec fureur. Son fils leur livra une bataille terrible; et alors, en promenant son regard autour de lui, il vit que, à l'exception de la troupe qu'il commandait, toute l'armée, suivant l'expression orientale, avait dévoré les sentiers de la fuite.

Les Seldjoucides réunirent sur le champ de bataille même un faisceau de dards, et inscrivirent sur chacun le nom d'une tribu; puis, ils les tirèrent au sort, recommençant la même opération avec les noms des familles, enfin avec celui des
guerriers; et le hasard fit sortir le nom de Togroul-Beg, 1038.
neveu de Seldjouk, seigneur du Khorassan. Profitant de l'inimitié qui avait éclaté entre les deux fils de Mahmoud, il chassa les Ghaznévides et les refoula vers le sud-est, d'où ils se retirè-

rent dans le Lahore, pour disparaître tout à fait en 1182, après avoir régné deux cent treize ans.

Les Oguzes ou Turcomans, qui avaient combattu avec les Seldjoucides, pénétrèrent aussi dans l'Inde, et s'étant dirigés vers l'orient, y fondèrent la dynastie des Gourides, qui établit sa résidence à Delhi. La valeur de Cotbeddin-Eibek étendit cet État jusqu'aux frontières de la Chine; mais il finit par succomber sous le glaive de Tamerlan.

Suivant une direction opposée, Togroul conquit en seize ans
1063. Balk, le Kharizm, le Tabaristan, autrement Bastra, le Turkestan et la Parthiène; il soumit en outre ceux de ses lieutenants qui ne surent pas résister à la tentation, ordinaire parmi les nomades, de se rendre indépendants.

Kaiem-Biamrillah, vingt-sixième khalife abbasside, voyant la désunion parmi les Bovides dont il subissait la domination,
1055. fit appel à Togroul, qui, à la tête de deux cent mille Turcs et de dix-huit éléphants, occupa Bagdad et détrôna les Bovides, puis se fit décerner à lui-même le titre d'émir-el-omra.

1069. Lors de son investiture, le khalife siégeait sur le trône, derrière un voile noir, avec le manteau noir de Mahomet et le bâton du prophète à la main. Togroul, après avoir baisé la terre et être resté quelque temps debout, s'assit près de lui sur un siége élevé. Quand le firman eut été lu, il reçut un esclave de chacun des neuf royaumes du khalife; on le revêtit des sept habits d'honneur, et on lui couvrit la tête d'un voile d'or, parfumé, sur lequel furent placés deux turbans. On lui ceignit ensuite deux épées, comme au souverain seigneur des Arabes et des Perses, de l'Orient et de l'Occident.

Togroul donna sa fille en mariage au khalife, dont lui-même épousa la fille; et en moins de trente ans, dit un historien, les Seldjoucides transportèrent en deçà du Djoun plus d'un million de tentes, de telle sorte que huit à dix millions de nouveaux hôtes turcs s'établirent dans la Perse.

Les descendants de Togroul-Beg dominèrent, avec le titre d'émir-el-omra, les khalifes de Bagdad jusqu'en 1152. Son premier successeur fut son neveu Alp-Arslan (*fort lion*), qui, ayant traversé l'Euphrate, entra dans Césarée de Cappadoce, pour y saccager la riche église de Saint-Basile. Après avoir conquis l'Arménie et la Géorgie, il dirigea ses armes vers l'empire de Byzance, et entra dans la Phrygie, où il combattit contre l'empereur Romain IV Diogène. Celui-ci parvint à repousser les

Turcs de l'autre côté de l'Euphrate ; et il aurait pu, à la tête de cent mille guerriers, réprimer leur audace, si les Francs mercenaires ne s'étaient révoltés, de concert avec les Ouzes, horde moldave d'origine turque. Romain vit donc la victoire lui échapper ; et, fait prisonnier il lui fallut, après avoir baisé la 1071.
terre, se racheter au prix d'un million, en promettant un tribut annuel de cent soixante mille livres d'or.

Alp-Arslan fut assassiné peu de temps après, et cette épitaphe fut placée sur sa tombe, à Merw dans le Khorassan : *Vous qui avez vu s'élever jusqu'au ciel la grandeur d'Alp-Arslan, contemplez-la maintenant, abattue dans la poussière.*

Nisam-al-Moulk, qui avait administré avec éclat sous les deux règnes précédents, continua ses fonctions sous Melek-Schah, 1072.
fils d'Alp-Arslan. Ce prince, le plus grand des Seldjoucides, parcourut douze fois ses vastes États qui s'étendaient de la mer Caspienne à la Méditerranée, et du pays des Khazars à l'extrémité de l'Yémen, embrassant la Syrie, la Mésopotamie, le Fars, le Kerman, l'Irak persan et arabe, le Khorassan, le Kharizm, l'Anatolie, la grande et la petite Boukharie jusqu'aux frontières du Thibet. Mélek fut surnommé Djélaleddin (*gloire de la religion*), à cause de la nouvelle forme qu'il donna à l'année. Étant Ère djélalique.
monté sur le trône le jour de l'équinoxe d'hiver, les astronomes lui exposèrent que la Providence avait fait coïncider le commencement de son règne avec celui de l'année, afin qu'il voulût rétablir, selon l'ancien rit, la solennité du premier jour de l'année. Comme c'est un jour de deuil pour les musulmans, ils l'invitèrent à la transporter au printemps, ce qui fut fait ; et depuis lors la solennité du Neurouz (1) ne fut plus interrompue. Melek fut un modèle de justice ; il favorisa les lettres, fonda des écoles et des académies à l'imitation de celles de Bagdad, qui furent le type des autres établissements musulmans, et donna dans Ispahan un asile aux sciences. Nisam-al-Moulk, son grand ministre, rédigea des institutions politiques (*vassaia*) remplies de détails historiques très-intéressants. Il s'opposa vivement au fameux Hassan, fondateur de la secte des Assassins, connu au temps des croisades sous le nom de Vieux de la Montagne ; mais il périt sous le poignard d'un de ces fana- 1093.
tiques, après avoir, durant cinquante années, dirigé d'une main habile et fait prospérer le naissant empire.

(1) Le Neurouz est décrit au tome II, page 38, note 2.

Après son ministre, Djélaleddin vint aussi à mourir, et ses États furent démembrés. Il avait donné au khalife Moktadi sa fille en mariage, à la dure condition qu'il renoncerait à toutes ses autres femmes. Soliman, son cousin, avait reçu de lui les pays au delà d'Antioche, c'est-à-dire l'Asie Mineure, où il fonda une dynastie des Seldjoucides; ses quatre fils en fondèrent quatre autres qui, durant trois siècles, dominèrent, avec l'Asie Mineure, la Perse proprement dite, le Kerman et les provinces de Damas et d'Alep. Nous les verrons aux prises avec les croisés. Quant à la Perse, elle revint à Barkiarok, qui dut, pour la conserver, soutenir de longues guerres contre ses oncles et
1118. ses frères. Il eut pour successeur Mohammed-Schah, l'un de ses frères, puis un autre nommé Sandjar. Leurs règnes furent troublés par la puissance croissante des Assassins, et par plusieurs princes qui se rendirent indépendants, notamment ceux de Karizm et de Gour, comme aussi par l'invasion des Gouzes, qui firent Sandjar prisonnier; mais sa captivité ne put l'amener à leur faire aucune concession; et, parvenu enfin à leur échapper, il réussit à les soumettre.

Des rois servaient à sa cour, où brillaient les meilleurs poëtes; et le titre de second Alexandre célébrait ses conquêtes; mais il présageait aussi le sort de ses successeurs. En effet,
1158. avec lui finit la puissance des Seldjoucides en Perse, et le royaume fut divisé entre les princes de l'Irak, du Karizm, de Gour, et les Atabeks.

Nous aurons à nous occuper ailleurs de la race ottomane.

CHAPITRE XXII.

CULTURE INTELLECTUELLE DE L'ORIENT. — FERDOUCY.

Ne quittons pas l'Orient sans payer un tribut d'éloges aux khalifes pour avoir, dans leur décadence, cherché à faire oublier la haine qu'avaient montrée contre les lettres les successeurs triomphants de Mahomet, imités sur ce point par quelques princes turcs. Une fois que le fanatisme ignorant eut cessé avec les Ommiades, les Abbassides se firent les protecteurs des savants. Les premiers, se renfermant dans les limites du Koran et de la tradition, seuls dépositaires des décrets de

Dieu, repoussaient les sciences comme inutiles et dangereuses. Leurs successeurs, partisans de la doctrine unitaire, réconcilièrent la raison et la nature avec l'idée de la religion, recherchèrent l'accord entre les deux mondes physique et intellectuel, et favorisèrent les études, surtout celle des sciences naturelles.

Leurs médecins, syriens et chrétiens, furent chargés de traduire toute sorte de livres. Al-Mansor employa à ce travail le médecin Georges Baktishua; Haroun institua un collége de traducteurs, dirigés par le savant médecin Jean Mesouéh. Plus hardi encore, Al-Mamoun, schyite et motazélite, sans tenir compte des scrupules des docteurs orthodoxes, étendit la sphère de l'enseignement : il encouragea l'astronomie, et fit rédiger des tables. Lorsqu'il dicta la paix à Michel II, il exigea un exemplaire de tous les livres grecs. De grandes bibliothèques se formèrent ainsi dans la capitale, à Fez, à Larache; Alexandrie, le Caire, Bagdad, Grenade, Valence, Séville, Murcie, eurent des écoles qui devinrent célèbres; à Murcie, Schamsédin, préfet du collége, acquit une grande et légitime renommée. Les colléges, inconnus aux Grecs et aux Romains, mais d'institution très-ancienne chez les Chinois, se multiplièrent parmi les Arabes. Koufa et Bassora eurent des académies littéraires, où des personnes instruites se réunissaient pour lire leurs écrits; il s'en forma une à Cordoue pour l'explication du Koran, une d'histoire à Xativa, fondée par Mohammed-Abou-Amer; il y eut aussi des musées d'antiquités et de beaux-arts.

On attribue aux Arabes l'invention des observatoires; celui de Séville était surtout renommé. Ils faisaient usage de cadrans solaires, d'astrolabes, de clepsydres, d'horloges. Albatégnius (Al-Battanny) corrigea plusieurs erreurs de Ptolémée, notamment sur le mouvement des étoiles en longitude; il détermina l'excentricité de l'orbite solaire, et mesura l'obliquité de l'écliptique; mais ce qui le rend immortel, c'est qu'il reconnut le mouvement de l'apogée du soleil d'occident en orient, devinant même que des déplacements semblables seraient découverts par la suite dans l'orbite de chaque planète. Al-Hashel rédigea les tables de Tolède, à l'aide de procédés meilleurs que ceux d'Hipparque et de Ptolémée. Al-Hazem enseigna la doctrine des crépuscules, et Geber la trigonométrie. Enfin, l'an 471 de l'hégire, on divisa l'année en trois cent soixante-cinq jours cinq heures quarante-neuf minutes et quinze secondes, calcul d'une précision étonnante.

Leur tâche, au surplus, consista plutôt à conserver qu'à inventer, et c'est peut-être là le caractère et le mérite de la civilisation arabe. En étendant leurs conquêtes, des pays où les Grecs avaient perfectionné les diverses branches de la science jusqu'à ceux où ils l'avaient puisée, en touchant même à ce grand peuple d'une barbarie érudite, dépositaire mystérieux de tant de savoir et de tant d'institutions sociales, ils purent voir ce qu'il y avait de bon à recueillir et en faire leur profit. Ils empruntèrent à l'Inde l'algèbre et les chiffres numériques; à la Chine, peut-être la boussole, qui leur permit de faire de la navigation une science; et probablement à l'extrême Orient les germes des connaissances dont firent preuve leurs géomètres, notamment Hassen, qui, par la trisection de l'angle et par les recherches sur les deux moyennes proportionnelles pour la duplication du cube, résolut des problèmes insolubles avant lui. On pense aussi qu'ils ont pu retrouver dans l'Inde les éléments de ce système de logique qui leur inspira tant de vénération pour Aristote.

Géographie. Le zèle des musulmans pour leur religion leur fit entreprendre de longs voyages dans l'intention de la propager. Au milieu du neuvième siècle, Youllam l'*Interprète* fut expédié par le khalife Wartek à la recherche des contrées hyperborées, habitées par les peuples Og et Magog, cités dans le Koran. Après avoir visité la côte occidentale de la mer Caspienne et monté beaucoup vers le nord, il appuya vers l'orient, puis vers le midi jusqu'à Samarcande, d'où il regagna Bagdad. Wahad et Abouzied, de 851 à 877, parcoururent et décrivirent les pays les plus reculés de l'Asie. En 921, le khalife Moktadir envoya Ahmed, fils de Fozlan, en qualité d'ambassadeur au roi des Bulgares, sur les bords du Volga, pour lui donner connaissance de la religion musulmane. D'autres se dirigèrent vers le nord; et nous en avons des relations qui remontent jusqu'au huitième siècle (1), mais où l'on ne trouve ni vérité ni chronologie. Plusieurs voyagèrent par terre de Samarcande à Canfou et à la Chine; et ce sont eux qui les premiers firent mention du thé, de l'eau-de-vie, de la porcelaine. Il est rapporté que, peu après

(1) RASMUSSEN, *Mémoires sur les rapports et le commerce des Arabes et des Persans avec la Russie et la Scandinavie au moyen âge;* Copenhague, 1804.

l'an 1000, huit musulmans, dits les Almagrurins ou les Errants (1), ayant gagné la haute mer, rencontrèrent, après onze jours, certaines îles qu'ils appelèrent *Açores*, à cause des autours qu'ils y trouvèrent. Des cartes des pays conquis étaient levées par l'ordre des khalifes; et, en 133, Al-Mamoun fit mesurer par les trois frères Béni-Schaker un degré de latitude dans le désert de Sandjar, entre Racca et Palmyre.

Les Arabes acquirent une plus grande célébrité dans la médecine. Des Juifs et des nestoriens furent les médecins des premiers khalifes; et ceux que nous trouvons à la Mecque, au temps de Mahomet, s'étaient formés dans les écoles grecques. Lors de la prise d'Alexandrie, où florissait une école de médecine renommée, quelques livres, traitant de cette science, furent conservés soit par suite de l'attrait qu'offre toujours ce qui promet la santé, soit dans l'espoir d'y découvrir le secret de faire de l'or. La simplicité d'Hippocrate, sa précision, sa réserve, sa méthode expérimentale, le firent mettre par les Arabes après Galien. Mais leurs traductions, étant faites sur le syriaque au lieu de l'être directement sur le grec, y perdaient en fidélité; et, d'ailleurs, le choix de ses ouvrages était le résultat du hasard. Bien que beaucoup d'entre eux cultivassent cette science, les progrès ne furent pas en rapport avec le nombre des adeptes. La dissection des cadavres les aurait souillés; une fausse pudeur ou une jalousie aveugle ne permettait pas les opérations sur les femmes; et la philosophie théiste faisait recourir les praticiens à des causes surnaturelles, Dieu étant considéré comme auteur immédiat de tous les phénomènes. Il en résulta qu'ils ajoutèrent à la médecine beaucoup de subtilités, sans qu'elle leur dût aucun principe important. Médecine.

La prognosie était la partie principale de leurs traitements, et, pour la déduire, ils se servaient de l'astrologie, de la chiromancie, des amulettes. Ils devinaient, par l'inspection des urines, non-seulement les maladies, mais encore des secrets très-difficiles à pénétrer, comme aussi ils jugeaient par le pouls des aliments qui avaient été pris. En général, ils rejetaient les purgatifs drastiques, préférant les tamarins, la casse, le séné, divers myrobolans. Parfois ils recouraient à des absurdités

(1) De Guignes veut que leur nom signifie les *Abusés*, par suite de l'erreur de leur expédition.

meurtrières : ce fut ainsi qu'en promettant cinquante années de vie au khalife Watek-Billah, qui était tombé malade, ils le mirent, à plusieurs reprises, dans un four chauffé; à la fin il en mourut. Abbou-Cassis enseigne à guérir les grandes blessures au bas-ventre, en y appliquant de grosses fourmis dont la morsure produit l'agglutination, et mieux encore si on leur coupe l'abdomen.

Il faut mettre hors ligne Al-Manghé, médecin d'Haroun-al-Raschid, qui *avait la blanche main de Moïse et l'haleine du Messie.* Se trouvant avec le khalife, comme il entendit un charlatan annoncer un remède pour tous les maux, il dit à Haroun : *Je ne croyais pas que dans ton empire il fût permis de tuer impunément.* Haroun bannit les charlatans, qui devaient obtenir de gouvernements plus éclairés de la tolérance et des encouragements.

Les Arabes eurent plus de succès dans la chimie; et déjà, dans le huitième siècle, le sabéen Abn-Moussa-Schaffar-al-Soli, appelé Geber, parle de préparations mercurielles, comme le sublimé corrosif, le précipité rouge, le nitrate d'argent, l'acide nitrique et l'acide nitro-muriatique. Ils donnèrent un nouvel aspect à la pharmaceutique; et c'est d'eux que nous vinrent les noms d'alcool, de julep, de sirop, de camphre, de bézoard, de naphte, et autres; ils paraissent aussi avoir introduit les formulaires.

Le premier traité de médecine arabe fut fait sous le titre de Pandectes par Haroun d'Alexandrie, qui, avant tout autre, décrivit la petite vérole, en l'attribuant à une inflammation du sang et à une effervescence de la bile, opinion à laquelle on conforma le traitement. Cette maladie fut envisagée plus sainement par Rhazès, l'un de leurs plus célèbres médecins, chez lequel brillent, au milieu de beaucoup d'erreurs, des connaissances neuves et de bonnes pratiques. Peu de temps après lui, Ali-ben-Abbas écrivit le Royal (*Al-Meleky*), traité sur toutes les branches de la médecine, en suivant les traces des Grecs, mais en les dépassant dans l'anatomie. Il tint le premier rang jusqu'au moment où il fut détrôné par Avicenne (Abou-ibn-Sina), de Schiraz en Perse. Ce médecin illustre fut élevé à Bokhara, l'Athènes de l'Orient; à dix ans, il savait par cœur le Koran. Son père lui ayant donné pour maître l'Anatolien Abou-Abdallah, il le quitta, parce qu'il ne put lui résoudre un problème de logique, et s'attacha à un marchand qui lui enseigna l'a-

Avicenne. 980.

rithmétique et les chiffres indiens. A douze ans, il possédait les Éléments d'Euclide et l'Almageste de Ptolémée. Après avoir étudié la philosophie et la théologie à Bagdad, il y consacra huit ans à l'étude de la médecine, sous le nestorien Abou-Sahel-Masischi ; il avait appris la botanique, dans la Bactriane, où croissent beaucoup de plantes médicinales, notamment l'assa fœtida, qu'il fit connaître le premier. Des cures brillantes lui acquirent de la réputation parmi les princes, qui se l'arrachèrent à l'envi. Schams-Eddola, khalife d'Hamadan, le fit son vizir; puis, il le fit jeter en prison comme complice d'une sédition. Il y écrivit sur la philosophie et sur la médecine. Rendu à la liberté et rétabli dans ses emplois, il s'enfuit dans la crainte de nouvelles épreuves, et vécut assez longtemps caché. Mahmoud Ghaznévide chercha en vain à l'attirer à sa cour. Il se rendit à Ispahan, où il se vit traité avec respect par le khalife Ala-Eddola ; mais l'usage de remèdes violents le mit au tombeau à l'âge de cinquante-huit ans. Son épitaphe disait 1037.
que la philosophie ne lui avait pas appris à améliorer ses mœurs, ni la médecine à conserver sa santé.

Il buvait beaucoup d'eau chaude, pour chasser le sommeil, mais non sans y mêler du vin. « Jamais, dit-il, je ne dormais « une nuit entière. Je travaillais continuellement; et, au déran-« gement de ma santé ainsi qu'à l'affaiblissement des organes, je « reconnus qu'il fallait de la vigueur à la nature; et je préférai « le vin, liqueur salubre, au sommeil, qui m'aurait dérobé un « temps précieux. » Rencontrait-il quelque difficulté, il ne cessait de prier dans la mosquée jusqu'à ce qu'il se sentît éclairé; et souvent il trouvait en dormant ce qu'il avait cherché vainement éveillé. Il paraît toutefois qu'il inclinait au scepticisme et à l'incrédulité, tellement que ses livres étaient défendus aux musulmans orthodoxes. Il prodigue des éloges sans fin à Aristote ; et pourtant il ne parvint jamais à comprendre sa métaphysique : aussi, après l'avoir lue quarante fois, il y renonça. Il définissait l'amour et la folie deux maladies de l'esprit, dont on est atteint on ne sait comment, qui procèdent on ne sait de quoi, et résident on ne sait où. Esprit vaste sans être un homme de génie, il abonde en subtilités, et adopte des erreurs déjà réfutées, comme les trois ventricules du cœur, sur la foi d'Aristote. Dans la pratique, il suit les Grecs et Rhazès, auxquels il emprunta tous les matériaux de son *Canon*, grand répertoire d'anatomie, de physiologie, d'hygiène, de chimie, de médecine propre-

ment dite, de pharmacie. Cet ouvrage, qui, durant six siècles, resta le fondement de l'instruction médicale, ne dut son éclat qu'aux ténèbres dont ces temps furent enveloppés.

Averroès. Nous ne séparerons pas d'Avicenne, bien qu'il lui soit postérieur, Achmet-Ebn-Roschid, connu sous le nom d'Averroès, qui naquit à Cordoue et mourut à Maroc en 1198. Il sut tout, écrivit sur tout, et remplit les plus hauts emplois; mais la hardiesse de ses opinions philosophiques le fit accuser d'impiété; en conséquence, ses biens furent confisqués, et il se vit relégué dans le quartier des Juifs, puis obligé de faire amende honorable sur la porte de la mosquée de Maroc, en se laissant cracher au visage par quiconque le voulait. Peu après, cependant, l'opinion changea à son égard, et ses honneurs lui furent rendus.

Il traduisit tous les ouvrages d'Aristote, avec des commentaires interminables dont nous parlerons ailleurs. Dans le *Koullyath*, son principal ouvrage de médecine, on ne trouve point d'idées neuves; et il donne la préférence sur Galien à Aristote et à ses commentateurs modernes (1).

Abdallah-ben-Achmed-Diaeddin, de Malaga, lui est de peu postérieur : c'est le botaniste le plus instruit qu'aient eu les Arabes; après avoir enrichi d'observations neuves la science qu'il cultivait, il mourut en 1248.

Nous avons dit que Al-Mamoun avait étendu les études de ses sujets en dehors des sciences naturelles. Or, on raconte qu'Aristote lui étant apparu en songe, il se hâta de lui demander : *Qu'est-ce que le bien? — Ce que les sages approuvent*, répondit le philosophe.— *Et qu'approuvent-ils?* reprit le khalife. — *Ce qu'approuve la loi divine. — Qu'est-ce que la loi divine? — Ce que tout le monde approuve*. Il n'en put rien obtenir de plus. Cette tradition indiquerait que l'attachement d'Al-Mamoun pour la secte des motazélites provenait de ce qu'elle cherchait à concilier la religion avec la raison commune.

Il voulut donc connaître Aristote, et il en fit faire une traduction par les médecins Meshuéh et Honaïn; il fit aussi traduire Porphyre, Théophraste et d'autres commentateurs. Le collége des traducteurs produisit lui-même des commentateurs originaux, qui formèrent une école dans laquelle philosophe et péripatéticien étaient toujours considérés comme synonymes.

(1) Voir l'*Essai historique sur Averroès et l'averroïsme* de M. RENAN; Paris, 1852.

Une fois qu'ils se furent armés ainsi de la science du Stagirite pour battre en brèche l'orthodoxie musulmane, force fut aux orthodoxes d'avoir recours aux mêmes armes pour la défendre. Si la physique, la métaphysique et la morale du philosophe grec se trouvaient en désaccord avec leurs croyances, ils s'en tenaient à la logique. De là le *Kalam* (1), ou théologie scolastique de l'Islam.

Il est vrai de dire que ces musulmans transportaient facilement à d'autres écrits l'infaillibilité que, selon leur religion, ils attribuaient au Koran, habitués à croire plus qu'à pratiquer; et c'est pourquoi, tout en étudiant si assidûment Aristote, ils le commentèrent sans le comprendre, se contentant de subtiliser sur les formes, s'arrêtant aux paroles sans savoir aller au fond des choses. Leur philosophie se réduit donc à une application raisonnée d'axiomes généraux, à trouver la mineure d'un syllogisme, sans vérifier les prémisses. Épris du merveilleux, leur regard en est ébloui au point d'en perdre toute aptitude à interroger la nature. En effet, parmi leurs nombreux ouvrages, qui ont trouvé des admirateurs, notamment l'abbé Andrès, et que l'on a prétendu avoir fait l'éducation de l'Europe, on chercherait en vain une idée vraiment neuve, une idée forte, une idée qui touche à des points fondamentaux de la science, et qui signale une époque dans le progrès.

Si l'on se rappelle les extravagances que les Grecs racontent Philosophes.
de leurs cyniques, on peut se faire une idée de celles des philosophes arabes. Al-Farabi, de Farab dans la Transoxiane, le 950.
plus en renom parmi eux, et dont Avicenne avoue avoir appris tout ce qu'il sait, se rend à Alep, entre au palais et dans la salle même où le prince amadanide Saïf donnait audience. Celui-ci lui ordonne de prendre place : *En quel lieu? — Où il te plaira*. Le philosophe s'assoit donc sur le sopha même de Saïf, qui ordonne à un officier, dans le dialecte très-corrompu du pays, de lui faire quitter sa place. Al-Farabi l'avertit, dans le même patois, que celui-là est sujet à se dédire qui commande sans réflexion, et ajoute qu'il connaît tous les idiomes de l'Asie. Dans une discussion avec des docteurs, il les réduisit

(1) De *kalam*, on a appelé les théologiens scolastiques musulmans *montakalim*, c'est-à-dire dialecticiens; mais il n'est pas exact de dire que cette dénomination soit opposée à celle de motazélites.

au silence, puis leur exposa des doctrines ignorées d'eux. Des musiciens survinrent; il prit un luth et se mit à chanter, de manière à les surpasser tous. Il commenta divers ouvrages d'Aristote; son *Encyclopédie des sciences* le rendit surtout célèbre; mais ses écrits originaux se sont perdus.

1058 1111. Al-Gazel, de Thous dans le Khorassan, fut l'un des plus profonds dans la philosophie et la théologie; son savoir lui valut d'être appelé à la direction du collége de Bagdad, où il se signala, ainsi qu'il l'avait fait à Damas, à Jérusalem, à Alexandrie. Ses nombreux ouvrages ont pour unique but de montrer la supériorité de l'islam sur les autres religions et sur la philosophie. Il eut le même sort que d'autres philosophes pour avoir touché aux matières de foi; ses livres furent désapprouvés par les théologiens, et condamnés même au feu.

Historiens. 984. L'amour du merveilleux qui se rencontre dans les moindres récits, le respect aveugle pour les rois, l'insouciance à rechercher les causes des événements, empêchèrent les Orientaux d'avoir des historiens, dans le sens élevé du mot. Plusieurs néanmoins racontèrent les événements de leur pays. Ainsi Ebn-Batrich écrivit une chronique qui va jusqu'à l'an 303 de l'hégire; Al-Massoudi, l'histoire des rebelles, c'est-à-dire des révolutions. Al-Tabari, iman renommé pour sa piété et son instruction, ayant demandé à ses amis s'il leur serait agréable d'avoir une histoire de tout ce qui était arrivé jusque-là dans le monde, ils lui répondirent affirmativement; mais quand il eut ajouté qu'il la composerait en trente mille feuilles, ils réfléchirent qu'il ne suffirait pas pour la lire d'une vie entière. Il promit donc de l'abréger, et fit celle que nous avons sous le titre d'*Al-Tarik al-Tabari*, ouvrage qui est le fondement de l'histoire arabe.

Éloquence. 984. En 335 de l'hégire naquit, en Mésopotamie, Abou-Yahia-ibn-Nobata, le plus grand orateur arabe; il prêcha principalement à Alep, et il mourut du saisissement que lui causèrent l'apparition et un baiser de Mahomet : le prophète avait baisé cette bouche d'où étaient sorties tant de paroles éloquentes. Ses discours sont une série de maximes et de phrases du Koran sur la puissance de Dieu, la mort, la prédestination, lesquelles perdent toute valeur artistique si on les traduit dans une autre langue, si on change la disposition des mots. Du reste, les Arabes ne connurent jamais l'éloquence véritable, privés qu'ils étaient de

liberté; et c'est à peine s'ils relevèrent leur manière d'écrire en empruntant des formes poétiques. La poésie est, en effet, leur meilleur terrain; mais son allure est entravée par des formes sévères; elle est trop souvent sentencieuse, et manque de cet art qui produit le beau dans sa perfection. Il est difficile de citer leurs meilleurs poëtes : les musulmans admirent sans distinguer beaucoup, et certains orientalistes portent aux nues ceux dont certains autres ne font pas même mention. Ebn-Roumi, né en Syrie, mais d'une famille turque, est l'un des plus renommés. *Rien*, disait-il, *n'est plus utile et plus nécessaire à l'homme qu'une bonne épée et une bonne bourse : celle-ci fournit à ses besoins, celle-là défend son avoir*. Mahomet, fils d'Hamed, écrivit *Al-Motaleb*, poëme dont chaque vers contient un mot qui prend diverses significations, selon la différence des voyelles adaptées aux consonnes dont il se compose.

Poésie.

896.

831.

L'adulation est la corde que leurs poëtes font le plus communément résonner, et ils ne dédaignent pas parfois de descendre au rôle le plus abject. Le fameux Doak, se trouvant en présence du khalife et de sa favorite quand on apporta des roses, improvisa des vers dont voici le sens : *Leur coloris ressemble aux joues d'une belle qui rougit de pudeur, quand son amant s'approche pour la saluer*. La jeune fille s'écria que c'était quelque chose de mieux; et, à la prière du khalife, elle improvisa en ces termes : *La couleur de ces roses ressemble à mes joues quand le prince me prend par la main pour me conduire dans un lieu d'où il faut passer au bain.*

Le poëte le plus illustre de l'Orient apparut en Perse, dans cette monarchie contemporaine des premières monarchies du monde, qui survécut aux Grecs ses vainqueurs, à Alexandre dont elle subit le joug, aux Romains dont la puissance ne la contint qu'avec peine, aux Césars de Byzance et aux Abbassides de Bagdad, contre lesquels elle lutta, et qui peut-être est destinée à survivre à l'Angleterre et à la Russie, dont l'ambition la menace de deux côtés opposés.

Histoires persanes.

Dès les temps les plus anciens, les rois perses conservaient le souvenir de tous leurs faits dans des chroniques appelées *Diphthères* (1), qui, commençant au règne fabuleux de Kaïou-

(1) Dans le livre d'Esther (VI, 1), il est dit : *Cette nuit le roi ne dormit pas, et se fit apporter les histoires et les annales des anciens temps*. Dans l'Inde, les archivistes sont encore appelés *difterbound*.

marath, continuaient jusqu'à Chosroès. Yesdedjerd III, le dernier Sassanide, les fit recueillir dans le *Bastan-Naméh* ou
641. *Saiour al-Molouk*. Lorsqu'il fut tué, après la bataille de Cadésia, sa bibliothèque fut saccagée; et ce livre tomba dans les mains du général arabe Saad-Wakli, qui crut devoir en faire don à Omar. Le pieux conquérant, voyant que ce n'était pas un livre de dévotion, le jeta de côté; mais un Abyssin guèbre le ramassa, et, l'ayant traduit dans sa langue, l'offrit en présent au négush ou empereur d'Abyssinie.

La langue officielle de l'empire perse, lors de la lutte avec les mahométans, était le pehlvi, dialecte formé en Mésopotamie d'un mélange de sémitique et de perse. Les Arabes, s'étant établis en plus grand nombre dans les provinces les plus rapprochées de leur patrie, y firent prévaloir leur langage; ce qui contribua beaucoup à consolider leur puissance. Mais l'ancien idiome perse se maintint dans les provinces orientales, et ce signe vivace de la nationalité reprit le dessus dès que le khalifat vint à s'affaiblir. Alors les grandes familles qui avaient conservé les propriétés de leurs ancêtres et leur supériorité héréditaire reprirent une grande puissance. L'ancien perse était en usage dans leurs cours, où naquit une littérature nouvelle, et cent poëtes recueillirent les traditions nationales, qu'ils répétèrent à l'envi. Ce fut aussi plus tard, pour les princes qui se soulevèrent contre les mahométans, un moyen de raviver le sentiment de l'indépendance. Le *Bastan-Naméh*, ou vieux livre, fut alors retraduit de l'abyssin en langue perse, et quatre historiens furent chargés de le continuer. Le poëte Doukiki, préposé ensuite à ce travail par Aben-Fazal-Balami, entreprit de mettre en vers ce recueil informe, et pourtant précieux; mais lorsqu'il eut composé mille vers, *son bonheur l'abandonna, et en même temps la vie*.

Mahmoud Ghaznévide, le Charlemagne de la Perse, se mit en quête de tout ce qui pouvait éclaircir l'histoire de son pays et de tous les documents échappés aux incendies, aux guerres, au temps. Ceux qui lui en apportaient quelques-uns d'anciens obtenaient sa faveur; et si c'étaient des exilés, des proscrits, il leur pardonnait. Non content de cela, il excitait les poëtes à célébrer les anciens héros; mais enfin il se leva un génie qui se trouva au niveau d'une pareille tâche.

Ferdoucy. Ferdoucy-Aboul-Kacem-Manssour, fils ou descendant de
916-1020. Ahmed êl-Ferdoucy, qui était un jardinier de la province de Thous

dans le Khorassan, naquit l'an 320 de l'hégire ; aussitôt qu'il fut né, il se dressa dans son berceau, regarda l'occident et poussa un cri, auquel répondit de tous côtés l'écho des montagnes voisines, comme si toutes les voix de la nature se réveillaient au premier accent du poëte. Élevé comme il convenait à un esprit aussi précoce, il passait des journées entières à méditer et à rêver sur les bords d'un ruisseau. Un petit poëme qu'il composa comme essai sur les guerres de Zoak et de Féridoun, thème alors en vogue, et qui excita l'admiration de ses amis, ne le laissa pas longtemps ignoré du gouverneur de la province. Ce fonctionnaire lui conseilla de se rendre à la cour; et le jeune homme, encouragé par un songe, partit avec l'habillement de sa province. Comme il approchait de Ghaznah, las et couvert de poussière, il aperçoit sous une treille trois individus occupés à boire et à causer. C'étaient les trois poëtes de la cour, Ansari, Ferroki et Asgindi, qui lui dirent, en le voyant s'avancer vers eux dans ce misérable équipage : *Mon garçon, si tu n'es pas poëte, passe ton chemin. Les poëtes ne sont bien qu'avec leurs pareils.*

Je suis poëte aussi, répond le jeune homme.

Eh bien! reprend l'un d'eux, *faisons-en l'épreuve. Chacun de nous composera un vers sur la même rime, et tu te chargeras du quatrième.*

Ils choisirent donc une désinence qui ne se reproduisait que dans trois mots de la langue perse. Mais le jeune homme avait trouvé dans les vieilles chroniques le nom d'un ancien héros qui rimait avec eux, ce qui lui valut la victoire et l'admiration des trois poëtes.

Mahmoud, dont la cour était une académie où, chaque soir, se réunissaient les esprits les plus distingués, pour lire et critiquer, encouragea la timidité du débutant, et bientôt, émerveillé de ses vers, il lui dit : *Ta poésie répand sur mon palais la splendeur du paradis* (*Ferdous*); mot qui, à partir de ce moment, le fit surnommer Ferdoucy. Ce fut donc lui que le prince chargea de composer le *Chah-Naméh*, poëme épique sur la gloire primitive de la Perse, en lui assignant un appartement dans la résidence royale, dont la bibliothèque fut mise à sa disposition. Il récitait par fragments son poëme au roi, à mesure qu'il le composait, peut-être avec accompagnement de musique et de chants. Mahmoud y est l'objet de magnifiques éloges :

« Depuis l'instant où le Créateur fit le monde, jamais n'ap-
« parut un roi semblable à lui. Il porte sa couronne, assis sur
« le trône comme le soleil; et par lui le monde resplendit comme
« l'ivoire. On serait tenté de dire : Quel est ce soleil qui verse
« tant d'éclat sur le monde? O Aboul-Kacem! ce roi victorieux
« posa son trône au-dessus du diadème du soleil; il ordonna
« le monde, de l'orient à l'occident; et sa domination fait
« naître des mines d'or. Mon étoile endormie se réveilla; une
« foule de pensées surgirent dans ma tête; je reconnus que le
« moment de parler était arrivé, et que les anciens temps re-
« naissaient. Une nuit je m'assoupis, plein de pensées au sujet
« du roi de la terre, et avec ses louanges sur les lèvres. Mon
« cœur était inondé de lumière, au milieu de l'obscurité de la
« nuit; je dormais et j'avais la bouche fermée, mais le cœur ou-
« vert. Une lampe resplendissante s'élevait du sein des eaux,
« tandis qu'une nuit profonde était répandue sur la face de la
« terre; mais la lampe la rendit lumineuse comme un rubis.
« Le désert semblait de brocart, et un trône de turquoise ap-
« parut, où siégeait un roi semblable à la lune, avec une cou-
« ronne sur la tête, en place de casque. Une armée était rangée
« sur deux milles de longueur. A la droite du roi étaient sept
« cents farouches éléphants; devant lui se tenait respectueu-
« sement un pur destour(1), montrant au roi le chemin de la foi
« et de la justice. Mon esprit resta confus de la splendeur du
« roi, à l'aspect de ces éléphants de guerre, de cette nom-
« breuse armée. Quand je vis la face du roi, je demandai aux
« grands : *Est-ce là le firmament et la lune, ou bien un trône*
« *et une couronne? Ai-je devant moi le ciel étoilé, ou une ar-*
« *mée?* Et l'un d'eux me répondit : *C'est le roi de Roum et de*
« *Hind, qui règne de Kanoudjé jusqu'à la mer du Sind; dans*
« *l'Iran et dans le Touran tous sont ses esclaves, la vie de*
« *tous dépend de ses ordres et de sa volonté. Il ordonna le*
« *monde avec justice, et ensuite se mit la couronne au front.*
« *C'est le seigneur du monde, Mahmoud le grand roi. Grâce*
« *à lui, les agneaux et les loups s'abreuvent à la même source.*
« *De Kachemyr à la mer de la Chine, les rois lui rendent*
« *hommage; et le premier mot que prononce dans son berceau*
« *l'enfant dont la langue s'humecte à la mamelle est* Mahmoud.
« *Rends-lui hommage, toi qui sais parler, et qui cherches par*

(1) Prêtre de la religion parse.

« *lui à te faire un nom immortel. Personne ne désobéit à ses* « *ordres, personne n'ose se soustraire à sa puissance.*

« Je m'éveillai, et me levai aussitôt : que m'importait la nuit « obscure? Je me levai, je proférai des vœux pour le roi; et « n'ayant pas de pièces d'or à répandre sur sa tête, j'y versai « mon âme. Or, je me disais à moi-même : Ce songe aura son « accomplissement, car la gloire de Mahmoud est grande dans « le monde. Rends-lui l'hommage qu'il rend à Dieu. Bénis « cette fortune qui veille, ce diadème et ce sceau royal. Son « règne a converti la terre en un jardin de printemps. L'air « est humide de pluie, la terre est couverte de beautés, elle « se trouve arrosée en des temps opportuns, et le monde res- « semble au jardin d'Irem. Tout ce qu'il y a de beau dans « l'Iran est dû à sa justice; partout où il existe des hommes, « il les a pour amis. Dans les fêtes, c'est un ciel de bonté; « dans la guerre, c'est un dragon avide de combats. Son « corps est d'un éléphant en fureur, et son âme d'un Gabriel. « Sa générosité est semblable à la rosée printanière, son cœur « aux eaux du Nil. Celui qui désire le mal par envie est vil à « ses yeux comme une pièce d'argent. La couronne et les tré- « sors n'ont point produit chez lui d'orgueil; les batailles et « les fatigues n'ont point troublé la sérénité de son âme. Tous « ceux qui sont illustres, ceux qui sont nobles, bons et dé- « voués au roi, tous montrent leur obéissance et leur fidélité « envers lui; et chacun d'eux est roi d'une province, et le « nom de chacun vit dans tous les livres... Oh! puissent n'être « jamais ravis au monde le roi et sa couronne! Oh! qu'il vive « toujours, qu'il vive heureux, sain de corps, avec le diadème « et le trône, victorieux, libre de soucis et d'angoisse! »

Mahmoud voulait lui accorder une pièce d'or par distique; mais Ferdoucy préféra toucher mille deniers, lorsqu'il aurait terminé l'ouvrage. Il destinait cette somme à faire reconstruire la digue de son fleuve natal, qui, se rompant souvent, laissait un libre passage aux eaux qui ravageaient les lieux témoins des jeux de son enfance. Mais Hussein Méhmandar, favori du sultan, que le poëte avait négligé de louer, le desservit près de Mahmoud, sunnite ardent, en le représentant comme partisan des schiytes. Or, tandis qu'il continue son poëme, que les princes voisins lui adressent des lettres et des présents qu'il refuse, des dégoûts continuels lui font sentir combien le pain des cours est amer; et il se trouve réduit à une misère extrême.

Lorsqu'il eut enfin terminé le poëme à l'âge de soixante-dix ans, on lui compta les mille deniers; mais ces deniers, au lieu d'être d'or, étaient d'argent. Ferdoucy était au bain lorsqu'il reçut cette récompense, si peu en rapport et avec la grandeur du monarque et avec le mérite de l'ouvrage. Il en donna un tiers au messager, un tiers au baigneur, et paya à boire avec le surplus. Mahmoud, piqué au vif, ordonna qu'il fût arrêté et foulé aux pieds des éléphants. Mais Ferdoucy se prosterne devant lui en suppliant; et ses prières, ses vers surtout lui obtiennent son pardon. Il rentre alors chez lui, détruit tout ce qu'il a écrit en l'honneur du sultan; puis il trace ces vers qui terminent le *Chah-Naméh;* en voici le sens :

« Tu as menti à ta parole et corrompu le bienfait promis « comme une main boueuse, qui trouble, en s'y plongeant, le « cristal d'une onde pure. Roi mendiant, je révélerai ta mes- « quinerie, et la vérité sera entendue. Contemplez cet homme « dépourvu d'esprit, ce cœur préoccupé d'un gain sordide, « ce monarque plus lâche qu'un esclave, ce fondateur d'une « race royale, qui s'efforce de s'élever à la hauteur de son « rang.

« O prophète, tu as bien dit que *toutes les choses humaines* « *tiennent de leur origine!* L'âme ignoble reste telle, même « sur le trône. La plante au suc amer distille toujours l'amer- « tume; arraches-en une branche, transplante-la dans les bos- « quets du paradis, plonge dans le miel sa nouvelle racine, « arrose-la de nectar, elle produira toujours des fruits amers. « Enlève les œufs de la corneille de son nid funèbre, et que « leur mère vienne les couver dans les solitudes embaumées « de l'Éden; que le petit soit nourri avec les graines de la « figue la plus suave, qu'il étanche sa soif dans l'eau sacrée « de l'Elzebill; que l'haleine de l'ange Gabriel le réchauffe « dans son nid : de l'œuf, fidèle à son origine, il ne sortira « que l'oiseau funeste.

« Dieu veut ainsi que tous les êtres restent fidèles à leur na- « ture. En vain le serpent roule ses spirales sous l'ombrage du « rosier délicieux; en vain le hibou nocturne, arraché de son « trou, est exposé aux rayons du soleil : l'un percera de son « dard aigu le sein qui l'a nourri, l'autre déploiera ses ailes « pesantes pour regagner son asile ténébreux. L'ambre par- « fume, le charbon noircit, tout a un caractère indélébile qui « lui est propre. Et toi, Mahmoud, si tu étais un roi, tu se-

« rais généreux et noble : ce chant, cet hymne que j'ai créé, « et qui raconte la grandeur et les exploits des anciens rois, « tu l'aurais couvert d'or. Ma fortune, d'obscure qu'elle est, « serait devenue éblouissante. Tu aurais fait de ma nuit le « jour; ma pauvreté se serait changée par toi en opulence.

« J'ai évoqué les guerriers illustres; j'ai rendu la vie et la « gloire aux héros antiques. Tu n'es pas leur sang, ô Mah-« moud! non, et j'ai dû te déplaire. Tu m'as puni, ô misérable, « de les avoir montrés si grands, d'avoir par leur contraste « mis en relief ton opprobre! Rejeton sans honneur d'une race « d'esclaves, tu voulus payer le chantre des rois comme on « paye un rafraîchissement dans les tavernes! Si un sang royal « coulait dans tes veines, tu ornerais le front du poëte d'un « diadème d'or. Né d'un forgeron, tu hais la beauté de la « poésie : fidèle à ta nature, tu agis comme tu le dois. Moi « aussi j'accomplirai ma mission avec la vengeance que Dieu « m'a accordée : j'atteindrai le lâche qui me méprise et me « frappe. Toi qui t'appelles le conquérant du monde, je dirai « que l'ingratitude et la perfidie te rendent à peine digne de « baiser les pieds de l'esclave. Hais-moi, je te le permets; « mais me mépriser, je te le défends; jette les yeux sur mon « ouvrage, et porte ton regard autour de toi jusqu'à l'extré-« mité de l'horizon, et dis-moi si pour mille Mahmoud tu vois « apparaître un seul Ferdoucy! »

Cette invective terminée, le poëte septuagénaire la confie, après l'avoir scellée, à son ami Aïaz, pour la remettre à Mahmoud quand vingt jours se seraient écoulés; puis, ayant emprunté de l'argent et un cheval, il s'enfuit de Ghaznah seul, malgré sa vieillesse, pour se soustraire à la vengeance de son maître. Abandonnant la Perse, il va demander l'hospitalité à Kader-Billah, khalife de Bagdad. Le commandeur des croyants ne veut pas le livrer à Mahmoud, mais il lui conseille de chercher un asile plus sûr. Ferdoucy, reprenant donc son bâton de voyage, passa dans le Tabaristan, puis dans le Kouhistan, bien accueilli partout et comblé de présents.

Nasir, gouverneur du Kouhistan, écrit à Mahmoud les infortunes du poëte, en lui faisant craindre les reproches que lui adressera la postérité pour avoir réduit un si grand poëte à s'en aller errant, sans asile et sans pain. Le courroux royal avait fait place au repentir, et Mahmoud, entendant chaque jour les vers du poëte dans la bouche du peuple, redouta une honte

éternelle. Ferdoucy lui avait en outre adressé ces mots : *Le poëte offensé est une satire qui reste jusqu'au jour de la résurrection. Alors je me plaindrai au Dieu de justice, la tête couverte de cendres, et je lui dirai : Seigneur, brûle son âme dans le feu, et environne de lumière celle de ton serviteur, qui en est digne.*

Mahmoud, étant entré ensuite dans une mosquée, y vit ce distique tracé de la main du fugitif : *On dit que l'âme du sultan Mahmoud est une mer de magnificence; j'y ai longtemps pêché sans en tirer seulement la plus petite perle.* La découverte de la fraude dont avait usé son favori, en susbstituant des deniers d'argent aux deniers d'or, amena enfin la punition du coupable; et le prince en envoya six mille, sur sa cassette, à Thous. Mais ceux qui les portaient rencontrèrent en route le convoi funèbre de Ferdoucy, mort octogénaire. Sa fille unique, pauvre comme lui et non moins fière, n'accepta pas la somme offerte en réparation. *La fille de Ferdoucy*, dit-
1020. elle, *n'a pas besoin des présents des rois.* Elle conseilla d'employer la somme à construire, suivant le vœu de son père, un caravansérail et une digue en pierres pour le fleuve aux bords duquel avait rêvé le poëte dans son enfance.

Quels que soient les embellissements ajoutés à ce récit par l'imagination orientale, on y retrouve les jalousies et les persécutions auxquelles le génie est partout et toujours en butte, sa noble fierté, son enthousiasme et ses souffrances.

Jusqu'à quel point Ferdoucy a-t-il tiré parti des anciennes traditions? N'a-t-il fait que mettre en vers le *Bastan-Naméh?* A-t-il trouvé dans les archives des Perses et des Guèbres des documents antiques (1)? Jusqu'à quel point ceux-ci auraient-ils

(1) Ferdoucy s'exprime ainsi : « Il y avait un livre des anciens temps où se trouvaient écrites beaucoup d'histoires. Chaque mobed (maître ou mage) en possédait une partie, et tout homme sensé en portait sur lui un fragment. Orie était un déhhéwan (*commandant militaire*), d'une famille de Dihkans brave et méritante, qui, plein d'intelligence, aimait à étudier les temps anciens et à recueillir les récits des âges écoulés. Il fit venir de chaque province un vieux mobed, de ceux qui avaient recueilli une partie de ce livre, et leur demanda l'origine des rois et des guerriers illustres; comment ils ordonnèrent le monde dans le principe, et le laissèrent ensuite dans une condition si malheureuse. Les grands lui racontèrent l'un après l'autre l'histoire des rois et les vicissitudes du monde. Il écouta leurs discours et en composa un livre digne de sa renommée; c'est là le souvenir qu'il laissa parmi les hommes, et ses louanges furent célébrées par les grands et les petits. »

mérité foi? Combien n'en put-il pas être forgé pour flatter la vanité de Mahmoud, ou pour gagner ses faveurs? Combien la vanité privée ne put-elle pas en inventer? Quelle confiance méritait l'exemplaire du *Bastan-Naméh* offert par un descendant de Nouschirvan, pour sauver sa tête, ou les chants relatifs à la race de Roustem, recueillis par un petit-fils du héros?

Dans l'incertitude de savoir quelle confiance méritent les récits de Ferdoucy, nous ignorons quelle part lui revient dans l'invention de son poëme. Il a d'ailleurs peu de mérite sous le rapport de l'ordre et de la disposition, car l'art manque presque absolument dans la manière dont les épisodes sont rattachés à l'ensemble (1).

Ceux qui entendent par poëme une composition dans laquelle

(1) WILLIAM JONES nous a fait connaître les premiers fragments du Chah-Naméh, dans son *Traité de la poésie asiatique* placé à la suite de sa traduction de l'*Histoire* de *Nadir-Shah;* Londres, 1770; et dans son *Poeseos asiaticæ commentarium;* Londres, 1775, et Leipzig, 1778. — LANGLÈS ajouta une *Notice sur la vie et les ouvrages de Ferdoucy*, aux *Fables et Contes persans*, traduits et publiés en 1788. CHAMPION fit paraître, dans la même année, le commencement du poëme en vers anglais. On publia à Vienne, en 1810, la *Notice sur le Chah-Naméh de Ferdoucy*, *avec traduction de plusieurs pièces relatives à ce poëme;* ouvrage posthume de M. le conseiller DE WALLENBOURG, qui s'était proposé de traduire le poëme entier. LUMSDEN, professeur à Calcutta, aidé par deux *mollahs* très-versés dans la poésie persane, entreprit la publication du texte collationné sur vingt-sept manuscrits, sous ce titre : *The Shah-Name, being a series of heroic poems on the ancient history of Persia from the earliest times;* mais on n'a vu paraître que le 1er vol. des huit qu'on promettait. ATKINSON paraphrasa en vers anglais la *Mort de Sohrab*, qu'il publia avec le texte et plusieurs notes, en 1814, à Calcutta. SILVESTRE DE SACY, dans le t. IV du *Magasin encyclopédique*, nous a fait connaître des détails fort curieux sur le *Chah-Naméh*, dont il a cité de longs fragments; il nous avait donné auparavant, dans le t. IV des *Notices et extraits des manuscrits*, la vie de Ferdoucy d'après Daulet-Chah. JOURDAIN parle beaucoup de Ferdoucy dans son ouvrage sur la *Perse*, t. V, et reproduit des passages du poëme. A la Bibliothèque impériale on possède une traduction en prose arabe du *Chah-Naméh*. L'édition complète en persan fut faite à Calcutta en 1829, sous ce titre : *The Shah-Nameh, an heroic poem*, etc. Le professeur Wahl s'occupe d'en faire une traduction en allemand.

Voyez KLAPROTH, *Tableaux historiques de l'Asie*. — GÖRRES, *Heldenbuch von Iran aus den Shah-Nahmeh de Ferdoucy*, etc; Berlin, 1820. Traduction abrégée, avec des figures et une carte. — DE HAMMER, *Geschichte der Schönen Redenskünste Persiens*, 1818. — Et surtout le *Livre des Rois, par Aboul-kasim-Ferdoucy, publié, traduit et commenté par* JULES MOHL, 2 vol. in-fol., faisant partie de la *Collection orientale* commencée en 1837. M. Mohl, dont l'érudition est soutenue d'un jugement sûr, place la naissance de Ferdoucy à la 329e année de l'hégire.

on voit un événement important naître, se développer, et se terminer par une catastrophe ne doivent rien chercher de semblable dans le *Chah-Naméh*. Il n'embrasse pas, en effet, une seule action, mais une série de faits qui se succèdent durant trente-sept siècles, depuis Kaïoumarath, premier roi de la dynastie des Pichdadiens, jusqu'à l'introduction de l'islamisme. La Perse occupe tout l'intérêt; l'unité réside dans la lutte du mauvais génie contre le bon, de la civilisation contre la barbarie, des rois de l'Iran contre les hordes du Thouran; dans les vicissitudes de l'ordre social, assis par Schemschid, régénéré par Zoroastre, ébranlé sans être abattu par Alexandre, opprimé par les Arsacides, relevé par les Sassanides, modifié par les Arabes. Afin de ne pas blesser les opinions intolérantes de son maître, Ferdoucy préféra se jeter dans les croyances antérieures à l'islamisme, dans le culte du Soleil, qui sied si bien à la grandeur sauvage et au radieux climat de la Perse. Il est à regretter que la nécessité où il est de peindre en commençant des héros presque divins le prive de cet intérêt qui ne s'attache qu'à des récits où se montrent des hommes comme nous, en lutte avec les obstacles et les passions que nous avons nous-mêmes à combattre. L'exactitude historique le contraint à rappeler les mérites de Zoroastre; mais il met souvent dans sa bouche des sentences évidemment inspirées par l'islamisme; souvent aussi il le représente comme un magicien, aspect sous lequel il apparaît dans les traditions européennes.

L'héroïsme de nos chevaliers errants peut trouver son pendant, s'il ne faut pas y reconnaître sa source, dans celui de Roustem et des autres héros. Isfendiar, qui n'est vulnérable qu'aux yeux, parce qu'il les ferma quand Zoroastre répandit l'eau enchantée sur lui et sur ses armes, reçoit de son père l'ordre d'aller attaquer Roustem et de le lui amener enchaîné. C'est une entreprise qui lui est commandée par un maître jaloux, et dont l'issue doit lui être fatale. Isfendiar envoie à Roustem son fils Bahman avec dix mobeds, pour le déterminer à se soumettre. Le jeune homme le trouve à la chasse, *semblable par sa haute taille au mont Bisoutoum, ayant dans la main, en guise de massue, un tronc d'arbre, avec lequel il avait tué un âne sauvage qu'il portait à son cou, comme il eût fait d'un oiseau.* Roustem, avant d'entendre le message, invite Bahman à se mettre à table, et mange un lion. Lorsqu'il a prêté l'oreille au message : *Personne*, dit-il, *ne m'a encore enchaîné. Mais*

viens me trouver avec ton armée; nous passerons deux mois ensemble dans la joie, à chasser et à banqueter. Je t'enseignerai l'art de la guerre, parce que tu es jeune, et moi vieux de sept siècles; quand tu voudras me quitter, je t'ouvrirai mes trésors, et je t'accompagnerai près du roi, afin que la haine cesse de troubler son âme.

Isfendiar, étant venu lui-même pour obéir à son père, le presse à son tour, en ajoutant : *Homme pur, Dieu sait quel chagrin j'éprouverai à te voir dans les fers? Mais le roi m'a promis la couronne; et à peine en aurai-je ceint mon front que je te renverrai dans ta patrie avec des présents.*

Roustem refuse, et la guerre est déclarée : mais il y a un assaut de courtoisie entre les deux héros, qui se racontent réciproquement leurs prouesses. Isfendiar dit en souriant : *Tu es plus fort qu'un lion; tu as la poitrine et les épaules d'un dragon*, et il lui presse la main avec tant de vigueur que le sang jaillit des ongles. Roustem ne s'en émeut pas; et, se moquant de l'orgueil du jeune homme, il dit : *Heureux Goustasp d'avoir un tel fils!* et il lui serre la main à le faire évanouir. Isfendiar dit en riant : *Bois maintenant, demain je te combattrai; et une fois que je t'aurai abattu je te délivrerai de tout souci et te comblerai de richesses.* Roustem reprend à son tour : *Demain donc nous verserons du sang, au lieu de vin. Homme contre homme, avec la masse et l'épée, nous engagerons la bataille au chant de guerre, et tu sauras ce que c'est que de combattre avec les héros. Je te désarçonnerai, je te porterai devant mon père Zal, je te placerai sur un trône d'or et je déploierai mes richesses à tes yeux, afin que tu choisisses ce qui te plaira.*

La bataille est terrible. Mais le simourg (1), oiseau qui a recueilli et élevé Roustem enfant, guérit ses blessures, et lui enseigne à vaincre Isfendiar avec une branche d'orme, seule arme avec laquelle il soit permis de le blesser aux yeux. Isfendiar succombe, en recommandant son fils à Roustem, dont le triomphe est empoisonné par la pensée de la mort que les devins ont prédite au vainqueur.

Tout dans ce poëme est grand et resplendissant, conformément au caractère du pays et à la magnificence des Gaznevides. La simplicité du coloris fait ressortir la grandeur des métaphores; le sang jaillit jusqu'à la lune; le fracas des trompettes

(1) Oiseau célèbre dans les poésies persanes.

détourne le soleil de son cours; la surface de la terre est agitée comme un vaisseau dans la tempête. On y trouve d'ailleurs en abondance ces réflexions morales qui passent en Orient pour le premier mérite de la poésie et pour un ornement indispensable; comme aussi des contemplations mélancoliques sur le néant de la vie : « O jeune homme, ne t'écarte pas de l'amour et de la joie; « l'amour et la joie conviennent à la jeunesse. Après nous re« viendra bien des fois la saison des roses; le printemps se « renouvellera; bien des nuages passeront; des fleurs éclôront « en foule; ton corps se décomposera en se mêlant à la noire « poussière. »

Chaque règne se termine par des passages moraux. Après avoir raconté celui de Schemschid, le poëte continue en ces termes : « Ainsi disparurent son trône royal et sa puissance; « le destin le brisa comme une herbe desséchée. Qui fut plus « grand que lui sur le trône des rois ? Mais quel fut le fruit de « tant de soucis ? Sept cents années avaient passé sur lui, et « lui avaient apporté tous les biens et tous les maux. A quoi « sert une longue vie? Le monde ne révèle jamais le secret des « destinées. Il te nourrit de miel et de sucre, il caresse tes oreilles « de joyeux sons; mais à l'instant où tu t'applaudis de ce qu'il « a répandu sur toi ses faveurs, et où tu te vantes qu'il te mon« trera toujours un visage favorable, à l'instant où il te flatte « et te caresse, quand tu lui as dévoilé tes secrets, il te trahit, « et torture ton cœur. Mon cœur est las de ce monde fugitif. « Seigneur, délivre-moi promptement de ce fardeau. »

De même, après le règne de Kaïcobad : « Il dit, et, abandon« nant ce monde immense, il changea son palais contre un « cercueil. Telle est l'action et la condition du monde : il tire « les hommes de la poussière, puis il les disperse au vent. »

Les amours, les batailles, les assassinats, les empoisonnements, les fêtes de cour sont entremêlés avec une immense variété par Ferdoucy, qui passe, avec autant de facilité que l'Arioste, du pathétique aux descriptions, bien que la forme dominante chez lui soit le symbole. Il y a recours pour peindre la soif de pouvoir et de sang, qui devient pour le tyran un besoin et une torture. Zoak (car cet épisode, qui offre le thème de Faust, est l'un des plus susceptibles d'être appréciés isolément), l'Arabe Zoak, dans sa jeunesse vertueuse, est dévoré de l'amour de la science; enfin, un sage pénètre dans sa solitude, lui offrant le moyen de tout savoir et de tout pouvoir à la seule condition

qu'il lui promettra solennellement d'obéir au moindre de ses ordres. C'était Éblis (1), le diable des Orientaux. A peine Zoak lui a-t-il promis d'obéir et de se taire, l'esprit malin reprend : *Un jeune homme comme toi, si riche de vertu, doit-il ensevelir son âme héroïque dans l'obscurité du repos? doit-il, privé du trône et de la puissance, attendre la mort d'un vieillard? La faible étincelle de la vie de ton père conservera longtemps son éclat vacillant. Il continuera longtemps à régner, à servir. Que les âmes faibles se résignent à souffrir ; toi, saisis le pouvoir, sois roi ; son trône t'appartient. Tu as promis de m'obéir ; je te l'ordonne, tiens ta parole, et deviens maître de la terre.*

Le parricide, devenu roi, suit les conseils du démon : « Il n'y « a plus dans l'âme de Zoak ni craintes ni remords ; l'enfer le « domine. — *Que le destin pèse sur moi, je le défie ; je possède « le trône*, dit Zoak.

« Éblis sourit à son triomphe ; il se revêt d'une forme gra- « cieuse et belle, et fascine le nouveau prince par une élo- « quence insinuante. Ce ne sont plus les fruits de la terre et le « lait des génisses qui satisfont la faim du monarque ; de nou- « veaux mets s'apprêtent pour l'assouvir : les habitants de l'air « et des eaux, transformés de mille manières, stimulent son « appétit. Le corrupteur demande leurs tributs au printemps, « à l'hiver, à l'été, à l'automne ; les entrailles de la nature sont « épuisées pour flatter des sens impérieux.

« Zoak était dans le ravissement. *D'où viennent*, disait-il à « Éblis, *d'où viennent tant de délicatesses? ces transforma- « tions viennent-elles du ciel ou de l'enfer? Comment puis-je « récompenser de tels bienfaits?*

« Éblis alors : *O monarque de l'Arabie, toujours heureux jus- « qu'ici, vous m'aurez largement récompensé si vous m'ac- « cordez une seule demande : c'est de me laisser toucher, avec « ma tête, votre épaule sacrée. Votre esclave, après une telle « faveur, vous servira avec un plus grand zèle.*

« Ignorant le malheur qui le menace, Zoak consent. Éblis « approche son front des deux épaules de Zoak, et disparaît sou- « dain. Deux énormes serpents, la gueule ouverte, naissent où sa « tête a touché. Tout le monde tremble, les assistants sont dans « la stupeur, et les monstres demandent leur pâture. Comment « la leur fournir? En vain les sages du pays sont convoqués ;

(1) La racine est la même que celle de l'*Elf* scandinave et allemand.

« plus les monstres sont affamés, plus s'accroissent les souf-« frances du monarque. Tous les remèdes ont été tentés, l'art « des sages est inutile, et l'on désespère de rassasier ces gueules « béantes, quand un jeune mage se présente devant le trône. « C'était Éblis, qui, sous cette nouvelle forme, parla ainsi au « roi : *Un seul aliment peut contenter ces monstres. N'essaye ni « des simples ni des médicaments; c'est de la chair humaine « qu'il faut, c'est du sang humain. Donne-leur des hommes à « dévorer.*

« Le tyran obéit à l'enfer; les serpents se rassasièrent de « sang humain; Éblis triompha. »

L'apparition de Zoroastre à la cour de Goustasp, ou, comme disent les historiens grecs et latins, Darius, fils d'Hystaspe, est aussi représentée par des symboles.

« Il y a dans la demeure royale un arbre antique et superbe, « qui demande de longues années pour croître; et chacun de ses « développements journaliers est un triomphe. Il s'élève tou-« jours plus altier vers la clarté du soleil; le baume coule de « ses rameaux vigoureux, et il enfonce dans le sol des racines « robustes. Son fruit est la sagesse, son nom Zerdoust. Vois-le : « son pas triomphal annonce qu'il vient dompter l'enfer; il « s'avance majestueux et grave, assuré de vaincre la puissance « maligne d'Ahrimane, et de restituer à Dieu le monde, usurpé « par le génie pervers.

« *Je viens à toi, ô roi envoyé par le ciel, pour indiquer aux « hommes la voie qui les conduit à la vertu et au bonheur. Le « Seigneur a dit : Que l'on obéisse à la voix du prophète; qu'il « me fasse reconnaître pour le Créateur et pour le maître uni-« versel; que l'antique superstition disparaisse.....*

« Le beau cèdre devint chaque jour plus majestueux; bientôt « ses rameaux s'élevèrent au-dessus de toutes les forêts, et per-« sonne n'en put arrêter la croissance; aucun guerrier ne put « l'enlacer dans son filet. Sa grosseur le protégeait contre toute « tentative humaine. Alors le roi voulut en faire le centre d'un « beau temple, et le temple fut construit; noble édifice, élevé « de deux fois vingt coudées, large de deux fois vingt coudées; « ses murailles rayonnèrent d'or pur, et le pavé fut d'un ambre « splendide. »

De ces rêves de l'imagination Ferdoucy passe par moments à la réalité, et dépeint le pays : « Voyez là-bas', dit un héros, « ces vastes plaines, domaine varié du Thouran, tant de prai-

« ries verdoyantes, tant de collines ombragées, attrait puissant « pour le guerrier des frontières, qui, dans son incursion ra« pide, trouve un riche butin et le plaisir. Quelle variété de cou« leurs et de scènes! quel bonheur de précipiter le galop du « coursier à travers ces plaines immenses! L'air est embaumé « de l'odeur du musc, des ruisseaux limpides scintillent dans « les sinuosités des vallées; les blés ondoient comme un tapis « de soie étendu. La tige du lis se courbe sous son énorme « calice; la rose altière exhale son parfum. Le faisan majestueux « étale son brillant plumage. Dans les forêts voisines, l'ombre « mystérieuse du cyprès n'empêche pas la colombe de gémir « inaperçue; la terre des mortels ressemble au paradis des « dieux. Noble perspective! puissent les dieux la conserver jus« qu'à la fin des temps! On voit dans les vallées tartares errer de « jeunes filles, qui tantôt descendent en courant les collines, « tantôt se reposent au fond des vallons. C'est là que je vis Ma« nézé, la fille du roi, plus admirable encore que le paysage « qui l'environnait. Un cercle de jeunes suivantes faisait res« sortir sa beauté; tu l'aurais prise pour une fleur au milieu des « frais boutons qui parent sa tige. Tandis que, pour éviter l'ar« deur du jour, elle errait lentement sous les cyprès moins « sveltes qu'elle, j'ai pu l'observer tout à mon gré. Ses lèvres « avaient la couleur du vin, ses joues semblaient des roses, « et un doux sommeil vint fermer ses yeux. Oh! m'écriai-je « alors, que de trésors à ravir pour celui qui oserait défier les « flèches et les dards des guerriers qui protégent ces gracieuses « beautés! »

Ne pouvant louer l'auteur pour l'unité et la grandeur de l'ensemble, nous nous arrêtons à des épisodes, dont quelques-uns (n'en déplaise aux maîtres) ne le cèdent point à ce que la poésie classique a le plus vanté : celui de la mort de Zorab est plein de sentiment. Tandis que Roustem s'en va partout en quête de son cheval, comme Renaud à la recherche du sien, la belle Théminée vient lui offrir son amour et lui rendre son destrier. Lorsqu'il l'a quittée au matin, il lui a donné un bracelet pour en ceindre le bras de l'enfant dont il la laissait mère. Cet enfant est Zorab, qui finit par apprendre de sa mère le secret de sa naissance, et part pour chercher son père, avec un cavalier qu'elle lui donne pour l'accompagner, et l'aider à reconnaître Roustem. Mais ce compagnon est tué, et l'on montre à Zorab un autre guerrier comme étant Roustem. Il en vient

enfin à combattre avec son père sans le connaître; il le renverse, et déjà il va lui donner la mort quand Roustem l'arrête en lui disant : *Vaillant guerrier, ce n'est pas ainsi que j'en agissais. La première fois qu'on abat un adversaire, on ne lui tranche pas la tête, même dans le transport de la fureur. La seconde fois qu'on le renverse, le tuer est un acte de lion. C'est ainsi que j'avais toujours coutume de faire.*

Zorab en agit donc ainsi; mais quand, malgré sa répugnance, il rengage le combat, il est percé par Roustem, et s'écrie en tombant : *Je meurs par amour pour mon père; j'aurais voulu voir son visage, et il m'en coûte la vie. Mais toi, quand tu nagerais comme un poisson, quand tu te plongerais dans la plus profonde obscurité de la nuit, quand tu volerais dans les ténèbres comme un oiseau, quand tu te cacherais au ciel parmi les étoiles, tu n'échapperas pas à la vengeance de Roustem, lorsqu'il saura que son fils, venu du Thouran par amour pour lui, est tombé victime de la perfidie d'un vieillard.*

Ici le poëte décrit la douleur de Roustem, la résignation de Zorab et le désespoir de sa mère. « Elle se frappa le visage, « et tomba sur la terre. Elle n'avait plus ni voix ni sentiment, « et l'on eût dit que la *circulation de son sang* était suspendue. « Enfin l'infortunée revint à la vie, et reprit le cours de ses « lamentations. Elle prit la parure qui couvrait la tête de son « fils, et pleura; puis, elle pressa contre son sein les pieds de « coursier qui avait porté le héros le jour du combat. Cet animal « restait étonné auprès d'elle, tandis qu'elle lui baisait tantôt « les yeux, tantôt la tête, et baignait ses sabots d'un torrent de « sang; le sang qui coulait de ses yeux empourpra la terre. Elle « prit le vêtement royal de Zorab, et l'embrassa comme si c'eût « été un enfant. Elle plaça devant elle la cuirasse, la cotte de « mailles, l'arc, la lance, l'épée du jeune guerrier. Elle se « frappa la tête de la lourde masse, et, dans son souvenir amer, « elle se déchira le sein. Elle prit la bride, la selle, le bouclier, « et les pressa contre ses joues; elle prit le baudrier de Zorab, « et l'étendit par terre; elle pleura sur tout ce qu'il avait pos« sédé, et se lamenta sans fin. Elle tira l'épée de Zorab, coupa « la bride du cheval, et le laissa errer en liberté. Elle donna « aux pauvres la moitié de ses trésors, et jour et nuit gémit « sans trêve, jusqu'à l'instant où cette mère désolée expira de « douleur, et rejoignit son bien-aimé Zorab. »

Ne dirait-on pas une scène de nos romans de chevalerie?

Ajoutez à cela, pour rendre la ressemblance plus frappante, de véritables défis, des joutes, des exercices pour traverser un bouclier d'un coup de lance, comme on le faisait avec la quintaine; des écussons blasonnés que chacun porte sur ses armes; des chevaux, des éléphants, des guerriers tout bardés de fer. L'amour n'y est pas toutefois aussi galant et aussi délicat que chez nos paladins; les belles ne savent pas ce que c'est que la résistance; et pour les hommes, leur destrier passe avant leur maîtresse. C'est une conséquence de la religion mahométane.

Le poëme de Ferdoucy offre la langue perse dans la pureté de son élégance primitive, sans mélange d'arabe, de mongol, et de turc. Les paroles par lesquelles Dolet-Schiou termine la vie de Ferdoucy prouvent combien ce poëte avait de réputation parmi les siens : « Il ne se leva plus de poëte pareil à lui, et Dieu « le permit, afin que les hommes fussent amenés à connaître « le mérite de Ferdoucy. » Il devint populaire ; et, comme il arrive toujours, il trouva des continateurs et des émules : maints poëmes furent donc composés sur le même mètre et sur les mêmes sujets, notamment sur la mort de Zorab; mais ils restèrent loin du mérite de l'original. Le *Barzou-Naméh*, en cent trente mille vers, est une œuvre de ce genre. En 1821, le poëte lauréat du dernier roi publia aussi un poëme en trois cent quarante mille vers sur les exploits de ce souverain. Un autre écrivit le *George-Naméh* sur la conquête des Indes par les Anglais, en l'honneur de Georges III. La muse nationale se prostitue ainsi jusqu'à chanter le conquérant étranger.

CHAPITRE XXIII.

LETTRES ET SCIENCES.

Empire grec.

Dans l'empire grec, beaucoup d'écoles et de bibliothèques annexées à des couvents furent détruites durant la persécution des images. Le champion le plus énergique et le plus illustre de ces représentations pieuses fut Théodore Studite, martyr de la cause qu'il défendit dans de nombreux écrits conservés jusqu'à nous. Il reste aussi de lui des discours adressés à ses moines, deux cent soixante-quinze lettres, cent vingt-quatre

épigrammes en vers iambiques et quelques cantiques de l'Église grecque. L'empereur Léon VI fit des hymnes et des vers, où seul il crut voir de la poésie et de l'inspiration. D'autres s'exercèrent dans le *vers politique*, rapproché du rhythme moderne en ce qu'il se compose de quinze syllabes, scandées selon l'accent, et non d'après la quantité. Le patriarche Nicéphore écrivit un abrégé des événements survenus entre les deux siècles écoulés du règne de l'empereur Maurice à celui d'Irène. Le grand trésorier Métaphraste, de Constantinople, fit, à la suggestion de Constantin Porphyrogénète, un recueil des vies des saints; mais, ne sachant pas en apprécier la pureté primitive, il l'altéra, en y accumulant des merveilles étranges et des amplifications ampoulées.

Les khalifes résidant en Syrie, ayant pris goût à la littérature grecque, firent traduire en syriaque, puis en arabe les meilleurs auteurs de la Grèce ancienne. Ils nous ont conservé ainsi les versions de beaucoup d'ouvrages, mais en causant la perte des originaux, qu'ils cherchaient, avec une extrême sollicitude, à se procurer à Constantinople.

Un Grec que les hasards de la guerre avaient fait tomber aux mains des Arabes, ayant été conduit à Bagdad, émerveilla, par ses connaissances en astrologie et en mathématiques, le khalife Al-Mamoun, qu'il surprit plus encore en lui disant qu'il n'était qu'un faible disciple du philosophe Léon Lécanomante. Le khalife fit partir pour Constantinople un envoyé, qui trouva ce savant dans une hutte, où sa misère le forçait de réunir ses écoliers. Il l'invita à se rendre à Bagdad, où le mérite était apprécié et où on le rendrait plus riche que les favoris des despotes byzantins. Al-Mamoun avait écrit en même temps à l'empereur : « J'ai eu désir d'aller te trouver en personne « comme ami, même comme disciple. Mais puisque je ne puis « m'éloigner du poste que la Providence m'a assigné, je te prie « de m'envoyer pour peu de temps ce prodige de philosophie « qui fait la gloire de tes contrées. Permet que Léon vienne « passer quelques jours près de moi, car je me sens plus dé- « sireux de ses précieuses doctrines que de toutes les richesses « du monde. La diversité de religion ne mettra point d'ob- « stacles, je l'espère, à ce que tu exauces ma prière, et mon « rang me rendra digne d'une telle faveur; elle sera hono- « rable pour toi aussi bien que pour moi-même. La science « est un bien qui, comme la lumière, se communique sans

« préjudice pour celui qui la possède. Le don que je réclame « ne sera pas d'ailleurs sans récompense, puisque je te promets « deux mille livres d'or, et, ce qui importe plus, la paix et une « alliance perpétuelle. »

Ainsi un prince étranger (ce qui est arrivé plus d'une fois) révéla à Théophile le mérite d'un de ses sujets : alors l'empereur, refusant de laisser partir le philosophe, le retira de la misère, le logea dans le palais de Magnaura, et lui confia l'éducation de la jeune noblesse; il le promut ensuite à l'archevêché de Thessalonique. Très-opposé au culte des images, Léon excita l'empereur à de nouvelles persécutions. 832.

Le patriarche Photius, auteur du schisme, homme d'une érudition prodigieuse et d'un goût très-délicat, disposa sous quatorze titres, dans le *Nomocanon*, tous les canons acceptés par l'Église grecque, en y joignant les lois civiles qui venaient à l'appui. Durant une ambassade dont il fut chargé en Syrie, il lut un grand nombre de livres dont il voulut faire partager le fruit à son frère Tarassius; et sa Bibliothèque (Μυριόβιβλον), qu'il écrivit dans ce but, est le premier modèle des ouvrages critiques et bibliographiques. Sur trois cents articles dont elle devait se composer, deux cent quatre-vingts noms sont restés ; ils sont disposés, sans ordre, tels que les lui dictait sa mémoire, dont il paraît s'être aidé uniquement (1), dans le principe du moins; car les derniers extraits sont plus étendus et plus précis. Bien que la majeure partie de ces livres traitassent de théologie et de controverse religieuse, il parle aussi de littérature profane ; et quatre-vingts ouvrages seraient restés inconnus sans les jugements qu'il porte sur la matière, la méthode et le style.

L'empereur Constantin entreprit la même tâche pour les ouvrages de pratique et d'application; il renferma dans les vingt livres de ses *Géoponiques* tout ce qui avait été écrit sur l'agriculture ; il s'occupa aussi de dresser la statistique de l'empire ; il fit faire en outre un recueil en cinquante-trois livres des traits historiques les plus propres à encourager à la vertu. Ce sont des compilations sans esprit et sans critique. Les descriptions, au lieu de nous informer de la force de l'empire, de ses revenus, du nombre des habitants, nous offrent des origines fabuleuses et des épigrammes sur les différents pays.

(1) « Je t'en envoie un extrait comme me le retrace ma mémoire, et dans l'ordre où elle me le rappelle. » Telles sont ses expressions.

Ses *Institutions militaires* sont une série de préceptes sous forme d'aphorismes numérotés, dont quelques-uns sont dignes d'attention. Il s'est servi beaucoup (lui-même l'avoue) du *Strategicon* de l'empereur Maurice, antérieur de trois siècles. Les ordres de bataille donnés par Léon sont clairs, ses manœuvres bien conçues, et il nous a transmis plusieurs notions de tactique que nous ignorerions sans lui. Lui seul, enfin, nous donne à connaître la décadence militaire de l'empire, ainsi que les artifices à l'aide desquels on cherchait à suppléer à la valeur, et dont le plus heureux fut le feu grégeois.

Les Grecs possédaient alors tous les trésors de l'antiquité dont nous regrettons aujourd'hui la perte; et pourtant quel fruit en surent-ils tirer? De l'érudition, et rien de plus. Ils traversèrent les siècles sans pouvoir sortir du sillon des anciennes idées. Pour eux la philosophie se résout en discussions déclamatoires, l'histoire en biographie et en légendes; jamais ils n'en viennent à l'application, comme si la science s'avilissait en descendant à la pratique, comme s'ils voulaient démontrer combien il est inutile de savoir ce que dirent et pensèrent les plus grands génies quand on n'a ni l'esprit ni l'énergie nécessaires pour écrire et pour penser par soi-même.

Occident. Si l'Occident cultivait moins les études classiques, il s'acheminait pourtant dans des voies nouvelles avec la puissance inexpérimentée, mais pleine d'énergie, de la jeunesse. Charlemagne lui avait donné une impulsion vigoureuse, quoique lui-même sentît que le résultat resterait bien au-dessous de son désir. Ses successeurs ne renoncèrent pas à la tâche; et Louis le Débonnaire enjoignait aux *missi dominici* d'instituer partout des chaires pour l'instruction des jeunes gens et des ministres de l'Église (1); mais l'effet ne devait point répondre aux ordres
829. donnés, car un concile de Paris lui adressait de nouvelles instances, afin qu'à l'exemple de son père il ouvrît des écoles publiques au moins dans les trois villes de son royaume les plus importantes, lui remontrant l'ignorance dans laquelle languissait le clergé, et enjoignant aux évêques d'amener leurs *scholastici* au synode provincial, afin qu'ils y fissent preuve de leur savoir (2). Lothaire déclara aussi à Corteolona, en 823, qu'il voulait relever la science. Il ordonnait en conséquence que

(1) Capit. de l'an 822, c. 5.
(2) *Concil. Paris.*, can. 12 et 30.

les citoyens de Milan, Brescia, Lodi, Bergame, Navarre, Verceil, Tortone, Aqui, Gênes, Asti et Côme eussent à se rendre à *Dungalo* de Pavie; que l'évêque y pourvût dans Ivrée; que les habitants de Vintimille, Albenga, Vado, Alba se transportassent à Turin; à Crémone, ceux de Reggio, Plaisance, Parme, Modène; à Florence, ceux de la Toscane; à Fermo, ceux du duché de Spolète; à Vérone, ceux de Mantoue et de Trente; à Vicence, ceux de Padoue, Trévise, Feltre, Cénéda, Asola; à Cividale, ceux des villes du Frioul et de l'Istrie.

Charles le Chauve rouvrit les écoles dans son palais, et leur consacra lui-même ses soins (1). Le moine Héric, qui dirigea l'école célèbre de Saint-Germain l'Auxerrois, lui écrivait: « Vous vous préparez une gloire immortelle non-seulement en « faisant revivre, à l'exemple de votre illustre aïeul, le zèle « pour les sciences, mais en le surpassant par une ardeur in- « comparable. Afin que notre paresse n'imputât pas l'ignorance « au manque de professeurs, vous avez appelé de toutes parts « avec un soin particulier les maîtres les plus renommés, pour les « consacrer à l'instruction de vos peuples. La Grèce, aban- « donnée de ses fils, pleure en perdant le privilége du savoir, « qui passe de son climat dans le nôtre. Que dirai-je de l'Ir- « lande? Bravant les périls de l'Océan, elle s'exile presque « tout entière sur nos rivages avec la foule de ses philosophes, « orgueilleux de se mettre au service d'un autre Salomon. « Pour vous parer, ainsi que vos sujets, des ornements de la « science, vous avez enlevé à la plupart des nations études, « professeurs, écoles. Au détriment des autres contrées, l'uni- « versalité des arts libéraux s'est transplantée dans celle que « gouverne votre puissance; aussi est-ce avec raison que le « palais est appelé l'école (2). »

La rhétorique adulatrice du moine ne s'accorde nullement avec les plaintes que nous avons rapportées plus haut. Comment, en effet, aurait-on pu se livrer aux études sérieuses dans des temps aussi orageux? Les peuples étaient menacés de toutes parts; les rois occupés à sauver quelques restes de leur autorité morcelée, les barons habitués uniquement à la guerre, les prélats absorbés par des soins tout séculiers et par les luttes de suprématie.

(1) C'est du moins ce que dit l'auteur contemporain des *Miracles de saint Denis*.

(2) Herici *mon. Epist. ad Car. Calvum.*

816. Le concile d'Aix-la-Chapelle ordonna que les chanoines fussent instruits dans toutes les branches de la science, et que l'un d'eux, d'une doctrine et d'une vertu supérieure, eût à veiller sur les enfants qui fréquentaient l'école de la cathédrale.
826. Eugène II recommandait aussi dans un concile, aux évêques et aux curés, d'instituer des écoles où l'on instruisît gratuitement dans les sciences divines et humaines. Il faut pourtant entendre les plaintes auxquelles se livre le concile de Rome en 853, au sujet de la disette des maîtres dans cette ville même, alors le foyer du savoir. « Il nous a été rapporté de différents lieux « qu'on laisse manquer également à l'étude des lettres et les « maîtres et l'attention. Que l'on apporte donc une extrême « diligence à établir près de toutes les églises épiscopales, dans « les paroisses et ailleurs des professeurs et des maîtres qui « enseignent assidûment les lettres, les arts libéraux et les dog- « mes divins. Si pourtant il ne peut se trouver dans les paroisses « des personnes capables de professer les arts libéraux, qu'il « y ait au moins partout quelqu'un pour enseigner la sainte « Écriture et l'office de l'Église. »

De tous côtés les conciles répétèrent les mêmes recommanda-
855. tions. Celui de Valence attribue à la longue interruption des études l'absence de foi et de doctrine dans les lieux saints. Ce-
858. lui de Kiersy-sur-Oise exhortait Charles le Chauve à ressusciter l'instruction dans son palais ; celui de Savonnières parlait en fa-
859. veur de la littérature profane, dont l'accord avec les sciences divines, protégé jadis par les empereurs, avait répandu tant de lumières dans l'Église. Il faisait appel, à cet effet, à la science des princes et des évêques, afin que la sainte interprétation des Écritures ne se perdît pas irréparablement. Le concile de Rome, tenu en 1078, renouvela l'ordre aux évêques d'avoir une école pour les lettres (1).

Il est mention, à cette époque, d'écoles d'arts libéraux et de droit à Pavie ; de théologie à Parme ; de deux écoles de philosophie entretenues par l'archevêque à Milan, d'autres aussi à Liége. Saint Brunon en fonda une à Langres, pour la philosophie, la théologie, la littérature. Il y en avait à Fécamp, dans le diocèse de Rouen, où l'on admettait des internes et des externes ; et dans ces dernières les écoliers pauvres recevaient des secours. La musique, le chant, les beaux-arts et les

(1) *Concil. Rom., can.* 34, *De scholis instaurandis.*

mathématiques étaient enseignés à Dijon; Paris avait une école de théologie, où professèrent Lodolfo de Novare et Bernard de Pise; et plusieurs Italiens allèrent y étudier, entre autres Alexandre II, Grégoire VI, Célestin II, Léon IX, Étienne IX, Urbain II.

Beaucoup d'évêques favorisaient les études auxquelles ils se livraient eux-mêmes. Meinwerck de Paderborn tenait une école dans laquelle on lisait Horace, Virgile, Salluste, Stace, et il exerçait les moines dans la calligraphie, comme aussi dans l'art d'enluminer les majuscules. Bernard d'Hildesheim, maître d'Othon III, était habile en calligraphie, en peinture, en architecture, dans l'art de monter les pierres fines, de faire les mosaïques et dans celui du fondeur. Il imitait les ouvrages étrangers que recevait la cour, les vases d'Écosse, par exemple; il avait aussi des connaissances en médecine et en chimie. Il introduisit en Germanie les tuiles, qui remplacèrent le chaume pour les couvertures des toits. Il faisait construire des forteresses contre les Normands, fondait des bibliothèques, décorait des églises, et l'école de son diocèse lui dut un grand éclat. Il emmenait avec lui des jeunes gens dans ses voyages, surtout en Italie, afin qu'ils se formassent le goût, et apprissent à imiter les ouvrages remarquables qui avaient frappé leurs regards (1).

C'étaient là des impulsions instantanées. Qu'un moine vînt à surgir (car ils occupaient presque exclusivement les chaires), animé de zèle pour la discipline et le savoir, son école prospérait, et il en sortait des élèves et des maîtres qui s'élevaient au-dessus de leur siècle; puis elle retombait aussi promptement, l'élan pris par elle ne se trouvant pas en rapport avec la marche du temps, et dépendant, comme tant d'autres choses au moyen âge, d'une énergie individuelle. En 855, Loup, abbé de Ferrières, écrivait au pape pour lui demander un Quintilien et un Cicéron *de Oratore*, attendu qu'en France il ne s'en trouvait pas un exemplaire entier. Gerbert fut soupçonné de magie, parce qu'il s'élevait quelque peu au-dessus des autres. Le concile tenu dans la même année à Valence, dans le Dauphiné, se plaignait de ce que l'on instituait des évêques tout à fait illettrés. Théodolf, évêque d'Orléans, estime qu'il suffit à un ecclésiastique de savoir réciter le symbole et l'oraison dominicale, administrer le baptême, observer les heures canoniques,

(1) LEIBNITZ, *Script. rer. Brunsw.*, I.

chanter les hymnes et les psaumes. Le docte Hincmar exige seulement d'eux qu'ils sachent dire le *Pater* et les trois symboles, des apôtres, de Nicée et de saint Athanase; qu'ils en prononcent distinctement les paroles; qu'ils en comprennent le sens; qu'ils connaissent bien les formules du baptême et de l'exorcisme, les liturgies pour la bénédiction de l'eau, pour l'extrême-onction et pour les funérailles; il les invite en outre à faire en sorte de comprendre les quarante homélies de saint Grégoire (1). C'en était assez d'un aussi mince bagage pour qu'un prêtre ou un évêque (2) fût considéré comme un homme

(1) HINCMAR, cap. *Presbyteris*, de l'an 852.

(2) Une épître du moine Abbon à l'empereur Othon mérite d'être conservée, à raison de la combinaison extrêmement difficile des lettres.

OTTO VALENS CAESAR NOSTRO TV CEDE COTVRNO
Tot felix atavis quoT cælo sidera lucenT
Te dominum sibi Saxo Tulit, et Roma notaviT
Orbis et ipse capit, solO contentus alumnO
Virtutum titulis et Vir cognoscerit actV
Ac domitor patriæ pAcis sectator in aulA
Lumen ubique micans jubar Lucendo vel soL
Ergo Dei sOlita reddEntur sanCta benignE
Nec deeriT virtus omNis, qua grAtia culmeN
Scandit eT occultiS...... vEnia causiS
Certe nos Omnes ibi Cæsar neScius et nunC
Austrasios quæ terræ mAnet cerAlis opimA
Et fœcunda secu pollEt satis ubeRe glebaE
Summis cara viriS ac sævis plena coloniS
A patris imperio non Absit ismaelitA
Rexit eum solers et Regnans induperatoR
Nunc auguste tuum poNam venerabile nomeN
OTTO VALENS CAESAR NOSTRO TV CEDE COTVRNO
Solus enim regnans abSens, a Cæsaris hæreS
Totus avo similis, si Te nova vita resignaT
Rex fuit ille potens Romanæ legis amatoR
Omne decus patriæ soliO prognatus avitO
Tempora pacis erant, Tali dum jure vigereT
Vir tantus, quem sic dVxi describere versV
Cur ergo nAtale tuum, Cur contrAhis et nunC
Exulis in Bellis defErs pia deBita pompaE
Dum vates Bonus opto Dari miraBilis istuD
Expandes Opus ipse. mEum tractAbilis indE
Cæsar ut invictis sCuto munituS, et ex hoC
Omnibus utilior, mirO datus ante trimphO
Terribilis clemens tuTo diademate risiT
Vultus avi patrisque tVi præclarus amictV
Rursus uterque fuit diRo sub tempore victoR
Nunc unum vivens digNum cum patre vocameN
OTTO VALENS CAESAR NOSTRO TV CEDE COTVRNO

instruit; il est vrai que, pour comble de louange, on pouvait y ajouter le titre de bon soldat.

Les études ne cessèrent pas cependant d'être cultivées chez les moines, et ceux qui s'enfuyaient des couvents saccagés par les Hongrois, les Slaves, les Normands emportaient, avec les reliques des saints, les livres et les connaissances dont ils conservaient le dépôt. Lorsque les faubourgs de Paris furent la proie des flammes, l'abbaye de Saint-Germain des Prés fut transférée dans l'enceinte des murailles, et resta à la tête de 1003.
plusieurs écoles confiées à la surveillance du poëte Abbon, qui chanta ce siége mémorable. Saint-Germain l'Auxerrois était une pépinière d'évêques; durant longtemps aussi, en Allemagne, celui qui n'aurait pas été étudier à Fulde n'aurait pas cru pouvoir parvenir aux charges ecclésiastiques. Quelques élèves de cette école célèbre portèrent l'instruction dans les monastères d'Hirschfeld, de Reichenau, de Hirschau et dans celui d'Osnabruck, destiné spécialement à l'étude du grec. Les deux écoles de Corbie, celles de Mayence, de Prum, de Trèves, d'Utrecht, d'Hildesheim n'acquirent pas moins de renommée (1).

L'Allemand Wippon excita Henri II à faire instruire la jeune noblesse, comme c'était l'usage (2). Gerbert trouvait un grand nombre d'écrivains dans les villes et dans les campagnes de l'Italie (3); le poëte qui chanta les louanges de Bérenger invitait

Paschasius Ratbert écrivit aussi un acrostiche sur le corps et le sang de Jésus-Christ. Raban Maur, l'ami d'Alcuin, forma avec des vers et des lettres vingt-huit figures de la croix. C'était là un grand amusement pour les papes et les empereurs de l'époque.

(1) Meiners soutient aussi (*Vergl. der Sistem*, etc., t. II, p. 284) que le onzième siècle valait mieux que le sixième et lui était supérieur, surtout pour la lecture d'ouvrages auxquels on ne pensait pas dans le sixième siècle; de plus, que « en aucun temps l'épiscopat ne donna à l'Allemagne des hommes plus instruits et plus vertueux qu'à la fin du dixième siècle et au commencement du onzième. »

(2) *Tunc fac edictum per terram Teutonicorum,*
Quilibet ut dives sibi natos instruat, persuadeat illis,
Ut cum principibus placitandi venerit usus,
Quisque suis liberis exemplum proferat illis;
Moribus his dudum vivebat Roma decenter;
His studiis tantos potuit vincire tyrannos.
Hoc servant Itali post prima crepundia cuncti.

(3) *Nosti quot scriptores in urbibus aut in agris Italiæ passim habeantur.* GERBERT, *ep.* 130.

sa muse à se taire, parce que personne ne prêtait plus l'oreille à ses accents depuis qu'on faisait partout des vers (1). La chronique de Salerne dit qu'il se trouvait à Bénévent trente-deux philosophes (2); mais c'était un titre dont devait se parer quiconque savait écrire en latin, comme tout faiseur de vers prenait celui de poëte.

Peu de noms au surplus méritent d'être cités honorablement; les plus connus sont : Jean le Diacre, qui écrivit la vie de Grégoire le Grand; Agnello, prêtre de Ravenne, historien sans art dans le récit et dans l'exposition, qui composa un ouvrage sur les évêques de sa ville; le bibliothécaire Anastase, écrivain
924. un peu meilleur, qui compila le *Livre pontifical* et les vies des papes, dans l'intention de les exalter; Atton, évêque de Verceil, qui raconta les *Oppressions de l'Église* (3); Rathier, évêque de Vérone, qui composa, sous le titre de *Liber agonosticus*, un traité des devoirs dans toutes les conditions de la vie; il a laissé en outre beaucoup de lettres et des sermons mal écrits, mais énergiques; Pacifique, archidiacre de Vérone, dont la longue épitaphe dit qu'il travailla les métaux, le bois, le marbre, laissa deux cent dix-huit manuscrits et inventa une horloge de nuit (4).

Cette époque ne compte aucun historien, mais seulement
958. quelques chroniqueurs, parmi lesquels Luitprand tient le premier rang du mérite. Ce Luitprand, après deux ambassades à Constantinople, fut exilé en Germanie, à l'avénement de Bérenger, et promu ensuite à l'évêché de Crémone.

Indépendamment du récit de son ambassade (5), il retraça les événements accomplis depuis la prise du Fraxinet jusqu'au concile de Rome (891-963), dans un style plus châtié que celui de ses comtemporains, et en y mêlant une fine ironie, qui contraste avec la manière naïve des autres chroniqueurs. Mais, souvent frivole et d'une affectation puérile, il recueille sans discernement, et se complaît à donner libre carrière à sa partialité, même aux dépens de la pudeur.

(1) *Desine, nunc etenim nullus tua carmina curat.*
Hæc faciunt urbi, hæc quoque rure viri.
BERENGARII *Panegyricon, I.*

(2) *Anonym. Salern. Chron.*, c. 132, à l'année 876.

(3) *De pressuris ecclesiasticis.*

(4) MURATORI, *antiq. medii ævi*, III, 837.

(5) *Voy.* pages 251 et 354, et la note additionnelle *F.*

Nous avons fait mention d'autres narrateurs à mesure qu'ils se sont présentés. Nous rappellerons ici Richer, moine de Saint-Remi de Reims sous Gerbert, qui se rendit à Chartres pour étudier les livres d'Hippocrate. De retour à son abbaye, il écrivit l'histoire de son temps, à partir de la naissance de Charles le Simple jusqu'à l'époque de la déposition de Gerbert (879-995). C'est un ouvrage d'un bon style et sagement pensé, supérieur aux préjugés de son ordre et de son siècle, offrant une peinture exacte de l'agonie des Carlovingiens (1). Réginon, qui avait été recueilli comme mendiant dans le monastère de Prum, voulut rivaliser avec ses hôtes studieux, et en vint à diriger leur école. Il composa une histoire universelle allant jusqu'à 915.
l'année 906, et employa de bons documents; il fit en outre un recueil de règles de jurisprudence, en substituant à l'ordre chronologique le classement par matières. La Chronique de Flodoard, qui va de 919 à 966, année dans laquelle mourut l'auteur, est aussi très-importante (2).

Le Lombard Papia rédigea l'*Elementarium*, recueil de mots 1053.
latins qui a servi de modèle aux dictionnaires, cette richesse des siècles modernes.

Parmi les écrivains assez nombreux qui mirent l'histoire en vers, il y en a qui méritent d'être particulièrement distingués : Donizon, évêque de Canossa, qui raconta la vie de la comtesse Mathilde; le panégyriste anonyme de Bérenger; Alfan, moine du mont Cassin, ensuite évêque de Salerne, auteur de plusieurs 1086.
hymnes, et Guillaume de Pouille, qui, dans un poëme en cinq livres, chanta les exploits des Normands en Italie. Il débute avec grandeur (3), continue en fléchissant, et finit par une bassesse orgueilleuse (4). Milon, moine de Saint-Amand,

(1) Pertz a publié à Hanovre, en 1839, RICHERI *Historiarum libri VI*.

(2) M. GUIZOT a donné une traduction de cette *Chronique* dans sa *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*.

(3) *Gesta ducum veterum veteres cecinere poetæ :*
Aggrediar vates novus edere gesta novorum.
Dicere fert animus quo gens normannica ductu
Venerit Italiam, fuerit quæ caussa morandi,
Quosve secuta duces, Latii sit adepta triumphum.

(4) *Nostra, Rogere, tibi cognoscis carmina scribi :*
Mente tibi læta studuit parere poeta.
Semper et auctores hilares meruere datores.
Tu duce romano dux dignior Octaviano,
Sis mihi, quæso, boni spes, ut fuit ille Maroni.

à la fois poëte, musicien et peintre, composa une églogue intitulée *le Combat du printemps et de l'hiver;* il écrivit en outre la vie de saint Amand en dix-huit cents vers et un poëme sur la sobriété, avec ce titre bizarre : *De la sainte Modération contre le cuisinier de Babylone.*

Il nous reste de l'évêque Théodule, qui, né Italien, avait étudié à Athènes, un *Colloquium* en soixante-dix-sept stances de quatre vers chacune, dans lequel il met en scène des personnages allégoriques. Au milieu de l'été, le berger *Pseustis* (mensonge), né près des murs d'Athènes, après avoir rangé son troupeau sous l'ombrage d'un arbre, aperçoit *Alitheia* (vérité), chaste bergère de la race de David, qui touche la harpe du prophète avec tant de douceur que l'onde suspend son cours pour l'écouter, et que les brebis oublient le pâturage. Plein de jalousie, il la défie, et tous deux choisissent pour juge *Phronésis* (prudence), qui leur ordonne de chanter par quatrains, nombre préféré de Pythagore.

Pseustis raconte donc l'origine des hommes selon la mythologie et les autres fables relatives aux dieux ; Alitheia suit la Genèse ; lui, il invoque les divinités païennes; elle implore le vrai Dieu ; et la victoire reste à la bergère, qui expose les mystères de l'incarnation.

Pseustis. « Saturne vint le premier des rives de Crète, répandant l'âge d'or sur la terre. Il ne reçut le jour de personne ; avant le temps il n'était point de choses créées. La sublime famille des dieux se vante de l'avoir pour père.

Alitheia. « Le premier homme habita le paradis, jardin de délices, jusqu'au moment où la femme l'amena par la séduction à goûter au venin du serpent, en faisant boire tous les hommes à la coupe de la mort.

Pseustis. « Il lança sur l'Océan une tempête terrible, et submergea le monde, la terre fut inondée; tout ce qui vivait périt. Seul parmi les mortels, Deucalion survécut, et les pierres qu'il jeta derrière lui avec sa femme Pyrrha firent naître une génération nouvelle.

Alitheia. « La vengeance du Seigneur ouvrit les cataractes de l'abîme, et Noé seul se sauva dans l'arche avec sa famille. L'Éternel fit briller l'arc-en-ciel à travers les nuées, et les mortels connurent que le Seigneur ne les détruirait plus.

Pseustis. « Dieux, protégez le poëte qui chante votre nom. Vous qui habitez la région des étoiles et le séjour de Pluton

ou les profonds abîmes, vous tous qui peuplez le monde, divinités nombreuses, protégez le poëte qui chante vos louanges.

Alitheia. « Dieu éternel et unique, majesté, gloire, essence divine qui fut et sera, je chante tes louanges, j'obéis à tes commandements. Dieu en trois personnes, toi qui n'as ni principe ni fin, accorde-moi la victoire sur les dieux mensongers.

Pseustis. « Dis-moi comment Proserpine fut emportée au triste séjour, à quelles conditions Cérès put revoir sa fille chérie, et quel perfide révéla aux dieux le fruit qu'elle avait mangé. Dis-moi le secret de la guerre de Troie, et je t'applaudirai.

Alitheia. « Quelles sont les lois qui tiennent les eaux répandues sur la terre, la terre suspendue sous le ciel, l'air répandu dans l'espace? Dis-moi quel lieu du monde est le plus élevé sous les cieux et prononce le nom de l'Éternel, et je t'applaudirai. »

Ne croirait-on pas entendre dans cette poésie, qui n'est pas sans mérite, la voix de deux générations en lutte dès cette époque et jusqu'à nos jours, pour entraîner la poésie, l'une à imiter et à ne se repaître que de souvenirs, l'autre à seconder le libre essor de l'inspiration et du sentiment?

Nous pourrions facilement ajouter à cette liste d'autres noms de versificateurs. Il suffira de mentionner encore Drepanius Florus, chanoine du diocèse de Lyon, sous les règnes de Louis le Débonnaire et de son fils, auteur d'hymnes et de lamentations sur le malheur des temps; Hugues le chauve (Hugbalde), qui écrivit un poëme en l'honneur de Charles le Chauve et de sa calvitie, en hexamètres qui commencent tous par un C; (1) Guidon, évêque d'Amiens, qui chanta l'expédition de Guillaume de Normandie et sa glorieuse conquête; Jean de Garlande, qui

(1) *Carmina clarisonæ calvis cantate camenæ,*
est, dans ce poëme grotesque, un refrain qui reparaît de dix en dix vers. L'auteur, vers la fin, se livrant à l'enthousiasme que son sujet lui inspire, exalte le mérite des chauves, et, après avoir cité Élisée et saint Paul, s'écrie :

Calvitii culmen cœli cognoscite centrum,

Sachez que le sommet d'une tête chauve est le centre du ciel. Poursuivant sa comparaison, il dit que la lune subit des éclipses; mais qu'une tête chauve est une lune toujours pleine :

Cinthia cessabit chryseos conferre colores,
Cornua contenebrans cedat concrescere calvis.

écrivit un traité d'orthographe et un recueil bizarre de synonymes, dans lequel chaque mot est suivi de ceux qui peuvent lui servir d'équivalents, le tout en sept cent neuf vers (1); le Saxon Gotescalk, moine d'Orbais dans le diocèse de Soissons, célèbre par ses querelles théologiques avec Hincmar, plus célèbre encore par le chant populaire qu'on lui attribue, chant gracieux et simple où se montrent déjà les formes de la poésie moderne (2). Mais une voix de femme s'éleva d'un monastère de la

(1) Il n'est pas bien prouvé que ce recueil lui appartienne. On le trouve parmi ses autres compositions poétiques. *Voyez* sur ce point LEYSER, *Historia poetarum et poematum medii ævi*; Halle, 1721.

En voici un fragment :

Diversa significant una synonyma voce :
Ut mucro, gladius, ensis ; res una vocatur
Nominibus. Rebus his eadem res significatur.
Pluribus officiis animæ sunt nomina plura :
Dum sentit, sensus; ratio, dum indicat; est mens,
Dum quid commemorat; animus, dum cogitat; est cor,
Quando quid affectat; cum vult, est dicta voluntas.
Spiritus est anima, manes, perfectio, vita,
Vis, endelechia, natura, potentia, virtus
Interior, vel homo; prædictis additur umbra,
Orcus habet manes; animabus corpora vivunt;
Spiritus in cœlis; umbræ per busta vagantur.
Annuo, concedo, simul admittoque, tibi do.
Abdicat, et contradicit, negat, abnuit, inficiatur,
Obviat, et renuit, his unum significatur.
Cum suffragatur, juvat, adjuvat, auxiliatur,
Subvenit, addatur, succurrit, propitiatur,
Si permittatur a metris, opitulatur.
Subtrahit, attollit, subducit, et eripit, aufert,
Surripit, et spoliat, asportat res alienas,
Privat, prædatur, defraudat, eis sociatur.
Convenit, alloquitur, pariter compellit inter-
pellat, et affatur, prædictis associatur,
Auget, et augmentat, exaggerat, et coacervat,
Aggerat, accumulat, congestat, congerit, addit,
Ampliat, amplificat, apponit, et adjicit una,
Cum supradictis assuit, adjungit, adunit.
Arcet, compescit, inhibet, cohibetque, coercet,
Refrenat, reprimit, angustiat, atque coarctat,
Cogit, constringit, angariat, arctat et angit,
Urget, compellit : his sensus convenit idem.

(2) *Ut quid jubes, pusiole,*
Quare mandas, filiole,
Carmen dulce me cantare,
Cum sim longe exul valde

basse Saxe, et la victoire lui est restée sur tous ces courtisans des muses. Hrotsvitha, c'est-à-dire blanche rose (1), née entre 912 et 940, fut élevée avec soin dans le couvent Gandersheim; elle y étudia toute seule Virgile, Ovide, quelques comédies de Térence, et osa en imiter la forme avec un esprit différent. « Je com- « prends, disait-elle, que j'ai dû commettre des fautes non- « seulement contre les règles de la poésie, mais encore contre « celles de la composition. Cependant il semble que l'on doive « plutôt un facile pardon et des corrections amicales à celui « qui confesse ses erreurs... Sans assistance, à un âge encore « éloigné de la maturité, j'ai dû travailler dans mon isolement, « loin du commerce des savants; et, solitaire, je suis parvenue « presque furtivement, à force de composer et de corriger, à « finir cet écrit, dans lequel je me suis proposé uniquement « d'empêcher que mon peu d'esprit ne se consumât en moi « par négligence sous une rouille obscure; j'ai voulu que, sous « le marteau assidu de la dévotion, il rendît quelques faibles « sons à la louange de Dieu. » Hrotsvitha.

On voit que l'ignorance n'enlevait point au style la prétention. Le peu d'esprits studieux qui se livraient à la composition s'efforçaient d'arriver au beau par des tours forcés, et ne conservaient de l'ancienne culture que les défauts.

L'ouvrage annoncé dans ce préambule est le récit en vers des *Histoires sacrées* empruntées aux évangiles apocryphes ou aux

Intra mare?
O cur jubes canere?

Magis mihi, miserule,
Flere libet, puerule;
Plus plorare quam cantare.
Carmen tale jubes quare,
Amor care?
O cur jubes canere?

Mallem scias, pusillule,
Ut velles tu, fratercule,
Pio corde condolere
Mihi, atque prona mente
Conlugere.
O cur jubes canere? etc.

(1) Suivant Jacques Grimm, le sens de ce mot serait *voix forte, voix retentissante*, et c'est ainsi que semble l'entendre Hrotsvitha quand elle dit : *Ego clamor validus Gandersheimensis.*

légendes (1). Il contient la vie de la vierge Marie, selon le protévangile de saint Jacques, l'ascension de Notre-Seigneur; la passion de saint Gengoulf, martyr, de saint Pélage de Cordoue, de saint Denis, de sainte Agnès; la chute et la pénitence de Théophile, archidiacre de l'évêque d'Adona en Cilicie; la conversion d'un esclave exorcisé par saint Basile.

« J'ai voulu substituer des histoires de vierges pures aux « égarements des païennes, et célébrer, selon mon faible pou- « voir, les victoires de chasteté, surtout quand la faiblesse de « la femme triomphe, à la confusion de la brutalité des hommes. » C'est ainsi que Hrotsvitha explique l'intention dans laquelle elle a écrit ses comédies *in æmulationem Terentii*. *Gallimachus ou la résurrection de Callimaque et de Drusiane par saint Jean* mérite, entre autres, une attention particulière. On y trouve la première peinture de cet amour qui nous est venu du mélange du mysticisme chrétien avec l'exaltation des races barbares, et cette pein-

(1) Voici l'introduction à l'histoire de la Vierge :

Mundi labentis lustris nam mille peractis,
Incipit quando felix ætatula sexta
Qua Deus impleri jussit pietate fideli
Quidquid veraces jam præcinere prophetæ,
Qui mundo Jesum prædixere futurum.
Germine de Juda quidam surrexerat ergo,
Israel in terra senior, sub lege vetusta.
Ortus regali David de germine magni,
Quem tradunt etenim nomen tenuisse Joachim,
Hic in mandatis, genitricis ab ubere, legis
Extiterat justus, nec non digne studiosus.
Hoc quoque continuo fuerat sua maxima cura,
Ut gregis ipse sui bene pasceret agmina magni,
Designans veri sese pastoris haberi
Dignum, quandoquidem terrestri carne parentem,
Qui portare suis humeris non distulit agnos,
In propriis vitæ ducens ad gaudia lætæ,
Passurus mortem, magnum nostri per amorem,
Empturusque reos animæ pretio sibi caræ.
Hic heros etenim (de quo narrabo) Joachim,
Tali per certe felix patriarcha nepote,
Toto se placidis ornans conamine factis,
Quiquid possedit per tres partes resecavit,
Partem dare viduis, peregrinis atque puellis;
Sæpius in templo partem famulantibus ergo,
Particulamque suæ domui servaverat omni, etc.

ture est tracée par une religieuse d'une époque bien éloignée (1).

L'histoire apostolique d'Abdias (2), écrit apocryphe, raconte que, saint Jean étant à Éphèse, un païen, du nom de Callimaque, s'éprit d'amour pour Drusiane, femme d'Andronic. En apprenant que, depuis qu'elle avait été convertie par l'apôtre, elle habitait dans un tombeau, résistant à son mari et se refusant à ses caresses, Callimaque sentit redoubler l'ardeur de sa passion; mais il ne put réussir à séduire la pieuse chrétienne, et il tomba dans une désolation toujours croissante. Drusiane, profondément affligée des maux causés par ses charmes, finit par mourir. Callimaque, entraîné par sa passion, obtint, à prix d'or, de l'intendant de la maison, le cadavre de celle qu'il avait aimée; et il s'apprêtait à le souiller lorsqu'un serpent s'élança sur lui et le tua.

Andronic et saint Jean, qui venaient pour prier sur les restes de la défunte, ne trouvent pas les clefs du tombeau; soupçonnant quelque événement étrange, ils pénètrent dans l'intérieur, et, à la vue des deux cadavres, ils découvrent le crime qui a été tenté. Alors Jean s'approche de Callimaque; et, après avoir chassé le serpent qui s'était roulé sur sa poitrine, il le ressuscite, puis il reçoit de lui la confession de sa faute et du miracle qui l'a empêché de la consommer. Drusiane est ensuite rappelée également à la vie.

Hrotsvitha a tiré de cette pieuse légende un drame dans lequel la passion, avec ses mouvements les plus vifs, est poussée par degrés jusqu'au crime; et l'on trouve dans plusieurs de ses détails, ainsi que dans le dénoûment, comme un prélude du Roméo et Juliette de Shakspeare.

Outre ce drame passionné, elle en a fait un allégorique, *la Foi, l'Espérance et la Charité*, et quelques-uns de dévotion, comme *Dulcitius, ou le Martyre des saintes vierges; Agape et Irène; Abraham, ou la Chute et la conversion de Marie, mère de ce saint ermite; Paphnutius, ou la Conversion de la courtisane Thaïs; Gallicanus, ou la Conversion de Gallican, martyr sous Julien*, etc. Dans ce dernier drame, Gallicanus, général romain, fiancé à la pieuse vierge Constance, fille de l'empereur Constantin, va faire la guerre aux Scythes; dans une bataille, au plus fort de la mêlée, il est converti par Jean et Paul, primiciers de

(1) M. CHARLES MAGNIN, dans le *Théâtre européen*, a traduit le *Callimachus*, et publié tout le théâtre de Hrotsvitha; Paris 1845.

(2) FABRICIUS, *Codex apocryphus Novi Testamenti*.

Constance ; et, après avoir recu le baptême, il fait vœu de chasteté. Au temps de Julien, il est envoyé en exil, puis assassiné, et enseveli clandestinement avec Jean et Paul. Mais le fils du bourreau, en proie à une obsession du démon, révèle le meurtre de son père ; il confesse les vertus des martyrs près de leur tombe, et, délivré de l'esprit malin, il est avec son père admis au baptême. Le caractère de Julien et celui de sa persécution sont retracés dans cette œuvre avec une rare vérité. Dans l'*Abraham*, la simplicité naïve des scènes et des expressions approche du sublime. C'est un ermite dont la nièce Marie se voue à la pénitence, après avoir été pécheresse. Elle passe vingt ans dans le désert, puis elle se laisse séduire et retourne au siècle pour y vivre de nouveau parmi les prostituées. Abraham se présente à elle au bout de deux ans, sous les dehors d'un débauché, et la ramène à la vertu. Elle consacre alors vingt autres années, au milieu des larmes, des jeûnes et des longues veilles, à l'expiation de son péché.

Si l'on s'étonne qu'un pareil sujet et les autres où règne la passion aient été traités par une religieuse, il doit paraître bien plus étrange que la résurrection du théâtre soit due aux pieuses inspirations d'une recluse.

Ces poésies sont encore des restes de la littérature ancienne; mais la nouvelle ne laissait pas aussi de faire entendre ses premiers bégayements. Tandis que la littérature païenne des Goths se conservait au nord chez les Scandinaves, les Goths, qui avaient envahi l'empire et s'étaient faits chrétiens, éveillèrent l'imagination par leurs exploits, et de nouveaux poëtes élevèrent la voix pour les célébrer. Il ne nous reste rien de leurs chants; mais il est probable que Jornandès et Paul Varnfried tirèrent parti de ces compositions; ce furent probablement leurs chants que Charlemagne ordonna de recueillir, et qui, peu de temps après, servirent de matériaux aux *Niebelungen* et à l'*Heldenbuch*. Ce qui prouve qu'ils étaient très-répandus parmi le peuple, c'est la défense que Louis le Débonnaire fit de les chanter, défense dictée par une dévotion timide. Charlemagne et ses paladins devinrent alors le sujet des poëmes populaires, et commencèrent à être entourés de cette auréole dont nous les voyons resplendir dans les romans de chevalerie ; dès cette époque les guerriers marchaient au combat, stimulés par les louanges décernées aux preux qui les avaient précédés (1). Un poëme en l'honneur de

(1) Voyez ci-dessus page 114.

saint Annon de Cologne commence ainsi : « Que de fois nous avons « entendu des chants de guerre où l'on disait comment des héros « avaient renversé des forteresses solides, avaient détruit de puis- « sants royaumes, et glorieusement combattu avec leurs compa- « gnons d'armes. » Nous avons rapporté les chants par lesquels les Italiens s'animaient à la défense de Modène, et déploraient la captivité de l'empereur Louis (1) ; dans un poëme qui célèbre la victoire du roi Louis sur les Normands, se trouvent ces paroles : « Le sang apparaissait sur les joues des Francs belliqueux ; « *le chant fut entonné*, et la bataille s'engagea. »

Déjà les sermons se faisaient en langue allemande, comme l'attestent ceux qui nous restent d'Ottofried de Wissembourg (2) et du moine Elfric (3). Lothaire fit composer par Raban Maur, dans l'intérêt des prédicateurs, un recueil de sermons. Astolphe, archevêque de Mayence, en fit faire un autre par le même Raban, qui y inséra plusieurs de ses compositions. Mais peu se font remarquer par l'éloquence, l'art consistait uniquement à coudre ensemble des sentences des Pères, avec peu de discernement. Le plus grand effort à cet égard consistait dans ce qu'on appelait les *chaînes*, invention grecque, au moyen de laquelle un point de l'Écriture ou tout autre argument une fois fixé, on en faisait la preuve par des citations de sentences empruntées aux anciens. Quelques écrivains traduisirent alors les livres saints en langue vulgaire ; d'autres en discutèrent l'authenticité. C'est à cette époque que semble avoir vecu Hésychius, le modèle des exégètes orientaux. Prédications.

Un clerc de Novare demande aux moines de Reichenau s'ils tiennent pour Aristote, qui ne croit point aux universaux, ou pour Platon, qui les admet ; et il reçoit d'eux cette réponse : *Tous deux jouissent d'une telle autorité que l'on n'ose préférer l'un à l'autre* (4). On connaît donc les grands penseurs, on étudie, on doute, on s'enquiert ; des correspondances éloignées sont entretenues sur ces matières. Les problèmes capitaux sont agités ; et l'indépendance de la pensée, sous les formes qui conviennent au temps, se perpétue chez des hommes que la règle enchaîne. La théologie reposait uniquement sur l'autorité des Théologie.

(1) Voyez ci-dessus, pages 50 et 164.
(2) Lambecius, *comm. de bibl. Vindob.*, II, page 757.
(3) Wharton, *Auct. hist. dogm. Usserii*, I, page 377.
(4) Martène et Durant, *Collect. ampl.*, III, 304.

Pères, comme le droit, chez les Romains, sur certains axiomes que les jurisconsultes ne faisaient qu'appliquer; logiciens aussi subtils que ces derniers, les théologiens négligeaient comme eux l'étude des faits et le sentiment de la réalité. Naissait-il quelque difficulté, il suffisait de recourir aux Pères, et d'argumenter d'après ce qu'ils avaient établi : c'était une affaire de logique, rien de plus. On pouvait aussi bien par ces interprétations donner dans le faux et dans l'extravagance que dans la vérité; mais les hérésies qui prirent naissance dans ce siècle ne furent ni graves ni prolongées. A peine trouvons-nous à citer quelques disputes de moines, écloses et étouffées sans avoir acquis aucune popularité. Un religieux de Corbie prétendit trouver dans saint Augustin qu'une seule âme était répandue dans tous les hommes. Un prêtre de Mayence assurait que Virgile et Cicéron étaient en paradis. Ratramne et Paschasius disputèrent sur la manière dont le Christ se trouve dans l'eucharistie, et sur l'inutile et indécente question de savoir comment la Vierge le mit au monde. Amalaire, directeur de l'école du palais sous Louis le Débonnaire, rechercha si l'on devait écrire *Hiésus* avec l'H aspirée, au lieu de Jésus, et si le nom de *chérubins* était masculin ou neutre.

Quelques restes des manichéens pénétrèrent d'Orient en Europe; on en arrêta plusieurs dans le château de Monfort près d'Asti, et l'archevêque de Milan, Héribert, les envoya au bû-
1030. cher, où ils montèrent joyeux et endurcis. D'autres prêchent en Aquitaine, où le duc réunit un concile pour leur faire imposer silence. A Orléans, une Italienne appartenant à cette secte convertit dix chanoines et plusieurs professeurs; elle se fait des partisans jusqu'à Rouen, et prédit que la France se ralliera à son Église. Le roi Robert fait instruire le procès de ces hérétiques; ils déclarent que le ciel et la terre ont toujours existé, que Jésus-Christ n'est jamais né et n'a point souffert, et que la Trinité est une fable; ils rejettent le baptême, l'eucharistie, l'invocation des saints. Ils sont condamnés au feu; et la reine Constance, qui naguère les avait protégés, donna le signal de leur supplice, en arrachant un œil à Étienne, son confesseur. Leur apparition était l'indice précurseur de l'incendie qui devait éclater dans le Languedoc. A Goslar, plusieurs manichéens furent aussi envoyés au gibet par l'empereur (1).

(1) HERMANN CONTRACT, année 1052.

En l'an 1000, Leutard de Virte, dans le diocèse de Châlons, exalté par certains préceptes de l'Évangile qu'il comprend mal, renvoie sa femme, enlève des églises l'image du Christ, en se disant inspiré d'en haut, soutient des discussions, gagne des prosélytes, et finit par se jeter dans un puits. A la même époque, Vilgard, grammairien de Ravenne, se prenait d'une telle ardeur pour l'étude des classiques qu'il crut voir en songe Horace, Virgile, Juvénal le louant de l'amour qu'il leur portait, et lui promettant une gloire égale à la leur. Il se mit donc à prétendre que l'on devait ajouter foi à tout ce qui était écrit dans les poëtes. Cette hérésie ridicule fut étouffée par des supplices. C'était la contre-partie de celle de Savonarole, qui voulait anéantir la littérature classique, afin de refondre la société d'après les idées modernes et chrétiennes.

L'Espagnol Claude, promu par Louis le Débonnaire à l'évêché de Turin, déclara la guerre aux images; et un concile d'évêques s'étant réuni, il refusa d'y assister, *vocans illorum synodum congregationem asinorum* (1). L'Écossais Dungald, professeur de grammaire à Pavie et poëte, écrivit contre lui.

Le Saxon Gotescalk avait été mis, encore enfant, dans le monastère de Fulde; parvenu à l'âge où il pouvait juger de sa vocation, il demanda à sortir du cloître; et un synode réuni 829.
à Mayence le lui eût permis si Louis le Débonnaire ne s'y était opposé. Condamné à la solitude, il se plonge dans l'étude des Pères, et surtout dans celle de saint Augustin. En sondant les problèmes les plus ardus, il en vient à penser que Dieu a prédestiné certains élus à la béatitude, les autres à la damnation; que l'homme n'a en conséquence le libre arbitre que pour faire le mal, non pour faire le bien. S'étant mis en route pour Rome, il s'arrête chez Éberhard, marquis de Frioul, avec lequel il engage des discussions ainsi qu'avec Nothing, évêque de Brescia (2). Ce prélat dénonce ses erreurs à Raban Maur, qui avait été prieur de Fulde et était alors archevêque de Mayence. C'était un homme d'un grand savoir et l'un des auteurs les plus féconds du temps. Il avait écrit un ouvrage intitulé *De l'Univers*, c'est-à-dire des créatures de toute espèce, pour l'intelligence historique et mystique de l'Ecriture sainte. 818.

(1) DUNGALD, *Adv. Claud. Taur.*

(2) Les Français font Éberhard comte de Piémont, et Nothing évêque de Vérone.

Raban réfuta le novateur, et fit discuter ses doctrines dans plusieurs synodes : Gotescalk fut dégradé, fustigé et emprisonné. Ne pouvant faire prévaloir d'autres moyens de justification, il avait offert de subir l'épreuve du feu, de l'huile et de la poix bouillante; mais on ne lui avait pas accordé sa demande. Les traitements dont il était l'objet parurent l'effet de la violence; il trouva des partisans, surtout à Lyon, et plusieurs prélats prirent sa défense, le regardant comme une victime de l'injustice. Il eut pour disciple, puis pour secrétaire Valafried Strabon, né vers 806 en Allemagne ou en Angleterre, et parent de Bède le Vénérable, qui composa des hymnes et des vers moraux et pieux, écrivit la *Glossa ordinaria*, commentaire de la Bible qui, durant six siècles, a joui du plus grand crédit, et le *Traité des divins offices*, où il désapprouve certaines superstitions, et ramène le culte dans la voie régulière.

Le pain de l'eucharistie donna matière à d'autres disputes. On demanda si l'hostie était réellement le corps de Jésus-Christ, ou une image ou seulement une commémoration. Les Pères ne s'étaient pas exprimés à ce sujet avec la précision qu'il est d'usage d'employer lorsqu'un point de croyance a déjà été mis en discussion. Aussi peut-on trouver dans un même auteur, Bède ou Alcuin, par exemple, des passages favorables à l'une et à l'autre opinion. Paschasius Robert, moine de Corbie, décida que le pain et le vin consacrés sont le corps et le sang que le Christ avait reçus de sa mère. La question, débattue alors sans beaucoup de bruit, resta assoupie durant deux siècles; puis Bérenger, professeur dans l'école de Saint-Martin de Tours, s'éleva contre cette doctrine, et contre Lanfranc, qui l'enseignait dans l'école de Bec, en Normandie.

Rome condamna Bérenger (1050), qui, ayant ensuite présenté une profession de foi au légat Hildebrand, reçut de nouveau la bénédiction (1054). Mais, toujours indocile, il se rétracta, puis revint aux opinions de l'Église, pour se rétracter encore. Il finit cependant par faire une profession de foi explicite.

Les disputes des nicolaïtes, partisans du mariage des prê-
1079. tres, eurent (nous l'avons vu précédemment) des conséquences plus graves; nous avons parlé aussi des erreurs de Photius, qui séparèrent l'Église grecque de la communion romaine.

D'autres théologiens, sans se détacher de l'unité catholique, donnaient carrière à la liberté de la pensée; le plus illustre

fut l'Irlandais Jean Scot, surnommé Erigène (1). Né au commencement du neuvième siècle et élevé probablement dans sa studieuse patrie, il voyagea, puis s'arrêta à la cour de Charles le Chauve, qui le mit à la tête de l'école Palatine (2). Il traduisit plusieurs néoplatoniciens d'Alexandrie, et commenta Aristote, qu'il appela *l'investigateur le plus subtil*, parmi les Grecs, de la diversité des choses naturelles, réservant à Platon le titre du *plus grand philosophe du monde* (3). Il se servit de la logique, qu'il avait apprise dans leurs ouvrages, pour soutenir le libre arbitre dans dix-neuf propositions. Quatre d'entre elles furent condamnées dans un synode réuni à Kiersy, puis défendues dans un autre synode assemblé à Lyon. Mais il parut enfin qu'il accordait trop à la liberté humaine. Jean Scot. 886.

Les ouvrages de Denys l'Aréopagite, dont l'authenticité, déjà combattue anciennement par beaucoup d'auteurs, est niée désormais par les modernes, avaient acquis un nouveau crédit en France depuis qu'on avait confondu ce Denis avec le premier évêque de Paris. Michel le Bègue en donna un exemplaire à Louis le Débonnaire, qui le déposa solennellement dans l'abbaye de Saint-Denys, où il resta comme relique vénérée et inutile, attendu que fort peu de personnes savaient le grec. Jean traduisit ces livres comme très-importants, dans le but qu'il poursuivait, de concilier la philosophie avec la théologie. Proclamant les droits de la raison, *forme de l'âme*, il détermine les limites auxquelles elle doit s'arrêter, et pose des règles sages pour procéder du connu à l'inconnu par voie d'induction. *Je ne suis pas tellement épouvanté de l'autorité*, dit-il, *je ne redoute pas tellement la colère des esprits peu intelligents*, *que j'hésite à proclamer hautement les choses que la raison peut démêler et démontrer avec certitude.*

Dans son principal ouvrage, *de la Division de la nature*, dialogue en cinq livres entre le maître et le disciple sur l'universalité des choses, il distingue les choses en quatre classes : incréées qui créent, créées qui créent, créées et ne créant pas, non créées qui ne créent pas. Les choses créées retourneront

(1) *Scotus Erigena*, c'est-à-dire *natif d'Erin*, ancien nom de l'Irlande.

(2) Charles, en face duquel il était assis à table, lui demandant un jour en plaisantant quelle distance il y avait entre un Scot et un sot (*inter Scotum et sotum*) : *Rien que la table*, répondit Jean.

(3) *De Divisione naturæ*, περὶ φύσεων μερισμοῦ.

au sein de celles qui ne le sont pas, et il ne restera que Dieu avec les principes de toutes choses. Il vient donc se heurter au panthéisme, cet écueil de l'école néoplatonicienne; or, bien qu'il cherchât à pallier sa doctrine et se déclarât plein de docilité envers l'Église, l'esprit logique des théologiens ne se laissa point tromper : ils découvrirent l'erreur, et crièrent à la témérité. Avec Jean Scot expira le dernier champion du néoplatonisme, et le champ resta libre à la philosophie tout à fait chrétienne, qui fut appelée scolastique.

Jean avait été encouragé à écrire par cet Hincmar qui joua un grand rôle dans l'histoire et dans les lettres; mais celui-ci fut un des premiers à le faire condamner quand il reconnut qu'il tombait dans l'erreur. Plusieurs autres penseurs de cette époque étaient des hommes pratiques, comme Agobard, Gerbert, Grégoire VII.

Lanfranc de Pavie et Anselme d'Aoste durent leur élévation à un grand savoir : le premier professa à Avranches, puis à l'abbaye du Bec, en Normandie ; il s'appliqua à collationner les manuscrits du Testament et des Pères, puis il fut appelé dans le conseil de Guillaume le Conquérant, dont il devint le

Saint Anselme 1034 1109.

ministre. Anselme d'Aoste, son disciple et son successeur dans le professorat, puis dans l'archevêché de Cantorbéry, traita en grand penseur toutes les questions du temps; et, en fait de théologie, il alla jusqu'à vouloir prouver les mystères et les dogmes non par l'autorité, mais par la raison. Il est considéré comme le restaurateur de la métaphysique (1). Il démontra, dans le *Traité de la vérité*, un fait méconnu par quelques philosophes, à savoir que les sens ne nous trompent pas, et que l'erreur provient des jugements portés sur ce qu'ils nous présentent tel qu'il est réellement. L'école fondée par son maître et par lui devint féconde en élèves illustres.

Il nous reste de Pierre Damien, l'un des plus savants comme des plus laborieux prélats de cette époque, plusieurs lettres, des opuscules sur la discipline ecclésiastique, des questions exégétiques et théologiques, des sermons, des vies de saints. Le style en est meilleur que celui des ouvrages contemporains, quoiqu'il soit encore loin d'être bon. Saint Anselme, évêque de Lucques, à propos des grandes querelles de Grégoire VII, traita des immunités ecclésiastiques et des investitures, en

(1) Voir le livre suivant, où nous traitons de la scolastique.

recueillant des passages des Écritures et des décrets sur cette matière. 1086.

Sciences. C'est aux sciences, plus encore qu'aux lettres, qu'appartient Gerbert (Sylvestre II), natif de l'Auvergne, dont la correspondance atteste une immense instruction. Il réunissait des livres avec un soin extrême; Dithmar dit qu'il avait placé dans Magdebourg une horloge *exactement construite*, et qu'il observait à travers un roseau l'étoile des navigateurs, première idée du télescope. Il associa dans les écoles les mathématiques à la dialectique, afin d'accroître la force et la pénétration de l'intelligence.

La mécanique et l'architecture prouvent, par l'éclat dont elles ne tardèrent pas à briller, que les mathématiques, qui après la langue constituent la partie la plus importante des connaissances, n'avaient pas péri. Hermann Contract écrivit sur la musique, et, de plus, sur la composition de l'astrolabe, sur les éclipses, sur la quadrature du cercle, sur le compas, sur la physionomie. Il est compté parmi les bons poëtes, et fit preuve d'érudition en traduisant divers philosophes grecs et plusieurs astrologues arabes.

Il reste dans la cathédrale de Florence un monument d'astronomie qui date de 813 : c'est un calendrier offrant des traces remarquables d'observations célestes, par suite desquelles l'auteur s'était aperçu du déplacement des points équinoxiaux, postérieurement au concile de Nicée, en s'en tenant au comput julien.

Dicuil, moine irlandais, publia en 825 un livre *De mensura orbis terræ*, dans lequel il mit à profit les travaux des anciens, de ceux surtout qui avaient servi pour la table théodosienne. Nous avons d'un géographe de Ravenne une grossière description du monde, à laquelle peut servir d'éclaircissement une carte de 787, que possède la bibliothèque de Turin dans un commentaire manuscrit de l'Apocalypse.

Médecine. Dans la chrétienté, la médecine, comme toutes les autres sciences, était tombée exclusivement aux mains des moines et même des ecclésiastiques, bien que les canons en défendissent l'exercice à ces derniers, surtout les opérations qui se font à l'aide du fer et des instruments tranchants. Saint Benoît enjoignit aux religieux qu'il établit au mont Cassin et à Salerne de soigner les malades. Saint Berthaire, abbé, écrivit même

un traité de médecine; et de toutes parts des moines accoururent à Salerne pour s'instruire dans cette science, des malades pour y être traités. Constantin l'Africain, qui avait passé quarante ans à visiter les écoles arabes à Bagdad, en Égypte, dans l'Inde, courut risque, à son retour dans son pays, d'être mis à mort comme magicien. Réfugié à Salerne, il y devint le secrétaire de Robert Guiscard; puis, dégoûté du bruit de la cour, il se retira au mont Cassin, où il traduisit différents ouvrages de médecins orientaux.

La renommée de l'école salernitaine s'accrut avec l'affluence des pèlerins, à la guérison desquels contribuaient la position salubre de la ville et leur foi dans les reliques de saint Matthieu, de sainte Thècle, de sainte Susanne. Henri II y étant venu pour s'y faire opérer de la pierre, saint Benoît se chargea lui-même de l'extraire : durant son sommeil, il mit la pierre dans sa main, et cicatrisa la plaie (1).

Dans le siècle suivant, cette école publia, sous la direction de Jean de Milan, certains préceptes d'hygiène en vers léonins, qui furent adoptés comme règles (2) et traduits dans toutes les langues.

Peu de temps après l'an 1000, Goriopontus, médecin de Salerne, publia le *Passionarius Galeni*, recueil de remèdes contre toutes sortes de maladies, tirés principalement de Théodore Priscianus. Il n'y a guère plus de mérite chez Cofon, auteur d'une thérapeutique générale (*ars medendi*) d'après Hippocrate, Galien et les Arabes, où l'on peut apercevoir la première trace du système lymphatique. Romuald, évêque de Salerne, fut consulté par les deux Guillaume de Sicile et par le pape. Égidius de Corbeil sortit aussi de cette école, pour devenir médecin de Philippe-Auguste. Il écrivit sur le pouls et sur l'urine, et fit en outre un commentaire sur l'absurde *Antidotaire* de Nicolas Preposito.

L'Herbier de l'école de Salerne, compilé certainement avant le douzième siècle, se répandit par toute l'Europe.

C'est la première école en Occident qui introduisit divers

(1) *Vita sancti Meinwerci.*

(2) *Ova recentia, vina rubentia, pinguia jura*
Cum simila pura naturæ sunt valitura.
Cœna brevis, vel cœna levis fit raro molesta,
Magna nocet : medicina docet; res est manifesta, etc.

Les Napolitains ont trop oublié ce précepte :

Si vis vivere sanum, fuge somnum pomeridianum.

degrés académiques, à l'exemple des Arabes. Fréderic II ordonna ensuite que nul n'exerçât la médecine sans en avoir obtenu une licence de cette école; et pour l'obtenir il fallait prouver qu'on était né d'un mariage légitime, qu'on avait vingt et un ans accomplis, qu'on avait employé sept années à l'étude de cette science; puis, on subissait l'examen en expliquant l'art de Galien, le premier livre d'Avicenne et un passage des aphorismes d'Hippocrate. En outre, pour être admis, on devait avoir étudié pendant trois ans la logique et savoir la chirurgie, *considérée comme une petite partie de la médecine;* après quoi, l'on était tenu de pratiquer sous un maître expérimenté. Le candidat jurait de suivre le traitement habituel, de dénoncer le pharmacien qui altérerait les médicaments et de donner ses soins aux pauvres sans rétribution. Pour les chirurgiens, on exigeait une année d'études à Salerne et à Naples, puis un examen.

La manie de tout réglementer introduisit ensuite cent prescriptions inutiles. Le médecin fut tenu de visiter deux fois par jour ceux de ses malades qui logeaient dans la ville, et ils purent en outre l'appeler une fois dans la nuit. Ses honoraires étaient d'un demi-*tari* par jour, et il pouvait en percevoir jusqu'à trois, si le malade habitait au dehors. Les pharmacies étaient aussi tarifées; on avait déterminé les endroits où elles devaient être établies, et des précautions sans fin étaient prescrites par les règlements sanitaires.

Gerbert rendit un immense service aux sciences mathématiques s'il est vrai qu'il introduisit en Europe les chiffres numériques et l'arithmétique fondée sur leur système. On sait que les anciens indiquaient les nombres à l'aide des lettres de l'alphabet. Ainsi les Hébreux exprimaient les chiffres simples par les neuf premières lettres, les dizaines par les neuf suivantes, notant les centaines avec les quatre lettres restantes, plus cinq autres dont ils se servaient seulement à la fin des mots. Les Arabes en faisaient autant, sauf qu'ils avaient une vingt-neuvième lettre, qui indiquait mille. Les Phéniciens, qui furent les maîtres des Grecs, durent en user de même. Les cinq premières lettres de ceux-ci signifiaient 1,2,3,4,5; ils introduisirent, pour le 6, le ϛ au lieu du ו hébraïque, qu'ils n'avaient pas; les autres suivent jusqu'au nombre quatre-vingt-dix; et comme le צ hébraïque leur manquait, pour l'indiquer ils adoptèrent le *koppa*. A commencer du ρ, huit autres lettres expriment les centaines jusqu'à neuf cents, qui sont

Chiffres.

marqués par le *sampi*. Les mille étaient distingués par un accent placé sous le chiffre. Ainsi η valait 8 ; ͵η, huit mille.

Les Romains, se conformant peut-être au système des Étrusques, qui notaient les époques avec des clous, se servirent des lettres I, V, X, L, C, D, M, pour indiquer 1, 5, 10, 50, 100, 500, 1000, les combinant diversement pour les nombres intermédiaires et pour les multiples. Des méthodes aussi imparfaites s'opposaient à tout progrès en arithmétique. Mais nous avons vu déjà que très-anciennement les Indiens possédaient une numération plus rationnelle, dans laquelle les chiffres, indépendamment de leur valeur propre, en avaient une de position ; de telle sorte que, transportés à la seconde place, ils exprimaient les dizaines, les centaines à la troisième, et ainsi de suite. Bascora Acharay, né en 1114, écrivit le *Lilawati*, traduit récemment par Taylor, dans lequel on voit les quatre premières opérations en entiers et en fractions exécutées couramment, la règle de trois, l'extraction des racines carrées et cubiques, comme nous les faisons aujourd'hui (1).

Les Indiens furent les maîtres des Arabes, qui appellent cette arithmétique *hendes-séh*, science indienne. Avicenne nous a laissé un livre sur le calcul, dans lequel il traite des opérations mathématiques et de la manière d'en faire la preuve, notamment celle qu'on appelle preuve par neuf. Il y est dit que Dieu donna au fils d'Adam la science des nombres, afin qu'ils pussent dominer les abîmes illimités du temps et de l'espace. Les Espagnols dans leur patrie même et les Italiens, qui trafiquaient dans les échelles du Levant, purent s'instruire, par leurs yeux, des méthodes arabes ou plutôt indiennes, et c'est d'eux sans doute que Gerbert les apprit. Mais en connut-il vraiment la propriété la plus importante, c'est-à-dire la progression décimale ? Nous en doutons, et d'autant plus que, dans les manuscrits antérieurs au douzième siècle, nous trouvons une indication particulière pour les dix. Dans le siècle suivant, l'algorithme moderne était connu, non dans l'usage vulgaire, mais dans les livres de science. Léon Fibonacci de Pise l'employa en 1202, dans son Traité d'arithmétique et d'algèbre ; Jean de Sa-

(1) M. Vincent a traité de l'origine des chiffres et de la table de Pythagore dans le *Journal de mathématiques* de M. Liouville, juin 1839, et des notations scientifiques de l'école d'Alexandrie dans la *Revue archéologique* du 15 janvier 1846. Nous recommandons ces savantes et curieuses dissertations.

crobosco, dans son Traité de la sphère; et Alphonse de Castille dans ses Tables astronomiques, qui parurent vers 1252.

CHAPITRE XXIV.

BEAUX-ARTS.

Nous rencontrons beaucoup d'incertitude au sujet du véritable mérite de Gui d'Arezzo, personne ne pouvant dire quelles ont été ses découvertes. Les lignes et les points étaient connus avant lui; il n'a pas introduit la gamme ou l'échelle chromatique pour apprendre le solfége; il ne l'a pas non plus étendue en ajoutant cinq cordes aux quinze des anciens. La tradition dit seulement qu'il trouva les notes, à l'aide desquelles on apprenait la musique en très-peu de temps, ce qui exigeait avant lui plusieurs années, et que Benoît VIII, l'ayant appelé à Rome pour en faire l'essai, en fut très-satisfait. Son échelle est la même que celle des Grecs, un peu plus étendue seulement par l'adjonction d'un tétracorde dans le ton aigu et d'une corde dans le ton grave (1). Musique.

On aurait aussi, au dire de quelques-uns, substitué alors aux

(1) Les Grecs employaient les lettres de leur alphabet depuis A jusqu'à Ω, les variant suivant les modes. Les Italiens aussi eurent une notation alphabétique composée des quinze premières lettres, que Grégoire le Grand réduisit aux sept premières pour l'échelle diatonique, distinguant les octaves avec des lettres majuscules pour l'octave d'en bas, avec des lettres minuscules pour l'octave d'en haut. Gui tira les noms des six notes par lui dénommées des syllabes initiales de la première strophe de l'hymne en l'honneur de saint Jean-Baptiste :

UT queant laxis REsonare fibris
MIra gestorum FAmuli tuorum,
SOLve polluti LAbii reatum,
Sancte Joannes.

Le *SI* fut ajouté dans le seizième siècle par Van der Putten (*Erycius Puteanus*). Kircher affirme avoir vu, dans la bibliothèque des jésuites à Messine, un ancien manuscrit grec contenant différents hymnes notés d'après la méthode dont l'invention est attribuée à Gui. La corde grave qu'il ajouta fut indiquée par le Γ (*Gamma*) grec; et par suite l'échelle en tête de laquelle cette lettre se trouvait placée, ainsi qu'il était d'usage alors, en prit le nom de *gamme*. Du reste, chacun sait que la première impression de musique notée fut faite à Milan, et que les différents termes du langage musical sont italiens.

lettres grégoriennes des points carrés ou ronds, disposés sur des lignes parallèles et dans les intervalles, ce qui rendit presque sensibles à la vue les rapports harmoniques de tons; comme aussi la facilité de les noter points sur points (contre-point) en rendit l'exécution plus sûre et plus facile.

Déjà saint Ambroise et Grégoire le Grand avaient enlevé à la musique son caractère profane et mondain en lui assignant un tout autre but que celui d'exprimer la durée des sensations, et d'imiter les nuances des impressions produites par la passion et le sentiment. Le rhythme finit donc par être aboli; mais on conserva, au contraire, les modes anciens, qui n'étaient que des tons marquant la différence du grave à l'aigu, entre les divers points de départ du système de succession. Saint Ambroise avait réuni les deux tétracordes pour en former la gamme; et, choisissant parmi les modes grecs ceux, au nombre de quatre, qui lui parurent se prêter mieux à la majesté du chant et à l'étendue de la voix, il bannit les ornements dans la mélopée, ainsi qu'une foule de rhythmes; simplication notable opposée aux innovations corruptrices, afin que la musique elle-même, par sa pureté naïve et majestueuse, reproduisît l'austère sainteté du culte.

Ce qui s'y glissa ensuite de païen et d'hérétique obligea Grégoire le Grand à descendre des soins du monde aux détails du chœur. Suivant les traces d'Ambroise, sans pourtant accepter les inconvénients de son système, il ajouta quatre modes nouveaux, afin d'éviter la monotonie; mais il supprima entièrement le rhythme, afin que le chant ne fût plus apte à exprimer les sentiments, les passions, et restât exclusivement spirituel. Toutes les notes, en effet, étant d'une égale durée, elles exprimaient mieux, en s'adaptant aux paroles sacrées, le calme inaltérable de la toute-puissance.

La musique chrétienne avait encore à conquérir l'harmonie, inconnue aux Grecs, chez qui les règles ne tendaient qu'à établir des successions de sons, tandis qu'il s'agissait désormais d'en introduire la simultanéité. Il fut enfin possible, malgré les obstacles de l'habitude et du respect pour les anciens, de faire entendre deux voix chantant à l'unisson; mais on ignore à quelle époque s'en fit le premier essai. Quelques-uns voudraient trouver les principes de la diaphonie dans Hugbalde, moine flamand, né en 840; mais comme il n'admet pour consonnances que la quarte, la quinte et l'octave, il semble plutôt

avoir appliqué les règles qu'il donne à la succession qu'à la simultanéité des sons.

Gui d'Arezzo perfectionna la notation musicale plutôt qu'il n'apporta de nouvelles règles à l'art. Mais ses écrits nous donnent la certitude que la diaphonie existait, bien que nous ignorions quelles lois en réglaient la formation. Les uns en voient le germe dans la tierce mineure; d'autres veulent que l'on n'employât dans le contre-point primitif d'autres consonnances que la quarte et la quinte.

Francon de Cologne ou de Paris, écolâtre de la cathédrale de Liége, composa un traité sur le contre-point (1), qui nous est resté comme témoignage de l'état de la musique à cette époque. Il divise les intervalles en concordances et discordances, et distingue les premiers en concordances parfaites, qui sont l'unisson et l'octave; imparfaites, c'est-à-dire la tierce majeure et mineure; moyennes, ou la quarte et la quinte. On ne voit pas comment s'employaient les intervalles, et sur quoi leur classement était fondé; mais on y trouve déjà les qualifications conservées jusqu'à présent, malgré leur inexactitude (2).

La musique resta à ce point durant le moyen âge, et ne fit que peu de progrès quant à la combinaison des sons simultanés.

Nous trouvons dans la pratique, au commencement du troisième siècle, quelques exemples de sexte majeure accompagnée par la tierce et terminée sur l'octave, comme aussi de tierce et quinte; ce qui indique l'usage de trois parties, et dès lors un acheminement à l'accord parfait.

On sentit alors de nouveau le besoin de donner au son des valeurs déterminées régulièrement, dont la combinaison eût pour résultat la mesure, bien différente du rhythme. De là provint la *musique mesurée* ou *nouvelle* (3), qui établissait bien des valeurs de durée, mais à laquelle manquaient la variété, la force, la puissance imitative, qui naissent de la diverse combinaison de ces mêmes valeurs. C'était donc une espèce d'horloge

(1) Franconis *Musica et Cantus memorabilis*.

(2) En effet, l'unisson et l'octave ne sont pas des consonnances, mais il y a identité entre eux. Les tierces majeure et mineure sont des consonnances parfaites, et même, à proprement parler, les seules parfaites.

(3) Cette distinction se trouve dans Marchetto de Padoue, qui dédia son ouvrage à Robert de Naples.

musicale bien éloignée du rhythme moderne, qui, par la variété infinie de ses combinaisons et par leur analogie avec les modifications organiques du sentiment qu'il produit, en est, pour ainsi dire, le miroir. Cependant ce fut par l'introduction de la mesure que les pieds rhythmiques purent entrer dans la musique et dans la mesure même.

On rencontre, au commencement du quatorzième siècle, des exemples de septièmes, ménagées comme retard de la sexte, et de quarte, comme retard de la tierce; Francesco Landino, organiste de Florence, faisait usage, à la moitié de ce siècle, de cette harmonie syncopée (1). A la même époque précisément, Jean de Muris, docteur de Sorbonne, publia son traité *De discantu,* à partir duquel commence l'harmonie moderne (2).

(1) M. Fétis a publié une de ses chansonnettes dans la *Revue musicale* de 1827.

(2) M. Riche Latour a présenté en septembre 1841, à l'Institut historique de Paris, un mémoire *sur l'ordre dans lequel les divers éléments qui constituent la musique moderne furent introduits dans la composition.* Il ne discute pas même l'invention de Gui, bien que nous en ayons tiré beaucoup de lumières sur les autres parties. Nous nous faisons un plaisir de rapporter ici ce qu'il dit de la musique grecque, pour suppléer à la brièveté avec laquelle nous en avons parlé, (tome II, p. 320). Il y trouve dans les théories trop et trop peu; trop avec Pythagore, qui voulut faire de la musique un instrument qui aurait servi au Créateur à former les mondes; trop peu avec Aristoxène et les autres philosophes syllogistiques, qui ne virent en elle qu'un art accessoire de la poésie, de la danse, de la mimique, de l'éloquence. Une théorie infinie et une pratique ingénieusement futile se trouvent donc en lutte; la première devient inapplicable comme trop vaste; la seconde, visant seulement au plaisir, n'atteint pas le but véritable, qui est une représentation vraie des sentiments. L'unité de la musique pythagoricienne était la corde, et ses divisions passaient pour devoir produire les *intervalles successifs* les plus parfaits. La corde étant divisée en deux parties égales, l'octave donnait le rapport le plus consonnant, c'est-à-dire 1 à 2; venait ensuite la quinte, qui résultait de la mise en vibration des $\frac{2}{3}$ de la corde; la quarte, la dernière, était produite par la résonnance des $\frac{3}{4}$ de la corde.

Les successions d'octaves, quintes et quartes étaient donc les seules consonnances admises dans un tel système, et dès lors les accords des Grecs n'étaient qu'un enchaînement de sons se succédant dans certaines proportions; mais ils ignoraient l'art de faire entendre des sons simultanés, ce que nous appelons aujourd'hui harmonie, art d'où ces successions sont exclues. On a donc fait confusion en adoptant le mot d'*accords* pour exprimer tout autre chose.

Comment cependant une musique fondée sur des principes abstraits pouvait-elle plaire à un peuple si délicat? On répond que les Grecs aimaient tout ce qui était ingénieux; qu'en musique les intervalles ne sont pas tout, et qu'on peut leur donner les qualités qui leur manquent, moyennant le timbre

Nous devons observer ici que l'orgue, ce développement grandiose de la flûte de Pan, unique instrument adopté par L'orgue.

de la voix et le *rhythme*. Si celui-ci seul suffit dans les tambours, qui pourtant produisent tant d'effet, les trois consonnances de Pythagore, soumises aux lois de la puissance rhythmique, pouvaient bien produire une musique expressive et efficace, d'autant plus qu'elle s'adaptait à une magnifique poésie.

Sans nous étendre sur les détails du système pythagoricien, il suffira de dire que ces intervalles d'octave, de quinte et de quarte étaient complétés par d'autres appelés dissonnants, parce qu'ils naissent de rapports numériques plus compliqués. Il y avait la seconde mineure (de *mi* à *fa*), la tierce mineure (de *mi* à *sol*); dans le genre diatonique on employait successivement, dans l'enharmonique, la moitié de cette seconde mineure et la seconde mineure (de *mi* à *mi* demi-dièze, et de celui-ci à *fa* naturel), et la troisième majeure (de *fa* naturel à *la*). Les combinaisons se fondaient toutes sur une série de quatre sons, dite tétracorde. Chaque tétracorde était composée de deux cordes fixes, la tonique et la quarte (*mi-la*); les deux autres cordes se tendaient ou se lâchaient, selon que le musicien voulait jouer dans le genre diatonique, chromatique ou enharmonique.

Ainsi liée au calcul et restreinte à l'octave, la musique était pauvre et stérile, en comparaison de la voix humaine, qui, dans l'organe même le plus limité, possède toujours près d'un octave et demie d'étendue.

On sentait donc la nécessité de modifier ce système, afin que la musique satisfît à ce que le sentiment exigeait; et la révolution fut faite par Aristoxène, disciple d'Aristote. A la méthode de calcul rigoureux il proposa d'en substituer une purement empirique, dans laquelle les faits seuls fussent considérés dans leurs rapports avec l'organisation de l'homme. N'osant toutefois répudier les théories abstraites encore en faveur, il se contenta de modifier ce qu'avaient de par trop rigoureux les divisions mathématiques de la corde, en restreignant imperceptiblement les quintes, afin que la musique pût parcourir un certain nombre d'octaves sans altérer sensiblement les rapports de justesse entre les différents intervalles.

Tel fut son *tempérament*, expression bien adaptée tant au resserrement des quintes qu'à la *manière tempérée* avec laquelle Aristoxène conciliait les exigences du calcul avec l'inspiration du sentiment; mais les anciennes bases une fois sapées, le jugement de l'oreille, par une conséquence légitime du principe, fut substitué à la preuve mathématique; et une licence effrénée donna lieu à d'innombrables abus, qui vinrent démontrer que, pour les arts comme pour la politique, un peuple ingénieux et avide de nouveautés ne peut être retenu dans le vrai que par le despotisme des lois.

La musique grecque se composait donc de deux seuls éléments, la succession des durées relatives et la succession des intervalles mélodiques; or, ces deux éléments provenaient d'un principe unique, que nous pourrions appeler de la *successivité*. Quant aux choses de détail, relatives aux instruments des Grecs, à leurs modes qui n'étaient que des tons, aux divisions arbitraires du ton en très-petits intervalles et autres particularités semblables qui n'ont d'intérêt que pour les érudits de profession, il serait trop long d'en parler ici. Nous noterons seulement, en raison de la connexion des sciences entre elles, que les deux systèmes capitaux de la musique grecque représentent deux phases de la civilisation : celui de Pythagore, fondé sur un calcul im-

l'Église, aux solennités de laquelle il se marie si parfaitement, vint en aide à la musique, et conduisit à l'harmonie par la facilité qu'il offrit de rendre simultanément différents sons. Il est fait mention d'un orgue commandé par Elfeg, évêque de Winchester, en 1001; cet instrument, qui contenait trente soufflets et quatre cents tuyaux, exigeait soixante-dix hommes pour l'animer. L'orgue est vraiment l'instrument chrétien : il domine, monarque solitaire, toute autre expression de l'art, comme l'indique son nom métonymique; et, dans ces nombreux accords mus par un même souffle, il symbolise la foi unique que les vœux des croyants élèvent vers le ciel. Il est certain aussi que, pour quiconque n'est pas plongé dans la matière, il surpasse immensément cette harmonie qui ne se propose d'autre but que les délices des sens. Dans le chant des psaumes et des laudes, qui ne sont assujettis à aucune précision métrique, chaque note reçoit une valeur abstraite, une durée arbitraire, au gré du sentiment; de telle sorte que l'oreille crée le rhythme selon que l'expression l'exige, et l'absence de mesure éveille comme une vague sensation de l'infini. Que celui qui n'est pas blasé par les habitudes du monde dise si, par exemple, quelques parties de la messe, en mélodies sans rhythme et sans mesure rigoureuse, ne ressemblent pas à un cri pathétique et profond qui émeut avec une force irrésistible; si elles ne font pas sentir la puissance de l'expression, indépendamment de tout moyen d'effet accessoire, et celle de la mélodie pure, dans ses rapports avec le sentiment et avec les lois spirituelles de l'homme.

Les premiers compositeurs se bornèrent à faire accompagner par l'orgue une ou plusieurs voix à l'unisson, sans connaître l'harmonie; mais d'autres firent beaucoup avancer l'art en introduisant les accords, ce que l'on appela *organiser*.

Palais et maisons.

Nous avons, dans la relation d'un plaid tenu à Spolète par Adatard au commencement du règne de Louis le Débonnaire, la description d'un palais. On y trouve d'abord le *proaulium,* ou pièce précédant la grande salle (*aula*), d'où l'on passe dans le *salutatorium,* appartement destiné aux receptions; vient ensuite

muable, exprime le dogme immobile de l'Orient et le despotisme qui en dérive; celui d'Aristoxène, rappelant assez dans l'application l'infaillibilité du *moi*, à laquelle prétendaient les éclectiques, donnait carrière à la fantaisie et au caprice, et exprimait cette liberté qui, dégénérant en licence, amena la ruine de la Grèce.

le *consistorium*, grande chambre pour traiter les affaires secrètes; puis le *trichorum* ou *triclinium*, salle de banquet où les convives étaient assis à trois rangs de tables, et parfumés par les aromates qu'on brûlait dans l'*epicaustorium*. Il y avait en outre les chambres d'été, celles d'hiver, les thermes ou bains, le gymnase, la cuisine, le réservoir d'où venaient les eaux, l'hippodrome destiné aux courses de chevaux.

C'était évidemment l'un des palais romains qui avaient échappé aux destructions des barbares. Les édifices, après l'invasion, se faisaient beaucoup plus simplement. Les habitations, en majeure partie, n'avaient que le rez-de-chaussée, et s'appelaient *sallæ;* celles qui avaient plus d'un étage se nommaient *solariatæ*. Quelques-unes étaient couvertes en tuiles (*cupæ* ou *cupellæ*), la plupart avec des planchettes (*scandulæ*) ou du chaume : de là les incendies fréquents. Landolphe dit, en 1106, qu'il ne restait presque pas dans Milan un mur en pierre ou en brique, mais seulement en charpente et en paille. Il fut ordonné, pour obvier au mal, de s'abstenir d'allumer du feu lorsqu'il ferait du vent, remède d'une incommodité extrême. A Ferrare, une prescription plus sage défendit de construire des maisons ou des toits en bois.

Le défaut de cheminées contribuait aussi beaucoup aux incendies. Il paraît que les anciens allumaient le feu au milieu de la pièce, en faisant sortir la fumée par un trou, comme dans quelques huttes de montagnards (1). Il ne paraît pas que les cheminées, avec le tuyau enfermé dans la muraille, fussent en usage dans la Lombardie avant le quatorzième siècle. Fiamma (2) en parle comme d'une invention récente; André Guttaro (3) dit que François Carrara le Vieux, s'étant rendu à Rome en 1368, en rapporta cet usage encore inconnu. Vingt années après, Musso (4) consignait dans sa chronique que, à Plaisance, les maisons étaient splendides, brillantes, bien fournies de meubles, d'armoire et de poterie, de vaisselle de différente espèce, ayant

(1) Sans partager l'avis contraire de Manuce (sur les Épîtres de Cicéron) et de Filandro (sur Vitruve), ni croire tout à fait Ferrario (*Electorum* I, 9), on peut consulter une dissertation de Scipion Maffei dans le recueil de Calogena, t. XLVII, p. 449. D'après lui, les anciens auraient eu des cheminées, mais fort différentes des nôtres.

(2) *Manip. Florum.*

(3) *Hist. patav. Rer. ital. script.*, tome XVII.

(4) *Chron. Placent.*, ibid.

des jardins, des cours, des puits et surtout de belles chambres richement lambrissées, dont quelques-unes avec cheminée.

Il faut donc entendre par les cheminées que nous trouvons mentionnées dans de vieux manuscrits des chambres avec un foyer encaissé au milieu, où l'on allumait le feu, et autour duquel on se réunissait pour se chauffer, tout en s'enfumant.

Il existe à Rome un exemple d'habitation privée dans l'édifice appelé vulgairement maison de Pilate, demeure qui appartint à un descendant du consul Crescentius. C'est une forteresse comme il était d'usage de les construire alors, et qui, après avoir été démolie en partie, fut relevée par Nicolas Rienzi pour la défense du pont aujourd'hui nommé *Ponte Rotto*. C'est une masse pesante, d'une grande solidité, ornée à profusion de morceaux pris çà et là et de chapiteaux bizarres (1).

Ne nous hâtons pourtant pas de prononcer que les beaux-arts avaient péri dans l'Europe, et moins encore à Rome. Outre de nombreuses constructions, Léon III fit recouvrir le pavé de la Confession de Saint-Pierre de quatre cent cinquante livres d'or, et placer à l'entrée du sanctuaire une balustrade d'argent de quinze cent soixante-treize livres. Il releva le baptistère de Saint-André, de forme ronde, avec les fonts au milieu entourés de colonnes de porphyre; un agneau en argent, élevé sur une petite colonne, versait l'onde sacrée. Les vitraux de couleur

(1) Son inscription mérite d'être rapportée, comme témoignage d'une singulière barbarie de langage.

† *Non fuit ignaru cujus domus hæc, Nicholaus,*
Quod nil momenti sibi mundi gratia sentit.
Verum quod fecit hanc, non tam vana coegit
Gloria, quam Romæ veterem renovare decorem.
† *In domibus pulcris memor estote sepulcris,*
Confisique tiu non ibi stare diu.
Mors vehitur pennis. Nulli sua vita pekennis;
Mansio nostra brevis, cursus et ipse levis.
† *Si fugias ventu, si claudas ostia centum,*
Lis gor mille jubes n. sine morte cubes.
Si maneas castris, ferme vicinus et astris,
Ocius inde solet tollere quosque volet.
† *Surgit in astra domus sublimis. Culmina cujus*
Prim. de primis magnus Nicholaus ab imis
Erexit, patrum decus ob renovare, suorum
Stat patris Crescens matrisq. Theodora nom.
† *Hoc culmen claru caro p. pignere gesta*
David idribuit qui pater exhibuit.

que ce pontife plaça dans la basilique de Latran sont les premiers dont il soit fait mention. D'autres églises de Rome furent ornées, à cette époque, avec les dépouilles des anciens temples, comme Sainte-Cécile au delà du Tibre, Sainte-Sabine, Saint-Georges en Vélabre, Sainte-Praxède, Saint-Jean à la Porte Latine, Saint-Pierre aux Liens. Et, sans poursuivre cette énumération, il suffira de dire qu'il n'est pas un pape auquel les églises de Rome n'aient dû quelque embellissement, chacun d'eux ayant contribué pour sa part à l'éclat du culte et fourni aux beaux-arts un aliment qui leur manquait partout ailleurs.

On montre encore des peintures et des mosaïques de ce temps; ce sont, il est vrai, des ouvrages grossiers, offrant, comme les sceaux et les médailles de la même époque, des personnages aux yeux hagards, aux mains étiques, aux pieds en pointe, dans des attitudes pleines de roideur. Étaient-ce des ouvrages d'artistes du pays ou des produits grecs? Les avis sont différents à ce sujet, et il est difficile de prononcer; car ceux qui y travaillaient modifiaient leur manière propre par imitation, et souvent se considéraient comme obligés de suivre certains types invariables. Vers l'an 1000, Léon d'Ostie écrit que Didier, abbé du mont Cassin, a fait venir de la Lombardie, ainsi que d'Amalfi et même de Constantinople, d'habiles ouvriers pour travailler le marbre, l'or, l'argent, le fer, le bois, le plâtre, l'ivoire; il ajoute que l'art latin, qui avait négligé depuis cinq siècles la *musivaria* et la *quadrataria* (1), les recouvra au moyen des nombreux enfants attachés à ce monastère, qui se formèrent à les pratiquer. Quoi qu'il en soit, on rencontre dans les églises de la Cava, de Casuaria, de Subiaco, de mont Cassin des peintures de cette époque; et il existe un traité de Théophile, moine du dixième siècle, Italien peut-être, mais habitant certainement la Lombardie (2), dans lequel sont enseignés les divers procédés pour peindre, entre autres celui de la peinture à l'huile, que le silence de Pline nous autorise à croire ignoré par les anciens. Théophile apprend à délayer les couleurs avec Peinture.

(1) L'art du mosaïste, *musivum* (μουσεῖον), sous-entendu *opus*, ouvrage en mosaïque.

(2) Depuis la publication de cette histoire, M. de L'Escalopier a fait paraître une nouvelle édition de cet ouvrage, attentivement collationnée, avec une traduction française et des notes. Dans une dissertation sur le mérite de ce traité et sur la patrie de l'auteur, il voudrait démontrer qu'il était Allemand, et qu'il vivait entre la fin du douzième et le commencement du treizième siècle.

de l'huile de lin, pour peindre les maisons et les portes (1). Comme l'huile de lin est très-lente à se sécher, la difficulté de superposer différentes couleurs était grande sans doute; il se pourrait, en conséquence, que la découverte dont on fait honneur à Jean de Bruges ne consistât que dans la substitution de l'huile de noix ou de pavot, ou bien dans l'adjonction d'un siccatif.

Le devant d'autel de Saint-Ambroise à Milan est un monument remarquable des arts à cette époque. Il fut commandé par l'archevêque Anspert et exécuté par un nommé Volvin, au prix de quatre-vingt mille florins. Il entoure la table entière; la partie antérieure est d'or, le reste d'argent doré, orné de pierreries, et disposé en compartiments représentant la vie du saint. On prétend néanmoins que les Allemands l'emportaient dans cet art sur les Italiens, et qu'il n'y a rien chez ceux-ci qui puisse supporter la comparaison avec les vases donnés par Henri II à la cathédrale de Bamberg, et que l'on admire aujourd'hui à Munich.

L'art du fondeur n'était exercé alors que pour les cloches.

Architecture. L'architecture s'occupait non-seulement de la construction des châteaux à l'abri desquels chaque baron exerçait la tyrannie, mais encore de travaux d'embellissement. L'atrium de Saint-Ambroise à Milan, que fit bâtir le même archevêque Anspert, est de belle construction; les arcs-boutants s'élèvent des piliers, et l'on y retrouve la majesté, sinon l'élégance romaine. L'église des Saints-Apôtres à Florence, que l'on voudrait attribuer à Charlemagne, est du même style, et mérita d'être prise pour modèle par Brunelleschi. Louis II fit élever la cathédrale de Pola d'Istria d'après les formes des premiers temples chré-

(1) *De coloribus et de arte colorandi vitra.* Cap. 18, *De rubricandis ostiis et de oleo lini.* Puis, dans le chap. 23 : *Omnia genera colorum eodem genere olei teri et poni possunt in opere ligneo, in his tantum rebus quæ sole siccari possunt, quia quotiescumque unum colorem imposueris, alterum ei superponere non potes, nisi prior exsiccetur, quod in imaginibus diuturnum et tædiosum nimis est. Si autem volueris opus tuum festinare, sume gummi, quod exit de arbore ceraso vel pruno, et concidens illud minutatim, pone in vas fictile, et aquam abundanter infunde, et pone ad solem, sive super carbones in hieme, donec gummi liquefiat, et ligno rotundo diligenter commisce. Deinde cola per pannum, et inde tere colores et impone. Omnes colores et mixturæ eorum hoc gummi teri, et poni possunt præter minium et cerussam et carmin, cum claro ovi terendi et ponendi sunt.*

tiens, sans les irrégularités des septième et huitième siècles.

Mais vers l'an 1000 les arts parurent se réveiller, soit qu'on honorât avec plus de respect les reliques qu'on cherchait à se procurer par la force et par la ruse, soit que les hommes se sentissent rassurés dans ces contrées naguère parcourues par des hordes dévastatrices et par des nations entières, soit enfin que l'on revînt à cette existence des villes que la féodalité avait anéantie. Conrad le Salique, dans une seule matinée et *sans* 1033.
faire collation ni avant ni dans l'intervalle, posa la première pierre de l'abbaye de Saint-Jean et de la cathédrale de Spire. Destinée à la sépulture des empereurs, cette dernière église est l'unique monument de l'architecture byzantine en Allemagne; construite en basilique à trois nefs, et terminée par un chœur ovale, elle n'a ni arceaux aigus ni colonnes grêles, et n'offre aucune trace de mauresque ou de gothique.

Après l'an 1000 nous voyons aussi commencer les églises de Dijon, de Reims, de Cambray, d'Orléans, de Limoges, de Nantua, de Perpignan, de Poitiers, d'Autun, d'Avalon et l'ancienne cathédrale de Strasbourg, construite à l'aide des corvées que s'imposèrent les paysans pour obtenir les indul- 1007.
gences accordées par Léon IX. Alors furent aussi reconstruites l'église de Saint-Martin de Tours et celle de Cluny, où l'on représenta un Christ au milieu des symboles de l'Évangile. Richard, abbé de Vienne, fit de même représenter saint Henri demandant à revêtir l'habit monacal. La voûte seule était réservée pour les peintures; le reste était tendu de tapisseries que l'on pouvait changer (1).

(1) Nous ajoutons ici une liste d'autres églises de la même époque :

922. Sainte-Ursule } à Cologne.
954. Saint-André }
978-1009. Cathédrale de Mayence.
980. On commence celle de Winchester.
981. L'ancienne église de Beauvais, qui fit place ensuite à celle de Saint-Pierre.
996-1016. La cathédrale de Worms.
1001. Saint-Germain des Prés à Paris.
1005. L'abbé Guillaume commence la rotonde de Saint-Benin à Dijon.
1013. On finit l'église de Sainte-Croix à Bordeaux.
1020-1028. On rebâtit la cathédrale de Chartres.
1025. L'église de Coutances, aux arcs aigus.
1029. L'église de Chartres.
1036. On termine les Apôtres à Cologne.
1037. L'église de l'abbaye de Jumiéges.

En Italie surtout, la prospérité, due au commerce et à un commencement de liberté, se révéla dans les nombreux travaux entrepris à cette époque. L'Église de Saint-Cyriaque à Ancône, élevée à la fin du dixième siècle, eut probablement pour architectes des Byzantins; elle est en forme de croix grecque, avec coupole et arceaux en plein cintre. L'évêque Hildebrand fit construire à Florence, en 1012, l'église de Saint-Miniato du Mont, à laquelle Charlemagne avait attribué le titre de basilique et où l'on voit une mosaïque d'un bon goût. Saint-Laurent fut agrandi en 1059, Sainte-Agathe édifiée en 1085; l'enceinte des murs de la ville fut élargie en 1078. En 1028 l'évêque Jacques Bavaro fonda Saint-Pierre et Saint-Romolo, cathédrale de Fiésole, dont les trois nefs sont ornées de colonnes et de chapiteaux romains de formes diverses, pris, dit-on, à un temple voisin. On commence en 1060 Saint-Martin de Lucques, qui est consacré dix ans après, et l'évêque Anselme de Bagio y place la sainte Face à l'endroit où fut ensuite élevé l'élégant petit temple de Matteo Cividale. En 1032 on édifia Saint-Paul de Pistoie; de 1043 à 1178, fut construit Saint-Zénon de Vérone; la tour de la place de cette ville est de 1172. Les sept abbayes dont Hugues, marquis de Brandebourg, dota la Toscane, de

1046. La cathédrale de Glocester.
1049. On restaure le Saint-Sépulcre à Jésusalem.
— Saint-Pierre de Lisieux à Caen.
1050. On commence l'abbaye de Westminster.
1053. L'église de Seez.
1064. L'église de l'abbaye de Saint-Étienne à Caen, et la Sainte-Trinité fondée par le duc Guillaume.
1070. On finit Saint-Géréon à Cologne.
1082. L'église de Saint-Mortain.
1088. La cathédrale d'Ély.
1096. Saint-Nazaire de Carcassonne.
— Saint-Saturnin de Toulouse.
— La cathédrale de Norwick.

Le chevalier Viebeking de Munich prétend que la cathédrale de Naumberg fut commencée avant l'an 1000; celle de Minden, en 1009; les trois églises de Hildesheim, en 1022; la cathédrale de Goslar, en 1040; celle de Hildesheim, en 1054; celle d'Osnabruck, en 1101; mais ces dates ne sont pas assez certaines.

L'*Histoire sommaire de l'architecture religieuse, civile et militaire du moyen âge, par M.* de CAUMONT (Paris, in-8°, 1837), énumère une centaine d'églises bâties en France entre 1040 et 1100.

même que Sainte-Marie de la Rotonde près de Ravenne, tiennent du type grec. En 1014 fut élevée l'ancienne cathédrale d'Arezzo, sur le modèle de l'église la plus belle, c'est-à-dire de Saint-Vital de Ravenne ; elle eut pour architecte Mainardo, qui la termina en 1022, en se servant des dépouilles ravies au théâtre et à d'autres édifices anciens.

Les républiques maritimes voulurent principalement rivaliser avec les monuments antiques que voyaient leurs navigateurs dans les îles de l'Archipel, en Grèce, à Constantinople. Venise déploya ses richesses en construisant un temple fait pour aller de pair avec Sainte-Sophie. L'ancienne cathédrale ayant été la proie des flammes dans une émeute populaire en 976, le doge Pierre Orseolo jeta, l'année suivante, les fondements du nouveau Saint-Marc, qui fut, dit-on, terminé en 1071, tel à peu près que nous le voyons aujourd'hui. Disposé en croix grecque, couronné au centre par une grande coupole, et chacune de ses ailes par une plus petite, oblongue, percée de fenêtres rondes, Saint-Marc est le plus beau type d'architecture byzantine qui existe. Les colonnes, à chapiteaux carrés, sont unies au moyen de petits arcs-boutants qui soutiennent des galeries destinées aux femmes, autour de la nef et des ailes ; le toit s'appuie sur une autre série d'arcs, et un voile couvre le sanctuaire à la manière grecque. Cinq portes s'ouvrent sur la façade, qui est aussi large que l'édifice ; les marbres sont des plus fins, des plus rares, et les archivoltes offrent des courbes d'une élégante variété.

La seigneurie décréta qu'aucun bâtiment n'eût à revenir du Levant sans prendre dans son chargement des statues, des colonnes, des bas-reliefs, des marbres, des bronzes et autres matériaux précieux. Ces richesses servirent à la construction et à l'embellissement de ce temple magnifique, où l'art de la mosaïque fit ses preuves : il en résulta cet admirable chef-d'œuvre qui étonne les regards.

Saint-Georges avait été élevé, en 978, par le doge Jean Morosini ; avant 1008, l'évêque Orso Orseolo fit construire Sainte-Marie de Torcello, dans les formes des anciennes basiliques. Derrière un portique assez grossier s'ouvre la nef principale, séparée des deux plus petites par des colonnes à chapiteaux imitant l'ordre corinthien, et qui supportent de petits arcs-boutants ; au-dessus est un mur percé de fenêtres et surmonté d'une galerie en bois. A l'extrémité de la nef se trouve le chœur,

entouré d'une balustrade à colonnettes, alternant avec des morceaux de marbre richement sculptés. Derrière le chœur s'ouvre la crypte, et sur celle-ci est l'autel. Plus loin est l'abside, de forme semi-circulaire; puis un chœur magnifique, avec le trône de l'évêque en marbre, et les stalles pour les prêtres des deux côtés.

Gênes construisait aussi à cette époque son admirable Saint-Laurent, dont la façade, dans sa plus belle partie, fut terminée en 1100. La reine de la mer Ligurienne voulut signaler sa dévotion par ce monument, destiné à recevoir les reliques de saint Jean-Baptiste, qui avaient été apportées du Levant.

Pise, qui, de même que ses rivales, se dédommageait du peu d'étendue de son territoire en l'embellissant, ne voulut pas rester en arrière. Les Pisans étant entrés de vive force dans le port de Palerme, occupée alors par les Aglabites, s'emparent de six bâtiments sarrasins chargés, en livrent cinq aux flammes, emmènent le sixième, et consacrent les richesses qu'ils y trouvent à édifier leur cathédrale (1). La construction en fut confiée

(1) Le fait est attesté par cette inscription :

Anno quo Christus de Virgine natus, ab illo
Transierant mille decies sex tresque subinde.
Pisani cives, celebri virtute potentes,
Istius ecclesiæ primordia dantur inisse
Anno quo siculas est stolus factus ad oras,
Quod simul armati multa cum classe profecti
Omnes majores, medii, pariterque minores
Intendere viam primam sub sorte Panormum
Intrantes, rupta portum pugnando catena.
Sex capiunt magnas naves, opibusque repletas,
Unam vendentes, reliquas prius igne cremantes.
Quo pretio muros constat hoc esse levatos.
Post hinc digressi parum, terraque potiti,
Qua fluvii cursum mare sentit solis ad ortum.
Mox equitum turba, peditum comitante caterva,
Armis accingunt sese classemque relinquunt,
Invadunt hostes contra sine more furentes.
Sed prior incursus mutans discrimina casus,
Istos victores, illos dedit esse fugaces,
Quos cives isti ferientes vulnere tristi
Plurima pro portis straverunt millia morti;
Conversique cito tentoria littore figunt,
Ignibus et ferro vastantes omnia circum :
Victores, victis sic facta cæde relictis,
Incolumes multo Pisam rediere triumpho.

à Buschetto, qui s'était fait un style propre en étudiant les ouvrages des premiers temps chrétiens. En effet, les grands péristyles qui divisent dans sa longueur cette cathédrale, rendue plus majestueuse par le terre-plein sur lequel elle s'élève, en ont le caractère.

Le génie de l'artiste était enchaîné par la nécessité d'employer une multitude de colonnes, les unes apportées d'Orient, d'autres provenant de monuments pisans antérieurs. Il en distribua donc quatre cent cinquante, tant au dedans qu'au dehors, de proportions et de formes diverses, dont quelques-unes ne furent taillées qu'alors, peut-être dans les carrières de l'île d'Elbe. Les plus belles sont à l'intérieur, où l'on en voit vingt-quatre, de trente et un pieds huit pouces de hauteur, se dresser des deux côtés de la nef principale, tandis que celles des bas-côtés n'ont pas plus de vingt-trois pieds. Elles ne sont pas liées entre elles par des architraves, mais par des arcs. Au dessus s'ouvre un autre portique de colonnes plus petites, surmonté d'un plafond en bois qui couvre la nef du milieu, tandis que les colonnades latérales sont voûtées. Le temple a environ deux cent quatre-vingt-treize pieds de longueur sur plus de quatre-vingt-dix-sept de large, dont trente-sept sont occupés par la nef centrale, qui a cent un pieds de hauteur.

Les deux rangs de colonnes de l'intérieur sont répétés au dehors, et encaissés dans le mur; celles du rang inférieur sont surmontées d'arcs, celles du rang supérieur d'une corniche puis un troisième rang, aussi avec des arcs, soutient le toit du milieu. La coupole fut la première tentative en ce genre de construction.

L'ouvrage était terminé en 1100, et dix-huit ans après, le pape Gélase le consacra à la Vierge Marie. Des chefs-d'œuvre d'art apportés de pays lointains enrichirent le monument national, où l'on voit des cimaises brisées, des épigraphes antiques et des inscriptions récentes rappelant les fastes de Pise; mais une confusion de bas-reliefs, de statues grandes et petites, de travaux exquis et d'ébauches grossières nuit dans les détails à la grandeur du plan.

Ingénieur non moins habile qu'architecte distingué, Buschetto avait inventé une machine à l'aide de laquelle dix jeunes filles soulevaient un poids pour lequel mille bœufs ou un vaisseau auraient à peine suffi. C'est du moins ce que dit l'inscription (1).

(1) *Quod vix mille boum possent juga cuncta movere,*

On s'étonne, en contemplant ces ouvrages remarquables, qu'ils ne fissent point école et ne donnassent point au style plus de correction; tant il est vrai qu'en cela encore les améliorations venaient d'une impulsion individuelle, non de la culture générale.

L'art s'était pourtant éveillé, et, libre des entraves de l'imitation et des règles, il montrait, dans son caractère extérieur, le but auquel il tendait; aussi l'on peut rencontrer dans les édifices du temps le contraste qui nous a frappé dans la société de cette époque. D'un côté, des châteaux, des citadelles, avec les prouesses des chevaliers et des rois, avec l'effroi des peuples; de l'autre, des églises, des hospices (1), des monastères avec des secours pour le pèlerin, pour ceux qui souffrent, pour les âmes qui ont besoin d'aimer, d'être utiles, de prier. « Il est « d'usage de nos jours, dit un agiographe (2), que les hommes « les plus nobles et les plus riches, qui, en conséquence, con« sacrent leur temps à assouvir par le meurtre leurs haines pri« vées, se procurent un lieu de sûreté pour se garantir de l'at« taque de leurs ennemis, pour combattre leurs égaux avec « avantage, et tenir dans les fers ceux qui se trouvent les plus « faibles. Ils élèvent aussi haut qu'ils le peuvent un monticule « de terre transportée, l'entourent d'un fossé d'une largeur et « d'une profondeur effrayantes, plantent sur le bord extérieur « une palissade de pieux carrés et fortement liés, qui forment « muraille. S'il leur est possible, ils soutiennent cette palissade « de tours édifiées de distance en distance. Au milieu du mon« ticule, ils construisent une maison ou plutôt une citadelle, « d'où leur vue s'étend alentour. On n'arrive à la porte que par « un pont, jeté sur le fossé, soutenu par des piliers accouplés, « qui, du bas-fond extérieur, s'élève par degrés jusqu'au som-

Et quod vix potuit per mare ferre ratis,
Buschetti nisu, quod erat mirabile visu,
Dena puellarum turba levabat onus.

(1) En 1053, douze nobles citoyens de Pise commencèrent l'œuvre de la Miséricorde, en contribuant à raison de vingt-cinq livres chacun. Cette somme dut être employée dans le commerce, pour consacrer le bénéfice à marier de pauvres filles, à racheter des captifs, à subvenir aux pauvres honteux, etc. TRONCI, *Ann. Pisani*. C'est là, sans doute, une belle association de la charité chrétienne avec l'industrie moderne.

(2) *Vita beati Johannis, Morinorum episcopi* (évêque de Térouanne), *auctore* JOHANNE DE COLOMEDIO, *ejusdem ecclesiæ archidiacono*, Bolland., 27 janvier.

« met du monticule et à la porte du manoir, d'où il est dominé « par le maître du logis. »

On sait ce qui se passait à cette époque dans ces résidences seigneuriales ; mais si le regard s'en détourne avec indignation, il peut se reporter sur les abbayes, sur les monastères, s'offrant partout comme le remède à côté du mal. On peut dire qu'avec l'esprit de piété et de bienveillance vivait dans les cloîtres le sentiment du beau, tant leurs habitants apportaient de sagacité à choisir les sites où l'âme, absorbée dans la contemplation des beautés qui l'entourent, s'élève plus volontiers vers son Créateur, pour le bénir de ses bienfaits. Si l'on en veut une preuve entre mille, on la trouvera à sept lieues de Florence, dans la vallée de l'Arno supérieur. C'est là qu'au milieu d'une forêt de sapins magnifiques s'élèvent l'abbaye de Vallombreuse (*Vallis Umbrosa*) et sur la hauteur qui la domine l'ermitage du *Paradisino*, d'où la vue, s'étendant vers un horizon immense, va se perdre sur les flots de la Méditerranée. Les moines pouvaient-ils choisir un lieu plus opportun pour se reposer loin des tempêtes de la société, et se préparer aux chastes jouissances de la vie intérieure ? Si de là on remonte vers la source de l'Arno, à travers le fertile Casentino, on rencontre les Camaldules, asile de saint Romuald de Ravenne et berceau d'un autre ordre de religieux. De là, en gravissant jusqu'au sommet des Apennins, lorsqu'on est arrivé sur le pic des Scali, on trouve l'ermitage, d'où l'on voit les deux versants opposés descendre, parés d'une beauté diverse, jusqu'à la Méditerranée et à l'Adriatique, site admirable, qui semble inviter l'homme à contempler Dieu dans les merveilles qu'il a prodiguées à l'Italie.

De même, en Auvergne, la pieuse retraite de saint François est située sur la cime d'un mont, d'où la perspective enchanterait les regards si l'on n'avait pas vu les deux autres. C'était dans ces ravissantes solitudes que se réunissaient ces naïfs admirateurs de Dieu dans ses œuvres ; et, tandis que le monde était baigné de sang, ils passaient leurs jours dans la contemplation du beau, dans la recherche du vrai, dans la pratique du bien.

Il n'y a que des âmes glacées, des cœurs de pierre qui soient incapables de sentir la poésie de ces sites incomparables ; et nous en dirons autant de ceux qui nous demanderont ce qu'ils ont de commun avec l'histoire et avec les beaux-arts.

ÉPILOGUE.

Il semblait que Charlemagne eût mis un terme à la vie errante des Européens, attachés désormais au sol et agglomérés dans l'unité du vaste empire par lui fondé avec tant de soins et d'habileté; cependant son œuvre s'écroule. Ce n'est pas que l'édifice soit ébranlé par une force extérieure; car si les Slaves, les Hongrois, les Sarrasins se précipitent sur l'empire, ils sont partout arrêtés; les Normands sont repoussés; et s'ils s'établissent dans un coin de la France, leur activité inquiète y cesse d'être menaçante, pour se façonner à la vie sociale. On ne peut dire non plus qu'il est sapé par les dissensions intestines, car jamais elles ne furent aussi acharnées que celles des Mérovingiens. L'usage de partager les États entre les héritiers contribua sans doute à sa ruine; mais il était inhérent au système germanique, car on n'en découvre pas de trace parmi les nations gothiques, dont les mœurs s'étaient modifiées dans leurs longues migrations; et quelques-uns des succcesseurs de Charles furent des princes vaillants et dignes d'occuper le trône. La chute de l'empire doit donc être plutôt attribuée à ce que Charlemagne avait trop étendu ses conquêtes pour former, avec des nations d'origine et de civilisation diverses, une unité violente, qui jamais ne peut tourner à l'avantage des peuples, entassés et non mêlés. En effet, à peine la Germanie eut-elle été convertie et constituée par lui en un seul corps, qu'elle se trouva l'emporter sur les autres parties de l'empire, et ne put plus rester assujettie à un roi éloigné. L'Italie, affranchie des barbares, se sentit une nation et aspira à le devenir réellement, bien que son pouvoir ne répondît pas à sa volonté. La France était lasse d'obéir à une famille qui jamais n'oublia son origine allemande. Les guerres et le démembrement de l'empire résultent donc du besoin que les peuples éprouvent de recouvrer leur nationalité.

Cependant les semences jetées par Charlemagne se développent, mais dans un sens différent de celui qu'il avait prévu. Il voulut l'unité impériale, et elle se brise; il voulut l'accord

des deux pouvoirs spirituels et temporels, et les voilà qui sont aux prises et en lutte; il organisa la juridiction des comtés, et elle tombe en ruines; enfin il accorda par privilége des immunités à certains bénéficiers laïques et ecclésiatiques, et elles deviennent générales. Le règne de Charlemagne constitue donc une transition entre la barbarie et la féodalité. Il chercha à réprimer la tendance aristocratique, à reconstruire, en Europe, une grande puissance aussi vigoureuse qu'il le fallait pour modérer toutes les ambitions et les soumettre à une domination commune : il y aurait réussi sans doute s'il n'eût prétendu réunir des peuples trop différents de pays, d'intérêts, de langage. Mais il ne vit que des ecclésiastiques ou des soldats, et il en résulta que la puissance des premiers s'affermit, et que l'hérédité des fiefs, dont les autres se trouvaient en possession, produisit la féodalité.

Au milieu d'une telle fermentation, il n'était pas possible d'éviter les troubles, l'immoralité, les usurpations et des actes honteux. Mais quand la révolution est accomplie après l'an 1000, on voit apparaître, se dégageant des obstacles, les effets des causes éloignées.

Cette souveraineté du monde exercée par Charles, et qu'il devait non au mérite de ses aïeux, mais à ses propres exploits, ne pouvait se transmettre héréditairement. A peine eut-il disparu qu'une corruption rapide enleva à la France sa suprématie parmi les autres nations.

Nous avions, au commencement de ce siècle, un vaste empire qui réunissait en un seul corps vingt nations distinctes : Francs, Basques, portion des Visigoths, Bretons continentaux, Saxons, Thuringiens, Frisons, Bavarois, Rhétiens, Allemands, Bourguignons, Lombards y étaient agglomérés. Il avait pour tributaires les Obotrites, les Wilzes, les Lusaces, les Sorabes, les Tsèques, les Moraves, les Arabes, les Croates, les Esclavons.

Vingt-neuf ans après la mort de Charlemagne, son empire est divisé en royaumes de France, de Germanie, d'Italie. Quinze ans plus tard, il se morcelle en sept États, la France, la Navarre, la Provence, la Bourgogne, la Lorraine, la Germanie, l'Italie. Au commencement du dixième siècle, l'Italie est rattachée à la Germanie, et le royaume d'Arles se forme de la Provence réunie à la Bourgogne. Les autres peuples se fondirent en partie ou se séparèrent, et eurent une histoire propre; de sorte que l'Europe se trouva divisée en vingt États : au nord, l'Irlande,

l'Angleterre, l'Écosse, le Danemark, la Norwége, la Suède, la Russie et l'Islande; au centre, la France, la Bourgogne, la Hongrie, la Germanie prédominant sur tous les autres, et les peuples entre le Danube et le Don; au midi, le royaume de Léon, la Castille, la Navarre, Cordoue, les seigneuries musulmanes, l'Italie et la grande principauté de Croatie.

Un observateur superficiel ne sait apercevoir dans ces divisions que le résultat du caprice des rois ou de la turbulence inquiète des peuples. Mais ce sont en réalité les limites naturelles, ce sont les races qui se frayent leur voie au milieu de ces vicissitudes; aussi ces distributions, qui paraissent amenées par le hasard ou par la force, déterminent encore les frontières des nations modernes : la force pourra les effacer par moments; mais elles survivront à tous les bouleversements, parce qu'elles sont naturelles.

Déjà chaque nation songe à se civiliser à sa manière, chacune adopte une langue différente; et, selon qu'elle dérive du teuton ou du latin, elle signale presque deux directions suivies par le cours de la civilisation, qui pourtant n'a qu'un point de départ.

L'Allemagne, dans la vigueur d'une civilisation récente, n'obéit pas à des rois que lui donne le hasard de la naissance; elle choisit pour maîtres les plus braves, et donne tour à tour la couronne aux différentes races bavaroise, saxonne, suève, les habituant à se considérer comme sœurs et à constituer l'unité nationale des peuples allemands. La forme élective porta sur le trône de Germanie une série non interrompue d'hommes illustres, depuis Conrad jusqu'à Rodolphe de Habsbourg. Elle arriva ainsi à l'apogée de la grandeur; elle réprima les Hongrois et les Danois, qui la menaçaient d'une barbarie nouvelle, et gagna les Slaves à la civilisation. Henri Ier, Othon le Grand, Conrad le Salique, Henri III pourraient être comparés aux plus grands princes si, au lieu de diriger leurs forces contre des puissances éloignées, ils eussent aspiré à consolider les franchises de la nation allemande et à se faire les législateurs de la chrétienté.

Seuls, des hommes de cette trempe pouvaient consommer la réunion de l'Italie à l'Empire; mais si ce fut là une acquisition immense pour les races germaniques qui vinrent se policer dans cet asile de la civilisation, la puissance royale y perdit; car elle ne put ni s'affermir sur les pays qui lui étaient soumis ni s'étendre où il lui était plus utile de le faire.

Quand on voit la Germanie grande et organisée au temps d'Othon, on s'étonne qu'elle ne soit pas restée puissance prépondérante en Europe et centre d'ordre et de civilisation ; mais les éléments de division y prévalent ; trois dynasties se succèdent, commençant avec éclat, puis déclinant bientôt, par trois causes différentes : l'imitation de la civilisation étrangère, les expéditions en Italie et la lutte avec les pontifes. En France, au contraire, où la monarchie paraissait sans force, elle grandit peu à peu, s'affermit à chaque révolution, de même que Catane se relève sans cesse sur les laves vomies par le volcan qui soixante et dix fois a menacé de l'engloutir.

Occupés à se défendre chez eux et à se faire une existence propre, les peuples sont désormais constitués de manière à rendre impossible le renouvellement des grandes invasions. Les incursions de quelques hordes sont un tourbillon passager ; et, de même que les vagues de l'Océan qui battent les côtes de la Caroline entraînent d'énormes troncs d'arbres pour les jeter sur les plages opposées du Groënland et de l'Islande, les inondations des barbares emportent avec elles quelques germes de la civilisation européenne, pour les féconder dans leur patrie.

Les trois royaumes de la Scandinavie sont constitués ; les Normands se sont assis au cœur de l'Europe ; les Russes demandent des exemples et des instituteurs à l'empire d'Orient ; les Slaves et les Hongrois s'établissent sur les limites de l'Europe, comme pour lui faire un rempart contre l'Asie, fait qui suffirait pour intéresser au récit obscur de leurs entreprises.

Le royaume anglo-saxon s'écroule en Angleterre ; mais sur ses débris il s'en élève un autre qui se placera parmi les plus puissants et donnera l'exemple d'une liberté respectée. Les Visigoths pourraient reconstituer en Espagne un État puissant si, au moment où le khalifat de Cordoue succombe, ils ne se trouvaient pas divisés entre eux et incapables de profiter de cette favorable occasion.

La politique générale consiste, au dehors, à assurer les frontières en soumettant et en convertissant les barbares ; au dedans, à lutter contre l'esprit de domination des feudataires, des évêques, des papes, des communes. Dans quelques lieux, les vassaux l'emportent et acquièrent l'indépendance ; dans quelques autres, les rois consolident la monarchie ; la royauté succombe en Italie, et cette couronne passe sur la tête des empereurs allemands. La position de l'Italie obligea les papes à

prendre une part active aux mouvements politiques. Ils appelèrent les étrangers à leur aide, comme firent tous les autres potentats du pays, de Jean de Procida à Louis le More, des Pisans aux Romagnols, de Dante à nous; et pourtant l'expérience qui manquait aux anciens avait instruit les modernes.

Afin d'abattre les seigneurs qui ont attiré à eux héréditairement la juridiction des comtes, les rois nouveaux élèvent les bénéficiers laïques et ecclésiastiques, en même temps qu'ils dispensent largement les immunités. Mais de l'élévation des premiers naît la féodalité, qui morcelle le pays en autant de seigneuries qu'il y a de propriétés, toutes possédant des lois particulières, une indépendance réelle, assujetties seulement à une subordination nominale. De l'élévation des ecclésiastiques au rang de seigneurs temporels proviennent la simonie, les désordres et par suite la guerre entre le sacerdoce et l'empire. Au milieu de ce conflit, les villes s'émancipent du pouvoir épiscopal, elles deviennent libres; et la Rome nouvelle produit autant de républiques que l'ancienne en avait détruit.

Ce mouvement s'était manifesté d'abord dans les pays où les anciennes institutions municipales avaient eu moins à souffrir du système militaire des conquérants. Déjà les cités d'Italie levaient la tête, et leurs marins, apprenant aux rois et aux nobles à respecter le nom de bourgeois, préludaient à des grandeurs ignorées de l'antiquité. D'autres villes prennent exemple sur celles-ci. Quand un siècle commence à poursuivre de ses efforts une espérance généreuse, on peut être certain qu'il ne s'arrêtera pas jusqu'à ce qu'elle soit réalisée.

Il est consolant de penser que là où les peuples souffrent la Providence fait sortir le bien du mal, le triomphe de la liberté des efforts de la tyrannie. Les Germains, afin d'assurer leur tumultueuse indépendance extérieure, élisent des chefs; ceux-ci deviennent rois et tyrans, et, pour dominer les hommes libres, ils réunissent autour d'eux des fidèles prêts à exécuter toutes leurs volontés. Mais ces fidèles deviennent eux-mêmes des obstacles à leur toute-puissance. Afin de maintenir la prérogative royale et de protéger le peuple contre les abus des comtes, les *missi dominici* sont délégués dans toutes les provinces, et ceux-ci usurpent des lambeaux du pouvoir royal; ils se rendent héréditaires et indépendants. La féodalité, qui morcelait la domination comme la propriété va se morcelant aujourd'hui, n'est que la lutte, que l'on rencontre toujours et partout, entre les hommes qui

veulent profiter des sueurs d'autrui et ceux qui voudraient vivre de leur propre labeur. Mais si elle exige de l'argent des gens de métier, elle ne peut plus le leur prendre de force, parce qu'ils sont réunis en maîtrises. Ainsi les uns apprennent à connaître les avantages de l'union, les autres se forment à pratiquer l'emprunt, et à chercher les autres expédients de la science économique. Les hommes libres, pour se dispenser de servir dans l'armée nationale et de comparaître aux assemblées, se constituent vassaux; ils se trouvent ainsi enveloppés dans toutes les querelles privées de leur seigneur, appelés à sa cour et à ses plaids. Les seigneurs, pour échapper à la responsabilité dans les jugements, laissent aux pairs de l'accusé le droit de prononcer, et ceux-ci deviennent un contre-poids à leur puissance. Ces seigneurs refusent de se soumettre au souverain lorsqu'il n'est pas assisté des hauts barons; et cette prétention amène les appels qui diminuent d'autant leur influence dans l'administration de la justice.

Le clergé étend les tribunaux permanents; il favorise le savoir et la discussion des droits. Puis le savoir et la discussion réduisent à une juste proportion son autorité exorbitante, quand elle cesse de se trouver en harmonie avec les besoins de la société. Les rois, afin de pouvoir imposer des charges plus lourdes, convoquent les communes, et ils élèvent ainsi un tiers-état, qui modère le sceptre dans leurs mains et introduit les constitutions. C'est ainsi que le bien éclôt sur la racine qui semblait ne promettre que des fruits amers; c'est ainsi que les nations profitent des souffrances de l'individu.

Mais par combien de souffrances s'achetèrent ces améliorations! Aux maux des incursions, de la guerre civile, des oppressions de détail se joignirent d'horribles fléaux naturels. Vers la fin du neuvième siècle, toute l'Europe fut en proie à la famine, à tel point qu'un sac de blé s'achetait, dit Glaber, soixante sous d'or. Après avoir consommé les racines, dévoré les aliments les plus dégoûtants, et jusqu'à l'argile, on en vint à manger des enfants, et l'on en exposa la chair en vente au marché de Tournus. Celui qui fut accusé de ce forfait ne le nia pas, et fut brûlé vif; mais un misérable affamé alla, durant la nuit, déterrer ces lambeaux sanglants, et s'en rassasia. On trouva dans le repaire d'un autre, près de Mâcon, quarante-huit crânes humains. Les gens tombaient par les rues, et les loups, attirés par cette curée de cadavres, venaient hardiment, au milieu

des bourgs, déchirer les mourants; la pitié faisait jeter dans la fosse des parents qui respiraient encore. Raban Maur distribuait des aliments à beaucoup de malheureux à la porte de son couvent. Une femme s'y présenta un jour, mais elle tomba évanouie sur le seuil; l'enfant qu'elle avait au sein continuait à teter; et tous à cette vue pleuraient d'attendrissement. On raconte qu'un homme qui s'en allait avec sa femme et son fils en demandant l'aumône était prêt à se jeter sur son enfant pour le tuer et le manger quand il aperçut deux loups qui déchiraient un chevreau. Il les attaque et les met en fuite; puis, après s'être rassasié de cette chair, il vint en présenter à la pauvre mère. Celle-ci, en le voyant tout sanglant, frémit d'horreur, pensant qu'il a tué son fils; mais il la rassure, et tous deux alors se mettent à dévorer ces chairs arrachées à la voracité des bêtes fauves (1).

Les prélats, réunis en concile pour délibérer sur les mesures à prendre, décidèrent que l'on nourrirait les personnes les plus robustes, afin qu'au moins l'espèce humaine ne fût pas exposée à finir.

A la suite vinrent de terribles épidémies : l'Espagne fut dévastée, la Mecque devint déserte, et la Kaaba fut quelque temps fermée; puis l'Égypte fut de nouveau désolée par la disette. Le vizir de Mostanser se rend au palais, suivi d'un seul serviteur, parce que les autres n'ont pas la force de se soutenir; trois hommes prennent son cheval, et s'en repaissent; il les fait pendre, et leurs cadavres sont trouvés mangés le lendemain. La chair humaine était vendue publiquement, et les nègres du sérail mangeaient les femmes confiées à leur garde; mais ils furent enfin dénoncés par l'une d'elles, qui s'échappa tandis qu'ils se rassasiaient de la chair qu'ils lui avaient enlevée.

Au milieu de ces misères inconnues, au milieu des agitations de la société, d'où les peuples ne pouvaient prévoir qu'il sortirait un jour un bien quelconque, la mort n'était-elle pas la seule ressource qui semblait leur rester? De là cette foi, qui tenait de l'espoir, dans le bruit répandu, à cette époque, que le monde devait finir en l'an 1000. On croyait lire dans l'Évangile l'annonce précise de cette catastrophe; on se rappelait confusément ces sectaires qui, dans les premiers temps, avaient prêché que le règne du Christ durerait mille ans. Ce bruit obtint d'autant plus de croyance que l'ignorance était plus pro-

(1) *Ann. Fuld.*, ann. 850

fonde, et il devint général. On peut se figurer quel dut être le découragement de gens qui ne voyaient pas de lendemain. On se pressait aux sanctuaires les plus en renom; on demandait des processions de reliques; on suppliait Dieu de détourner les fléaux, d'avoir pitié de son peuple, qui devait bientôt comparaître en masse devant lui. On allait en foule demander à revêtir l'habit monacal, et c'était à peine si l'on pouvait modérer cette dévotion désordonnée. Guillaume Ier de Normandie voulait se renfermer dans le monastère de Jumiéges; et, repoussé par l'abbé, il y ravit un cilice et un capuce, qu'il garda toujours près de lui. D'autres léguaient aux églises tout ce qu'ils possédaient, afin de se procurer des trésors de miséricorde au prix de richesses qui allaient périr.

Les hommes de bien en prirent occasion d'inculquer la piété dans les âmes, de détourner des vengeances privées, de recommander la pénitence, le respect des églises et celui de l'innocence. Il se fit des réconciliations nombreuses; beaucoup d'esclaves reçurent la liberté; les bandits jetèrent le poignard et abandonnèrent les bois, pour aller au pied des autels implorer le cilice et le pardon.

Lorsqu'enfin cet an 1000 si redouté fut écoulé, les chrétiens, émerveillés de se trouver encore vivants, reprirent confiance, et partout les églises furent restaurées; on découvrit des reliques, les miracles se multiplièrent.

Les églises, les reliques, les miracles, les moines, les évêques, voilà tout ce qui fait le sujet des arides récits que nous ont transmis les historiens de cette époque; on ne saurait pourtant la comprendre sans s'occuper beaucoup de ces uniques éléments. En vain on chercherait ailleurs une unité quelconque au milieu de tant de mouvements désordonnés, de tant de divisions capricieuses. Sous quel nom général sont indiquées toutes les nations européennes, sinon par celui de chrétiens? L'unité fictive de l'ancienne Rome de Charlemagne n'avait donné rien de durable et de commun aux peuples assujettis, parce que la véritable unité ne peut venir de la matière, mais bien de l'esprit. Or, nous la voyons se faire jour avec la suprématie papale, qui relie la société fractionnée dans les fiefs, et qui seule rend possible la diffusion des sentiments communs, unanimes, et des mêmes maximes de justice et de liberté, et ces glorieuses entreprises tentées de concert par toute l'Europe.

La loi de perfection du christianisme réagit de l'Église dans la société. En souffrant et en combattant, l'Église tend sans relâche à assimiler ce qui l'entoure, et à conquérir les conquérants. Elle seule avait des notions bien déterminées sur les gouvernements et sur la moralité; elle ne considérait pas les nations, mais les hommes, et les proclamait égaux parce qu'ils sont tous des créatures de Dieu; libres, parce qu'ils sont tous les serviteurs d'un maître bien au-dessus des seigneurs de la terre. L'Église sentit combien il importait de civiliser la Germanie : c'était l'unique moyen d'arrêter ce flot des barbares qui, depuis tant de siècles, s'élançait de l'Asie sur la plaine septentrionale sans défense. Elle l'introduisit donc dans la société, œuvre difficile que n'avait pu accomplir la Rome des empereurs; elle y fonda des villes, y enseigna l'agriculture, y promulgua une loi de moralité individuelle et de perfection domestique : aussi, ambitieuse de conquérir les âmes et de posséder les intelligences, elle est parvenue, en l'an 1000, à rendre chrétienne la plus grande partie de l'Europe. Elle fait connaître la Hongrie, la Pologne, les trois royaumes de la Scandinavie, la Russie, et les reçoit dans le sein de la société policée, en les marquant du signe de la croix. Elle leur envoie les arts et les lettres, avec des missionnaires qui s'avancent sans ambition, sans autres armes que la vertu, les exemples, l'amour du bien. La Suède se soumit la dernière au joug plein de douceur de l'Évangile. Les nouveaux royaumes demandent, pour se constituer, la bénédiction de Rome, lui prêtant volontairement un hommage de pure dévotion, qui légitime leur puissance et les garantit de prétentions rivales. Le prêtre domine ainsi par la double clientèle de la foi et de l'intérêt. Si l'Église ne put extirper les guerres inhumaines du milieu des chrétiens, elle vit du moins des peuples farouches et sans frein soumettre quelquefois leurs différends à son arbitrage pacifique. Elle mit fin aux invasions en attachant les barbares au sol où elle avait élevé l'autel et l'évêché. Elle enseigna à cultiver la terre, à respecter la vie de l'homme, à aimer la cathédrale et le couvent, qui devinrent une patrie, des foyers de civilisation, des modèles de pouvoirs hiérarchiques et d'institutions sociales. Une seule parole se fait alors entendre, celle de la chaire. Supprimez-la, l'Europe deviendra ce que devinrent les pays où la voix du prêtre fut réduite au silence ou à un langage officiel. Mais ici la douleur pieuse, l'égalité proclamée, les sentiments tendres, les menaces pro-

phétiques, la rémunération annoncée, sont des protestations continuelles contre la tyrannie. C'est là ce qui conserve la loi morale malgré ses violations, ce qui perpétue les doctrines qui deviendront la base du droit public. Œuvre immense de la parole, qui triomphe de l'ignorance et de la force brutale, résiste aux rois et rend les nations sœurs. Le peuple, qui ne se trompe pas dans ses sympathies, se tourne vers ce souffle bienfaisant qui rafraîchit l'air embrasé, et il s'instruit de ses droits en accomplissant ses devoirs. L'Église en vient de la sorte à être prépondérante dans l'État comme le pape l'est dans l'Église, et Rome catholique touche à l'apogée de sa grandeur.

Mais aussi, comme elle, l'empereur aspirait à la suprématie. C'étaient deux puissances qui devaient se limiter et se restreindre l'une par l'autre. Mettre l'Église en harmonie avec le gouvernement extérieur fut le but auquel tendirent les chefs les plus distingués de l'empire depuis Charlemagne jusqu'à Rodolphe, bien que les moyens employés ne fussent ni toujours justes ni toujours opportuns; on regrette que de grands hommes se soient trouvés durant un siècle et demi engagés dans la querelle des investitures, tandis qu'ils auraient pu faire avancer la société. Mais cette lutte était une nécessité des circonstances, c'était une guerre inévitable entre l'esprit et la matière, dans laquelle les confins mal déterminés des deux pouvoirs et l'exagération, naturelle au milieu de l'ardeur des partis, faisaient aller trop loin d'un côté et de l'autre; en sorte qu'il y avait de chaque côté une part de raison et une part de tort.

Qui aurait pu ensuite prononcer entre le chef de l'Église, organe de la république catholique, et le chef des rois, seigneur suzerain de toute la chrétienté? La transaction absurde à laquelle ils descendirent suspendit la guerre, mais au détriment de tous deux; car ils perdirent l'influence bienfaisante exercée par eux sur la civilisation du monde tant qu'ils avaient marché d'accord. Ce conflit toutefois servit au développement, à la propagation d'idées qui autrement seraient demeurées stériles et infructueuses; celle de l'État, par exemple, ainsi que nous la concevons encore aujourd'hui.

Cette époque est donc justement appelée siècle de fer, en raison des cruelles souffrances endurées par les individus et par les nations; mais l'humanité avança sensiblement à travers ces épreuves. Nous ne saurions, dès lors, nous ranger de l'avis de ceux qui en font la période la plus malheureuse de la race

humaine; car les faits attestent qu'à partir de Charlemagne la science, comme la vie sociale, est en voie de progrès. Alors fut accomplie la fusion du monde romain et du monde germanique, pour former le monde chrétien. L'ancien élément du pouvoir central a perdu son énergie, et ne laisse subsister désormais que le nom d'empereur : la société moderne commence. En même temps que tout se fractionne, au point que chaque contrée est couverte de peuples divers, avec des lois et des administrations distinctes, l'unité des nations se consolide : grande preuve qu'elle ne consiste pas dans l'unité de nom et de gouvernement, mais dans l'identité des idées, des mœurs, des sentiments, du langage, de la culture intellectuelle, formant cette unité morale qui n'est point assujettie à l'unité politique, et qui seule peut la produire et la conserver.

Alors des tentatives sont faites partout pour sortir de la barbarie. L'œuvre de Charlemagne et d'Alfred est continuée ou imitée; les lois deviennent stables, et sont rédigées par écrit; la législation, la politique, la religion ont pour tendance de faire cesser ce qu'il y a eu jusqu'alors de mobile dans les nations, dans les individus, dans la propriété. Les langues se classent avec leur caractère distinct, et deviennent le cachet de la nationalité. Les germes de grandes choses sont semés; et c'est dans cette matière informe qu'il faut chercher les causes des opinions, des sentiments, des institutions, de tout ce qui existe aujourd'hui. C'est là que la noblesse trouvera ses titres; les familles illustres, leur origine; c'est là qu'est notre berceau, à nous peuple, parmi ces serfs qui, sous la protection de l'Église, deviennent vilains, c'est-à-dire hommes, et bientôt citoyens.

L'homme qui a dû combattre pour défendre, non plus contre des armées, mais contre les Hongrois ou les Normands, pillards aux bandes détachées, son champ, sa maison, avec tout ce que ce mot comprend de doux et de sacré, s'y attache d'affection et songe à s'y créer plus de bien-être, au lieu de penser à envahir le bien d'autrui. Ainsi cesse ce vertige de changement qui agitait l'Europe depuis plusieurs siècles. La féodalité le rend ensuite impossible en morcelant les nations et les provinces et en enchaînant à la terre les honneurs, les noms, l'existence.

Quand le pape et l'empereur en vinrent à engager une querelle dans laquelle les armes pouvaient moins que l'opinion, l'un et l'autre durent faire appel à celle-ci; et l'homme apprit

qu'il avait des droits, qu'il pouvait choisir, en faisant usage de la raison, le parti auquel il voulait prêter le secours de son or, de son épée, de ses convictions. Et, lorsqu'il eut mesuré ce qu'avaient de puissance cet or, ce fer, cette force morale, il voulut les employer à assurer, à accroître ses droits, qu'il avait appris à connaître et à apprécier.

La littérature, en conservant le mouvement qui lui avait été imprimé au temps de Charlemagne, abonda en esprits d'élite. Elle est digne d'une attention particulière, sinon par les résultats auxquels elle arriva, au moins par son activité et par sa tendance continuelle vers les idées pratiques, par les efforts qu'elle fait pour marier l'ancien avec le nouveau, la philosophie avec les sciences divines.

Mais, pour partager notre avis, il ne faut pas chercher la littérature de cette époque dans les formes élégantes, dans des inepties sonores; il faut la trouver chez ces *clercs* qui rédigeaient les lettres des papes et des empereurs, au sujet de leurs différends; lettres énergiques, où brille le feu d'une langue vivante et une raison digne des temps les plus éclairés.

Que de noms illustres nous avons passés en revue! Alfred, Kanut, Hincmar, Photius, Sylvestre II, Grégoire VII, un Othon, deux Henri, Hugues Capet, Guillaume de Normandie, l'Allemand Arnolfe, Ferdinand de Castille, le Cid. Nous avons même déjà nommé Godefroy, Urbain II, Bohémond et ses Normands, qui bientôt vont marcher à la glorieuse conquête de la terre sainte, où ils se trouveront en face d'une autre civilisation.

De leur côté, les empires de Constantin et de Mahomet suivaient leur voie. Il y a du mouvement dans le premier, mais c'est un cadavre qui marche à peine; il porte l'ancien orgueil dans les discussions sophistiques, dans sa prétention de diriger les consciences, dans son éloignement pour cette unité chrétienne qui fait la force de l'Europe. L'autre va aussi se décomposant. Des dynasties s'élèvent et sont renversées tour à tour, conservant toujours quelque chose de leur nature nomade, et se transportant de la Mecque à Damas, à Bassora, à Constantinople; les parricides, les fratricides se multiplient, et le sort de l'espèce humaine ne s'améliore pas; elle n'obtient ni la dignité personnelle ni des garanties pour ses droits. Les musulmans édifient, mais sur le sable.

Les musulmans sont cependant, dans la littérature et dans les arts, supérieurs aux Européens; ils conservent et cultivent

la science; on les considère comme des maîtres, et ils peuvent citer des noms illustres, comme ceux d'Al-Mamoun, d'Al-Mansor, de Mahmoud Gaznevide, de Djelal-Eddyn, de Ferdoucy, d'Avicenne.

Que leur manque-t-il donc?

Chez eux les princes, investis d'un pouvoir illimité, donnent la mort et la reçoivent; ils sont cruels parce qu'ils tremblent, et ils ont toujours à trembler parce qu'ils sont cruels; ils sont faibles, parce qu'ils ne connaissent point de frein. Chez nous, au contraire, la religion, en commandant l'obéissance aux sujets, diminue pour les rois les motifs de crainte; et, en enjoignant aux rois de respecter leurs sujets, elle ôte à ceux-ci l'occasion de se révolter, à ceux-là la tentation de se montrer cruels. Chez nous, par suite, tout se consolide et tend au progrès; les musulmans restent barbares, et continuent à menacer l'Europe du côté de l'Orient, lorsque ses frontières sont assurées au nord.

Qu'est-ce qui s'opposera à eux?

Ce sera encore cette puissance unique qui l'emporta sur toutes les autres; qui, après avoir planté sa croix sur les plages inhospitalières de la Baltique et du Don, armera de ce signe révéré la poitrine des guerriers, afin qu'ils aillent résoudre, aux bords du Nil et du Jourdain, la grande querelle de l'Orient et de l'Occident.

FIN DU NEUVIÈME VOLU E.

NOTES ADDITIONNELLES.

A. — PAGE 196.

Extrait des Assises de Jérusalem (1).

DEVOIRS ENTRE FEUDATAIRE ET VASSAL.

CHAP. CC.

De quei le chief seignor est tenus à ciaus des homes de ces homes qui li ont faite la ligece par l'assise; et coment et de quai tos les homes sont tenus les uns as autres par l'assise.

Le chief seignor est tenus as homes des homes dou reiaume de Jerusalem qui li ont faite la ligece par l'assise, quo il ne deit metre main ne faire metre en leur cors ni en lor fiés de quei il li ont faite la ligece, se ce n'est par esgart ou par connoissance de sa court; ni ne deit soufrir à son poeir que autre li mete. Et se aucun de leur seignors met main en leur cors ni en lor fiés, ce il ne le fait par l'esgart ou par la conoissance de sa court, le chief seignor ne le deit soufrir, ains le doit faire délivrer le plus tost qu'il pora, ce il est pris et arresté; et deit celui de ces homes qui se aura fait mener à quanque il porra et devra par sa court. Et se aucun de leur

(1) Nous rappellerons ici que les Assises de Jérusalem sont le recueil des lois rédigées, après la conquête de la cité sainte (1099), pour y établir une organisation régulière, un gouvernement. Le roi de Jérusalem Godefroy de Bouillon, de concert avec les principaux seigneurs de la croisade, réunis en *assises*, rédigea ce code civil et criminel, et en déposa le manuscrit dans l'église du Saint-Sépulcre. Ces lois ne firent naturellement que reproduire les formes du gouvernement féodal entrées dans les mœurs des conquérants, et c'est à ce titre qu'elles sont particulièrement dignes d'attention et d'étude. Destinées à régir l'État chrétien de Palestine, elles auraient été anéanties avec la domination des successeurs de Godefroy de Bouillon et des croisés, et elles auraient complétement disparu si elles n'avaient été en partie introduites dans le royaume de Chypre par Gui de Lusignan (1193), dans l'empire latin de Constantinople (1204), et dans la Morée sous Godefroy de Ville-Hardoin II, héritier de cette province conquise par son père. Les Latins, toutefois, avec Constantinople et Chypre, avaient perdu le texte de ces Assises, lorsque le gouvernement de Venise en prescrivit la recherche. En 1531, maîtres de l'île de Chypre, les Vénitiens retrouvèrent quatre exemplaires manuscrits complets; ils en firent une traduction italienne, et les manuscrits originaux furent déposés dans la bibliothèque de Saint-Marc, où on les conserve comme un des plus curieux monuments législatifs du moyen âge.

Voir *l'histoire des croisades* de Michaud, t. IV; *les lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle* de Pardessus, t. Ier, ch. VII; et l'excellente édition des Assises publiées par le comte Beugnot dans le *Recueil des historiens des croisades;* impr. roy., 1841, in-fol.

seignor faut à aucun d'iaus de faire li dreit par sa court, ou ne li tient ou fait tenir ce que sa court a esgardé ou coneu ou recordé, ou le dessaisist de son fié sans esgart ou sanz conoissance de court, et celui à qui l'on a fait aucune des dittes choses le mostre au chief seignor, et li requiert que il à son seignor li face faire dreit par sa court, ou che il li face à son seignor tenir ou faire tenir ce que sa court a esgardé ou coneu ou recordé, ou le face metre en la saisine de son fié de quei il l'a dessaisi sanz esgart ou sanz conoissance de court, le chief seignor deit faire celui venir devant lui à sa court; et quant il i sera, il li deit dire : « Tel, votre home » et le nome, » m'a tel chose dite, » et die ce que celui li a dit : « Si voz « comanz si destreitement comme je puis et doi, que voz li faites droit « par votre court, si comme voz devés, dedans quarante jors. » Se il li défaut de droit faire par sa court, et se ce est d'esgart, ou de conoissance ou de recort que il ne li fait faire, si come la court l'a esgardé ou coneu ou recordé. « Si voz comans, come à mon home, si destreitement come « je puis et doi, que voz li fasciés ou faites faire ce que votre court a « esgardé ou coneu ou recordé dedenz quarante jors, et de ce voz semons « je en la presence de mes homes et de ma court qui si est, et les en trai « à garant. » Et se celui à qui le seignor aura fait ledit comandement et qu'il aura ensi semons come est avant dit, ne le fait dedens le terme ou ne dit raison por quei il ne le deit faire et tel que court l'esgardera ou conoistra, et se celui à qui il a fait aucunes des dittes choses revient devant le chief seignor, et li mostre que son seignor ne li a fait ce que il li comanda et de quei il le semonst, ne n'a dit chose par quei court ait esgardé ou coneu que il ne li deive faire, si li prie et requiert, come a celui qui est le chef seignor dou reiaume de Jerusalem, que il li en face ce que il doit par l'assise ou l'usage dou reiaume de Jerusalem, le seignor deit mander querre son home, et dire il en sa court ce que le sien home li a dit; et se il le conoist et ne mostre par les homes de la soe cort que il seit autrement que celui ne li a fait assaveir, et ensi quo il li fait ce que le seignor li comande, le chief seignor le deit dès lors en avant faire remetre en saisine de ce de son fié de quei son seignor l'aveit dessaisi sans esgart et sans conoissance de court, et maintenir le tant que il voudra dreit faire à son seignor par sa court. Et se il li a defailli de faire ce que sa cort a esgardé ou coneu ou recordé, et il, dedenz quarante jors, n'a fait à son home ce que sa court a esgardé ou coneu ou recordé, et que le seignor li a commandé et de quei il l'a semons, si comme est avant dit, il deit perdre sa court à sa vie, se le seignor le viaut mener à ce qu'il pora par sa court; por ce, ce me semble, que il est assise ou usage que le seignor deit tenir et faire tenir les esgars et les conoissances et les recors que sa court fera, et por ce que le chief seignor est tenus par son sairement de tenir et faire tenir en sa seigneurie les assises et usages de son reiaume, me semble il que puisque son home qui a la court dou don de lui et de son ancêtre n'en euvre si come il deit par l'assise ou l'usage du reiaume, que il la deit perdre, et que le seignor li peut tolir à sa vie, ce il viaut, par la conoissance de sa court, se il requiert à sa court que elle li conoist quel dreit en deit aveir. Et, après ce qu'il aura les avans dis errements retrais ou fait retraire en

sa court, que il ne me semble que celui qui sera defaillant de l'avant dite semonce puisse chose dire par quei la court ne conoisse que il ne deit plus aveir court en sa seignorie à sa vie et après le comandement et la semonce du chief seignor, puisqu'il a défailli à son home de faire li dreit par sa court ou de faire li ce que sa court a esgardé ou coneu ou recordé.

CHAP. CCI.

Si esclarsisse coment toz les homes des homes du chief seignor sont, par la dite assise, tenus les uns as autres, si comme est devant dit; et coment il se deivent aider et conseillier.

Toz les homes doudit reiaume sont par ladite assise tenus les uns a autres, si come est avant dit, et en tel maniere que se leur seignor me ou fait metre main el cors ou el fié d'aucun d'iaus sans esgart ou sans conoissance de sa court, que toz les autres homes deivent venir devant leur seignor, se il a son home aresté ou fait arester sans esgart ou sans conoissance de court, et le tient ou fait tenir en prison, et se aucun des parens ou des autres amis de celui qui est aresté les requiert de par lui que eaus le facent delivrer, et que il en euffre à faire dreit par eaus comme par ces pers, il deivent toz venir devant le seignor, et dire li : « Sire, nos avons entendu que voz tel nostre per avez aresté ; si voz prions et requerons si « destreitement come voz poons, que se il est aresté en votre poeir, que « voz le faites delivrer sans delai, et que voz le menés par l'esgart de « votre court. » Et se le seignor le fait delivrer, tant come celui qui aura esté aresté vodra faire dreit par ces pers, il le deivent maintenir à droit comme leur per. Et se le seignor ne le fait delivrer à leur requeste, ou ne dit chose par quei il ne le deit faire et tel que court l'esgarde ou conoisse, tos les homes ensemble doivent aler là où il savent que il est aresté, et delivrer le à force ou autrement, se le cors de leur seignor ne lor défent as armes, contre lequel il ne peuvent ni ne deivent porter armes ne faire chose à force, et dire li que tout come il vodra faire droit par ces pers, que il le maintiendront come leur per. Et se le seignor le defent contre eaus as armes ou autrement à force, il li deivent dire : « Sire, « voz estes nostre seignor, ne contre vostre cors noz ne porteremes armes, « ni ne feriens chose à force. Et puisque voz noz defendés à force à « delivrer nostre per qui est pris et emprisoné sanz esgart ne sanz co« noissance de court, noz voz gaions toz ensemble et chacun par sei dou « servise que noz voz devons tant que voz aiés nostre per tel delivré ou « fait delivrer, ou dite raison por quei voz ne le devés faire, et tel que « court l'esgarde ou conoisse. »

CHAP. CCII.

Se le fié d'aucun des homes est aresté par le seignor sans esgart ou sans conoissance de court, coment celui qui est aresté le peut destraindre par l'esconjurement de ces pers.

Et se le seignor a le fié d'aucun d'iaus aresté ou fait arester sans esgart ou conoissance de court, celui de qui le fié est ensi aresté deit assem-

bler tant de ces pers come il porra, et dire leur et mostrer coment leur seignor et le sien a son fié aresté sans conoissance de court; si lor prie et requiert et conjure, come a ses pers que il li facent son fié rendre, ou que il se portent vers lui si come il deivent come vers leur per, et bien euffre à faire droit par eaus, come par ces pers, quant il aura son fié. Et lors toz ensemble et chacun par sei deivent venir devant le seignor, et dire li: « Sire, nostre per tel, » et le noment, « noz a tel chose ditte et nos a ensi « requis et conjuré, » et dire li coment. « Si vos prions et requerons que « voz à nostre per tel rendés sans delai son fié, et le remetez ou faites re- « metre en saisine; et se voz après li savez que demander, que voz li « demandés par vostre court, et que vos vos le menés par vostre court. « Et se voz ne le faites, nos ne porons muer que noz ne fassieens vers lui « ce que noz devons. » Et se le seignor ne le fait, et il en requiert ces pers qui li doignent force et poeir de remetre se en sa saisine, il le deivent faire et metre le en sa saisine par force ou autrement, et maintenir le contre toz homes, mais que contre le cors dou seignor ou d'autre home à qui il seent tenus de fei. Et se le seignor lor defent as armes ou autrement que en dit, et il est là present, il li deivent dire: « Sire, voz estes nostre seignor, et « contre voz ne porterons nos mie armes ne forsegerons tant come voz « serez present, mais contre toz autres que voz feriens noz nostre leau « pooir de remetre nostre per en saisine de son fié, et maintenir le en « sa saisine tant come il vodra faire droit. Et puisque ensi est que voz, « qui estes nostre seignor, et contre qui noz ne poons porter armes ne « faire chose à force là où vostre cors est, et nos defendés à force que nos « ne metons nostre per en saisine de ce de quei il a esté dessaisi sans es- « gart et sans conoissance de cort, nos toz ensemble et chascun par sei « voz gaions dou servise que noz vos devons, tant que vos aiéz rendu « à nostre per tel, » et le moment, « son fié, ou dite raison por quei vos « ne le devez faire, et tel que court l'esgarde ou conoisse. » Et après il ne li deivent faire servise ne chose que il lor comande, tant qu'il ait fait ce qu'il li ont requis.

Chap. CCIII

Se le seignor faut à aucun de ces homes de faire li faire, si come il deit esgart ou conoissance ou recort de court, ou ce que court a esgardé ou coneu ou recordé, ou aucune autre chose le seignor ne li tient ou ne li fait tenir, et celui à qui le seignor faudra d'aucune des avant dittes choses, requerra ces pers que il facent vers lui ce que il doivent, il deivent leur seignor requerre que il le face, ou gagier le de leur servise en la maniere avant ditte, tant qu'il l'ait fait.

Se le seignor faut de paier si come il deit à aucun de ces homes de son fié, et celui li requiert sa paie, et après le semont si come il deit par les termes qui sont establis à ce, et il ne le paie par les dits termes; se celui qui aura son seignor ensi semons, si come il deit, de aveir sa paie et ne l'aura eue, requiert et conjure ces pers, si come il deit, que il le facent paier de ce que son seignor li deit de son fié, les homes en deivent faire ce qui est après devisié en cest livre qu'il deivent faire quant tel cas avient.

Et je qui ais fait cest livre, ai vu pluisors des avant dittes causes faire en la haute cour dou reiaume de Jerusalem, et aucunes en celle de Chypre; et aucunes aie oy dire à pluisors sages homes de mon tens. Car au tens que l'empereor Federic teneit le bailliage du reiaume de Jerusalem fut fait à mon seignor mon oncle le vieill seignor Barut, et au seignor de Cesaire, mon cosin, et à moi et au seignor de Kayphas, messire Robart, et à sire Phelippe l'Asne et à sire Johan Moriau, que nos pers à nostre requeste nos donarent force de nos ressaisir de nos fiés, de quei le seignor de Seete, mesire Baleem, qui estoit baill de l'empereor Federic, nos aveit dessaisi de nos fiés sans esgart et sans conoissance de court, par le comandement que ledit empereor li fist. Et vis et oys as homes doudit reiaume, ledit seignor de Seete, qui estoit baill doudit empereor, por ce que il ne teneit ni ne faiseit tenir à la princesse Aalis, qui fut mere du prince Rupin, ce que la haute cour doudit reiaume aveit esgardé dou plait qui estoit entre li et les freres de l'hospitau des Alemans de la seignorie dou Thoron, laquel elle desraina vers eaus par l'esgart de la haute court doudit reiaume; ne por ce que ledit seignor de Seete diseit que il ne se poeit de cel fait entremetre, que l'empereor li aveit mandé desfendant qu'il ne s'entremeist de cel fait, et mostreit le comandement qu'il en aveit eu par lettres de l'empereor, ne remest mie que les homes doudit reiaume, à la requeste de ladite princesse, ne le gaiacent dou servise que il deveint au dit empereor, tant qu'il eust fait à ladite princesse ce que la court avait esgardé. Et après, par le gré et l'otrei de la dite princesse et desdis homes, il se relaissierent de cel gagement, et retournerent audit servise que il deveint audit empereor. En Chipre, au tens le roi Henri, vi ge, à la requeste mesire Phelippe de Gibelet, à qui le rei deveit de son fié, et que le terme de sa paie estoit passé, et que il aveit sa paie requise au seignor pluisors feis, en court et fors court, et après semons par les treis quinsaines et les treis quarantaines, qui sont establies à son seignor semondre de faire le paier de son fié, et que elles estoient passées, et toz les termes qui sont establis que l'on deit son seignor atendre de sa paie par l'assise, que toz les homes qui là furent vindrent devant le rei, et li prierent et requistrent qu'il feist paier ledit Phelippe de ce que il li deveit de son fié ou paiast ou feist faire son gré, et que le rei le fist et ne vout atendre que l'on le gaiast, si come l'on deit faire par l'assise, ainz li fist maintenant son gré de ce que il li deveit. Et lor ledit Phelippe mercia les homes liges, et lor dist que le rei avoit tant fait de sa paye que il s'en teneit apaié : et parce demorra que les homes ne gagierent le roi de leur servise.

Chap. CCV.

Si le seignor congée son home de sa seignorie sans esgart ou sans conoissance de la court de là où il est son home, que l'home qui est ainsi congéé deit dire et requerre à son seignor et quei à ces pers, et que ces pers deivent dire et faire.

Se il avient que un seignor de sa volonté congée un de ces homes de sa seignorie, sans que il l'ait ataint des choses par quei il le face congéer par

esgart ou par conoissance de court, il me semble que il deit dire au seignor et en la présence de partie de ces homes : « Sire, je suis votre home, « et apresté sui de dreit faire en votre court, se voz ou autre me savez « que demander ; et tant come je sui dreit offrant par votre court, voz « prie je et requier et conjur come à mon seignor, que voz ne me congéés « de votre terre, ni ne viaus que voz le fassiés, se vostre court ne conut « que vos faire le dées, et de ce voz requier je l'esgart ou la conoissance « de la cour. » Et mete son retenaill. Et se le seignor ne se sueffre por tant de lui congéer, ne cel esgart ne celle conoissance ne li fait faire, il deit venir à ces pers, et leur deit dire : « Seignors, mon seignor et le « vostre m'a congéé de sa seignorie sur ce que je li ais offert à faire dreit « par sa court, et esgart ou conoissance li en ais requis, » et dire li comment il li a requis, « ne il l'esgart ne la conoissance ne me viaut « faire, ne de mei congéer ne se sueffre. Por quei je voz prie et requier « et conjur, come mes pers, que voz aillés à mon seignor, et li priés et « requerés qu'il ne me congée de sa seignorie tant comme je vodrai faire « dreit par sa court, come celui qui euffre à faire dreit par voz, qui mes « pers estez, à lui ou à aucun qui viens me saura que demander, et ce li « euffrés de par mei ; et tant come je euffre à faire dreit par mes pers, « je n'entens que il me puisse ne dée par raison congéer de sa seignorie. « Por quei je voz pri et requier et conjur, comme à mes pers, que voz « ne me soufrés si à surmener, tant come je euffre dreit à faire par voz, « ainz me maintenés, si come vos devés, come vostre per. » Et à mei semble que, après ce, toz les homes deivent venir devant le seignor, et dire li : « Sire, tel votre home, » et le noment[1], « est venu à noz, « et nos a dit que voz l'avez congéé de votre seignorie sur dreit offrant ; « et dit que il voz a offert à faire dreit par ces pers en votre court, et à « nos meismes l'a il offert, et prié et requis que noz le voz offrons de « par lui : et noz le vos offrons de par lui ; et noz a conjuré que noz le « fassions tenir à dreit par l'esgart de la court, ou que noz le mainte- « nons si comme noz devons come nostre per. Por quei noz voz prions « et requerons, come le nostre seignor, que voz nostre per tel tenez à « dreit, et menés par l'esgart de votre court, et li faites faire l'esgart « que il voz a requis, ou que vos vos sueffrés de lui congéer de vostre « seignorie, tant que voz li aiés fait faire l'esgart que il voz a requis, ou « ditte raison par quei voz ne li devés faire et tele que vostre court l'es- « garde ou conoisse. Et se voz ce ne faites, noz toz ensemble, et chas- « cun par sei, vos gaions dou servise que noz voz devons ; et bien sa- « chiez que tant come il vodra faire dreit en vostre court par ces pers, « noz ne soufririens que voz le surmenés, ainz le maindrons a dreit si « come noz devons. » Et se le seignor li viaut après ce mau faire, il le deivent aider et défendre contre totes genz, sauf le cors dou seignor, tant come il vodra dreit faire par ces pers.

CHAP. CCVI.

Coment et de quei l'home ment sa fei vers son seigeur, et coment et de quei le seignor ment sa fei vers son home ; et coment l'un peu atain-

dre l'autre et quel amende l'un en deit aveir de l'autre par l'assise.

Si home ment sa fei vers son seignor ou le seignor à son home, et il l'ocit ou fait ocirre ou porchassier sa mort, ou la consent ou la sueffre, se il la seit, et il le peut garder ou défendre à son poeir; et se il faire ne le peut, que au meins l'en garnisse le plus tost qu'il porra por sei garder; ou se il le prent ou fait prendre ou porchasse, ou consent ou sueffre que il seit pris par ses ennemis, c'il le peut défendre ou garder, se il ne le fait à son poeir; et se il faire ne le peut, que il l'en garnisse par sei ou par autre le plus tost qu'il porra; ou se il tient ou fait tenir come en prison, ou sueffre que autre le teigne, c'il l'en peut geter et il ne le gete à son poeir à bone foy; ou c'il le fiert par irre ou fait ferir, ou consent ou sueffre à son poeir qu'il seit ferus ou laidis, et il le peut défendre et ne le fait à son poeir; ou se il li cort sus ou fait corre, ou mets main en son cors ou en ces choses de sa seignorie, de celle dont il est son home; ou se le seigner met main ou cors de son home ou el fié, ou por lui desiriter, tot ne le face il, ou se il le fait ou fait faire, ou c'il li met sus qu'il y a esté ou est ou a volu estre ou viaut estre mesprenant vers lui de sa fey; ou que il fist trayson vers lui, ou porchassa ou soufri ou consenti ou sot et ne l'en garda ou au meins ne l'en garni, ou aucune autre maniere de trayson vers lui, ou de fei mentie li met sus, et il ne l'en ataint, si come est devisié en l'autre chapitle, que le seignor peut son home ataindre de sa fei, ou l'home son seignor; ou c'il gist charnellement o sa fille, ou la requiert de folie; ou la porchasse por autre afaire; ou ce il quiert ou fait ou porchasse l'une des choses dessus ditte à la fille dou seignor ou à le suer, tant come elle est damoiselle en l'ostel de son frere, ou sueffre ou consent que autre li face, c'il le peut destorner et il ne le fait ou au meins en face son poeir; et de laquel des choses dessuz dittes que l'un mesprent vers l'autre, il ment sa fei vers l'autre. Et se le seignor en ataint son home, il est encheu en sa merci de cors et de fié et de quanque il a; et se il en viaut aveir dreit et il le requiert à sa court qu'elle li conoisse quel dreit il en deit aveir, je cuit que la court conoistra qu'il en peut de son cors faire justice, selonc ce que le mesfait sera, de trayson ou de fei mentie, et que il peut son fié et totes ces autres choses prendre et faire ent come de choze de traïtor ou de fei mentie. Et se l'home ataint son seignor en court que il a mespris vers lui de sa fei, et il en requeirt à aveir dreit par esgart ou par conoissance de court, je cuit que la court esgardera ou conoistra que l'home est quitte vers lui de sa fei, et a son fié sans service tote sa vie.

Et se l'ome met sus à son seignor en court que il a mespris vers lui de sa fei et il ne l'en ataint si come il deit, il aura sa fei mentie vers lui et sera encheu en la merci dou seignor come de fei mentie. Et bien se gart le seignor que il ne met sus à son home en court que il a sa fei mentie vers lui; que c'il le fait et il ne l'en ataint si come il est devant dit, il mentira sa fei vers lui, et l'ome aura de lui l'amende dessus dite, ce il viaut. Ne l'un ne peut de ce ataindre l'autre, se n'est par reconoissance qu'il en ait faite en court ou par quei l'un mespreigne vers l'autre en court de aucunes de devant dites choses : car seignor ne peut prover vers son home aucune chose qui mente à sa fei, ne l'ome vers son seignor, autrement

que par le recort des homes de la court dou seignor. Mais un home peut bien metre sur un autre home qu'il est traistre vers son seignor ou qu'il a mespris vers lui d'aucune des avant dites choses; et se la trayson est aparant, en tel maniere le peut il apeler qu'il y aura bataille; et c'il en est ataint ou prové par bataille ou autrement, il en sera fait de lui come de traitor ou de fei mentie, selonc ce que le cas sera : et la maniere coment ce se peut faire est devant devisié là où il parle coment on deit bataille gagier de fei mentie ou de trayson aparant.

Chap. CCVII.

Si dit qui fait justice en sa terre, c'il ne le fait par comandement dou seignor de qui la seignorie est, ou se le chief seignor ou son ancestre n'ait donée à lui ou à son ancestre le justice, il se mesfait vers son seignor; et quel amende le seignor en dei aveir, et quei le seignor le peut mener par sa court, sera devisié si dessout en cest chapitle.

Et qui est home d'autre et fait justice d'ome ou de feme ou d'enfant en la seignorie de son seignor, c'il ne le fait par son comandement, ou se le seignor ou son ancestre n'ont doné à lui ou à son ancestre la justice dou leuc où celui la fait; il mesprend de sa fei vers son seignor, et le seignor, en pora aveir de lui dreit et amende par sa court come de fei mentie, ce il en est ataint ou prové. Et se autre que home dou seignor fait justice d'ome ou de feme ou d'enfant en la seignorie du seignor, s'il ne le fait par son comandement, le seignor de la seignorie où il fait la justice peut par raison faire de lui ou tel justice come il a fait de celui ou de celle qu'il a justifié sans congié, et plus grant, ce il viaut. Que par le mesfait qu'il a fait est il encheu en la merci dou seignor, en qui il a fait la justice, de son cors et de tos quanque il a : si le peut le seignor prendre et aveir ent quanque il a en sa seignorie, et son cors justicier à sa volonté.

Chap. CCVIII.

Se le seignor fait prendre son home et enprisoner sans esgart ou sanz conoissance de court, que les pers de celui qui est ensi enprisoné deivent faire et dire à lui delivrer.

Se aucun seignor prent ou fait prendre aucun de ces homes, se ce n'est par l'esgart ou par la conoissance de sa court de la seignorie dont celui est son home, il mesprend de sa fei vers lui, et ces autres homes ne le deivent soufrir, ainz deivent toz ciaus qui le sauront, maintenant qu'il l'auront seu qu'il l'a pris ou fait prendre un ou plusiors de ces homes, venir devant le seignor et dire li : « Sire, l'on nos a dit que voz tel nostre per, » et le noment, « ou nos pers tels, » se il sont plusiours « avez pris ou fait prendre « et arester sans esgart ou sans conoissance de court. Si vos prions « et requerons que se vos l'avez pris ou fait prendre ou arester, ou se il « est en vostre poeir, que voz maintenant le faites delivrer et le faites ve- « nir en la court; si saurons c'il euffe à faire dreit par vostre court, à « voz ou autre qui riens li saura que demander; et noz le maintendrons, « si come nos devons, come nostre per, tant come il vodra dreit faire par « ces pers. Ne vos ne poés par l'assise ne l'usage de cest reiaume metre

« main ne faire metre sur lui, se ce n'est par esgart ou par conoissance de « court, ne tenir le pris ni aresté, tant come il euffre à faire dreit en « vostre court par ces pers; que sa fei et son fié le plege. » Et se le seignor l'a pris ou fait prendre, il le deit maintenant faire laissier aler, et garder sei que il ne die devant ces homes que il l'ait pris ne fait prendre, ne que il le teigne en prison ne aresté, c'il ne peut mostrer par recort de court que il l'ait fait par esgart ou par conoissance de court, que ledit son home, que il a ensi aresté, en aura, ce il viaut, tel amende de lui, qu'il sera quitte vers son seignor tote sa vie de la fei et dou servise que il li deveit, et aura son fié sans servise et por ce ne sera pas quitte le seignor de sa fei vers lui que il li deit: et por ce est il ensi, que le seignor a sa fei mentie vers son home, et que l'ome ne l'a pas vers son seignor. Car qui ment sa foi l'un à l'autre, celui à qui l'on la ment est quitte de sa fei que il deit à celui qui li a la fei mentie; et celui qui la ment n'est mie quitte por tant, ainz en est aussi bien tenus come devant. Et se il avient que le seignor die qu'il le delivrera, si li dient quant; et se il lor met jor ou terme, et il à cel jor a dit qu'il le delivrera, et ne le delivre et ne le tient plus en prison, il li deivent dire : « Sire, vos avés entendu comment noz voz avons requis que voz faites tel « qui est nostre per delivrer, et voz ne l'avés fait encores, que nos sachons; « si voz requerons et conjurons, come au nostre seignor, que voz, par la fei « que voz noz devez, come à voz homes, que voz delivrés ou faites delivrer « sans delai nostre per tel » et le noment « que vos tenés ou faites tenir en pri- « son. Et, sire, sachiés que se voz ne le faites, noz ne povons laissier que « noz ne fassiens ce que noz devons. » Et se le seignor née que il ne l'a pris ne fait prendre, ni ne le tient ne fait tenir en prison, si li deivent dire : « Sire, donc noz abandonés que noz le puissions querre en toz les leus où « noz cuiderons que il seit enprisoné; et se noz le trovons, que noz le deli- « vrerons, c'il viaut faire dreit par vostre court à qui li saura riens que demander? » Et le seignor le deit faire. Et c'il l'abandonne, il le deivent querre en tos les leus où il cuideront que il seit enprisoné. Et si il le trevent, il li deivent dire : « O voz tel, vos estes nostre per: se voz volés faire dreit, « par la court dou nostre seignor et dou vostre, de ce que l'on vos requerra « ou que l'on vos metra sus, noz voz delivrerons et maintiendrons come « nostre per. » Et c'il l'euffre, il le deivent delivrer et maintenir comme leur per, tant come il offrira à faire dreit par ces pers. Et c'il ne l'euffre, il le deit laissier en prison, ne plus ne se deivent de lui entremetre. Et se le seignor ne lor viaut abandonner à querre, il ne le deivent mie por ce laissier que il ne le quierent, ainz le deivent querre en toz les leus où il cuideront que il seit en prison. Et c'il le treuvent, et il veuille offrir à faire dreit par ces pers, il le deivent delivrer à force au autrement, se le cors de leur seignor ne le defent à force, à armes ou autrement; car il ne peuvent porter armes contre le cors de leur seignor, ne fait li force. Et se le seignor le defent contre eaus à force ou autrement, il deivent li dire : « Sire, « puisque voz, qui estes nostre seignor, noz defendés à force nostre per à « delivrer et maintenir à dreit en vostre court, tant come il vodra faire « dreit par ces pers, nos qui somes voz homes et qui ne poons armes « porter contre voz ne faire force, voz gaions toz ensemble, et chascun

« par sei, dou servise que noz voz devons, jusqu'à tant que voz aiés tel « nostre per » et le noment « delivré et remis en sa lige poesté. » Et de celui jor en avant il ne li deivent obeir ne faire servise que il li deivent, ne faire comandement qu'il leur face, tant que il aie leur per délivré, si come il li ont requis. Et se le seignor ne le delivre à leur requeste, et ne leur defent, si come est avant dit, et il le delivrent, il le deivent maintenir contre chascun, tant come il vodra dreit faire par ces pers, mais que contre le cors dou seignor, contre cui nul de ces homes ne deit autre maintenir, se n'est aucun autre sien seignor à qui il ait avant fait hommage.

Chap. CCIX.

Se devise autre maniere de conjurement, quant aucun home est menassié, coment il deit conjurer son seignor se il est en doutance de son cors.

Quant aucun home est menassié ou en perill d'aucun contens que il a eu à aucun riche home ou povre, il deit venir devant le seignor, et dire li : « Sire, tel home me menace, ou je sui en tel perill, et je entens que « je ais dreit, et celui tort, et sui prest que par voz qui estes mon seignor, « ou par vostre court, ou par vostre comandement, ou par mise de bone « gent, en soie à dreit, tot ensi come vos comanderés. Et ce faisant je « voz prie et requier et conjur, come à mon seignor, par la fei que voz « me devés, que de ce me fassiez asseurer et me maintenés à dreit, selonc « votre poeir. » Et le seignor li deit respondre que il enquerra celui fait et le adressera, se il peut, ou par pais ou par aucunes des manieres qu'il li a offertes. Et se l'ome viaut ce faire que il li a offert, et l'autre est home dou seignor, il deit bien requerre l'autre que il l'asseure, et en receive dreit par aucunes des manieres dessus dittes, et li deit faire grant defence que il outre ce riens ne face. Et se riens en avenist sur ce, il en deit faire connoissement quanque il porra par sa court. Et se il n'est son home, il deit maintenir celui qui est home et defendre le à bone fei, ce il ne defaut de faire ce que il a offert au comensement, ce il n'est plus tenus à celui à qui il a à faire que à lui.

Chap. CCX.

Se le seignor ne fait tenir à son home esgart ou conoissance que la court a fait, ou defaut à l'home de faire ce qu'il li a requis en la court, coment celui peut conjurer ces pers por avoir l'esgart.

Quant l'home requiert au seignor escheete qui escheue li seit ou aucune autre requeste, et en la fin de sa parole en requiert esgart, et le seignor le delée en aucune maniere et ne se prent à l'esgart de l'ome que il a premier requis, et l'ome li requiert par plusiors feis, et le seignor sur ce por aucun point le defaut, l'ome peut bien requerre et conjurer ces pers qui sont en la court, que il li doivent prier et requerre le seignor, si destroitement come il peuvent et deivent, que il li face aveir l'esgart que il a premier requis, et que il le maint raisonablement par sa court come son home et leur per. Et les homes liges en deivent requerre le seignor tot ensi come leur per les en a requis. Et se il a en la court poi d'omes

liges, celui qui requiert peut aler fors de la court, et assembler les homes liges là où il porra. Et se il ne le peut assembler, il peut aler à chascun là où il le trovera, et requerre leur et conjurer les, come ces pers, que il veignent en la court, et prient et requierent au seignor qu'il escoute et entende sa requeste et le maint à dreit par l'esgart de sa court; et ce il a requis esgart, que il li face aveir son esgart premier requis, ou li fornisse dreit par l'esgart de sa court. Et ces pers le deivent faire tot ensi sanz faille. Et ce il avenist que le seignor ne les escoutast, et par leur esgart ou par leur conoissance ne vosist fornir dreit à leur per ou li fausist d'esgart, il pevent et deivent aussi bien gagier le seignor de leur servise por ce, come il pevent por aucun esgart, se il l'ont fait. Et se le seignor ne le tient et fornist, se leur per le requiert, que il ensi le facent, et que eaus, de tot ce que il en auront veu et seu, se conteignent vers lui come vers leur per.

CHAP. CCXI.

Coment et por quei home qui a plusiors seignors peut porter armes contre son seignor, sans mesprendre vers lui de sa fei.

Se un home a plusiors seignors, il peut, sans mesprendre de sa fei, aidier son premier seignor, à qui il a fait homage devant les autres, en totes choses et en totes manieres, contre toz ces autres seignors, por ce que il est devenu home des autres sauf sa feauté, et aussi peut il aidier à chascun des autres, sauve le premier, et sauve ciaus à qui il a fait homage avant que à celui à qui il vodra aidier. Car à moi semble que se un seignor eust un home ou plusiors qui fust home ou fucent homes de autre seignor devant lui, et il l'eust semons de venir li aidier à défendre sa terre contre ces ennemis mortels qui venicent por deseriter lui et ces homes, et que se il n'i vient, il est en peril d'estre deserité, car il li covient se combatre à eaus sans delai. Et quant il fust venus à sa semonce, et il fust armés el champ, aprestés de soy combatre, et il seust sertainement que un de ces seignors de qui il seroit home devant celui o qui il seroit el champ par semonce, si com est dessus dit, et son premier seignor fust armé d'autres parts en la compagnie de ciaus qui venroient celui deseriter et à tort, cel home, por garder soi de mesprendre vers son seignor de sa fei, devroit venir devant son seignor, quant il seroit venus el champ, et dire li en la presence de ces homes : « Sire, je suis vostre home, « sauve la feauté de tel, » et le nome; « et il vient as armes contre voz, « et moult me peise que je ne voz puis aidier à cest besoin, qui est vostre « et mien, por ce que celui qui est mon seignor devant voz est de celle « part, ne je ne deis ni ne puis porter armes contre lui en leuc où son « cors seit : por laquel chose je me trais à une part, et n'aiderois de « mon cors à cest besoin, ne à voz ne à lui. Mais je viaus bien que mes « genz voz aident contre celui qui voz vient deseriter, et qui est chief de la « guerre contre voz. » Et son seignor li peut dire : « Vos savez que je « voz semons que voz me venissiés aidier à defendre moi et ma terre « contre mes mortels ennemis qui à tort me vueulent deseriter, et voz « mandai que se voz ne me venissiez aidier, que je ne me combaterée

« pas à eaus, et voz venistes à ma semonce. Et sur cest mandement et « par fiance de voz, me sui je venu combatre à eaus. Et voz me volés « orres guerpir en champ, por dire que vostre seignor est venus o mes « ennemis. Et c'il i est venus, il est venus par son outrage, sanz ce que « la guerre amonte de riens à lui. Por quei je n'entents pas que voz por « ce me dées guerpir en champ, qui por vostre fiance me sui venus « combatre à mes ennemis. Et je voz pri et requier et conjur par la fei « que voz me devés, et semons sur quanque voz tenés de mei, que « vos ne me guerpissiés en champ, ainz voz venés combatre o mei à « mes ennemis. Et voz vos poés bien garder de metre mains el cors de « vostre seignor, et ensi poreit escheir que voz li aurées besoin. » A ce, peut l'ome repondre : « Sire, vos entendés si come il vos plaira, et dirés « ce que vos vodrés; mais sachiés que je ne porterai jà armes por voz « en champ où celui qui est mon seignor devant vos seit armés de l'autre « part. Car quant je devins vostre home, si i fu sauve sa feauté. Por « quei je ne puis porter armes contre lui por voz. Mais vés si que je « vos lais tot le servise que voz deis dou fié que je tiens de voz, mais « que mon cors ne plus; ne vos ne me poés requerre autre par raison; « car je ne voz sui pas tenus de aidier contre lui; et n'entents que faire « le puisse sans ma fei mentir. Et por ce que je n'acueil ni ne viaus acueillir « la semonce ni le conjurement que voz me avés fait. Et vos di come « vostre home; sur la fei que je vos dei, come à mon seignor, que ce « que je ne vos aide à cest besoin de mon cors, et que je part de cest « champ, n'est que por garder ma fei vers tel, » et le nome, « qui est « mon seignor devant vos, et que on ne me puisse de trayson arrester, « se je portoie armes en champ contre lui. » Et à tant se part et se traie à une part dou champ. Et se il ensi le fait, je cuit que il fera ce que il devra vers chascun de ces seignors : car c'il ne le fait ensi, il mentira sa fei vers son premier seignor, et l'on poreit l'en apeler de trayson, et son seignor aveir ent dreit par sa court. Et se il ensi le fait, le segont seignor ne le peut, ce me semble, par raison ataindre de sa fei ni de fei mentie, ne de défaut de servise.

Chap. CCXX.

Coment le seignor peut et deit semondre et faire semondre ces homes dou servise que il li doivent, et où; et quant il les a semons ou fait semondre, que il deit faire et dire, quant l'home faut dou servise que il deit, après ce que il en a esté semons si come il deit; et quel droit le seignor en deit avoir, et coment il le peut avoir; et se le seignor ne le fait come il deit, quel amende l'ome en deit aveir; et qui est semons dou servise que il deit, et il est essoigniés, coment et par qui il deit contremander s'essoine.

Se le seignor a besoin dou servise de toz ces homes ou d'aucun d'iaus, il les peut, si come est devant dit, semondre ou faire semondre. Et il meismes les peut semondre. Et c'il meismes fait la semonce, il la deit faire devant deus de ces homes ou plus, por ce que il ait recort de court, se mestier li est. Et quant le seignor semont son home, il deit dire à celui

que il semont : « Je voz semons de tel chose, en tel manieré, » et de dire de quei et coment il le semont, et où il le semont ; et face la semonce en la manière après devisiée. Et quant il l'aura faite, traire à garanz ciaus de ces homes qui là seront où il fait la semonce. Et se il la fait faire par treis de ces homes, l'un en leuc de lui et les deus come court, die celui qui est establi en leuc dou seignor à celui que il viaut semondre : « Je voz se- « mons de par mon seignor tel, » et le nome, « que voz soiez à tel jor, en « tel lieu, » et die le jor et nome le leuc, « aprestés de tel servise faire « comme voz devés à mon seignor : et aiés ce que besoin voz est à de- meurer là jusque à tel terme, » et die le terme, « et seés à comandement de tel, » et le nome, « que mon seignor a establi à estre là en son leuc. » Et se le besoin est hastif, le seignor peut bien faire semondre à orre moutie ou à moveir maintenant, selonc ce qu'il en aura besoing. Et se il le viaut ensi semondre, le semoneor le deit semondre si come est devant dit, mais que tant que il li die l'orre à quei il le semont et le leuc. Et se le seignor le fait semondre par banier, le banier deit faire la semonce en la maniere devant devisiée. Et se aucun des homes dou seignor défaut dou servise de quei il a esté semons en la maniere devant ditte, par le seignor ou par home en leuc ou par banier, et le seignor en vueille aveir dreit, le banier en deit estre creu c'il dit qu'il l'a semons, se celui ne dit, par la fei qu'il deit au signor, que le banier ne le semonst de celle se- monce si come il dit ; et à tant en est quitte : ou se non, il pert son fié, tant come il est devisié en cest livre que l'on pert son fié par défaute de servise. Et se le seignor le semont devant deus de ces homes ou plus, ou le fait semondre par treis de ces homes, l'un en leuc de lui et les deus come court, il pert son fié en la manière après ditte ; car escondite que le semons face ne li vaut neent, ce il n'esteit essoignies ; si qu'il ne peust aler à la semonce, et qu'il a s'essoine faite assaveir au seignor à orre et à tens si come il deit, ou que il l'a contremandée si com il deit a hore et a tens. Et quant le seignor a semons son home ou fait semondre tel par treis de ces homes, si come est avant devisié, en sa personne ou en son hostel ou en son fié, de son servise que il deit, il deit faire retraite en la court à ciaus de ces homes qui ont esté là où la semonce fut faite ; et celui qui l'a faite deit retraire en la court coment il a la semonce faite, et les autres le deivent garentir. Et quant il ont ce dit à la court, le seignor deit commander à la court que elle seit bien membrant de celle semonce que la court a recordée ; et après que le terme de la semonce est passé, se celui qui a esté semons dou servise que il deit au seignor n'est venuz ou alez là où il estoit semons ou ditte ou mostrée au seignor s'essoine, ou à celui qui est en son leuc, ou contremandée là si come il deit à orre et à tens, le seignor en peut aveir dreit par sa court totes les feis que il vodra. Et se il viaut aveir dreit, si face dire ensi, en la presence de sa court : « Je fis semondre tel en tel maniere, » et die coment, « la quel semonce fut « retraite, en la presence de moi et de ma court, par tels, » et les nome, « qui furent present là où la semonce fut faite. Et celui fut semons n'a « fait ce de quei il fut semons, ne contremandé n'a à ore ne à tens s'essoine « si come il deit, se il ot essoine. Si voz requier, si come je dei, que

« vos me conoissiez quel dreit je en deis aveir. » Et la court li deit conoistre se cuit que il se peut saisir dou fié de quei il deit le servise de quei il l'a fait semondre, et faire s'ent servir un an et un jor, se il a esté semons en personne; mais se il a esté semons en son hostel ou en son fié, la court deit conoistre que le seignor peut son fié saisir et faire s'ent servir tant que celui qui a esté semons en son hostel ou en son fié, si come est dessuz dit, veigne en la presence de lui et de la court, et li requiert la saisine de son fié, et que le seignor li deit maintenant rendre la saisine de son fié, quand il la requerra dou defau dou servise, se celui est defailli dou servise, si come est avant dit, requierre la saisine de son fié. Et quant le seignor l'aura saisi de ce dont il ot la saisine, si come est avant dit, le seignor se peut maintenant, se il viaut, clamer de lui de ce que il li est defailli de servise, de quei il le fist semondre en la maniere avant ditte. Et quant il se clamera, celui de qui il se claime n'aura pas jor à cel claim. Et se il née que il n'est defailli de servise, le seignor le doit prover par le recort de la court; et se il le preuve ensi, la court deit esgarder que il se peut ressaisir de son fié et faire s'ent servir un an et jor. Et por ce qu'il est plus seure chose au seignor, quant il a semons devant deus de ces homes ou plus, ou fait semondre par treis de ces homes come cort, aucun de ces homes, et il est defailli de servise, que il face la semonce retraire en la court à ciaus de ces homes qui furent là où il le semonst ou as devanz dis homes; que se il se claisme et la semonce a esté retraite, ciaus de la court sont certains que la semonce a esté faite, si pevent et deivent les garens faire si come est devant dit. Mais se le seignor ne fait la semonce retraire en la court as avans dis, et dit que il a fait semondre tel son home, et le nome, si come il deit, et il est defailli de servise, et requiert à la court elle li conoist quel dreit il en deit aveir, la court deit conoistre, ce me semble, que se il est ensi come il dit, que il se peut saisir de son fié et faire s'ent servir an et jor, ou tant que celui que il dit qui li est defailli de servise li requiert la saisine de son fié, selonc ce que la semonce aura esté faite à son cors ou à son fié ou en sa maison. Et quant celui que le seignor a dit qui li est défailli de service, et de qui fié il est saisi en la ditte maniere, vient en la court et requiert la saisine de son fié et l'a, et le seignor se claime, à lui si come est avant dit, et il née que le seignor ne l'a fait semondre si come il a dit, ne que il ne li est defailli de son servise que il li deit, et le seignor ne le peut prover par recort de court, ce est assaveir de ciaus siens homes devant qui il fut semons, celui ne sera pas ataint de defaut de servise. Et qui se claime dou seignor de ce que il aura mis main en son fié autrement que il ne deit, et que il en viaut aveir tel amende come la court conoistra que il aveir en dée, la court conoistra, se cuit, que il deit estre quitte vers le seignor tote sa vie de la fei et dou servise que il li deit de cel fié, et que le seignor n'est mie quitte vers lui de la soe fei. Et por ce ais ge dit devant que le seignor deit faire retraire à sa court la semonce à ciaus treis de ces homes, si come il l'ont faite, ou à ciaus qui furent là où il le semonst, que ce il le fait ensi, il est hors de celui devant dit perill. Et se le seignor fait semondre ces homes par banier ou par treis de ces homes

come court, d'aler à court et il n'i vont, il sont défailli de servise, se il ne sont essoignés et il ne facent assaveir leur essoine as treis homes ou au banier. Et se il vont en la court par la semonce dessus ditte, celui qui se partira de la court de son seignor sanz son congié, tant come elle se tendra à celle feis, sera defaillant de servise : car ce est un preupre servise que toz ciaus qui deivent servise au seignor de leur cors li deivent; que se il tel servise ne li deussent, et les autres qui sont devant devisiés en cest livre, il ne poreit tenir cort ne faire dreit ni justice à ciaus qui la li requeroient. Et por ce sont les dits servises establis, que il peust ces homes destraindre de venir à court et démorer y et des avant dites choses faire, por les plais et les corelles oyr et jugier : car court ne vodreit, ne plais ne seroient oyr, se le seignor ne poeit ces home destraindre d'estre y et faire en la court les avant dittes choses, que le seignor ne peut jugement faire ne estre au jugement. Et se le seignor semont ou fait semondre aucun de ces homes dou servise que il li deit, et il ne le fait en la maniere avant ditte, et il en défaut, et le seignor en viaut aveir dreit, il le deit faire en la maniere avant ditte. Et se le seignor fait semondre aucun de ces home qui seit essoigniés, il li deit faire assaveir son essoine, et dire ensi à celui qui le semont : « Je ai tel essoine, » et die quel, « por « quei je ne viaus accuillir cest semonce, se court n'esgarde ou conoisse « que je acuillir la deie : et de mon essoine et de mon respons voz trais ge « à garanz. »

B. — PAGE 198.

SUR LES MARIAGE DES VASSALES.

Chap. CCXXVII.

Comment et où et par qui le seignor deit faire semondre, feme qui tient fié qui li deit servise de cors, de prendre baron; et quand la feme est semonce si come elle deit de prendre baron et ne le prent, quel amende le seignor en deit aveir.

Quand le seignor viaut semondre, ou faire semondre si come il deit, feme de prendre baron quant elle a et tient fié qui li deie servise de cors, ou à damoiselle à qui fié est escheu qui li deit servise de cors, il li deit offrir treis barons, et tels que il seient à li oferans de parage ou à son autre baron, et la deit semondre en la presence de deus des homes ou de plus, ou faire la semondre par treis de ces homes, l'un en son leuc et les deus come court. Et celui qu'il a establi en son leuc à ce faire, deit dire ensi : « Dame, je vos euffre, de par mon seignor tel, » et le nome, « treis barons, tel, et tel, et tel, » et les nome, « et voz semons, de « par mon seignor tel, » et le nome, « que voz, dedenz tel jor, » et il moutisse le jor, « aiés pris à baron l'un de treis que je vos ai només : et « de ce trais ge à garant ces homes de mon seignor qui sont si come court. » Et ensi le die en leur presence treis feis. Et se le seignor la semont, se li euffre treis barons, et la semone en la manière avant dite; et se on ne

treuve ou semoud re cusa p ersone, on la deit semondre en son ostel ou en son fié, ou en l'ostel où elle fut dereinement, se elle n'a ostel sien en quei elle maigne. Et qui la vodra semondre en un des dis leus, si le face si come est devisié devant en cest livre que l'on semont l'ome de son servise en son ostel, disant les paroles avant devisiées que l'on deit dire ou semondre de la feme. Et quand feme est ensi semonce, et elle ne prent el dit terme l'un des treis barons que l'on li a offers et de quoi l'on la semonce d'espouser l'un d'iaus, ou elle vient, dedens le jor qui li est donné à barons prendre, devant le seignor c'elle le treuve, et die raison pour quei elle ne vueille sa semonce acuillir et tel que court l'esgarde ou conoisse, ou celle ne treuve le seignor en sa court, qu'elle le die en la presence de deus homes de la court ou de plus, qu'elle estoit là venue où elle cuidoit trover le seignor, et que c'elle l'eust trové elle eust ditte raison por quei elle n'entent quelle deie sa semonce acuillir de prendre baron si come il l'a faite semondre, et que de ce trait elle la cour à garant, et lor prie et requiert qu'il en seient recordant dou jor qu'elle est là venue et des parolles qu'elle a dittes, si qu'il les puissent recorder en la court, se mestier li est. Ou c'elle est essoignée dedens les jors de la semonce, que elle face assaveir au seignor son essoine par tel qui li euffre, en la presence de deus de ces homes ou de plus, à certifier ce qu'il est son message, et qui elle li a enchargié ce que il a dit por lui et qu'elle a mandé faire assaveir son essoine par message, et que le message deit dire : « Sire, « tel, » et la nome, « voz fait assaveir par moi que elle est si essoigniée, « qu'elle ne peut venir devant voz respondre voz de vostre semonce, et « dire vos por quei elle ne li deit faire ; » ou dire qu'elle est si essoi- « gnée, qu'elle ne peut faire ce de quei il la semonce, et dire ce por quei « elle ne le peut faire. « Sire, et se vos mescreés que je ne sée son mes- « sage et quelle ne m'ait enchargié ce que je ais por lui dit, je en euffre « à faire ce que la court esgardera ou conoistra que je en dée faire. » Et se le seignor l'en mescroit, il deit comander à la court qu'elle li conoisse qu'il en deit faire. Et la court deit conoistre, ce me semble, qu'il deit jurer sur sains que il est son message, et qu'elle li a enchargié à dire ce qu'il a dit por li. Et se il le fait, il deit bien estre creus, et elle a bien contremandé son essoine si come elle deit. Et c'il ne fait ce que la court aura coneu, elle n'aura mie contremandé son essoine si come elle deit : si sera defaillant au seignor dou servise que elle li deit de sei marier à sa semonce. Que celui qui se fait message en court d'ome ou de feme qui a esté semons de servise ou de venir faire dreit, n'en euffre à faire ce qui est devant dit et ne le fait, ne deit estre creus ne tenus à message. Et c'elle ne vient dedens ledit terme en la court devant le seignor, et elle ne dit ou faire dire chose par quei court esgarde ou conoisse qu'elle n'est tenue d'acuillir la semonce de quei le seignor l'aura faite semondre, elle sera defaillant dou servise qu'elle deit au seignor : si en pora le seignor aveir dreit et amende d'elle, se il viaut, si come de defaut de servise de baron prendre. Et c'elle fait assaveir au seignor son essoine, si come est devant dit, et le terme de la semonce passé, le seignor la deit faire semondre de rechief si come est devant devisié. Et se la feme qui est semonce

de prendre baron, si come est avant dit, ne le prent dedenz le jor de la semonce, ou elle ne fait l'une des choses devant devisiées por quei elle n'est defaillant dou servise si elle le foit; et elle, après ce que le jor de la semonce sera passé, ait le seignor saisi son fié par esgart ou par conoissance de court, ou ne l'ait, vient devant le seignor, et li dit : « Sire, « vos me feistes, un jor qui passés est, offrir des treis barons et semondre « que je en preyne l'un dedenz tel jor, » et li moutisse. « Et ce, sire, que « je ne le fiz, fu par essoine que je os ou par mauvais conseil, et je suis « ores preste de faire vostre comandement, et de espouser l'un des treis « barons que voz m'offristes. » Et se le seignor s'en tient à paié, et il a le fié saisi, il li deit rendre, et elle deit faire son comandement. Et se il ne s'ent tient à paié, ainz vueille miaus aveir l'amende dou défaut de servise, si li die : « Dame, il est veir que voz me devés servise de voz marier, et je voz en fiz semondre si come je dus et à jor nomé, et voz « dedenz cel jor ne me feistes le servise que voz me deveés, ni ne deistes en court raison por quei voz ne le deveés faire, et tel que court « l'esgardast ou coneust; ni ne fustes essoigniée por quei voz ne deussés « ma semonce acuillir ne mon servise faire : por quei je entens que vos « me soiés défaillie dou servise que voz me devez de baron prendre, « si en viaus aveir tel dreit et tel amende come je dis par la conoissance « de ma court; ni ne viaus que il demorre, por chose que voz aiés « ditte, que je ne l'aie, se ma court ne conoisse que je aveir ne la deie. « Et de ce me met je en la conoissance de ma court, sauf mon retenaill. » Et après il ne me semble que la feme puisse chose dire por quei la court ne deie conoistre que le seignor en peut et deit aveir, ce il le viaut, tel amende come de defaut de servise. Et après laditte conoissance, se le seignor comande à la court que elle conoisse quel dreit et quele amende il en deit aveir, la court li deit conoistre, se cuit, qu'il s'en peut faire servir dou fié un an et un jor, et après l'an et le jor, totes les feis qu'elle requerra son fié, que elle l'ait. Et quant la feme aura recouvré son fié, le seignor la peut de rechief semondre de prendre baron en la maniere avant dite, et en sera si come est avant devisié.

Chap. CCXXX.

Quand feme tient un fié ou plusiors de un ou de plusiors seignors, et elle se marie sanz le congié de celui à qui elle deit le mariage, quel amende il et les autres seignors en deivent aveir par l'assise.

Quand feme qui a et tient un fié ou plusiors d'un seignor ou d'une dame ou de plusiors, en irritage ou en doaire ou en baillage, se marie sanz le congié de celui à qui elle deit le mariage, et celui ou celle ou ciaus de qui elle tient le fié ou les fiés en pevent aveir dreit et amende. Et tel, ce me semble, que il aura, ce il viaut, cel fié que elle tient en fié, par la conoissance de sa court, tant come elle sera en celui mariage. Et quant le seignor viaut aveir fié de feme por tel mesfait, il le deit, ce m'est avis, ensi faire. Que quand il est certain que elle est ensi mariée, si deit faire assembler sa court, et dire ou faire dire à ciaus de la court :

« Tel feme, » et nomer la, « qui a et tient de mei tel fié ensi, » et dise quel le fié est, et coment elle le tient de lui et ce quel deit de cel fié, « c'est mariée sans mon congié. Dont je voz comans que voz me « conoissiés quel amende et quel dreit je en deis aveir. » Et la court deit faire celle conoissance; et ensi, se cuit, que le seignor se peut saisir dou fié que elle tient de lui et faire s'ent servir tant come elle sera en cel mariage, se la feme a coneu en la court que elle ensi se seit mariée. Et se la court n'en est certaine que par le dit dou seignor, elle deit faire la conoissance ensi, se me semble : que celle c'est mariée sanz le congié de celui de qui elle tient le fié, si come il dit, que il peut saisir son fié et faire s'ent servir tant come elle sera en celui mariage.' Et se feme tient plusiors fiés de plusiors seignors, et elle se marie en la maniere avant ditte, je cuit que chacun de ciaus de qui elle tient fié peut aveir ce que elle tient de lui en fié, en amende dou mesfait que elle a fait de marier sei de s'auctorité; et qui en vodra aveir l'amende, il la peut aveir par la court dou seignor en la maniere avant devisiée.

C. — PAGE 207.

DÉFIS JUDICIAIRES.

CHAP. LXXIV.

Coment l'on deit garenz enpeescher, et coment rebuter, et coment torner.

Se vostre aversaire viaut prover contre voz par garenz, se il sont tels que il puissent celle garantie porter par court, et vos les conoissiés, et voz ne volés que celle garantie seit portée contre voz, se voz avés dreit en celle corelle, et que voz cuidiez que celle leur garantie vos tolle vostre dreit, metés les, avant qu'ils portent celle garantie, en tel point por quei il ne la puissent porter contre voz. Et se voz ce volés faire, si le faites ensi : que quant vostre aversaire aura jor par court de ses garens amener, vos venés en la court avant de celui jor, et vos clamés ou faites aucun autre clamer d'aucun de ciaus que voz savés qui deivent celle garantie porter encontre voz, et au claim lor metés sus ou faites metre aucune mallefaite, et tel que il conveigne à prover par garens, et en quoi il y a tornes de bataille; et offrés à prover ce que voz li metés sus, si come la court esgardera, ou conoistra que voz prover le deés. Et la court esgardera, ce crei, que voz le deés prover par deus leaus garens de la lei de Rome. Et quant la court aura ce esgardé, voés vos garens si loins que vos aiés si lonc jor à voz garens amener, que le jor que la court voz aura doné à vostre aversaire de ses garens amener seit ains passé, que le jor veigne que la court voz aura doné de voz garens amener à prover contre celui qui la garantie deit porter contre voz. Et puis que vos aurez ce fait, se vostre aversaire ameine à son jor le garent à qui voz ou autre aurés mis sur la mallefaite et offert à prover le par garens, et celui vueille porter la garantie contre voz, quant vostre aversaire l'amenera en la court et l'offrira à garant por la garantie porter; dites au garant

tôt maintenant ainz que il porte la garantie, ne que il s'agenoille por faire le sairement que garant deit faire, « Tien tei, » et le nome par son nom; et puis dites au seignor : « Sire, je ne viaus que cestui seit receu à ga-
« rant contre mei, ne que il garantie porte contre mei, tant que il se
« seit aleauté de la mallefaite que l'on li met sus; que il ne peut garantie
« porter, ne faire ce que garent peut et deit faire contre celui qui vodra
« sa garentie fausser; se il n'est avant aleauté de la mallefaite que l'on
« li a mise sus en vostre court, et que l'on a offert à prover contre lui,
« si come vostre court l'a esgardé, et de quei l'on a jor par court à ses
« garens amener à prover li ce que l'on li met sus : car home à qui l'on
« a mis sus en court tel mallefaite, comme on l'a mis à cestui, et que on
« a offert à prover si come court esgardera ou conoistra, et que court
« a esgardé ou coneu coment l'on le deit prover, ne peut ni ne deit ga-
« rentie porter par l'assise ou l'usage dou reiaume de Jérusalem, tant
« que il se seit aleauté si come il deit de la mallefaite que on li a mise
« sus, si que il puisse la garentie porter et faire que leau garant deit
« faire : et por totes les raisons que je ai dites ou por aucunes d'elles,
« ne viaus ge que sa garentie seit portée contre mei, ne que elle vaille
« à mon aversaire, ne à mei griege, se la court ne l'esgarde. Et de ce
« me met je en l'esgart de la court, sauf mon retenaill. » Et le garant, ne celui qui l'a amené en la court por la garantie porter, ne peut chose dire, ce me semble, por quei la court dée esgarder que celui dée estre receu en cort en garentie, tant que il se seit aleauté en court si come il deit de la mallefaite que l'on li a mise sus en la court, et avant que il ait esté mouti, ne offert à garant. Et se vos volés le garant enpeeschier en la maniere dessus dite, si notés le dit que l'avanparlier des garanz dira por eaus au plus soutilement que voz porés et saurés, et le empeeschiés et desfaites au miaus que voz saurés, mostrant raisons et semblances de dreit por cel dit casser et varier. En se voz ce ne poez faire, ou ne volés ou ne savés quant le avanparlier aura dit por eaus, et il se trairont avant por le sairement faire, ainz que il s'agenoillent por faire le sairement, dites à celui que voz vodrés geter de garentie : Tien tei, je te dis que tu n'es pas tel que tu puisses ast garentie porter contre mei; et di por quei : por ce que tu es tel. » Et dites ce que voz saurés de lui, c'est assaveir une des choses qui devant sont devisées en cest livre, por quei on ne peut garentie porter en la haute-cour; et offrés à prover ce que voz li metés sus, si come la court esgardera ou conoistra que voz prover li deés; car autrement vostre dit ne vaudreit riens. Et ce faites ainz qu'il aient fait le sairement : que se celui que voz volés ensi geter de la garantie porter aveit fait le sairement, voz ne li povées puis metre sus nulle des choses avant dites qui voz vousist à geter le de la garentie. Car se il font ce que leau garent deivent faire, et il ne séent contredis ou empeeschiez avant en l'une des manieres dessus dites, vostre aversaire aura celui plait gaaignié contre voz et sa carelle desrainiée, se ce n'est de carelle de quoi voz volés torner comme faus garent l'un des garens par gage de bataille, et lever come esparjure. Et se ce est de carelle de quei il y a torne de bataille, et voz volés l'un des garens tornez de garentie come faus garent et lever

come esparjure, et aerdre vos en à lui, se lor dit est tel que voz ne le poés contredire, et les personnes sont tels que voz ne les puissiés corrompre ne empeeschier ne contredire par les raisons dessus dittes, quant il auront ce juré que il voz metront sus, si en porés l'un d'iaus lever, lequel que voz vodrés, et combatre vos en à lui de vostre cors, ou metre champion en vostre leuc, se vos estes tel que voz faire le puissiéz et deéz par raison. Et se vos ce volés faire, si le faites ensi : que si tost come celui que voz vodrés torner aura le sairement fait, prenez le maintenant par le poin, ains que il se lieve, et dites li : « Tu mens come faus garent, et je te lieve « comme esparjure. » Et l'en levés, et dites maintenant : « Et je suis prest « que je le te prouve de mon cors contre le tien, et que je te rende mort « ou recreant en une orre de jor : et vés ci mon gage. » Et tende son gage au seignor à genoills, por ce que l'assise ou l'usage dou reiaume de Jerusalem est tel, que de carelle d'un marc d'argent ou de plus que il a tornes de bataille, quant l'on l'euffre à prover si come la court esgardera ou conoistra que prover le deie, et que la court esgarde ou conoisse que l'on le deit prover par deux leaus garenz de la lei de Rome, et que l'on peut l'un des garenz torner come faus garent et lever come esparjure et combatre soi à lui, di ge que l'on le face en cest cas après le sairement : car il ne porroit le garant lever come parjure devant le sairement. Car nul n'est esparjure de sairement que il ait à faire, tant que il ait fait le sairement ; ne il n'est faus garent, tant que il ait la garentie portée faucement ; ne il ne la faucement portée, tant que il se seit esparjurés ; et qui l'en levereit devant ce que il eust le sairement fait, il ne le levereit mie come esparjure ni ne tornerait come faus garent. Et se il se combateit à lui, il se metreit en faus gages se il disoit que il fust parjures, et il ne le fust : que nul ne peut à dreit dire que nul seit esparjure tant que il ait le sairement fait ; ne bataille ne poreit estre, par assise ne par usage, ne par raison, de chose que on veuille faire tant que elle seit faite. Et qui vodreit un homme murtrir ou seignor traïr, et il eust juré sur sains de faire le, ne le poreit on pas apeler dou murtre ne de la trayson, tant que il eust le murtre ou la trahison faite : que moult de choses enprent l'on à faire, et dit l'on que l'on fera, que l'on ne fait pas. Et par ces raisons, et par pluisors autres que l'on i peut dire, est il clere chose à conoistre que l'on deit garent laissier faire le sairement ainz que l'on le lieve come esparjure, ne torne comme faus garent, ne s'aerde à lui par gage de bataille, ne se mete en dreite lei de bataille vers lui. Et le garent que l'on lieve, si come est dessuz dit, come parjure, deit maintenant respondre à celui qui ensi l'a levé : « Tu mens, et je suis prest « que je m'en aleaute contre tei, et me defent de mon cors contre le tien, « et te rende mort ou recreant en une orre de jor ; et vés ci mon gage. » Et tende au seignor à genoills son gage : et le seignor deit le gage receveir et asseir le jor de la bataille au quarantisme jor, se ce n'est d'omicide ; en quoi il n'a que trois jors de respit de la bataille aussi come de murtre. Et deivent, à celui jor que le seignor lor aura assené, venir devant le seignor et eaus por offrir de la bataille faire, apareilliés et adressiés de lor armeures, si come est après dit en cest livre que champion le deivent faire de tel carelle come il auront les gages donés. Et le garent qui est ensi torné

et levé come est avant dit, s'il ne s'en aleaute si come il est dessus devizé, il a perdu à toz jors vois et respons en court, et sera tenu à faus et à desleau tote sa vie, et celui aussi por qui il deveit celle garentie porter perdra sa carelle, por ce que la garentie ne sera mie fornie; que garentie n'es mie fornie, puisque l'on torne maintenant le garent come faus garent, et lieve come esparjure, et l'euffre à prover, tant que le garent se seit aleauté si come il deit.

CHAP. LXXV.

Quant chevalier porte garentie contre home qui n'est chevalier, coment il le peut rebuter et coment torner.

Se un chevalier porte garentie contre un home qui n'est pas chevalier, de chose en que si il a y tornes de bataille, et celui qui n'est chevalièr le viaut torner par gage de bataille et combatre sei à lui; il le deit faire en la manière avant dite que on doit torner garenz; et se il le fait ensi, il ne me semble que le chevalier en cest cas s'en puisse defendre de aerdre sei à lui de bataille, par ce que il est chevalier et l'autre ne l'est mie : tot seit ce que chevaliers n'est pas tenus de aerdre sei de bataille à home qui n'est pas chevalier qui l'appelle de murtre, ou de traïson ou de pluisors autres choses, se il ne viaut, tant que il soit chevalier. Car puisque le chevalier se met de sa volonté à porter garentie contre home qui n'est mie chevalier, de chose de quei il y a torne de batailles, il est bien aparant que il de sa volonté se met en la bataille, se celui contre qui il porte la garentie le viaut faire et lever le come esparjure, et torner come faus garent; que nul seignor ne autre ne le peut esforier ni destraindre de porter garentie en la haute-court, s'il ne le fait de sa volonté. Et l'assise ou l'usage dou reiaume est tel, que qui porte garentie en la haute-court de chose de quei il y a carelle d'un marc d'argent ou de plus, ou de chose de quei l'on pert vie ou membre ou son honor qui en est ataint, que il le peut torner come faus garent et lever come esparjur, et aerdre sei à lui par gage de bataille. Ne chevalier ne autre n'en est excepté en l'assise ne en l'usage. Et est bien dreit, ce me semble, que ensi dei estre : que se ensi n'estoit, et que chevaliers peussent porter garantie sur autres gens, et que l'on ne les peust torner par gage de bataille, chevaliers auroient trop grant avantage sur totes autres genz, et autres genz que chevaliers seroient trop maubaillis, que il poreient toz estre mors et destruis, quant les chevaliers vodroient ce qui ne peut ni ne deit estre par raison ne par l'assise, ne par l'usage dou reiaume de Jerusalem; que l'assise est tel, que qui porte garentie contre autre de chose de quei la carelle est d'un marc d'argent ou de plus, ou de chose de quei se deit perdre vie ou membre ou son honor, que il peut torner le garent par gage de bataille : ne en cest cas ne deit pas estre ce que l'on dit que chevalier ne ce doit aerdre par gage de bataille à home qui n'est mie chevalier, por ce que celui n'est mie son per. Que celui contre qui l'on deit porter la garentie ne saura pas espeir que chevalier dée porter la garentie contre lui, por quei il ne se sera mie fait faire chevalier; et se il ne le peut torner ou rebuter, ce il n'est cheva-

lier, il aureit perdue sa carelle. Que l'on deit le garent rebuter ainz que il face le sairement et torner maintenant que il a fait le sairement; si ne le poreit celui qui n'est chevalier faire contre celui qui est chevalier; por quei il me semble que il le peut bien torner, tot ne soit il chevalier et combattre se à lui. Mais que il seit chevalier, quant il se rendra por offrir. Que se il n'esteit chevalier au poroffrir et à la bataille faire, il ne me semble que le chevalier fust tenus de combatre sei à lui: que chevalier n'est tenuz par l'assise ou l'usage dou reiaume de Jerusalem de combatre sei à home qui l'apelle, se il n'est chevalier. Que, par l'assise ou l'usage dou dit reiaume, l'apeleor deit sivre le defendeor en sa lei: ne home qui n'est chevalier ne se peut combattre à lei de chevalier. Si est clere chose, ce me semble, que quant home qui n'est chevalier appelle chevalier, que il covient que il se face faire chevalier, ainz que il se combate à lui; et ce est ensi en cest cas. Mais en l'autre cas covient il que il seit chevalier ainz que il l'apelle, ou le chevalier ne s'aerdra pas à lui. Mais le cas de quei home qui n'est mie chevalier ne per dou chevalier ne peut dire chose ne faire contre chevalier qui li vaille, est devisé en cest livre, là où il parole de la franchise que les chevaliers ont sur les autres gens. Et se un chevalier viaut porter garentie contre un home qui n'est mie chevalier, et celui le viaut geter de la garentie, metant li sus l'une des choses devant devisées par quei l'on ne peut porter garentie, et l'euffre à prover, si come la court esgardera ou conoistra que il prover la dei, faire le peut. Et se il le fait, il me semble que la court deit esgarder ou conoistre que il le deit prover par deus leaus garens de la lei de Rome, qui facent que leaus garenz et que il seient chevaliers. Et il me semble que ensi deit estre come je ai dit en cest chapitle, par deus raisons: l'une, que les chevaliers portent garentie de leur volonté, sanz ce que nul les puisse esforzier, et que il set ou deit saveir que qui porte garentie contre autre, que il le peut torner ou rebuter par l'assise ou l'usage du dit reiaume, si come est devant dit. L'autre raison si est, que le chevalier se aleaute contre celui qui li met desleauté sus de ce que il dit que il ne peut garentie porter contre lui. Que chevalier né de leau mariage, qui n'a esté ataint ou prové en court de l'une des choses por quei on pert vois et respons en court, se peut et deit aleauter contre chascun, seit chevalier ou seit autre, qui desleauté li met sus, ou aucune des avant dites choses por quei l'on ne peut garentie porter en la haute-court. Et se home qui n'est chevalier porte garentie contre chevalier, et le chevalier le viaut torner de la garentie et lever comme esparjure et combattre sei à lui, il se combatra à pié comme sergent, parce que l'apeleor deit sivre le defendeor en sa lei, car le chevalier en cest cas est l'apeleor, et le sergent defendeor. Et se chevalier viaut rebuter de garentie home qui n'est mie chevalier, et li met sus l'une des choses por quei l'on ne peut porter garentie, et l'euffre à prover si come la court esgardera ou conoistra que il prover le deo, la court deit esgarder ou conoistre, ce cuit que il le deit prover par deux leaus garens de la lei de Rome; et que à ceste preuve faire soufist bien autre que chevalier, ce me semble, por ce que la preuve est contre autre que chevalier (pag. 120, 121, 122, 123).

D. — PAGE 230.

ÉLECTION DE CHARLES LE CHAUVE PAR LES ÉVÊQUES ET LES GRANDS DU ROYAUME D'ITALIE.

Gloriosissimo et a Deo coronato, magno et pacifico imperatori domino nostro Carolo, perpetuo Augusto, nos quidem Anspertus cum omnibus episcopis, abbatibus, comitibus ac reliquis, qui nobiscum convenerunt Italici regni optimates, quorum nomina generaliter subter habentur inserta, perpetuam optamus prosperitatem et pacem.

Jam quia divina pietas vos, beatorum principum apostolorum Petri et Pauli interventione per vicarium ipsorum, dominum videlicet Joannem, summum pontificem et universalem papam vestrum, ad profectum sanctæ Dei Ecclesiæ nostrorumque omnium, incitavit, et ad imperiale culmen Sancti Spiritus judicio provexit; nos unanimiter vos protectorem, dominum ac defensorum omnium nostrum et italici regni regem eligimus, cui et gaudenter toto cordis affectu subdi gaudemus, et omnia quæ nobiscum ad profectum totius sanctæ Dei Ecclesiæ nostrorumque omnium salutem decernitis et sancitis, totis viribus, annuente Christo, concordi mente et prompta voluntate observare promittimus.

Anspertus sanctæ mediolanensis ecclesiæ archiepiscopus subscripsi.
Joannes sanctæ aretinæ ecclesiæ humilis episcopus subscripsi.
Joannes episcopus sanctæ ticinensis ecclesiæ subscripsi.
Benedictus cremonensis episcopus subscripsi.
Theudulphus tortonensis episcopus subscripsi.
Adalgaudus vercellensis epicopus subscripsi.
Azo eporediensis episcopus subscripsi.
Gerardus exiguus in exigua laudensi ecclesia episcopus subscripsi.
Hilduinus astensis ecclesiæ episcopus subscripsi.
Leodoinus mutinensis episcopus subscripsi.
Hildradus albensis episcopus subscripsi.
Ratbonus sedis augustanæ episcopus subscripsi.
Bodo humilis sanctæ aquensis ecclesiæ (episcopus) subscripsi.
Sabbatinus januensis ecclesiæ episcopus subscripsi.
Filbertus comensis episcopus subscripsi.
Adelardus servus servorum Dei veronensis episcopus subscripsi.
Ego Paulus sanctæ placentinæ ecclesiæ episcopus subscripsi.
Ego Andreas sanctæ florentiæ ecclesiæ episcopus subscripsi.
Ragniensis abbas subscripsi.
Signum Bosonis inclyti ducis, et sacri palatii archiministri, atque imperialis missi.
Signum Ricardi comitis.
Signum Walfredi comitis.
Signum Luitfredi comitis.
Signum Alberici comitis.
Signum Supponis comitis.

Signum Hardingi comitis.
Signum Bodradi comitis palatii.
Signum Cuniberti comitis.
Signum Bernardi comitis.
Signum Airboldi comitis.

Juramentum Ansperti archiepiscopi :

Sic promitto ego, quia, de isto die in antea, isti seniori meo, quamdiu vixero, fidelis et obediens et adjutor, quantumcumque plus et melius sciero, et potuero, et consilio, et auxilio secundum meum ministerium in omnibus ero, absque fraude et malo ingenio, et absque ulla dolositate vel seductione seu deceptione, et absque respectu alicujus personæ; et neque per me, neque per literas, sed neque per emissam vel intromissam personam, vel quocumque modo, vel significatione contra suum honorem, et suam ecclesiæ atque regni sibi commissi quietem et tranquillitatem atque soliditatem machinabo, vel machinanti consentiam, neque aliquod unquam scandalum movebo, quod illius præsenti vel futuræ saluti contrarium vel nocivum esse possit. Sic me Deus adjuvet, et patrocinetur.

Quod rex Carolus juravit Ansperto archiepiscopo, atque optimatibus regni italici :

Et ego quantum sciero et rationabiliter potuero, Domino adjuvante, te, sanctissime ac reverendissime archiepiscope, et unumquemque vestrum secundum suum ordinem et personam honorabo et salvabo, et honoratum et salvatum absque ullo dolo, ac damnatione, vel deçeptione conservabo, et unicuique competentem legem ac justitiam conservabo, et qui illam necesse habuerint, et rationabiliter petierint, rationabilem misericordiam exhibebo. Sicut fidelis rex suos fideles per rectum honorare, et salvare, et unicuique competentem legem, et justitiam in unoquoque ordine conservare, et indigentibus et rationabiliter petentibus rationabilem misericordiam debet impendere, et pro nullo homine ab hoc, quantum dimittit humana fragilitas, per studium aut malevolentiam, vel alicujus indebitum hortamentum deviabo, quantum mihi Deus intellectum et possibilitatem dabit; et si per fragilitatem contra hoc mihi surreptum fuerit, cum recognovero, voluntarie illud emendare studebo, sic, etc.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Incipiunt capitula, quæ domnus imperator Carolus, Hludovici piæ memoriæ filius, una cum consensu et suggestione reverendissimi ac sanctissimi domini Ansperti, archiepiscopi sanctæ mediolanensis ecclesiæ, nec non venerabilium episcoporum et illustrium optimatum, reliquorumque fidelium suorum in regno italico, ad honorem sanctæ Dei Ecclesiæ, et ad pacem ac profectum totius imperii sui, fecit anno Incarnationis Domini nostri Jesu Christi DCCCLXXVII, regni vero sui in Francia XXXVI; imperii autem sui primo, indictione IX; mense februarii, in palatio ticinensi, etc., etc.

(*Rerum Italicarum Script.*, t. I.)

E. — PAGE 233.

ÉLECTION DE GUI PAR LE SYNODE DE PAVIE.

Post bella horribilia cladesque nefandissimas, quæ meritis facinorum nostrorum acciderunt huic provinciæ, disponente jura regni hujus cum tranquillitate, sopitis hostibus suis, insigni rege et seniore nostro Widone in aula ticinensi, nos humiles episcopi ex diversis partibus Papiæ convenientes, pro ecclesiarum nostrarum ereptione et omnis christianitatis salvatione, quæ pene jam ad interitum desolationis inclinata erat, annuente nobis eodem principe, in uno congregati sumus collegio, ea videlicet ratione ut his per quos homicidia, sacrilegia, rapinæ et cætera facinora perpetrata erant dignam pœnitentiam ad capiendam salutem, subtractis eis a male cœpto negotio per veram confessionem, Deo adjuvante, imponeremus. Ac ne ulterius tantum nefas excrescere aut vires sumere valeret, pastorali provisione et auxilio regio compescendum decrevimus.

In primis oramus, optamus, operamque damus ut mater nostra sancta Romana Ecclesia in statu et honore suo, cum omnibus privilegiis et auctoritatibus, sicut ab antiquis et modernis imperatoribus atque regibus sublimata est, ita habeatur, teneatur, et perenniter custodiatur illæsa. Nefas est enim ut hæc, quæ totius corporis ecclesiæ caput est et confugium, atque relevatio infirmantium, a quoquam temere propulsari vexarive permittatur, præsertim cum sanitas ipsius nostrorum omnium sit salubritas.

Ipse quoque summus pontifex a cunctis principibus et christiani nominis cultoribus digno semper veneretur honore, debitaque præcellat reverentia.

Singulorum episcoporum ecclesiæ cum suis privilegiis et possessionibus, tam interioribus quam exterioribus, inconvulsæ et incorruptæ absque aliqua sui deminoratione, vel quorumlibet pravorum hominum injusta vexatione, permaneant, sicut præcepta regum et imperatorum sibi collata continent.

Rectoresque earum libere pontificalem exerceant potestatem, tam in disponendis ecclesiasticis negotiis quam in comprimendis legis Dei transgressoribus universis.

Sancimus etiam ut neque in episcopatibus, neque in abbatiis, vel xenodochiis, aut ullis Deo sacratis locis ulla violentia aut novæ conditionis gravamina imponantur; sed secundum antiquam consuetudinem omnes in suo statu suoque privilegio perpetuo maneant.

Ut sacerdotum omnium et ministrorum Christi unusquisque in suo ordine condigno veneretur honore et reverentia, et cum omnibus rebus ecclesiasticis ac familiis ad se pertinentibus sub potestate proprii episcopi quietus et inconcussus permaneat, salva ecclesiastica disciplina.

Plebei homines et universi Ecclesiæ filii libere suis utantur legibus; ex parte publica, ultra quam legibus sancitum est ab eis non exigatur, nec violenter opprimantur. Quod si factum fuerit, legaliter per comitem ipsius loci emendetur, si suo voluerit deinceps potiri honore; si vero ipse

neglexerit, vel fecerit, aut facienti præbuerit assensum, a loci episcopo usque ad dignam satisfactionem excommunicatus habeatur.

Palatini, qui in regio morantur obsequio, pacifice sine deprædatione regi deserviant, suis contenti stipendiis.

Hi vero qui, tempore Placiti, diversis ex partibus conveniunt nullam pertranseuntes in villis seu civitatibus rapinam exerceant, sibi necessaria, antiqua consuetudine, digno pretio ementes.

Quicumque ab exteris provinciis adventantes deprædationes atque rapinas infra regnum hoc exercere præsumunt, hi cum quibus morantur aut ad audientiam eos adducant, aut pro eis emendent, neque eos ulterius in talibus ausis sua potestate defendere audeant; quod si fecerint, inter excommunicatos habeantur, quousque resipiscant.

Præterea quia gloriosus rex Wido dignatus est nobis promittere conservaturum se præscripta capitula necessitate non minima confecta, et quæ in eis continentur, curam habens, Deo inspirante, suæ nostræque salutis, sicut apertis indiciis jam demonstrat, ideo nobis omnibus complacuit eligere illum in regem, et seniorem atque defensorem, quatenus amodo et deinceps illo nos secundum regale ministerium gubernante, singuli nostrum in suo ordine obedientes et adjutores pro posse existamus illi ad suam regnique sui salvationem.

Decretum electionis.

Post obitum recordandæ memoriæ domini Karoli gloriosi imperatoris et senioris nostri, quot quantaque pericula huic italico regno usque in præsens tempus supervenerint nec lingua potest evolvere, nec calamus explicare. Ipsis denique diebus quasi ad certum signum supervenerunt, qui pro hoc regno ut sibi volentes nolentesque adsentiremur, minis diversis et suasionibus inretitos, furtive ac fraudulenter, adtraxerunt. Sed quia illi, superveniente perspicuo principe Widone, bis jam fuga lapsi ut fumus evanuerunt, nosque in ambiguo reliquerunt tamquam oves non habentes pastorem, necessarium duximus ad mutuum colloquium Papiæ in aula regia convenire, ibique de communi salute et statu hujus regni sollicite pertractantes, decrevimus uno animo eademque sententia præfatum magnanimum principem Widonem ad protegendum et regaliter gubernandum nos in regem et seniorem nobis eligere, et in regni fastigium, Deo miserante, præficere, pro eo quod isdem magnificus rex divino, ut credimus, protectus auxilio, de hostibus potenter triumphavit, et hoc non suæ virtuti, sed totum divinæ misericordiæ prudenter attribuit. Insuper etiam sanctam romanam Ecclesiam ex corde se diligere et exaltare, et ecclesiastica jura in omnibus observare, et leges proprias singulis quibusque sub sua ditione positis concedere, et rapinas de suo regno penitus extirpare, et pacem reformare et custodire se velle, Deo teste, professus est.

Pro his ergo, et aliis multis ejus bonæ voluntatis indiciis ipsum, ut prælibavimus, ad regni hujus gubernacula ascivimus, eique toto mentis nisu adhæsimus, seniorem piissimum, et regem excellentissimum pari consensu, ex hinc et in posterum, decernentes.

F. — PAGE 251.

Ambassade de Luitprand, évêque de Crémone, à Constantinople, en 968.

Aux Othon, très-invincibles empereurs augustes, à la très-glorieuse Adélaïde, impératrice auguste, Luitprand, évêque de la sainte église de Crémone, augure, désire, souhaite ardemment salut, prospérité, triomphe.

La teneur de ce qui suit vous apprendra pourquoi vous n'avez pas reçu plus tôt des lettres ou un message de moi. Nous arrivâmes le 4 juin à Constantinople, et, à votre honte, nous fûmes honteusement reçus, honteusement traités; on nous renferma dans un palais assez vaste et tout ouvert, qui ne garantissait ni du froid ni de la chaleur; des sentinelles armées y étaient placées, qui interdisaient la sortie à tous les miens et l'entrée aux autres. L'habitation elle-même, trop grande pour nous seuls qui y étions reclus, est tellement loin du palais que l'on perd haleine non en s'y rendant à cheval, mais en y allant à pied. En sus de cela, pour notre malheur, le vin grec est absolument imbuvable pour nous, à cause du mélange de poix et de plâtre qu'il contient. Cette maison n'a point d'eau, et nous ne pouvons éteindre notre soif à moins d'en acheter. Une autre calamité se joint à celle-là, qui est grande : je veux parler de l'intendant de la Sicile, qui fournit à nos besoins quotidiens, dont le semblable n'existe pas sur la terre, peut-être même dans l'enfer. Tout ce qu'on peut imaginer de désagréments, de rapines, de gaspillage, d'ennuis, de misères, il l'a versé sur nous comme un torrent grossi; et, sur cent vingt jours, il ne s'en est pas passé un qu'il ne nous ait donné motif de plainte.

Le 4 juin, comme je l'ai dit, nous arrivâmes à Constantinople devant la Porte d'Or, et nous attendîmes jusqu'à onze heures avec nos chevaux sous la pluie. A onze heures l'empereur Nicéphore, ne nous croyant pas dignes d'aller à cheval, nous que vous avez élevés si haut, ordonna que nous entrassions à pied; et nous fûmes conduits dans la susdite maison de marbre, laide, sans eau, sans abri.

Puis le 6, qui était le samedi d'avant la Pentecôte, je fus introduit en présence de son frère Léon, curopalate et logothète, où il ne fut pas disputé pour peu au sujet de votre nom impérial. Il vous appelait non pas empereur, c'est-à-dire *basileus* dans sa langue, mais par mépris *rega*, c'est-à-dire roi dans la nôtre. Et comme je lui disais que ce qui est signifié est identique, tandis que ce qui signifie est divers, il répondit que je venais non pour la paix, mais pour soulever des querelles; et, se levant tout en colère, il prit vos lettres avec un vrai dédain, non par lui-même, mais par l'intermédiaire de l'interprète. C'est un homme assez grand de sa personne, ayant une fausse humilité, sur lequel celui qui s'appuiera en aura la main percée (1).

Le 7, c'est-à-dire le saint jour de la Pentecôte, je fus conduit à la mai-

(1) Expression de l'Écriture, qui compare les secours humains au roseau; celui qui s'appuie dessus s'expose à se percer la main.

son appelée *Stephana*, autrement dite couronnée, devant Nicéphore, homme monstrueux en vérité, pygmée à grosse tête, à petits yeux de taupe, à barbe courte, large, touffue et grisonnante, dont le front, qui n'a pas un pouce de haut, est surmonté de cheveux épais et crépus; son teint est celui d'un Éthiopien, et vous ne voudriez pas le rencontrer à minuit. Ajoutez à cela une panse obèse, un derrière sec, des cuisses très-longues et sans proportion avec des jambes courtes et des pieds pareils aux talons. Il était couvert d'un manteau de bysse, mais vieux et déteint par un long usage, et portait des brodequins de Sicyone. Il a la langue hardie: c'est un renard pour l'esprit, Ulysse pour le parjure et le mensonge.

O mes seigneurs, si toujours vous me paraissez beaux, combien vous étiez plus beaux alors! Si vous êtes toujours ornés, combien plus alors! Si vous êtes toujours puissants, toujours débonnaires, toujours pleins de de vertus, combien plus me paraissiez-vous tels alors!

A sa gauche, non sur la même ligne, mais à l'écart et plus bas siégeaient deux petits empereurs, autrefois ses maîtres, aujourd'hui sujets; et il se mit à parler ainsi: « Nous devions, nous voulions même te recevoir bé« nignement et magnifiquement; mais l'impiété de ton maître ne le per« met pas; car il a, par une invasion hostile, occupé Rome, arraché la « vie, contre toute loi et justice, à Bérenger et à Adalbert; il a fait périr « une foule de Romains, les uns par l'épée, les autres par le gibet; il en « est qu'il a privés de la vue ou envoyés en exil, et il a tenté de soumettre « par l'effusion du sang ou par l'incendie les villes même de notre empire. « Et comme ses intentions mauvaises n'ont pas eu le résultat désiré, il « t'a envoyé maintenant vers nous, toi le conseiller et l'instigateur de ces « méfaits, sous de feintes apparences de paix, pour faire l'espion. »

Je lui répondis: « Mon maître n'a point envahi la ville de Rome par « force et tyranniquement; mais il l'a délivrée du joug d'un tyran ou plu« tôt des tyrans. N'était-elle pas dominée par des efféminés? Et, ce qui est « plus honteux, par des prostituées? Votre puissance sommeillait alors, je « crois, et celle de vos prédécesseurs, appelés de nom seulement, non de « fait, empereurs romains. S'ils étaient puissants, s'ils étaient empereurs « romains, pourquoi laisser Rome à la merci de prostituées? Des papes « très-saints n'ont-ils pas été les uns relégués, les autres affligés par vous, « au point de n'avoir ni leurs besoins journaliers ni même l'aumône? Al« bert n'a-t-il pas adressé des lettres injurieuses à Romain et à Constantin, « vos prédécesseurs? n'a-t-il pas dépouillé les églises des saints Apôtres? « Lequel de vous autres empereurs, mû du zèle de Dieu, songea à venger « un si indigne méfait, et à rétablir la sainte Église dans l'état qui lui « appartient? Vous l'avez négligée; elle ne l'a pas été par mon maître, « qui, s'avançant des confins du monde et venant à Rome, extirpa les « impies, et restitua aux vicaires des saints apôtres la puissance et l'hon« neur. Quant à ceux qui s'étaient révoltés contre lui et contre le seigneur « apostolique, ces violateurs sacriléges du serment, persécuteurs et ravis« seurs de leur seigneur apostolique, aux termes des décrets des empereurs « romains Justinien, Valentinien, Théodose et autres, il les a tués, pendus, « étranglés, exilés; s'il ne l'eût fait, il serait cruel, impie, injuste. Il est

« connu que Bérenger et Adalbert, s'étant faits ses vassaux, reçurent « de sa main le royaume italique avec le sceptre d'or, et lui promirent « fidélité sous serment, en présence de vos serviteurs, qui sont encore vi- « vants et habitent cette ville. Or, comme ils ont, à la suggestion du démon, « violé leur foi avec perfidie, il les a privés justement du royaume comme « déloyaux et rebelles, ainsi que vous le feriez à vos sujets rebelles. »

Et lui : « Mais ce n'est pas ainsi que dit le chevalier d'Adalbert. »

Et moi : « S'il dit autrement, demain un de mes chevaliers, à l'instant « qu'il vous plaira, éclaircira la chose par le duel. »

Alors lui : « Eh bien ! soit ; admettons qu'il l'ait fait justement. Mais dis- « moi pourquoi il a envahi avec le fer et le feu les confins de notre empire. « Nous étions amis ; nous songions à faire une paix durable au moyen « d'un mariage. »

Je répondis : « Le territoire que vous dites appartenir à votre empire, « la population qui l'habite et le langage qu'elle parle démontrent qu'il « appartient au royaume d'Italie. Les Lombards l'eurent en leur pouvoir, « et Louis, empereur des Lombards ou des Francs, le délivra par force des « mains des Sarrasins. Puis Landolf, prince de Bénévent et de Capoue, le « tint pendant sept ans ; et il ne serait pas sorti de son joug et de celui de « ses successeurs si l'empereur romain n'eût acheté, moyennant une grande « somme d'argent, l'amitié du roi Hugues d'Arles. L'empereur donna en « outre pour cela en mariage, à son neveu Othon, une bâtarde de Hugues. « Vous attribuez, à ce que je vois, non à bonté, mais à faiblesse, si mon « maître, après avoir acquis l'Italie et Rome, vous a laissé ce territoire « pendant tant d'années. L'amitié, que vous dites avoir eu l'intention de « contracter au moyen d'un mariage n'est, à nos yeux, que fraude et « tromperie. Vous exigez une trêve que nul motif ne nous porte à vous « accorder. Mais, tout en repoussant la calomnie, je ne tairai pas la vé- « rité. Mon maître m'a envoyé, afin que, s'il vous plaît d'unir la fille de « l'empereur romain et de l'impératrice Théophanie avec son fils Othon, « mon maître, empereur auguste, vous m'en donniez serment ; et moi « en retour je promettrai que mon maître fera ceci et cela. Mais déjà mon « maître a offert un gage d'amitié excellent à votre paternité ; car il s'est « emparé de toute l'Apulie, et sans mon intervention, bien que tu dises « que ce mal est arrivé à ma suggestion, j'en ai pour témoins tous ceux « qui habitent l'Apulie. »

Alors Nicéphore : « Déjà la seconde heure est passée, et nous devons « faire la procession. Maintenant que l'on fasse attention à ceci : nous ré- « pondrons au reste en temps plus opportun. »

Qu'il ne déplaise pas à nos seigneurs d'ouïr le récit de cette procession : une grande quantité de marchands et de personnes non nobles, réunis pour cette solennité en l'honneur de Nicéphore, occupait, avec de petits boucliers et des lances menues, les deux côtés de la voie, comme deux murs, depuis le palais jusqu'à Sainte-Sophie. Mais, pour achever le coup d'œil, la majeure partie du vulgaire s'en vint, pour la plus grande gloire de l'empereur, à pieds nus, croyant peut-être orner mieux ainsi la procession (1).

(1) Le malin ambassadeur fait parfois étalage de grec, disant et παρέλευσις et

Ses grands même, qui défilèrent avec lui au milieu de la foule plébéienne aux pieds nus, étaient vêtus d'amples tuniques déchirées par vétusté; ils auraient été mieux avec leur habillement de tous les jours; il n'en est pas un dont le costume ait été renouvelé par son bisaïeul. L'or et les pierreries ne brillaient que sur le seul Nicéphore, que rendaient plus difformes les ornements impériaux, faits pour un corps autrement taillé que le sien. Par votre salut, qui m'est beaucoup plus cher que le mien, un riche vêtement de vos grands vaut beaucoup mieux que cent de ceux-là.

Conduit donc à la procession, je fus placé, dans un lieu élevé, à côté des chanteurs et des musiciens, et tandis que ce reptile s'avançait en se traînant, les chants adulateurs répétaient : *Voici que vient l'étoile du matin, Éous se lève; il éclipse les rayons du soleil; pâle mort des Sarrasins; Nicéphore prince.* On chantait aussi : *Beaucoup d'années au prince Nicéphore! Nations, adorez-le, vénérez-le, courbez le front devant lui.*

Oh! qu'il aurait été mieux de dire : *Viens, charbon éteint, vieille femme pour la démarche, sylvain pour le visage, rustique, sauvage, capripède, cornu, bimembru, porte-soies, revêche, agreste, barbare, dur, velu, rebelle, Cappadocien* (1).

Tout gonflé de ces litanies menteuses, il entre dans Sainte-Sophie, suivi, à distance, par les deux jeunes empereurs, ses maîtres, et adoré par eux aussi jusqu'à terre dans le baiser de paix. Son écuyer, mettant le dard dans l'encrier, trace dans l'église l'ère qui commence de son règne.

Ce même jour, il voulut m'avoir à dîner. Comme il ne crut pas que je méritasse le pas sur aucun de ses grands, je m'assis le quinzième, sans nappe. Quant à mes compagnons, loin de prendre place à table, aucun d'eux ne vit même la maison où j'étais convié. Dans ce repas, assez long et obscène, à la manière des ivrognes, aspergé d'huile et d'une autre liqueur de poissons extrêmement mauvaise, il me demanda beaucoup de choses concernant votre puissance, vos royaumes, vos soldats. Je répondais avec droiture et sincérité, quand il s'écria : « Menteur! Les soldats de ton maître « ne savent pas monter à cheval, ni combattre à pied. La grandeur des « boucliers, le poids des cuirasses, la longueur des épées, la lourdeur des « casques les gênent dans leurs mouvements. » Il ajouta : « Leur plus grand « embarras, c'est la gastrimargie, c'est-à-dire l'avidité de ceux dont le ventre « est le dieu, dont les grasses lippées font la hardiesse, l'ivresse la force; « pour qui le jeûne est découragement, et l'abstinence peur. Ton maître n'a « pas de flotte à la mer. Moi seul ai des marins redoutables : je l'assaillirai « avec mes vaisseaux, démolissant ses villes maritimes, et brûlant celles qui « sont bâties sur les fleuves. Qui pourrait me résister, même sur terre, « avec peu de troupes? Je sais que son fils, sa femme, Saxons, Suèves, « Bavarois, Italiens sont avec lui; et quant tous réunis n'ont pas su, ni pu « même prendre une seule petite ville résolue à faire résistance, comment

μέδων et πολλὰ ἔτη, et d'autres mots encore dont nous faisons grâce au lecteur.

(1) Les injures lancées contre un empereur par un évêque, et consignées dans un acte officiel adressé à un empereur, peuvent donner une idée des usages du temps.

« s'opposeraient-ils à ma venue, quand je serai suivi par autant de sol-
« dats qu'il y a

« D'étoiles dans le ciel et de flots dans la mer ? »

Comme je voulais lui répondre, et lui cracher une apologie digne d'une pareille fanfaronnade, il ne me le permit pas et il ajouta avec une sorte de dédain : « Vous n'êtes pas Romains, mais Lombards. »

Je grillais de répliquer, et il me faisait signe de la main d'avoir à me taire ; mais n'en pouvant plus, j'éclatai en ces mots : « Le fratricide Romulus, de « qui prirent leur nom les Romains, né d'un adultère, est connu dans la « chronographie. Il ouvrit un asile, où il réunit des débiteurs, des fugitifs, « des esclaves, des meurtiers, des échappés du gibet ; il en fit une bande « qu'il appela Romains. De cette noblesse vinrent ceux que vous appelez « cosmocrateurs, c'est-à-dire empereurs, tandis que nous, Lombards, « Saxons, Francs, Lorrains, Bavarois, Suèves, Bourguignons, nous les « méprisons tellement, que si, dans la colère, nous voulons adresser à « nos ennemis une grosse injure, nous les appelons Romains, compre- « nant dans ce nom tout ce qu'il y a d'ignoble, de lâche, d'avare, de « luxurieux, de menteur, de vicieux, en un mot. Et puisque vous nous « dites inhabiles à combattre et à chevaucher, si, pour les péchés des « chrétiens, vous persistez dans cette obstination, les prochaines batailles « prouveront ce que nous sommes en guerre. »

Irrité de ces paroles, Nicéphore m'imposa silence avec la main ; et, ayant fait lever la table longue et étroite, il m'ordonna de retourner à cette maison abhorrée, ou, pour mieux dire, à cette prison. J'y fus pris au bout de deux jours d'une grande langueur, tant par l'effet du dépit que par la chaleur et la soif. Il ne fut personne de ma suite qui, abreuvé au même calice, ne se crût près de son dernier jour. Eh ! comment ne pas tomber malade quand on a pour vin de choix une espèce de saumure ; pour lit, non du foin, non de la paille, ni même la terre, mais un marbre dur ; pour oreiller, une pierre ? quand cette maison tout ouverte ne garantissait ni de la chaleur, ni de la pluie, ni du froid ? La santé même, comme l'on dit, ne nous aurait pas tenus bien portants.

Abattu donc par mes souffrances et par celles d'autrui, je fis venir mon gardien ou plutôt mon persécuteur, et j'obtins de lui, non pas seulement par des prières, mais pour de l'argent, qu'il portât au frère de Nicéphore une lettre ainsi conçue :

« A Léon, curopalate et logothète, Luitprand, évêque.

« Si le très-sérénissime empereur songe à satisfaire à la demande « pour laquelle je suis venu, je ne regrette pas les souffrances que j'é- « prouve. Je réclame seulement, par ces lettres, que mon maître soit in- « formé que je ne m'arrête pas ici inutilement. Si la chose va autrement, « comme un bâtiment de transport vénitien est pour partir, qu'on me « laisse m'en aller malade avec lui, afin que si je suis menacé de mort « elle m'atteigne sur le sol natal. »

Lorsqu'il eut lu, il m'ordonna, après quatre jours, de me rendre près de lui. Les hommes les plus doctes s'assirent avec lui pour traiter de la

chose, comme c'est leur usage : le parakimoménos (chambellan) Basile, discoureur attique, le proto-secrétaire, le proto-vestiaire et deux maîtres; alors ils me dirent. : « Par quel motif, frère, t'es-tu dérangé pour venir « jusqu'ici ? »

Quand j'ai exposé que c'est pour conclure un mariage qui pourrait être le gage d'une paix perpétuelle, ils répondent : « C'est chose inouïe « qu'une porphyrogénète, c'est-à-dire une fille née dans la pourpre, se soit « alliée à des étrangers. Mais puisque vous demandez une chose si su- « blime, vous obtiendrez votre demande si vous nous concédez ce qui est « convenable, à savoir, Ravenne et Rome, avec ce qui est à la suite « jusqu'à nous. Si ensuite vous désirez amitié sans mariage, que ton maître « laisse Rome libre, et qu'il rende les princes rebelles de Salerne et de « Capoue, jadis nos sujets, à leur ancien servage. »

Ce à quoi je répondis : « Vous savez bien que mon maître a des sujets « plus puissants que Pierre, roi des Bulgares, qui épousa la fille de l'em- « pereur Christophe. Mais, direz-vous, la fille de Christophe n'était pas « une porphyrogénète. Je réponds : Rome, que vous désirez libre, qui « sert-elle ? à qui paye-t-elle tribut ? N'était-elle pas d'abord esclave de « prostituées ? Et tandis que vous dormiez ou ne pouviez, mon maître ne « la délivra-t-il pas de ce servage immonde ? Constantin Auguste, qui « fonda cette ville de son nom, étant cosmocrateur, fit beaucoup de dons « à la sainte Église romaine, non-seulement en Italie, mais presque dans « tous les royaumes d'occident, d'orient, du midi, en Grèce, en Judée, « en Perse, en Mésopotamie, en Babylonie, en Égypte, en Libye, comme « en font foi les priviléges que nous conservons. Tout ce que l'église des « bienheureux Apôtres possède, non-seulement en Italie, mais en Saxe, « en Bavière et dans tous les États de mon maître, il l'a laissé à leur « vicaire; et s'il a retenu ou ville, ou bourg, ou hommes, ou serfs, que « Dieu me châtie ! Pourquoi l'empereur n'en fait-il pas autant, en rendant à « l'Église ce qui se trouve dans ses États, en la laisant plus libre et plus « riche qu'elle ne l'est par la générosité de mon maître ? »

Basile, parakimoménos, répondit : « Il le fera quand Rome et l'Église ro- « maine seront ordonnées à son gré. »

Alors moi : « Un homme ayant reçu d'un autre une injure parla ainsi au Seigneur : *O Dieu, venge-moi de mon adversaire*. Ce à quoi Dieu répondit : *Je le ferai au jour où je rendrai à chacun ce qui lui est dû*. Et l'autre de s'écrier : *Combien tu tardes* ! Tous alors se mirent à rire, à l'exception du frère; on coupa court à la discussion, et l'on me renvoya dans l'odieuse maison, où je fus gardé avec soin jusqu'au jour des Saints-Apôtres. Dans cette solennité, l'empereur ordonna que nous allassions au-devant de lui, moi souffrant encore et les ambassadeurs des Bulgares. Après les cantilènes sans fin et les messes dites, nous fûmes invités au banquet impérial. J'y fus placé au bout de la table très-longue et étroite, au-dessous de l'envoyé des Bulgares, tondu à la hongroise, ceint d'une chaîne de faux or, et, pour autant qu'il me souvient, catéchumène; cela à coup sûr en mépris de votre majesté, à votre honte et pour vous faire injure. Mais je remercie le Christ d'avoir été jugé digne de souffrir des outrages pour

votre nom. Considérant pourtant, seigneur, considérant non mon affront, mais le vôtre, j'abandonnai la table; et comme je voulais m'en aller, Léon curopalate et le grand secrétaire Siméon s'en vinrent derrière moi en aboyant : « Quand Pierre, roi des Bulgares, épousa la fille de Christophe, « il fut convenu, avec serment par écrit, que les ambassadeurs des Bul« gares auraient parmi nous le pas sur tous autres; qu'ils seraient ho« norés, aimés. Cet ambassadeur des Bulgares, bien qu'il soit comme tu le « dis, tondu, sale et ceint d'une chaine de clinquant, est pourtant pa« trice, et nous croirions lui faire injure en le mettant après un évêque. « Comme nous voyons cependant que tu le prends mal, nous te laisserons « aller à ton logis; mais nous t'obligeons à manger ici près avec les servi« teurs de l'empereur. »

La rage m'empêcha de trouver des paroles pour répondre, et je fis ce qu'ils voulurent, croyant injuste le motif pour lequel, non pas moi, l'évêque Luitprant, mais votre ambassadeur, était mis au-dessous de celui des Bulgares. Cependant le saint empereur adoucit ma douleur en m'envoyant de ses friandises les plus délicates : un chevreau dont lui-même avait mangé, bien assaisonné avec de l'ail, des oignons, des poireaux et de la sauce de cavial. J'aurais bien désiré que le tout eût été servi à la table de votre majesté, afin qu'en y goûtant elle pût croire combien sont pleines d'enchantement les délices du saint empereur.

Lorsqu'après huit jours les Bulgares furent partis, croyant que je fisse grand cas de ses repas, il m'obligea à revenir, bien que j'eusse peu de santé. Je m'y trouvai avec plusieurs évêques, dont le patriarche lui-même, en présence desquels il me proposa plusieurs questions de la sainte Écriture, auxquelles je satisfis convenablement, avec l'aide du Saint-Esprit. Revenant à la charge, il me demanda, afin de se jouer de vous, combien nous reconnaissions de conciles. Lorsque je lui eus répondu : Ceux de Nicée, de Chalcédoine, d'Éphèse, d'Antioche, de Carthage, d'Ancyre, de Constantinople : « Ah! ah! dit-il, tu ne t'es pas rappelé celui de Saxe. Or, « si tu me demandes pourquoi celui-là ne se trouve pas mentionné dans « nos codes, je réponds qu'il est nouveau, et n'a pu encore arriver jus« qu'à nous. »

Je repris alors : « Quand un membre est malade, il faut le brûler par « la cautérisation. Toutes les hérésies sont nées parmi vous, c'est parmi « vous qu'elles grandirent. Chez nous, Occidentaux, elles furent étouffées « et éteintes. Je n'ai pas énuméré le synode de Rome et celui de Pavie, « bien qu'il en ait été tenu plusieurs; car un clerc romain, qui fut en« suite le pape universel Grégoire, appelé parmi vous *Dialogos*, délivra « de l'hérésie le patriarche de Constantinople Eutychius. En effet, Euty« chius disait, et même il enseignait, proclamait, griffonnait que lors de la « résurrection nous ne revêtirions pas notre chair actuelle, mais une « autre fantastique; or, son livre fut justement brûlé par Grégoire. Mais « Évode, évêque de Pavie, fut envoyé ici à Constantinople par le pontife « romain pour une autre hérésie; après l'avoir comprimée, il ramena « cette Église à la foi catholique et orthodoxe. La nation saxonne, depuis « l'instant où elle reçut l'eau salutaire et la connaissance de Dieu, ne fut

« jamais entachée d'aucune hérésie pour laquelle un concile fût nécessaire. « Que les Saxons aient une foi nouvelle, je l'affirme moi-même, car la foi « du Christ est toujours nouvelle, et elle ne vieillit pas chez ceux dont les « œuvres sont conformes à la foi. Ici la foi n'est pas récente, mais vieillie ; « les œuvres ne l'y suivent pas, mais elle est négligée comme un vête- « ment dont on fait fi à cause de son âge. Je sais bien qu'il a été fait un « synode en Saxe, où il fut discuté et établi que l'on combat mieux avec « l'épée qu'avec la plume ; que l'on doit mourir plutôt que de tourner le « dos ; » et j'ajoutai en moi-même : « Comme fait ton armée. »

Ce même jour dans l'après-dînée, comme j'étais affaibli et tout changé, il m'ordonna d'aller au-devant de lui lorsqu'il retournerait au palais. Si bien que les femmes, qui d'abord s'écriaient en me rencontrant : « Mamma, Mamma, » s'écriaient maintenant, en se frappant la poitrine à l'aspect de ma triste mine : « Pauvret, et pauvre malheureux ! » Aussi puisse-t-il arriver ce que je souhaitai alors, les mains au ciel, à Nicéphore près de moi, et à vous éloigné ! Mais, croyez-m'en, il ne me donna pas peu envie de rire ; car, assis sur un grand cheval ombrageux et effréné, lui petit comme il est, il me rappela ce mannequin que vos Slaves attachent sur un jeune poulain, pour le faire courir derrière sa mère.

Cela fait, je fus ramené à mes concitoyens et cohabitants, cinq lions, dans la susdite odieuse habitation. Je n'y fus visité, pendant l'espace de trois semaines, par nul autre que par les miens. Je me figurai en conséquence que Nicéphore ne voulait plus me renvoyer. Ma tristesse s'en accrut tellement que j'en serais mort si la mère de Dieu n'eût obtenu pour moi la vie, comme il m'apparut dans une vision non fantastique, mais véritable.

Durant ces trois semaines, Nicéphore demeura hors de Constantinople au lieu appelé les Sources ; enfin il m'ordonna de m'y rendre aussi. Mais, faible comme j'étais à ne pouvoir me tenir non pas sur pieds, mais assis même, il m'obligea à rester devant lui, la tête découverte, au péril de ma santé, et il me dit : « Les envoyés de ton roi Othon, venus avant toi l'an passé, « me promirent sous serment, et j'ai les lettres de serment, que jamais « il ne causerait dommage à notre empire. Or, quel dommage plus grand « que d'occuper les *thèmes* de notre empire, parce qu'il s'appelle empe- « reur ? L'une et l'autre chose sont intolérables ; mais on ne doit pas « même l'entendre s'attribuer le titre d'empereur. Si tu confirmes ce « qui a été fait par les autres, la majesté de notre empire te renverra « heureux et riche. »

Il ne dit pas cela dans l'espoir de vous obliger, si ma sottise avait accédé à son désir, mais pour avoir en main un acte à montrer à l'avenir, à sa gloire et à notre déshonneur. Je répondis donc : « Avant de partir, « mon maître, très-sage comme il est, plein de l'esprit de Dieu, dans « la prévoyance de ce que vous venez de me déclarer, m'a remis, afin « que je ne dépassasse pas les bornes prescrites, une instruction par écrit « avec son sceau, qui m'empêche de faire plus ni moins de son con- « tenu.... »

Je désirais me retirer ; mais il voulut encore m'avoir à sa table, où s'as-

sit son père, homme qui, à le voir, paraît avoir cent cinquante ans; et pourtant les Grecs dans leurs chants lui souhaitaient, comme à son fils, que Dieu multipliât ses années. On peut juger par là combien les Grecs sont niais, combien ils sont avides de ce genre de gloire et jusqu'où ils poussent l'adulation, puisqu'ils souhaitent ce que la nature ne peut accorder......

A ce souper, chose nouvelle, il fit lire une homélie de saint Jean Chrysostome sur les Actes des apôtres. Le repas fini, je lui demandai à retourner près de vous, et, en me l'accordant par signes, il ordonna à mon persécuteur de me reconduire parmi mes lions, comme il appelait mes compagnons; ce qui fut fait; et il ne me revit plus jusqu'au 20 juillet, tandis que l'on veillait attentivement à ce que je ne parlasse à personne qui pût m'instruire de ses actions.

Cependant il appelait près de lui Grimizon, ambassadeur d'Adalbert, auquel il commanda de partir avec son armée navale. Ce fut vingt-quatre *chelandies*, deux bâtiments russes et deux gaulois; s'il en envoya plus, je ne les vis pas. Le courage de vos soldats, auguste empereur, n'a pas besoin d'être animé par l'impuissance de leurs adversaires... Mais de même que je ne vous effrayerais pas en vous les disant très-forts et pareils à Alexandre le Grand, je vous stimule quand je vous raconte de leur faiblesse ce qu'il en est. Je voudrais que vous me crussiez, et je sais que vous me croirez; or, vous pourriez tuer toute leur armée avec quatre cents des vôtres, pourvu qu'il n'y eût ni murs ni fossés pour leur faire obstacle. Il mit à la tête de cette armée celui ou plutôt celle qu'il en fit chef, attendu que ce n'est plus un homme, et qu'il n'y a pas moyen que ce soit une femme. Adalbert annonça à Nicéphore qu'il avait huit mille cuirassiers, avec lesquels, secondé par l'armée grecque, il se vante de vous abattre et de vous mettre en fuite.

Mais oyez les fraudes grecques. Nicéphore a donné à cet esclave, auquel il a confié cette armée ramassée au hasard, une grosse somme d'argent, et l'ordre, si Adalbert se réunissait à lui avec sept mille cuirassiers ou plus, de la lui consigner en don. Mais si le nombre de ses troupes ne s'élève pas à ce chiffre, il devra être pris, lié et livré entre vos mains, en y joignant l'argent qui lui était destiné. O guerrier! ô fidèle! L'un songe à trahir celui qu'il demande pour défenseur; l'autre se fait défenseur de celui qu'il désire trahir. Foi dans aucun, déloyauté chez tous deux......

Étant retourné souper avec lui....., il plaisanta beaucoup sur les Francs, nom sous lequel il comprend les Latins et les Teutons, et il me demanda en quel lieu était la ville de mon évêché : « Crémone, répondis-je, voi-
« sine du Pô, roi des fleuves d'Italie; et puisque votre empire s'apprête
« à envoyer là des navires, que j'aie à profiter de vous avoir vu et connu!
« Accordez la paix à ce lieu, afin que par vous puisse subsister ce qui
« ne peut vous résister. »

Le fourbe s'aperçut que je parlais ironiquement; et, baissant le visage, il dit qu'il le ferait, me jurant par son saint empire qu'il ne m'arriverait aucun mal, mais que j'arriverais bientôt heureusement à Ancône avec ses vaisseaux; il m'en fit serment en me touchant la poitrine. Mais vous

verrez comme il se parjura. Cela arriva le 20 juillet, et dans les neuf jours suivants je ne reçus pas un sou, tandis qu'à Constantinople la cherté est telle que les vingt-cinq personnes de ma suite et quatre gardiens grecs ne peuvent être rassasiés dans un repas avec trois pièces d'or........

Le samedi, étant allé à Imbria, à dix-huit milles de Constantinople, il me fit appeler; et après avoir traité des affaires et m'avoir donné à dîner, il me demanda si vous aviez des parcs et dans ceux-ci des onagres. Je lui répondis que vous aviez des bois pour la chasse, et qu'il y avait toute espèce d'animaux, à l'exception des onagres, autrement des ânes sauvages. M'ayant donc mené dans un parc assez vaste, montueux, fertile, point âpre, comme je chevauchais avec mon chapeau, le curopalate m'envoya dire que, là où était l'empereur, il n'était permis à personne d'avoir la tête couverte...... M'étant tourné, j'aperçus, mêlés avec des chèvres, des ânes sauvages; mais comment sauvages? comme les ânes domestiques à Crémone. Même couleur, même forme, mêmes oreilles, même manière de braire, sans plus de différence dans la taille et dans la vélocité. Croyez-moi, dom Antoine, mon co-évêque, peut vous en fournir qui ne leur céderont en rien parmi ceux qu'on voit sur les marchés de Crémone, sauf que ceux-là ne sont pas sauvages, mais domestiques, et ne vont pas sans charge, mais la somme sur le dos........ Nicéphore, après m'avoir donné deux chèvres, me congédia......

Ayant reçu de lui l'autorisation de m'en retourner, quand je fus revenu à Constantinople, le patrice Christophe, eunuque qui n'agit que par Nicéphore, m'annonça que je ne pouvais partir, attendu que les Sarrasins occupaient la mer, les Hongrois la terre, et qu'il fallait attendre qu'ils se fussent éloignés; mais c'étaient des mensonges. Des gardiens furent placés pour empêcher moi et les miens de sortir du logis. Ils arrêtèrent les pauvres de langue latine qui vinrent me demander l'aumône, et les jetèrent en prison. Ils ne laissaient pas sortir mon grécolalon, c'est-à-dire homme qui parle le grec, même pour faire la dépense; mais seulement un cuisinier qui ne sait pas un mot de grec et qui devait s'exprimer par signes : aussi n'achetait-il pas pour quatre autant que le grécolalon pour un. Mes amis m'ayant envoyé du pain, du vin, des fruits, ils jetèrent le tout par terre, et souffletèrent les messagers......

Pour mettre le comble à mes peines, il arriva des lettres du pape, exhortant l'empereur grec Nicéphore à contracter alliance et amitié durable avec Othon, empereur auguste des Romains. Je ne sais comment cette qualification injurieuse et téméraire, à ce qu'ils disent, n'a pas valu la mort au porteur (1).....

Luitprand continue longuement dans ce style des plaintes sur les lésineries de la cour grecque et des ministres, qui lui enlevèrent jusqu'aux vêtements de pourpre qu'il se proposait d'offrir en don à l'empereur Othon, à moins que ce ne fût là une invention de l'évêque pour s'excuser de n'a-

(1) LUITPRANDI *Legatio*, etc. La relation de cette ambassade, si précieuse pour l'histoire du temps, a été traduite par le président Cousin dans le tome second de son *Histoire de l'empire d'occident*; et c'est sa traduction qui est ici reproduite.

voir rien apporté, comme aussi toutes les exagérations de ce récit tendent évidemment à détourner Othon du mariage projeté.

Déjà, dans sa jeunesse, Luitprand avait été une autre fois à Constantinople, comme envoyé de Bérenger, et il lui présenta la cour d'Orient sous un aspect bien différent. Écoutons-le (1) :

Ayant quitté Pavie le 1er d'août, je me rendis par le Pô à Venise en trois jours, où je trouvai aussi Salomon, comte des Grecs, eunuque, qui, de retour d'une ambassade en Espagne et en Saxe, désirait me conduire à Constantinople, et emmenait avec lui Liutfred de Mayence, ambassadeur de notre seigneur Othon, alors roi, aujourd'hui empereur, porteur de riches présents. Partis de Venise le 25 août, nous arrivâmes le 17 septembre à Constantinople, où j'écrirai de quelle manière admirable et inouïe nous fûmes reçus. Il y a dans Constantinople une maison contiguë au palais, d'une grandeur et d'une beauté admirable, que les Grecs, changeant l'*l* en *r*, appellent Megara, comme pour dire grand hôtel. Ce fut donc elle que l'empereur Constantin fit disposer tant pour les ambassadeurs d'Espagne, qui venaient d'arriver, que pour moi et Liutfred. Devant les yeux de l'empereur était un arbre de cuivre doré, dont les branches du même métal, de genres divers, étaient pleines d'oiseaux qui, selon leur espèce, faisaient entendre un ramage différent. Le trône ensuite était construit avec tant d'art qu'on le voyait tantôt bas, tantôt plus haut, tantôt très-élevé; mais le siége, d'une grandeur immense, était gardé par des lions en cire ou en bois, je ne sais, mais revêtus d'or. Je fus donc conduit dans cette salle, appuyé sur les épaules de deux eunuques, en présence de l'empereur. A mon arrivée, les lions ayant poussé un rugissement et les oiseaux s'étant mis à chanter, je ne montrai ni terreur ni étonnement, attendu que j'avais été prévenu de ce qui en était. Après avoir adoré par trois fois l'empereur en me prosternant, je relevai la tête; mais, au lieu de le voir quelque peu exhaussé au-dessus de terre comme avant, il m'apparut siégeant près du plafond et couvert d'autres vêtements. Je ne sais comment cela peut arriver, à moins qu'il ne soit poussé en haut par une machine.

Il ne m'adressa point la parole; car, l'eût-il même voulu, la distance ne l'aurait pas comporté décemment; et ce fut par l'intermédiaire du logothète qu'il me questionna sur Bérenger et sur sa santé. Lorsque j'eus répondu, je sortis sur un signe de l'interprète, et je me retirai dans le logement qui m'avait été assigné.

Je rappellerai ce que je fis pour Bérenger, afin que l'on comprenne de quelle affection je l'ai aimé, et comment j'en ai été récompensé. Les ambassadeurs d'Espagne et Liutfred, nonce de notre seigneur Othon, alors roi, avaient apporté de grands dons de la part de leurs maîtres à l'empereur Constantin. Je n'avais rien à lui remettre de la part de Bérenger qu'une lettre, encore était-elle pleine de mensonges. J'éprouvais de la

(1) LUITPRANDI *Ticinensis ecclesiæ levitæ Hist.* lib. VI.

honte, et je songeais à ce que je ferais, quand l'idée me vint de donner à l'empereur, au nom de Bérenger, ce que j'avais apporté de mon chef, en rehaussant du mieux que je pourrais par mes discours ce présent modique. Je lui offris donc neuf cuirasses à l'épreuve, sept boucliers excellents à bossettes d'or, deux coupes d'argent doré, des épées, des lances, des cuissards, des esclaves et quatre *carsamazes*, plus précieux à l'empereur que toute autre chose. Les Grecs appellent *carsamaze* un eunuque tout à fait amputé. Ils viennent d'ordinaire de Verdun, dont les marchands, qui en tirent un gros bénéfice, les conduisent en Espagne.

Ayant donc agi ainsi, l'empereur me fit appeler trois jours après au palais; et, m'ayant parlé de sa propre bouche, il m'invita à un dîner à la suite duquel il me fit des dons considérables, ainsi qu'à ceux de ma suite. Puisque l'occasion s'en présente, je dirai quelle est sa table, principalement les jours de fête, et quels jeux se célèbrent pendant le repas. Il y a une maison à côté de l'hippodrome, vers le nord, admirable de hauteur et de beauté, que l'on appelle *decaennéa cubita*; or *déca* en grec veut dire dix, *ennéa* neuf, et *cubita* se coucher, s'étendre. On l'appelle donc ainsi parce qu'on y dresse, le jour de Noël, dix-neuf tables, auxquelles l'empereur et ses conviés mangent, non pas assis comme les autres jours, mais couchés; et le service se fait avec des vases non d'argent, mais d'or. Après le repas, les fruits sont apportés dans trois vases d'or, qui, à cause de leur poids énorme, ne sont pas soutenus à bras d'homme, mais par des machines recouvertes de pourpre. Deux se présentent de cette manière à travers des ouvertures percées dans le plafond; ils sont déposés tous deux sur la table au moyen d'anneaux d'or et de trois cordes recouvertes de peau, soulevés ou abaissés par quatre hommes à l'aide de machines.

Je ne dirai pas tous les jeux que j'ai vus en ce pays, mais je ne veux pas garder le silence sur ceci : d'abord il se présenta un homme qui portait sur le front, sans le secours de ses mains, une perche haute de vingt-quatre pieds et plus, ayant deux traverses de longueur inégale et en sens opposé; puis, deux enfants nus, mais avec une ceinture, montèrent voltiger sur cette perche, qui demeurait immobile comme si elle était enracinée dans la terre. L'un d'eux étant descendu, l'autre resta seul à faire des choses plus étonnantes encore. Pendant leurs exercices ils gouvernaient à leur gré la perche sur laquelle ils étaient montés, et le dernier s'équilibra sur le sommet, de manière à pouvoir exécuter ses jeux et en descendre sain et sauf. J'en fus tellement émerveillé que l'empereur s'en aperçut. Ayant donc fait venir l'interprète, il me demanda ce qui m'avait paru le plus étonnant, ou de l'agilité des enfants ou de l'adresse de celui qui soutenait la perche. Comme je répondis que je ne savais ce que je devais le plus admirer, il partit d'un grand éclat de rire, et dit qu'il ne le savait pas plus que moi.

Je ne dois pas taire non plus une autre chose nouvelle et merveilleuse que je vis là aussi. Dans la semaine qui précède les Rameaux, l'empereur fait des dons en pièces d'or aux soldats et aux différents fonctionnaires et employés, selon leur rang. Il me commanda d'assister à cette distri-

bution, ce que je fis. On avait dressé une table de dix coudées de longueur sur quatre de largeur ; sur cette table étaient rangées les bourses contenant l'argent destiné à chacun, avec une inscription extérieure indiquant la somme. Ils n'arrivaient pas pêle mêle près de l'empereur, mais dans l'ordre où ils étaient appelés, eu égard à leur dignité. Le premier fut le majordome, à qui l'on mit les pièces d'or non dans la main, mais sur les épaules, avec quatre scaramangues. Après lui furent appelés le domesticostos Ascalonas et le ploas des Longaristis, chefs, l'un des soldats, l'autre des marins. Ceux-ci en recevant une somme égale, et le même nombre de scaramangues, parce que leur grade était pareil, ne les emportèrent pas sur l'épaule telles qu'elles étaient, mais les traînèrent derrière eux, aidés par d'autres. Vinrent ensuite vingt-quatre capitaines, auxquels furent données vingt-quatre livres de pièces d'or à chacun, avec deux scaramangues ; puis, les patriciens en reçurent douze livres et une scaramangue : mais je ne sais ni le nombre des patriciens ni le total de l'or donné. On appela ensuite une foule sans fin de protospathaires, de spathaires, de candidats, de clients.

G. — PAGE 340.

GRÉGOIRE VII.

Le nom de Grégoire VII a été quelque temps un objet de colères railleuses, surtout de la part de ceux qui, dans le siècle passé, prétendaient au titre de philosophes. Nous avons exposé les faits dans le récit; si nous avions besoin d'autorités, nous rappellerions que la mémoire de ce pontife a été réhabilitée par les protestants eux-mêmes, et notamment par VOIGT dans l'*Hildebrand und sein Zeitalter* (1). Outre cet ouvrage dans son entier, on aime à entendre HEEREN s'exprimer ainsi dans une dissertation couronnée par l'Institut : « Grégoire VII apparaît sous un « aspect différent, selon qu'on le considère avec les yeux de son siècle ou « avec ceux du nôtre ; car le dessein qui aujourd'hui serait un crime contre « l'humanité pouvait alors être un bienfait pour elle ; mais la justice de « l'histoire veut qu'on choisisse le premier point de vue.

« Lui-même, dans quelques-unes de ses lettres, et les chroniqueurs du « temps appellent cette époque un siècle de fer. La dégénération du « système féodal avait rompu presque tous les liens de la société civile : « princes sans pouvoir, seigneurs sans dépendance, le reste esclave; des « violences et des attentats étaient les événements journaliers ; les ministres « de la religion étaient accusés non-seulement de complicité dans ces faits, « mais même d'en être les principaux auteurs.

« Grégoire VII conçut l'idée de réformer le monde chrétien en le sou« mettant à sa domination ; et il se sentit la force et les talents nécessaires « pour soutenir ce rôle. Il était du petit nombre de ceux à qui la nature

(1) *Histoire du pape Grégoire VII*, par J. VOIGT, professeur à l'université de Halle, traduite par l'abbé Jager, 4e édit., 2 vol.; Paris, 1854.

« donne assez de pénétration pour juger leur siècle sous tous les aspects, « pour connaître ses faiblesses et ses forces et pour fonder sur cette « connaissance de vastes projets. Ce qui semble impossible à la foule « devient facile à des êtres privilégiés ; elle appelle témérité ce qui est le « fruit de la science la plus profonde et de la volonté la plus énergique. »

Le célèbre Spittler, s'étant servi dans la *Geschichte des Pabsthum* d'une expression inconvenante envers Grégoire VII, le docteur Paul de Heidelberg, l'une des lumières de l'Église protestante allemande, se leva pour l'improuver, et dit que, lorsqu'il s'agissait de juger Grégoire VII, on pouvait envisager la question de quatre points de vue différents :

1° Se demander s'il opéra d'après sa conviction, ou s'il connaissait l'immoralité du but et celle des moyens à l'aide desquels il voulait l'atteindre.

Il conclut que, sous ce rapport, Grégoire est exempt de tout blâme.

2° Grégoire pouvait-il, de son temps, croire qu'il fût possible de corriger autrement le clergé qu'en le soustrayant à l'autorité séculière ?

Le docteur Paul n'ose l'affirmer, observant toutefois que la faiblesse humaine fait souvent que les meilleures intentions se trouvent gâtées par quelque mélange involontaire d'ambition et d'amour-propre.

3° La voie prise par Grégoire était-elle juste en elle-même ?

Le docteur répond négativement, attendu qu'il n'usait que de palliatifs sans porter le fer à la racine, c'est-à-dire à la corruption religieuse et morale du clergé, voulant seulement substituer au gouvernement arbitraire des princes le gouvernement arbitraire des papes. Il nous semble que les œuvres de Grégoire répondent dans un autre sens.

4° Grégoire possédait-il véritablement l'humilité, la générosité, l'amour de la justice qu'il affectait ? était-ce, en somme, un homme de bien ?

Il ne le nie pas, mais il ne l'affirme pas non plus. Lorsqu'on a lu cependant et ses amis, comme Anselme, évêque de Lucques, dans ses commentaires sur les psaumes, et ses ennemis, comme Bennon, on ne peut le croire un hypocrite.

Léo, protestant aussi, en outre du passage rapporté dans le texte, termine ainsi le récit des gestes de celui que M. de Lamennais appelait le *grand patriarche du libéralisme européen* (Avenir, 6 janvier 1831) :

« Dans le monde des phénomènes, la lumière de la vérité ne reste pas « concentrée sur une seule figure, mais se répand sur toutes ; et le vrai « ne se trouve pas dans quelques phénomènes isolés, mais il ressort de « la lutte de tous. Isolés, ils se démentent et se réfutent l'un l'autre ; ils « ne donnent leur véritable signification que pris en masse et opposés « les uns aux autres. Or, cette lutte de tous les phénomènes dans leur « développement extérieur est l'histoire ; et elle n'offre pas d'autre intérêt « que celui que l'on prend à la lutte de l'esprit avec la matière, que celui du développement de la pensée au milieu des diverses puissances « de l'accident. Le but de toute l'histoire est donc que la forme sous laquelle l'esprit se manifeste soit toujours plus spirituelle, toujours plus « divine. Quand donc nous rencontrons un homme qui domine son siècle, « les perches de la fauconnerie vides, sans toiles et sans faucons, et sans

« le dirige d'un bras vigoureux, et se rend compte du progrès qu'il a en « vue, nous devons le célébrer comme un héros, quand bien même son « œuvre aurait le sort de tous les autres phénomènes, quand elle serait « anéantie par les œuvres des siècles subséquents. Grégoire est incontes« tablement l'intelligence la plus vigoureuse et la plus vaste, l'âme la plus « héroïque dans l'histoire du moyen âge. A sa mort, s'efface l'intérêt « qui donna à quelques hommes de son siècle une certaine importance « morale; et ses successeurs ne firent longtemps que suivre, plus ou moins « directement, la route tracée par ce génie puissant. » *Histoire d'Italie*, liv. IV, chap. 4, § 6.

Un ardent adversaire de la puissance papale accuse Grégoire VII d'avoir préparé l'asservissement de l'Italie, mais *sans s'en douter*, attendu que, sans lui, les Allemands se seraient emparés de la péninsule entière. Ce qui signifie que les ancêtres des Italiens actuels et leur chef eurent tort de ne pas se laisser enlever leur nationalité, c'est-à-dire de ne pas se laisser tuer, afin que leur postérité pût avoir le *droit du poing* dans sa brutalité, même deux siècles après l'ère glorieuse des communes. Il confesse, du reste, les immenses bienfaits dus aux papes du moyen âge : « Dans les siècles barbares, c'était un grand privilége d'être jugé par des « tribunaux ecclésiastiques. C'est l'Église qui a fait les croisades; et l'on « sait quel coup terrible elles ont porté à la féodalité; l'Église a suscité « l'insurrection lombarde; elle a rendu à Rome sa splendeur. » LIBRI, *Hist. des sciences mathématiques en Italie*, tom. II, p. 5.

H. — PAGE 388.

LE *ROMANCERO* DU CID.

Parmi les romances espagnoles, celles qui concernent le Cid Campeador forment à elles seules un travail long et remarquable; elles sont au nombre de plus de cent, sans parler de celles qui sont perdues (1). Un poëme ou fragment sur la vieillesse du héros est fort antérieur aux romances; et en même temps que le style en est plus âpre et plus inculte, on y retrouve ce mélange de générosité et de rudesse qui disparaît dans les ouvrages d'art.

Au moment où le Cid, exilé par Alphonse à l'âge de soixante-quatre ans, vient de quitter sa femme et ses enfants :

« Pleurant de ses yeux, malgré sa force d'âme, il tournait la tête et re« gardait sa demeure. Il vit les portes ouvertes et les huis sans cadenas;

(1) La première édition du *Romancero du Cid* fut publiée par Fernand de Castillo en 1510; Pierre Florez en fit paraître une seconde en 1614; puis Jean Escobar une autre dans le siècle suivant; il fut le premier à coordonner ces romances de manière à former presque une histoire suivie. Vincent Gonzalez de Requero, en les réimprimant en 1818, en a élagué vingt-quatre comme fausses.

Voyez *le Romancero espagnol ou recueil des chants populaires de l'Espagne*, traduction complète avec une introduction et des notes par M. DAMAS HINARD; Paris, 1844, 2 vol. in-12.

« autours apprivoisés. Mon Cid soupira, car il eut de très-grands soucis. « Mon Cid parla bien et d'une voix très-calme : *Merci à toi, Seigneur « père, qui es dans les cieux. Mes ennemis méchants m'ont enlevé cela.* « Alors il se hâta de partir, et lâcha les rênes. A la sortie de Bivar, ils « eurent la corneille à droite; et à l'entrée de Burgos, ils l'eurent à « gauche. Mon Cid conduisait les hommes et levait la tête. Mon Cid Ruy « Diaz entra dans Burgos. Il avait à sa suite soixante lances, ornées de « bannières. Pour le voir, les hommes et les femmes s'étaient mis aux « fenêtres, pleurant de leurs yeux, tant ils avaient de douleur! et ils « disaient de leur bouche, pour toute parole : *Dieu! quel bon vassal, « s'il avait eu un bon seigneur!* Mais personne n'osait l'inviter, tant le « roi Alphonse avait une grande puissance; car, avant la nuit, son ordre, « écrit et scellé, était venu à Burgos avec un grand message, annonçant « que personne ne donnât logement à mon Cid, et que tout homme qui « lui dirait une simple parole perdrait les oreilles et les yeux de la tête « et, de plus, le corps et l'âme. Le peuple chrétien avait un grand tour- « ment, car il n'osait rien dire de mon Cid. Le Cid alla droit à son lo- « gement; il en trouva les portes bien verrouillées, par la terreur du roi « Alphonse, qui le voulait ainsi; en sorte que, si on ne les brisait par « force, nulle ne s'ouvrait. Les gens de mon Cid appelaient à haute voix; « les gens de la maison ne voulaient pas répondre une parole. Mon Cid « s'approcha, tira son pied de l'étrier, et frappa un coup. La porte ne « s'ouvrit pas, car elle était bien fermée. Une petite fille de neuf ans se « tenait au guet : *Cid, une autre fois vous avez ceint l'épée dans un bon « moment; maintenant le roi a défendu de vous recevoir. A la nuit, « son ordre est venu avec un grand message et fortement scellé. Nous « n'oserions vous ouvrir, ni vous recueillir pour rien. Sinon, nous per- « drions notre avoir et nos maisons, et de plus les yeux de la tête. « Cid, vous ne gagneriez aucune chose à notre mal. Mais que le Créa- « teur vous favorise de toutes ses bénédictions.* La petite fille dit cela, et « tourna vers sa maison. Le Cid alors vit qu'il n'avait pas la bonne grâce « du roi. S'étant retiré de la porte, il traversa Burgos. »

Cette ville inhospitalière, ces maisons fermées, cette petite fille qui seule ose parler au proscrit, l'obéissance résignée du Cid qui s'éloigne sans mot dire, tout cela forme, dans la rude négligence du chroniqueur, une peinture très-originale.

Le Cid emprunte cinq cents marcs d'argent à un juif, rassemble quelques centaines de cavaliers et va combattre les Maures. Après de grands exploits, dont il fait hommage à l'injuste Alphonse, le Cid s'empare de Valence, où il fait venir sa femme et ses filles. Assiégé dans sa conquête par l'empereur de Maroc, il remporte une grande victoire. Pour plaire au roi Alphonse, il donne ses filles en mariage aux *infants* de Carion, qui les maltraitent et les laissent pour mortes dans les bois de Corpès. Ramenées à leur père, leur vue excite sa vengeance; il réclame justice auprès du roi Alphonse. Les cortès sont assemblées à Tolède.

« On y voit les hommes les plus sages et les meilleurs de toute la Cas- « tille. Le cinquième jour, arriva mon Cid le Batailleur. Il envoya en avant

« Alvarez Fannez, pour baiser les mains du roi son seigneur, bien qu'il « sût qu'il arriverait le même soir. Quand le roi l'apprit, il fut touché. Il « monta à cheval avec des grands, et alla recevoir celui qui était né « dans une heure prospère. Le Cid vint à la hâte avec les siens, compa- « gnies vaillantes qui ont un seigneur semblable à elles. Quand le bon « roi Alphonse le vit, le Cid le Batailleur se jeta à terre. Il voulait s'a- « baisser et honorer son seigneur. Quand le roi l'entendit, il ne tarda « pas un moment : *Par saint Isidore, en vérité, cela ne sera pas au- « jourd'hui. A cheval, Cid; sinon, je ne serai pas content. Nous vous « saluons d'âme et de cœur; mon cœur est affligé de ce qui vous pèse. « Dieu veut que votre présence honore aujourd'hui la cour. — Amen,* « dit mon Cid le Batailleur.

« Il baisa la main au roi, et il salua : *Grâces soient rendues à Dieu, « quand je vous vois! Je me soumets à vous, au comte don Henrique, « et à tous ceux qui sont ici. Dieu sauve nos amis, et vous surtout, sei- « gneur! Mon épouse dona Ximena est une dame d'honneur: elle vous « baise les mains, parce que ce qui nous afflige vous pèse, seigneur.* Le « roi répondit : *Qu'il se fasse ainsi!*

« Le roi retourna vers Tolède. *Cette nuit,* dit mon Cid, *je ne veux pas « aller plus loin. Grâces soient rendues au roi, et que le Créateur vous « favorise! Rentrez dans la ville, seigneur. Moi, avec les miens, je m'ar- « rêterai à Saint-Servan. Mes compagnies resteront là cette nuit; je « ferai la veille dans ce saint lieu; demain matin, j'entrerai dans la « ville, et j'irai à la cour avant de déjeuner.* Le roi dit : *Il me plaît.* Et « il entra dans Tolède. Mon Cid Ruy Diaz était demeuré à Saint-Servan. « Il ordonna d'allumer des cierges, et de les poser sur l'autel. Il eut le « désir de veiller dans le sanctuaire même, en priant le Créateur. Ils « dirent les matines au point du jour; la messe fut achevée avant le lever « du soleil; l'offrande du Cid fut bonne et complète.

« Mon Cid partit de Saint-Servan pour la cour. A la porte du dehors, « il descendit de cheval, à son gré. Il entra prudemment avec les siens. « Il marcha entouré d'eux, au nombre de cent. Quand on vit entrer « celui qui était né dans une heure prospère, le roi don Alphonse, le comte « don Henrique et le comte don Raymond se levèrent, et après eux tous « les autres, et ils reçurent le Cid avec grand honneur. Le roi dit au « Cid : *Çà, venez, sire Batailleur, sur ce siége que je vous dois: bien « qu'il déplaise à quelques-uns, vous serez assis mieux que nous.* Alors « celui qui avait conquis Valence fit beaucoup de serments : *Siégez sur « votre banc,* dit-il, *comme roi et seigneur. Je m'assiérai là avec les « miens.*

« Le roi approuva de cœur de que disait le Cid, et mon Cid se plaça « sur un banc. Les cent hommes qui le gardaient se mirent alentour. « Tout ce qu'il y a de gens à la cour regardaient mon Cid, et sa barbe « longue et liée par un cordon. Dans ses mouvements il semblait bien « un homme. Les *infants* de Carion, accablés de honte, ne pouvaient le re- « garder. Alors se lève debout le bon roi don Alphonse : *Écoutez, « hommes d'armes, et que le Créateur vous favorise! Depuis que je suis roi,*

« *je n'ai pas fait plus de deux assemblées de cortès : la première fut à* « *Burgos, l'autre à Carion. Je tiens cette troisième à Tolède aujourd'hui,* « *pour l'amour de mon Cid, né dans une heure prospère, afin qu'il ait* « *justice des infants de Carion. Ils lui ont fait un grand tort, nous le* « *savons tous. Soyez juges, le comte don Henrique, le comte don Ray-* « *mond, et vous autres comtes qui n'êtes d'aucun parti, avec sagesse et* « *prudence, parce que vous êtes examinateurs, pour exercer la justice.* « *De part et d'autre soyons en paix aujourd'hui. Je jure par saint* « *Isidore, celui qui engagera mes cortès à me quitter perdra mon affec-* « *tion. Maintenant, mon Cid, fais ta demande : nous saurons ce que* « *répondent les infants de Carion.*

« Mon Cid baisa la main du roi, et se levant : *Je vous remercie beau-* « *coup, comme roi et seigneur, de ce que vous tenez cette assemblée* « *pour amour de moi. Voici ce que je demande aux infants de Carion.* « *Pour mes filles qu'ils ont délaissées, je ne sens pas de déshonneur : car* « *vous les aviez mariées, roi. Mais quand ils emmenèrent mes filles de* « *Valence la Grande, bien que je les aimasse d'âme et de cœur, je leur* « *donnai deux épées,* Colada *et* Tison. *Je les avais gagnées à la manière* « *d'un baron, pour me faire honneur avec elles et vous servir. Quand* « *ils abandonnèrent mes filles dans les bois de Corpès, ils ne voulurent* « *plus avoir rien de commun avec moi, et ils perdirent mon affection.* « *Qu'ils me donnent mes épées, puisqu'ils ne sont plus mes gendres.*

« Les juges dirent : *C'est raison.* Le comte de Garcia dit : *Nous dis-* « *cuterons cela.* Alors les infants de Carion se retirèrent à part avec tous « leurs parents et le parti qu'ils avaient là. Ils traitèrent vite la chose, « et l'accordèrent : *Le Cid Batailleur nous fait grande amitié de ne nous* « *rien demander aujourd'hui pour l'honneur de ses filles : nous aurions* « *traité avec le roi don Alphonse. Donnons-lui ces épées, puisque telle est* « *sa demande ; et quand il les aura reçues, la cour peut se séparer : le Cid* « *Batailleur n'aura plus d'autre justice de nous.*

« Ayant ainsi parlé, ils revinrent à la cour : *Merci, roi don Alphonse ;* « *vous êtes notre seigneur. Nous ne le pouvons nier, il nous a donné deux* « *épées : puisqu'il les demande et qu'il en a envie, nous voulons les ren-* « *dre devant vous.* Ils découvrirent les épées *Colada* et *Tison*, et les po- « sèrent dans la main du roi leur seigneur. Il tira les épées, et illumina « toute l'assemblée. Les poignées et les garnitures étaient tout en or. Tous « les vaillants hommes de la cour en furent émerveillés.

« Le Cid reçut les épées, baisa les mains du roi, et retourna au banc « d'où il s'était levé ; il les tient dans ses mains, et les regarde de plus « en plus. On n'avait pu les changer, car le Cid les connaît bien. Il tres- « saillit de joie dans tout son corps, et sourit. Il leva la main, et se prit « la barbe : *Par cette barbe que personne n'a arrachée, qu'elles aillent ven-* « *ger dona Elvira et dona Sol !* Et il appelle son cousin, tend vers lui le « bras, et lui donne *Tison* : *Prends-la, cousin ; elle devient meilleure par* « *son maître.* Il tend le bras à Martin Antolinez de Burgos, et lui donne « *Colada : Martin Antolinez, preux vassal, prenez* Colada ; *je l'ai gagnée* « *sur un bon seigneur, le comte don Raymond Bérenger de Barcelone ;*

« *je vous la donne pour que vous en ayez grand soin. S'il vous arrive*
« *de combattre avec elle, vous gagnerez grand prix et grande estime.*
« Antolinez lui baisa la main; il prit et reçut l'épée. Aussitôt mon Cid
« le Batailleur se lève : *Grâces soient rendues au Créateur et à vous, roi*
« *seigneur! Je suis payé maintenant de mes épées* Colada *et* Tison. *J'ai*
« *autre chose à redemander aux infants de Carion. Quand ils emmenè-*
« *rent de Valence mes deux filles, je leur donnai en or et en argent*
« *trois mille marcs d'argent. Moi faisant cela, ils ont agi comme vous*
« *le savez. Qu'ils me donnent mon avoir, puisqu'ils ne sont plus mes*
« *gendres.* »

Le Cid obtient aussi la restitution de la dot. Alors il éclate en reproches plus violents; il réclame vengeance pour son honneur outragé, et demande le combat, qui lui est accordé.

C'est là pour l'histoire ou l'imagination un magnifique spectacle, que la délicatesse des siècles cultivés n'aurait pu que gâter en voulant le corriger, et que la tradition populaire pouvait seule fournir à l'auteur.

C'est à cette source qu'ont été puisées les romances composées quelque temps après la mort de Rodrigue et celles qui y ont été ajoutées ensuite, sans qu'on puisse en préciser l'époque. En traduisant les meilleures, Herder les a disposées de façon à former une biographie poétique complète du héros; mais il en a altéré la simplicité en leur donnant la couleur allemande, et en supprimant beaucoup de détails caractéristiques. Il a voulu embellir son œuvre, il l'a quelque peu gâtée.

Le comte Gormaz Lozano avait fait à don Diègue Lainez une injure qui ne pouvait être lavée que dans le sang. Le vieillard, que le poids des ans empêche de combattre en personne, est assis tristement :

« Diégo Lainez songeait avec souci à la tache de sa maison, fidèle,
« riche et antique plus que celle d'Inigo et d'Abarca; et, voyant que les
« forces lui manquent pour la vengeance, et que ses longs jours ne lui
« permettent pas de la prendre par lui-même, il ne peut plus dormir de
« nuit, ni goûter des aliments, ni lever de terre ses yeux; il n'ose sortir
« de sa demeure, ni causer avec ses amis; il craint que le souffle de sa
« honte ne les offense. Étant à lutter avec ces nobles dégoûts, pour user
« d'une épreuve qui ne tournât point à mal, il fit appeler ses fils, et, sans
« leur dire une parole, il alla leur prenant, l'une après l'autre, leurs
« jeunes mains fidèles, non pour y chercher les lignes de la chiromancie,
« car cette mauvaise pratique n'était pas encore née en Espagne; mais
« malgré l'âge et ses cheveux blancs, l'honneur donnant des forces à son
« sang glacé, à ses veines, à ses nerfs, à ses froides artères, il serra leurs
« mains de telle sorte que les jeunes hommes dirent : *Seigneur, c'est*
« *assez; qu'essayes-tu? que veux-tu? Lâche-nous, car tu nous fais mourir.*
« Mais quand il en vint à Rodrigue, l'espérance du secours qu'il cherchait
« était comme morte, puisqu'il ne se trouvait pas dans les deux premiers;
« celui-ci, les yeux rouges de sang, comme une tigresse d'Hyrcanie, avec
« beaucoup de fureur et d'audace lui dit ces mots : *Lâche-les, mon père,*
« *ou malheur à toi! Lâche-les; car il ne te suffirait pas d'être mon père,*
« *ni de me faire satisfaction en parole. Mais, avec ma main même, je t'ar-*

« *racherais les entrailles*, *mon doigt se faisant passage en place de dague* « *ou de poignard*. Le vieillard, pleurant de joie, dit : *Fils de mon âme*, « *ton courroux me soulage*, *et ton indignation me plaît. Ces bras*, *mon* « *Rodrigue*, *montre-les pour la vengeance de mon honneur*, *qui est perdu* « *s'il n'est reconquis et gagné par toi*: Il lui conta son injure, et lui donna « sa bénédiction et son épée.

« Le Cid restait pensif sur les moyens de venger son père en tuant « le comte de Lozano. Il regardait la bande redoutable du puissant ennemi, « qui avait, dans les montagnes, mille Asturiens, ses partisans ; il considé- « rait comment, dans les cortès du roi de Léon, Fernand, le vote du comte « était le premier, et son bras le meilleur dans les guerres. Tout cela lui « paraissait peu devant une telle injure, la première qui eût été faite au « nom de Lain le Chauve. Au ciel il demandait justice; à la terre il de- « mandait un champ clos ; à son vieux père, la liberté de combattre ; à l'hon- « neur, du courage et de la force. Il ne s'inquiète pas de sa jeunesse, « parce qu'en naissant le vaillant hidalgo s'oblige à mourir pour l'honneur. « Il découvrit une vieille épée de Mudarra le Castillan, qui restait là, « vieille et rouillée, par la mort de son maître : *Sache*, *vaillante épée*, « *que mon bras est celui de Mudarra*, *et qu'il va combattre lui-même avec* « *ce bras*, *parce que l'offense remonte jusqu'à lui. Je sais bien que tu* « *auras honte de te voir ainsi dans ma main* ; *mais tu ne pourras avoir la* « *honte de reculer d'un pas* : *tu me verras sur le champ de bataille aussi* « *brave que tu es de bonne trempe. — Si quelqu'un triomphe de toi*, *je* « *vengerai ta défaite en te plongeant dans ma poitrine jusqu'à la croix* « *de la poignée.*

« Rodrigue rencontre sur la place du palais don Gormaz de Lozano, « qui, comme lui, était seul, et il lui adresse la parole en ces termes : *Me* « *connais-tu, noble Gormaz*, *moi*, *fils de don Diègue? Quand tu étendis la* « *main sur son noble visage, savais-tu que don Diègue descendait de Lain le* « *Chauve? savais-tu que rien n'est plus noble ni plus pur que son sang* « *et son écu? savais-tu que*, *moi*, *vivant*, *homme sur terre ne pouvait,* « *et à peine le Seigneur tout-puissant du ciel*, *faire impunément ce que* « *tu as fait? — Et toi*, répondit l'orgueilleux Gormaz, *sais-tu*, *jeune* « *homme*, *ce qu'est la moitié de la vie? — Oui*, reprit Rodrigue, *je le sais* « *parfaitement* ; *une moitié consiste à respecter les nobles*, *l'autre à punir* « *les arrogants, et à laver un affront reçu avec la dernière goutte de sang.* « En disant ainsi, il fixait sa pupille sur l'orgueilleux comte, qui lui repar- « tit : *Eh! que veux-tu de moi, jeune téméraire? — Je veux ta tête*, *comte* « *Gormaz; c'est un vœu que j'ai fait. — S'il te plaît de combattre*, *jeune* « *homme*, *les batailles des pages sont ton fait*. Puissances du ciel, dites- « nous ce que Rodrigue éprouva à ces paroles.

« Il combat, remporte la victoire, et retourne triomphant au château « de Bivar, où il présente à son père la tête de son ennemi.

« Des larmes muettes coulaient sur les joues du vieillard, qui, assis « à une table, oubliait tout ce qui l'entourait. Il pensait à l'opprobre de « sa maison ; il pensait à la jeunesse de son fils, à son danger, à la vigueur « de l'ennemi. La joie fuit celui qui est déshonoré, et avec elle la confiance,

« l'espérance ; mais ces biens de la jeunesse reviennent avec l'honneur... « Le vieillard lève enfin ses yeux qu'une longue douleur couvrait de nuages, et il reconnaît son ennemi, bien qu'il porte les empreintes de la « mort.

« Chimène, fille de celui qui est tombé sous les coups de Rodrigue, ne « cesse de demander vengeance. Le roi Fernand est assis sur son trône, « écoutant les plaintes de ses sujets et rendant la justice. Il récompense « le bon et punit le méchant, parce que les châtiments et les récompenses « font la sécurité des vassaux. Traînant de longs manteaux de deuil, « entrent dans la salle trente hidalgos, écuyers de Chimène, qui s'avance « avec respect vers l'estrade, et commence ainsi sa plainte, à genoux sur « le dernier degré : *Seigneur, il y a six mois que mon père est mort sous « les mains d'un jeune homme, que les tiennes ont élevé pour être meurtrier. « Quatre fois je suis venue à tes pieds, et quatre fois ma poursuite a obtenu « des promesses, et justice jamais. Don Rodrigue de Bivar, jeune homme « orgueilleux et vain, profane tes justes lois ; et tu favorises ce profana- « teur : tu le caches, tu le couvres ; et puis, l'ayant mis en sûreté, tu gour- « mandes tes juges, parce qu'ils ne peuvent le prendre. Si les bons rois repré- « sentent l'image de Dieu et son office sur la terre envers les humbles humains, « il ne doit pas être roi bien craint et bien aimé celui qui manque à la « justice et encourage les méchants. Tu vois cela, tu en juges mal. Par- « donne, si je te parle mal ; l'injustice change, dans une femme, le res- « pect en colère. — Gentille donzelle*, répondit le roi, *il n'est pas que vos « plaintes ne puissent adoucir un cœur d'acier et de marbre. Si je garde « don Rodrigue, c'est pour votre bien que je le garde : un jour viendra « que par lui tu changeras en joie tes pleurs.* »

Cette prédiction est le nœud du poëme.

Rodrigue a vaincu à Monte d'Oca cinq rois maures, qui l'ont nommé leur Seyd (*Cid*), et, chargé de gloire, il vient frapper au logis de Chimène :

RODRIGUE. « A cette heure silencieuse de minuit, quand veillent seuls l'amour et la douleur, je viens près de toi, Chimène affligée ; essuie tes larmes.

CHIMÈNE. « Qui s'approche dans l'ombre de minuit, quand veille seule ma profonde douleur ?

ROD. « Peut-être un ennemi nous écoute ; ouvre.

CH. « A minuit on n'ouvre point la porte à un inconnu, à qui ne dit pas son nom. Découvre-toi, parle, qui es-tu ?

ROD. « Oh ! Chimène orpheline, tu ne me connais que trop.

CH. « Rodrigue ! Oui, je te connais, toi cause de mes pleurs, toi qui enlevas à ma maison son noble chef, qui me ravis mon père.

ROD. « Ce fut l'honneur, et non moi ; l'amour doit mettre la paix entre nous.

CH. « Éloigne-toi ; ma douleur est incurable.

ROD. « Oh ! donne-moi, confie-moi ton cœur, je saurai le guérir !

CH. « Comment partager mon cœur entre toi et mon père ?

ROD. « La puissance de l'amour n'est-elle pas infinie ?

CH. « Rodrigue, bonne nuit. »

L'amour amène enfin une réconciliation entre eux ; ils se marient, et le nom de Chimène rappelle aux Espagnols tout ce qu'il peut y avoir chez une femme de tendresse et de fidélité, de constance dans les périls et dans les traverses de la vie. Le Cid guerroyait toute l'année aux alentours, et elle restait à garder le chateau que le père de son époux avait conquis sur les Navarrois ; les romances sont remplies de ses plaintes durant ses veuvages prolongés.

« Heureuse, oh! heureuse la villageoise! Personne ne songe à lui enlever son bien ; et si elle se trouve seule à son lever, au moins à la tombée de la nuit, elle pourra se coucher près de son mari ; l'absence ne lui fait pas peur ; elle est courte et sans périls.

« Si elle s'éveille, non pas secouée par un songe de bataille, mais par l'enfant qui lui demande le sein, elle sourit en le voyant se rendormir rassasié de nourriture et de caresses. Elle croit que son village est l'univers et, sous le pauvre toit de chaume, elle n'envie point les palais dorés ; car jamais l'or n'a produit le bonheur.

« Le dimanche venu, elle change son humble vêtement, et tire son habit de noces de l'armoire où elle le garde ; elle s'orne d'une parure de corail, symbole de la liberté et de la joie de son âme. Elle va sur la place, réchauffée par les rayons du soleil ; et là sa gaieté rustique la fait croire jeune, alors même qu'elle plie sous le poids des ans. »

Le Cid fait la guerre sous Sanche le Fort, obligé par le devoir à soutenir ce tyran. L'infante dona Urraque est assiégée par ce roi dans Zamora, et Diègue Ordogno de Lara, guerrier de Sanche, défie cinq chevaliers l'un après l'autre, en preuve de leur déloyauté. Un vieux guerrier, Ariaz Gonzalve, accepte le défi avec ses quatre fils, malgré les instances de dona Urraque et des autres dames, pour l'en détourner ; enfin il se résigne à demeurer spectateur du combat :

« Sous les murs de Zamora la lice est préparée pour le combat mortel. Don Diègue la parcourait fièrement, en attendant son jeune ennemi.

« Taisez-vous, trompettes malheureuses ; votre son déchire les entrailles d'un père.

« Qui est le premier à recevoir la bénédiction de son père? c'est l'aîné des frères, c'est don Pédro. Quand il arrive devant don Diègue, il le salue comme un guerrier plus âgé que lui. *Puisse Dieu vous protéger contre les traîtres, don Diègue, et bénir vos armes! Je viens pour purger Zamora, ma patrie, de la tache d'une trahison.*

« *Tais-toi,* lui répond Diègue ; *n'êtes-vous pas tous des traîtres?* Aussitôt ils s'écartent pour prendre du champ. Tous deux courent avec impétuosité ; leurs armes lancent des étincelles ; mais hélas! Diègue a frappé le jeune homme à la tête ; il lui a brisé son casque et le front : Pédro Ariaz tombe de cheval dans la poussière.

« Don Diègue élève la pointe de son épée ; et sa voix terrible vient frapper les murs de Zamora : *Envoyez-en un autre, car celui-ci est déjà par*

« *terre*. Le second frère vint, puis le troisième, et ils subirent le même « sort.

« Taisez-vous, trompettes malheureuses; votre son déchire les en- « trailles d'un père.

« Des larmes coulent, larmes silencieuses, sur les joues du bon vieil- « lard en armant de sa main pour cette bataille mortelle le plus jeune de « ses fils, dernière espérance de sa vie. *Courage, Fernand; je ne te demande « pas à présent ce que je t'ai vu faire dans la dernière bataille; mais, avant « d'entrer dans la lice, embrasse encore une fois tes trois frères, puis « tourne vers moi un dernier regard.* »

« *Eh! quoi, tu pleures, mon père?*

« *Oh! mon fils, je pleure! Ainsi mon père pleura une fois sur moi, quand « il fut insulté par le roi de Tolède. Ses larmes me donnèrent la force d'un « lion, et je lui rapportai, ah! quelle joie! je lui rapportai la tête de son « orgueilleux ennemi.*

« Il était midi quand Fernand, le dernier fils du comte Ariaz, entra dans « le champ clos. Il rencontre avec calme et assurance le regard superbe du « meurtrier de ses frères. Celui-ci, se faisant un jeu de combattre avec cet « enfant, lui porte le premier coup à la poitrine; mais ce coup n'est pas « mortel; bientôt le sol est couvert des débris de leurs armures; les bar- « rières sont brisées, les chevaux haletants et couverts de sueur; les épées, « dans leur main, lancent des éclairs comme l'étoile du matin; mais « un coup de fer, asséné par la main d'Ordogno, atteint la tête du jeune « homme. Celui-ci, blessé à mort, embrasse le cou de son cheval et se « tient à la crinière; la fureur lui rend la force de frapper un dernier coup; « mais le sang qui inonde son front voile ses yeux, et il ne frappe, « hélas! que les rênes du coursier ennemi; le coursier se cabre, et lance « son cavalier par-dessus la barrière. Les habitants de Zamora crient vic- « toire, et les juges du camp se taisent.

« Ariaz Gonzalve, accouru sur le champ de bataille, l'a trouvé désert; « il voit son plus jeune fils qui perd son sang et languit comme une « rose détachée de sa tige.

« Taisez-vous, trompettes malheureuses; vos accents déchirent les en- « trailles d'un père. »

Peu de poésies d'art, à notre avis, pourraient égaler celle-ci en vivacité et en intérêt.

Le Cid passe enfin au service d'Alphonse, qu'il combattait auparavant, et qui, échappé des mains des Maures, s'était fait proclamer roi; mais il ne veut lui prêter l'hommage s'il ne jure auparavant qu'il est innocent du meurtre de son frère. La demande en a donc été faite à Alphonse, qui a répondu :

« *Je le veux bien; demain je jurerai; mais aujourd'hui je désire sa- « voir qui a pensé à m'imposer un tel serment.*

« *Moi*, répond le Cid.

« *Vous, don Rodrigue! Ne songez-vous donc pas que demain vous de- « vez être mon sujet?*

« *Je ne le suis pas encore aujourd'hui, et j'y songerai quand vous serez roi.*

« Dans Sainte-Gadée de Burgos, où les gentilshommes prêtent hom-
« mage lige, là Rodrigue exige le serment du nouveau roi de Castille.

« Serment si terrible qui imprimait la terreur à tous. Il se prêtait sur
« un épieu de fer et une arbalète de bois :

« *Que des vilains te tuent, Alphonse! des vilains, et non des cheva-*
« *liers; que des Asturiens d'Oviédo te tuent, non des Castillans;*

« *Qu'ils te tuent avec des épieux, non avec des lances ou avec des dards;*
« *avec des couteaux à manche de corne, non avec des poignards dorés;*

« *Qu'ils portent des chaussures de corde, non des brodequins lacés;*
« *des manteaux de laine grossière, non des étoffes de brocart;*

« *Des chemises d'étoupe, non de toile de Hollande; qu'ils soient mon-*
« *tés sur des ânes, non sur des mules ou sur des coursiers;*

« *Qu'ils aient en main des licous de corde, non des brides de cuir doré;*
« *qu'ils t'égorgent dans un sillon, non dans une ville ou dans une bour-*
« *gade;*

« *Enfin, qu'ils t'arrachent le cœur du côté gauche, si tu ne dis pas la*
« *vérité sur ce que nous te demandons. As-tu contribué ou consenti à la*
« *mort de ton frère?*

Le Cid lui seul avait osé exiger ce serment d'Alphonse, qui lui en garda rancune toute sa vie. Il arrivait souvent aussi au héros de s'opposer dans les conseils, à l'avis du roi ou à celui de ses conseillers. Il disait un jour à l'un d'eux, qui était moine :

« *Qui vous a placé dans le conseil de guerre, vénérable père, vous dont*
« *la robe ne va guère avec ce que vous prétendez?*

« *Montez à l'autel, et priez Dieu de nous donner la victoire. Moïse*
« *n'aurait pas vaincu si Aaron n'eût prié.*

« *Portez votre chape au chœur, je porterai, moi, mon pennon à la*
« *frontière. Laissez le roi mettre en ordre sa propre maison avant d'aller*
« *troubler celle d'autrui.*

« *Pour moi, ni mon amour ni mes regrets ne me détourneront des en-*
« *treprises de guerre. On voit plus souvent à mon côté ma* Tison *que ma*
« *Chimène.*

« *Je suis un homme,* répondit Bernard, *qui, avant de revêtir le froc, s'il*
« *n'a pas vaincu les Maures, a engendré celui qui les vainquit.*

« *Et aujourd'hui encore, au lieu du capuce, si l'occasion s'en pré-*
« *sente, je couvrirai mon chef du heaume, et je toucherai le coursier de*
« *l'éperon.*

« En ce moment passa le comte d'Onate avec sa femme; et le roi, pour
« interrompre la querelle, courut l'accompagner jusqu'à la porte. »

Bientôt le loyal conseiller fut banni pour un an de tous les domaines du roi. *Je m'exilerai pour quatre,* répondit le Cid; *et mon éloignement apprendra à me connaître.* Il part sans baiser la main du roi, et cinq cents chevaliers portant lances suivent ses pas.

Selon le droit des Castillans, il s'en alla avec les siens guerroyer pour

son compte, et prit aux Maures nombre de châteaux, qu'il céda généreusement à Alphonse; puis, il assiégea dans Valence le roi de Tolède. Tout héros qu'il était, le Cid sentait la difficulté de l'entreprise; il adressait donc ces adieux à Chimène :

« *Si, blessé d'un fer mortel, je reste gisant sur le champ de bataille, ma* « *Chimène, porte mon cadavre à Saint-Pierre de Cardena.*

« *Puisses-tu faire bon voyage, et creuser ma tombe au pied de l'autel* « *de Saint-Jacques, notre protecteur dans les batailles!*

« *Ne souffre pas qu'on me pleure, afin que nos braves soldats, en voyant* « *mon bras leur manquer, ne se découragent pas, et n'abandonnent pas* « *mes terres.*

« *Que les Maures ne voient en toi aucune faiblesse; fais que l'on crie* « *aux armes, et que ce soient là mes obsèques.*

« *Que cette* Tison, *qui maintenant arme ma droite, ne perde jamais son* « *droit, et ne tombe pas dans les mains d'une femme.*

« *Et si Dieu permettait que mon cheval Babiéca revînt avec son maître,* « *et qu'il hennît à ta porte,*

« *Ouvre-lui, et caresse-le; donne-lui ration entière; car qui sert un bon* « *maître attend de lui bonne récompense.*

« *Mets-moi, de tes mains, le corselet, le gorgerin, les brassards, le* « *casque et les gantelets; donne-moi l'écu, la lance et les éperons.*

« *Voici le point du jour, et les Maures me courent sus; donne-moi ta* « *bénédiction : le reste, à la grâce de Dieu.* »

Le fils unique de Rodrigue était mort en combattant; et ses deux filles dona Elvire et dona Sol furent mariées, comme nous l'avons vu, de la volonté du roi, avec deux *infants* de Carion. Les deux époux firent preuve de peu de courage quand un lion, s'étant échappé de sa cage à Valence, entra dans la salle du banquet, et qu'ils se tapirent à l'écart, tandis que Bermudez, neveu chéri du Cid, mettait l'épée à la main.

« Le Cid dit une parole; et, comme par miracle, le lion vint à lui, traînant humblement la queue.

« Le Cid le remercia, lui jeta les bras au cou, et le reconduisit à sa prison en lui faisant de grandes caresses.

« Les soldats du Cid restaient étonnés, en voyant ce qu'ils n'auraient pas pensé : que tous deux étaient *lions*, mais que Rodrigue était le plus redoutable. »

Les deux comtes se montrèrent plus lâches encore quand, ayant emmené leurs femmes pour se rendre à Carion, arrivés dans une forêt, ils les dépouillèrent de leurs vêtements, les frappèrent outrageusement, et les laissèrent dans cet état, enchaînées à des arbres. Leurs cris attirèrent à leur secours, et elles furent délivrées; mais le Cid dédaignant de punir lui-même l'outrage, son neveu Bermudes s'en chargea. Comme les deux comtes s'enfuyaient devant lui, voici les paroles que met dans sa bouche le *Romancero* :

« *Ne fuyez pas, comtes perfides; la fuite ne peut vous servir à rien. La* « *vengeance divine devient un aigle quand l'injustice est un vautour.*

« *Un homme seul court après vous ; ne fuyez pas, faites-le fuir. Mais* « *le bon droit est un géant accompagné de mille épées.* »

Les coupables, cités devant les Cortès, furent obligés d'accepter le combat singulier. Bermudez, Antolinez et Buttos, champions du Cid, désarçonnèrent leurs adversaires, les désarmèrent, et les contraignirent à demander la vie. Mais ils restèrent déshonorés, condamnés à l'exil et à la pauvreté. Des princes de sang royal recherchèrent la main des deux filles du Cid, qui recouvra ses deux épées, imprudemment données à ses gendres, et les retrouva bien dorées au dehors et bien altérées de sang au dedans.

« La renommée du Cid arriva jusqu'aux frontières de la Perse; car « elle allait par tout le monde, disant ce qu'il était. Et comme le soudan « l'apprit, et qu'il sut bien la vérité des actions du vaillant guerrier, il lui « prépara un présent. Il chargea plusieurs chariots de grenades, de pour- « pre, de soie, d'or, d'encens, de myrrhe et de beaucoup d'autres ri- « chesses. Et avec un de ses parents, de sa maison et de sa table, il « envoya ce présent au Cid, en ajoutant ces mots : *Tu diras à Ruy Diaz* « *le Cid que le soudan se recommande à lui, parce que j'ai grand désir* « *d'apprendre de ses nouvelles. Et, par la vie de Mahomet et par ma* « *tête royale, je lui donnerais ma couronne, seulement pour le voir dans* « *mon pays. Qu'il reçoive de ma grandeur ces faibles dons en signe que* « *je suis son ami, et le serai jusqu'à sa mort.* L'Arabe se mit en « route, et bientôt parvint jusqu'à Valence, où il demanda la permission « au Cid de lui parler en face. Le Cid sortit pour le recevoir; et quand le « Maure le vit, il trembla d'être en sa présence. Et comme il hésitait « dans son trouble à faire son message, le Cid lui prit la main, et dit : « *Tu es bien venu, Maure, tu es bien venu dans ma ville de Valence. Si* « *ton roi était chrétien, j'irais pour le voir dans son pays.* Avec ces dis- « cours et d'autres semblables ils allèrent tous deux à la ville, où les ha- « bitants firent une grande fête. Le Cid lui montra sa maison, ses filles, « et Chimène : de quoi le Maure était ébloui, voyant une si grande ri- « chesse. Le Maure y resta quelques jours à se reposer, jusqu'à ce qu'il « voulût s'en aller, et qu'il demanda permission de partir. Et, en retour « du présent qu'il recevait du soudan, Rodrigue lui renvoya d'autres choses « qu'il n'avait pas. Le Maure congédié, Rodrigue, avec sa Chimène et ses « deux filles, rendit de grandes grâces à Dieu. »

Les Maures frémissaient de voir Valence au pouvoir du Cid; et, de temps à autre, ils faisaient des courses jusque sous ses murailles.

« *Vois là-bas, vois venir le Maure, courant sur la route, cavalier armé* « *à la légère, monté sur une jument brune.*

« *Il a des bottines de maroquin, des éperons d'or aux talons, une targe* « *devant sa poitrine, une zagaye à la main.*

« *Il s'arrête à contempler Valence, Valence ceinte de hautes murailles ;* « *O Valence, Valence, puisse le feu de l'enfer te dévorer !*

« *N'étais-tu pas aux miens avant d'être vaincue par les chrétiens ? Mais* « *si ma lance ne me fait défaut, tu seras rendue aux Maures.* »

Elle leur fut rendue, en effet, dès que le Cid eut fermé les yeux. Voici comment le poëte le fait parler à son lit de mort :

« *Je sais bien, mes bons amis, que, dans une si dure séparation, vous « n'avez aucun motif de vous réjouir, que vous avez au contraire mille « motifs de douleur.*

« *Montrez pourtant que vous avez profité de mes enseignements contre « les adversités qu'amène avec lui le temps; car vaincre la fortune est « plus que vaincre cent royaumes.*

« *Ma mère m'enfanta mortel; et, puisque j'aurais pu mourir dès lors, « pourriez-vous exiger comme droit ce que le ciel m'a donné par grâce?*

« *Je ne meurs pas en terre étrangère, mais sur ma propriété. Du reste, « si terre est, n'est-elle pas le véritable héritage du mourant?*

« *Je ne me désole pas de me voir mourir; car si cette vie est un exil, « quand nous nous acheminons vers la mort, c'est pour retrouver notre « patrie.* »

Les miracles ne pouvaient manquer à la mort du héros de l'Espagne.

« Épuisé par tant de guerres, par tant de combats, le Cid est grand sur « son lit; il pense à l'avenir, aux périls de Chimène, quand il voit appa- « raître près de sa couche une lumière éblouissante.

« Il aperçoit près de lui un homme au front serein, aux noirs che- « veux bouclés; il était assis, l'air vénérable, et ceint d'une auréole « céleste :

« *Dors-tu, ami Rodrigue? Allons, console-toi*, lui dit-il. — « *Qui es-tu*, « répond le capitaine, *toi qui me parles ainsi dans mes veilles?* » — « *Je suis « l'apôtre Pierre, celui dont le temple t'est cher. Envoyé d'en haut pour « calmer tes soucis, je viens t'annoncer que, sous trente jours, Dieu t'ap- « pellera dans l'autre monde; ce monde où t'attendent tous tes amis, « tous les saints. Ne reste pas en crainte pour Chimène, ni pour tous « ceux que tu laisses ici-bas. Mon cousin saint Jacques aura soin de leur « victoire; apprête-toi donc au voyage, et mets ordre à ta maison.*

« A ces mots Rodrigue se leva, tout joyeux, de sa couche, pour se jeter aux pieds du saint apôtre; mais la vision avait disparu; et il se trouva seul. »

Le Cid a rendu le dernier soupir, et la muse populaire fait entendre ses gémissements :

« Bannières antiques et affligées qui souvent avez accompagné le Cid « dans les batailles et en êtes revenues victorieuses avec lui, vous fré- « missez tristement dans l'air; car vous n'avez pas de voix, vous n'avez « pas de larmes. Ses yeux se ferment, et il vous regarde pour la der- « nière fois. Adieu, riantes montagnes de Teruel et d'Albarrazin, im- « mortels témoins de sa gloire, de ses traverses, de son courage! Adieu, « collines attrayantes, et toi, vaste mer répandue au-dessous d'elles! « Hélas! la mort nous enlève tout; la mort nous dépouille comme l'é- « pervier. C'en est fait! ses yeux s'éteignent; ils voient pour la dernière « fois. Qu'a dit le vaillant Cid? Il gît étendu sur son lit. Qu'est devenue « sa voix de fer? A peine peut-on entendre qu'il demande à revoir en- « core une fois son fidèle Babiéca.

« Babiéca vient ; ce cheval qui, dans tant de combats, fut le compa-
« gnon d'armes du preux. Quand il voit les antiques bannières, si bien
« connues de lui, qui naguère s'agitaient au vent, abaissées maintenant
« sur un lit de mort et sous elles son ami, il sent que sa carrière de
« gloire est finie. Il reste muet, les yeux grands ouverts, immobile comme
« un agneau. Son maître ne peut plus lui parler, ni lui parler à son
« maître. Babiéca le contemple d'un regard lugubre; le Cid le regarde
« pour la dernière fois.

« Alvarez Fannez combattrait volontiers à cette heure avec la mort
« elle-même; Chimène est assise en silence; le Cid lui serre encore la
« main; mais le frémissement des bannières redouble; à travers les fe-
« nêtres ouvertes souffle le vent des collines; tout à coup le vent et les
« banières se taisent : le Cid s'est endormi. Allons, trompettes, fifres
« et clairons, faites-vous entendre, couvrez de vos sons les lamentations
« et les soupirs; le Cid l'a ordonné. Accompagnez l'âme d'un héros qui
« s'est endormi. »

C'est au lecteur à revêtir par l'imagination cette prose décolorée de phrases poétiques et de vers harmonieux, et il comprendra combien doivent sembler belles dans l'original ces romances, où l'on peut encore trouver tant de mouvement, de variété et de sentiment.

Les victoires du Cid ne se terminent pas même avec sa vie.

« Le bon Cid de Bivar a rendu l'âme, et Gil Diaz s'occupe d'accomplir
« sa volonté. On dirait que son corps embaumé vit encore. Il siége les
« yeux ouverts, avec sa barbe blanche et vénérable. Une planche soutient
« ses épaules, une planche soutient son menton et ses bras, et le noble
« vieillard est ainsi immobile sur son grand fauteuil accoutumé. Déjà
« douze jours étaient passés quand les trompettes retentirent, et firent
« frissonner le roi maure qui assiégeait Valence.

« Il est minuit, et l'on place, droit et ferme, le héros défunt sur le
« bon cheval Babiéca, avec les chausses noires et blanches qu'il portait
« d'habitude, avec le manteau semé de croix d'argent; son écu flottait
« suspendu à son cou; sur sa tête il avait un casque de parchemin peint,
« qui paraissait de fer; le reste de son corps était revêtu de l'armure en-
« tière, et *Tison* était attachée à sa main droite.

« D'un côté marchait l'archevêque Géronime, de l'autre Gil Diaz, con-
« duisant par la bride Babiéca, qui se réjouissait de sentir encore son
« maître sur son dos. La porte qui conduisait vers la Castille fut ou-
« verte à petit bruit; Pedro Bermudez en sortit avec les bannières dé-
« ployées du Cid, et derrière lui quatre cents chevaliers pour protéger
« le convoi, puis le cadavre du Cid, cent chevaliers alentour, et der-
« rière donna Chimène, gardée par six cents gentilshommes.

« Le convoi s'avançait lent et silencieux, comme s'il n'eût été que de vingt
« personnes. Tous étaient hors de Valence quand l'aube parut. Alvarez
« Fannez s'élance avec furie sur les Maures, conduits au siége par Bou-
« kar en nombre infini. Il frappa d'abord une femme maure qui, armée
« d'un arc turc, lançait des traits empoisonnés avec tant de sûreté

« qu'on l'appelait l'Étoile du destin. Elle et toutes ses sœurs, cent né-« gresses, furent renversées sur la poussière par Alvarez Fannez.

« En le voyant, les trente-six rois maures furent frappés d'épouvante. « Boukar pâlit de terreur ; l'armée chrétienne lui paraissait d'au moins « six cent mille combattants, tous blancs et luisants comme neige ; et « l'un deux, plus terrible, plus grand que tous, se montrait devant les « autres avec une bannière blanche à la main, une croix coloriée sur la « poitrine et une épée flamboyante qui, dès qu'elle atteint les Maures, « sème le trépas autour de lui. Tous se réfugient vers leurs vaisseaux, « beaucoup se précipitent dans la mer ; plus de dix mille furent submer-« gés par les flots avant d'atteindre leurs navires. Vingt rois maures pé-« rirent ; Boukar s'échappa avec peine.

« Ainsi le Cid est vainqueur même après sa mort, parce que saint « Jacques marcha devant lui. D'immenses richesses restent pour butin, « les tentes des Maures étant remplies d'or et d'argent. Le plus pauvre « devient riche. Le convoi suit paisiblement sa route, comme saint Pierre « l'avait ordonné, vers Saint-Pierre de Cardena. »

Guilhem de Castro, contemporain de Lope de Véga, a fait, sur les aventures du Cid, un drame ou plutôt deux, où Corneille a puisé plusieurs des beautés d'une de ses plus célèbres tragédies.

Voici, dans l'auteur espagnol, la scène du serment, prise presque littéralement dans les anciennes romances castillanes :

« Les sujets du nouveau roi lui prêtent l'hommage lige, et le Cid reste à l'écart.

« Le roi. *Don Rodrigue de Bivar, pourquoi gardez-vous seul le silence?*

« Le Cid. *Je vous dirai, sire, quels motifs m'empêchent de prêter le ser-« ment; ils n'ont rien qui doive vous offenser. On a osé répandre le bruit « que j'étais votre complice dans la mort de votre frère, il faut démentir « cette accusation.*

« Le roi. *De quelle manière?*

« Le Cid. *En posant la main sur le crucifix.*

« Le roi. *Si je faisais le serment, qui oserait le recevoir?*

« Le Cid. *Moi, qui ne connais pas la peur.*

« Diègue de Lara. *Comme ses yeux lancent la flamme*!

« Le Cid. *Alphonse, puissiez-vous être tué, non avec des épées à poi-« gnée d'or, mais avec des couteaux de montagnards ; non par des nobles « des Asturies, mais par des manants étrangers à la Castille ; par des « gens portant des galoches et non des bottes, du bouracan et non du drap « fin! Puissent-ils vous arracher le cœur du flanc gauche, si vous avez « eu part ou si vous avez consenti au meurtre de votre frère!*

« Le roi. *Je jure, et j'en prends le ciel à témoin.*

« Le Cid. *Puissiez-vous mourir comme votre frère, traversé d'un ja-« velot par un autre Bellide, si vous avez donné l'ordre, si vous avez « eu connaissance de la mort de don Sanche. Dites :* AINSI SOIT-IL.

« Le roi. AINSI SOIT-IL.

« Le Cid. *Mettez la main sur votre épée, et jurez, foi de chevalier,*

« *que vous n'avez ni ordonné, ni même rêvé la mort que déplore la Castille. Le jurez-vous?*

« Le roi. *Je le jure. Mais je vous avertis, Cid, que c'est manquer de respect à un roi que de le presser ainsi. Est-il bien de vous montrer aussi hardi envers celui dont vous devriez baiser les mains à genoux?*

« Le Cid. *Cela pourra arriver, si je deviens votre sujet.*

« Le roi. *Que m'importe que vous le deveniez, ou non? Ne répondez pas!*

« Le Cid. *Je me tais, et je pars.*

« Le roi. *Allez. Qu'attendez-vous davantage?*

« Le Cid. *Je vais vaincre des rois et conquérir des royaumes.* »

FIN DES NOTES DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE NEUVIÈME VOLUME.

LIVRE X.

DIXIÈME ÉPOQUE. (800-1096).

FIN DE LA TABLE DU TOME NEUVIÈME.

